This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

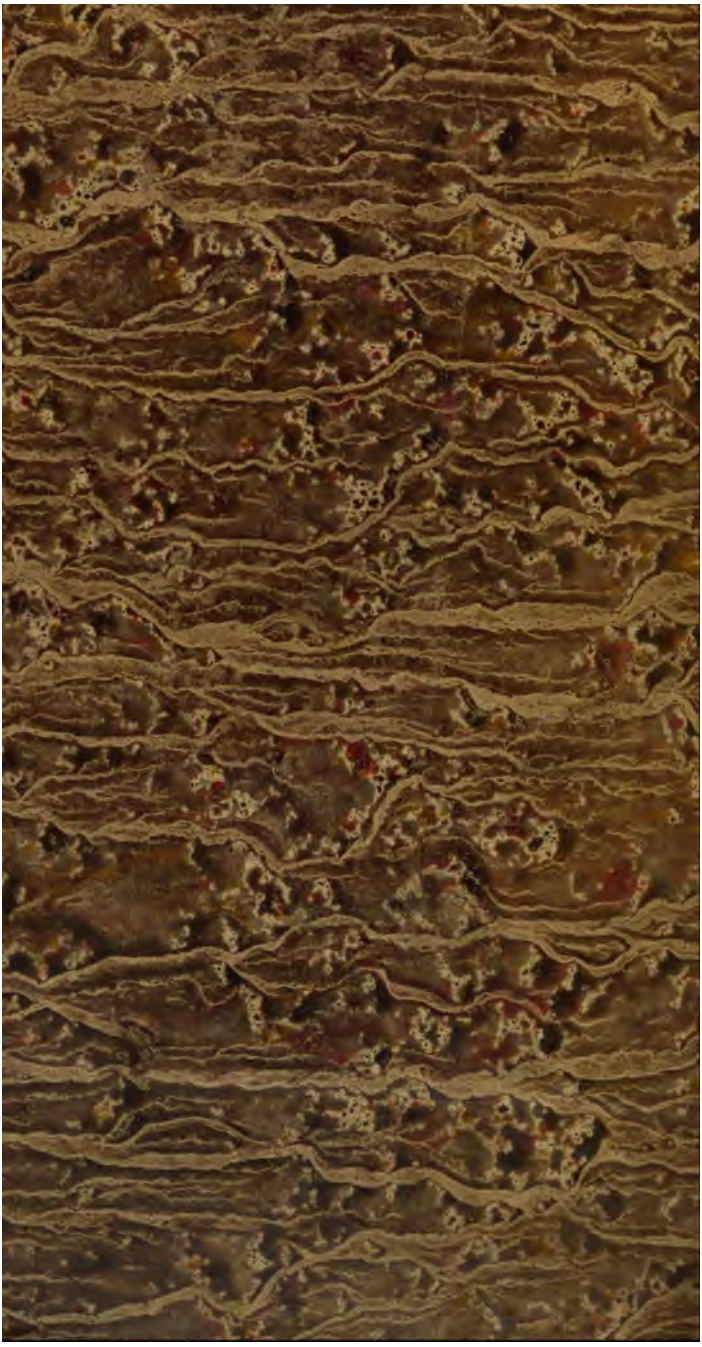

ITEITSBIBLIOTHEEK GENT
066127

B.N. 480

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE.

LIG—MAM.

Liste alphabétique des noms des Auteurs, avec l'indication des matières qu'ils ont traitées.

MM.

BIOT..... *Membre de l'Institut.* — La Physique.

BOSC..... *Membre de l'Institut.* — L'Histoire des Reptiles, des Poissons, des Vers, des Coquilles, et la partie Botanique proprement dite.

CHAPTAL..... *Membre de l'Institut.* — La Chimie et son application aux Arts.

DE BLAINVILLE, *Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de la Société philomathique, etc.* (BL.) — Articles d'Anatomie comparée.

DE BONNARD..... *Ing. en chef des Mines, Secr. du Conseil gén. etc.* (BD.) — Art. de Géologie.

DESMAREST ... *Professeur de Zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort, Membre de la Société Philomath. gne.* — Les Quadrupèdes, les Cétacés et les Animaux fossiles.

DU TOUR..... — L'Application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.

HUZARD..... *Membre de l'Institut.* — La partie Vétérinaire. Les Animaux domestiques.

Le Chev. DE LAMARCK, *Membre de l'Institut.* — Conchyliologie, Coquilles, Méthode naturelle, et plusieurs autres articles généraux.

LATREILLE..... *Membre de l'Institut.* — L'Hist. des Crustacés, des Arachnides, des Insectes.

LEMAN..... *Membre de la Société Philomathique, etc.* — Quelques articles de Minéralogie et de botanique. (LM.)

LUCAS FILS..... *Professeur de Minéralogie, Auteur du Tableau Méthodique des Espèces minérales.* — La Minéralogie; son application aux Arts, aux Manufact.

OLIVIER..... *Membre de l'Institut.* — Particulièrement les Insectes coléoptères.

PALISOT DE BEAUVOIS, *Membre de l'Institut.* — Divers articles de Botanique et de Physiologie végétale.

PARMENTIER... *Membre de l'Institut.* — L'Application de l'Économie rurale et domestique à l'Histoire naturelle des Animaux et des Végétaux.

PATRIN..... *Membre associé de l'Institut.* — La Géologie et la Minéralogie en général.

RICHARD..... *Membre de l'Institut.* — Des articles généraux de la Botanique.

SONNINI..... — Partie de l'histoire des Mammifères, des Oiseaux; les diverses chasses.

THOUIN..... *Membre de l'Institut.* — L'Application de la Botanique à la culture, au jardinage et à l'Économie rurale; l'Hist. des différ. espèces de Greffes

TOLLARD AINÉ... *Professeur de Botanique et de Physiologie végétale.* — Des articles de Physiologie végétale et de grande culture.

VIEILLOT... .. *Auteur de divers ouvrages d'Ornithologie.* — L'Histoire générale et particulière des Oiseaux, leurs mœurs, habitudes, etc.

VIREY..... *Docteur en Médecine, Prof. d'Hist. Nat., Auteur de plusieurs ouvrages.* — Les articles généraux de l'Hist. nat., particulièrement de l'Homme, des Animaux, de leur structure, de leur physiologie et de leurs facultés.

YVART..... *Membre de l'Institut.* — L'Économie rurale et domestique.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez C.-F.-L. PANCKOUCKE, Imp. et Édit. du Dict. des Sc. Méd., rue Serpente, n.° 16.
A Angers, chez FOURIER-MAME, Libraire.
A Bruges, chez BOGAERT-DUMORTIER, Imprimeur-libraire.
A Bruxelles, chez LECHARLIER, DE MAT et BRUNOT, Imprimeurs-libraires.
A Dôle, chez JOLY, Imprimeur-Libraire.
A Gand, chez H. DUJARDIN et DE BUSSCHER, Imprimeurs-libraires.
A Genève, chez PASCHOUD, Imprimeur-libraire.
A Liége, chez DESOER, Imprimeur-libraire.
A Lille, chez VANACKERE et LELEUX, Imprimeurs-libraires.
A Lyon, chez BOHAIRE et MAIRE, Libraires.
A Manheim, chez FONTAINE, Libraire.
A Marseille, chez MASVERT et MOSSY, Libraires.
A Mons, chez LE ROUX, Libraire.
A Rouen, chez FRÈRE aîné, et RENAULT, Libraires.
A Toulouse, chez SÉNAC aîné, Libraire.
A Turin, chez PIC et BOCCA, Libraires.
A Verdun, chez BÉNIT jeune, Libraire.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,

APPLIQUÉE AUX ARTS,

A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique, à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presqu'entièrement refondue et considérablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XVIII.

DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANGE, RUE DE LA HARPE.

A PARIS,

CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N° 8.

M DCCC XVII.

Indication pour placer les PLANCHES *du* TOME XVIII.

G 7. Plantes, *pag.* 101.

Ledon à feuilles larges. — Limonier à trois feuilles. — Liquidambar d'Amérique. — Litchi ponceau.

G 3. Insectes, *pag.* 139.

Lagrie hérissée. — Lampyre italique. — Lébie cyanocéphale. —Lépisme saccharine. —Lepture éperonnée. — Lethrus céphalote. — Leucospis dorsigère. —Libellule jaunâtre. —Licine casside. —Livie des joncs. —Lixe péraplectique. — Loricère pilicorne. — Lycus sanguin. — Lygée aptère. — Lymexylon naval. — Malachie bronzé. — Mante religieuse.

G 11. Plantes, *pag.* 149.

Liseron jalap. — Liseron patate. — Liseron scamonée. —Lobélie syphilitique.

G 9. Quadrupèdes mammifères, *pag.* 213.

Loris du Bengale. —Loutre d'Amérique. — Lion. — Lamantin d'Amérique.

E 33. Insectes, *pag.* 225.

Goliath barbicorne. — Lucane serricorne mâle. — Cétoine à deux cornes, mâle et femelle. — Hispe bordé. — Lébie à côtes. — Hélée perforée.

E 24. Oiseaux, *pag.* 317.

Macagua. — Lagopède. — Stercoraire.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE GAND.

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

LIG

LIGIE, *Ligia*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des isopodes, famille des ptérygibranches, ayant pour caractères: quatorze pattes, presque semblables, toutes onguiculées, attachées par paires aux sept premiers segmens du corps; queue composée de six segmens, garnie en dessous de dix lames ou écailles, disposées, par imbrication, sur deux rangs longitudinaux; quatre antennes; les intermédiaires très-petites, de deux articles; les extérieures sétacées, de six articles, dont le dernier composé lui-même d'un grand nombre d'articulations; deux appendices articulés, styliformes, saillans et fourchus, à l'extrémité postérieure du corps.

L'analogie que ces crustacés ont avec les cloportes est si frappante qu'il n'est pas surprenant, ainsi que M. Bosc l'avoit déjà observé, que Linnæus les ait réunis aux derniers, dans son genre *oniscus*. Fabricius avoit d'abord placé l'espèce la plus connue avec ses *cymothoa;* mais il en a formé, dans le *Supplément de son Entomologie systématique*, un genre propre, sous le nom de *Ligia*, LIGIE. Je vais en exposer les caractères naturels, ceux que Fabricius a présentés étant incomplets et inexacts. Je décrirai d'abord les organes de la manducation, que cet auteur a très-mal observés. La bouche est composée d'un labre, de deux mandibules, d'une languette, de deux paires de mâchoires, et de deux pieds-mâchoires. Le labre est presque membraneux, en demi-ovale, transversal, un peu voûté au milieu et fixé au bout de l'extrémité antérieure de la tête, qui représente une espèce de sur-labre ou de chaperon transversal. Les mandibules sont crustacées, robustes, beaucoup plus épaisses à leur base, brusquement, arquées et comprimées ensuite; le côté interne de

leur extrémité est élargi, concave dans son milieu, avec la pointe supérieure comme écailleuse, noirâtre et divisée en quatre dentelures obtuses; la mandibule gauche diffère de la droite, en ce que cette pointe est plus grande, que ses dentelures sont plus prononcées, et que l'on voit immédiatement au-dessous d'elle une petite pièce presque semblable, par sa forme et sa consistance, à cette pointe, s'articulant par sa base avec le bord interne, et tridentée à son extrémité; la mandibule droite offre à la place correspondante un petit corps membraneux, un peu transparent, cilié au bout; l'angle inférieur et intérieur de la partie terminale et arquée des deux mandibules se prolonge en une sorte de grosse dent molaire et tronquée; la gauche a aussi, au-dessous de l'appendice denté, une petite saillie membraneuse et ciliée ou garnie de petites épines au bout. La languette, située immédiatement au-dessous et dans l'entre-deux des mandibules, se compose de deux pièces plates, membraneuses, triangulaires, avec le côté extérieur arrondi ou arqué; les deux réunies forment presque un demi-cercle. Les deux mâchoires supérieures sont presque membraneuses, dans une direction oblique et convergente; chacune d'elle, est divisée, jusqu'à la base, en deux pièces étroites, allongées, presque linéaires, comprimées, et dont l'une supérieure et un peu plus interne; celle-ci est plus petite et terminée par quelques longs cils, réunis en un faisceau pointu et dirigé brusquement en manière de crochet, vers l'intérieur de la bouche; cette division représente, en quelque sorte, le palpe en forme de fouet des pieds-mâchoires des crustacés décapodes; l'autre division est écailleuse et dentelée à son extrémité supérieure, avec quelques cils au-dessous sur le bord interne; les deux mâchoires suivantes sont membraneuses, canaliculées en devant, ou du côté des autres mâchoires, ou en forme de valvules qui emboîtent la face postérieure des mâchoires précédentes; leur bout supérieur est obtus ou arrondi, et sans dentelures ni petites épines. Les deux pieds-mâchoires sont membraneux, très-comprimés, pareillement concaves et pour la même fin sur leur face antérieure ou l'interne, et divisés en six articles; le premier est beaucoup plus grand, en forme de carré long, de sorte que les deux premiers articles étant contigus l'un à l'autre et par une ligne droite, au bord interne, imitent une sorte de lèvre; leur extrémité supérieure et interne se prolonge en guise d'une division labiale, tronquée ou très-obtuse, brièvement et inégalement dentelée au bord supérieur; les autres articles composent, par leur réunion, une pièce triangulaire ou conique, obtusément dentelée au côté interne, et munie extérieurement de quelques

petites épines géminées ou ternées ; cette pièce semble représenter un palpe, inséré près de la base extérieure de la dilatation terminale de cette fausse lèvre.

Le corps des ligies a la figure de celui des cloportes ; il est ovale, déprimé, mais plus élevé le long du milieu du dos, obtus ou arrondi en devant, et rétréci insensiblement vers sa partie postérieure. Il est composé d'une tête et de treize segmens ou anneaux de consistance crustacée, plus foible en dessous. La tête est en forme de carré transversal et emboîtée dans une échancrure du premier segment. Les yeux sont assez grands, arrondis, avec la cornée convexe et composée d'un très-grand nombre de facettes hexagones. Les antennes sont rapprochées sur une ligne transverse à la partie antérieure de la tête, près de la base du chaperon, et semblent partir d'une base commune et circonscrite par une ligne enfoncée ; les extérieures ou les latérales sont sétacées, de la longueur de la moitié du corps, dans l'espèce commune, de six articles, la plupart cylindriques, dont les deux premiers fort courts, et les trois derniers allongés ; le sixième ou le terminal est le plus long, composé, dans cette même espèce, de treize petits articles, et terminé insensiblement en pointe. Les antennes intermédiaires sont insérées au côté interne des précédentes, très-petites, filiformes, de deux articles comprimés, et dont le dernier est obtus. Les segmens du corps sont beaucoup plus larges que longs, avec le côté extérieur rebordé et dont l'angle postérieur, du moins aux derniers anneaux, se prolonge en arrière, en manière de pointe ; les sept premiers segmens portent chacun une paire de pattes ; ces organes sont insérés sur les côtés inférieurs du corps, armés çà et là de petites épines de la même forme, composés de six articles, dont le premier plus long, se dirigeant vers la poitrine, formant ensuite avec le suivant un coude ou un angle, et dont le dernier écailleux, pointu au bout, avec une petite dent au-dessous ; les dernières pattes sont un peu plus longues et vont en arrière. Les six segmens postérieurs forment cette partie que l'on a nommée *queue* dans les crustacés décapodes ; ils sont, à l'exception du dernier, plus courts que les précédens et terminés latéralement en une pointe plus aiguë ; le dernier est presque carré, avec le bord postérieur arqué et arrondi au milieu, échancré et unidenté de chaque côté ; il donne naissance à deux corps styliformes, plus ou moins longs, dirigés presque parallèlement en arrière, au-delà du corps, et composés chacun d'une pièce comprimée, tranchante sur ses bords, et dont l'extrémité porte deux pointes coniques, allongées et presque égales ; l'intérieure est seulement un peu plus longue, et offre à son

extrémité un très-petit article, allant en pointe. Chacun de ces six segmens a, sur sa face inférieure, deux feuillets membraneux transparens, en forme de triangle curviligne, et servant de nageoires et de branchies; une petite lame fixée transversalement porte chaque feuillet; ceux de la paire supérieure sont plus petits; les deux suivans, du moins dans les mâles, sont accompagnés d'un appendice membraneux, long, linéaire, qui naît de leur base interne et inférieure; ces nageoires sont couchées, disposées sur deux rangées longitudinales, et s'imbriquent graduellement. On voit, dans l'intérieur de plusieurs de ces parties, un amas de petits corps gélatineux, en forme de petits grains.

Les ligies sont abondantes sur nos côtes maritimes et à l'embouchure des fleuves. Elles se cachent sous les pierres, les déjections de la mer, et se roulent sur elles-mêmes, ainsi que les cloportes, auxquels elles conduisent dans un ordre naturel.

Leurs mœurs sont d'ailleurs inconnues.

L'espèce la plus commune sur nos côtes et que M. Bosc a aussi trouvée, en abondance, sur celles d'Espagne, est la Ligie océanique, *ligia oceanica*, de Fabricius, représentée dans cet ouvrage, pl. D. 15, fig. 10, et par Pennant, *Zool. brit.*, tom. 4, tab. 18, fig. H. Son corps est long d'environ un pouce, jaunâtre, avec les antennes moitié plus courtes que lui, et dont la dernière pièce est composée de treize petits articles; les styles de la queue sont à peu près de sa longueur et presque égaux.

La Ligie cloportide, *ligia oniscides*; l'*oniscus assimilis* de Linnæus, en diffère par ses pointes caudales qui sont très-courtes et sans saillie extérieure.

On la trouve aussi dans nos mers.

La Ligie italique, *ligia italica* de Fabricius, a les antennes et les styles de la longueur du corps.

La Ligie des hypnes, *ligia hypnorum*; l'*oniscus hypnorum* de M. Cuvier, *Journ. d'hist. nat.*, tom. 2, p. 19, pl. 26, fig. 3, 4, 5, est très-petite, variée en dessus de noirâtre, de cendré et de jaunâtre, avec les antennes de la longueur de la moitié du corps, et dont la dernière pièce n'a que dix articles; celui du bout est terminé par une soie; les pointes de la queue sont saillantes; l'extrémité supérieure et interne de leurs pédicules se prolonge en une dent sétigère. Sur les côtes de l'Océan. (L.)

LIGNE EQUINOXIALE, appelée simplement la *ligne* ou l'*équateur*. Grand cercle qui divise le globe terrestre en deux parties égales, l'une *septentrionale*, que nous habitons, et l'au-

tre *méridionale*, où il y a beaucoup plus de mer que de terre. On nomme ce cercle *ligne équinoxiale*, parce qu'aux deux époques de l'année où le soleil s'y trouve, le 21 de mars et le 22 ou 23 septembre, le jour est égal à la nuit dans les deux hémisphères.

A ces deux époques, les habitans des contrées qui sont sous la ligne, ont, à midi, le soleil perpendiculairement au-dessus de leur tête; leurs corps n'ont point d'ombre. (PAT.)

LIGNÉE. *V.* RACE. (VIREY.)

LIGNETTE (*Chasse*). Petite ficelle qu'emploient les oiseleurs pour la construction de quelques piéges. (V.)

LIGNEUX. *V.* ARBRE, (analyse chimique.) (TOL.)

LIGNIPERDE, *ligniperda*. Pallas, dans ses *Specilegia Zoologica*, a donné ce nom au BOSTRICHE TARIÈRE. (O.)

LIGNITE, BOIS BITUMINEUX, BOIS FOSSILE (*Bitumen spissaxylon*), (*Braunkohle* des Allemands). Substance minérale combustible, bitumineuse, dont certaines variétés ont été souvent confondues avec la houille, d'autres avec la tourbe, et qui paroît cependant devoir constituer une espèce distincte des deux autres.

Les caractères essentiels du lignite sont: 1.° de brûler avec une odeur, souvent âcre et fétide, quelquefois assez agréable, mais toujours différente de celle que produit la combustion de la houille et du bitume, sans couler comme les bitumes, et sans s'agglutiner comme les houilles, en laissant pour résidu une cendre pulvérulente, ferrugineuse et terreuse, qui, dit-on, renferme de la potasse; 2.° de donner un acide à la distillation; 3.° de présenter, le plus souvent, au moins dans quelques-unes des parties, la texture ligneuse, et un ensemble de caractères qui ne permettent pas de douter que sa formation ne soit due à des végétaux, et particulièrement à des bois enfouis et bituminisés.

Les caractères extérieurs des lignites sont, du reste, extrêmement variés; ils offrent des variétés qui paroissent entièrement semblables à certaines variétés de houille, et même d'anthracite; d'autres qui semblent se rapprocher beaucoup de la tourbe; d'autres dans lesquelles on ne voit que des arbres enfouis, dont la nature végétale est à peine altérée; et tous les intermédiaires entre ces extrêmes.

Par suite de cette grande variété, et du peu d'étude approfondie que l'on a fait jusqu'à présent des combustibles minéraux, les minéralogistes sont peu d'accord sur les limites à établir entre les différentes espèces. Nous avons indiqué au mot *houille* quelques-unes des classifications princi-

pales qui ont été établies (*V.* ce mot). Nous rappellerons ici les diverses variétés de lignite déterminées par M. Werner et par M. Voigt.

M. Werner divise l'espèce *braunkohle* ou lignite, en cinq sous-espèces; savoir : 1.° le bois bitumineux (*bituminæses holz*), d'un brun noirâtre, à texture entièrement ligneuse; 2.° le lignite terreux (*erdkohle*), d'un brun noirâtre passant au gris jaunâtre, à cassure terreuse, friable, à rayure un peu éclatante; 3.° la terre alumineuse (*alaunerde*) plus noire que la variété précédente, mais s'en rapprochant, du reste, beaucoup par tous ses caractères; 4.° le lignite commun (*gemeine braunkohle*), toujours d'un brun noirâtre, à cassure transversale, conchoïde et éclatante, d'un éclat gras, à cassure en longueur presque mate et schisteuse, qui semble conserver les traces d'une texture ligneuse, aigre et facile à casser; 5.° le lignite limoneux (*moorkohle*), (houille limoneuse de Brochant), assez semblable au précédent, mais dont la cassure en travers est plus inégale et moins conchoïde, et dont les fragmens affectent souvent des formes trapézoïdales ou rhomboïdales, s'approchant du cube. Cette variété se fendille très-promptement, quand elle est exposée à la chaleur, et prend un aspect hérissé.

M. Voigt établit, dans la même espèce, huit sous-espèces; savoir : 1.° le bois bitumineux (*bituminæses holz*), brun et à texture entièrement ligneuse; 2.° le jayet ou charbon piciforme (*pechkohle*), d'un noir souvent parfait, très-éclatant, d'un éclat gras, à cassure parfaitement conchoïde, à fragmens aigus, fragile; 3.° le charbon compacte ou de Kennel (*kennelkohle*), d'un noir grisâtre, peu éclatant à l'intérieur, à cassure conchoïde, se divisant en fragmens rhomboïdaux, se rapprochant en général, dit M. Voigt, beaucoup du jayet; 4.° le lignite proprement dit, ou charbon brun (*braunkohle* ou *moorkohle*), d'un brun de girofle foncé, mat, à cassure terreuse, à fragmens indéterminés, tachant, un peu gras au toucher, etc.; 5.° le lignite terreux brun (*braune bituminæse holzerde*), d'un brun clair, mat, à cassure terreuse, friable et se réduisant en terre par la pression, un peu gras au toucher; 6.° le lignite terreux gris (*graue bituminæse holzerde*), d'un gris cendré passant au blanc grisâtre, mat, terreux, friable et gras au toucher (ne s'est trouvé jusqu'ici qu'à Alsdorff et Helbra en Thuringe); 7.° le charbon bacillaire (*stangenkohle*), d'un noir grisâtre ou bleuâtre, formé de pièces séparées, scapiformes, parallèles et un peu courbes, à cassure conchoïde et brillante, d'un éclat approchant du métallique (ne s'est trouvé encore qu'au Meisner en Hesse); 8.° le charbon éclatant (*glanzkohle*),

d'un noir parfait, très-éclatant, d'un éclat demi-métallique, à cassure conchoïde, friable. M. Voigt ne cite, de même, cette dernière sous-espèce qu'au mont Meisner.

On voit que ces deux déterminations sont loin de s'accorder entre elles. Celle de M. Werner, entièrement fondée sur les caractères extérieurs, ne comprend sous le nom de *braunkohle* que des substances reconnues comme *lignites* par les minéralogistes français; mais elle ne les comprend pas toutes, et on n'y trouve, par exemple, aucune mention du jayet. Dans la classification de M. Voigt, au contraire, ce sont les caractères géologiques seuls qui séparent le lignite de la houille, et on nomme *braunkohle* tous les combustibles charbonneux qui se trouvent en bancs ou en amas dans les terrains d'argile et de sable. Il en résulte qu'une partie des anthracites des autres minéralogistes, savoir, celles désignées sous le nom d'*anthracites conchoïdes* (*muschliche glanzkohle*), sont réunies au lignite, et qu'il en est de même pour une partie des *houilles piciformes* (*pechkohle*), regardées comme des jayets par suite de leur gisement, et séparées des autres *pechkohle* qui restent réunies à la *houille* proprement dite. Il sera nécessaire d'étudier avec soin les caractères chimiques d'un grand nombre d'échantillons de ces diverses substances, avant de pouvoir déterminer jusqu'à quel point ces rapprochemens et ces séparations sont fondés; mais, dans tous les cas, il paroît que c'est à tort que M. Voigt classe le combustible que nous avons désigné sous le nom de *houille compacte* (*kennelkohle*), parmi les lignites, puisqu'on indique son gisement dans les terrains houillers proprement dits des environs de Newcastle.

Parmi les minéralogistes français, M. Haüy ne classe comme espèce, soit dans son Traité de minéralogie, soit dans son *Tableau comparatif*, que le jayet; il fait seulemen mention des *bois bitumineux*, pour rappeler qu'on ne doit pas les confondre avec la houille. M. Lucas, dans son *Tableau méthodique des espèces minérales*, indique aussi seulement le jayet comme espèce, à la suite de laquelle il range les bois bitumineux dans un appendice. M. Tondi réunit tous les lignites de M. Werner, avec le jayet, la houille compacte, et le charbon de bois fossile (*mineralische holzkohle*) sous le nom de *carbone phytogène* ou de *phytantrace*, dans un premier appendice au genre carbone. M. Brongniart est le premier, et jusqu'à présent le seul, qui ait désigné l'espèce sous le nom de *lignite*, et qui ait indiqué ses caractères généraux, ainsi que les diverses variétés qu'elle présente. Nous suivrons, à cet égard, sa classification, sauf quelques additions ou changemens que nous ferons connoître.

1.° Le *lignite jayet* est solide, assez dur et compacte pour recevoir un poli très-vif; opaque, d'un noir parfait, à cassure conchoïde et éclatante, souvent semblable à celle de la poix. Sa pesanteur spécifique est de 1,26, d'après Brisson; M. Léonardi indique cette pesanteur de 1,74, et, d'un autre côté, on en a cité de plus léger que l'eau. Cette variété répond aux variétés de *pechkohle* des minéralogistes allemands, qui ne se trouvent pas dans les couches de houille schisteuse des terrains houillers, mais bien dans les terrains propres aux lignites. On reconnoît quelquefois, dans le jayet, le tissu organique du bois, et il paroît alors passer à la variété suivante; souvent, au contraire, il n'en offre aucune trace; mais M. Voigt assure qu'en distillant, dans une cornue, le jayet le plus parfait, et lui enlevant ainsi son huile bitumineuse, on le voit toujours reprendre le tissu ligneux.

2.° Le *lignite fibreux* ou *bois bitumineux* (*bituminæses holz* des Allemands) est tantôt d'un brun plus ou moins noirâtre, tantôt d'un brun de gérofle clair, passant à la couleur du bois. Il a la forme et la texture parfaitement ligneuses, et l'on y reconnoît les fibres et souvent même les couches annuelles du bois. Ses fragmens sont esquilleux; il est léger, facile à casser, et il prend, sous le couteau, un peu d'éclat.

3.° Le *lignite friable* (*gemeine braunkohle* et *moorkohle* des Allemands) est d'un brun noirâtre : il montre encore, en grand, les traces d'une texture ligneuse; sa cassure principale est par conséquent schisteuse; sa cassure transversale est inégale ou imparfaitement conchoïde; il se fendille très-facilement, et ses fragmens affectent souvent une forme trapézoïdale; il est léger, tendre et friable, ainsi que l'indique son nom. Il est probable que cette variété peut offrir, plutôt que le jayet, des échantillons assez légers pour surnager à la surface de l'eau.

4.° Le *lignite terreux* (*erdkohle*, *bituminæse holzerde*) semble n'être que la variété précédente, dans laquelle la décomposition du bois est plus avancée; il est d'un brun souvent clair, rarement noirâtre; et il a si peu de consistance, que ses fragmens se réduisent en poussière à la simple pression des doigts. Il est doux au toucher, et prend un peu d'éclat par la raclure.

Il faut citer, comme appendices, à la suite de cette variété :

a. Le lignite alumineux (*alaunerde*, de Werner);

b. La terre bitumineuse grise (*graue bituminæse holzerde*, de M. Voigt.)

C'est aux deux dernières variétés, c'est-à-dire, aux lignites *friable* et *terreux*, qu'il faut rapporter, soit la substance

connue sous le nom de *terre d'ombre* ou *terre de Cologne*, exploitée en grande quantité sur les bords du Rhin, substance qu'il ne faut pas confondre avec une autre *terre d'ombre* (*umber* de Werner), qui est une argile ochreuse, soit celles désignées dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, sous les noms de *terre houille*, *houille d'engrais*, *terres pyriteuses* ou *alumineuses*, *tourbes pyriteuses* ou *vitrioliques*, *cendres noires*, etc., et qui ont été classées, dans plusieurs traités de minéralogie, parmi les tourbes. C'est encore à l'espèce *lignite*, et spécialement à la seconde ou troisième variété, qu'on doit rapporter les prétendues *tourbes ligneuses* ou *marines* qu'on observe sur le bord de la mer, le long des côtes de la Manche.

On voit que nous ne faisons entrer dans cette détermination ni le *kennelkohle* des Anglais, ni le *stangenkohle*, ni le *glanzkohle* du Meisner. Le premier paroît devoir être classé parmi les houilles: les deux derniers semblent être des anthracites.

Les grandes différences qui se remarquent, dans presque tous les caractères, entre les diverses variétés de lignite, ainsi que le plus ou moins grand degré de décomposition et de *bituminisation* des substances végétales qui les constituent, doivent faire varier extrêmement la proportion des principes chimiques dont ils sont composés. On en a publié un très-petit nombre d'analyses qui méritent confiance. Nous citerons seulement les deux suivantes.

M. Hatchett a retiré du *lignite fibreux* de Bovey en Devonshire, sur 100 parties, 45 de charbon, 30 d'eau acide et troublée par le mélange d'un peu de bitume, 10,5 de bitume brun huileux épais, et 14,5 de gaz hydrogène carboné et gaz acide carbonique. Le charbon brûlé a laissé deux parties de cendres noirâtres, contenant de l'alumine, de la silice et du fer.

M. Klaproth a retiré, de 100 grains de *lignite terreux* de Schraplen, 8,5 pouces cubes de gaz acide carbonique, 59 pouces cubes de gaz hydrogène carboné, 12 grains d'eau chargée d'acide pyro-ligneux, 30 grains d'une huile d'un brun clair, à odeur empyreumatique, 20 grains de carbone, 2,5 de sulfate de chaux, 11,5 de sable, 1 d'oxyde de fer, 0,5 d'alumine, et 2 de chaux.

M. Vauquelin a seulement constaté, dans le jayet, la présence d'un acide, sans déterminer positivement si cet acide est l'acide pyro-ligneux.

On conçoit que les analyses doivent donner des résultats encore plus différens, lorsque les lignites sont mélangés, en plus ou moins grande proportion, de substances terreuses,

ainsi que cela a lieu souvent. On peut citer, comme exemples remarquables de ces mélanges, et comme faisant une espèce de passage entre les combustibles et les minéraux argileux : 1.° le schiste observé à Reykum en Islande, par sir Joseph Banks, composé en grande partie de feuilles semblables aux feuilles d'anne, interposées entre les feuillets schisteux : elles sont seulement à demi-charbonnées, et on y distingue encore l'arrangement des fibres. Ce schiste contient 27 à 28 pour 100 de charbon, 3,5 de bitume huileux, 32 d'eau et de gaz divers; 2.° le schiste argilo-calcaire, aussi rempli de feuilles, observé près de Roche-Sauve en Vivarais, par M. Faujas de Saint-Fond; 3.° la substance décrite par le docteur Jordan (page 196 de ses *Voyages minéralogiques*), sous le nom de *verhærteter blætterthon* (argile feuilletée endurcie), et exploitée au pied du Minneberg, près Linz, sur la rive droite du Rhin. Ses caractères paroissent la rapprocher également d'une argile impure et du bois bitumineux; elle brûle avec une flamme foible, et elle ne perd que 36 pour 100 à la combustion (1).

Enfin, on pourroit peut-être classer, à la suite de ces substances, le *dusodyle* de M. Cordier, nommé par M. Haüy *houille papyracée*, qui brûle avec une odeur bitumineuse et fétide, en laissant un résidu du tiers de son poids, mais dans lequel on ne voit aucune trace indiquant l'origine végétale. (*Voyez* DUSODYLE.)

Gisement du Lignite. — Le lignite se présente disséminé, ou formant des masses considérables. Dans le premier cas, on le rencontre dans un grand nombre de terrains secondaires d'ancienneté très-différente, depuis les calcaires coquillers postérieurs au terrain houiller, jusqu'aux formations d'attérissement les plus modernes. Dans cette série, il faut remarquer que se trouvent les terrains de grès qui renferment une formation particulière de houille; et, en effet, le lignite s'y trouve quelquefois disséminé dans les couches de grès, à peu de distance des bancs de houille. On le rencontre ainsi en Saxe et dans le nord de la Suisse. M. Héricart-de-Thury a cité des lignites disséminés, soit à l'*état ligneux*, soit à l'état *terro-bitumineux*, soit à l'état *de charbon*, dans plusieurs des formations supérieures à la craie qui constituent le sol des environs de Paris (*Journal des Mines*, n.° 207). Ces gîtes

(1) Une substance semblable, provenant de différentes autres localités des bords du Rhin, a été décrite par M. Nœggerath, sous le nom de lignite schisteux (*schiefrige braunkohle*), dans ses *Études minéralogiques*. Dans un mémoire inséré dans le n.° 179 du Journal des Mines, M. Nœggerath cite deux descriptions antérieures de substances analogues, faites par M. Nose et par M. Cramer.

de lignite présentent presque constamment tous les caractères qui peuvent faire rapporter évidemment leur formation à des végétaux décomposés.

Les lignites en masses considérables paroissent, au contraire, appartenir à un petit nombre de formations spéciales; et même, selon quelques personnes, à une seule formation. Comme cette formation, qui est au moins la principale, se compose de couches alternatives d'argile, de sable et de cailloux roulés, on l'a généralement rapportée aux terrains d'alluvion; et M. Voigt dit, en propres termes, qu'il regarde tous les lignites comme appartenant aux terrains d'alluvion. Si, sous ce dernier nom, on désigne tous les terrains formés de débris de roches antérieures, remaniés par les eaux et déposés par elles, il n'est pas douteux qu'ils ne comprennent les terrains de lignite; mais, dans ce cas, on devroit nommer ainsi les brèches, les psammites, les poudingues, les grès, enfin tous les terrains formés de roches agrégées ou arénacées. On ne donne, au contraire, en général, le nom de *terrains d'alluvion*, qu'aux formations de transport ou d'attérissement les plus modernes, ou à celles qui se forment encore journellement, dans les lieux où les eaux déposent les débris de toute espèce qu'elles ont charriés. Ainsi considérés, il est plus que douteux que les terrains d'alluvion doivent comprendre les terrains à lignite. Dans beaucoup de pays, à la vérité, la formation du lignite se montre entièrement à la surface, et elle constitue le sol des plaines qui la renferment; et cette circonstance, jointe à la nature des couches qui la constituent, a beaucoup contribué à faire adopter généralement l'idée que nous examinons. Mais, dans d'autres contrées, le terrain à lignite est recouvert, soit par des terrains basaltiques, soit par des grès, soit par des formations de calcaire coquillier, qu'on ne peut pas comprendre parmi les terrains d'alluvion. Il semble donc que le lignite situé au-dessous de ces formations doit, ainsi que les couches argileuses et sableuses qui le renferment, être classé à son rang parmi les terrains secondaires les plus modernes, désignés par plusieurs minéralogistes sous le nom de *terrains tertiaires*, et ne pas être considéré comme faisant partie des *terrains d'alluvion*, dans le sens que l'on attache ordinairement à cette dénomination. M. Voigt déclare cependant qu'il comprend sous ce nom tous les terrains postérieurs au *calcaire coquillier* (*muschelkalk*) des Allemands, le basalte excepté; mais cette opinion, assez généralement partagée en Allemagne, provient sans doute de ce que les géognostes allemands ne connoissent point les formations les plus modernes de calcaire, d'argile, de gypse, de grès, forma-

tions postérieures à celles de la craie, et qui ne se rencontrent point dans leur pays.

Le sable des terrains à lignite est de toute couleur et de toute grosseur de grains. Il renferme quelquefois des galets très-gros ; quelquefois des couches entières sont formées de galets. L'argile est aussi de nature très-variée ; le plus souvent, cependant, elle est grisâtre ou bleuâtre : quelquefois elle est très-sableuse. Quelquefois elle prend un tissu feuilleté, et plusieurs personnes l'ont confondue alors avec le schiste argileux ou *argile schisteuse* des terrains houillers, dont elle est cependant très-essentiellement différente. On n'y remarque point, en général, d'empreintes de végétaux ; et quand elle en renferme quelques-uns, ces empreintes sont très-différentes aussi de celles des schistes des terrains houillers. L'argile forme presque toujours le *toit* du lignite ; le plus souvent elle en forme aussi le *mur*. Aux environs de Cologne, le toit des couches de lignite est souvent une couche de cailloux roulés, quarzeux, dont quelques-uns sont d'un très-gros volume. L'argile de cette formation est quelquefois assez pure pour servir à la fabrication des poteries fines et des pipes. C'est avec elle que l'on fabrique à Gros-Almerode les célèbres creusets de Hesse.

Le sable et l'argile se mélangent d'ailleurs dans toutes les proportions, dans les différentes couches du terrain à lignite. On remarque, à l'exploitation de *Zscherben*, près Halle, une couche ainsi mélangée, qui présente dans sa consistance une sorte d'élasticité. On l'a nommée *lebrüter gebürge*, nom qui veut indiquer une espèce d'analogie de la substance qu'il désigne avec le cuir (en allemand *leber*).

Le lignite constitue dans ce terrain, soit un seul banc, soit plusieurs bancs ou couches, le plus souvent horizontales, et d'une épaisseur qui varie depuis quelques décimètres jusqu'à 30 ou 40 mètres. Ces couches, ainsi que celles des terrains qui les renferment, s'étendent quelquefois, d'une manière continue, sous une vaste plaine ; souvent, au contraire, elles se terminent promptement, par suite de la forme des terrains sur lesquels elles sont déposées, et elles mériteroient quelquefois plutôt le nom d'*amas parallèles* que celui de *bancs* (*V.* GÎTE DE MINERAI). A Langenhogen, près Halle, une vaste excavation à ciel ouvert, de plus de 200 mètres de longueur, fait voir une couche de lignite, épaisse de 12 à 15 mètres au milieu de la tranchée, et qui s'amincit graduellement des deux côtés, de manière à n'avoir plus que 6 à 8 mètres de puissance aux extrémités de l'excavation. Cette couche est formée de lits horizontaux, alternatifs, noirs, brunâtres et jaunes, et mêlés de rognons irrégulièrement disposés,

d'un mélange très-blanc de sable et d'argile, auquel on donne sur les lieux le nom de *tripoli*.

Plusieurs des variétés de lignite sont en général réunies dans les mêmes couches. Les lignites *terreux* et *friable* en constituent ordinairement la masse principale, et ils renferment une plus ou moins grande quantité de lignite fibreux, lequel présente souvent des arbres entiers encore très-reconnoissables, et dont certaines parties sont déjà changées en lignite friable ou terreux. Le jayet est moins commun à rencontrer uni aux autres variétés; il s'y trouve cependant assez souvent en petites veinules; souvent aussi quelques parties des arbres changés en lignite fibreux, sont converties en un véritable jayet; mais on l'observe surtout, en proportion considérable, dans les gîtes de lignite qui sont recouverts par des terrains basaltiques. Le gîte du mont Meisner en Hesse, en offre un exemple remarquable. Il renferme, dans une épaisseur qui va à plus de 30 mètres, toutes les variétés de lignite, excepté le L. terreux gris. Le lignite fibreux est situé à la partie inférieure de la couche; au-dessus sont les variétés terreuse et friable; sur celles-ci se trouve le jayet; au-dessus du jayet on trouve une anthracite conchoïde (*muschlche glanzkohle*), et enfin la houille ou l'anthracite bacillaire (*stangenkohle*). Une couche d'argile recouvre le gîte de combustible, et sur l'argile s'étend un énorme plateau de basalte.

On cite, dans quelques couches de lignite, des portions disséminées de véritable charbon de bois. On y cite aussi, spécialement dans celles du *Putzberg*, près Friesdorf (ancien département de Rhin-et-Moselle), le prétendu *charbon de bois fossile* (*mineralische holzkohle*), ou *anthracite fibreuse* de Karsten, disséminé dans le lignite terreux.

On a cherché à reconnoître la nature des bois qui forment le lignite fibreux; mais les opinions diffèrent à cet égard. M. Faujas de Saint-Fond, dans sa description des gîtes de lignite de Brühl et de Liblar, près Cologne (*Journ. des Mines*, n.° 24), remarque qu'on n'y trouve que des troncs d'arbres, sans vestiges de branches ni de racines. Cette disposition lui fait penser que les arbres dont ces troncs proviennent, étoient, comme les palmiers, de nature à n'avoir point de branches, et il remarque, à l'appui de cette idée, qu'on trouve, dans les exploitations de Liblar, des fruits qui ont été reconnus, par les plus habiles botanistes, pour des fruits de palmiers, ayant les plus grands rapports avec le palmier *areca*. M. Nœggerath, dans son mémoire sur les lignites du Putzberg, inséré dans le n.° 179 du *Journ. des Mines*, exprime une opinion différente. Il trouve à tous les bois bitumineux

de ces gîtes une ressemblance frappante avec les bois de conifères ; il affirme que beaucoup d'entre eux indiquent, par leur texture, que des branches y ont été attenantes, et qu'on a trouvé, dans une des couches de glaise qui séparent les bancs de lignite, deux cônes (fruit des conifères) de la grosseur des cônes de mélèze, convertis en lignite terreux. M. de Hüpsch, dans son ouvrage *sur l'Origine de la Terre d'ombre de Cologne*, parle de tiges, de racines et de branches d'arbres, extraites des exploitations de ce pays. M. Stifft fait mention d'un cône semblable à une belle *pomme de pin*, qui a été trouvé dans les gîtes de lignite de la principauté de Corwey, sur les bords du Weser; et il donne au bois bitumineux de cette contrée, des caractères qui le rapporteroient en partie aux conifères, et en partie au genre des chênes.

M. de Schlottheim cite, dans le banc de lignite de Glücksbrunn, au pied du Thüringer-Wald, des morceaux de bouleau et de bois de conifères, ainsi que des pommes de pin, des graines de bruyère (*erica vulgaris*), et des débris reconnoissables d'insectes des genres *silpha* et *carabus*. Il dit aussi que ce banc renferme des parties terreuses tout-à-fait semblables à de la tourbe. Il fait remarquer que les débris de plantes qu'on y observe appartiennent à des espèces du pays; mais que, cependant, les environs de Glücksbrunn ne produisent aujourd'hui que des hêtres et des chênes.

M. Nœggerath cite, au *Putzberg*, un banc de lignite, de 5 décimètres d'épaisseur, formé en entier de tiges de plantes grosses ou minces, de petits rameaux, et de feuilles dont la forme ressemble à celle des feuilles du saule.

A Kalten-Nordheim en Thuringe, on trouve, dans les bancs de lignite, de petits corps sphéroïdaux allongés et quelquefois aplatis, semblables à une gousse à deux loges, et que M. Blumenbach croit être des capsules bivalves uniloculaires, provenant d'une espèce végétale qui n'existe plus.

A Tanne, au contraire, M. de Schlottheim a trouvé, dans les gîtes de bois bitumineux situés au-dessous du basalte, des gousses de pistache très-caractérisées ; ce qui semble confirmer ses idées sur la distinction à établir entre les deux formations de lignite.

Dans les gîtes de lignite des bords du Rhin, on rencontre des morceaux de lignite fibreux chargés ou comme saupoudrés d'un minéral granuliforme, que M. Coquebert de Montbret a trouvé de nature pyriteuse, et que M. Nœggerath regarde comme fer argileux grenu (*kœrniger thoneisenstein*). M. Nœggerath cite aussi des masses assez considérables de fer argileux, de forme ellipsoïdale, dans l'un des bancs de glaise du terrain à lignite, du Putzberg.

La plupart des troncs d'arbres reconnoissables dans les gîtes de lignite, sont dans une position à peu près horizontale; mais ils n'ont aucune direction constante, comme quelques auteurs l'ont prétendu pour étayer leurs systèmes: entassés confusément, ils se croisent dans tous les sens. Quelques-uns sont dans une situation assez inclinée; d'autres, dans une situation tout-à-fait verticale, traversent ainsi plusieurs couches. M. Faujas de Saint-Fond pense que cette dernière disposition, fort rare, est entièrement accidentelle; d'autres personnes veulent en tirer parti, pour conclure que les gîtes de lignite sont d'anciennes forêts enfouies en place; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, croient remarquer une différence entre ces arbres verticaux et ceux couchés dans les gîtes. M. Nœggerath rapporte qu'on a trouvé à la mine dite *Josephs Zufriedenheit* au Putzberg, un arbre vertical, ayant onze pieds de diamètre et garni de ses racines. Il le regarde comme un chêne, et comme étant par conséquent de nature différente de celle des bois bitumineux des couches de lignite. La coupe horizontale de cet arbre laisse voir les couches concentriques dont il étoit formé, et permet d'en compter 792. M. de Beroldingen prétend avoir observé, au Meisner, dans la couche de lignite, un assez grand nombre de bûches coupées à une longueur uniforme, et qui portent, d'une manière reconnoissable, l'empreinte, les unes de la hache, les autres de la scie. Aucun autre observateur n'a, je crois, parlé de ce fait, qui paroît au moins fort douteux.

Le degré de pureté du lignite dans son gîte est très-varié; c'est presque toujours l'argile qui l'altère, soit que cette substance s'y trouve mélangée, ou en couches, ou en masses informes. L'argile, le sable et les cailloux roulés des couches du toit remplissent souvent de petits filons qui pénètrent verticalement dans le banc de lignite, et se terminent en coin à quelques mètres de profondeur. Outre l'argile, on trouve avec le lignite: 1.° des pyrites ferrugineuses disséminées soit en petites boules, soit en grains, soit sous forme ligneuse; car quelquefois le bois s'est pyritisé, au lieu de se bituminiser. Ces pyrites sont, en général, très-efflorescentes, et dans plusieurs contrées, on emploie les lignites qui en sont imprégnés à la fabrication de l'alun et du sulfate de fer. Les lignites pyriteux entassés sont souvent susceptibles de s'enflammer spontanément; 2.° du mellite en petits cristaux octaèdres: cette substance ne s'est trouvée encore que dans les lignites d'Artern en Thuringe; 3.° le succin se trouve, dans plusieurs contrées, disséminé sur des tiges de lignite fibreux; on l'exploite ainsi sur les côtes de Prusse; on

le retrouve dans le même gisement au Groënland. On le trouve aussi en France, dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, et ailleurs ; 4.° M. Faujas cite une résine jaunâtre, brûlant avec l'odeur de l'encens, comme existant aux environs de Cologne, entre l'écorce et le tronc de certains arbres des gîtes de lignite. M. Voigt cite une *poix minérale scoriforme* d'un blanc jaunâtre, dans des gîtes analogues ; 5.° la substance nommée par M. Hatchett *rétinasphalte*, et qu'il regarde comme la partie résineuse des bois enfouis à demi-changés en bitume, se trouve dans les gîtes de lignite de Bovey en Devonshire. M. Hatchett l'a trouvée composée, sur 100 parties, de 55 de résine, de 41 d'asphalte, et de 3 de résidu terreux. Il croit qu'on doit réunir à cette substance celle décrite par M. Voigt sous le nom de *graue bituminæse holzerde* (terre bitumineuse grise).

Les couches d'argile de la formation du lignite renferment assez souvent des coquilles, et il est à remarquer que ce sont, en général, des coquilles terrestres ou d'eau douce. Telles sont un grand nombre d'espèces du genre *helix* (limaçon), des lymnées, des planorbes, etc. Il paroît donc probable que le terrain à lignite doit être compté dans le nombre des formations d'eau douce. M. Voigt prétend même que ce caractère le distingue essentiellement des terrains houillers, qui sont de formation marine ; mais on a vu, à l'article HOUILLE, que la principale formation de cette substance ne contenoit aucun fossile d'origine marine, et que le peu de coquilles qu'on y a rencontrées en quelques endroits, paroissoient être des coquilles d'eau douce. La distinction établie par M. Voigt ne semble donc pas fondée. M. de Schlottheim a remarqué que la plupart des coquilles des terrains de lignite situés sous le basalte dans nos contrées, paroissoient avoir des analogues terrestres ou fluviatiles dans les pays méridionaux.

On trouve aussi, dans ces terrains, des fossiles appartenant à la classe des mammifères. On a rencontré plusieurs bois de cerf dans les exploitations de lignite des bords du Rhin. M. de Schlottheim cite des débris de grands quadrupèdes des pays méridionaux trouvés dans les gîtes de lignite de la Thuringe. Plusieurs personnes citent, comme appartenant aux mêmes terrains, des ossemens d'éléphant ; mais il ne paroît pas bien certain qu'on n'ait pas confondu, dans ces citations, avec la formation que nous examinons maintenant, une formation plus nouvelle de terrains d'attérissement, qui renferme aussi des lignites, et dont nous parlerons tout à l'heure.

Le terrain à lignite peut se trouver déposé sur toute espèce

de terrains plus anciens. M. Voigt dit qu'on ne l'a point encore rencontré placé immédiatement sur les terrains primitifs. Cependant celui des environs de Leipsick semble, dans plusieurs endroits, devoir être en contact avec le porphyre; et celui du nord de la Bohème semble souvent superposé immédiatement au granite. Sur les bords du Rhin, il paroît appuyé sur les schistes et sur les psammites de transition. Au Meisner, en Hesse, il est placé sur le grès rouge. Dans le département de Vaucluse, il remplit des vallées formées par le calcaire secondaire. Dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, il repose sur la craie, etc.

Nous avons déjà dit que ce terrain se présentoit souvent à la surface du sol, recouvert seulement par la terre végétale ou par quelques couches d'alluvion. C'est ainsi qu'il se montre en grande abondance aux environs de Halle, de Leipsick, dans toute la Thuringe, dans le département de Vaucluse, etc.

Dans le nord de la Bohème, la formation de lignite est recouverte par un terrain de grès. Dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, elle est recouverte par un calcaire coquillier, nommé *calcaire à cérites* par les géognostes modernes: on assure que, quelquefois, elle y est mélangée avec ce calcaire et avec des couches calcaires renfermant beaucoup de coquilles d'huîtres. Une couche semblable, connue sous le nom de *grève* dans ce pays, se rencontre quelquefois entre le second et le troisième banc de lignite; mais ordinairement on ne trouve entre ces bancs que des coquilles fluviatiles, et le calcaire marin leur est superposé. Au-dessus de ce calcaire, on cite quelquefois des bancs de grès coquillier. Le lignite paroît ainsi dans une position analogue à celle de l'*argile plastique* du terrain des environs de Paris, c'est-à-dire, au-dessous du calcaire à cérites, et au-dessus de la craie; et en effet, l'on trouve assez fréquemment du lignite disséminé dans toute la formation d'argile plastique du terrain parisien. Enfin, dans un grand nombre de localités, le terrain à lignite se trouve en contact avec le basalte, et plusieurs géognostes avoient été conduits, par cette circonstance, à en admettre deux formations, qu'ils nommoient *formation d'alluvion* et *formation trappéenne*. Nous avons vu que la première détermination paroissoit inexacte; la seconde le paroît également; et il en est de même, à plus forte raison, de la *formation houillère des terrains basaltiques*, admise par beaucoup de minéralogistes allemands. M. Voigt affirme que rien d'essentiel ne fait différer les lignites situés sous le basalte, de ceux situés immédiatement sous la terre végétale; M. de Schlottheim croit cependant avoir remarqué, dans

ces deux circonstances, quelques espèces de coquilles différentes : mais les couches qui alternent avec le lignite sont toujours de l'argile et du sable. Quelquefois le basalte, comme au Meisner, recouvre en masses considérables le terrain à lignite. Ailleurs ce ne sont, comme à Kalten Nordheim, à Habichtswald, dans le Westerwald, etc., que des fragmens ou blocs roulés de basalte, qui se rencontrent dans le toit des couches de combustible. Ailleurs encore, le basalte se trouve aussi, en fragmens plus ou moins nombreux, dans les couches d'argile situées au-dessous du lignite. De toutes ces localités, le Meisner est l'endroit le plus célèbre. Les géologues neptuniens ont tiré parti du voisinage du basalte et du combustible, dans cette montagne, pour soutenir l'opinion que le premier ne pouvoit être le produit du feu. Les vulcanistes, au contraire, ont expliqué, comme effet produit par le basalte en fusion se répandant sur le terrain à lignite, les différences très-grandes que présente, dans les divers lits qui le composent, le banc de lignite du Meisner.

Les gîtes de *houille* cités en France dans le Velay et dans le Vivarais, comme en contact avec le basalte, sont, à ce qu'il paroît, des gîtes de lignite, dans une position analogue à celle du gîte du Meisner.

La manière dont on a considéré le terrain à lignite comme terrain d'alluvion, porteroit à penser qu'il doit toujours se trouver dans des plaines très-basses ; mais il n'en est pas ainsi. Souvent il se rencontre dans des collines, à une hauteur assez considérable. Celui du Meisner est dans ce cas. Ceux des bords du Rhin se présentent de la même manière. M. Faujas de Saint-Fond dit que les exploitations de Liblar sont situées à 100 mètres au-dessus du niveau du Rhin.

Au grand plan de la Belle-Etoile en Oisans (département de l'Isère), entre les deux lacs du Grand-Glacier du-Mont-de-Lans, on observe d'anciens marais desséchés qui recèlent des lignites, à 2145 mètres au-dessus du niveau de la mer. On y reconnoît, selon M. Héricart-de-Thury, des tronçons de bouleau, d'aune et de mélèze. Il est remarquable qu'on ne trouve aucun arbre vivant, à cette hauteur, dans les environs, et que la limite des bois est à 580 mètres plus bas.

La formation principale de lignite est répandue dans un grand nombre de pays. En France, les départemens de l'Aisne, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, de Vaucluse, en présentent les gîtes les plus abondans. En Allemagne, on cite principalement ceux de Hesse, de Thuringe, de haute et basse Saxe, de Bohème, des bords du Rhin. Les lignites de cette dernière localité sont connus sous le nom de *terre de Cologne* ou de *terre d'ombre*. Il en existe beaucoup en Italie. A

San Lazaro, près Sarzane, un terrain à lignite recouvre en couches horizontales un terrain houiller, disposé en couches très-inclinées. En Islande, le lignite est fort abondant : il y est connu sous le nom de *surturbrand*.

Le lignite en couches se rencontre dans plusieurs autres gisemens, les uns plus anciens, les autres plus nouveaux que la formation principale que nous venons de décrire. Nous en citerons brièvement quelques exemples.

Dans le département du Gard, près du Pont-Saint-Esprit, on connoît des bancs étendus de lignite, dans une marne bitumineuse qui renferme des coquilles d'eau douce, situés au-dessous d'un calcaire marin, contenant surtout des cérites. Le lignite et la marne bitumineuse contiennent assez abondamment du succin.

La craie et les argiles qui alternent avec la craie dans le nord de la France, ainsi que le calcaire immédiatement inférieur à la craie, renferment quelquefois des couches de lignite toujours moins puissantes et moins continues que celles de la formation supérieure à la craie. On en a rencontré, au-dessous de tout le terrain de craie et immédiatement au-dessus du terrain houiller, dans la recherche de houille de Mouchy-le-Preux, près Arras, où on l'a désigné sous les noms de *terre houille* ou *terre noire vitriolique et bitumineuse*.

A Locle, dans la principauté de Neufchâtel, on connoît des couches peu épaisses de lignite dans un calcaire marneux qui contient aussi des bancs de silex, et qui repose sur une brèche calcaire à gros fragmens, reposant elle-même sur le *calcaire du Jura*. Ces couches renferment une grande quantité de coquilles d'eau douce.

Sur les côtes de la Manche et sur le bord même de la mer, on exploite en plusieurs endroits, dans les départemens du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados, etc., une couche de lignite dont l'affleurement recouvert par les hautes marées, est mis à découvert à marée basse. On nomme ce combustible *tourbe ligneuse* ou *tourbe marine*. Le bois, qui le constitue principalement, y paroît mêlé de beaucoup d'autres plantes. Dans plusieurs endroits, la couche est percée par des pholades vivantes. On ne connoît point d'une manière précise ses relations de gisement avec le terrain des falaises.

A Frankenberg en Hesse, on exploite, dans un terrain d'argile, de marne calcaire et de grès, une couche d'argile en partie schisteuse, en partie passant à l'argilolite, pour les débris de végétaux qu'elle renferme, lesquels sont souvent pénétrés de minerai de cuivre. Parmi ces débris de végétaux, se rencontrent assez abondamment des lignites fibreux,

qui ont quelquefois la grosseur du bras, sont toujours comprimés et aplatis, souvent courbés, et traversés par des fentes remplies de petits rhombes de chaux carbonatée brunissante (*braunspath*). On reconnoît, en coupant transversalement ces lignites, les cercles annuels des arbres dont ils sont le produit. Ces cercles, suivant le docteur Jordan, sont disposés comme ceux des sapins. M. Freiesleben rapporte ce terrain à la formation de houille du grès blanc. Il croit que la couche métallifère doit être considérée comme tenant la place d'une couche de houille. Elle ne contient cependant pas de houille, mais seulement du lignite.

Le lignite se rencontre quelquefois dans les filons. Dans un grand amas transversal (*stehender stock*) qui coupe les filons métallifères de Joachimsthal en Bohème, et qui est formé de vacke, on a trouvé, parmi beaucoup d'autres fossiles, à 200 mètres de profondeur, un grand tronc d'arbre bituminisé ou de lignite fibreux, avec les vestiges de son écorce, de ses branches et de ses feuilles. On en a vendu de nombreux échantillons, pour les cabinets de minéralogie, sous le nom de *bois du déluge* (*sündfluth-holz*).

On observe aussi des lignites, assez abondamment, dans les véritables *terrains d'alluvion*, c'est-à-dire, dans les formations d'attérissement qui remplissent le fond des larges vallées baignées par de grands fleuves, et qui, situées au-dessus de tous les autres terrains, paroissent être les derniers produits des grandes révolutions qu'a éprouvées la surface du globe; car cette formation, désignée sous le nom de *limon d'attérissement* dans la géographie minéralogique des environs de Paris, est encore, ainsi que le remarquent les savans auteurs de ce bel ouvrage, très-différente du limon déposé de nos jours par les rivières; et son abondance, ainsi que l'élévation et l'éloignement de ses diverses parties, ne permettent pas de penser qu'elle puisse devoir son existence aux courans d'eau aujourd'hui existans, en supposant même les débordemens les plus grands que l'on connoisse depuis les temps historiques. Ce limon d'attérissement remplit la vallée de la Seine; il constitue en outre des plaines étendues assez élevées au-dessus du lit actuel de la rivière, et on y rencontre fréquemment du lignite fibreux formant des arbres à demi bituminisés. Leur tissu est parfaitement conservé; on y reconnoît nos espèces indigènes; ils sont dans un état de mollesse qui permet de les tailler facilement; mais lorsqu'ils sèchent lentement, ils acquièrent une dureté considérable, et sont susceptibles de prendre un beau poli. Les jeunes branches et les feuilles sont converties en lignite terreux ou en tourbe compacte; car c'est ici que les

deux espèces peuvent être difficiles à distinguer, et le lignite que ce gisement nous présente, semble tenir le milieu entre le bois dans son état naturel et le lignite de la formation principale. Celui que nous considérons maintenant ne constitue pas des couches régulières, et les arbres qui le forment sont dispersés ou confusément entassés. L'île de Chatou est presque entièrement formée de ces arbres. Le lit de la Seine, près du Port-à-l'Anglais, en contient une très-grande quantité. Un cultivateur de Vitry-sur-Seine a retiré, de cette dernière localité, tous les bois de charpente de la maison qu'il a construite.

Un lignite analogue a été observé par M. Nœggerath, dans plusieurs communes du département de la Roër, immédiatement au-dessous de la terre végétale. Les arbres qui le forment sont des hêtres, des bouleaux, des chênes très-reconnoissables. L'auteur regarde ce gisement comme devant être bien distingué de celui de la grande formation de lignite : il le croit analogue à celui de la tourbe.

C'est dans ce même limon d'attérissement que se trouvent souvent des débris de grands animaux, d'éléphans, de bœufs, d'antilopes, de cerfs d'Irlande, etc., décrits par M. Cuvier.

C'est peut-être à un gisement semblable qu'il faut rapporter les masses isolées de jayet exploitées dans l'argile ou dans le sable en diverses contrées. Ces exploitations sont, dit-on, abondantes dans le département de l'Aude. M. Voigt cite des gisemens analogues du jayet dans le pays d'Eisenach et dans le duché de Weimar. Il cite aussi un arbre entier aplati, déterré près de Sulzfeld en Franconie, à une profondeur de 36 mètres : une partie de cet arbre étoit transformée en jayet, une autre en lignite fibreux : une autre étoit réellement pétrifiée.

Enfin nous devons faire mention des *forêts sous-marines*, ou grands amas de lignite à demi formé, qu'on a observées en plusieurs endroits sur les côtes de France et d'Angleterre. M. de la Fruglaye en a cité une près de Morlaix (*Journ. des Mines*, n.° 179). Sous le sable de la mer et sous les galets de la côte, est une couche entièrement composée de débris de végétaux : beaucoup de feuilles y sont très-bien conservées. Des arbres entiers, renversés dans tous les sens, y sont, pour la plupart, à l'état de lignite terreux; on y reconnoît l'if, le chêne, et l'écorce argentée du bouleau. On y trouve aussi des mousses vertes comme dans leur état de végétation. Le tout repose sur un sol qui semble avoir été comprimé, et où l'on observe des roseaux, des racines de jonc, des asperges, des fougères en place, et à tige perpendiculaire. Le sol se prolonge assez avant dans la mer, jusqu'à des pointes de

roches qui ont sans doute préservé le tout d'être emporté par les flots.

M. Corréa de Serra a observé un gisement tout-à-fait analogue sur la côte du comté de Lincoln. De nombreux flots y sont entièrement composés de racines, de troncs, de branches, de feuilles d'arbres et d'arbrisseaux, entremêlés de feuilles de plantes aquatiques. Quelques parties tiennent encore à leur racine; le reste est entassé dans toutes les directions. L'écorce des arbres est très-fraîche, celle du bouleau est particulièrement reconnoissable. Le bois est presque toujours décomposé et mou. Quelques pièces sont plus dures, surtout dans les nœuds, et l'on s'en sert pour plusieurs usages domestiques. Le sol est une argile douce et grasse, recouverte d'une couche épaisse de feuilles pourries, où l'on a pu reconnoître quelques feuilles de *salix equifolia* et des racines d'*arundo phragmites*. Tous les débris sont très-aplatis.

Les tomes 19, 22, 23 et 27 des Transactions philosophiques, renferment l'indication de plusieurs faits analogues.

D'après tout ce qui précède, sur la nature et le gisement du lignite, il est impossible de révoquer en doute son origine végétale. On voit, dans les différens états dans lesquels il se présente, tous les passages entre le bois, d'une part, et le lignite terreux et le jayet d'autre part. On voit que l'altération du bois est d'autant plus avancée en général, que le terrain dans lequel se présente le lignite paroît de formation plus ancienne. Il faut rappeler ici les expériences de M. Hatchett, déjà citées à l'article *Houille*, et desquelles cet habile chimiste a conclu : 1.° que c'étoient principalement les parties résineuses des bois qui se convertissoient en bitume dans l'intérieur de la terre ; 2.° que les différentes variétés de lignite formoient une série de nuances entre le bois et la houille, qui indiquoient les progrès de la bituminisation et la marche de la nature dans la formation de ce dernier combustible. Nous rappellerons aussi que M. Voigt a émis une opinion entièrement opposée, qu'il pense que la houille n'a jamais été du lignite, et que la formation de ces deux substances, dont l'origine est également végétale, est due à des phénomènes de deux ordres entièrement différens. Nous renverrons à l'article HOUILLE, pour les différentes considérations qui peuvent appuyer ou combattre ces deux manières de voir.

Quant au genre de phénomènes ou de catastrophes qui a pu donner lieu à la formation des couches de lignite, nous avouerons notre complète ignorance, et nous rappellerons seulement, comme faits remarquables et singuliers, l'exis-

tence constante des coquilles d'eau douce ou terrestres dans cette formation, qui est souvent recouverte par une formation marine, l'analogie de ces coquilles d'eau douce avec celles qui existent aujourd'hui dans la zone torride, les débris de quadrupèdes des pays méridionaux que ce terrain présente aussi, les bois des mêmes contrées dont on y a reconnu les débris, et la différence qu'on a cru remarquer souvent entre les bois des couches de lignite, et les bois situés dans une position verticale, qui traversent quelquefois ces couches.

Exploitation et usage du lignite. — On exploite le lignite tantôt par des excavations à ciel ouvert, tantôt par puits et galeries. Chacun de ces deux modes est plus convenable à employer d'après les circonstances locales. Lorsque les bancs de lignite sont très-épais et recouverts par des couches terreuses peu épaisses, lorsqu'ils offrent assez de solidité pour ne pas exposer les exploitations à des éboulemens funestes aux ouvriers, lorsque la disposition du terrain permet de faire écouler les eaux naturellement ou à peu de frais, et de faire arriver facilement les voitures au pied de l'excavation, l'exploitation à ciel ouvert est préférable; elle présente alors l'avantage de permettre de prendre toute la substance combustible, et, sous ce rapport, elle indemnise et au-delà, des dépenses quelquefois considérables qu'a nécessitées le déblaiement de la couche. Une partie des plus grandes exploitations existantes de lignite a lieu de cette manière. Telles sont celles de Langenbogen près de Halle, d'Artern en Thuringe, de Liblar, de Brühl, de Bachen auprès de Cologne, etc. Quand, au contraire, on craint les éboulemens, quand les bancs de lignite sont peu puissans, et quand les couches du toit sont d'une grande épaisseur, quand l'épuisement des eaux ou le transport du lignite extrait seroient trop dispendieux avec des excavations à ciel ouvert, on est obligé d'exploiter par puits et galeries. On est toujours aussi obligé d'employer ce mode, quand le lignite est recouvert par des terrains basaltiques. Lorsqu'on exploite ainsi, par travaux souterrains, des couches puissantes de lignite, il est presque toujours impossible d'extraire la totalité de la couche, et on est obligé d'en laisser une partie, qui est perdue. Cependant à Zscherben, près de Halle, on exploite par galeries une couche de deux mètres et demi à trois mètres d'épaisseur, et au moyen de travaux régulièrement disposés, et d'éboulemens sagement dirigés, on enlève toute la couche. Les éboulemens se font souvent sentir jusqu'à la surface du terrain.

Au Meisner en Hesse, la couche de lignite a de 10 à 20

mètres de puissance; on n'en exploite que les lits supérieurs qui, ainsi que nous l'avons vu, sont plus bitumineux, et s'éloignent davantage de la nature du bois, et dont quelques parties semblent être de l'anthracite. Cette exploitation a lieu au moyen de quatre grandes galeries ouvertes sur trois des faces de la montagne, et l'étendue des travaux souterrains est de plus de 3000 mètres.

C'est aussi par galeries que s'exploitent les autres mines de lignite de la Hesse et celles du pays de Hanovre.

A Flecken et dans plusieurs autres communes des environs de Cologne, un grand nombre de petites exploitations ont chacune deux puits qui s'enfoncent de 20 à 30 mètres jusqu'à la couche de lignite. Des galeries partent du pied de ces puits et sont assez irrégulièrement disposées. A partir de ces galeries, on enfonce d'autres petits puits à travers la couche qui est très-épaisse, puis on pratique un second étage de galeries. Malgré les deux ouvertures au jour, l'air circule difficilement dans ces exploitations irrégulières. On ne peut y travailler que pendant l'hiver, et on est bientôt obligé de les abandonner.

Dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, on exploite le lignite à ciel ouvert ou par travaux souterrains, d'après les circonstances locales. Un grand nombre d'exploitations de ces deux genres s'y trouvent à peu de distance les unes des autres. Il en est de même en Saxe et dans beaucoup de pays : des gîtes considérables de cette substance donnent lieu à des exploitations multipliées.

Lorsqu'on exploite le lignite au moyen de puits ou de galeries, il est essentiel d'établir un bon système d'airage, et de prendre des précautions contre l'insalubrité de l'air de ces excavations souterraines, dont il se dégage beaucoup de gaz délétères. Dans les environs de Cologne, on assure, au rapport de M. Faujas, que lorsqu'on creuse un puits dans le lignite, les oiseaux qui passent au-dessus de l'ouverture, pendant les premiers jours, sont asphyxiés ; mais qu'au bout de quelque temps, il ne se produit plus d'exhalaisons nuisibles. Dans le département de l'Aisne, en 1772, trois ouvriers ont été asphyxiés en rentrant dans une mine de *terre pyriteuse* qui avoit été fermée pendant l'hiver.

L'extraction du lignite s'opère le plus souvent sans régularité ; aussi une grande partie du combustible reste enfouie et perdue, et des accidens funestes aux mineurs attestent trop souvent l'incurie de ceux qui les dirigent. Quelques grandes exploitations entreprises au compte du gouvernement, telles que celles du Meisner, de Langenbogen, etc., forment un contraste frappant avec le désordre général. En Hesse, le

lignite est de droit régalien, comme la houille, c'est-à-dire, que le gouvernement seul peut l'exploiter ou en autoriser l'exploitation, à certaines conditions, dont l'une est toujours la conduite régulière des travaux. En Prusse, la question du droit régalien du lignite est discutée depuis long-temps et encore indécise. Dans beaucoup d'autres pays, l'exploitation en est libre à tous les propriétaires du sol; de là viennent ces nombreuses extractions irrégulières dont nous avons parlé. En France, le lignite est, selon sa disposition, selon le mode d'exploitation que cette disposition nécessite, selon l'usage enfin que l'on fait du combustible extrait, considéré comme *mine*, *minière* ou *carrière*, et les formalités nécessaires à son exploitation sont différentes dans ces trois cas.

L'usage le plus général du lignite est son emploi comme combustible, et toutes ses variétés sont propres à cet usage; mais non pas également. Les grandes différences qui existent entre leur consistance, leur structure, leur degré de décomposition et de bituminisation, les rendent plus ou moins faciles à allumer, leur font produire une chaleur plus ou moins vive, exhaler une odeur plus ou moins désagréable, etc. En général, cependant, le degré de chaleur n'est pas, à beaucoup près, aussi considérable que celui que produit la bonne houille, et il ne suffit pas, par exemple, pour forger le fer. Mais on emploie très-avantageusement le lignite dans toutes les usines où il faut évaporer des lignites, ainsi que dans les fours à chaux, dans les usages domestiques, etc. La saline d'Allendorff, en Hesse, ne consomme, comme combustible, que le lignite du Meisner. Il en est de même pour toutes le salines de Saxe. Becher assure que le Westerwald pourroit à peine être habité, si on n'étoit pas parvenu à y employer le lignite à tous les usages pour lesquels on regarde ailleurs le bois comme indispensable.

Les variétés *friable* et *terreuse*, surtout la dernière, ne s'emploient pas ordinairement à l'état dans lequel on les exploite. En les sortant de la mine, on les humecte, on les pétrit et on les moule, soit dans des vases coniques, soit en forme de briques. En Saxe, on donne à ces briques 2 à 3 décimètres de longueur sur moitié de largeur et d'épaisseur. Un mètre cube de lignite terreux exploité, produit environ cinq cents briques semblables. Le moulage se fait tantôt sur la mine même, tantôt dans les maisons des particuliers. Dans ce dernier cas, on y mêle quelquefois du poussier de houille, qui augmente l'intensité de la chaleur que les briques produisent.

M. Voigt dit qu'on carbonise quelquefois le lignite, et qu'on obtient du *coak* semblable à celui produit par la houille, mais que cette carbonisation ne s'opère qu'avec tant de déchet, qu'elle n'est point avantageuse. Il cite, pour exemple, des lignites du Meisner qu'on a ainsi carbonisés; mais, comme nous l'avons déjà dit, il peut paroître douteux que ces combustibles soient vraiment des *lignites*, si l'on ne veut pas déterminer une espèce minéralogique par des considérations purement géognostiques, ainsi que l'a fait le célèbre auteur du *Traité de la houille et du bois bitumineux*. La plupart des minéralogistes reconnoissent, dans le gîte du Meisner, outre les lignites proprement dits, des variétés d'anthracite et une variété de houille. *V.* HOUILLE.

Les cendres produites par la combustion du lignite, et surtout des lignites terreux, sont très-employées et très-estimées comme engrais, particulièrement pour les prairies; beaucoup d'exploitations de lignite terreux ont lieu dans le seul but de produire de semblables cendres, et on brûle alors en grands tas les combustibles extraits. Dans les départemens de l'Aisne et de l'Oise, on nomme les lignites exploités dans ce but, *houille d'engrais*, *terre-houille*, *terre pyriteuse*, *cendres noires*, etc. On emploie même comme engrais, sous ce dernier nom, le lignite terreux sans être brûlé, après l'avoir desséché et broyé. Lorsqu'on le brûle, le résidu porte, au contraire, le nom de *cendres rouges*, à cause de sa couleur. Avant d'employer ces *cendres rouges*, on les tamise à travers des claies d'osier, pour séparer les véritables *cendres* des morceaux d'argile calcaire dont elles sont mêlées. Pendant la combustion des tas, il s'y forme des cheminées remplies de soufre sublimé. A l'ouverture des cheminées, le soufre est liquide et brûlant. On répand deux à trois quintaux métriques de cendres sur un hectare de pré ou de prairie artificielle.

Nous avons dit que beaucoup de lignites étoient fort pyriteux, et qu'ils s'effleurissoient facilement. On peut les employer alors avec avantage, en les laissant effleurir et les lessivant, à plusieurs reprises, soit crus, soit après les avoir brûlés, à la fabrication de l'alun et du sulfate de fer. A Gross-Almerode et Oberkaufungen en Hesse, il existe depuis long-temps des fabriques d'alun sur les exploitations de lignite. En France, de nombreuses usines où l'on fabrique du vitriol se sont établies, depuis quarante ans, dans les départemens de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme. Depuis vingt-cinq ans, les mêmes usines fabriquent aussi de l'alun en grande quantité, ainsi que du sulfate de magnésie. On a de plus commencé, depuis peu, à faire usage des eaux-mères

de ces fabrications pour retirer la soude du sel marin. Les *terres pyriteuses* ainsi dépouillées de leurs parties salines sont encore recherchées comme engrais, et même beaucoup de cultivateurs les préfèrent dans cet état. On assure que celles qui n'ont pas été lessivées affectent quelquefois la vue des personnes qui les répandent à la surface des prairies, et même celle des chevaux qui mangent les fourrages que ces prairies produisent. On nomme alors le lignite exploité *terres alumineuses*, *terres pyriteuses*, *terres vitrioliques*, etc.

Le lignite terreux des environs de Cologne, connu sous le nom de *terre de Cologne* ou *terre d'ombre*, est employé par les fabricans de couleur dans la composition d'une couleur brune. On l'emploie aussi beaucoup en Hollande pour la falsification du tabac, auquel il ne paroît communiquer aucune propriété nuisible.

Enfin on emploie le jayet pour fabriquer des objets d'ornement, et surtout des bijoux de deuil. On le polit à cet effet sur une roue de grès mue horizontalement, en le trempant fréquemment dans l'eau pendant l'opération. Celui qui est mêlé de pyrite est rejeté. Beaucoup de fabriques de jayet étoient en activité, il y a trente ans, dans les communes de Sainte-Colombe, Peyrat et la Bastide, département de l'Aude. Le jayet étoit retiré soit du sol même du département, soit des Asturies, où l'on en exploite beaucoup, et où on le nomme *azabache*. Douze cents personnes étoient employées constamment à polir et à façonner des boutons, des boucles d'oreilles et autres joyaux. On fabriquoit annuellement environ mille quintaux de semblables marchandises, et on en vendoit à l'Espagne seule pour 180 mille francs. On travaille aussi le jayet en Prusse, où on le nomme *ambre noir* ou *succin noir*. (BD.)

LIGNIVORES ou XYLOPHAGES. Nom donné par M. Duméril à une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, qui répond à celle que j'appelle LONGICORNE. *Voyez* ce mot. (L.)

LIGNONIA. Scopoli donne ce nom au genre *paypayrola* d'Aublet, appelé *payrola* par Jussieu, et *wibelia* par M. Persoon. (LN.)

LIGNUM. Nom latin du bois. Les botanistes s'en sont servis autrefois avec une épithète, pour désigner différentes espèces d'arbres dont ils ne connurent d'abord que le bois. *V.* les articles BOIS. (LN.)

LIGNUM EQUINUM de Rumphius, c'est le BIGNONIA SPATHACEA, L. (LN.)

LIGNUM-LÆVE de Rumphius. C'est le GLABRIER, *Glabraria torsa*, L., grand arbre de l'Inde, dont le bois blanchâtre résiste à la pourriture et à l'attaque des vers. Il sert de bois de construction. C'est le CAYPHAOLUOI des Cochinchinois. (LN.)

LIGNUM-MOSCHATUM. Rumphius donne ce nom, qui n'est que la traduction latine du *caju-casturi* des Malais, à un bois blanchâtre semblable au sandal, mais veiné et plus tendre, répandant une odeur agréable de musc lorsqu'on le brûle. Ce bois se trouve au Pégu. On ne connoît point l'arbre qui le fournit. (LN.)

LIGNUM MOLUCCENSE, C. Bauhin. *V.* SANDAL. (LN.)

LIGNUM PEREGRINUM de C. Bauhin. C'est le *guilandina moringa*, Linn., qui fait partie maintenant du genre HYPÉRANTHÈRE. *V.* ce mot. (LN.)

LIGNUM RHODIUM (bois de rose). C'est le LISERON A BALAIS, *Convolvulus scoparius*, appelé ainsi à Ténériffe où on le trouve. (LN.)

LIGNUM SANCTUM de Césalpin. *V.* GAYAC. (LN.)

LIGNUM-SAPPAN de Rumphius. C'est le BRÉSILLET de ce nom, *Cæsalpinia sappan*. (LN.)

LIGNUM-SCHOLARE de Rumphius (*Amb.* 2, *t.* 82). C'est l'ECHITES SCHOLARIS, Linn. (LN.)

LIGNUM VITÆ. *V.* GAYAC. (LN.)

LIGNYDION, *lignidium*. Genre de plantes de la classe des anandres, ordre ou section des gastéromyces, proposé par M. Link. Ses caractères sont : d'être presque globuleuses, fixées à une membrane étalée ; d'avoir un péridie simple, membraneux, se déchirant ; des floccons dans l'intérieur ; des sporidies entassées ; des floccons séparés et distincts. (B.)

LIGTU. Nom péruvien d'une espèce d'*alstroemérie* qui a conservé ce nom, et que Feuillée a figurée sous le nom d'*hemerocallis* à fleurs pourpres striées. Adanson nomme *ligtu* le genre *alstrœmérie* de Linnæus. (LN.)

LIGULA. *V.* LANGUETTE. (DESM.)

LIGULAIRE, *ligularia*. Genre de plantes établi par H. Cassini, pour placer la CINERARIE DE SIBÉRIE qui a la fleur radiée. Il se rapproche infiniment du genre GELMISIE. (B.)

LIGULAIRE. C'est une EUPHORBE dans Rumphius. (B.)

LIGULARIUS. Nom latin, selon M. Duméril, de l'animal de la LINGULE. (DESM.)

LIGULE, *Ligula*. Genre de vers intestins, qui a pour

caractères : un corps aplati, linéaire, très-allongé, inarticulé, auquel on ne voit ni bouche ni anus, et qui est traversé, dans toute sa longueur, par un sillon apparent de chaque côté.

Une des espèces de ce genre a été connue d'Aristote; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'elle a été retrouvée. C'est la LIGULE PERFORANTE, *ligula contortrix*, Rudolphi, placée parmi les FASCIOLES par Gœze. On la trouve dans la cavité abdominale des cyprins. Son histoire présente trois faits qui sont très-remarquables. Le premier, est qu'elle s'étend quelquefois de la tête à l'anus, sort même en partie hors du corps. Le second, est qu'elle ne reste dans les poissons qu'en automne et en hiver, qu'elle les quitte en perçant leur dos ou leur ventre dès que les ovaires de ces derniers commencent à grossir, et qu'elle périt aussitôt qu'elle est dehors. Le troisième, c'est qu'on l'a trouvée quelquefois vivante dans des poissons cuits. Ce dernier fait a besoin d'être vérifié par des expériences positives, et le premier, d'être étudié dans ses conséquences.

Linnæus dit avoir vu de ces vers, dont les uns n'avoient qu'une demi-ligne, et les autres plus de trois pieds de longueur.

Les autres espèces, au nombre de vingt-une, vivent dans le corps des LAMPROIES, des TRUITES, des FAUCONS, des MOUETTES, des CIGOGNES, etc. (B.)

LIGULE. Petite membrane, tantôt entière, tantôt déchirée, qui se trouve quelquefois au sommet de la GAÎNE de FEUILLES des GRAMINÉES. (B.)

LIGURINES. Nom latin du TARIN. *V.* ce mot. (S.)

LIGURITE. Variété du TITANE SILICÉO-CALCAIRE, découverte par M. Viviani, entre Rossiglione et Campo-Freddo, sur les bords de la Stura, au nord de Voltri, état de Gênes. On avoit d'abord cru y reconnoître une substance nouvelle. *V.* TITANE. (LN.)

LIGURIUS. Ce nom désigne, dans la Vulgate, l'une des douze pierres du Rational d'Aaron. On présume que ce pouvoit être l'HYACINTHE, ou peut-être le SUCCIN. (LN.)

LIGUSTICUM. Cette plante, mentionnée par Pline et par Dioscoride, est une ombellifère qui doit son nom à la Ligurie (maintenant côte de Gênes), contrée où elle croît. Les indigènes lui donnoient le nom de *panaces*, sans doute à cause de ses vertus. Le *laserpitium siler* des botanistes actuels, est pris par Matthiole, C. Baulin et autres auteurs, pour le *ligusticum* des anciens. Lobel et Brunsfelsius sont pour la livèche. Il paroît que Tournefort et Adanson sont de cet avis, ainsi que Linnæus. Ce dernier donne au genre qui com-

prend cette plante, le nom de *ligusticum*, et à elle-même comme espèce, celui de *levisticum*, qui lui appartenoit encore anciennement. Anguillara penche à croire que l'IMPÉRATORIA (*imperat. ostruthium*) est le *ligusticum*. Tournefort fit un genre *ligusticum*, ainsi que Linnæus. Celui de Linnæus comprend le *cicutaria* de Tournefort et une partie de ses espèces de *ligusticum*. Mais ce genre de Linnæus est lui-même fort mal caractérisé, puisqu'on y a placé les genres *phellandrium*, *carum*, *ægopodium*, *sium*, et encore des espèces de *selinum*, l'*atamantha libanotis*, l'*anethum fœniculum*, des *laserpitium*, etc. Il est vrai que la plupart de ces changemens n'ont pas été adoptés; mais il n'en est pas moins certain qu'ils ont donné naissance à la grande confusion qui existe dans la synonymie de ce groupe d'ombellifères. Les genres *danaa* d'Allioni, et le *gingidium* de Forster rentrent dans le genre *laserpitium*, selon Willdenow. *V.* LIVÈCHE. (LN.)

LIGUSTROÏDES. Linnæus, dans l'*Hortus cliffortianus*, donne ce nom au *wolkamèria aculeata*, le *douglassia* d'Ammann. (*V.* ce mot.) (LN.)

LIGUSTRUM. On donnoit, chez les Latins, ce nom à un arbrisseau de la Ligurie, qu'on croit être le TROÈNE, ou le HENNÉ (*lawsonia inermis*), qui est plus particulièrement appelé *cyprus*, chez les anciens. Linnæus et presque tous les botanistes ont laissé au troène le nom générique de *ligustrum*. Quelques plantes ont été nommées *ligustrum*, par similitude de port ou par ressemblance de feuilles avec le troène. Les LILAS, la WOLKAMÉRIE ÉPINEUSE, le CORNOUILLER SANGUIN, pris aussi pour le *ligustrum* de Pline, en sont des exemples. (LN.)

LIGUUS. Nom latin donné par Denys-de-Montfort au genre de coquilles univalves qu'il établit aux dépens des bulimes, et qu'il appelle RUBAN. *V.* ce mot. (DESM.)

LIKKA. L'un des noms américains d'un SAVONNIER (*Sapindus saponaria.*). (LN.)

LIKENÉE. Geoffroy donne ce nom à deux NOCTUELLES, la LIKENÉE ROUGE (*noctua sponsa*), et la LIKENÉE BLEUE (*noctua maura*), remarquables par les belles couleurs de leurs ailes inférieures, qui contrastent avec les teintes sombres des supérieures. On les trouve dans les bois de haute futaie, ordinairement appliquées contre les troncs des chênes, ou réfugiées dans les trous creusés dans le bois, par les CAPRICORNES. (DESM.)

LILAÉE, *lilaea*. Genre de plantes, établi dans la monoécie monandrie, et dans la famille des joncs, pour placer une plante vivace de l'Amérique méridionale, figurée pl. 63 des *Plantes équinoxiales* de Humboldt et Bonpland.

Il offre pour caractères : fleurs monoïques ; les mâles solitaires et pourvues d'une balle à la base et d'une seule étamine. Les femelles en épi ; un seul style à stigmate en tête ; un akène pour fruit. (B.)

LILACÉES, *lilaceæ*, Jussieu. Famille de plantes, qui a pour caractères : un calice entier ou divisé ; une corolle tubuleuse, régulière, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes ; rarement nulle ; deux étamines ; un ovaire simple, à style unique, à stigmate bilobé ; une capsule biloculaire, à cloison opposée aux valves. Le périsperme charnu, l'embryon droit, les cotylédons foliacés, et la radicule souvent supérieure.

Les plantes de cette famille ont une tige frutescente ou arborescente, garnie de rameaux opposés ; leurs feuilles sont ordinairement simples, rarement ailées, toujours opposées ; leurs fleurs, presque toujours complètes, forment communément un panicule ; quelquefois elles sont disposées en grappes ou en corymbes.

Les *lilacées* forment la cinquième famille de la huitième classe du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat, et leurs caractères sont figurés pl. 8, n.° 6 du même ouvrage. Ils renferment quatre genres, savoir : NYCTANTHE, LILAS, FONTANÉSIE et FRÊNE. (B.)

LILAK de Matthiole ; *lillach* de Dodonée. C'est le lilas ; il est nommé *Syringa* par Clusius. Linnæus adopte ce nom pour le genre des lilas. Tournefort, Adanson et Jussieu préfèrent le nom de LILAC ; c'est celui que les Arabes donnent à ces plantes. (LN.)

LILAS, *Syringa*, Linn. (*Diandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des lilacées, qui se rapproche beaucoup du *troëne*, et qui comprend de jolis arbrisseaux exotiques, dont les fleurs sont disposées en grappes droites ou lâches à l'extrémité des rameaux. Chaque fleur a un calice en tube à quatre dents et persistant ; une corolle monopétale en entonnoir, à tube plus long que le calice, et à limbe partagé en quatre segmens ; deux étamines, et un ovaire supérieur oblong, portant un style dont le stigmate est divisé en deux parties. Le fruit est une capsule ovale, comprimée, à pointe aiguë, et à deux loges qui s'ouvrent en deux valves opposées à la cloison ; chaque loge renferme une ou deux semences lancéolées et bordées d'une membrane.

On ne connoît que trois espèces de ce genre ; la plus généralement répandue est le LILAS COMMUN OU DES JARDINS, *Syringa vulgaris*, Linn. C'est un arbrisseau originaire du Levant, cultivé depuis assez long-temps en Europe, dont le feuillage est d'un beau vert, qui s'élève à la hauteur de dix-

huit ou vingt pieds, et qui se couvre, au retour de la belle saison, d'une grande quantité de bouquets de fleurs d'une odeur suave et très-agréable. Ces fleurs, par leur nombre et leur disposition, forment, au haut des branches, de petites pyramides charmantes, qui produisent le plus joli effet dans les grands jardins et dans les massifs des bosquets printaniers. Leur durée est courte; mais, comme elles s'épanouissent successivement, on peut en jouir pendant tout le premier mois du printemps. L'œil se repose avec plaisir sur ces fleurs d'une couleur tendre, et on aime à respirer leur doux parfum qui n'est point entêtant comme celui de beaucoup d'autres fleurs.

La couleur la plus ordinaire des fleurs du *lilas* est celle dont l'arbrisseau porte le nom. Mais il y a des *lilas à fleurs blanches, à fleurs pourpres, à fleurs panachées en blanc* ou *en jaune*; ce sont des variétés de l'espèce commune.

Le Lilas de Perse, *Syringa persica*, Linn., qu'on cultive aussi dans les jardins, forme une espèce distincte de la précédente. C'est un arbrisseau beaucoup plus petit, à feuillage plus fin, plus joli et en quelque sorte plus élégant. Il s'élève rarement à plus de cinq ou six pieds. Ses feuilles ressemblent à celles du *troëne*. Aussi l'appelle-t-on quelquefois *lilas à feuilles de troëne*; les fleurs naissent en panicules larges aux extrémités des branches de l'année précédente, comme celles du *lilas commun* dont elles ont à peu près l'odeur. Ces fleurs, d'un pourpre pâle, paroissent à la fin de mai, et conservent assez long-temps leur beauté.

Cette espèce offre deux variétés, l'une *à feuilles découpées*, l'autre (*lilas varin*) *à fleurs nombreuses*.

Cette dernière est bien supérieure à son type; aussi est-ce la seule qu'on multiplie aujourd'hui dans les jardins des environs de Paris.

Le *lilas ordinaire* et le *lilas de Perse*, quoique originaires des pays chauds de l'Asie, supportent très-bien nos hivers les plus rigoureux. Le premier est presque naturalisé en Suisse et dans quelques endroits de l'Allemagne, où il croît et se propage de lui-même dans les haies et les bois. Il vient dans tous les sols et à toutes les expositions, jusque sur les vieux murs, et il pousse de sa racine un grand nombre de rejetons qui servent à le multiplier.

Le bois du lilas commun est très-dur, et d'un grain aussi compacte et aussi serré que le *buis*, dont il a le poli et le lustre. Sa couleur est grise, mêlée quelquefois de veines couleur de lie de vin. Il a le défaut de se fendre et de se tourmenter. Sa pesanteur spécifique approche de celle du bois de *cornouil-*

lier. Les Turcs font des tuyaux de pipes avec les branches de lilas vidées de leur moelle.

La troisième espèce de lilas est celui du JAPON, *Syringa suspensa*, Linn., petit arbrisseau rameux, à écorce tuberculeuse, à rameaux quadrangulaires et à feuilles dentées, les unes simples, les autres composées de trois folioles. Ses fleurs ont une corolle en cloche, sans tube; elles sont jaunes et disposées en grappes lâches et pendantes; elles s'épanouissent avant le développement des feuilles. Il croît au Japon. On en a fait un genre sous le nom de FORSYTHIE. (D.)

LILAS DE TERRE. Espèce de JACINTHE, *Hyacinthus muscari*, Linn. (B.)

LILAS DES INDES. *V.* au mot AZÉDARACH. (B.)

LILATRO. Nom italien du FILARIA à feuilles étroites. (LN.)

LILÉE, *lilæa*. Plante annuelle des marais de l'Amérique méridionale, à feuilles toutes radicales, cylindriques, subulées, à fructification portée sur de longs pédoncules radicaux, qui seule, selon Humboldt et Bonpland (*Plantes équinoxiales*), constitue un genre dans la monoécie monandrie et dans la famille des cypéroïdes, ou mieux des jonca-ginées de Richard.

Les caractères de ce genre sont : fleurs mâles solitaires à l'extrémité des pédoncules propres, imbriquées d'écailles subulées et offrant une seule étamine; fleurs femelles réunies en un épi ovale au sommet, d'un pédoncule commun et privé d'écailles, et composées d'un seul ovaire oblong, denté, terminé par un style à stigmate en tête.

Le fruit est un péricarpe strié, denté, uniloculaire, renfermant une seule graine. (B.)

LILGE et LILIE. Noms des LIS, en allemand. (LN.)

LILIACÉES, *liliaceæ*, Juss. Famille de plantes, qui présente pour caractères : une corolle (*calice*, Juss.) de six folioles, ou divisée en six parties ordinairement égales et régulières; six étamines insérées à la base ou au milieu de la corolle; un ovaire simple, supérieur, à style unique, quelquefois nul; à stigmate tantôt simple, tantôt trifide ou trilobé; une capsule triloculaire, trivalve, polysperme; des semences planes ou anguleuses, insérées au bord central des cloisons, presque toujours disposées sur deux rangs; le périsperme charnu, ou cartilagineux; l'embryon, tantôt droit, tantôt courbé.

Les plantes de cette famille, intéressantes sous tant de rapports, ont une racine tubéreuse, bulbeuse ou fibreuse, rare-

ment fasciculée ; une tige tantôt nue, scapiforme, à feuilles simplement radicales et presque toujours engaînantes ; tantôt pourvue de feuilles en général succulentes, fistuleuses ou planes, communément sessiles, rarement engaînantes, le plus souvent alternes, quelquefois verticillées; les fleurs nues ou spathacées, toujours hermaphrodites, affectant différentes dispositions.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette famille, qui est la sixième de la troisième classe de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 4 du même ouvrage, vingt-quatre genres sous trois divisions ; savoir :

Les *asphodéloïdes*, dont les feuilles sont engaînantes, presque toutes radicales; la corolle (*calice*, Juss.) divisée en six parties ; les étamines insérées à la base de la corolle, ont un style unique à stigmate simple : ANTHÉRIC, PHALANGÈRE, ASPHODÈLE, BASILE, PHORMION, CYANELLE, ALBUCA, SCILLE, ORNITHOGALE et AIL.

Les *superbes*, dont les feuilles caulinaires sont sessiles, les feuilles radicales rarement engaînantes; la corolle (*calice*, Juss.) divisée en six parties; les étamines toujours insérées à sa base; le style plus long que les étamines, et le stigmate triple : TULIPE, VIOULTE, MÉTHONIQUE, UVULAIRE, FRITILLAIRE, IMPÉRIALE, LIS et YUCCA.

Les *aloïdées*, dont les feuilles sont engaînantes, ordinairement toutes radicales; la corolle (*calice*, Juss.) à six divisions; le style unique et le stigmate simple ou trifide : ALOÈS, ALÉTRIS, JACINTHE, BULBOCODE, HÉMÉROCALLE et AGAPANTHE. *V.* ces mots. (B.)

LILIAGO. C'est par ce nom que Césalpin désigne les deux *hémérocalles* ou *lis-asphodèles* d'Europe. Cordus et Lobel le donnent à une espèce d'ANTHÉRIC (*anthericum liliago*, Linn.), laquelle rentre dans le genre *phalangium* de Tournefort. (LN.)

LILIANTHOS. Cornuti nomme ainsi une plante du Canada, que Adanson rapporte au genre *uvularia*. (LN.)

LILIASTRUM. Nom donné par Tournefort à une espèce d'*anthéric* dont il faisoit un genre distinct de celui qu'il nommoit *phalangium*, mais qu'on y a réuni. (LN.)

LILIE-HUAL. Nom de la BALEINE NORD-CAPER, selon M. de Lacépède. (DESM.)

LILIENFRUCHT. L'un des noms allemands du CHÈVRE-FEUILLE DES BOIS (*lonicera periclymenum*, Linn.). (LN.)

LILIERO. C'est le nom donné aux TULIPIERS par les Portugais. (LN.)

LILESCHWEIDE. C'est, en Allemagne, la CLÉMATITE (*clematis vita-alba*, Linn.). (LN.)

LILITH. Les Hébreux, aussi bien que tous les autres peuples, ont leurs *esprits*, leurs *revenans*, etc. C'est un tribut que les hommes peu éclairés doivent payer à la crédulité de leur siècle. Les hommes croient d'abord et examinent ensuite, et ce ne seroit pas assurément l'un des moindres chapitres à faire dans l'histoire de l'intelligence humaine, que celui qui traiteroit des fantômes de l'imagination. Ordinairement on observe que les femmes, les enfans, les caractères foibles et sensibles tombent principalement dans ces illusions que fortifie l'ignorance.

Selon les Juifs, le *lilith* est un lutin qui vient pendant la nuit, selon l'usage de tous les *esprits*, faire vacarme, enlever les enfans qui ne sont pas sages, les tuer, et s'envoler ensuite dans les airs. Les plus habiles dans la connoissance des utins, prétendent même qu'il noue l'aiguillette, empêche un mari d'approcher sa femme, et peut s'opposer à la conception. Il n'en faut pas tant pour épouvanter un grand nombre de bonnes gens.

Le Père Kircker, qu'on trouve toujours lorsqu'il s'agit du merveilleux, pense, je crois, d'après le très-érudit Samuel Bochart, que le lilith est un oiseau de nuit, et il suppose que c'est le *tette-chèvre* ou *engoulevent* (*caprimulgus*). Il croit avoir pour lui le prophète Isaïe, qui parle du lilith dans son chap. 34, vers. 14, comme d'un spectre nocturne. Je trouve dans cet endroit de la vulgate : *Et occurrent dæmonia onocentauris, et pilosus clamabit alter ad alterum : ibi cubavit lamia et invenit sibi requiem.* Les bibles luthériennes et calvinistes nomment le martinet (hirondelle) et l'effraie (*strix*). Le mot lilith est rendu par *dæmonia*, du grec δαίμων, un *esprit*. Socrate avoit aussi son démon familier, son lilith; mais celui-là, loin d'empêcher la conception, faisoit accoucher les *esprits*.

Il faut peut-être aux hommes grossiers quelques-unes de ces croyances pour leur servir de frein dans certains cas; il y a des esprits qui restent toujours en enfance, il leur faut des occupations à leur portée; mais ceci n'est plus du ressort de l'histoire naturelle. *V.* aussi le mot AMULETTE. (VIREY.)

LILIO ASPHODELUS. Tournefort donne ce nom, avec Clusius, au LIS-ASPHODÈLE, *Hemerocallis*. On l'a aussi appliqué à quelques espèces de *crinum*. (LN.)

LILIO-FRITILLARIA de Boerhaave. *V.* FRITILLAIRE. (LN.)

LILIO HYACINTHUS. Ce genre de Tournefort rentre dans le genre scilla de Linnæus, dont une des espèces a con-

servé le nom de *lilio-hyacinthus*. Adanson, qui adopte le genre de Tournefort, le nomme *helonias*. (LN.)

LILIO NARCISSUS. Ce nom a été donné anciennement à quelques espèces de *pancratium* et à des *amaryllis*. Tournefort désigne même le genre *amaryllis* sous ce nom. (LN.)

LILIUM. Nom de plantes, chez les Latins, altéré de *lirion* ou *leirion* des Grecs, désignant les mêmes végétaux, et radical de notre mot lis. Les lis, dit Théophraste, ont des fleurs pourpres et solitaires. Dioscoride en admet deux, et les dit à fleurs rouges; Pline en indique trois, l'un blanc, l'autre rougeâtre, le troisième pourpre. Le lis blanc, le lis bulbifère et le lis de Chalcédoine sont-ils les plantes désignées par ces anciens auteurs? c'est ce que l'on croit pouvoir affirmer pour quelques-uns. Les *lilium* portoient différens noms chez les Grecs: ceux, par exemple, de *crinon*, *basilicon*, *crinanthemon*, *calleirion*, etc. Le lis blanc étoit consacré à Junon, et pour cela il se nommoit *junonia* et *Junonis rosa*.

Un grand nombre de plantes qui appartiennent à la même classe que les lis, et ceux-ci, ont été désignés par le nom de *lilium* dans les ouvrages antérieurs à Linnæus. Ces plantes rentrent dans les genres: *hemerocallis*, *convallaria*, *gloriosa*, *medeola*, *amaryllis*, *fritillaria*, *crinum*, *pancratium*, *hæmanthus*, etc. *V.* LIS. (LN.)

LILIUM ALEXANDRINUM; (*lis alexandrin*), de Swartz. C'est l'ORNITHOGALE A FEUILLE LARGE. (LN.)

LILIUM CONVALLIUM. Ce nom, qui désigne spécialement le MUGUET (*Convallaria maialis*) chez les botanistes avant Linnæus, étoit aussi étendu à quelques autres espèces du même genre, à des *lis*, à la *fritillaire* de Perse, etc. (LN.)

LILIUM-LAPIDEUM, *liriozoum encrinus*, Moll.; *Encrinus liliiformis*, Linn. Fossile articulé très-curieux, qui appartient au genre ENCRINE. *V.* ce mot. Il est formé d'une tige très-longue, composée d'une suite d'articulations, à cinq angles ou subcylindrique, et terminée par un réceptacle articulé, qui sert de point d'attache à cinq branches divisées dès leur naissance en deux rameaux composés d'articulations et garnis en dedans de palmures également formées d'articulations, de sorte que cette tête ouverte représenteroit une fleur telle que celle de la tulipe ou du lis sur le pédoncule; mais il est fort rare d'avoir le *lilium lapideum* complet, tandis qu'il est très-commun d'en avoir les articulations éparses. Celles de la tige sont connues sous les noms d'*entroques*, de *colomnites* et de pierres *étoilées*; elles sont marquées de lignes sur les faces articulaires. Le réceptacle, lorsqu'il est entier, a été comparé à un clou de gérofle, quoiqu'il soit infiniment plus gros, et a reçu, lorsqu'on

l'a trouvé isolé, les noms de CARYOPHYLLOÏDE, CARYOPHYLLITE et SCYPHOÏDE. Les environs de Goettingue et de Brunswick ont offert jusqu'ici les individus les mieux conservés du *lilium-lapideum ;* c'est de là que proviennent ceux décrits et figurés dans le catalogue de Davila; et celui figuré par Blumenbach, qui existe maintenant dans le cabinet de M. de Drée, à Paris. Les environs de Boll, dans le pays de Wirtemberg, ont donné aussi de très-beaux individus d'un LILIUM-LAPIDEUM qui est une espèce particulière. Ammann en possédoit un très-bel exemplaire qui devint la propriété de Davila qui le fit figurer. Il est maintenant à Paris dans la même collection que les précédens. L'Angleterre et principalement le Devonshire présentent quelquefois des *lilium-lapideum* bien conservés. Les localités où l'on ne trouve que des articulations détachées, sont fort nombreuses.

Le *lilium-lapideum* et ses débris ne se rencontrent que dans les anciennes formations du calcaire, c'est-à-dire, dans les couches calcaires inférieures à la craie. On trouve aux Vaches Noires, sur les côtes de Normandie et sous la craie, des articulations détachées, adhérentes à des trigonites, à des ossemens de crocodiles, à des crabites, etc. Rien n'égale l'abondance de ces débris dans des calcaires beaucoup plus anciens, presque alpins et de la nature du marbre ; tels sont ceux de Goettingue, de Gothlande, du Jura, etc. Le village de l'Étoile, en Franche-Comté, doit son nom à l'excessive abondance des entroques stelliformes qu'on y trouve.

Le *lilium-lapideum* est le type d'un genre qui doit être très-nombreux en espèces ; car la variété des ENTROQUES et des CARYOPHYLLOÏDES le prouve. Mais peut-on y réunir ce qu'on a nommé *encrinites rameuses* ou *à panaches*, chez lesquelles les branches de la fleur ou ombelles se ramifient à l'infini, et dont la tige est cylindrique et les articulations très-minces? On a des figures de semblables encrinites, 1.° dans les Actes de Manheim, où l'on en voit une espèce représentée dont la tige a plus de sept pieds de longueur, 2.° dans Knorr (*diluvii testes*), et 3° dans les mémoires de Guettard, etc.

Les naturalistes ont été fort long temps dans l'ignorance la plus profonde à l'égard des analogues du *lilium-lapideum*. C'est à Millius qu'on doit la première connoissance d'une espèce de polype vivant qu'il pêcha sur les côtes du Groënland, et qui se rapproche beaucoup par sa forme du fossile qui nous occupe.

Ce nouveau polype marin fut décrit et figuré par Ellis, qui n'oublia pas de le comparer au *lilium-lapideum*. Guettard reprit cette comparaison à propos d'un individu d'une autre

espèce encore plus rapprochée, et qu'on avoit trouvé dans les environs de la Martinique. Guettard en conclut l'analogie complète entre cette espèce et les encrinites. L'individu qu'il étudia appartenoit à madame de Bois-Jourdain; il devint ensuite la propriété de M. de Joubert, puis celle de M. de Lamarck; maintenant cet individu fait partie de la collection du Jardin des Plantes. Ellis a donné en 1764 une description et une figure de cette seconde espèce de polypes marins, dont Esper faisoit une espèce de vorticelle, et Linnæus une espèce d'isis (*isis asteria*). M. de Lamarck, en la réunissant au *lilium lapideum* en fait une des deux espèces de son genre *encrine*, ou *liriozoon* de Moll, mais elle doit peut-être former un genre distinct. L'espèce trouvée au Groënland forme son genre OMBELLULAIRE, voisin du précédent et appartenant, comme lui, à l'ordre des polypes flottans, ainsi que le genre pennatule dans lequel Linnæus avoit mis l'OMBELLULAIRE (*pennatula encrinus*, Linn.).

Ainsi l'on peut conclure, avec assurance, que les entroques, les colomnites, les caryophyllites, les pitonites, les encrinites sont des restes de polypes, mais qui vécurent à de grandes profondeurs. Ces débris sont quelquefois entassés sans presque aucun mélange d'autres fossiles. Il est croyable alors que les polypes vécurent en ces lieux, où leurs débris sont entassés ou bien à peu de distance. *V.* ENCRINE, ENTROQUE, OMBELLULAIRE. (LN.)

LILLE HUAL. *V.* LILIE HUAL. (DESM.)

LILLE-MUUS. Nom danois de la SOURIS. *V.* au mot RAT. (DESM.)

LILLOIS (*Chiens*), nommés aussi ARTOIS, ISSOIS, QUATRE-VINGTS. Race de chien provenant du croisement du *doguin* et du *roquet*. (DESM.)

LILLY et LILY. Noms anglais du LIS. (LN.)

LIMACE, *Limax*. Genre de mollusques nus, qui présente pour caractères : un corps oblong, rampant, ayant le dos pourvu d'un écusson coriace, contenant un osselet libre; une tête munie de quatre tentacules, dont les deux plus longs portent chacun un œil à leur extrémité; une ouverture au côté droit du col donnant issue aux parties de la génération et aux excrémens.

Il est peu de personnes qui ne connoissent des espèces de ce genre, dont plusieurs se rencontrent par-tout dans la campagne, et sont même quelquefois abondantes au point de devenir nuisibles aux productions agricoles. On les appelle indifféremment *limaces* ou *limaçons*; mais ce nom est aussi

quelquefois donné aux HÉLICES ou ESCARGOTS, dont elles ne diffèrent presque que par le défaut de coquille apparente.

Les limaces ont le corps généralement demi-cylindrique, c'est-à-dire, arrondi en dessus et aplati en dessous. Il est couvert d'une peau coriace, tantôt unie, tantôt sillonnée, tantôt tuberculeuse, suivant les espèces. La partie antérieure, qu'on appelle l'*écusson*, est plus saillante, plus dure que le reste, et contient, dans son intérieur, un osselet libre; ce qui, d'après l'observation de Cuvier, doit les faire regarder, ainsi que les laplysies, comme des testacés à coquille cachée. Leur organisation est presque la même, comme on vient de le dire, que celle des hélices. Elles ont quatre cornes ou tentacules inégaux, qu'elles peuvent rentrer à volonté, et dont deux portent les yeux à leur extrémité. Leur bouche est armée, en dessus, d'une dent faite en croissant, et propre à couper les feuilles des plantes dont elles se nourrissent. Elles sont hermaphrodites, et peuvent donner et recevoir en même temps la fécondité. Dans l'accouplement, la partie masculine se gonfle considérablement, et sort par une large ouverture située au côté droit du col, près des cornes. Cet organe est une espèce de conduit que les deux individus, quand ils veulent s'accoupler, poussent en dehors et entrelacent réciproquement. On trouve quelquefois, dans les jours chauds et humides du printemps, les limaces, ainsi accouplées, suspendues à une branche, la tête en bas. Il ne paroît pas, au reste, que cet accouplement soit précédé des préliminaires qui ont lieu chez les hélices, c'est-à-dire, de la piqûre du dard (*V.* au mot HÉLICE). Peu de jours après l'accouplement, elles pondent à différentes reprises et à différentes places, un assez grand nombre d'œufs qui sont ovales, et varient en couleur selon les espèces. Ces œufs sont toujours déposés dans la terre aux lieux ombragés et humides. Ils éclosent au bout de cinq à six jours, plus ou moins, suivant la chaleur de l'atmosphère.

Les limaces laissent transsuder de leur corps une matière visqueuse qui leur sert à s'attacher aux corps sur lesquels elles marchent. On peut suivre, par le moyen de cette bave, devenue friable et luisante, une limace à la piste, souvent plusieurs jours après qu'elle est passée. Le tabac, et en général tous les irritans, déterminent une si grande sortie de cette matière, que l'animal enfle, se roidit et meurt lorsqu'on lui en met une pincée sur la tête.

C'est dans les bas prés, dans les bois humides, dans les souterrains, enfin dans tous les lieux où le soleil ne peut pé-

nétrer, que se plaisent les limaces. Elles aiment les saisons pluvieuses. Lorsqu'elles sont forcées de rester exposées aux rayons du soleil d'été, comme elles n'ont pas la ressource des hélices, c'est-à-dire, de se renfermer dans une coquille, elles commencent par faire transsuder de leur corps une plus grande quantité de matière visqueuse, et finissent par périr. Très-peu d'heures après leur mort, elles se résolvent ou se fondent en une matière visqueuse qui conserve la couleur de l'animal, et qui mériteroit d'être analysée avec plus de soin qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

Les limaces se nourrissent de plantes, de fruits, de champignons, de charogne, etc., etc. Elles font de très-grands dégâts dans les champs, les vergers et surtout les jardins potagers. Elles attaquent indistinctement, comme les hélices, les fruits, les jeunes bourgeons des arbres, et surtout les plantes, lorsqu'elles sont encore tendres. C'est véritablement un fléau; car quand elles sont dans des circonstances favorables, c'est-à-dire, que le terrain est gras et humide, planté d'herbes qu'elles aiment, et exempt de la visite des animaux qui les mangent, elles multiplient avec excès. Je les ai vues dévaster dans une seule nuit un très-grand semis sur couche, dont les plantes commençoient à poindre. On doit toujours craindre ce malheur dans les jardins infestés de ces animaux. Pour l'empêcher d'arriver, il faut couvrir la terre, ou même seulement le bord des semis, de cendre, de chaux éteinte, ou même seulement de sable fin. Ces substances agissent mécaniquement sur l'animal, l'empêchent de marcher en s'attachant à son corps; mais il faut avoir soin de les tenir constamment en état pulvérulent.

Le moyen le plus sûr de détruire les limaces, est de les suivre à la trace que laisse sur le terrain l'humeur visqueuse et brillante qui transsude de leur corps, de les aller chercher sous les feuilles et autres lieux où elles se retirent le jour, et de les écraser. Un jardinier vigilant visite, en conséquence, chaque soir, une lumière à la main, ses espaliers, et ramasse toutes les limaces qu'il y trouve. Il peut aussi placer, de distance en distance, sur le terrain, des planches assez élevées d'un côté pour que les limaces puissent entrer dessous pour s'y mettre à l'abri des rayons du soleil. Il sera bien sûr d'y en trouver chaque jour de cachées. Les grosses volailles, telles que les dindons, en détruisent beaucoup de jeunes; mais ce moyen est rarement praticable pour un cultivateur.

Les limaces et les hélices terrestres ont, il y a une vingtaine d'années, beaucoup occupé les physiologistes et même toutes les personnes qui mettent quelque intérêt aux recherches scientifiques. Il s'agissoit de savoir si, comme Spallan-

zani l'avoit avancé, la tête de ces animaux pouvoit se reproduire après avoir été coupée. On vit alors les observateurs, en divers endroits de l'Europe, immoler à leur curiosité des milliers de limaces, et malgré ce sacrifice, plusieurs d'entre eux nier la réalité du fait que d'autres soutenoient avoir lieu. Il est, en effet, impossible, à quiconque ne s'est pas mis à même de s'en convaincre par des expériences personnelles, de croire à la reproduction d'une partie aussi importante que la tête. Encore aujourd'hui néanmoins, quelques personnes y croient, quoiqu'il semble prouvé qu'elle n'a lieu que lorsque les cornes ou la partie de la tête qui est en avant du cerveau, a été seule enlevée. L'animal meurt immanquablement lorsque le premier ganglion, qui constitue essentiellement la tête, est emporté.

La marche des limaces est en général très-lente; elle a même passé en proverbe; elles ont un grand nombre d'ennemis parmi les oiseaux, les quadrupèdes et les reptiles; aussi chaque été en est-il détruit une immense quantité, que la ponte du printemps suivant récupère.

On ne mange point les limaces; mais on s'en sert en médecine, où elles passent pour rafraîchissantes, humectantes et pectorales. On les ordonne, en conséquence, dans la phthisie, la toux et les crachemens de sang. Ces propriétés leur sont, au reste, communes avec les hélices, qu'on emploie de préférence, comme plus faciles à ramasser et à conserver.

Quelques limaces, outre leur os interne, en ont encore un externe placé sur le dos, près la queue. Elles forment aujourd'hui le genre TESTACELLE.

On connoît treize à quatorze espèces de limaces, dont neuf se trouvent en France, selon Draparnaud, *Tableau des Mollusques de France*.

Les plus communes, sont :

La LIMACE NOIRE, qui est noire et rugueuse. Elle se trouve dans les bois humides.

La LIMACE ROUGE, qui est rouge et rugueuse en dessus, blanchâtre en dessous. C'est dans quelques parties de la France, comme aux environs de Paris, celle qui est la plus commune. On la trouve dans les bois et les prés. *V.* son anatomie, n.° 38 des *Annales du Muséum*.

La LIMACE CENDRÉE est grise, d'une seule couleur ou tachée de noir. Elle se trouve dans les bois humides et dans les jardins.

La LIMACE AGRESTE est blanchâtre et a les cornes noires. Elle se trouve très-abondamment dans quelques départe-

mens, et fait plus de ravages qu'aucune des autres. Cette espèce a la faculté de filer, c'est-à-dire, de fournir à volonté une mucosité assez forte pour pouvoir descendre des arbres comme les araignées. Elle forme le sujet d'un mémoire inséré dans le quatrième vol. des *Actes de la Société linnéenne de Londres*.

La seule limace étrangère qui ait été mentionnée, est la LIMACE CAROLINIENNE, décrite et figurée par moi dans l'*Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, et pl. E 23 de ce Dictionnaire. (B.)

LIMACE A PLANTE. La DORIS ARGO a reçu ce nom, sans doute à cause des productions ramifiées qu'elle porte sur son dos. (DESM.)

LIMACE DE MER. On donne ce nom à différens animaux des genres TÉTHIS, LAPLYSIE, TRITONIE et DORIS, qui ont quelques rapports de forme et de manière d'être avec les LIMACES TERRESTRES. (B.)

LIMACE GORGE DE PIGEON. AGARIC des environs de Paris, dont la surface est couverte de mucosité et le chapeau roux et violet en dessus, et rouge de minium en dessous. Il est figuré pl. 86 du Traité des champignons de Paulet. On ne le regarde pas comme dangereux. *V.* PETIT AURORE et BLEU. (B.)

LIMACIE, *Limacia*. Arbrisseau grimpant, sans vrilles, à feuilles alternes, ovales-oblongues, aiguës, très-entières et glabres, à fleurs d'un jaune verdâtre, qui forme, selon Loureiro, un genre dans la dioécie hexandrie.

Ce genre offre pour caractères : un calice de six folioles aiguës, alternativement grandes et petites ; une corolle de trois pétales (de six dans les femelles) triangulaires ; six écailles arrondies, concaves, charnues, insérées à la base interne des pétales ; dans les fleurs mâles, six étamines attachées aux écailles ; dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur à style nul et à trois stigmates polyphylles.

Le fruit est un drupe charnu, presque réniforme, qui renferme une noix sillonnée en forme d'*hélice*.

Le *limacie* croît dans les forêts de la Cochinchine. On mange ses fruits, qui sont agréablement acides.

On doit lui réunir les genres EPIBAT, BAUMGARTIE et CHONDRODENDRON. *V.* MÉNISPERME. (B.)

LIMACINE, *Limacina*. Genre de mollusques gastéropodes établi par Cuvier, pour placer le CLIO HÉLICINE qui a la tête et les ailes comme ses congénères, mais dont la queue est contournée en spirale et se loge dans une coquille très-mince

dont l'animal se sert comme d'un bateau qu'il fait voguer avec ses ailes sur la surface de la mer. (B.)

LIMAÇON. Les anciens conchyliologistes donnoient ce nom à un certain nombre de coquillages univalves, qui avoient pour caractère commun d'être globuleux ou presque sphériques. Dargenville les divisoit en *limaçons à bouche ronde*, qui comprenoient principalement des SABOTS, *turbo* de Linnæus, et quelques HÉLICES; en *limaçons à bouche demi-ronde*, qui renfermoient presque exclusivement des NÉRITES; en *limaçons à bouche aplatie*, qui contenoient tout le genre des TOUPIES (*Trochus*), et quelques HÉLICES. Cette division est abandonnée aujourd'hui, et on lui a substitué des genres dont les caractères sont précis.

D'après cela, on appelle encore communément les coquilles terrestres, surtout les HÉLICES, *limaçons de terre*, et ceux de rivière, *limaçons d'eau douce*. *V.* aux mots HÉLICE et LYMNÉE.

Les limaces sont aussi appelées *limaçons* dans quelques endroits. (B.)

LIMAÇON A CLAVICULE RETOURNÉE ou *lampe antique*. Coquille du genre *helix* de Linnæus (H. *ringens*), dont Denys de Montfort compose son genre TOMOGÈRE. (DESM.).

LIMAÇONNE. Nom donné, par Goëdart, à la *chenille* du *bombix agate*, *bombix fascelina*, Fab. *V.* au mot BOMBICE. (L.)

LIMAÇONS FOSSILES. *V.* HÉLICES FOSSILES. (DESM.)

LIMACULE, *Limaculum*. Sorte de dent de requin pétrifiée. *V.* GLOSSOPÈTRE. (DESM.)

LIMA DOLCE et LIMETA. Nom qu'on donne à Nice, au LIMETTIER, espèce confondue avec le CITRONNIER, et qui en est séparée par M. Risso sous le nom de CITRE-LIMETTIER, *Citrus limeta*. (LN.)

LIMANDE. Espèce de poisson du genre des *pleuronectes*, qu'on pêche très-abondamment sur toutes les côtes des mers de l'Europe, et qui est fort recherché, à raison de la bonté de sa chair. *V.* au mot PLEURONECTE.

La *limande* est jaunâtre en dessus et blanche en dessous; ses écailles sont grandes, dures et dentelées; sa tête est petite; son corps est ovale et très-aplati; ses nageoires sont brunes. Elle vit de vers, de mollusques et de crustacés. Elle parvient rarement à un pied de long. On la prend avec des hameçons dormans, auxquels on attache des morceaux de poisson. On la prend aussi au filet avec les autres poissons, et quelquefois à la foène lorsque la mer est calme et peu profonde.

On sale les limandes ou on les sèche à l'air dans quelques pays ; mais la presque totalité de celles qu'on prend sur les côtes de France, se consomment fraîches, attendu qu'elles se conservent mieux que la plupart des autres espèces du même genre, et qu'elles supportent surtout très-facilement le transport. C'est à la fin de l'hiver qu'elles sont les meilleures. Après le frai, c'est-à-dire au milieu du printemps, leur chair devient molle et de mauvais goût. (B.)

LIMAOUC, LIMAOUCO ou LIMAZE. Noms languedociens de la LIMACE. (DESM.)

LIMAS. C'est tantôt la LIMACE, tantôt l'HÉLICE VIGNERON et autres voisins, tantôt les COQUILLAGES UNIVALVES en général. *V.* ces mots. (B.)

LIMAS et LIMONIA. Ce sont les noms des LIMONS, en Provence. *V.* ORANGER. (LN.)

LIMAX. Nom latin des LIMACES. (DESM.)

LIMAZE. *V.* LIMAOUC. (DESM.)

LIMBARDA. Genre établi par Tournefort et qui a pour type l'*inule crithmoïdes*, Linn. ; il comprend les espèces d'inules dont les folioles du calice sont imbriquées, droites et menues. *V.* L'INULE PERCE-PIERRE ou LIMBARDE. (LN.)

LIMBAUM et LINBAUM. Noms qui sont donnés, en Allemagne, au SORBIER des oiseleurs (*sorbus aucuparia*, Linn.). (LN.)

LIMBE. Contour du sommet d'un calice ou d'une corolle. *V.* FLEUR. (D.)

LIMBILITE. Matière volcanique, découverte par Saussure, dans une colline de lave porphyrique, nommée colline de *Limbourg*, qui est la plus septentrionale de celles à qui l'on a donné le nom de *volcans éteints du Brisgau*. La *limbilite* est abondamment disséminée dans les divers porphyres de cette colline; elle est en grains de forme irrégulière, anguleuse, de deux lignes de diamètre ; sa couleur est le jaune de miel plus ou moins foncé ; sa cassure est compacte, un peu conchoïde, quelquefois écailleuse ; elle a un éclat foible et une scintillation qui vient de quelques points qui se trouvent disséminés dans sa substance.

Elle est un peu translucide; se casse aisément et se laisse facilement rayer ; elle se fond sans peine en un émail noir, brillant et compacte.

Quelques-uns des grains se décomposent, même dans l'intérieur de la lave, et leur cassure alors est absolument terreuse ; mais ils ne sont point attaquables par les acides.

Le même porphyre contient une autre substance, que Saussure a nommée CHUSITE, du mot *chusis*, *fusio*, à cause de sa grande fusibilité. Elle est en très-petite quantité, et ne se trouve que dans les cellules de la lave; elle est d'un jaune verdâtre et translucide; elle est en forme de mamelons, à surface lisse et d'un éclat un peu gras; elle se casse assez facilement en fragmens un peu tranchans; elle se fond en un émail blanc jaunâtre, brillant à sa surface, et contenant quelques bulles microscopiques.

Elle se dissout avec effervescence dans la potasse, et n'est point attaquée sensiblement par les acides. (*Journ. de Phys.*, 1794, pag. 340.)

Dans une colline de lave porphyrique, voisine de la précédente, Saussure vit une troisième substance nouvelle, qu'il appelle *sidéroclepte*: elle ressemble à beaucoup d'égards à la *chusite*; mais elle est très-difficile à fondre au chalumeau, et ce n'est que par un coup de feu vif qu'elle se change en un verre d'abord noir, ensuite transparent et sans couleur, dans lequel sont disséminés des atomes de fer réduit. C'est parce que cette substance cache le fer qu'elle contient, que Saussure lui a donné le nom de *sidéroclepte*, dérivé de *sideron*, fer, et de *klepto*, je cache. (*Ibid.*, page 345). (PAT.)

La *limbilite* n'est, suivant M. Brard, que du péridot altéré; et M. Cordier, en adoptant l'opinion de ce naturaliste, applique ce nom de limbilite au péridot des laves, lorsqu'il est à cet état d'altération.

M. Brard avance également que la chusite est encore une altération du péridot; mais on n'est pas certain que cela soit. La substance dite sidéroclepte pourroit bien être du pyroxène décomposé. (LN.)

LIMBORCHIA de Scopoli. Ce genre est le même que le *coutoubea* d'Aublet, appelé *picrium* par Schreber, et que Willdenow réunit à l'*exacum* (gentianelle). (LN.)

LIME, *lima*. Nom d'une coquille bivalve du genre des HUÎTRES de Linnæus, qui a servi de type à Bruguières pour établir un genre nouveau, que Lamarck a ainsi caractérisé: « Coquille inéquilatérale, auriculée, un peu bâillante d'un côté; charnière sans dents; ligament extérieur; sommets écartés. »

Les coquilles qui forment ce genre avoient été placées par les conchyliologistes français au nombre des *peignes*, avec lesquels elles ont en effet les plus grands rapports. Le caractère le plus saillant qui les distingue, est le bâillement de leurs valves, bâillement qui sert à la sortie d'un byssus, avec

LIMIER (*vénerie*). C'est le chien qui sert à découvrir et à détourner le cerf et les autres grandes *bêtes*; cette quête se fait en silence. Le *limier* est le chien favori du veneur, et celui qui assure le succès de la chasse. *Voyez* à l'article VÉNERIE. (S.)

LIMNANTHEMUM. Gmelin (*Act. Petr.* 14, t. 17, f. 2) fit le premier un genre du *menyanthes nymphoïde*, genre appelé depuis *Wildschmidia* par Wiggers; *Willarsia* par Gmelin, éditeur de la 13.me édition du *Systema naturæ*; *nymphoïdes* par Ventenat, et *Schweigrechenia* par d'autres. (LN.)

LIMNÉE, *limnæa*. Genre de vers mollusques, établi par Poli, dans son ouvrage sur les coquilles des mers des Deux-Siciles. Ses caractères consistent: à avoir un siphon unique, en forme de trou; un manteau garni à son sommet d'un grand nombre de cirrhes; des branchies à demi-réunies; le pied lancéolé.

Il a pour type les animaux des genres ANODONTE, MULETTE, et de plusieurs CARDITES. Il est vivipare, et porte ses petits dans ses branchies. (B.)

LIMNÉE. *V.* LYMNÉE. (B.)

LIMNESIUM de Sigisbeck. C'est la KNAUTIE, selon Adanson. Cordus nomme la GRATIOLE *limnesium*, parce qu'il suppose que ce peut être un des centaurium des anciens. (LN.)

LIMNETIS. *V.* TRACHYNOTE. (B.)

LIMNETIS, *Limnetis*. Genre de plantes. C'est le SPARTINE de Schreber, et le TRACHINOTE de Michaux. *Voyez* DACTYLE. (B.)

LIMNIE, *limnia*. Genre établi dans les actes de Stockholm, en 1746, p. 130, t. 5, sur la CLAYTONE DE SIBÉRIE. (B.)

LIMNIE, *limnius*. Genre d'insectes coléoptères, le même que celui que je nomme ELMIS. *V.* ce mot. (L.)

LIMNITE. Pierres sur lesquelles sont des dendrites noires qui, par leur direction sinueuse, imitent les lignes d'une carte de géographie. (LN.)

LIMNOBION, *Limnobium*. Plante vivace, aquatique, de la Caroline, que j'ai le premier décrite et figurée, dans le 9.me volume des *Annales du Muséum d'Histoire naturelle*, de Paris, sous le nom de MORSÈNE SPONGIEUSE (*hydrocharis spongiosa*), mais que Richard, dans les Mémoires de l'Institut, année 1811, a établie en titre de genre.

Les caractères de ce nouveau genre sont: fleurs dioïques; les mâles sortant en petit nombre d'une spathe pédicellée

et diphylle; les femelles seules d'une spathe sessile et diphylle. Les premières composées d'une corolle à six divisions, dont les trois intérieures sont plus larges et pétaliformes; neuf étamines attachées à une colonne charnue; les secondes une corolle peu différente de la précédente; trois filamens extérieurs; un ovaire inférieur, court, surmonté de six stigmates; une capsule ovale allongée, à six loges renfermant beaucoup de semences noyées dans une pulpe gélatineuse.

Je ne suis pas complétement d'accord avec M. Richard sur les parties de la fructification de cette plante, que j'ai décrite et dessinée sur le vivant. Les botanistes qui l'étudieront par la suite, décideront entre nous. (B.)

LIMNOCHARE, *limnochares*. Genre d'arachnides. *Voy.* les articles HYDRACHNELLES et HYDRACHNE. (L.)

LIMNOCHARIS, *Limnocharis*. Genre de plantes établi pour placer le FLUTEAU JAUNÂTRE qui s'éloigne des autres.

Ce genre, suivant Bonpland, a pour caractères: un calice de trois folioles; trois pétales; des étamines très-nombreuses; une grande quantité d'ovaires; autant de capsules monospermes. (B.)

LIMNOEUM, LIMNESIUM. Noms donnés, par les anciens, à la PETITE CENTAURÉE (*gentiana centaurium*, L.), que l'on croit être le *centauris* de Théophraste. (LN.)

LIMNOPEUCE. Cordus donne ce nom, qui signifie PESSE DE MARAIS, à l'*hippuris vulgaris*, Linn. Vaillant le lui a conservé. (LN.)

LIMNOPHILE, *limnophila*. Genre de R. Brown, qui ne diffère par assez des HOTTONES pour être conservé. (B.)

LIMNORIE, *limnoria*. Genre de crustacés, établi par M. Léach, dans le 7.me volume de l'*Encyclopédie d'Edimbourg*, très-voisin de celui de *cymothoa*, et dont il diffère par les caractères suivans: sa tête est de la largeur du premier segment du corps, avec les yeux distincts; sa queue est à peine plus étroite que le corps, avec le dernier anneau arrondi.

La seule espèce connue est la LIMNORIE TÉRÉBRANTE, *limnoria terebrans*. Son corps est long d'une ligne ou d'une ligne et demie du pied anglais, cendré, avec les yeux d'un noir foncé, tirant un peu sur la couleur de poix. On la trouve en quelques parties des côtes d'Angleterre; elle se loge dans des trous qu'elle fait. *V.* le 11.e vol. des Transactions de la Société Linnéenne, pag. 371, et l'article CYMOTHOA de ce Dictionnaire. (L.)

LIMODORE, *limodorum*. Genre de plantes de la gynandrie diandrie, et de la famille des orchidées, qui présente pour caractères: une corolle de six pièces, trois d'entre elles

étant extérieures, lancéolées, ouvertes, et les trois autres intérieures, dont une plus large et concave; deux étamines situées sur le pistil, et dont les filets sont fort courts, et portent des anthères ovales, arrondies; un ovaire inférieur, allongé, duquel s'élève un style légèrement arqué, produisant un éperon court à sa base (c'est le nectaire de Linnæus) et un creux à son sommet, où sont placées les étamines, au-dessus desquelles est un stigmate labié; une capsule prismatique, tricarinée, trivalve, uniloculaire, s'ouvrant par les angles, et contenant des semences nombreuses et scobiformes.

Ce genre renferme une quarantaine d'espèces, toutes plus belles les unes que les autres. Elles ont la racine tubéreuse ou au moins épaisse, les feuilles simples, presque toutes radicales, et les fleurs disposées sur une hampe ou épi terminal plus ou moins garni. Les plus remarquables sont:

Le Limodore pourpre, qui a les fleurs imberbes; les pédoncules alternes, presque rameux, et les feuilles nerveuses et ensiformes. Il croît dans les Antilles, et est cultivé au Jardin des Plantes de Paris.

Le Limodore barbu, *limodorum tuberosum*, Linn., a les fleurs barbues, sessiles, alternes, presque en épi, et une seule feuille allongée et droite. Il se trouve dans l'Amérique septentrionale. J'en ai observé de grandes quantités en Caroline, dans les lieux humides et découverts.

Le Limodore de la Chine, *limodorum Tankervillæ*, a les fleurs sans barbe et disposées en grappes; les pétales blancs en dehors, les feuilles ovales et lancéolées. C'est une des plus belles plantes que l'on connoisse. Elle s'élève à plus de trois pieds. Elle vient de la Chine. On la cultive depuis peu dans les serres chaudes de Paris.

Swartz, dans sa *Monographie des Orchidées*, a ôté plusieurs espèces de ce genre, pour les faire entrer dans ceux qu'il a appelés Cymbidion et Æerbe. R. Brown en a agi de même pour former celui qu'il a appelé Gastrodie.

Les genres Liparis et Phaj, ont été également établis à ses dépens.

Les genres Blétie et Sobrale de la *Flore du Pérou*, s'en rapprochent beaucoup. (B.)

LIMODORUM (*présent de la faim* en grec). Ce nom est donné à l'*orobanche*, par Dodonée, et par Clusius, à l'*orchis abortiva*, qui rentre maintenant dans le genre *limodorum*, Sw. Tournefort et Linnæus ont chacun un genre *limodorum*; celui de Tournefort répond au *satyrium* d'Adanson, et celui de Linnæus à l'*epipactis* aussi d'Adanson. Le genre *limodorum* de

Swartz est celui que les botanistes ont adopté ; il diffère de celui de Linnæus, mais il appartient toujours à la même famille, celle des orchidées. On y trouve des espèces que Linnæus avoit placées dans ses genres *cypripedium*, *epidendrum*, *orchis*, *satyrium* et *serapias*. Swartz lui avoit d'abord réuni les *orides* qu'il en a séparés ensuite. Les espèces du *limodorum* de Linnæus et de quelques autres botanistes, sont dispersées dans les genres que Swartz nomme *orchis*, *neottia*, *malaxis*, *cymbidium* et *limodorum*. (LN.)

LIMON. C'est le fruit d'une espèce d'*oranger* ou d'une variété de l'*oranger citronnier*; car il paroît qu'on confond sous ce nom les fruits de plusieurs arbres de ce genre. (*Voyez* au mot ORANGER.) On appelle *limonier*, l'arbre qui fournit les limons. (B.)

LIMON. Dépôt terreux formé par les eaux et composé de molécules argileuses et calcaires, mêlées à des parcelles de végétaux et de matières animales. Le limon est une excellente terre végétale : les riches campagnes de la Pologne ont un sol qui n'est composé que de limon et de *sable*. C'est au limon que dépose, chaque année, le Nil dans ses débordemens périodiques, que l'Egypte doit cette étonnante fertilité qui la fait regarder comme le grenier de l'empire ottoman.

On donne au limon de la mer le nom de *vase*; il est principalement composé des débris de cette immense quantité d'animaux marins qui vivent dans l'Océan, et qui finissent par lui rendre leurs dépouilles. (PAT.)

L'on applique encore le nom de limon à ces grands dépôts de toute nature, généralement sablonneux ou argileux, qui sont les derniers dépôts que les fleuves, les courans et les mers, ont laissés en se retirant; c'est dans ces dépôts, très-considérables en Sibérie le long des grands fleuves, que se rencontrent les ossemens d'éléphans. Ces terrains, les plus récens de tous, renferment une très-grande quantité de cailloux roulés, et ils forment la couverture dont la nature s'est servie pour nous cacher les couches inférieures de la terre.

Le mot LIMON dérive du latin *limus*, fange, boue, vase, qui semble dérivé, lui-même, du grec *limnè*, marais, étang, et par conséquent désigneroit mieux cette vase molle et glissante, ordinairement très-fine, qui est un dépôt journalier des eaux où vivent en abondance des animaux, et que la succession des temps a formé en lits dans lesquels on trouve les restes de ces corps organisés.

Les berges de la Seine en offrent des exemples, et expliquent comment ont pu se former ces couches très-étendues

d'éléogénite (terrain d'eau douce) qui alternent si singulièrement avec d'autres formations, soit argileuse ou calcaire, soit gypseuse.

Dans quelques pays, on se sert avec avantage du limon argileux, que déposent certains fleuves, pour en faire de bonne brique. On dit même que les murs de Babylone n'étoient construits qu'avec d'immenses briques de cette espèce. Cette sorte de limon est encore très-bonne pour ce genre d'architecture rurale nommé *pisé*. *V.* HUMUS. (LN.)

LIMON D'ATTÉRISSEMENT. Sous ce nom, MM. Cuvier et Brongniart désignent tous les terrains qui ont été remaniés, quelle que soit leur nature; ainsi, non-seulement les dépôts argileux, semblables à ceux de la vallée du Nil, par exemple, sont pour ces naturalistes du *limon d'attérissement;* mais encore ils considèrent comme tel les sables calcaires déposés par la Marne dans son long trajet; les sables siliceux des environs de Paris, même ceux qui dominent les hauteurs de Belleville, de Montmartre et de Meudon; les galets qui garnissent tous nos rivages de Normandie, et qui, la plupart, ne sont que les silex de la craie, lavés et roulés; l'énorme étendue de terrain uniquement composée de blocs roulés de diverses roches, qui forme la Crau de Provence, etc. *V.* TERRAIN. (DESM.)

LIMON DE MER (*limone di mare*). Les Italiens appelent ainsi l'ASCIDIE PAPILLEUSE. (DESM.)

LIMONCELLO. Nom italien d'une variété de LIMONIER qui croît en Calabre, et qu'on cultive dans les jardins d'Italie et de Nice pour l'ornement. Son fruit est petit, presque arrondi, d'une couleur jaune pâle, à écorce lisse, ferme, très-aromatique et acide. (LN.)

LIMONELLIER, *limonia*. Genre de plantes de la décandrie monogynie, et de la famille des hespéridées, qui a pour caractères : un calice très-petit, monophylle, et à cinq dents; une corolle de cinq pétales égaux; dix étamines; un ovaire supérieur, arrondi, terminé par un style court, épais, à stigmate obtusément trilobé et aplati; une baie globuleuse, triloculaire, à cloisons membraneuses, et qui ne contient qu'une semence dans chaque loge.

Ce genre renferme des arbres ou arbrisseaux à feuilles simples, ou ternées ou ailées avec impaire, à fleurs axillaires, solitaires, ou disposées en grappe. On en compte dix espèces, toutes des Indes orientales ou des îles qui en dépendent, dont quatre sont épineuses, et plusieurs ont les fruits, les feuilles et même le bois aromatiques.

Les plus importantes de ces espèces, sont :

Le LIMONELLIER A TROIS FEUILLES, dont les feuilles sont ternées, les épines géminées, et les fleurs trifides. Il croît aux Indes orientales. On fait avec ses fruits, qui sont rouges, de la grosseur d'une cerise et très-agréables au goût, des confitures sèches et liquides, qui s'envoient jusqu'en Europe. *V.* pl. G 7 où il est figuré.

Le LIMONELLIER ACIDE a les feuilles pinnées, les pétioles marginés, articulés, et les épines solitaires. Il croît dans les Indes orientales. On confit ses fruits au sucre, après les avoir fait à moitié cuire, et il en résulte un mets des plus agréables, dont on fait un grand usage non-seulement dans les Indes, mais en Amérique, où ce limonellier a été porté, ainsi que le précédent. Il varie dans le nombre de ses parties, et forme le genre TRIPHASIE de Loureiro.

Le LIMONELLIER DE MADAGASCAR est sans épines; il a les feuilles pinnées, les folioles alternes, presque quaternées, lancéolées et dentées; ses fleurs sont en panicule axillaire très-courte. Il croît à Madagascar, et y est appelé *bois d'anis* par les Français.

Le LIMONELLIER PUSILLE de Gærtner forme aujourd'hui le genre SCOLOPIE. *V.* ce mot. (B.)

LIMONELLUS MANDURENSIS. Rumphius donne ce nom à une espèce de CITRONNIER à fruit globuleux, lisse, qui croît à Madura, et que l'on cultive aussi en Chine et en Cochinchine, à cause de sa beauté. Il n'est pas bien connu des botanistes. Rumphius le figure pl. 31 du 2.e vol. de son *Herbier d'Amboine*. A la planche 32 se trouve le *limonellus angulosus*, autre espèce qui est le *citrus angulata*. (LN.)

LIMONES de Burmann (Zeyl., tab. 65, t. 1). C'est le limonellier monophylle, qui forme le genre *atalantia* de Correa. (LN.)

LIMONEUX. Poisson du genre COBITE, *cobitis heteroclita*, Linn. (B.)

LIMONIA. Ce genre de Linnæus appartient à la famille des ORANGERS, et contient des arbres très-voisins des orangers; on l'a divisé en quatre genres, savoir : *triphasia*, Lour. qui a pour type le *limonia trifoliata*, Linn.; l'*atalantia*, Correa, fondé sur le *limonia monophylla*; le *glyscomis*, Correa, où se rangent les *limonia arborea* et *pentaphylla*, Roxburg; et le *scolopia*, Willd., où se place le *limonia pusilla* de Gærtner. *V.* LIMONELLIER. (LN.)

LIMONIA et LEIMONIA. Deux noms de la BETTE SAUVAGE, chez les Grecs. (LN.)

LIMONIASTRUM. Ce genre d'Heister a pour type le STATICE MONOPÉTALE. (LN.)

LIMONIE, *limonia*. Lat., Lam. Nom donné par M. Meigen à un genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des némocères, tribu des tipulaires, et que je caractérise ainsi : trompe fort courte, avec deux grandes lèvres ; point de petits yeux lisses ; pattes longues ; dernier article des palpes guère plus long que le precédent, sans divisions articulaires apparentes ; antennes sétacées, simplement velues ; de quinze à seize articles, dont la plupart grenus et ovoïdes ; ailes couchées sur le corps ; yeux ovales sans échancrure.

D'après les caractères que je viens d'énoncer, j'exclus de ce genre la tipule à *quatre taches* et celle des *ruisseaux* de Linnæus (*V.* PÉDICIE), et j'y rapporte les genres TRICHOCÈRE et d'ERIOPTÈRE de M. Meigen, qui ne comprennent qu'un petit nombre d'espèces. Des différences dans les proportions relatives et la forme des articles des antennes, celles que présentent les ailes dans le nombre et la disposition de leurs cellules peuvent donner le moyen d'établir dans cette famille beaucoup de coupes ; mais je n'ai pas cru qu'il fût encore nécessaire, ni même utile, de faire de toutes ces coupes autant de genres ; et tel est le motif qui m'a déterminé à réunir ceux de M. Meigen, que j'ai indiqués plus haut ; je me bornerai à les présenter comme des divisions des limonies.

I. *Antennes entièrement moniliformes depuis le troisième ou le quatrième article.*

A. Premier article des antennes très-sensiblement plus long que le suivant ; surface des ailes glabre ; longueurs des quatre premiers pieds peu différentes. (Les *Limonies* de M. Meigen.)

LIMONIE PEINTE, *limonia picta*, Meig. ; *Tipula picta*, Fab. ; Schell, *Dipt.*, tab. 38, fig. 1. Antennes noires, avec le troisième article fauve ; corselet cendré ; abdomen jaunâtre, avec trois lignes noirâtres ; ailes cendrées avec des lignes annulaires dans leur milieu et des taches marginales noirâtres. En France et en Allemagne.

LIMONIE JAUNÂTRE, *limonia flavescens*, Meig. ; *Tipula flavescens*, Linn., Fab. ; jaunâtre ; ailes sans taches. En Europe ; dans les prés.

LIMONIE A TROIS POINTS, *limonia tripunctata*, Meig. ; *Tipula tripunctata*, Fab. ; Schæf., *Icon. insect.* ; tab. 181, fig. 1, jaunâtre ; ailes hyalines, avec trois points noirâtres près de leur bord extérieur. En Italie.

LIMONIE A SIX POINTS, *limonia sex-punctata*, Meig., *Tipula sex-punctata*, Fab. ; Meig., *Dipt.*, tom. 1, tab. 3

fig. 15, a les hyalines, avec trois points noirâtres près de leur bord extérieur; corselet fauve avec une ligne noire au milieu du dos. En France et en Italie.

Limonie a ailes pliées, *limonia replicata* Meig.; *Tipula replicata*, Linn., Fab.; Deg., *Insect.*, tom. 6, pl. 20.; brune; ailes d'un brun clair, avec le bord intérieur replié en dessus.

Sa larve vit des feuilles de mousse qui se trouvent dans l'eau, et ressemble à une chenille épineuse. Son corps est allongé, cylindrique, sans pattes, long d'environ un pouce sur une ligne et demie de diamètre, vert en dessous, d'un brun verdâtre et taché de vert en dessus, avec les épines d'un brun clair, mais dont le sommet est blanc. Il est composé de onze anneaux, dont le premier plus gros que les autres, triangulaire et arrondi aux angles, et dont les suivans les plus courts de tous, avec quelques incisions transverses. La tête est très-petite, relativement au volume du corps, ovale, écailleuse, et offre deux petites antennes, deux petits yeux noirs ou deux taches qui les représentent; deux mandibules dentelées et une lèvre inférieure munie de petits barbillons ou palpes. Cette larve, quand on la touche ou qu'elle est en repos, retire entièrement sa tête dans le premier anneau, et paroît en être totalement privée, les bords antérieurs de l'anneau bouchant entièrement la cavité qui la renferme. Quand on l'inquiète, elle roule aussi son corps en cercle, à la manière des chenilles. Les épines nombreuses et pointues dont elle est hérissée sont flexibles et couvertes de petits poils, mais qui ne sont visibles qu'au microscope. Ces filets sont de deux sortes, les uns simples, et les autres fourchus; ceux-ci sont formés d'une petite tige très-courte, qui jette deux longues branches, un peu courbées en dedans; quelques-unes de ces épines sont dirigées en avant et les autres en arrière, mais toujours placées avec ordre et régularité; les trois premiers anneaux et le dernier n'en ont que de simples; mais les suivans jusqu'au dixième inclusivement ont chacun, outre les épines simples, deux épines fourchues. Les unes et les autres occupent le dessus et les côtés du corps; son dessous en a aussi, mais qui sont plus courtes et plus molles.

Ces épines sont creuses ou tubulaires dans leur intérieur, et renferment, suivant qu'elles sont simples ou fourchues, un ou deux vaisseaux blancs, très-déliés, qui parcourent toute leur longueur et qui sont probablement des trachées. Le dernier anneau du corps a, dans une cavité, placée à son extrémité, quatre crochets écailleux, d'un brun marron, courbés en dessous, et que la larve peut fixer sur les plantes

où elle se promène ; deux de ces crochets, les supérieurs, sont plus grands, divisés longitudinalement en deux portions, dont l'inférieure transparente, et la supérieure brune et terminée par deux pointes; les deux crochets inférieurs, ou les plus petits, sont courts, coniques, courbés en pointe mousse, moitié bruns et moitié transparens. Pour changer de place, la larve allonge et raccourcit alternativement ses anneaux et se fixe, tantôt avec les dents, tantôt avec les crochets postérieurs. Sa marche est très-lente.

La nymphe flotte sur la surface de l'eau. Elle est allongée, presque cylindrique, d'un brun tirant un peu sur le vert, plus pâle en dessous, parsemée de plusieurs points noirs, avec des bandes plus obscures, une sur le dos et trois plus étroites sur le dessous du corps.

Au-devant de son corselet, sont deux pièces filiformes, figurant des cornes, dirigées vers les côtés, avec lesquels elles forment un angle presque droit, et un peu plus menues à leur extrémité, qui est arrondie, avec une fente. Ces cornes sont un peu courbées, ont une articulation, à quelque distance de leur base, et offrent dans leur intérieur un vaisseau brun, se rendant dans le corselet et qui doit être une trachée. La nymphe a toujours soin, afin de respirer, d'élever l'extrémité de ces organes respiratoires au-dessus de la surface de l'eau, où elle se tient horizontalement; si on la change de position, elle se courbe de diverses manières, jusqu'à ce qu'elle soit rétablie dans son état primitif et qu'elle puisse faire sortir les cornes hors de l'eau. Si on la regarde en dessous, on aperçoit les yeux, les antennes et les différentes parties de l'insecte ailé, qui sont appliquées, avec ordre, sur les côtés du corselet. L'abdomen est allongé, garni de très-petites pointes; et la nymphe, à raison de la souplesse de cette partie, peut le courber de tous côtés, et même le plier en deux. Son bout est armé de dix crochets écailleux et immobiles, placés par paires et terminés en une pointe courbée, d'un brun obscur; le dessus du premier et des trois derniers anneaux en a deux, grands, courbés en arrière et fourchus; le troisième, sur le même côté, en présente deux autres, mais moins grands, simples et dont la courbure est opposée à celle des précédens; les crochets de la troisième paire sont placés à l'extrémité postérieure du même anneau, dirigés en arrière, légèrement arqués, dentelés et garnis de plusieurs petites pointes sur leur côté concave; la même extrémité offre en dessous une autre paire de crochets, et qui sont les plus petits de tous; la cinquième et dernière paire est située sous le second de ces trois derniers anneaux.

La nymphe fait usage de ces parties pour s'accrocher aux tiges des mousses et autres plantes aquatiques; elle peut même, en courbant le bout du corps en dessus, faire que les quatre crochets du dos se rapprochent, se touchent, glissent les uns contre les autres et servent alors de pinces. Elle descend quelquefois au fond de l'eau, et c'est principalement dans ce cas, qu'elle a besoin de ces crochets, afin de s'attacher aux plantes.

Degeer a vu éclore l'insecte parfait, six jours après que la larve avoit passé à l'état de nymphe. Il sortit par une fente qui s'étoit faite sur le devant du corselet, sur la tête et sur une petite portion de la poitrine.

La TIPULE ARLEQUINE, *Tipula histrio*, de Fabricius, à laquelle l'éditeur de l'ouvrage de Schellenberg sur les diptères, rapporte l'espèce que le dernier a représentée, pl. 37, fig. 1, me paroît être du genre des limonies. Sa larve vit sur la violette jaune (*viola biflora*, Linn.), et ressemble aussi à une chenille. Son corps est blanchâtre, avec deux lignes longitudinales verdâtres; il est tout chargé de petites élévations en forme de dents, et disposées par séries longitudinales. Sa nymphe est oblongue, rétrécie postérieurement, parsemée de pointes, avec la tête bifide; elle a deux tuyaux respiratoires à la partie antérieure du corselet et l'extrémité postérieure de l'abdomen terminée par une couronne de pointes ou de dentelures.

B. Les deux premiers articles des antennes presque de la même longueur; surface des ailes velue; la seconde paire de pattes notablement plus courte que les autres. (Le genre *Erioptère* de Meigen.)

LIMONIE TRÈS-NOIRE, *limonia atra*; *Erioptera atra*, Meig., *ibid.*, tab. 3, fig. 8, le mâle; fig. 9, la femelle. Corps d'un noir très-foncé, avec les balanciers d'un blanc de neige, et les ailes d'un noir-brun.

Cette espèce m'a été envoyée par M. Basoches, qui l'avoit trouvée dans les environs de Falaise, département du Calvados.

La *Tipule des fleurs de lotier* (*Tip. loti*) de Degeer, que M. Meigen range avec les cécidomyes me paroît avoir de grands rapports, surtout par les yeux et les ailes velues, avec ses érioptères. Sa larve vit dans les fleurs du lotier et de la vesce, empêche leurs pétales de s'ouvrir; ils forment alors une vessie pointue en avant.

II. *Derniers articles des antennes beaucoup plus longs et beaucoup plus grêles que les précédens, formant, réunis, une soie capillaire.* (Le genre TRICHOCÈRE de M. Meigen.)

LIMONIE D'HIVER, *Limonia hiemalis*; *Tipula hiemalis*, Deg.,

ibid., pl. 21, fig. 1-5; *Trichocera hiemalis*, Meig., *ibid.*, pl. 3, fig. 3. Elle ressemble beaucoup au cousin commun, dont elle a la taille. Son corps est noirâtre, avec les ailes transparentes, à nervures brunes et bordées de poils très-courts; vues au microscope, elles offrent de petites mouchetures d'un noir pâle, éparses. Les antennes sont beaucoup plus longues que la tête et le corselet, très-déliées et garnies de plusieurs poils courts et serrés. L'abdomen de la femelle est un peu renflé au milieu, et finit par une double pointe écailleuse et un peu courbée en dessous; celui du mâle est cylindrique et terminé par deux crochets, courbés en dedans, et qui, dans l'accouplement, lui servent de pince.

Limonie notographe, *Limonia notographa; Trichocera maculata*, Meig., *ibid.*, pl. 3, fig. 5. Corselet jaune, avec trois taches noires. Elle se trouve en Allemagne. (L.)

LIMONIER. Espèce de Citronnier ou mieux d'Oranger. *V.* ces mots. (B.)

LIMONION, *limonium*. Genre de Tournefort, depuis réuni aux Statices. (B.)

LIMONIUM et **LEIMONIUM** de Pline; Leimonion de Dioscoride. Plante qui croissoit dans les prés et les marais, comme l'indique l'étymologie de ses noms, et près des fleuves, puisqu'elle s'appeloit encore *potamogeton*. Ses semences, suivant Dioscoride, sont utiles dans la dyssenterie, et la plante est astringente. Est-ce le *statice limonium*, Linn., ou le *menyanthes trifoliata*, ou la *pyrole à feuille ronde*, ou *labistorte*, ou la *bette sauvage*? c'est ce qu'on ne sauroit préciser.

Avant Linnæus, ces *statices* étoient rangés sous le nom collectif de *limonium*. On trouve cependant que ce nom a été étendu à la *valériane rouge*, au *seneçon doria*, et à la *sarracenie pourpre* (*V.* Statice.). Tournefort le fixa aux espèces de *statice* qui ont des fleurs paniculées et éparses sur les tiges. (LN.)

LIMOSA. C'est, dans Brisson, le nom générique de la Barge. (V.)

LIMOSELLE, *limosella*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, qui présente pour caractères : un calice à cinq divisions, persistant; une corolle monopétale, à cinq découpures pointues et ouvertes; quatre étamines, dont deux plus courtes, et rapprochées par paires; un ovaire supérieur, oblong, obtus, chargé d'un style simple, incliné, à stigmate globuleux; une capsule ovale, bivalve, uniloculaire, qui contient plusieurs semences attachées à un placenta central.

Ce genre contient cinq petites plantes herbacées, stoloni-

fères, annuelles, qui croissent dans les lieux où l'eau a séjourné, et dont les feuilles sont radicales, fasciculées, et les fleurs axillaires. L'une croît en Europe, et l'autre au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

LIMOUN. Synonyme de LIMON, en Provence. (LN.)

LIMULAIRE, *limularia*. *V.* GLOSSOBÈTRE. (DESM.)

LIMULE, *limulus*. Genre de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, famille des pœcilopes, tribu des xyphosures. Müller, dans sa Monographie des *entomostracés*, ou de nos branchiopodes, qu'il désigne sous le nom d'*entomostracés*, a formé avec les *apus* et un crustacé singulier, appelé communément par les amateurs *crabe des Moluques*, un genre propre, celui de LIMULE, *limulus*. Fabricius, en l'adoptant, ne le compose, avec raison, que de cette espèce et de celles qui offrent les mêmes caractères essentiels d'organisation; mais il le place dans son ordre des kleistagnathes ou nos décapodes brachyures, avec lesquels il n'a que des rapports éloignés. M. de Lamarck, *Système des anim. sans vertèbres*, ayant conservé le nom de *limule* au genre des *apus*, appelle le précédent *polyphème*, dénomination déjà employée par Müller, pour désigner une autre coupe générique du même ordre, mais très-différente. On auroit évité cette confusion si on eût rendu justice à Gronovius, qui le premier avoit distingué génériquement les limules de Fabricius, sous le nom de *xiphosure*.

Un test corné, ferme, mince, en forme de bouclier, revêtu d'un derme membraneux, creusé en manière de bassin en dessous, portant dans cette concavité les organes du mouvement et les branchies; composé de deux pièces ou écailles, dont l'antérieure beaucoup plus grande, lunulée, rebordée, bombée en dessus, et dont la seconde en forme de triangle tronqué et échancré à son extrémité, dentelée et garnie de pointes mobiles sur les bords latéraux, se termine par une queue semblable à un stylet, tels sont d'abord les caractères les plus généraux qui séparent les limules des autres crustacés.

La pièce antérieure du test offre en dessous deux sillons et trois carènes longitudinales; à chacune des latérales est adossé un œil composé, ovale, très-petit, et à peine saillant. M. Cuvier a observé dans l'intervalle qui les sépare, trois petits yeux lisses rapprochés). Les angles postérieurs de cette pièce sont prolongés, aigus, avec le bord interne courbé et souvent dentelé; le milieu du bord antérieur s'épaissit et se prolonge en dessous, de manière à former un angle aigu et tourné en arrière; la voûte inférieure se termine ainsi en avant par deux cintres accolés l'un à l'autre. Au-dessus de l'angle de réunion sont insérés sur une saillie conique, en forme de bec ou de labre, deux corps semblables à deux petites serres de

crabe, mais composées seulement de deux pièces principales, dont la seconde courbée en dessous ou faisant un coude avec la radicale, représente la pince, et finit aussi par deux doigts coniques et pointus, dont l'extérieur mobile; en le considérant comme un article, ces corps qu'on a pris tantôt pour des palpes, tantôt pour des mandibules, sont composés de trois articles. M. Savigny (*Mém. sur les anim. sans vert.*, 1.ere *part.*, 1 *fasc.*) les nomme *mandibules succédanées* ou *fausses mandibules*, et les assimile à la seconde paire de pieds-mâchoires des crustacés, ainsi qu'aux mandibules des arachnides. Les hanches soudées l'une à l'autre forment le support commun; l'article qui vient ensuite répond à la cuisse, le suivant est la jambe; enfin le doigt mobile remplace le tarse. Les antennes manquent, à moins qu'on ne prenne pour telles les deux pièces dont je viens de parler. Au-dessous de ces deux fausses mandibules sont insérés dix pieds, disposés par paires sur deux rangs longitudinaux et très-rapprochés, dans le reste de l'étendue de cette première pièce du bouclier, et propres à la préhension. Dans quelques individus, ils se terminent tous en pince, ou par deux doigts; on n'en voit qu'un aux deux ou quatre pieds antérieurs, dans d'autres que l'on regarde comme les mâles. Ces organes, ou du moins ceux des premiers individus, sont tous composés, ainsi que les pieds des crabes, de six articles; le radical est hérissé de petites épines, dont le nombre est très-considérable aux deux ou trois premières paires de pieds; l'article suivant, ou le premier de la cuisse, en offre aussi quelques-unes. Le précédent, à raison de ce caractère, de sa forme, de sa direction et de son usage, tient lieu des mâchoires. Les faucheurs, genre de la classe des arachnides, nous présentent dans leurs quatre pieds antérieurs un fait analogue, ce que j'avois observé le premier, sans en faire la même application, dans la Monographie que j'ai donnée de ces animaux, à la suite de mon Histoire naturelle des fourmis. La jambe se compose des quatrième et cinquième articles; celui-ci forme avec le sixième et dernier, le doigt mobile et inférieur, ou le tarse, la pince des huit pieds antérieurs, dans les individus où ces organes se terminent de la sorte. La dernière paire de pieds, ou la dixième, diffère des autres par plusieurs caractères. Ses hanches beaucoup plus grandes que les autres, à peine épineuses ou maxillaires, se prolongent transversalement, en manière de rameau, elles ont à leur extrémité un article comprimé, arqué, élargi et arrondi au bout, et l'analogue du premier article de la cuisse d'un pied, en partie avorté. Avec l'extrémité opposée de cette hanche, s'articule le premier article de la cuisse du pied proprement dit; l'ex-

trémité supérieure et intérieure du second et dernier article de sa jambe donne naissance à quatre petites lames mobiles, droites, allongées, pointues, égales et rapprochées en un faisceau longitudinal; sur la partie extérieure de la même extrémité est inséré l'article correspondant au tarse, et au bout duquel sont deux doigts mobiles, ayant la figure d'un demi-cône, avec le côté interne plat, ce qui les distingue des précédens, où ce bord est aigu. En arrière de l'origine de cette dernière paire de pieds, et dans leur entre-deux, est une sorte de lèvre cornée, dentelée et bifide, que M. Savigny assimile aux hanches d'une autre paire de pieds, mais dont les autres parties avortent constamment. Le pharynx débouche au centre de l'espace compris entre les fausses mâchoires; l'œsophage se dirige en avant, l'estomac des limules étant situé, comme dans les crustacés décapodes, vers le bord antérieur du test.

Fabricius, dans son Entomologie systématique, refuse aux limules des mâchoires, et les parties que nous considérons comme telles, sont pour lui des lèvres. Il suppose qu'il y en a cinq, et toutes bifides ou doubles; celle qu'il appelle extérieure, paroît être la fausse lèvre que j'ai décrite, et les pieds sont pour lui des palpes. Mais dans le supplément du même ouvrage, ces lèvres sont transformées en autant de paires de mâchoires, dont l'extérieure est toujours composée de ces deux appendices qui imitent une lèvre inférieure, fermant la bouche postérieurement. Il donne maintenant le nom de lèvre, à la pièce qui porte les mandibules; et comme il n'énumère jamais que quatre paires de palpes, il paroît qu'il considère comme de véritables pieds, les deux derniers ou ceux qui sont bifides et qui paroissent être propres à la natation. Les précédens étant certainement ambulatoires, ainsi que nous le verrons plus bas, la dénomination qu'il leur donne doit être rejetée.

La seconde pièce du test, ou la postérieure, a, vue en dessus, la figure d'un trapézoïde, dont les deux côtés les plus longs sont convergens, et dont le plus étroit, ou celui qui termine cette pièce, est fortement concave. Sa base est articulée dans son milieu, avec la précédente, et y adhère encore dans le reste de sa largeur, au moyen d'une membrane cartilagineuse. Le milieu de la face supérieure est élevé longitudinalement, avec une petite saillie en forme d'épine ou de tubercule à chaque extrémité de cette élévation; il y a un sillon de chaque côté, et qui n'est qu'une continuation du correspondant de la pièce antérieure; les sillons convergent insensiblement, et ont chacun six petits enfoncemens obliques et linéaires, qui indiquent les points d'attache des appendices intérieurs. Les côtés de cette seconde pièce ont l'angle

latéral de la base, relevé sur ses bords, saillant et terminé fortement en pointe; chacun de ces côtés a six échancrures disposées dans toute sa longueur, avec les intervalles en forme de dents de scie, et tournées en arrière; les échancrures ont chacune une alvéole dans laquelle est insérée une petite pièce ou épine allongée, tranchante sur ses bords, pointue, souvent velue, et se dirigeant encore vers la queue; il y en a six de chaque côté, et dont les dernières plus petites. Les bords latéraux ont de petites dentelures, et se terminent par un angle fort avancé. Le dessous de la pièce est creux, et forme une boîte presque carrée, avec la marge du contour élevée, dentelée et souvent velue; c'est dans cette cavité que sont renfermées les pattes caudales et les branchies. Ces pattes ressemblent à des feuillets très-minces, coriaces, triangulaires, arqués ou arrondis extérieurement, divisés par des lignes enfoncées ou des sutures; dont les principales répondent aux jointures des articles des pattes ordinaires; l'extrémité de ces pattes paroît représenter deux doigts, dont l'extérieur beaucoup plus étendu, en forme de lame presque triangulaire; et dont l'intérieur étroit, allongé, le plus souvent libre, est quelquefois soudé par son bord interne et longitudinal, avec le précédent. Les caliges et quelques autres branchiopodes ont des pieds-nageoires analogues, mais dont les découpures sont plus profondes, et les digitations plus libres. Ces organes sont au nombre de douze, disposés par paires, sur deux rangs longitudinaux, et appliqués dans le repos, les uns sur les autres, de sorte qu'ils remplissent la cavité inférieure de la seconde pièce du test. Ceux de la première paire sont entièrement soudés l'un à l'autre, formant ainsi un feuillet en demi-cercle élargi ou transversal, et qui recouvre les feuillets suivans. J'avois déjà soupçonné, dans mon Histoire naturelle et générale des crustacés et des insectes, que les différences que me présentoient ces deux premières pattes, dans les individus de la même espèce, indiquoient la diversité des sexes; M. Cuvier, en effet, a découvert que les organes sexuels sont situés à la base de la face postérieure de cette première lame. Les autres pieds nageoires sont séparés ou simplement réunis par leur base; sur leur face postérieure sont appliquées presque concentriquement des fibres très-fines, très-ombreuses, fort serrées les unes contre les autres, et qui constituent les branchies. Au côté latéral et extérieur, le paquet qu'elles forment est plus épais; sa hauteur diminue insensiblement vers le bord interne, et finit en une tranche très-mince. L'anus est placé à la racine de la pointe ou du stylet qui termine le corps. Cette pointe est cornée, très-dure, droite, trigone, très-pointue, et souvent armée sur le dos;

de petites dentelures ; elle s'insère dans une cavité du milieu de l'échancrure de l'extrémité postérieure de la seconde pièce du test. Elle est articulée avec elle par le moyen d'une tête dont les côtés sont dilatés et appuyés sur deux saillies de cette pièce ; une membrane musculaire fortifie le ginglyme.

Suivant M. Cuvier, le cœur, comme dans les crustacés stomapodes, est un gros vaisseau garni en dedans de colonnes charnues, régnant le long du dos, et donnant des branches de chaque côté. L'œsophage est ridé, remonte en avant, et conduit dans un gésier très-charnu, garni intérieurement d'une velouttée cartilagineuse toute hérissée de tubercules, et suivi d'un intestin large et droit. Le foie verse la bile dans l'intestin, par deux canaux de chaque côté.

Une grande partie de la pièce antérieure du test, ou l'intervalle compris entre les deux dermes, est remplie, dans la femelle, par l'ovaire, et par les testicules dans le mâle.

On peut conclure des détails d'organisation que je viens de présenter, que ces animaux ont été formés sur un plan très-différent de celui des crustacés décapodes, et qu'il est impossible de les lier avec eux par une série continue. Ils paroissent être la souche d'une branche latérale qui paroît conduire aux arachnides ; c'est pour cela que je les ai nommées dans mon tableau des filiations naturelles des animaux sans vertèbres (article ENTOMOLOGIE), *Crustacés-arachnides*. M. Savigny compare les arachnides à des crustacés privés de tête, d'antennes, de labres, de mandibules, de mâchoires, et de la première paire de mâchoires auxiliaires ou pieds-mâchoires. Les limules nous offriroient un type analogue et très-rapproché, surtout, du genre *phalangium*. Mais la formation des êtres vivans est pour nous un mystère impénétrable; et aucun crustacé connu, ainsi que je l'ai dit plus haut, ne nous amène, par dégradations nuancées, aux limules.

Tout annonce un type originel et qui ne se rapproche bien de celui des premiers crustacés que par des rapports généraux d'organisation intérieure. Au lieu de supposer, pour expliquer l'origine de cette bizarre conformation, que les limules sont des crustacés dont la tête a été supprimée, qui ont conservé les quatre derniers pieds-mâchoires, dont le système nerveux a été reculé, etc., l'on pourroit tout aussi bien imaginer que ce sont des crustacés offrant deux antennes de moins, où les deux autres, ainsi que les parties de la bouche sont remplacés par des pieds et pour la plupart maxillaires, et dont enfin les pieds ordinaires ou thoraciques, devenus inutiles, n'existent point, ou sont représentés par les pieds-nageoires et branchiaux. Les *corophies*, les *stomapodes*, les *dichœlestions*, etc., nous fournissent des exemples

de transformations aussi singulières de quelques-uns de ces organes. On pourroit former d'autres hypothèses, mais qui n'auroient pas plus de solidité.

Clusius ou Lécluse et Bontius sont les premiers naturalistes qui aient mentionné et figuré des limules. Ces animaux se trouvent dans les mers des Deux-Indes, depuis l'équateur jusques vers le quarantième degré de latitude. Ils sont communs dans le golfe du Mexique, sur les côtes de la Caroline, aux Moluques et dans les mers du Japon et de la Chine. On sert sur les tables, dans cette dernière contrée, l'espèce qui lui est propre, et j'en ai vu plusieurs dessins faits sur les lieux par des peintres chinois. Quelques espèces de ce genre atteignent avec l'âge une taille assez grande ; car il y en a qui ont deux pieds de longueur d'une extrémité du corps à l'autre, la queue ou le stylet compris. Cette queue est très-redoutée en Caroline comme dans l'Inde, dans l'idée où l'on est que sa piqûre est venimeuse. Les Sauvages s'en servent en guise de fer de flèche, et comme ils ont l'habitude de tremper la pointe de leurs flèches dans des sucs vénéneux, il seroit possible que cette circonstance eût donné lieu à l'opinion dont je viens de parler ; car on n'a d'ailleurs aucune raison de croire que la queue des limules soit venimeuse, il est d'ailleurs prudent, d'après les observations de M. Bosc, d'éviter son action. Les mouvemens de ces animaux étant fort lents et très-circonscrits, ce naturaliste en a souvent saisi par cette partie du corps. Il nous dit que les individus de l'espèce qu'il a observée en Caroline (*Cyclope*), viennent le soir, presque toujours par couples, dans l'été, sur les plages sablonneuses ou marécageuses. La femelle, qui est plus grosse, porte sur son dos le mâle, mais sans que celui-ci y soit en état d'accouplement ni violemment cramponné.

Ils restent la nuit entière à moitié hors de l'eau, s'inquiétant peu de ce qui se passe autour d'eux, et ne cherchant à se sauver que dans un danger dont ils commencent à éprouver l'action. Une très-petite portion de leur chair est seule bonne à manger ; cependant leurs œufs, qui sont très-nombreux et attachés aux pieds-nageoires, passent pour être délicats. Du reste, les Américains ne font aucun usage, comme aliment, de ces crustacés ; ils les appellent *king-krab*. Le test, lorsqu'on en a enlevé les parties qui y sont adhérentes, ressemble parfaitement à une casserole garnie de son manche ; les esclaves nègres des bords de la mer, s'en servent pour puiser de l'eau et pour quelques autres usages domestiques. Ce test est d'un brun verdâtre, contient beaucoup moins de phosphate de chaux que celui des écrevisses, et

se casse difficilement après la mort du limule. Lorsqu'il marche on ne voit aucune de ses pattes, et dès qu'on le touche, il les retire et les applique contre la partie inférieure de son corps, posant sur le sol les bords de son test et relevant sa queue comme pour se défendre. L'un de nos collaborateurs et l'un des premiers ornithologistes de l'Europe, M. Vieillot, m'a fourni plusieurs observations intéressantes sur le limule (le *crabe-tortue*), qui confirment celles de M. Bosc, relativement à la nature des lieux que cet animal habite. On le trouve depuis New-Yorck, et peut-être un peu plus au nord, jusqu'en Caroline. Il faut que le sable où il se tient exclusivement, soit imprégné d'eau marine, pour qu'il puisse s'en retirer. Il en sort, s'il est incommodé par le soleil, ou si le sable vient à se dessécher. Eloigné, par accident, du rivage, comme lorsque les eaux de la mer se sont fort avancées dans l'intérieur des terres et l'y ont déposé, il fait tous ses efforts pour gagner la côte. Ce trajet, dans les grandes chaleurs, lui est quelquefois funeste. Il suffit, pour le faire mourir, de le renverser sur le dos; car il ne peut plus se relever que par le moyen de l'eau. Un autre voyageur m'a cependant assuré qu'il pouvoit le faire au moyen de sa queue. Ce crustacé est plus ou moins de temps à périr, ce qui dépend de l'intensité de la chaleur du soleil. Quand il marche, c'est en ligne droite, et aucune partie de son corps ne déborde le test, si ce n'est la queue qui ne rentre jamais; alors le test frise le sable. Quand on veut l'y voir rentrer, il suffit de l'y transporter, en le prenant par la queue; il l'écarte alors de tous côtés, s'enfonce peu à peu sans changer de place, et il finit par disparoître totalement. Son test est si mince et si fragile que le moindre choc le brise. Il en sort, lorsque cela arrive, une eau glutineuse, et la mort de l'animal s'en suit.

On en trouve de diverses grandeurs; les plus grands sont bruns, et les petits jaunâtres.

Les appendices folliculés, qui sont près de l'extrémité de la dixième paire de pattes, s'écartent et se développent lorsque ces crustacés nagent.

Rumphius dit que le limule des Moluques, qu'il nomme *cancer perversus*, s'appelle, en malais, *balancas*, et *mime* ou *mimi* dans la langue javanaise. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir de positif sur ces singuliers branchiopodes.

On trouve des limules fossiles dans certaines couches calcaires d'une antiquité moyenne. Mais je renvoie, pour ce sujet, au travail véritablement neuf et fondé sur d'excellens principes dont notre collaborateur, M. Desmarest, a enrichi cet ouvrage.

Limule polyphème, *Limulus polyphemus*, Fab., ejusd. *limulus cyclops*, jeune; Limule cyclope; L. blanc; L. polyphème, pl. D 15, 11 de la première édition de cet ouvrage; *limulus Sowerbii*, Léach., *Zool. miscel.* pl. 84; *Monoculus polyphemus*, Linn. Il varie, selon l'âge, pour la taille et la couleur; les individus les plus vieux sont d'un brun noirâtre, tandis que les jeunes sont d'un jaunâtre qui tire plus ou moins sur le brun; l'arête du milieu du dos a, sur chaque pièce du test, trois épines; les bords de l'échancrure postérieure de la seconde pièce ne sont point ou ne sont presque pas dentés; le stylet, formant la queue, est à peu près de la longueur du corps, et n'offre à sa carène supérieure que de petites dentelures peu nombreuses. Le mâle a les pinces des deux pieds antérieurs renflées, et terminées par un seul doigt.

Cette espèce se trouve sur les côtes maritimes et sablonneuses d'une grande partie de l'Amérique.

Limule des Moluques, *Limulus moluccanus*, Latr.; *Cancer moluccanus*, Clus. *Exot.*, *lib.* 6, *cap.* 14, *pag.* 128; Schæff. *Monog.*, tab. 7, fig. 4-5. L'arête mitoyenne de la pièce antérieure du test n'a pas d'épine dans son milieu, et se termine, en avant, par une petite élévation fourchue; le bord postérieur et concave de la seconde pièce est très-sensiblement dentelé; le stylet caudal est plus court que dans l'espèce précédente, avec la carène supérieure armée, dans une grande partie de sa longueur, de dentelures nombreuses et en scie. Cette espèce a quelquefois deux pieds de long.

Aux Moluques et au Japon; suivant Kœmpfer, les Japonais l'appellent *kabutogani* ou *unkia*.

Limule hétérodactyle, *Limulus heterodactylus*, Latr. Il ressemble au premier, et a, sur le test, le même nombre d'épines; mais l'angle formé au point de réunion des deux courbes du bord antérieur et inférieur de la première pièce du test est plus fort et plus aigu; les épines latérales de sa seconde pièce sont plus grandes; son échancrure postérieure est plus large, et ses arêtes supérieures offrent de petites aspérités; la queue est plus longue que le corps, et les quatre pieds antérieurs, du moins dans l'un des sexes, ne sont terminés que par un seul doigt.

J'ai vu des dessins chinois de cette espèce; elle y est peinte sous une couleur d'un vert foncé; mais l'individu que j'ai décrit est d'un brun marron obscur.

Limule verdâtre, *Limulus virescens*, Latr. Cette espèce est très-voisine du *limule des Moluques;* mais elle est d'un brun verdâtre, et ses deux pinces antérieures sont renflées, terminées par un seul doigt et gibbeuses en dessous.

Limule queue-ronde, *Limulus rotundicauda*, Latr. Son test est, en dessus, d'un gris-verdâtre foncé, avec des points et des petites taches noirâtres; la partie élevée et mitoyenne de sa pièce antérieure a de très-petites épines, mais sans saillie remarquable dans son milieu, ce qui rapproche cette espèce de la précédente et de celle des Moluques; le dos de la seconde pièce n'a point d'épines; tous les pieds sont terminés par deux doigts, mais proportionnellement plus longs et plus menus que ceux des autres limules; la queue est arrondie en dessus et sur les côtés, et plus courte que le corps. Il habite les Indes orientales. (L.)

LIMULES FOSSILES. *V.* Limule de Walch, à l'article Crustacés fossiles. (Desm.)

LIN, *linum*, Linn. (*Pentandrie pentagynie.*) Genre de plantes de la famille des caryophyllées, ou mieux, de la famille de son nom. Ses caractères sont: un calice de cinq folioles; une corolle de cinq pétales arrondis au sommet; cinq étamines; cinq styles; et une capsule à cinq valves et à dix loges. Il comprend plus de quarante espèces, parmi lesquelles il en est une extrêmement précieuse à cause de son utilité générale; c'est le *lin commun*, auquel nous devons une partie de nos vêtemens les plus sains, la matière du papier dépositaire de nos pensées, et une huile employée dans les arts.

Les lins sont des herbes ou des sous-arbrisseaux, la plupart indigènes de l'Europe; ils ont des feuilles simples, nombreuses, éparses ou alternes, et quelquefois opposées ou verticillées. Leurs fleurs souvent assez grandes et d'un aspect agréable, viennent aux côtés ou au sommet des tiges, et présentent, suivant les espèces, des couleurs différentes.

Le Lin commun ou d'usage, *linum usitatissimum*, Linn., est une plante annuelle. Sa racine, presque simple, et garnie de quelques fibres latérales, pousse une tige droite, grêle, cylindrique, rameuse seulement à son sommet, et qui s'élève jusqu'à un pied et demi ou deux pieds. Cette tige a un petit nombre de feuilles, longues d'environ un pouce, étroites, aiguës, sessiles et éparses. Les fleurs naissent aux sommités de la plante; elles sont d'un beau bleu clair, et solitaires sur leurs pédoncules, dont les uns terminent les rameaux, tandis que les autres sortent des aisselles des feuilles supérieures. Ces fleurs paroissent communément en juin; elles ont un calice découpé en cinq parties aiguës, et une corolle formée de cinq pétales étroits à leur base, mais larges et légèrement crénelés à leur extrémité. Les fruits qui les remplacent sont des capsules rondes, grosses comme un gros pois, renfermant, en dix cellules, dix semences aplaties, pointues

d'un côté, obtuses de l'autre, luisantes, et d'une couleur fauve purpurine. Ces fruits mûrissent en septembre, et bientôt après la plante périt.

On ignore le pays natal de ce lin précieux, qui est d'une si grande ressource pour l'économie domestique; il est cultivé depuis long-temps dans toute l'Europe, principalement dans les pays septentrionaux. L'élégance et la légèreté de son port, et son agréable verdure, le font aisément remarquer dans les campagnes, qu'il embellit, soit lorsqu'il commence à couvrir la terre, soit lorsqu'il étale ses belles fleurs. Sa culture, sa récolte, sa préparation pour être converti en toile, et l'emploi de sa graine, sont des objets trop intéressans pour être passés sous silence. Je ne puis me dispenser d'en parler; mais comme les bornes de ce Dictionnaire me prescrivent d'être court, je ne présenterai au lecteur, sur ces quatre objets, que ce qu'il y a d'essentiel à dire.

Il est clair qu'une plante cultivée dans toutes les parties de l'Europe, et même en d'autres pays, doit être soumise aux différentes influences des climats où elle croît; par conséquent, sa culture ne peut pas être la même partout. D'ailleurs, elle a plus d'un objet. On cultive le lin ou pour sa graine, ou pour l'écorce de sa tige. Dans ce dernier cas, les uns désirent du lin à tige élevée, et qui donne beaucoup de filasse; les autres préfèrent le lin à tige moyenne et à filasse fine, c'est-à-dire qu'on vise à la quantité ou à la qualité. Dans tous ces cas, la culture doit nécessairement varier: ainsi, l'objet qu'on se propose dans cette culture et les localités, doivent déterminer le choix et la préparation de la terre destinée au lin.

On sait avec quel soin et avec quel succès les Hollandais cultivent cette plante; elle forme chez eux une branche considérable de commerce. Ce sont donc les meilleurs guides qu'on puisse prendre à ce sujet. Ne pouvant décrire, dans ce court article, les différentes cultures du lin qui ont lieu dans tous les pays, je me contente de faire connoître celle qui a été adoptée par le peuple le plus industrieux de la terre. Un homme intelligent, qui a fait un long séjour en Hollande, a rédigé un excellent Mémoire sur la manière dont le lin y est cultivé. C'est ce Mémoire, rendu public il y a quelques années, que nous suivons, en prenant dans Rozier et d'autres auteurs les observations qui nous paroissent s'accorder avec les bons principes.

Tous les sols ne conviennent pas au lin. Cette plante demande une terre fertile, légère et un peu humide. Dans cette sorte de terre, il fournit une graine excellente et des tiges très-belles. Dans les terres légères et chaudes, il donne, il est vrai, une filasse plus belle, plus fine, et plus douce; mais la

récolte en est fort médiocre, et la graine dégénère dans ces terres maigres dès la première ou la seconde année. Aussi les Hollandais sèment fort peu de lin dans la province de Hollande, parce que le sol en est maigre; c'est dans la Zélande, où les terres sont extrêmement fertiles et assez humides, qu'ils recueillent celui qu'ils emploient dans leurs manufactures. La graine du lin qu'ils retirent de cette province se vend plus cher, et est beaucoup plus estimée que celle qu'on apporte de la mer Baltique. Cependant, les Hollandais achètent tous les ans de la graine de lin de Riga; mais c'est pour en fournir les autres pays, et parce qu'ils n'en recueillent point assez chez eux pour satisfaire aux demandes des étrangers.

Après le choix d'un sol convenable, il s'agit de le préparer. Voici la méthode qu'on suit à cet égard en Flandre et en Zélande :

Pour engraisser la terre, les Hollandais se servent de fumier, de cendres, et quelquefois d'excrémens humains; mais ils ne font usage de cette dernière sorte d'engrais que dans de petites pièces de terre bien exposées. Ils emploient, de plus, la marne, la chaux, la curure des mares, les rognures de corne; et sur les bords de la mer, on ramasse, pour le même usage, les herbes marines. Ces différens engrais dont on fait choix suivant la différence des terres, sont excellens pour le lin, et préférables au fumier. Si ce dernier n'est pas assez vieux, assez pourri, il apporte dans les champs de la graine de plusieurs mauvaises herbes, qui, dans leur croissance, quelque soin qu'on prenne pour les arracher, nuisent infiniment au lin.

En Zélande, où les terres sont fertiles, fortes et un peu humides, on suit deux méthodes pour les labours. Les Zélandais en donnent trois, quatre, et même plus à leur terre, et la laissent en jachère pendant tout un été; ou bien ils commencent par lui faire porter du grain, et voici, dans ce cas, les façons qu'ils lui donnent : Après l'avoir bien fumée, et après l'avoir labourée deux fois, ils y jettent du grain; l'année suivante ils y plantent de la garance, qui y reste deux ans; la quatrième année ils y sèment leur lin. Par ce moyen, ils sont sûrs d'avoir une terre bien meuble; car, outre les deux ou trois labours donnés avant l'ensemencement du grain, outre la fermentation du fumier et les autres labours qu'on réitère quelquefois jusqu'au nombre de cinq pour la garance, il y a encore des façons continuelles pour recouvrir de terre les racines de cette plante, et pour l'arracher.

On conçoit qu'un terrain ainsi préparé doit répondre aux soins du cultivateur; cependant, les Zélandais eux-mêmes préfèrent la première manière lorsqu'ils veulent avoir une

récolte de lin plus abondante. En effet, le séjour que la garance fait dans une terre pendant deux ans, doit diminuer de beaucoup sa richesse. Les Zélandais ne suivent la dernière manière qu'à cause du bénéfice qu'ils font sur la garance. Ce bénéfice est tel, que le produit de leurs terres, gouvernées comme on vient de le dire pendant quatre années, étant additionné, est plus considérable que s'ils avaient pratiqué la première méthode.

En Flandre, où l'on ne fait point de commerce de garance, et où les terres sont aussi extrêmement fortes, surtout dans les environs de Courtrai, les laboureurs ne sèment le lin qu'après avoir laissé leurs terres en jachère un été et un hiver, et après leur avoir donné plusieurs labours de suite. Dans les terres les plus sèches et les plus légères qui puissent porter le lin, comme autour d'Anvers, de Gand, de Bruges, ils pensent qu'il ne faut pas moins de trois labours, et ils n'y sèment jamais la graine sans les avoir laissé reposer au moins un été.

Quand la terre est bien ameublie, on lui donne la dernière façon pour la préparer à recevoir la semence. En Zélande, elle est disposée par planches fort unies, séparées par de petits fossés. Ces planches ont de cinquante à soixante pieds de large, et les fossés environ deux ou trois pieds de profondeur sur un pied et demi de largeur. Par ces dispositions, la terre est entretenue dans un degré convenable d'humidité; la largeur et le plan uni des planches les mettent en état de retenir assez d'eau pour être garanties de la sécheresse, et les fossés pratiqués de distance en distance déchargent la terre du superflu, lorsque les pluies sont trop abondantes ou trop répétées.

On ne sauroit trop recommander cette méthode. En la mettant en pratique, on ne doit pas craindre d'ensemencer de graines de lin une terre grasse fort humide; les fossés, en déchargeant le champ des eaux qui pourroient faire pourrir la graine, lui laisseront l'humidité nécessaire à la croissance de la plante.

Les Flamands sont si convaincus que le lin a besoin d'une certaine humidité, que, dans leurs terres légères et sèches, ils ne pratiquent point de fossés. Communément ils entretiennent la surface du champ très-unie, dans le dessein d'y retenir les eaux de pluie plus long-temps.

Le sol étant bien préparé, on fait choix de la graine: la plus courte, la plus rondelette, la plus ferme, la plus huileuse, la plus lourde et qui est d'un brun clair, est réputée la meilleure.

Toutes les graines, en général, dégénèrent en peu de temps, mais particulièrement la graine de lin, quelque forte

que soit la terre qui la produit. Par cette raison, on doit changer de semence le plus souvent qu'il est possible, et confier à une terre forte de la graine recueillie dans une terre légère, et à une terre légère de la graine recueillie dans une terre forte. Au reste, la plus petite diversité dans la nature des sols suffit pour empêcher la graine de dégénérer.

La quantité de graine dont on ensemence un champ influe beaucoup sur la récolte. Si on sème clair, on aura de belles tiges, et la graine sera fort bonne; si on sème dru, le lin donnera une filasse plus fine; la récolte sera abondante, mais la graine inférieure. Les Hollandais, qui ne craignent point de manquer de graine, pratiquent la dernière méthode. C'est au fermier à connoître la portée de ses terres : son intérêt et son expérience doivent le guider.

Pour semer le lin, on doit attendre un temps sec et doux. On peut le jeter en terre dès la fin de février ou le commencement de mars, si la saison est belle. En s'y prenant ainsi de bonne heure, il sera mûr dans le courant de juin. Cette méthode procure un autre avantage; après la récolte de lin, on peut semer des navets ou d'autres plantes utiles, qui occuperont avantageusement la terre, dont on ne tireroit rien le reste de l'année, si le lin étoit coupé plus tard.

Cependant, comme cette plante craint les gelées tardives, il est prudent de ne semer sa graine que lorsqu'on n'a plus ces gelées à redouter; par cette raison, les mois de mars et d'avril paroissent l'époque la plus convenable à ce semis, du moins dans le nord de la France. Dans nos provinces méridionales, on sème en septembre et en octobre. En général, on doit hâter les semailles autant qu'on le peut, et selon que le climat et les saisons le permettent. Quand les grandes chaleurs viennent, le lin cesse de croître; alors tous les sucs se portent à la formation et à la nourriture de la graine.

En semant le lin, il faut que le semeur suive le sillon en ligne directe et jette la graine de la main droite, et qu'en revenant sur ses pas il sème de la main gauche. Il est nécessaire que le grain soit répandu également; on le recouvre avec la herse, et l'on y fait passer le cylindre.

Communément on ne sème en lin le même champ qu'après un intervalle de cinq à six ans, excepté dans les terrains nouvellement défrichés, et dans de très-bons fonds où l'on peut avec avantage, et sans nuire au sol, récolter du lin pendant deux ou trois années consécutives.

Quand le lin a deux pouces de hauteur, on commence à le sarcler, et on continue cette opération jusqu'à ce qu'il en ait cinq.

Si on a la facilité, dit Rozier, de conduire l'eau sur la li-

nière, on doit en profiter suivant le besoin, mais jamais lorsque le lin est en fleur, supposé qu'on vise à la graine. C'est le contraire quand on veut avoir du lin fin. Alors on peut l'arroser au moment où il fleurit, si cela est nécessaire ; sa tige profite de la substance qui auroit servi à la formation de la graine. L'arrosement empêche les fleurs de nouer.

Pour faire la récolte du lin dans le temps convenable, il faut autant qu'on le peut, se conformer aux principes suivans, puisés dans la nature et très-bien développés par Rozier.

« Dans toutes les plantes en général, dit ce célèbre cultiva-
« teur, la séve est très-abondante jusqu'au moment où le
« fruit noue ; à mesure qu'il mûrit, la sève a moins d'aquo-
« sité, elle est moins abondante et plus élaborée. Enfin,
« lorsque le fruit est mûr, la plante annuelle se dessèche,
« et la plante vivace se conserve jusqu'à l'hiver, ne fait plus
« de progrès, et il est très-rare de la voir fleurir de nouveau,
« parce que le but de la nature est rempli ; c'étoit la repro-
« duction de l'individu par ses semences.

» D'après ces principes généraux, et qui ne peuvent être
« contestés par quelques exceptions particulières, il est clair
« que tant que la sève aqueuse peu élaborée montera avec
« abondance dans le lin, sa fibre sera molle, et aucune de
« ses parties n'aura la consistance que l'on demande ; en-
« fin, que la filasse désagrégera dans la suite en passant
« par le peigne, et qu'elle fournira une immense quantité
« d'étoupes.

» Si on attend la maturité complète de la graine, la séve
« sera très-rare, très-visqueuse ou collante, et le mucilage
« liera si fort l'écorce contre la partie ligneuse ou chenevotte,
« que, malgré le rouissage, la filasse cassera net avec la
« chenevotte.

« Entre ces deux extrêmes il y a un terme moyen ; celui
« où il reste une certaine aquosité dans la plante ; alors l'é-
« corce tient moins au bois, et après le rouissage elle se dé-
« tache sans peine d'un bout à l'autre sans se casser. Si une
« assertion pouvoit être générale en agriculture, celle-ci le
« seroit relativement au lin ; et au moment auquel on doit
« l'arracher. » *Cours d'agriculture.*

Il y a des cultivateurs qui, sans avoir égard aux principes qui viennent d'être énoncés, se hâtent d'arracher le lin avant qu'il soit mûr, prétendant que cette plante récoltée encore verte donne un fil plus beau ; ils sont dans l'erreur, et perdent ainsi leur graine sans dédommagement ; car le lin fournit de plus belle filasse, et en plus grande quantité, lorsqu'il est

arraché à propos. Les Flamands, à l'expérience desquels on peut se fier, le laissent sur pied le plus long-temps qu'ils peuvent, à dessein d'en tirer un fil plus beau; et pour l'avoir aussi mûr qu'il est possible, lorsqu'ils le destinent pour leurs manufactures de batiste ou de dentelles, ils aiment mieux courir le risque de perdre la graine, car elle s'échappe aisément.

Lorsque le lin commence à jaunir, ou plutôt à approcher de la couleur du citron, il est ordinairement temps de le cueillir. Pour s'assurer encore mieux s'il est parvenu à son point de maturité, on en arrache quelques tiges qu'on égrène. Quand il est mûr, sa graine est ferme et de couleur brune-claire. Les Hollandais attendent que les capsules soient prêtes à s'ouvrir, et que quelques-unes des plus mûres soient déjà ouvertes. En Livonie, on regarde la chute des feuilles comme un signe constant de la maturité de la graine. Le meilleur conseil qu'on puisse donner à cet égard, est de différer à recueillir le lin aussi long-temps qu'on le pourra, sans trop hasarder de perdre la graine; cette dernière, de même que le lin, est d'une meilleure qualité.

En Hollande, après avoir arraché le lin, on le couche doucement à terre par grosses poignées; on observe de tourner les têtes de la plante du côté du midi. On met plusieurs poignées l'une sur l'autre, jusqu'à ce que le tas soit haut d'un pied et demi. Le lin, ainsi disposé, achève de recevoir du soleil le degré de maturité qui peut lui manquer, et dans le cas où il viendroit à tomber de la pluie, il peut en être garanti jusqu'à un certain point. On n'observe cette disposition que quand le temps n'est pas sûr; car lorsqu'il fait bien sec, on se contente d'étendre le lin poignée par poignée sur le champ, afin qu'il soit plus tôt en état d'être enlevé. Si la saison est favorable, douze ou quatorze jours suffisent pour le sécher convenablement; mais si le temps est humide, on est quelquefois obligé de laisser le lin en petits tas pendant dix-huit ou vingt jours. Dans les pays où il fait de grands vents, cette méthode ne vaut rien; on en fait des bottes qu'on expose debout au soleil, afin qu'elles sèchent.

Dans quelques pays, on serre le lin sans l'avoir égrené, et on le garde ainsi jusqu'au milieu de novembre : on risque par-là de perdre la graine. En Hollande et en Flandre, on la fait tomber aussitôt que le lin est apporté du champ. Comme dans ces pays ce n'est pas le cultivateur qui donne à la plante les façons nécessaires pour l'employer, elle est remise à l'ouvrier aussitôt après la récolte : celui-ci se charge de la préparer.

Dans le Brésil, au rapport de M. Maw, on coupe cha-

fer à très-petites crénelures ; le lin s'engage par les deux cylindres de fer, dont l'un tourne au moyen d'une manivelle et fait mouvoir les trois autres. Il s'y aplatit, s'y brise, passe entre les cylindres de bois, dont les dents le divisent dans sa longueur, de sorte que la chenevotte tombe des côtés de ces cylindres en fragmens très-petits et que la filasse sort presque nette, sans aucune perte, et cinq fois plus forte qu'au sortir du routoir. On la peigne à l'ordinaire et on la blanchit en quelques heures, d'abord en la mettant dans l'eau tiède, ensuite dans de l'eau contenant seulement assez d'acide sulfurique pour paroître acide à la langue.

Cette machine, adoptée dans les campagnes, donnera annuellement bien des millions de bénéfice aux cultivateurs, bien des millions de bénéfice à ceux qui emploieront la toile faite avec le lin qu'elle aura préparé. Honneur en soit rendu à son inventeur!

Il est à remarquer que les machines anglaises sont des secrets, et que la composition de celle-ci a été promulguée avant même qu'elle ait été exécutée complétement.

Une machine semblable à cylindres ayant deux pieds de longueur, suffira pour le service de la commune dont la récolte de chanvre est la plus forte.

Le lin roui et façonné, est vendu à la botte. Lorsqu'il a reçu tous ces apprêts, on le met en cordons, s'il est fin et destiné pour le filage et le tisserand. Le meilleur lin est doux, liant, fort et luisant. Le lin court est celui qui fait le plus beau fil.

On trouve dans les *Mémoires de l'Académie de Suède*, année 1746, un procédé de M. Palmquist, pour rendre le lin aussi beau que le coton. Il consiste à lessiver le lin avec de l'eau de mer, et parties égales de chaux et de cendre bien tamisées. On le dispose dans une chaudière par couches, sur chacune desquelles on répand assez de cendre et de chaux pour qu'il en soit entièrement couvert. Quand ce mélange a bouilli pendant dix heures, on retire le lin, on le porte à la mer, et on le lave dans un panier, où on le remue avec un bâton bien uni. Dès qu'il est refroidi au point de pouvoir être touché avec la main, on le savonne doucement, et on l'expose à l'air pour qu'il sèche, en observant de le mouiller et de le retourner souvent, surtout lorsque le temps est sec. Ensuite il est battu, lavé de nouveau, et quand il a séché une seconde fois, on le carde avec précaution, et on le met en presse. Au bout de vingt-quatre heures, il est propre à être employé comme du coton.

Il existe en Alsace, dit Bomare, une manufacture dont le

but est de blanchir ou de teindre la filasse qu'on tire du lin, avant de la mettre en fil.

Tout le monde connoît l'emploi du lin : sa consommation est générale et journalière. On fait avec son fil les plus belles toiles et les dentelles ; il entre aussi dans la composition de plusieurs étoffes.

On peut considérer la graine de lin sous trois rapports : ou comme marchandise circulant dans le commerce, ou comme substance oléifère, ou comme médicament.

On a vu que pour avoir de beau lin, il étoit nécessaire de changer souvent la graine destinée aux semis. Nous tirons presque toute celle dont nous avons besoin, de la Hollande et de la Livonie. Ne vaudroit-il pas mieux échanger les graines de lin du nord de la France avec celles de l'intérieur et du midi? Au moyen de ces échanges, nous pourrions nous passer du secours intéressé des étrangers.

L'huile qu'on retire par expression de la graine de lin, est un objet de commerce bien plus important que la graine vendue en nature. Cette huile sert à brûler et dans la peinture ; elle est la base de tous les vernis huileux qui imitent le vernis de la Chine.

Sa préparation, dit Rozier, semble être presque confinée en Flandre et dans l'Artois. Les Hollandais achètent cette graine dans nos provinces maritimes, et en retirent chez eux l'huile qu'ils nous revendent ensuite. D'où vient une pareille indifférence de notre part? Elle est l'effet sans doute de l'imperfection de nos pressoirs et de nos moulins, bien inférieurs à ceux dont on fait usage en Hollande. D'une masse donnée de graine, les Hollandais retirent une plus grande quantité d'huile que nous, et à beaucoup moins de frais. Dès-lors notre main-d'œuvre ne peut soutenir la concurrence, et nous aimons mieux leur vendre nos graines que de songer à perfectionner nos machines. *V.* la description du moulin hollandais à l'article HUILE du *Dictionnaire d'Agriculture*, en 13 vol., imprimé chez Deterville.

La graine de lin ne doit être renfermée dans des sacs ou amoncelée, qu'après son entier desséchement. Il faut avoir soin de la tenir dans un lieu bien sec et exposé à un courant d'air. On distingue la nouvelle de la vieille aux signes suivans ; la première, c'est-à-dire la bonne graine, a une couleur fauve et luisante ; en écrasant l'amande, la substance présente un mucilage doux, liant et aqueux. La vieille graine n'offre qu'une substance jaunâtre plus sèche; en la mâchant, on s'aperçoit bientôt qu'elle tend à la rancidité, ou qu'elle y est déjà parvenue.

Le lin croît abondamment dans toute la Sicile, et l'on y

récolte une quantité surprenante de graine de cette plante, que les habitans de l'île vendent, ou dont ils font de l'huile, après avoir mis en réserve ce qu'il en faut pour les semailles. Les procédés qu'ils emploient dans l'extraction de cette huile, sont détaillés dans *les Lettres de l'abbé Sertini*, traduites par Pingeron.

La graine de lin est la seule partie de cette plante employée en médecine. Elle est remplie de mucilage et d'huile grasse et onctueuse, qui rendent l'eau dans laquelle elle a bouilli, très-adoucissante et très-émolliente. Aussi en fait-on usage intérieurement dans les ardeurs d'urine, et pour calmer l'inflammation des viscères. En lavemens, elle appaise les tranchées et la dyssenterie.

« On cultive dans la Basse-Egypte (*Mém. sur l'Egypte*, par Bruguières et Olivier) une grande quantité de lin, principalement sur le Delta; et c'est encore la principale récolte de la province de Faïoume. La quantité de toiles qui se fabriquent en Egypte est immense. Les habitans en font presque leur unique vêtement. Elle fournit tout le linge qui se consomme en Syrie, en Barbarie, en Abyssinie, dans le royaume d'Angora ou de Baraba. Outre cela, on exporte une quantité prodigieuse de lin brut, que les marchands de Constantinople fournissent aux besoins de l'Italie. On sème le lin, dans ce pays, vers le milieu de décembre, et on le récolte en mars. »

Il est temps de dire un mot des autres espèces de lin. Linnæus les divise en *lins à feuilles alternes*, et en *lins à feuilles opposées*. Lamarck en fait aussi deux divisions, mais tirées de la couleur de leurs fleurs. Dans la première, il place les *lins à fleurs bleues*, *rougeâtres* ou *blanches*, et dans la seconde, ceux *à fleurs jaunes*. Cette manière de diviser les espèces d'un genre semble plus agréable; mais elle est moins solide que les divisions fondées sur la situation des feuilles, laquelle ne varie jamais. D'ailleurs les feuilles ont une durée beaucoup plus longue que les fleurs, que celles des lins surtout, dont les pétales se détachent et tombent très-facilement. Par ces raisons, je préfère la division de Linnæus.

On distingue, dans cette section, les espèces suivantes, savoir :

Le Lin de Sibérie, *Linum perenne*, Linn. Il diffère du lin commun par sa racine vivace, par sa tige deux fois plus élevée, et même plus haute que dans les autres espèces connues, et par ses fleurs plus grandes et à pétales très-entiers; elles sont de couleur bleue, paroissent en juin, et viennent sur les rameaux, les unes latéralement, les autres presque au sommet; il leur succède des capsules obtuses. Les tiges se

ramifient en corymbe dans leur partie supérieure, et sont garnies, dans toute leur longueur, de feuilles linéaires-lancéolées, pointues, éparses et nombreuses. Cette plante croît spontanément en Sibérie. On en retire une filasse dont on fait du fil et de la toile, comme avec le lin ordinaire, mais qui ont moins de finesse et de beauté. C'est encore une plante d'ornement.

Le Lin velu, *Linum hirsutum*, Linn. Il croît naturellement en Hongrie et en Autriche. Il a une racine vivace, de laquelle sortent plusieurs tiges de deux pieds de hauteur, éparses, velues, un peu fermes, et divisées au sommet en plusieurs branches garnies de feuilles plus larges que celles des autres espèces, et velues. Ses fleurs, placées alternativement dans la longueur des tiges, sont grandes, d'un bleu foncé, et paroissent en même temps que celles de l'espèce commune; elles ont un calice pointu, à folioles striées, et sont munies à leur base de poils glanduleux.

Le Lin de Narbonne, *Linum narbonense*, Linn. Sa racine vivace, pousse plusieurs tiges hautes d'un pied ou un peu plus, cylindriques, grêles, dures et rameuses. Ses feuilles sont lancéolées, rudes au toucher, à pointe aiguë, éparses et rapprochées de la tige. Ses fleurs grandes et d'un beau bleu terminent les rameaux; elles ont les filets de leurs étamines réunis à leur base, et les écailles de leurs calices très-aiguës et membraneuses sur leurs bords. On trouve cette plante dans le midi de la France, en Italie et en Espagne.

Le Lin a feuilles menues, *linum tenuifolium*, Linn. Cette espèce croît sans culture en France, en Allemagne, etc., sur les pelouses, le long des chemins, et sur les collines sèches et arides, surtout sur celles qui sont calcaires. Sa racine est ligneuse et sa tige haute d'environ un pied. Elle se divise au sommet en trois ou quatre pédoncules minces et noueux, qui soutiennent chacun deux ou trois fleurs blanches, d'un rouge pâle ou de couleur de chair, ayant des calices aigus. Les feuilles sont très-étroites, éparses et bordées de petites aspérités. Ce lin fleurit au milieu de l'été, perfectionne ses semences en automne, et périt bientôt après.

Le Lin sousligneux, *linum suffruticosum*, Linn., à tiges pubescentes, longues de trois à sept pouces, les unes stériles, les autres portant fleurs; à feuilles linéaires, pointues, rudes au toucher, creusées en gouttières en dessus, et marquées en dessous de deux sillons; à fleurs grandes et blanches, ayant les onglets des pétales violets, et les écailles calicinales élevées sur leurs bords. Il croît en Espagne.

Le Lin de montagne ou des Pyrénées, *linum alpinum*,

Linn. ; *linum pyrenaeum*, P. Depuis Linnæus, presque tous les botanistes, dit Lamarck, ont confondu la synonymie de cette plante avec celle du *lin de Sibérie*, qui est pourtant une espèce fort différente, surtout par son port et sa grandeur.

Celle-ci a une racine vivace, blanche et garnie de fibres, de laquelle sortent plusieurs tiges cylindriques, longues de sept à huit pouces, les unes simples, les autres rameuses, la plupart en partie couchées et montantes : ces tiges se garnissent de feuilles éparses, linéaires, aiguës et souvent réfléchies, et présentant sur leurs parties latérales et à leur sommet, des fleurs grandes et d'un beau bleu, ayant un calice à cinq folioles ovales, dont deux obtuses et trois pointues. Cette espèce vient naturellement sur les montagnes, dans plusieurs parties de l'Europe, en France, en Angleterre, en Suisse, etc. Elle a une variété à tête et à fleurs plus petites, et d'un bleu pâle. Quand l'une ou l'autre élève ses tiges en touffes serrées, elle produit presque autant d'effet que le lin de Sibérie.

Le Lin d'Autriche, *Linum austriacum*, Linn. Il ressemble un peu au lin ordinaire ; mais ses tiges sont plus rameuses, ses feuilles plus étroites, plus lâches et plus rares ; ses fleurs, d'un rouge bleuâtre et moins grandes, ont leur calice plus obtus, et leurs pétales très-entiers. Dans cette espèce, la racine paroît être annuelle.

Le Lin gallique, *Linum gallicum*, Linn. Une racine menue, des tiges grêles, hautes de six à sept pouces ; des feuilles linéaires-lancéolées ; des pédoncules fort courts, opposés alternativement aux côtés ou au sommet des rameaux ; des fleurs petites et d'un jaune pâle : tels sont les caractères spécifiques de ce lin, qui est annuel, fluet, et remarquable par ses calices aigus, ce qui le distingue particulièrement du lin maritime, auquel il ressemble beaucoup. On le trouve en Provence, en Languedoc, en Espagne, dans les bois et les lieux ombragés.

Le Lin maritime, *Linum maritimum*, Linn. Ses fleurs sont jaunes comme dans le précédent ; mais il est plus grand, a des calices moins pointus, des tiges hautes d'un pied et demi à trois pieds, des feuilles sessiles et éparses, les supérieures lancéolées, les inférieures ovales et quelquefois presque opposées. Il croît dans le Levant, en Italie, au midi de la France, dans les prés voisins de la mer, ou des étangs marins.

Le Lin de Virginie, *Linum virginianum*, Linn., a beaucoup de rapport avec le lin maritime. Sa tige est à peu près de la même hauteur. Ses rameaux sont presque droits ; ses feuilles sont alternes, ovales inférieurement et lancéolées par-

tout ailleurs ; ses fleurs jaunes et petites sont portées sur des pédoncules fort courts, et ont leurs folioles calicinales pointues. Cette plante croît dans la Virginie, la Pensylvanie et la Caroline.

Le Lin campanulé, *linum campanulatum*, *linum flavum*, Linn. Ce lin est aisément distingué de tous les autres par ses grandes et belles fleurs jaunes, par ses feuilles élargies en spatule à leur sommet, et par les deux points glanduleux qu'on remarque à leur base. Il offre deux variétés, dont Linnæus a fait deux espèces distinctes, sous les noms ci-dessus. L'une et l'autre variété sont vivaces. On trouve la première dans les lieux secs et arides du Languedoc, de la Provence et de l'Italie; la seconde croît dans l'Autriche, et même dans le Levant, d'où elle a été envoyée au jardin botanique de Paris, par Michaux.

Les espèces de *lin à feuilles opposées* sont en petit nombre. Je n'en citerai que quatre :

Le Lin purgatif, *linum catharticum*, Linn. Il a une tige fort basse, très-grêle, dichotome ou trichotome à son sommet; des feuilles plus courtes que les entre-nœuds, ovales-lancéolées au haut de la tige, ovales-obtuses inférieurement; et des fleurs blanches, dont les pétales sont obtus (et non pointus, comme le dit Linnæus), et à onglet jaunâtre. Ces fleurs viennent à l'extrémité des rameaux; elles sont assises sur des pédoncules, et penchées avant leur épanouissement. Cette plante est annuelle, et croît en Europe, dans les prés secs, et sur les bords des chemins. Elle fleurit pendant tout l'été.

Le Lin multiflore, *linum radiola*, Linn. Fort petite plante, à tige grêle, dichotome ou très-rameuse; à feuilles sessiles, pointues, d'une ligne ou une ligne et demie de longueur, et à fleurs blanches ayant quatre folioles au calice, quatre pétales, quatre étamines et quatre styles. Ce lin est annuel, et croît en Europe dans les allées des bois, les lieux sablonneux, frais et couverts.

Il a constitué le genre appelé Radiole et Limnocarpe, genre qui n'a pas été adopté.

Le Lin a quatre feuilles, d'Afrique, *linum quadrifolium*, Linn. Ses tiges portent des fleurs bleues assez grandes, et sont garnies de feuilles verticillées, quatre à quatre à chaque nœud.

Le Lin verticillé, *linum verticillatum*, Linn. Dans cette espèce qui est annuelle, et qu'on trouve en Italie, les verticilles sont composés de plus de quatre feuilles; et les fleurs qui sont bleuâtres, terminent les rameaux et les tiges. (B.)

LIN D'AMÉRIQUE (*V.* Agave d'Amérique). Les feuilles de cette plante fournissent une sorte de filasse qu'on a comparée au lin et au chanvre, et qui remplace avantageusement ce dernier. (LN.)

LIN ÉTOILÉ. C'est une espèce de Lisimaque, *Lysimachia linum stellatum*, L. (LN.)

LIN FOSSILE ou LIN INCOMBUSTIBLE. *Voyez* Amiante. (LN.)

LIN DE LIÈVRE. C'est la Cuscute. (LN.)

LIN DE MARAIS. *V.* au mot Linaigrette. (B.)

LIN MARIN. Le Varec fil (*Fucus filum*) a reçu ce nom. (DESM.)

LIN MARITIME. Ce sont les Conferves de mer. (B.)

LIN-MAUDIT. C'est la Cuscute. (LN.)

LIN DE MONTAGNE. Ce sont le *linum radiola* et le *linum tenuifolium*, deux espèces de lin. (LN.)

LIN DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. *Voy.* à l'article Phormion. (B.)

LIN DES PRÉS. *V.* Linaigrette. (LN.)

LIN SAUVAGE. On donne ce nom, dans quelques contrées, aux Muflier linéaire et pelisserien. (B.)

LIN SAUVAGE PURGATIF. *Voy.* Lin purgatif. (B.)

LINAGROSTIS. Tabernæmontanus donna le premier ce nom à la Linaigrette commune (*Eriophorum polystachium*, Linn.). Depuis il a été appliqué, par Scheuchzer, Tournefort, Vaillant, Adanson, Scopoli, etc., au genre qui renferme cette plante et que Linnæus a nommé *eriophorum*. *Voy.* Linaigrette. (LN.)

LINAIGRETTE, *Eriophorum*. Genre de plantes de la triandrie monogynie et de la famille des cypéroïdes, dont les caractères sont : les fleurs glumacées, à balles calicinales univalves, imbriquées en tête ou en épis, chacune composée d'une balle oblongue, scarieuse en ses bords, de trois étamines et d'un ovaire supérieur, ovale, chargé d'un style filiforme, à stigmate trifide, velu et recourbé ; les semences solitaires, ovales, acuminées, nues et environnées de poils fort longs et très-fins, qui naissent de leur base ou de leur réceptacle.

Ce genre n'est réellement point distingué des Scirpes ; car le plus ou moins de longueur des poils ne peut pas être regardé comme un caractère générique ; mais il semble consacré par l'usage, et aucun botaniste n'a encore osé le supprimer. On a fait à ses dépens le genre Trichophore. Il comprend des herbes graminiformes, très-remarquables lorsqu'elles sont en fruit, par les longs poils blancs qui sortent de leurs épis. On en compte dix espèces ; les plus remarquables sont :

La LINAIGRETTE COMMUNE, *Eriophorum polystachium*, L., dont les épillets sont pédonculés, pendans, et la tige feuillée. On la trouve dans toute l'Europe, dans les prés humides et non marécageux. Elle est vivace, et son port est très-élégant.

La LINAIGRETTE A GAÎNE a les tiges garnies d'une ou deux gaînes, et l'épi simple et droit. On la trouve dans les prés des montagnes. Elle est vivace et moins élégante que la précédente.

La LINAIGRETTE CYPEROÏDE a les tiges cylindriques feuillées, la panicule très-composée, prolifère, et les épillets ordinairement ternés. Elle est vivace, et se trouve dans les marais de l'Amérique septentrionale, où je l'ai observée. On ne peut pas raisonnablement la séparer des *scirpes*. C'est une plante haute de trois à quatre pieds, fort touffue, et dont les panicules, qui subsistent d'une saison à l'autre, forment un très-agréable effet. (B.)

LINAIRE, *linaria*. Nom spécifique d'une plante du genre des MUFLIERS.

Tournefort avoit fait un genre de cette plante, et Desfontaines l'a rappelé. Ce dernier lui a donné pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions, dont les deux inférieures sont écartées; une corolle personnée, dont l'ouverture est fermée, le palais proéminent, la lèvre supérieure bifide, l'inférieure trilobée, le tube renflé et terminé par un éperon inférieur; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur surmonté d'un style à stigmate simple; une capsule sillonnée latéralement, percée de deux trous à son sommet, multivalve, biloculaire et polysperme.

Desfontaines divise ce genre en deux sections.

L'une comprend les linaires qui ont les feuilles anguleuses, telles que la LINAIRE ÉLATINE.

L'autre, celles qui ont les feuilles inférieures opposées, telles que les LINAIRES TRIPHYLLE, COUCHÉE, PETITE, PURPURINE et DES CHAMPS. *V.* au mot MUFLIER.

Ce même botaniste a fait connoître onze espèces nouvelles de ce genre, dans sa *Flore Atlantique*. (B.)

LINARIA. Nom latin et générique des SIZERINS. *V.* ce mot. (V.)

LINARIA. Cette plante des Latins, mentionnée par Pline, devoit son nom à la ressemblance de ses feuilles avec celles du *lin*. Elle pourroit bien être notre LINAIRE COMMUNE (*Antirrhinum linaria*, L.), à laquelle ce nom de *linaria* fut d'abord appliqué par Tragus, Brunsfelsius, Dodonée, etc. Le *binaria* de Pline et l'*osyris* de Dioscoride sont-ils la même plante, comme on l'a avancé? c'est ce qui n'est pas prouvé. C. Bauhin rapporte que les Grecs donnoient, de son temps, le

nom d'*axyris* au BELVEDÈRE (*Chenopodium scoporia*), plante dont ils faisoient des balais, et donne à comprendre que ce peut très-bien être l'*osyris* de Dioscoride; quant à l'*osyris* de Pline, ce seroit le ROUVET (*Osyris alba*, Linn.).

Le nom de *linaria* a été donné au *thesion commun*, à la *chrysocome* de notre pays, au *rouvet*, au *belvédère*, à une variété du *lin à feuilles ténues*, aux *épilobes à feuilles étroites*, à la *stellère passerine*, et surtout aux espèces du genre *antirrhinum*, Linn., dont les fleurs sont éperonnées, et dont Tournefort avoit fait un genre que Linnæus ne crut pas devoir adopter. *V.* LINAIRE. (LN.)

LINBAER. C'est, en Suède, le nom d'une espèce d'ARBOUSIER (*Arbutus uva-ursi*), et d'une espèce d'AIRELLE (*Vaccinium vitis idea*), qu'on nomme encore *lingon*. (LN.)

LINBAUM et LINENBAUN. Ces noms s'appliquent, en Allemagne, à l'ERABLE PLATANOÏDE et au SORBIER DES OISELEURS, *Sorbus aucuparia*, Linn. (LN.)

LINCE. Nom italien, espagnol et portugais du LYNX. (DESM.)

LINCKIE, *linckia*. Micheli donne ce nom aux champignons du genre PEZIZE. (B.)

LINCONE, *Linconia*. Arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, à feuilles éparses presque verticillées six par six à l'extrémité des rameaux, linéaires, trigones, luisantes, ciliées sur leurs angles et à leur sommet, et à fleurs latérales, sessiles, situées seulement à l'extrémité des rameaux, où elles forment un épi dense, court, sessile, rougeâtre, extrêmement velu.

Cet arbrisseau, placé parmi les DIOSMA par Thunberg, forme, dans la pentandrie digynie et dans la famille des pimprenelles, un genre qui a pour caractères: un calice urcéolé, à cinq découpures scarieuses, persistantes et canaliculées, accompagné de quatre bractées opposées par paire; point de corolle; cinq étamines; un ovaire demi-inférieur, chargé de deux styles filiformes, à stigmates simples; une capsule renfermée à moitié dans le calice, qui se partage en deux loges monospermes, à semences luisantes. (B.)

LINDE et LINDENBAUM. Noms du TILLEUL, en Allemagne. (LN.)

LINDERA. C'est ainsi qu'Adanson nomme le genre *myrrhis* de Tournefort. *V.* MYRRHIS. (LN.)

LINDÈRE, *lindera*. Arbrisseau à tige garnie de rameaux alternes, flexueux et glabres; à feuilles pétiolées, ovales, oblongues, entières, glabres en dessus, velues en dessous, et

ramassées au sommet des rameaux; à fleurs petites, disposées en ombelles simples et terminales, dont les pédoncules sont velus, qui forme un genre dans l'hexandrie monogynie.

Ce genre a pour caractères: une corolle de six pétales ovales, obtus, jaunâtres, sans calice; six étamines insérées sur l'ovaire; un ovaire supérieur, ovale, glabre, chargé d'un style droit à deux stigmates réfléchis; une capsule à deux loges.

Cet arbrisseau croît au Japon. Les habitans font avec son bois des pinceaux propres à nettoyer les dents, et de fort jolis meubles de toilette.

Lamarck observe que si ce genre a réellement les étamines sur l'ovaire, il offre une anomalie remarquable dans la marche de la nature.

Le même nom avoit été donné à un autre genre qui répond au MYRRHIS de Tournefort. *V.* CERFEUIL. (B.)

LINDERNE, *lindernia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie, et de la famille des personnées, qui présente pour caractères: un calice partagé en cinq folioles linéaires et persistantes; une corolle monopétale, bilabiée, à lèvre supérieure très-courte, concave, échancrée; à lèvre inférieure droite, trifide, inégale; quatre étamines, dont deux plus courtes, terminées par deux dents, une seule étant anthérifère; un ovaire supérieur, ovale, à style filiforme et à stigmate échancré; une capsule ovale, bivalve, biloculaire, et contenant un grand nombre de semences.

Ce genre, fort voisin des GRATIOLES, renferme des plantes annuelles à feuilles opposées et à fleurs disposées dans les aisselles des feuilles. On en compte six espèces, dont la plus commune est la LINDERNE PYXIDAIRE. Elle a les feuilles ovales, sessiles, très-entières, et les fleurs solitaires. On la trouve dans l'Amérique septentrionale, et elle s'est naturalisée dans les marais de l'Europe méridionale.

R. Brown pense que la LINDERNE DU JAPON doit être réunie aux MAZUS, et la LINDERNE DIANTHÈRE aux HERPESTIS. (B.)

LINDOS. Nom générique des TANGARAS dans l'*Histoire des oiseaux du Paraguay*, par M. de Azara. (V.)

LINDOTTER. Ce nom allemand appartient à la CAMÉLINE (*myagrum sativum*). (LN.)

LINDPIDJI. Nom donné, à Java, à la petite espèce d'AREQUIER SAUVAGE, suivant Leschenault. (LN.)

LINDSBAST. C'est l'ORME, en Allemagne. (LN.)

LINDSEE, *lindsæa*. Genre de plantes cryptogames de la famille des FOUGÈRES, qui a été établi par Smith. Ses

caractères sont: la fructification en ligne continue, parallèle au bord de la feuille; l'enveloppe linéaire, continue, attachée au disque, et extérieurement libre. Il est formé aux dépens des ADIANTES de Linnæus, et ne diffère des espèces qui restent sous ce dernier nom, que parce que la ligne de sa fructification n'est pas interrompue.

Dryander, dans le troisième volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*, a décrit neuf espèces de ce nouveau genre, et en a figuré six nouvelles; depuis, les autres botanistes ont doublé ce nombre. Ce sont des plantes à feuilles simples ou composées, qu'on ne trouve qu'entre les tropiques, en Asie et en Amérique. Il est probable qu'elles jouissent des mêmes propriétés que les ADIANTES, dont elles diffèrent fort peu, comme on vient de le voir. (B.)

LINDSTEIN. *V.* LENDENSTEIN. (LN.)

LINÉAIRE. Poisson du genre des LABRES, *Labrus linearis*, Linn. (B.)

LINÉES. On a proposé de former, sous ce nom, une famille uniquement pour le genre LIN, qui se rapporte fort imparfaitement aux CARYOPHYLLÉES. (B.)

LINEOLE. *V.* BOUVREUIL BOUVERON. (S.)

LINESTIS. L'un des noms du *centaurium majus* ou GRANDE CENTAURÉE, chez les Grecs. (LN.)

LINETTE. Nom vulgaire du TRIGLE HIRONDELLE. (V.)

LINETTE. *V.* LINOTTE. (V.)

LINGASTRO. Nom patois de la TIQUE, *acarus reduvius*, dans le Midi. (DESM.)

LINGON. *V.* LINBAER. (LN.)

LINGOUM de Rumphius (Amb. 2, tab. 70). C'est le *caju-lin-goo* des Malais, arbre dont Willdenow fait une espèce de PTÉROCARPE (*pter. indicus*), mais seulement d'après la figure de Rumphius. Linnæus en avoit fait une variété du *pterocarpus draco*. Adanson a réuni sous le nom de *lingoum*, les *pterocarpus* de Linnæus et le *myrospermum* de Jacquin. Cette réunion n'a pas été adoptée. (LN.)

LINGOUMBAUD. Nom du *homard*, espèce d'ECREVISSE, sur les côtes de la Méditerranée. (DESM.)

LINGUA. Ce nom latin signifie *langue*. On l'a appliqué à quelques plantes dont les feuilles ou d'autres parties ont été comparées à la *langue du chien*, du *cerf*, du *cheval*, des *oiseaux*, *V.* les articles LANGUES. C'est aussi celui d'une *renoncule*, que Daléchamps dit être le *lingua* de Pline. Le *lingua major* de Daléchamps est le SENEÇON DES MARAIS (*senecio paludosus*, L.). (LN.)

LINGUARD ou LINGUE. On donne ce nom, dans le

commerce, au *gade molve*, qu'on apporte d'Amérique, salé et preparé comme la *morue*. Voyez au mot GADE et au mot MORUE. (B.)

LINGUATULE, *Linguatula*. Genre de vers intestins établi par Froëliche. Il est intermédiaire entre les TŒNIAS et les FASCIOLES. Il ne diffère pas de celui appelé POLYSTOME par Zeder.

Ses caractères sont ainsi rédigés par Lamarck: corps mou, allongé, aplati, rétréci postérieurement; bouche à quatre ou six ouvertures simples, situées en dessous, près de l'extrémité antérieure.

Deux espèces de ce genre, qui est constitué par six, intéressent plus particulièrement l'homme; c'est la LINGUATULE DES VEINES, qui vit dans les veines et qui a encore besoin d'être étudiée. L'autre est la LINGUATULE DES OVAIRES, qui vit dans la graisse des ovaires de la femme.

Une autre est très-commune sur le foie des lièvres qui vivent dans les marais, ainsi que j'ai eu occasion de le vérifier. Elle est figurée pl. E 23 de ce Dictionnaire.

La vessie urinaire des GRENOUILLES en contient une quatrième.

Enfin on en trouve aussi dans les sinus frontaux du cheval et du chien.

La LINGUATULE A DEUX DIVISIONS, *Linguatula bilinguis*, Schr., entre aujourd'hui dans le genre HAMULAIRE.

Le genre HEXATRYDE de Treutler n'en diffère pas. (B.)

LINGUE. Nom vulgaire du GADE MOLVE. *V.* l'art. GADE. (B.)

LINGUISUGES. Latreille, dans son *Histoire naturelle générale et particulière des Insectes*, tom. 2, pag. 107, propose de donner ce nom aux insectes dont l'extrémité de la lèvre inférieure forme une langue distincte. Ces insectes sont les *hyménoptères*. (O.)

LINGULE, *Lingula*. Coquille longitudinale aplatie, composée de deux valves presque égales, tronquées antérieurement; à charnière sans dents; à base ou crochet des valves pointu, et réuni à un tube tendineux qui sert de ligament à la coquille, et se fixe aux corps solides; laquelle forme un genre dans la famille des BIVALVES.

Cette coquille avoit été placée tantôt parmi les MOULES, tantôt parmi les PINNES. Son test est mince, fragile, et ordinairement brun. Sa forme imite beaucoup la mandibule supérieure d'un bec de canard, d'où lui vient le nom vulgaire de *bec de cane* qu'elle porte chez les marchands. Elle est fixée, par sa pointe, sur un tube tendineux semblable à celui des ANATIFES, et par lui aux rochers.

L'animal qui habite cette coquille diffère beaucoup de celui des autres coquilles. Cuvier, le premier, l'a fait connoître. Son manteau a deux lobes, semblables aux valves de la coquille; sur le bord interne de chaque lobe se voit une rangée de petits feuillets triangulaires, qui sont les branchies; la bouche est opposée à la charnière. On remarque de chaque côté un long bras charnu, cilié sur son bord interne, et susceptible de se replier en spirale. Le canal intestinal ne présente ni cœcum, ni renflement gastrique; il traverse une substance brune, qui paroît être le foie. L'anus est situé sur le côté, peu loin de la bouche. Il n'y a ni feuillet triangulaire aux environs de la bouche, ni pied. *V.* pl. G 14 où il est figuré.

On connoît, dans les collections de Paris, deux ou trois autres coquilles qui se rapportent à ce genre, mais qui ne sont encore ni décrites ni figurées. (B.)

LINGULIER. Animal des LINGULES. (DESM.)

LINHE. Nom du LIN, en portugais. Dans la même langue, on nomme le CHANVRE *linho-cannamo*. (LN.)

LINIENSTEIN. On trouve dans la principauté de Bareith un *jaspe onix*, auquel on donne ce nom qu'il doit à des lignes noires parallèles qu'il présente, et qui figurent des carrés sur un fond bleuâtre. (LN.)

LINIFOLIA de C. Bauhin. C'est la CORRÉGIOLE RAMPANTE. (LN.)

LINKIA. C'est le nom que M. Persoon a cru devoir donner au genre *desfontainia* de Ruiz et Pavon, attendu qu'il existe déjà un genre *fontanesia* dédié au même botaniste. Le nom de *linkia* ou plutôt *linckia*, avoit été donné antécédemment par Cavanilles à un genre de la famille des protées que Gærtner se trouvoit avoir établi sous le nom de *pentadactylon*, et Smith sous celui de *persoonia*. C'est ce dernier nom qu'adoptent les botanistes. *V.* LINCKIE, DESFONTAINE, PERSOONIE et LINKIE ci-après. (LN.)

LINKIE, *linkia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, à rameaux striés, à feuilles éparses très-entières, ovales, lancéolées, avec un acumen, à fleurs rougeâtres, solitaires, axillaires, et légèrement pédonculées, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre diffère trop peu des PERSOONIES et des EMBOTHRYONS pour être conservé. En conséquence, on a donné le même nom à la DESFONTAINE de Ruiz et Pavon, dont les caractères sont: calice à cinq découpures droites, linéaires, lancéolées; corolle campanulée; le tube pentagone; les anthères sagittées. Ce genre est de la pentandrie monogynie et de la famille des solanées. Il contient deux espèces. (B.)

LINLIBRIZIN. Nom spécifique d'un ACACIE. (B.)

LINNÉE, *Linnæa*. Petite plante toujours verte, à tiges sous-ligneuses, grêles, rampantes, munies de quelques poils; à feuilles opposées, pétiolées, ovales, arrondies, presque orbiculaires, légèrement crénelées; à pédoncules terminaux, droits, solitaires, biflores; à fleurs penchées, blanchâtres en dehors, rougeâtres et un peu velues en dedans.

Cette plante forme, dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des chèvrefeuilles, un genre consacré à la mémoire de celui qui a le plus contribué aux progrès de l'histoire naturelle dans ces derniers temps; il a pour caractères : 1.° un calice monophylle à cinq divisions, muni à sa base d'un second calice de quatre folioles inégales, hispides et persistantes; 2.° une corolle monopétale, turbinée, campanulée, à limbe quinquéfide, obtus, presque régulier; 3.° quatre étamines, dont deux plus courtes; 4.° un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style filiforme de la longueur de la corolle, à stigmate globuleux; 5.° une baie ovoïde, sèche, triloculaire, environnée par le calice inférieur, et contenant deux semences arrondies dans chaque loge.

La linnée croît dans la Suisse, le nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, dans les lieux ombragés. On la cultive dans beaucoup de jardins. Ses fleurs répandent, surtout le soir, une odeur agréable. On l'emploie contre la goutte et les rhumatismes. (B.)

LINNET. Nom anglais de la LINOTTE. (V.)

LIN-NI-HOA. Nom chinois d'une espèce de FRITILLAIRE qui est cultivée dans les jardins de Canton. C'est le *fritillaria cantonensis*, Lour. (LN.)

LINOCARPE, *linocarpum*. Genre établi pour placer le LIN MULTIFLORE. Il n'a pas été adopté. (B.)

LINOCARPOS de Thallius. C'est le LIN CATHARTIQUE. (LN.)

LINOCARPUM de Micheli. Ce genre, fondé sur le *linum radiola*, L., est le *chamælinum* de Vaillant, et le *radiola* de Rai, Dillen, Roth, Gmelin, Persoon, etc. (LN.)

LINOCIÈRE, *linociera*. Genre de la diandrie monogynie et de la famille des jasminées, établi sur une plante que Swartz a décrite sous le nom de *thouinia lingustrina*. Il a pour caractères : un calice à quatre dents; une corolle à quatre pétales; deux étamines, dont les anthères sont réunies par leur base; un ovaire surmonté d'un style simple; une baie à deux loges, contenant chacune deux semences.

Cette plante, dont les feuilles sont lancéolées et les fleurs disposées en panicule terminale, est bisannuelle, croît à la

Jamaïque et à Cuba. Aujourd'hui ce genre contient cinq espèces, par la réunion de quelques CHIONANTHES. (B.)

LINODESMON. Gesner donne ce nom à la CUSCUTE, qui croît sur le LIN. (LN.)

LINODRYS de Dioscoride. C'est sans doute une espèce de GERMANDRÉE (*teucrium*) à feuilles étroites comme celles du lin, et sinueuses comme celles du chêne. (LN.)

LINOGENISTA. On a donné ce nom autrefois au GENET des teinturiers (*genista tinctoria*) à cause de ses feuilles étroites comme celles du LIN. (LN.)

LINOÏDES de Dillen. Selon Adanson, c'est le *linum radiola*. *V.* LIN. (LN.)

LINON de Dioscoride. *V.* LINUM. (LN.)

LINOPHYLLUM. Ce nom a été donné aux espèces de *thesium* d'Europe, dont une seule, la plus commune, l'a conservé. (LN.)

LINOSPARTON de Théophraste. Plante qui passe pour être notre SPARTE (*lygeum spartum*, L.). (LN.)

LINOT. C'est, en Normandie, la LINOTTE proprement dite. (V.)

LINOT BRILLANT. C'est, en Normandie, le nom du VERDIER. (V.)

LINOT-CABARET. Nom que les oiseleurs de Paris donnent à la LINOTTE DE MONTAGNE. (V.)

LINOTTE. *V.* l'article FRINGILLE, section E, p. 169, 200 à 211 et 224, pour les oiseaux décrits sous ce nom. (V.)

LINOTTE BLEUE. *V.* PASSERINE BLEUE. (V.)

LINOTTE DES BOIS. *V.* SIZERIN BORÉAL. (V.)

LINOTTE A GORGE JAUNATRE de Frisch, est rapportée, mal à propos, par Gueneau de Montbeillard, au CABARET. C'est la LINOTTE DE MONTAGNE. (V.)

LINOTTE (GRANDE). Nom improprement donné à la *linotte de montagne* puisqu'elle est plus petite que la *linotte commune*. (V.)

LINOTTE DE VIGNES (GRANDE). Nom donné au mâle de la *linotte commune*, en habit d'été, pour le distinguer de la PETITE LINOTTE DE VIGNES qui est le SIZERIN. *V.* ce mot. (V.)

LINOTTE GRISE. On appelle ainsi la linotte commune lorsqu'elle est sous son plumage d'automne, et c'est mal à propos qu'on en fait une espèce distincte de la *linotte rouge* ou de *vignes*, qui n'est autre que le mâle sous son habit d'été. (V.)

LINOTTE (PETITE). *V.* SIZERIN CABARET. (V.)

LINOTTE AUX PIEDS NOIRS. C'est la LINOTTE DE MONTAGNE. (V.)

LINOTTE DES VIGNES (PETITE). *V.* SIZERIN BORÉAL. (V.)

LINOTTE DES PLAINES. *V.* LINOTTE proprement dite. (V.)

LINOTTE DE STRASBOURG. *V.* LINOTTE GYNTEL à l'article FRINGILLE, et SIZERIN BORÉAL. (V.)

LINOTTE ROUGE. Ce n'est point une espèce particulière de la *linotte* proprement dite ; c'est le mâle sous son plumage d'été. (V.)

LINOTTE A QUEUE POINTUE. *V.* PASSERINE A QUEUE POINTUE. (V.)

LINOTTE A TETE JAUNE. *V.* l'article FRINGILLE, tom. 12, pag. 245. (V.)

LINOSYRIS (*osyris à feuille de lin*, en grec). Selon Adanson, Gesner donne ce nom au *thesium*. Lobel s'en sert pour désigner une espèce de *chrysocoma*, qui en a conservé le nom. *V.* OSYRIS. (LN.)

LINOZOSTIS de Dioscoride. Cette plante se nommoit encore *parthenion* et *herbe à mercure* : c'est notre MERCURIALE COMMUNE. (LN.)

LINSCHOTIA. C'est ainsi qu'Adanson appelle le *limeum* de Linnæus. *V.* LIMÉOLE. (LN.)

LINSCHOTTIA de Commerson. Ce genre rentre dans celui que le même auteur a appelé BLAKWELLIA, nom qu'on a écrit également *blacœllia*. Ce genre est très-voisin de l'ACOMAT (*homalium*). *V.* BLACOUEL. (LN.)

LINSE et LINSENWICKA. Noms allemands des LENTILLES. (LN.)

LINSE et LINSENBAUM. Le CYTISE (*cytisus laburnum*) et le BAGUENAUDIER portent ces noms en Allemagne. (LN.)

LINSENERZ ou LINZENERZ (*mine lenticulaire*, en allemand). Ce nom désigne en Allemagne la mine de fer oxydé rubigineux et globuliforme. Le *cuivre arseniaté* en cristaux octaèdres très-plats ou *primitif*, est ainsi appelé par Werner. (LN.)

LINSENSTEIN et LENTICULITEN (*pierre lenticulaire*, en allemand). Les Allemands désignent par ces noms les pierres qui contiennent des CAMÉRINES (*V.* ce mot), les camérines elles-mêmes, et aussi une variété de chaux carbonatée globuliforme, et une sorte d'AMYGDALOÏDE (*mandelstein*) qui contient beaucoup de noyaux semblables à des lentilles. (LN.)

LINSENSPATH. C'est le nom allemand de la CHAUX CARBONATÉE LENTICULAIRE. (LN.)

LINSENWICHE. *V.* Linse. (ln.)

LINTERNUM de Césalpin. C'est l'Alaterne ; Linterna est aussi un nom de cette plante, suivant Anguillara. (ln.)

LINT et FLAX. Noms du Lin en anglais. (ln.)

LINTHURIE, *linthuris*. Genre de Coquilles établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite, aplatie, à sommet spiré ; dos arrondi et armé ; ouverture allongée, recouverte d'un diaphragme fendu dans sa longueur, terminé au bout extérieur par un siphon ou sphincter, précédé par un enfoncement en fer de lance ; cloisons unies.

La seule espèce qui entre dans ce genre se trouve près de Sienne. Elle atteint jusqu'à trois lignes de diamètre. Les côtes transversales, indicatives de ses cloisons, sont perlées dans le jeune âge et unies dans la vieillesse. (B.)

LINTIBULAIRE. Nom ancien des Utriculaires. (B.)

LINTIBULAIRES. Famille de plantes établie par Richard entre les Acanthacées et les Primulacées. (B.)

LINUM des Latins, *linon* des Grecs ; c'est le Lin. Théophraste prétend que le lin dégénéré produit l'ivraie. Chacun sait les usages de cette plante. Pline s'extasie surtout sur les voiles de lin qu'on mettoit aux navires. Qu'y a-t-il de plus miraculeux, dit-il, que cette herbe qui vous transporte d'Egypte en Italie? que cette herbe qui, en sept jours, vous fait parvenir des Colonnes d'Hercule au port d'Ostie; en quatre jours de l'Espagne Citérieure, en trois de Provence, en un d'Afrique..... D'une graine à peine visible, naît ce qui peut vous conduire aux extrémités du monde !

Martinius fait venir *linum* d'un mot grec qui signifie *lisse*, *glabre*. Il auroit été donné au Lin à cause de ses semences qui sont parfaitement lisses et brillantes.

Outre les espèces du genre lin, on trouve encore sous ce nom le *polyspermum procumbens*, les *linaigrettes*, une espèce de lisimachie (*lysimachia linum stellatum*), une espèce de gypsophile (*gyps. perfoliata*). *V.* Lin et Linocarpos. (ln.)

LINX. *V.* Lynx.

LINYPHIE, *linyphia*, Latr. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides, tribu des inéquitèles ou filandières, distingué des autres genres de cette dernière division par les caractères suivans : mâchoires carrées, droites, presque de la même largeur ; yeux disposés ainsi : quatre au milieu en trapèze ou en triangle, dont la pointe est tronquée et antérieure, les deux postérieurs beaucoup plus grands, écartés, les deux antérieurs

très-rapprochés l'un de l'autre ; les quatre autres placés obliquement par paires, une de chaque côté (un peu plus petits que les deux antérieurs et se touchant).

Les linyphies diffèrent des *pholcus*, genre de la même tribu et dont elles sont voisines, non-seulement par les caractères indiqués ci-dessus, mais en plusieurs autres points. Leur corps est proportionnellement beaucoup plus court; les mandibules sont fortes ; le tronc est plus bombé et tombe assez brusquement en devant; les yeux sont placés à l'extrémité antérieure de sa partie élevée ; l'abdomen est ovale.

L'espèce de ce genre la plus commune, la L. *triangulaire*, fait, plus particulièrement à la fin de l'été, en septembre, sur les buissons, les genêts, les genévriers, les pins, etc., une toile horizontale, pendue entre les branches, mince, peu serrée, et dont l'étendue, souvent grande, varie à raison de la proximité ou de l'éloignement des points d'attache. Pour la maintenir dans la même situation, et pour empêcher son affaissement, elle tend par dessus et de tous côtés des fils perpendiculaires et obliques qu'elle fixe aux branches des environs; ils sont même si tendus, que la toile en devient convexe. Elle est suspendue au milieu de cet assemblage très-irrégulier de fils, se dirigeant et se croisant de tous côtés. L'animal se tient dans une position renversée, ayant le ventre en haut, et ordinairement au centre de sa toile.

Dès qu'un insecte s'y trouve arrêté, il accourt promptement, le perce avec ses mandibules, à travers la toile, y fait une déchirure afin de le faire passer, et suce, sans l'envelopper de soie, l'insecte étant mort ou très-affoibli par l'effet du venin. Quand on met ensemble plusieurs individus de cette espèce, ils s'entre-tuent sans pitié.

Les mâles, que l'on trouve toujours, au mois de septembre, placés avec leurs femelles, dans la même toile, leur ressemblent si peu, qu'on ne les croiroit pas de la même espèce. Leurs pattes sont beaucoup plus longues et brunes; l'abdomen plus grêle et plus allongé, comme celui des autres aranéides du même sexe, est presque entièrement d'un brun obscur, n'ayant, de chaque côté, qu'une double raie, d'un blanc sale ; la première pièce des mandibules est fort longue, et le crochet, ou la seconde pièce, est presque de la même longueur; les palpes sont terminés par un gros bouton, qui, pressé, se sépare en deux pièces principales, écailleuses, semblables à des valves de coquilles et d'où l'on voit sortir d'autres parties. On y remarque des pointes en forme de crochet, et un tuyau court et annelé.

Il paroît, d'après les observations de Degeer, que dans

le temps des amours, la femelle reçoit son mâle sans faire le moindre mouvement et sans lui donner aucun sujet de crainte. Les deux sexes, au moment de l'accouplement, sont dans une position renversée, mais avec les ventres opposés ou placés aux deux extrémités de la ligne qu'ils forment par leur réunion. Le dos du corselet du mâle est d'abord appliqué contre la poitrine de la femelle; leurs pattes s'entrelacent; une partie voisine du tuyau godronné et située près de la base du bouton, dont j'ai parlé plus haut, s'introduit dans l'ouverture de la partie sexuelle de la femelle; le mâle l'y laisse une ou deux minutes, puis le retire; et dans l'instant, toutes les pièces rentrent dans le bouton. Bientôt il recommence le même jeu, tantôt avec l'un des boutons et tantôt avec l'autre.

Tant que la jonction dure, il donne à son ventre un mouvement de vibration, et lorsqu'il retire le bouton, il le porte entre les griffes de ses mandibules et le presse doucement à quelques reprises. Degeer a vu le même mâle s'accoupler alternativement, plusieurs fois de suite et l'espace de trois heures, avec deux femelles qu'il conservoit dans le même poudrier; elles sont toujours restées dans un parfait repos. Les mâles de cette espèce sont donc bien plus heureux que les autres, qui, dans leurs essais amoureux, sont continuellement en alarme, étant exposés à être dévorés par leurs femelles.

Le ventre de ces derniers individus grossit beaucoup aux approches de la ponte. Le cocon, composé d'une soie lâche, est placé auprès de la toile. Lister en a quelquefois vu deux, l'un à côté de l'autre, mais inégaux, et dont l'un renfermoit des petits et l'autre des œufs. Ces œufs, assez nombreux, sont d'un roussâtre tirant sur le jaune et point agglutinés entre eux. Le même observateur a trouvé des cocons à la mi-juin; mais il a vu aussi au commencement de septembre, un grand nombre de femelles avec leurs mâles, dans les mêmes toiles, et prêtes à pondre. Il présume que celles-ci cachent leurs cocons sous la mousse et à la racine des vieux arbres, pour les garantir des rigueurs de l'hiver. Il est toujours certain que plusieurs de ces œufs, ceux probablement qui ont été pondus les premiers, éclosent avant l'hiver, Lister ayant rencontré dans le mois de novembre, une grande quantité de petits de cette espèce jetant des fils, suspendus avec eux, voltigeant en l'air, et répétant ce manége, dès qu'ils s'échappoient de ses mains. Ces petits, différant des adultes par la couleur noire et luisante de leur corps, hormis les pattes qui sont safranées, restent dans cet état jusqu'aux premiers jours du printemps, où ils commen-

cent à former de petites toiles. On distingue déjà les mâles à la forme du dernier article des palpes.

Linyphie triangulaire, *Linyphia triangularis*, Latr.; Walck., *Hist. des aran. fasc.* 5, tab. 9, la fem.; *a. resupina sylvestris*, Deg.; longue de 6 à 7 millimètres. Yeux placés sur des taches noires; tronc d'un brun roussâtre clair, avec trois lignes noires, dont celle du milieu bifide; abdomen en ovale court ou presque globuleux, avec une bande brune, marquée de petites taches blanches, découpée sur ses bords, le long du milieu du dos; les côtés variés de brun et de blanc; le dessous presque noir; pattes d'un jaune verdâtre, avec des poils roides, noirs. Voyez plus haut les différences que présente le mâle.

Cette espèce est très-commune en automne, aux environs de Paris, au bois de Boulogne particulièrement.

Linyphie montagnarde, *linyphia montana*, Latr., Walck.; *a. montana*, Linn.; *a resupina domestica*, Deg.; Clerck., *Aran.*, pl. 3, tab. 1; un peu plus petite que la précédente. Tronc d'un brun obscur en dessus, et noir en dessous; abdomen d'un brun mêlé de pourpre, ayant sur le dos une large bande noire, un peu ondée, avec les côtés blanchâtres, ponctués et tachetés de brun; pattes d'un brun pâle, avec des taches plus foncées; mâle semblable à la femelle, mais ayant le ventre plus petit et les pattes plus longues.

Cette espèce a les habitudes de la précédente; mais elle fait son domicile dans les coins des murailles et des fenêtres. Clerck a été plusieurs fois témoin de son accouplement, qui a lieu à la mi-juin. L'anus d'un des individus étoit appliqué contre la tête de l'autre. Il sortoit d'une petite ouverture (la vulve) du ventre de la femelle un petit corps blanchâtre, ayant presque une ligne de long, en forme de trompette, que le mâle embrassoit, tâtonnoit, exprimoit en quelque sorte, doucement, alternativement et à diverses reprises, avec l'un de ses organes sexuels mis à nu, en s'appuyant de ses palpes. Il a représenté ces organes; les deux pièces principales qui le composent et dont les extrémités ont des prolongemens aigus, en forme de crochets, s'ouvrent dans l'action, et saisissant comme une pince la partie propre à la femelle dont je viens de parler.

Les œufs que la mère garde assidûment, sont rassemblés tantôt en un seul petit paquet, tantôt en deux ou trois. Ils sont enveloppés d'une toile légère, et fixés avec le réseau, au mur où l'animal s'est établi. Ils sont jaunâtres, séparés, petits et orbiculaires. Les petits éclosent dans le même mois, mais aucun d'eux ne devient adulte la même année.

Les deux conduits des organes sexuels des femelles présentent deux lignes circulaires dans les deux espèces. L'une a ces

conduits très-rapprochés avec l'entrée commune; dans l'autre, ils sont écartés et ont chacun leur ouverture particulière. Cette observation m'a été communiquée verbalement par M. Kummer. (L.)

LIOLA. Un des noms italiens de l'AUNÉE (*inula helenium*, L.), (LN.)

LIOMEN. *V.* LUMME. (S.)

LION, *Felis leo.* C'est avec le tigre et le jaguar le plus grand et le plus robuste des mammifères carnassiers qui font exclusivement usage de proie vivante et qui composent le genre des CHATS (*V.* ce mot, espèce du LION). Il est particulièrement caractérisé par son pelage fauve uniforme, la crinière qui couvre le dessus de son cou et dont la femelle est dépourvue, la touffe de poils qui termine sa queue, etc. Il appartient à l'ancien continent et particulièrement à l'Afrique. (*V.* la pl. G 9 de ce Dictionnaire.) (DESM)

LION. C'est le LÉZARD À SIX RAIES. (B.)

LION. Rondelet a donné ce nom à un crustacé de la Méditerranée, qui est couvert de poils de la couleur de ceux du *lion.* C'est une espèce de GALATHÉE. *V.* ce mot. (B.)

LION D'AMÉRIQUE. Fausse dénomination appliquée par plusieurs voyageurs au couguar. *Voy.* au mot CHAT. (S.)

LION-MARIN ou LION DE MER, *Phoca jubata*, Linn.). Les navigateurs et, d'après eux, les naturalistes, ont donné le nom de *lion marin* ou *lion de mer*, à des *phoques* d'espèces différentes; la confusion qui résulte de son application diverse, exige quelques discussions, qui se trouveront placées plus convenablement à l'article des PHOQUES, dans lequel seront réunis tous les points de comparaison. J'observerai que la figure du *phoque à museau ridé*, de la première édition de ce Dictionnaire, est celle de l'animal que plusieurs zoologistes ont appelé *lion marin* (*phoca leonina*) quoiqu'il manque de crinière, attribut qui a fait comparer le vrai *lion marin* au *lion terrestre.* (S.)

LION DES PUCERONS. Nom donné à des larves d'HÉMÉROBES. *V.* ce mot. (L.)

LIONCEAU. On donne ce nom au jeune individu de l'un ou l'autre sexe de l'espèce du LION. *V.* ce mot. (DESM.)

LIONDENT, *leontodon.* Genre de plantes, de la syngénésie polygamie égale, et de la famille des chicoracées, qui a pour caractères : un calice presque imbriqué, composé

de deux ou trois rangées d'écailles linéaires, dont les extérieures sont plus courtes; un réceptacle nu qui supporte quantité de demi-fleurons, tous hermaphrodites, à languette linéaire et à cinq dents, à cinq étamines syngénésiques, à ovaire inférieur, et à style terminé par deux stigmates; plusieurs semences oblongues, couronnées chacune par une aigrette sessile et plumeuse.

Ce genre, tel qu'il vient d'être établi, ne comprend qu'une partie de celui que Linnæus a fait sous ce même nom; l'autre partie renfermant des plantes dont l'aigrette est stipitée et le calice réfléchi, forme actuellement le genre PISSENLIT.

Willdenow a conservé le nom de *leontodon* à ce dernier genre, et a appelé celui dont il est ici question, APARGIE.

Les *liondents* renferment une vingtaine d'espèces, toutes d'Europe. Ce sont des plantes vivaces, à feuilles radicales et à hampe uniflore, qui croissent dans les prairies, les champs et les lieux découverts des montagnes. Les plus communes sont:

Le LIONDENT BULBEUX, dont les feuilles sont oblongues, ovales, presque dentées, glabres, et le calice uni. Il se trouve en France, principalement dans les parties méridionales.

Le LIONDENT HISPIDE a les feuilles lancéolées, découpées, dentées, ondulées et couvertes de poils fourchus. On le trouve très-communément dans les prés secs. Il fleurit en automne.

Le LIONDENT SAXATILE a les feuilles oblongues, sinuées, dentées et chargées de poils simples; ses fleurs sont penchées. On le trouve très-communément dans les lieux secs et pierreux. Il fleurit également en automne.

Les genres VIRÉE, LÉRIE et THRINCIE enlèvent plusieurs espèces à celui-ci. (B.)

LIONESS. Nom anglais de la LIONNE. (DESM.)

LIONNE. C'est la femelle du LION. *V.* ce mot. (DESM.)

LIORHYNQUE, *liorhyncus*. Genre de vers intestinaux, voisins des ASCARIDES, établi par Rudolphi, et dont le scaractères, selon Lamarck, peuvent être ainsi rédigés: corps allongé, cylindrique, rigidule; bouche terminale, obtuse, donnant issue à un suçoir tubuleux, simple et rétractile.

Ce genre renferme quatre espèces dont la plus connue est celle du phoque, figurée par Muller, *Zool. Dan.*, II, pl. 74, n.° 2, sous le nom d'ASCARIDE TUBIFÈRE. Elle vit dans l'estomac des phoques.

Une autre constituoit le genre COCHLUS de Zeder. Elle vit dans le cœur de l'anguille.

La troisième se trouve dans les intestins du blaireau. (B.)

LIOU-LIOU. Nom que l'on donne, à Cayenne, à un insecte de la famille des CICADAIRES. (L.)

LIPARE, *liparus*, Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhinchophores, tribu des charansonites, qui a pour caractères : pénultième article des tarses bilobé ; antennes coudées, insérées près du milieu de la trompe, de onze articles distincts, dont les quatre derniers forment, réunis, une massue brusque et plus ou moins ovale.

Fabricius a placé quelques espèces de ce genre avec ses *rhynchènes*, dont en effet elles se rappochent beaucoup ; mais la massue de leurs antennes a un article de plus ; elles sont insérées vers le milieu de la trompe, avec le premier article peu allongé, ce qui distingue ces insectes des *charansons propres*. Cette trompe est un peu moins allongée que celle des rhynchènes. La plupart des espèces vivent à terre, n'ont point d'ailes, ou en font peu d'usage lorsqu'elles en ont. Je citerai :

Le LIPARE GERMAIN, *liparus germanus*, Oliv., *Col.*, t. 5, n.° 83, pl. 32, fig. 494 ; et pl. 4, fig. 43, *b*. Il est très-noir, avec le corselet pointillé, marqué de deux points d'un gris-fauve, formés par des poils ; les élytres chagrinées, réunies, tantôt sans taches, tantôt mouchetées de roussâtre ; et les cuisses plus ou moins dentées. On le trouve dans l'herbe et au pied des murs, dans toute l'Europe.

Le LIPARE TACHÉ DE BRUN, *liparus fusco-maculatus*, Oliv., *ibid.*, pl. 32, fig. 495. Il est presque semblable au précédent, mais un peu plus grand et lisse ; son corselet et ses élytres ont des taches d'un gris rougeâtre, formées aussi par des poils. En Allemagne, et rare aux environs de Paris.

LIPARE SINISTRE, *liparus dirus*, Oliv., *ibid.*, pl. 18, fig. 225, et pl. 4, fig. 43, a. Il est plus grand que les précédens, tout noir, lisse et sans taches, avec les cuisses simples. Dans les parties orientales de l'Europe, et dans les départemens méridionaux de la France.

LIPARE PORTE-FAIX, *liparus bajulus*, Oliv., *ibid.*, pl. 9, fig. 103, et pl. 18, fig. 103, b. Il est noir, avec la trompe courte ; le corselet caréné, et les élytres marquées de différentes impressions qui les font paroître variolées.

On le trouve dans le midi de la France, en Espagne et en Morée.

LIPARE CARÉNÉ, *liparus carinatus*. Oliv., *ibid.*, pl. 6, fig. 73. Il est plus déprimé que les précédens ; d'un gris terreux ; avec la trompe courte ; le corselet caréné, variolé, et des lignes élevées, un peu tuberculées sur les élytres.

On le trouve sur les bords des chemins, dans le sable. On le prendroit, au premier coup d'œil, pour une espèce de *brachycère*.

LIPARE COLON, *liparus colon*, Oliv., *ibid.*, pl. 7, fig. 76.

Il est cendré, avec une ligne blanche de chaque côté du corselet; les élytres striées et marquées d'un point blanc, vers leur milieu; la trompe est longue.

Il fréquente les lieux humides, et se trouve sur les plantes qui y croissent. (L.)

LIPARE, *Liparia*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères présentent: un calice monophylle, urcéolé, bilabié, à lèvre supérieure trifide, à lèvre inférieure plus longue, bidentée ou entière; une corolle papilionacée, à carène de deux folioles conniventes au sommet; dix étamines, dont neuf réunies à leur base, et desquelles trois sont plus courtes que les autres; un ovaire supérieur, surmonté d'un style à stigmate simple; un légume ovoïde, oligosperme.

Ce genre, qui a été réuni par Lamarck avec celui des Borbonnes, renferme des arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance, à feuilles simples, sessiles, velues ou glabres; à stipules presque nulles; à fleurs axillaires ou terminales, rarement solitaires. On en compte cinq espèces, dont aucune n'est cultivée dans les jardins de botanique de Paris. (B.)

LIPARÈNE. C'est ainsi que M. Poiteau avoit nommé un genre qu'il a reconnu ensuite pour celui appelé *drypetes* (*V.* ce mot) par Vahl. (LN.)

LIPARIS, *Liparis*. M. Ochsenheimer donne ce nom à un genre de lépidoptères nocturnes, qui comprend plusieurs de nos arcties, savoir, les espèces nommées: *monacha*, *dispar*, *salicis*, *chrysorrhœa*, *auriflua*, etc. (L.)

LIPARIS, *liparis*. Espèce de Cycloptère et sous-genre de poisson établi par Cuvier. Ses caractères consistent en une seule nageoire dorsale assez longue, ainsi que l'anale; en un corps allongé et comprimé. (B.)

LIPARON d'Ætius. C'est le *thymelœa* (*V.* ce mot.) des anciens. (LN.)

LIPEGO. *V.* Lupego. (DESM.)

LIPIN. Nom d'une coquille du genre des Rochers, *Murex afer*. (B.)

LIPONIS. Nom générique du Roucoul. *V.* ce mot. (V.)

LIPPA. C'est, en Italie, la Folle-avoine (*avena fatua*, L.). (LN.)

LIPPI, *lippia*. Genre de plantes de la didynamie angiospermie et de la famille des verbénacées, fort voisin des Camaras, des Selagines et des Zapanes, qui offre pour caractères: un calice persistant à quatre dents; une corolle monopétale tubuleuse, à limbe partagé en quatre lobes inégaux et arrondis; quatre étamines non saillantes, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, ovale, comprimé, sur-

monté d'un style filiforme de la longueur du tube, et d'un stigmate obtus et oblique; deux semences recouvertes par le calice, qui est scabre ou hispide, et se partage en deux valves à sa maturité.

Ce genre renferme des arbrisseaux de l'Amérique méridionale, à feuilles opposées et simples, et à fleurs disposées en têtes imbriquées, pédonculées et axillaires. On en compte cinq espèces, dont aucune n'est cultivée dans les jardins de Paris. La plus connue de toutes, est le LIPPI D'AMÉRIQUE, qui a les têtes ovales, et qui s'élève à dix-huit pieds. Il vient du Mexique. (B.)

LIPPISTE, *lippistes*. Genre de coquille, établi pour placer l'ARGONAUTE CORNET A BOUQUIN de Schemnitz, qui s'écarte beaucoup des autres. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, spirée, ombiliquée; sommet à droite, latéral, très-aplati, le dernier tour s'écartant de la spire; ouverture ronde, entière; lèvres évasées, épanouies, continues; bords tranchans.

Cette coquille vit dans les mers d'Afrique. Elle acquiert un demi-pouce de diamètre. Sa fragilité est extrême; aussi est-elle rare dans les collections. (B.)

LIPURE, *Lipura*. Genre établi par Illiger, pour placer un quadrupède indiqué seulement par une très-courte description qu'en a donnée Pennant, et dont la place est encore indéterminée, quoique Illiger ait jugé à propos de le rapprocher de celui du *daman*, dans sa famille des *lamnunguia*.

Voici ses caractères: deux incisives supérieures; quatre inférieures obliques, tronquées, à tranchant aiguisé et entier; point de canines; molaires compliquées; museau pointu; point de queue; pieds tétradactyles; ongles plats.

Espèce unique. LIPURE DE LA BAIE D'HUDSON (*hyrax hudsonius*), Schreber; — Shaw (*Hudson's bay hyrax*); — Pennant, *tailless marmot*, Quadr. 2, p. 137.

L'individu décrit faisoit partie du *Museum leverian*, à Londres, et il avoit été, disoit-on, apporté des environs de la baie d'Hudson. Par sa figure il ressembloit au DAMAN DU CAP, et sa taille étoit à peu près celle de la MARMOTTE DES ALPES. Tout son corps étoit couvert de poils d'un brun cendré, dont la pointe seulement avoit du blanc.

Cet animal, dont on n'a point de figure, est encore trop peu connu pour être admis définitivement dans nos méthodes; aussi M. Cuvier n'en fait-il aucune mention dans son dernier ouvrage: le *Règne animal distribué d'après son organisation*. (DESM.)

LIQUIDAMBAR, COPALME, *liquidambar*, Linn.

Desève del. Letellier Sculp.

1. Ledon à feuilles larges.
2. Limonier à trois feuilles.
3. Liquidambar d'Amérique.
4. Litchi ponceau.

(*Monoécie polyandrie.*). Genre de plantes de la famille des amentacées, qui a des rapports avec les PLATANES, et qui comprend des arbres et des arbustes odorans et résineux, dont les fleurs sont monoïques. Les fleurs mâles sont disposées sur des chatons coniques et lâches; elles n'ont ni calice ni corolle, mais seulement une collerette non persistante et à quatre folioles, avec un grand nombre d'étamines ramassées en un corps, dont les anthères sont jumelles, portées par de courts filets, et sillonnées par quatre rainures. Les fleurs femelles sont réunies en boule au-dessous des mâles, et sur la même grappe; elles ont un réceptacle commun, qui est grand, sphérique, creusé d'alvéoles nombreuses, et garni à sa base d'un involucre. Chacune d'elles a un calice particulier (sans corolle), auquel est fixé un germe oblong qui soutient deux styles, couronnés par des stigmates recourbés et velus. A ce germe succède une capsule simple ou double, enfoncée dans chaque alvéole, et qui a deux valves aiguës et une ou deux loges remplies de semences luisantes, terminées par une membrane ailée.

LIQUIDAMBAR D'AMÉRIQUE, *Liquidambar styraciflua*, Linn. C'est un arbre dont la tige droite et nue pousse des branches régulières qui s'élèvent jusqu'à la hauteur d'environ quarante pieds, et forment une tête pyramidale. Son feuillage est beau, et a l'apparence de celui de l'érable, mais la disposition de ses feuilles n'est pas la même; elles sont alternes sur les jeunes pousses, et en faisceau sur le vieux bois, d'ailleurs palmées et communément à cinq lobes divergens, entiers, aigus et finement dentés dans leur contour: elles ont leurs deux surfaces également vertes, et il sort de leurs pores une substance visqueuse d'une odeur forte et agréable, qui, dans les temps chauds, les rend gluantes au toucher. Les fleurs naissent généralement dans le commencement du printemps; elles sont disposées sur des grappes terminales, un peu plus courtes que les feuilles. Avant d'être épanouies, elles ont une couleur de safran. Les têtes ou boules qui portent les fruits, sont hérissées de pointes molles.

Cet arbre, qu'on voit figuré pl. G 7 de ce Dictionnaire, croît naturellement à la Louisiane et en Caroline, dans les lieux humides sans être marécageux; on le trouve aussi dans la Virginie, le Maryland et la Pensylvanie; mais ce n'est que dans les climats les plus chauds de ce pays qu'il produit l'espèce de résine connue dans le commerce sous le nom de *baume de copalme* ou d'*ambre liquide*, et non *copalline*, comme on l'a imprimé à son article. C'est une substance liquide, jaunâtre, d'une odeur qui approche de celle du *styrax*,

et d'une saveur âcre et aromatique; ses propriétés médicinales ne diffèrent point de celles du BAUME DE COPAHU, du BAUME DU PÉROU, et de l'OPOBASALMUM ou BAUME DE LA MECQUE (*Voyez* ces mots.), auxquels on peut le substituer dans tous les cas. On nous apportoit autrefois de l'Amérique une grande quantité de ce baume, qui étoit employé non-seulement comme drogue, mais aussi comme aromate, pour parfumer surtout les peaux et les gants; mais aujourd'hui il est très-rare en France, et on ne le trouve presque plus que chez les curieux. Il se sépare quelquefois du suc du liquidambar nouvellement récolté, une matière balsamique, comme oléagineuse, roussâtre, très-limpide et fort fluide; c'est ce qu'on appelle *huile de liquidambar*. Elle est beaucoup plus odoriférante, et nage sur le baume.

Les liquidambars, au rapport de Bosc, ne donnent pas naturellement, en Caroline, assez de baume pour qu'il soit avantageux de le récolter; on le laisse aux *hirondelles acutipennes* de ce pays, qui lient, par son moyen, les petites bûchettes avec lesquelles elles construisent leurs nids dans les cheminées (*Voyez* au mot HIRONDELLE); mais on fait bouillir dans l'eau les jeunes rameaux de ces arbres, et on ramasse la liqueur huileuse qui surnage. Cette liqueur a la même odeur et les mêmes propriétés que le baume, quoiqu'à un degré inférieur.

Quelques personnes ont cru que cet arbre fournissoit aussi le *baume du Pérou;* mais on est certain actuellement que cette substance provient d'un *mirosperme*, *myroxylon peruiferum*, Willdenow. *Voyez* au mot MIROSPERME.

L'écorce de cet arbre, brûlée en guise d'encens, a aussi une odeur douce et très-gracieuse. On fait, avec son bois, des planches qui sont agréablement veinées, et dont on boise souvent, en Amérique, les appartemens; mais elles ne peuvent être mises en œuvre qu'au bout d'un certain temps, parce qu'elles sont sujettes à se rétrécir. Du reste, il n'est pas même bon à brûler, car il se consume sans donner de flamme. Il se pourrit très-rapidement quand il est exposé à l'air; aussi les terrains où il y a beaucoup de liquidambars, et il couvre souvent exclusivement, au rapport de Bosc, des espaces considérables, se vendent-ils moins, à raison de la dépense de leur coupe, qui n'est pas couverte en partie par leur vente, comme dans le défrichement des sols où croissent les chênes, les pins, etc.

Le liquidambar peut supporter, dans nos climats, le froid des hivers ordinaires. Il est cultivé en pleine terre, à Malesherbes, et chez Cels, près de Paris. On peut le multiplier par marcottes; mais quand il est élevé de semences,

il devient plus beau. Ses graines restent ordinairement dans la terre une année entière avant de germer. La meilleure méthode est de les semer dans des pots, qu'on a la facilité de placer, selon la saison, aux expositions les plus convenables. Les jeunes plantes demandent à être mises à l'abri des gelées fortes, pendant les deux ou trois premiers hivers; après cela, on peut les confier à la pleine terre.

Liquidambar du Levant, *liquidambar orientalis.* Il se distingue du précédent, principalement par ses feuilles, dont les lobes sont plus courts, plus sinués, et terminés en pointe émoussée; ses fruits sont aussi plus petits. Cet arbre croît dans le Levant. Il est cultivé en pleine terre au Muséum: on le multiplie aisément par marcottes. Il ne se dépouille que tard de son feuillage.

Quelques personnes prétendent que c'est lui qui fournit le *styrax* ou *storax calamite* qui nous vient de l'Orient, et dont on trouve plusieurs sortes dans les boutiques. C'est un des plus exquis des parfums résineux. Cette opinion paroît fondée, car il y a réellement beaucoup d'analogie, comme on l'a observé, entre ce *styrax* et celui de l'Amérique.

Il y a encore le Liquidambar a feuilles de cétérach, *liquidambar peregrinum*, Linn. C'est un arbuste de deux ou trois pieds, de peu de durée, et qui croît dans l'Amérique septentrionale, aux lieux frais et ombragés. On le cultive au Muséum: il est délicat, et exige l'ombre et la terre de bruyère. On en a fait un genre, sous le nom de Comptonie. *V.* ce mot. (D.)

LIQUIRITIE, *Liquiritia.* Genre établi par Moench pour placer la Réglisse glabre. Il n'a pas été adopté. (B.)

LIQUIRIZIA. Nom italien de la Réglisse. (LN.)

LIQUORICE ou **LIQUORISCH.** Synonymes de la Réglisse, en anglais. (LN.)

LIRELLE. Nouveau mot introduit pour désigner la fructification des Hypoxylées, qui sont étroites, allongées, souvent ramifiées, et qui s'ouvrent par une fente longitudinale. (B.)

LIRGO. Nom languedocien commun aux Glayeuls et aux Flambes. (LN.)

LIRI. C'est la *patella perversa* de Gmelin. Elle est remarquable en ce que sa coquille est presque cartilagineuse, et qu'elle n'a guère que trois lignes de diamètre. *V.* au mot Patelle. (B.)

LIRIO et **LIZ.** Noms portugais et espagnols des Lis et des Iris; ils dérivent du Lirion des anciens. (LN.)

LIRIODENDRON. Arbre qui porte des Lis, en grec. C'est le nom que Linnæus donne au genre du Tulipier. *V.* ce mot. Adanson préfère le nom de *tulipifera*, par lequel Hermann a désigné le premier ce genre. (LN.)

LIRION ou LIRIUM. *V.* Lilium. C. Bauhin pense que l'*amaryllis d'automne*, qu'il nomme *grand colchique jaune*, est une des espèces de *lirion* de Théophraste. (LN.)

LIRIOPE, *liriope*. Nom donné par Loureiro, à un genre de plantes que Thunberg a nommé Sansevière. (B.)

LIRIOZOON ou LIRIOZOUM. J. P. C. de Moll propose ce nom, qui signifie *animal-lis*, en grec, pour désigner un genre de polypes, dans lequel il place : 1.° le Lis de pierre ou Encrine (*lirioz. encrinus*); 2.° le Palmier marin de Guettard, *isis asteria*, Linn., qu'il nomme *liriozoon pentacrinus;* 3.° les Entroques (*isis entrocha*, Linn.) ou *liriozoon rotatorium*. *V.* Encrine et Lilium-lapideum. (LN.)

LIRIS. Nom donné par Fabricius à un genre d'insectes de l'ordre des hyménoptères, correspondant à celui que j'appelle Stize, mais auquel il associe quelques espèces de Larres et de Lyrops. *V.* ces mots. (L.)

LIRIUM. *V.* Lirion. (LN.)

LIRON. Nom du *loir* en espagnol et en vieux français. *V.* Loir. (S.)

LIS, *lilium*, Linn. (*Hexandrie monogynie.*) C'est un des plus beaux genres de plantes de la famille des liliacées. Il a de grands rapports avec les Fritillaires et les Hémérocalles. Ses caractères particuliers (figurés dans Lamarck, *Nouv. Encyclop.* pl. 246), sont: un calice ou corolle en cloche, à six divisions profondes, souvent réfléchies; six étamines plus courtes que le calice, et attachées à la base de ses divisions; un style avec trois stigmates; une capsule allongée, épaisse, triangulaire, à trois loges, et à trois valves réunies par des poils en réseau.

Les lis ont une racine bulbeuse, recouverte par les bases épaisses et imbriquées des feuilles, une tige simple ainsi que les feuilles, et des fleurs grandes et belles, tantôt droites, tantôt renversées, et communément disposées en grappe ou en épi terminal.

On compte une vingtaine d'espèces de ce genre, toutes agréables à cultiver comme plantes d'ornement. La plus connue, la plus généralement répandue, et en même temps la plus belle et la plus intéressante, est,

Le Lis blanc, *lilium candidum*, Linn. Il est originaire de la Syrie et de la Palestine. On le possède depuis long-temps en Europe, dont il embellit tous les jardins au milieu de l'été.

Son bulbe est jaunâtre et écailleux ; sa tige herbacée, lisse et cylindrique, s'élève à trois ou quatre pieds, et se garnit dans toute sa longueur de feuilles nombreuses, éparses, très-entières ; les radicales sont longues et pointues, les autres sessiles, plus étroites et plus petites à mesure qu'elles approchent du sommet. Les segmens ou pétales de la fleur, sont étroits à leur base, épais à leur sommet, droits, évasés et recourbés. Le fruit est une capsule oblongue, marquée de six sillons, contenant deux rangs de semences planes qui se recouvrent les unes les autres.

Qui ne connoît la belle fleur du lis dont les boutons blanchissent et se développent dans les derniers jours de juin ? Cette fleur est d'une courte durée ; mais elle a beaucoup d'apparence, et un aspect imposant et majestueux. Elle efface en mérite et en beauté toutes les autres fleurs des parterres. La rose seule a le droit de briller à côté du lis, dont elle est la rivale, et la rivale toujours préférée. Ces deux fleurs semblent se disputer en cette saison l'empire de Flore ; toutes deux exhalent un doux parfum : toutes deux se distinguent éminemment de leurs compagnes, l'une par son éclatante blancheur, l'autre par le vif incarnat de ses pétales nombreux. La première a plus de noblesse et de grandeur ; la seconde plus de fraîcheur et de grâces. Le lis, par sa belle forme, a été jugé digne de figurer dans l'écusson des rois ; mais la rose fut toujours la fleur favorite des belles qu'on lui compare : elle est l'image de la beauté comme le lis est le symbole de l'innocence. Si l'une et l'autre fleur fondent ensemble leurs couleurs pour composer le teint de la jeune vierge, c'est de la rose seule que celle-ci emprunte cette rougeur aimable, dont son front se colore à la vue inattendue de son amant.

Dans les jardins et dans les vases, les lis ont besoin d'être mêlés à d'autres fleurs pour présenter un tableau qui ne soit pas insipide et froid. Rien au contraire de plus riant et de plus frais, qu'une simple rose accompagnée de son feuillage, de ses nombreux boutons et de ses épines, qui semblent destinées à défendre sa beauté. Aussitôt que l'œuvre miraculeuse de la fécondation s'est opérée dans la fleur du lis, non-seulement cette fleur penche sa tête, se fane et tombe, mais les feuilles et la tige même de la plante jaunissent et se dessèchent au point d'être désagréables à voir. La rose ou plutôt l'arbrisseau qui la porte, n'a point ce désavantage ; comme sa consistance est ligneuse, il survit aux fleurs qui naissent et meurent chaque jour sur ses tiges, et produit quelquefois en automne des roses nouvelles qui rappellent ou font oublier celles du printemps.

Ainsi la fleur du lis., quelque magnifique et belle qu'elle soit, ne peut, à mon avis, soutenir la comparaison avec la rose, qui a été appelée, à juste titre, la *reine des fleurs*. Nous décrirons ses beautés avec plus de détail à son article. Revenons aux lis, qui font le sujet de celui-ci.

L'espèce dont je parle en ce moment, se plaît dans toutes sortes de terres, excepté dans celles qui sont trop fortes. Quoique d'origine étrangère, elle est tellement naturalisée en Europe, qu'elle résiste aux plus fortes gelées de notre climat. On la multiplie communément par les caïeux que pousse son ognon. Il est à propos de relever les ognons tous les trois ou quatre ans. On doit faire cette opération aussitôt que les feuilles sont desséchées, parce qu'ils ne tardent pas à travailler de nouveau. On les replante sur-le-champ, si l'on désire qu'ils fleurissent l'année suivante. On peut cependant les transporter plus ou moins loin, sans qu'ils soient altérés. Lorsqu'on les plante, il faut les enfoncer de six pouces, parce qu'ils ont une tendance à remonter. Ils n'exigent presque aucun arrosement. L'exposition du soleil en plein air, est celle qui leur convient.

Cette espèce donne trois variétés qui ont été obtenues accidentellement par la culture, savoir : le *lis blanc rayé de pourpre ;* celui à *feuilles panachées*, et le *lis blanc à fleurs doubles.*

Les racines et les fleurs du lis blanc commun, sont d'usage en médecine. L'odeur des fleurs du lis, quoique agréable, est souvent nuisible dans les appartemens clos, dont elle vicie l'air.

Les autres espèces de lis peuvent se diviser en *lis proprement dits* ou *à fleurs droites*, comme celles du *lis commun*, et en *lis martagons* ou *à fleurs réfléchies.*

Lis proprement dits ou à fleurs droites. — Le LIS ORANGER, *Lilium purpureo-croceum majus*, Linn. La plupart des auteurs, Linnæus, Miller, Lamarck, etc., confondent dans une même espèce, le *lis oranger* et le *lis bulbifère.* Ces deux lis ont, il est vrai, beaucoup de ressemblance entre eux; mais ils diffèrent pourtant l'un de l'autre par un caractère bien tranché. Le dernier porte des bulbes le long de sa tige, et l'autre n'en a point. Ainsi je les regarde comme deux espèces distinctes.

Le *lis-oranger*, dont il y a plusieurs variétés, à fleurs doubles, à petites fleurs, à feuilles panachées, s'élève à la hauteur de deux pieds, avec une tige simple et droite, garnie de feuilles éparses, étroites, sillonnées, d'un vert foncé, et beaucoup moins longues que celles du *lis blanc.* Ses fleurs sont grandes, sans odeur, couleur de safran, et parsemées

de taches noires et veloutées; elles paroissent en juin ou juillet.

Ce lis vient spontanément en Provence, en Italie, en Suisse, en Autriche, etc. Il croît dans tous les sols et à toutes les expositions; il ne craint point la gelée. On le multiplie aisément par ses bulbes, qu'on peut laisser en terre deux ou trois ans et même plus long-temps. On les relève ordinairement en automne, pour en séparer les caïeux, et on les replante aussitôt; ils donnent des fleurs la même année qu'ils ont été plantés.

Le Lis bulbifère, *Lilium bulbiferum*, Linn. On l'appelle aussi *lis de feu*, *lis rouge*, parce que la couleur de sa fleur paroît telle dans l'éloignement. Les bulbes sessiles et blanchâtres qui naissent aux aisselles des feuilles supérieures de ce lis, distinguent particulièrement cette espèce de toutes les autres. A la fin de l'été, on ramasse ces petites bulbes, et on les plante sur-le-champ. Elles portent fleur au bout de trois ans.

Le Lis de Philadelphie, *Lilium philadelphicum*, Linn. Il croît spontanément en Pensylvanie, a une racine plus petite que celle des autres espèces, et une tige haute d'environ un pied et demi, garnie de feuilles verticillées. Ses fleurs sont rouges ou d'un pourpre orange, et tachetées à leur base interne; elles ont des pétales à onglet. Cette espèce fleurit en juillet. Comme elle est basse, elle convient aux petits jardins.

Le Lis de Caroline, *Lilium carolinianum*, Catesb., Lam. Sa tige légèrement striée, s'élève jusqu'à deux pieds, et ne porte qu'une fleur, qui est grande, d'une belle couleur orangée, avec des points d'un pourpre obscur à la base intérieure de la corolle. Les pétales sont ondulés, et à onglets longs et étroits. Ce lis croît dans les clairières humides des bois de la Caroline, où il a été observé, décrit et dessiné par Bosc.

Le Lis du Kamtschatka, dont les feuilles sont verticillées, les fleurs terminales et solitaires, et les pétales sessiles, croît naturellement au Kamtschatka, où, sous le nom de *serenna*, son bulbe sert de principale nourriture végétale aux habitans. Les femmes de ce pays le récoltent en été et le font sécher au soleil. On l'apprête, ou grillé dans les cendres chaudes, ou cuit avec la viande, ou pilé avec d'autres ingrédiens et cuit au four. Les Anglais qui accompagnoient Cook, lors de son dernier voyage autour du Monde, rapportent que cette racine est fort nourrissante, qu'on peut en manger tous les jours sans en être rassasié, et qu'elle a un petit goût aigrelet agréable. Il est très-probable que le bulbe du *lis bulbifère* seroit également bon à manger. Cette espèce est figurée dans

le dixième volume des *Transactions de la Société Linnéenne* de Londres.

Lis martagons ou à fleurs réfléchies. — Le LIS SUPERBE, *lilium superbum*, Linn., ou le *grand martagon jaune.* Il mérite le nom qu'il porte, par la beauté de ses fleurs, dont le limbe est de couleur orange, et le fond doré, avec des points noirâtres. Ces fleurs forment par leur disposition une panicule simple et pyramidale; elles ont de longs pédoncules, et sont grandes, pendantes et à pétales réfléchis. Leur odeur est forte et même désagréable. Ce lis croît naturellement dans l'Amérique septentrionale, a des feuilles lancéolées, et d'un vert-brun, verticillées inférieurement, et éparses partout ailleurs.

La terre de bruyère est la seule qui convienne à l'ognon du *lis superbe.* On doit le placer au Nord, le laisser en terre trois ou quatre ans, et ne le relever que pour en séparer les caïeux.

Le LIS TIGRÉ, *lilium tigrinum*, Curtis, a la tige laineuse, les feuilles aiguës, bulbifères à leur base, la corolle recourbée, tachetée de brun. Il est originaire de la Chine et du Japon, où on le cultive pour sa beauté supérieure à celle de toutes les autres espèces, la précédente exceptée. On le cultive depuis quelques années dans nos jardins, sous le nom impropre du *lis du Japon* qui appartient à une autre espèce. Il se multiplie avec la plus grande facilité par le moyen de ses bulbes.

Le LIS DU CANADA, *lilium canadense*, Linn., vulgairement *martagon du Canada.* C'est parce que ce lis a d'abord été apporté en Europe du Canada, qu'on lui a donné le nom de ce pays; car il croît dans plusieurs autres parties de l'Amérique septentrionale. Ses feuilles sont oblongues, pointues et verticillées; ses fleurs grandes, jaunes et tachetées de noir, avec des pétales réfléchis. Il fleurit au commencement d'août et porte un grand nombre de fleurs.

Le LIS TURBAN, *lilium pomponium*, Linn., ou le *martagon de Pompone.* Il croît naturellement dans le Levant. On le cultive en Europe pour la beauté de ses fleurs, qui sont d'un rouge vif, et pendantes; la disposition de leurs pétales, tout-à-fait réfléchis ou roulés en dessus en forme de bonnet turc, a fait donner à ce lis le nom de *turban.* Ses feuilles sont sessiles, éparses et pointues. Dès que ses tiges sont fanées, on peut transplanter ses racines.

Le LIS MARTAGON, *lilium martagon*, Linn. De tous les lis à fleurs réfléchies et à pétales roulés en dessus, c'est celui qui a les feuilles les plus larges; elles sont ovales, lancéolées, verticillées, et à cinq nervures, dont trois plus fortes. Cette

espèce croît en France, en Allemagne, en Hongrie, etc., dans les bois et les près humides des montagnes. Elle fleurit en juillet.

Le Lis de Calcédoine, *lilium calcedonium*, Linn. Ce lis, appelé ordinairement *martagon écarlate*, est originaire du Levant; il a des feuilles lancéolées, éparses, et des fleurs renversées, à pétales roulés et d'un rouge vif très-éclatant.

Toutes les espèces de *martagon* peuvent être multipliées de la même manière que le lis commun. Leurs racines se conservent deux mois hors de terre, si on les enveloppe avec de la mousse sèche. Quand on doit les transplanter dans le même jardin, cette précaution est inutile; il suffit alors de le tenir dans un lieu frais et sec jusqu'au commencement d'octobre, époque à laquelle il faut les remettre en terre. Dans un sol sec et léger, on les plante à cinq ou six pouces de profondeur. Dans un terrain humide il convient d'élever la plate-bande afin qu'ils ne soient pas atteints par l'eau et en danger de se gâter. Les martagons de Pompone et du Canada étant un peu plus délicats que les autres, on doit les garantir de la gelée.

Celles de ces plantes qui deviennent fort hautes, ne sont bonnes que pour les grands jardins; on peut les entremêler avec de grandes *iris* ou avec les *lis blancs* et *orange*. Quelques-unes étant assez dures pour croître à l'ombre des arbres, figureront assez bien dans les labyrinthes et sur la lisière des bosquets, pourvu qu'elles y soient placées sans ordre, et de manière à paroître naturelles au sol.

Jamais on ne doit transplanter les racines ou bulbes des *martagons* ou des *lis*, quand leurs tiges commencent à pousser; c'est le moyen de faire périr ces plantes. On peut les multiplier, si l'on veut, par semences; on se procure ainsi de nouvelles variétés, pourvu que la semence ait été recueillie sur les meilleures espèces. Ceci a surtout rapport aux *martagons*, qui sont plus sujets à changer que les autres lis. *V.* Lilium. (D.)

LIS ASPHODÈLE. *V.* les mots Asphodèle et Hémérocalle. (D.)

LIS DE CALCÉDOINE. *V.* au mot Hémérocalle. (B.)

LIS-ÉPINEUX (*lily-thorn* des Anglais). C'est la *cates bœa spinosa*. (LN.)

LIS D'ETANG. Nénuphar blanc. *V.* ce mot. (B.)

LIS DES INCAS. C'est l'Alstrœmère. (B.)

LIS JACINTHE. *V.* au mot Scille. (B.)

LIS DU JAPON. Nom vulgaire de l'Uvaire de ce pays. (B.)

LIS DU JAPON. C'est une espèce d'AMARYLLIS (*Amsarniensis*). (LN.)

LIS DE MAI. *V.* MUGUET. (B.)

LIS DE MATTHIOLE. C'est le PANCRACE MARITIME. (B.)

LIS DU MEXIQUE. C'est l'AMARYLLIS BELLADONE. (LN.)

LIS NARCISSE. C'est l'AMARILLIS D'AUTOMNE. (B.)

LIS NARCISSE DES INDES. C'est l'AMARYLLIS DES INDES. (B.)

LIS NARCISSE DE VIRGINIE. *V.* AMARYLLIS ATAMASCO. (B.)

LIS ORANGÉ. *V.* au mot HÉMÉROCALLE. (B.)

LIS SAINT-ANTOINE. C'est le LIS BLANC (*lilium album*). (LN.)

LIS DE SAINT-BRUNO. C'est la PHALANGÈRE LILIASTRE. (B.)

LIS DE SAINT-JACQUES. C'est l'AMARYLLIS A FLEURS EN CROIX. (B.)

LIS DE LA SAINT-JEAN. C'est le vrai GLAYEUL (*Gladiolus communis*). (LN.)

LIS DE SURATE. C'est une espèce de KETMIE (*Hibiscus suratensis*). (LN.)

LIS DE SUSE. La FRITILLAIRE de Perse porte ce nom. (B.)

LIS DES TEINTURIERS. C'est la GAUDE qui doit se cueillir lorsque le lis blanc fleurit. On donne aussi ce nom à la LISIMACHIE VULGAIRE. (LN.)

LIS TURC. C'est l'IXIE DE CHINE. (LN.)

LIS DES VALLÉES. C'est le MUGUET. *V.* ce mot. (B.)

LIS VERT. C'est le COLCHIQUE D'AUTOMNE. (LN.)

LIS VERMEIL. C'est le même que le LIS ASPHODÈLE. (LN.)

LIS. Nom polonais et russe du renard. La femelle, dans la première langue, porte le nom de *liszka*, et dans la seconde, celui de *lisitza*. (DESM.)

LISARDE ou LÉZARDE. Femelle du LÉZARD. (DESM.)

LISCA. La LÈCHE VÉSICAIRE (*Carex vesicaria*) porte ce nom en Italie. (LN.)

LISCH. Synonyme d'IRIS, en hollandais. (LN.)

LISCHDODDE. Nom des MASSETTES (*Typha*), en Hollande. (LN.)

LISCHIA et LISCHION. Noms sous lesquels Zanoni figure le LICHI, arbre qui croît en Chine. (LN.)

LISEROLE, *Evolvulus*. Genre de plantes de la pentandrie tétragynie, et de la famille des convolvulacées, qui a pour caractères : un calice à cinq divisions aiguës et persistantes; une corolle monopétale, à tube court, à limbe presque en roue, légèrement quinquéfide; cinq étamines; un ovaire supérieur, presque globuleux, chargé de quatre styles capillaires, divergens, à stigmates simples; une capsule presque globuleuse, quadriloculaire, quadrivalve, à loges monospermes.

Ce genre ne diffère des LISERONS, que parce que la fleur des plantes qui le composent a quatre styles.

Il comprend une douzaine de plantes annuelles, à feuilles simples, alternes, et à fleurs axillaires, dont aucune n'est lactescente.

Les plus connues sont :

La LISEROLE A FEUILLES DE LIN, dont les feuilles sont lancéolées, velues, sessiles; dont la tige est droite, velue; les pédoncules longs et souvent à plusieurs fleurs. Elle se trouve dans les Antilles, et est cultivée au Jardin des Plantes de Paris.

La LISEROLE ALSINOÏDE a les feuilles ovales, obtuses, le pétiole nu et les pédoncules à trois fleurs. Elle vient de l'Inde, et est cultivée au Jardin des Plantes de Paris. On l'a constituée en titre de genre, sous les noms de CAMDENIE et de VISTNIE. (B.)

LISERON, *Convolvulus*, Linn. (*Pentandrie monogynie.*) Genre de plantes de la famille des convolvulacées, qui se rapproche beaucoup des QUAMOCLITES, des LISEROLES, et qui comprend près de deux cents espèces, la plupart exotiques, dont les unes sont des herbes et les autres des arbrisseaux, communément à tiges grimpantes ou sarmenteuses. Dans ce genre, le calice de la fleur est persistant, et divisé en cinq parties oblongues; la corolle est monopétale, régulière, en cloche ou en entonnoir; son limbe est à cinq plis et légèrement découpé en cinq lobes; elle renferme cinq étamines inégales, plus courtes qu'elle, et dont les filets en alène portent des anthères ovales et comprimées; le germe, supérieur et arrondi, est entouré d'une glande à sa base, et soutient un style mince, terminé par deux stigmates. Le fruit est une capsule ronde, attachée au calice; elle a communément trois valves et trois loges, quelquefois deux ou quatre; chaque loge contient des semences convexes à l'extérieur, et angulaires en dedans.

Le genre MOUROUCOU d'Aublet a été réuni à celui-ci.

Par contre, le genre CALYSTÉGIE de R. Brown lui enlève plusieurs espèces.

Les espèces de *liseron* les plus remarquables, sont:

Le Liseron des haies, *Convolvulus sepium*, Linn., dont les feuilles sont en fer de flèche, à lobes postérieurs tronqués, et les pédoncules quadrangulaires et uniflores. Il est annuel, sarmenteux, et croît en Europe, dans les haies.

Le Liseron des champs, *Convolvulus arvensis*, Linn. Plus petit que le précédent. On le trouve en Europe. Il a une racine vivace, une tige grimpante et des feuilles sagittées, à lobes postérieurs pointus.

Le Liseron a grandes fleurs, *Convolvulus grandiflorus*, Linn. Il est vivace et croît à la Martinique; ses fleurs sont en entonnoir, blanches comme la neige, d'une odeur agréable, et plus grandes que dans aucune autre espèce connue.

Le Liseron a gros fruit, *Convolvulus macrocarpus*, Linn. Il croît aussi à la Martinique; sa tige est grimpante; ses feuilles profondément palmées et à cinq lobes, et son fruit ciselé et gros comme une noix.

Le Liseron a feuilles étroites, *Convolvulus angustifolius*, Linn. On le trouve en Guinée; il est presque le seul dont les fleurs soient jaunes.

Le Liseron tricolor ou Belle-de-jour, *Convolvulus tricolor*, Linn. Il vient spontanément en Espagne, en Portugal, en Sicile, et sur les côtes de Barbarie; ses fleurs s'ouvrent au soleil et se ferment la nuit. Leur fond est jaune, leur milieu blanc, et leur bord bleu de ciel; il y a une variété à fleurs entièrement blanches. Cette espèce est annuelle, et fleurit en juin. Sa tige est tombante; ses feuilles sont glabres, ovales et en forme de lance: on sème ses graines au printemps, et dans le lieu où la plante doit rester.

Le Liseron soldanelle ou Chou marin, *Convolvulus soldanella*, Linn. On le trouve communément sur les bords de la mer en Italie, en Espagne, en France, en Angleterre, etc. Ses feuilles sont en forme de rein; ses tiges grêles, sarmenteuses et rougeâtres; ses semences anguleuses et noires; ses fleurs purpurines, et sa racine vivace.

Le Liseron pied de chèvre est annuel et originaire des Indes. Ses feuilles sont bilobées et ses fleurs solitaires. On le cultive dans nos jardins. Les habitans de Madagascar emploient la décoction de ses feuilles pour se guérir de la gale.

Le Liseron jalap, appelé *Convolvulus macrorhiza* par Michaux, *Flore de l'Amérique septentrionale*. Il se trouve au Mexique et contrées voisines. On le cultive au jardin du Muséum de Paris, de graines rapportées par Bosc. *Voy.* Jalap et la pl. G H de ce Dictionnaire.

Dans tous les liserons ci-dessus, les pédoncules ne portent qu'une fleur ; il y en a beaucoup qui ont leurs pédoncules multiflores ; dans ce nombre, on remarque :

Le LISERON ARGENTÉ, *Convolvulus cneorum*, Linn. C'est un petit arbrisseau qui croît dans l'île de Candie, dans celles de l'Archipel, en Sicile, en Italie ; il est d'une forme élégante. Ses feuilles et ses jeunes rameaux sont couverts d'un duvet soyeux, brillant et comme argenté ; ses fleurs, d'un rose pâle, sont réunies en grappes au sommet des tiges, et paroissent en juin et juillet. Placé à une exposition chaude et sur un sol léger, il résiste en plein air dans les jardins de Paris, dans les hivers doux. On peut le multiplier par marcottes ou par boutures.

Le LISERON EFFILÉ, *Convolvulus scoparius*, Linn. Il ressemble plus à un *genêt* qu'à un *liseron ;* ses tiges sont ligneuses, droites, sessiles et linéaires ; ses pédoncules chargés de trois fleurs. Cet arbrisseau croît en Afrique ; il porte dans son pays natal, le nom de *lena-noel*, ou *bois de Rhodes*. Son bois est blanc, dur, et exhale une odeur de rose.

Le LISERON COMESTIBLE, *Convolvulus edulis*, Linn. Cette espèce a une tige rampante et anguleuse ; des feuilles entières, lisses, en cœur et à trois ou cinq lobes. Ses racines sont tuberculeuses, charnues et comestibles. Peut-être est-elle une variété de la *batate* ou PATATE. *Voyez* ce dernier mot.

Le LISERON EMPENNÉ, *Ipomœa quamoclit*, Linn., dont les feuilles ont des découpures profondes, extrêmement fines et déliées ; les pédoncules minces et axillaires portent des fleurs d'une couleur écarlate très-vive. Cette plante est annuelle et des Deux-Indes ; on la multiplie par ses graines.

Linnæus avoit fait un IPOMŒA de cette espèce ; Willdenow un CANTU ; et Michaux, dans sa *Flore d'Amérique*, en a fait un genre particulier, sous le nom d'IPOMOPSIS. *Voyez* tous ces mots.

Le LISERON A GROSSES RACINES, *Convolvulus macrorhizos*, Linn. Il a des racines tubéreuses, douces au goût, et remplies d'un suc laiteux ; des tiges unies, sarmenteuses, et assez longues pour grimper sur les plus grands arbres ; des feuilles entières et à cinq divisions profondes ; des fleurs en cloche, de couleur écarlate, et dont le limbe est évasé et grand comme la paume de la main. Ce beau liseron vient naturellement à Saint-Domingue. Sa racine passe pour purgative.

Le LISERON TURBITH, *Convolvulus Turpethum*, Linn. Il croît dans l'île de Ceylan, et sur la côte de Malabar. Il est vivace. Du collet de sa racine, sortent plusieurs tiges sarmenteuses, quadrangulaires, garnies de quatre ailes courantes ; elles portent des feuilles en cœur, anguleuses et douces au toucher,

et des fleurs blanches et incarnates, semblables à celles du *liseron des haies*. Les racines de cette espèce s'étendent beaucoup dans la terre ; quand elles sont blessées ou rompues, il en sort un suc blanchâtre et gluant, qui, exposé au soleil et à l'air, s'épaissit bientôt et devient une substance résineuse : on apporte ces racines des Indes, sous le nom de *Turpethum* ou *Turbith*. Le *turbith* est employé comme purgatif, surtout dans les maladies longues, comme la goutte, l'hydropisie, la paralysie.

Il y a encore le LISERON A BOUQUET des Antilles, qui produit le bois de *Rhodes* du commerce ; le LISERON SCAMMONÉE, *Convolvulus scammonia*, Linn., et le LISERON PATATE, *Convolvulus batatas*. Voyez les mots SCAMMONÉE et PATATE, et la planche G 11 où ces deux dernières espèces sont figurées. (D.)

LISERON RUDE. C'est la SALSEPAREILLE D'EUROPE, *Smilax aspera*, Linn. *V.* ce mot. (B.)

LISET et LISERET ou LISETTE. Noms vulgaires du LISERON DES CHAMPS et de celui DES HAIES. (LN.)

LISETTE, COUPE-BOURGEON, BÊCHE. Noms donnés à des insectes qui font beaucoup de tort aux boutons de vigne, aux greffes des pêchers et des abricotiers. *V.* ATTELABE, GRIBOURI, PYRALE, et l'article VIGNE. (L.)

LISETTE. Nom du LISERON DES CHAMPS et de la GESSE APHAQUE (*lathyrus aphaca*, Linn.). (LN.)

LISETTE. *V.* STROMATÉE FIATOLE. (DESM.)

LISIANTHE, *lisianthus*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des gentianées, qui offre pour caractères : un calice court, persistant, à cinq découpures carénées et membraneuses sur leurs bords ; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube très-long, renflé supérieurement, et à limbe divisé en cinq parties ouvertes ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, oblong, acuminé, surmonté d'un style à stigmate capité et bilobé ; une capsule ovale, acuminée, biloculaire, bivalve et à loges polyspermes.

Les lisianthes sont des herbes ou des arbustes à feuilles simples, opposées, et à fleurs terminales ou axillaires, peu nombreuses, qui ont de très-grands rapports avec les GENTIANES.

On en compte une vingtaine d'espèces, dont font partie :

Le LISIANTHE A LONGUES FEUILLES, qui est rameux, a les feuilles oblongues, aiguës, et les découpures de la corolle ovales, lancéolées, ouvertes. Il est bisannuel, et se trouve à la Jamaïque.

Le LISIANTHE PURPURIN a les feuilles ovales, sessiles; la corolle penchée, recourbée, à découpures réfléchies. Il est annuel et se trouve à la Guiane, dans les fentes humides des rochers. Aublet dit que toutes ses parties sont amères, et employées dans le pays comme apéritives et fébrifuges.

Le LISIANTHE CARINÉ a les feuilles sessiles, à trois nervures; les divisions du calice munies d'une large carène membraneuse, et la corolle très-longue. Il est bisannuel et se trouve à Madagascar.

Ruiz et Pavon ont figuré six espèces nouvelles de *lisianthes* dans leur *Flore du Pérou*. (B.)

LISIÈRES ou SALBANDES d'un filon. *V.* à l'article FILON. (LN.)

LISIMACHIE ou LISIMAQUE, *lysimachia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des primulacées, qui présente pour caractères : un calice persistant, partagé en cinq découpures pointues; une corolle monopétale, en roue, à tube très-court, à limbe plane, partagé en lobes ovales-oblongs; cinq étamines à filamens élargis à leur base, et à anthères sagittées; un ovaire supérieur, arrondi, chargé d'un style filiforme, à stigmate obtus; une capsule globuleuse, uniloculaire, s'ouvrant par son sommet en cinq ou dix valves, et contenant plusieurs semences anguleuses, attachées à un placenta libre, central, globuleux et ponctué.

Ce genre renferme des plantes à feuilles opposées ou verticillées, à fleurs axillaires ou terminales, solitaires ou disposées en épis, dont les étamines sont quelquefois réunies à leur base. On en compte une vingtaine d'espèces qu'on divise en *lisimachies multiflores* et en *lisimachies uniflores*.

Les plus connues des premières sont :

La LISIMACHIE VULGAIRE, dont les fleurs sont disposées en panicule terminale. Elle est vivace, et commune en Europe sur le bord des ruisseaux, dans les bois marécageux. Elle fleurit en été. Sa panicule de fleurs jaunes, son port élégant, et ses feuilles opposées, lui donnent un aspect fort agréable. Elle est astringente, vulnéraire, et a joui anciennement d'une grande réputation sous le nom de *chasse-bosse* ou *perce-bosse*, pour la guérison des hémorrhagies.

La LISIMACHIE A FEUILLES DE SAULE, *lisimachia ephemerum*, a les fleurs en épis terminaux, les pétales obtus, et les feuilles linéaires, lancéolées, sessiles. Cette espèce est vivace, croît en Espagne, et se cultive dans beaucoup de jardins pour l'ornement.

La LISIMACHIE THIRSIFLORE a les grappes latérales pédonculées, presque globuleuses, et les feuilles linéaires, lan-

céolées, sessiles. Elle se trouve dans les lieux humides ou marécageux des montagnes du centre de l'Europe.

Les plus connues des secondes sont :

La Lisimaque ciliée. Elle a les feuilles presque en cœur, ovales, aiguës, pétiolées, et les pétioles cillés. Elle est vivace, et se trouve dans les bois un peu humides de l'Amérique septentrionale. On la cultive dans quelques jardins de Paris.

La Lisimachie ponctuée a les feuilles opposées ou quaternées, presque sessiles, ponctuées de noir, les pédoncules axillaires et très-courts. On la trouve en Hollande sur le bord des eaux. Elle est vivace.

La Lisimachie des bois a les feuilles ovales, aiguës, la tige rampante, et les pédoncules de la longueur des feuilles. Elle se trouve dans les bois humides et ombragés. Elle est vivace et constitue aujourd'hui le genre Lerouxie.

La Lisimachie monnoyère a les feuilles ovales, presque rondes, la tige rampante, et les pédoncules plus courts que les feuilles. Elle est très-commune dans les prés humides, dans les bois marécageux. On l'appelle vulgairement la *nummulaire* et l'*herbe aux écus*, et on l'emploie comme vulnéraire, astringente et détersive. Sa décoction, mêlée avec le lait, est recommandée contre les pertes de sang, les fleurs blanches, et pour déterger les ulcères, ou raffermir les gencives des scorbutiques.

La Lisimachie de Mauritanie constitue aujourd'hui le genre Lubinie. *V.* Lysimachia. (B.)

LISIMACHIE BLEUE. On appelle ainsi la Toque galériculée. (B.)

LISIMACHIE JAUNE CORNUE. Quelques jardiniers donnent ce nom à l'Onagre. (B.)

LISIMACHIE ROUGE. C'est la Salicaire commune. (B.)

LISIZA. Poisson du genre Astipophore. (B.)

LISNACH des Hébreux. C'est le Peuplier. (LN.)

LISOPE. *V.* Hysope. (LN.)

LISOR. C'est le *mactra stultorum*, Linn. *V.* Mactre. (B.)

LISPE, *Lispe*, Latr. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, ayant pour caractères : une trompe distincte ; antennes insérées près du front, plus courtes que la tête, en palette allongée, avec une soie plumeuse : second article, un peu plus long que le troisième ou dernier ; cuillerons grands, couvrant les balanciers ; ailes couchées l'une sur l'autre ; palpes dilatés et comprimés à leur extrémité, en manière de spatule.

La seule espèce connue est la Lispe tentaculaire, *Lispa tentaculata; Musca tentaculata*, Deg. Elle ressemble à la mou-

che domestique, et se trouve fréquemment sur le sable des bords des mares, où elle court très-vite ; son corps est d'un noirâtre cendré, avec le devant de la tête blanchâtre, les palpes jaunâtres, et l'abdomen marqué de plusieurs taches d'un blanchâtre soyeux, dont deux très-distinctes sur son dernier anneau ; les ailes sont transparentes, sans taches ; les palpes sont grands, très-déliés à leur base, et s'élargissent ensuite en forme de spatule, ciliée sur ses bords. (L.)

LISPE. Ce nom a été donné par Adanson au *serpula glomerata* de Gmelin. *V.* au mot SERPULE. (B.)

LISSAN EL-HAMAL (*Langue d'agneau*). Nom arabe du PLANTAIN, *Plantago major*, L. (LN.)

LISSANTHE, *Lissanthus*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des bicornes, fort voisin des STYPHÉLIES, et contenant six espèces toutes originaires de la Nouvelle-Hollande.

Ce genre, qui est dû à R. Brown, offre pour caractères : un calice souvent pourvu de deux bractées ; une corolle infundibuliforme, point velue en son limbre ; un ovaire à cinq loges, placé sur un disque en soucoupe et à cinq lobes ; un drupe en baie à enveloppe osseuse. (B.)

LISSE. COULEUVRE D'EUROPE. (B.)

LISSOSTYLE, *lissostylis*. Genre de plantes établi par R. Brown. Il est si voisin des GREVILLERS qu'il ne paroît pas qu'on doive le conserver. (B.)

LISTACIA. *V.* PISTACIA. (LN.)

LISTERA. Ce genre d'Adanson comprend quelques espèces de genista de Linnæus, savoir : les *genista angelica*, *germanica* et *hispanica*. C'est un démembrement du *genistospartium* de Tournefort. Il en diffère par le calice un peu tubulé, à cinq divisions, et par le légume plat, court, et bi ou trisperme. *V.* GENISTA. (LN.)

LISTÈRE, *listera*. Genre établi par R. Brown pour placer les ÉPIPACTES OVALE et en CŒUR (OPHRIS, L.). Ses caractères sont : corolle irrégulière ; le nectaire bilobé ; étamines insérées à la base de la colonne ; pollen farineux. (B.)

LISTINCA. C'est le LENTISQUE, en Italie. (LN.)

LISTRONITE, *listronite*. Coquille bivalve fossile qui, d'après la description de Luid, pourroit appartenir au genre PEIGNE, *pecten*. (DESM.)

LIT, MUR ou CHEVET d'un filon. C'est la SALBANDE sur laquelle repose le filon. *V.* FILON. (PAT.)

LIT. Banc de matières minérales. *V.* BANC et COUCHES. (PAT.)

LITA, *Lita*. Genre de plantes autrement appelé VOHIRIE. (B.)

LITANA. Nom de la MANCIENNE (*Viburnum lantana*), en Italie. (LN.)

LITCHI, *Euphoria*. Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des saponacées, qui présente pour caractères : un calice petit, monophylle, à cinq divisions veloutées en dehors; une corolle de cinq pétales, très-petits, velus intérieurement; huit étamines, quelquefois sept seulement, velues à leur base; un ovaire supérieur, bilobé, velu, surmonté d'un style bifide, à stigmates ouverts; une baie sphérique, uniloculaire et monosperme, conservant à sa base les restes d'un lobe avorté, à écorce coriace, parsemée de tubercules scutiformes; à semence presque globuleuse, tronquée à sa base, très-lisse et enveloppée d'une substance pulpeuse.

Ce genre a été nommé DIMOCARPE par Willdenow, POMETIE par Forster, SCYTALIE par Gærtner, et a été réuni à celui des SAVONIERS par Vahl et Aiton. Labillardière lui a réuni le genre NÉPHÉLION, qui avoit été mal décrit par Linnæus, et qu'il a observé sur le vivant. Il renferme quatre arbres de la plus grande importance pour les peuples de l'Inde, à raison de l'excellence de leurs fruits.

L'un, le LITCHI PONCEAU, s'élève à quinze ou dix-huit pieds de hauteur; ses feuilles sont alternes, ailées, sans impaire, et composées chacune de deux ou trois paires de folioles lancéolées, pointues et lisses; les fleurs sont petites et disposées sur des panicules lâches, qui naissent dans les aisselles des feuilles supérieures; ses fruits, dans leur maturité, sont d'un rouge ponceau, et gros comme une pomme. Ils contiennent, sous leur peau, une pulpe bonne à manger, qu'on compare, pour l'excellence de son goût, au meilleur raisin muscat. Ce fruit fait les délices de tous les habitans de l'Inde et de la Chine, où il est très-abondant, et où on le sèche au four pour le conserver et l'exporter. On l'a transplanté à l'Ile-de-France par les soins de l'estimable Poivre, à qui cette île doit tant de nouvelles cultures; et de là, il est venu dans la serre du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. On l'a aussi porté à Cayenne et à la Jamaïque. *Voy.* pl. G 7 où il est figuré.

Le *litchi* se multiplie de graines et de marcottes. Ce dernier moyen doit être préféré, attendu qu'il faut huit à neuf ans aux arbres venus de graines pour produire du fruit, et qu'il n'en faut que trois ou quatre à ceux provenus de marcottes. Ces

marcottes peuvent être transplantées au bout de trois à quatre mois; ce qui prouve combien le litchi vient facilement.

Le LITCHI LONGANIER est la seconde espèce de ce genre. C'est un arbre plus grand et plus beau que le précédent; mais il porte des fruits plus petits, et qui lui sont inférieurs en qualité. Ses feuilles sont alternes, ailées, sans impaire, composées de six folioles ovales, oblongues, avec les nervures latérales plus élevées; ses fleurs sont disposées en panicules terminales, portées par des pédoncules velus; ses fruits sont des baies globuleuses, jaunâtres, presque glabres. Ils ont un goût vineux, sont fort bons à manger, mais moins délicats que ceux du premier. On l'appelle *œil de dragon*, à cause d'une tache d'un beau noir qu'on voit sur son noyau. On cultive cet arbre dans le même pays que le précédent.

Labillardière ajoute à ces espèces, le LITCHI RAMBOUTAN AKÉ, qui se cultive dans les Moluques, dont la pulpe est aussi agréable que celle de la première, et dont l'amande, qui a le goût de noisette, fournit par expression une huile égale en bonté à celle de l'olive. (B.)

LITE. Les habitans de Madagascar donnent ce nom à différens sucs végétaux dont ils font habituellement usage; ainsi le *lite husa* est le SANG DE DRAGON; le *lite bistic* est la RÉSINE LAQUE; le *lite menta*, le BENJOIN; le *lite rane*, la TACAMAQUE; le *lite enfouraha*, l'ÉLEMI VERT, etc. (B.)

LITEAU (*Vénerie*). C'est la place où le loup se couche et se repose pendant le jour. (S.)

LITSÉE, *Litsea*. Arbre élevé, dont les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, entières, vertes en dessus et pâles en dessous, dont les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires rameux et veloutés, lequel forme un genre dans la dodécandrie monogynie et dans la famille des lauriers.

Ce genre a été examiné de nouveau par Jussieu, qui y a réuni le THOMEX de Thunberg, le TÉTRANTHE de Jacquin, l'HEXANTHE de Loureiro, le SEBIFÉRA du même auteur, et les LAURIERS INVOLUCRATE et CUBÈBE.

Il a actuellement pour caractères : un involucre de quatre à cinq folioles, contenant plusieurs fleurs, dont chacune a un calice à quatre ou cinq divisions profondes; de dix à dix-huit étamines à anthères à quatre loges; un ovaire supérieur, surmonté d'un style simple; une baie monosperme.

Le litsée dont il a été d'abord question, est dioïque par avortement. Il se trouve à la Chine, et a été transporté à l'Ile-de-France, où on l'emploie pour former des abris, à raison de la faculté qu'il possède de résister aux vents sans se rompre. Ses baies ont un goût de camphre et une odeur de lierre qui les rend désagréables. (B.)

LITHACHNE, *lithachne*. Genre de plantes de la famille des graminées, établi par Palisot de Beauvois, pour placer l'OLYRE PAUCIFLORE de Linnæus. Il offre pour caractères : des épillets terminaux à une fleur mâle, sans balle calicinale, et à valves florales très-aiguës recouvrant six étamines; des épillets axillaires à une fleur femelle, à balle calicinale de deux valves très-aiguës et à balle florale de deux valves coriaces, l'inférieure tronquée, naviculaire ou bossue, écailleuse, tronquée et frangée. (B.)

LITHAGROSTIS, *lithagrostis*. Genre de Gærtner qui se confond avec celui des LARMILLES. (B.)

LITHANTHRAX. CHARBON-DE-PIERRE en grec. Nom donné à la HOUILLE par Wallerius, Linnæus, etc. *V.* ce mot. (LN.)

LITHARGE-FOSSILE ou NATIVE. Oxyde de plomb durci, écailleux, et d'une couleur plus ou moins jaune, qu'on trouve quelquefois, mais très-rarement, dans les mines de ce métal : j'en ai rapporté quelques échantillons des mines de la *Daourie*, voisines du fleuve *Amour*. Quelquefois cet oxyde compacte a une couleur orangée, et l'on pourroit l'appeler *massicot natif*. Celui qui est d'une couleur blanche, seroit une *céruse native*.

La *litharge* du commerce est un protoxyde de plomb qui provient de l'exploitation des mines de plomb sulfuré argentifère. C'est aussi un produit des fourneaux d'affinage, où l'on purifie l'or et l'argent des métaux étrangers qui peuvent s'y trouver mêlés. Le plomb employé dans cette opération, se vitrifie en partie, passe dans la coupelle, et entraîne avec lui les métaux imparfaits. Une autre partie, qui n'est qu'à demi-vitrifiée, surnage et forme une matière écailleuse et brillante, à peu près comme le mica : c'est ce qu'on nomme *litharge*. Celle qui est blanche, a le nom de *litharge d'argent*; celle qui est plus ou moins jaune est appelée *litharge d'or*. Ces différentes nuances dépendent principalement du degré d'oxydation où le plomb est parvenu, et quelquefois des métaux, qui se trouvoient alliés avec l'or ou l'argent; mais ces deux métaux fins ne contribuent en rien à cette différence. La litharge contient toujours une petite quantité d'acide carbonique qu'elle enlève à l'air avec lequel elle est en contact. *V.* PLOMB OXYDÉ. (PAT. et LN.)

LITHÉOSPHORE, Laméthérie. C'est la variété de baryte sulfatée radiée, connue sous le nom de PIERRE DE BOLOGNE, de PHOSPHORE DE BOLOGNE, etc. *V.* BARYTE SULFATÉE. (LN.)

LITHI. C'est le nom péruvien du LAURIER CAUSTIQUE. (B.)

LITHIZONTOS. Suivant Pline, l'on donnoit ce nom, de son temps, aux ESCARBOUCLES DES INDES qui, avec un éclat foible, montroient une teinte bleuâtre. Cette définition convient parfaitement à certain saphir rongeâtre des Indes, et me semble confirmer l'opinion de Hill qui croit que, sous le nom d'escarboucle, les anciens ont confondu les rubis, les grenats, et toutes les pierres précieuses rouges et transparentes. (LN.)

LITHOBIBLION, *Phytolithus*, *Lithophyllum*, Linn., de deux mots grecs qui signifient *pierre* et *feuille*. On désigne ainsi les empreintes de feuille, et les feuilles qu'on trouve fossiles. On emploie aussi, dans ce cas, les noms de *bibliolithes* et de *lithophyllum* qui expriment la même chose. Il n'existe point de travail spécial sur ce genre de fossiles extrêmement nombreux en espèces, dont la détermination seroit extrêmement importante, et pour l'histoire des végétaux, et pour la géologie. Ce travail, cependant, a été entrepris par Schlotheim; mais il est resté sans suite. Pour remplir le double but que nous indiquons, les *lithobiblions*, comme les autres fossiles du règne végétal, doivent être classés, dans l'ordre des familles naturelles des plantes et dans l'ordre de formation des couches ou terrains dans lesquels ils se trouvent: ainsi, les empreintes végétales, qui accompagnent les schistes des houilles, se trouveroient d'abord rangées dans les familles des fougères, des nayades, des cypéroïdes, des graminées, des palmiers, des rubiacées, parce qu'on y reconnoît des végétaux de ces familles, et ensuite présentées en série pour servir de caractère au terrain houiller. C'est ainsi encore que les *lithophyllum* d'Œninghen et que ceux du Couëron qui appartiennent à un grand nombre de végétaux aquatiques, ou à des arbres des familles des érables, des rhamnées, des amentacées, etc., offriroient un caractère important pour distinguer ces formations d'éléogénite, c'est-à-dire, de terrains d'eau douce. L'on doit surtout se rappeler qu'il faut toujours regarder d'abord dans cette étude comme certain que le même fossile ne se trouve point dans des formations différentes; il peut y avoir des exceptions à cette règle; mais elles doivent être infiniment rares, comme tout le prouve.

Les feuilles fossiles ou leurs empreintes sont généralement les parties des végétaux qui sont les plus aisées à reconnoître et les plus abondantes: voilà pourquoi leur étude peut être plus importante que celle des autres parties des végétaux fossiles qui sont ordinairement très-défigurées, et dont la structure et les formes sont rarement reconnoissables. On ne doit pas négliger, cependant, ces derniers fossiles, parce qu'on les

trouve souvent sans être accompagnés de feuilles, et qu'ils caractérisent des formations particulières. L'on trouve des *lithobiblions* : 1.° dans les dépôts récens des fleuves et des eaux. Ces dépôts terreux et endurcis conservent très-bien l'empreinte des feuilles : telles sont les concrétions de Sézane, et surtout le fameux Travertin des environs de Rome. Ces empreintes sont dues aux plantes qui végètent sur le même sol.

2.° Dans les tourbières; ce sont des empreintes de végétaux dont les espèces existent encore dans les mêmes pays.

3.° Dans ces grands dépôts, qu'on a comparés à des forêts submergées; tels sont ceux observés par M. de la Fleuglais sur les côtes de Bretagne, et ceux des côtes de l'Angleterre. Ces restes appartiennent aussi à des espèces encore existantes.

4.° Dans les terrains dits d'eau douce : les bibliolithes, qui s'y trouvent, semblent avoir appartenu à des végétaux très-voisins de ceux qui vivent dans nos marais; mais il existe des dissemblances qui, sans détruire l'affinité de genre, ne permettent pas de les rapporter aux mêmes espèces.

5.° Dans les marnes calcaires qui accompagnent les formations du gypse calcarifère ou tertiaire : les lithobiblions y sont rares. A Aix, on a trouvé des feuilles de palmiste ou de latanier. On ne doit pas classer ici les empreintes de fucus, d'ulves, etc., qui se rencontrent dans certaines couches de marnes de cette même formation gypseuse, et qu'on observe aux environs de Paris; car ce sont des végétaux entiers et marins.

6.° Quelquefois, mais rarement, dans le calcaire coquillier marin supérieur à la craie. On en voit un exemple cependant à Châtillon, près de Paris. Ces restes de végétaux s'éloignent de ceux vivant sur le sol actuel, et ils n'ont d'analogie qu'avec les végétaux étrangers.

7.° Dans le calcaire schisteux et bitumineux, comme à Véronne, où ces empreintes accompagnent de nombreux fossiles de poissons. Ces bibliolithes n'ont pas encore été bien déterminés. On y reconnoît des feuilles de zostera. Ils paroissent tous être des restes de végétaux inconnus.

8.° Dans les terrains de lignite, comme ceux de Liblar, près de Cologne, et ceux du Meissner, dans la Hesse; ces lithobiblions ont des rapports de familles et de genre avec les végétaux qui vivent actuellement dans les climats intertropicaux.

9.° Dans les terrains houillers, ils sont dans le même cas.

Dans toutes ces formations, ce sont des espèces de lithobiblions différentes. Lorsque les restes des feuilles existent, elles sont excessivement minces; mais en général on n'a

que le dessin de la forme des feuilles et la position de leurs nervures. On n'a presque jamais que l'empreinte d'une seule des deux surfaces, de celle qui, dans le végétal vivant, étoit lisse ou la plus lisse, et c'est ordinairement la surface supérieure, car l'inférieure présente le plus souvent des poils, des glandes, etc., qui ont aidé à opérer l'adhérence des feuilles contre les corps mous sur lesquels elles se sont empreintes. On en peut citer des preuves : 1.° dans les galiolithes des houilles qui n'offrent jamais que la surface supérieure : en effet dans les galium, les feuilles sont souvent garnies de dentelures marginales, recourbées en dessous ; 2.° dans les filicites ou frondes de fougères fossiles chez lesquelles on ne voit que la face du dessus, parce que dans les fougères vivantes, la face inférieure, celle où naît la fructification et où les nervures sont saillantes, est presque toujours écailleuse ou poilue ; les filicites ont dû se fixer fortement par ces organes. Il y a des filicites qui offrent les restes de la fructification; alors avec un peu d'attention, on voit que cette fructification est dessous la pellicule qui représente la fronde, et que celle-ci a été repoussée en ces points par la pression de la matière pierreuse.

On trouve des lithobiblions dans une multitude de localités dont nous avons cité quelques-unes des plus importantes. On remarque qu'ils se rencontrent spécialement dans le calcaire, les marnes, les schistes houillers, les pierres sableuses, le grès, les concrétions, et rarement dans le silex proprement dit. On peut voir dans l'ouvrage de Knorr, sur les fossiles, beaucoup de figures de diverses espèces de lithobiblions, et l'indication d'un grand nombre d'auteurs qui en ont parlé. On doit à M. Faujas une notice intéressante des lithobiblions du Couëron, dans le département de l'Ardèche.

(LN.)

LITHOBIE, *lithobius*. Genre d'insectes, de l'ordre des myriapodes, famille des chilopodes, établi par M. Léach, formé des *scolopendres* qui ont quinze pattes de chaque côté ; les antennes sétacées, composées d'articles presque coniques et dont les deux premiers plus grands ; la lèvre largement échancrée en devant, avec le bord supérieur dentelé; et les yeux grenus. L'espèce la plus commune de ce genre est la *scolopendre fourchue* (*s. forficata*) de Linnæus et de Fabricius, ou la *scolopendre à trente pattes* de Geoffroy. M. Léach décrit deux autres lithobies (*variegatus*, *lævilabrum*), qu'il regarde comme inédites et qui sont particulières à la Grande-Bretagne. Si celles-ci ont la forme de la précédente, le genre des lithobies offrira un caractère dont le naturaliste ne fait point mention, et plus facile à saisir que ceux qu'il donne,

savoir que les plaques supérieures du corps sont alternativement plus longues et plus courtes, de sorte que celles-ci sont, pour la plupart, cachées, et que l'animal, vu en dessus, semble avoir moins de segmens que de paires de pattes. *Voyez* SCOLOPENDRE. (L.)

LITHOCALAME, *lithocalamus*, ou STÉLÉCHITES. Quelques oryctographes ont ainsi nommé les tiges de plantes pétrifiées, et principalement celles qu'ils croyent avoir appartenu à des roseaux et à des graminées. (DESM.)

LITHOCARDIUM, BUCARDITES ou BOUCARDITES. Les moules intérieurs de coquilles du genre *cardium* ou CŒUR ont reçu ce nom. (DESM.)

LITHOCARPE, *Phytolithus carpolithus*, Linn. C'est le nom des *fruits fossiles* ou *pétrifiés*, comme l'exprime l'étymologie grecque de *lithocarpe*. L'étude des *lithocarpes* doit être envisagée comme celle des *lithobiblions*. Elle est plus restreinte parce que dans la nature les fruits fossiles sont rares, et ordinairement détachés de leur pédicelle, ou de l'épi, ou de la grappe qu'ils formoient probablement. Il est difficile de reconnoître les végétaux auxquels ils ont appartenu. Il faut observer encore que souvent il ne reste d'un fruit que le moule de sa cavité intérieure et l'empreinte de sa surface externe séparée alors du moule par une cavité qui occupe la place du fruit, lequel, dans cette circonstance, est complétement détruit. Pour se le représenter avec sa forme, il faut tirer un moule de la cavité. Ceci peut s'appliquer à tous les fossiles d'autres genres qui sont dans ce même cas. Faute d'employer ce moyen, ou de faire ce raisonnement, on s'expose à prendre un fruit fossile pour ce qu'il n'est pas. L'on en peut donner une preuve évidente dans le fossile nommé *gyrogonite* pris pour une coquille, et qui n'est autre chose que le moule d'une graine de charagne; il se trouve accompagné de moules de graines de sparganion, dont la forme, trop évidemment celle d'un végétal, a empêché de les regarder comme des fossiles du règne animal.

Les *lithocarpes* ou *carpolithes* sont particuliers à quelques formations de terrains comme les *bibliolithes* ou *lithobiblions*, soit qu'on les trouve bien conservés, soit que leur moule seul reste. On peut citer dans le premier cas les fruits de palmier qui se trouvent dans les lignites de Liblar, près de Cologne; et dans le second, la *gyrogonite* qui caractérise l'*éléogénite* ou terrain d'eau douce. Parmi les premiers, il faut signaler, comme célèbres, les noix fossiles trouvées à Lons-le-Saulnier plus petites que nos noix, et ayant quelques rapports avec des noix d'Amérique; et le fameux fruit figuré par Davila, pris par lui pour un ananas et comparé

ensuite au *durion* et même aux *jacquiers* ou fruits à pain, fruits qui, comme ce fossile, sont marqués de lignes formant des hexagones réguliers, et dont la tranche offre de nombreuses loges qui ne varient que dans le nombre. Les naturalistes sont fort embarrassés sur l'origine de ce fossile ; quelques-uns penchent à croire que c'est le réceptacle d'une espèce d'encrinite ; d'autres que c'est le moule interne d'une espèce d'oursin. Ce fossile curieux est maintenant dans la collection de M. le baron Roger. (LM.)

LITHODE, *lithodes*, Latr., Léach. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des triangulaires, voisin de ceux qui sont désignés vulgairement sous le nom d'*araignées de mer*, ou des *inachus*, *parthenopes* et *maïas*, mais en étant très-distinct par les caractères suivans : test triangulaire, rétréci et avancé en pointe en devant ; pieds-machoires extérieurs étroits, allongés, saillans, semblables à de petits pieds ; yeux rapprochés à leur base ; les quatre antennes saillantes ; les serres plus courtes que les pieds suivans ; ceux de la troisième et quatrième paires plus longs ; les deux derniers très-petits, inutiles au mouvement, adactyles ; queue membraneuse, avec des plaques crustacées sur les bords.

On ne connoît encore qu'une seule espèce de ce genre singulier, et qui est propre aux mers du nord de l'Europe ; c'est la LITHODE ARCTIQUE, *lithodes arctica ; lithodes maja*, Léach ; *Malac. podoph. Britan*, tab. 24 ; *Cancer maja*, Linn. ; *Inachus maja*, Fab. ; *Parthenope maja ejusd.* ; Herbst., *Canc.*, tab. 15, fig. 87. Son corps a un peu plus de trois pouces de long sur un peu moins de large ; il est tout hérissé d'épines ; la partie antérieure du test s'avance en forme de bec fourchu à son extrémité, avec des épines près de son milieu et quelques autres plus petites à sa base ; les serres et les trois paires de pieds suivans sont chargées de tubercules épineux ; les doigts des pinces ont de petits faisceaux de poils. (L.)

LITHODENDRUM. Les POLYPIERS CORALLOÏDES et les CÉRATOPHYTES ont quelquefois été désignés ainsi. (DESM.)

LITHODOME, *lithodomus*. Sous-genre de coquillage, établi par Cuvier dans le genre des MOULES. Il a pour type la MOULE LITHOPHAGE, si bien décrite par Fleuriau de Bellevue, *Journal de Physique*, floréal an X, que son goût poivré fait rechercher des amateurs, et que sa faculté de pouvoir percer les pierres, rend si intéressante aux naturalistes.

Ses caractères sont : coquille oblongue, presque égale-

ment arrondie aux deux bouts; sommets très-rapprochés du bout antérieur.

La MOULE LITHOPHAGE s'attache d'abord aux rochers par un BYSSUS comme les autres espèces; mais bientôt elle s'y introduit et n'en sort plus. Alors son byssus cesse de croître. On n'est pas d'accord sur la question de savoir si cette espèce, ainsi que les autres coquilles qui ont cette même faculté, l'exerce par frottement ou par dissolution. (B.)

LITHO-FALCUS. C'est-à-dire, FAUCON DE PIERRE. Gesner désigne ainsi le ROCHIER. (S.)

LITHOFUNGUS. Ce nom a été donné à des polypiers, du genre FONGIE. (DESM.)

LITHOGÉNÉSIE. Nom proposé pour remplacer le mot de GÉOLOGIE, comme exprimant mieux le but de cette science, celui d'expliquer l'origine des minéraux qui composent notre globe, et de découvrir les causes qui les ont disposés ainsi que nous les voyons. Linnæus l'étend davantage et lui donne une acception chimique, puisqu'il veut que la recherche des principes qui composent les minéraux en fasse partie, et par une bizarre idée, il regarde les terres comme représentant le sexe femelle, et les sels comme le sexe mâle. De leur union naissoient les pierres plus nobles, c'est-à-dire, les cristaux et les gemmes. *V.* GÉOGNOSIE, ROCHES et TERRAINS. (LN.)

LITHOGLOSSUM. *V.* GLOSSOPÈTRE. (DESM.)

LITHOGLYPHITES. Quelques naturalistes ont donné ce nom à des pierres figurées, qui ne sont ni des pétrifications, ni des produits de la cristallisation, mais de simples jeux de la nature et du hasard. (PAT).

On les divise en *technoglyphytes* ou qui représentent des formes de choses artificielles, comme des monnoies, des bouteilles, du fromage, et en *lithoglyphytes mathématiques*, ou qui présentent des formes mathématiques, comme le cube, la forme sphérique ou ovoïde, etc. Les formes cristallines des minéraux pourroient les faire placer ici, mais on ne doit y comprendre que les pierres qui ont une forme due au retrait ou à une cause accidentelle. (LN.)

LITHOLOGIE. Synonyme de minéralogie. Nom de la science qui fait connoître les différentes espèces de terres, de pierres et de métaux qui forment notre globe. *V.* MINÉRALOGIE, ROCHES et TERRAINS. (LN.)

LITHOLYMBUS et LITHPHYCIDES. Noms donnés aux POLYPIERS CORALLOÏDES. (DESM.)

LITHOMARGE. Sorte d'argile infusible, beaucoup plus siliceuse qu'alumineuse, ordinairement plus com-

pacte, à grain terreux ou brillanté, et dont les couleurs sont plus vives. Elle affecte de se rencontrer dans les terrains primitifs ou de transition. Ses couleurs sont : le blanc de neige, le rouge de chair, le gris bleuâtre et le jaune; elles sont le plus souvent mélangées dans le même morceau, et y forment des taches comme dans les marbres. La lithomarge a une pesanteur spécifique de 2,209; plusieurs de ses variétés sont phosphorescentes quand on les chauffe.

La *lithomarge friable* est composée, d'après l'analyse qu'en a faite M. Klaproth, de silice 32; alumine, 26,50; fer, 21; soude muriatée, 1,50; eau, 17. Elle est friable, molle, rarement pulvérulente (alors on lui donne le nom de *moelle de pierre*). On la rencontre par nids ou petites veines avec la variété suivante à Penig et dans les mines d'étain d'Ehrenfriedersdorf, en Saxe; au Hartz dans les fissures de la wacke grise; à Walkenried, avec le manganèse; dans le pays de Nassau, en Bavière, en Transylvanie.

La *lithomarge endurcie ou compacte* est beaucoup plus commune; elle se rencontre en veines dans le gneiss, à Ehrenfriedersdorf et Altemberg en Saxe; dans le porphyre argileux, à Rochlitz, en Saxe; dans la serpentine, à Zœblitz; en veinules dans la roche à topaze de Scheknenstein, près d'Averbach, en Saxe; en lits dans les terrains houillers de Planitz, en Saxe; et dans les mines de mercure du Palatinat où elle sert souvent de gangue au mercure argental. On sait que ces mines sont dans des terrains secondaires, contemporains probablement des terrains houillers environnans.

On indique encore de la lithomarge dans les wackes-grises, du Hartz, dans les basaltes de la Saxe, de la Bohème, de la Wetteravie. Cette même lithomarge du basalte a été prise pour de la stéatite; on en trouve en Auvergne, en Portugal, etc. L'examen de différens échantillons des basaltes, de divers lieux de l'Allemagne, de France, etc., nous a prouvé que l'on avoit pris pour de la lithomarge, la substance que nous avons nommée *céréolithe*, et qui est une espèce minerale de la famille des zéolithes.

La lithomarge a beaucoup de rapports avec les stéatites, les argiles à foulon, et ce que l'on nomme écume de mer, et l'on trouve ses passages à toutes ces substances minérales.

L'on dit que les Chinois font usage de la lithomarge réduite en poudre et mêlée avec la poudre de racine de varaire (*veratrum album*) en guise de tabac. Celle de Zœblitz sert à polir la serpentine si abondante en ce lieu. *V.* ARGILE LITHOMARGE. (LN.)

LITHOMORPHYTES. Synonyme de *pierre figurée*. On donne, ou plutôt on a donné ce nom à des pierres confi-

gurées de manière à représenter quelque objet connu. Il ne faut pas les confondre avec les *pierres figurées proprement dites*, qui sont celles dont les taches et les lignes représentent des dessins, des paysages, des figures d'animaux, des plantes, etc., que l'imagination du curieux complète le plus souvent. Les agathes sont les pierres qui offrent le plus de ces genres de dessins. Les cailloux roulés et les concrétions donnent en relief les lithomorphytes les plus variés. (LN.)

LITHONTRIBON, Daléchamps. C'est un nom que la HERNIOLE ou TURQUETTE (*Herniaria glabra*) doit à la vertu qu'on lui attribuoit de guérir de la pierre. (LN.)

LITHOPHAGE ou MANGEUR DE PIERRE. « Petit ver, dit Desbois, qui se trouve dans l'ardoise, appelé ainsi parce qu'il mange de la pierre, et qu'il s'en nourrit. Il est couvert d'une petite coquille, fort tendre et fragile, qui est de couleur cendrée et verdâtre. Cette coquille est percée à ses deux bouts : le ver rend ses excrémens par un de ces trous, et il passe ses pieds et sa tête par l'autre. Ce petit insecte est noirâtre : il a son corps composé d'anneaux avec six pieds, trois de chaque côté, qui ont chacun deux jointures, qui s'articulent ensemble par charnière. On aperçoit dans les couches de l'ardoise les traces de ce ver. C'est avec sa tête qu'il marche ; car, la tirant et la faisant sortir par le petit trou qui est au-devant de sa coquille, c'est un point fixe qui lui sert pour avancer, tandis que le reste de son corps s'appuie sur ses petits pieds. Il a quatre mâchoires qui lui servent de dents ; de sa bouche sort un filet dont il bâtit sa coquille. Il a dix petits yeux de couleur noire, cinq de chaque côté, qui sont rangés les uns contre les autres, en forme de croissant. On ne sait pas quelle nouvelle forme cet insecte prend dans la suite ; mais il est constant qu'il se métamorphose, et que c'est dans sa coquille que se fait ce changement. Un curieux ayant rencontré la nymphe de ce petit ver, en vit sortir plus de quarante vers tous vivans. Ils avoient la tête noire ; leurs pieds étoient fort visibles, et le corps étoit jaune en quelques endroits, et rouge en d'autres. » *Dictionnaire des Animaux.*

Est-ce la chenille d'un insecte de la famille des TINÉITES ? (L.)

LITHOPHILE, *lithophila.* Genre de plantes établi par Swartz, dans la diandrie monogynie, et dans la famille des AMARANTHES. Il a pour caractères : un calice à trois folioles ; une corolle à trois pétales ; un nectaire de deux folioles ; deux étamines ; un ovaire à un seul style ; une baie sèche à deux loges.

La seule espèce que renferme ce genre, se trouve dans les

îles de l'Amérique. C'est une très-petite plante qui se rapproche des ILLÉCÈBRES, et qui ne présente rien de remarquable. (B.)

LITHOPHOSPHORE. Ce mot signifie *pierre phosphorique*. Parmi les pierres, les unes le deviennent par la chaleur, comme la *chaux fluatée*; d'autres, par le frottement, comme les *dolomies*; d'autres, par le seul contact de la lumière, telle que la *pierre de Bologne*, après toutefois qu'elle a été calcinée. Lamétherie a donné à cette dernière substance le nom de *lithéosphore*. C'est une baryte sulfatée cristallisée en boule. *V.* BARYTE SULFATÉE. (PAT.)

LITHOPHYLLES ou LITHOPHYLLUM. FEUILLES PÉTRIFIÉES. *V.* VÉGÉTAUX FOSSILES et LITHOBIBLION. (DESM.)

LITHOPHYTE. Ce nom veut dire *pierre végétale*. On le donne à diverses espèces de *polypiers* ou *zoophytes*, dont la charpente est pierreuse. Ces singulières productions de la nature nous présentent le spectacle intéressant de la réunion de ses trois règnes. Toute leur partie solide est une *pierre calcaire*, dont les formes rappellent l'idée d'un *végétal*, où l'on voit des bourgeons qui contiennent des êtres qui ont des fonctions animales.

Il ne faut pas confondre les lithophytes avec les phytolithes qui sont de véritables plantes pétrifiées, ou du moins devenues fossiles. Les lithophytes se trouvent quelquefois convertis en agathe. On en rencontre beaucoup dans les champs, sur la route de Pétersbourg à Moscou, au sud des collines de Valdaï. *V.* PHYTOLITHES. (PAT.)

LITHOPHYTE. Ce nom exprime généralement toutes les productions à polypiers qu'on trouve dans la mer, et qui sont de la nature de la corne; on l'étend même souvent aux *coraux* et aux *madrépores*. Ce mot étoit plus employé autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui. *V.* aux articles POLYPE, GORGONE, ANTIPATHE, PENNATULE, CORALLINE, SERTULAIRE, etc. (B.)

LITHOPORE. *V.* MILLÉPORE. (DESM.)

LITHOREOLEUCOIUM de Columna. C'est un ALYSSE (*alyssum deltoideum*). (LN.)

LITHOSIE, *lithosia*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, ayant pour caractères : antennes sétacées, simples dans la plupart; une langue distincte et allongée; palpes supérieurs cachés; les inférieurs plus courts que la tête, cylindriques, recourbés, de trois articles, dont le troisième plus court que le précédent; ailes supérieures longues, étroites, couchées avec les inférieures, horizontalement, sur le corps, ou se moulant autour de lui; chenille vivant à nu, à seize pattes.

Consultant la facilité de la méthode, j'ai placé ce genre dans la partie des insectes du règne animal de M. Cuvier, avec les *tinéites*, ou la sous-famille des teignes; mais dans l'ordre naturel, il vient immédiatement à la suite des callimorphes, et les limites de ces deux genres ne sont pas toujours bien apparentes.

Dans la première édition de ce Dictionnaire, j'avois donné plus d'étendue au genre lithosie. Il étoit partagé en trois sections : 1.° les *tigrées;* 2.° les *écailles;* 3.° les *mantelées.*

Ce genre est aujourd'hui restreint à la dernière, et répond en grande partie à celui de lithosie de Fabricius, ainsi qu'aux *sétines* (*setina*) de Schrank. Les deux autres sections composent les genres *arctie* et *callimorphe. V.* ces articles.

Olivier n'avoit pas (*Encyc. méthod.*) distingué les lithosies des bombyx. M. Ochsenheimer, dans son ouvrage sur les lépidoptères d'Europe, range avec ses *cyprepies* (*cyprepia*) qui comprennent plusieurs espèces d'*arcties* et mes callimorphes, quelques-unes de mes lithosies. Il adopte d'ailleurs ce genre, mais en ajoutant aux espèces dont Fabricius le compose, quelques-uns de ses *bombyx.*

Les lithosies sont, en général, des espèces de bombix, à forme de teignes, ou étroites, ou allongées, avec des couleurs agréables, quelquefois tantôt uniformes, tantôt variées, avec des points, des mouchetures ou des raies. Leurs ailes leur forment une sorte de manteau. Ces lépidoptères se tiennent tranquillement, pendant le jour, sur le tronc des arbres ou sur les tiges des plantes. Celles de leurs chenilles, que nous connoissons, ont de grands rapports avec les chenilles des arcties et des callimorphes; elles sont allongées, cylindriques, velues, mais moins que les précédentes, et rayées ou tachetées, soit de rouge, soit d'une couleur plus foncée que le fond.

Quelques-unes vivent de lichens, les autres de feuilles de différens végétaux. Celle de la *l. gentille* (*pulchella*) et celles de quelques espèces exotiques et analogues préfèrent les héliotropes. Il paroît que quelques-unes au moins passent l'hiver et se métamorphosent au printemps suivant.

I. *Antennes des mâles pectinées.*

Lithosie chouette, *lithosia grammica; la phalène chouette*, Geoff.; l'*écaille chouette*, Engram. *Pap. d'Europ.*, pl. 156, fig. 202.

Les antennes sont noires et pectinées dans les mâles. Les ailes se croisent et se moulent sur le corps; les supérieures sont jaunes et rayées de noir; les inférieures sont d'un

jaune souci, avec une bande noire le long du bord extérieur; quelquefois même cette dernière couleur domine entièrement, et la frange seule est jaune. La chenille est noirâtre, velue, avec une raie blanche sur le dos et les pieds, ainsi que des raies latérales rouges. Elle se nourrit sur le frêne, le chêne, l'aurone et le plantain à feuilles étroites. On la trouve au mois de mai, époque de sa dernière métamorphose. L'insecte parfait paroît au bout d'environ trois semaines, et se trouve dans les pâturages et les bruyères.

II. *Antennes simples dans les deux sexes, ou tout au plus ciliées dans les mâles.*

LITHOSIE GENTILLE, *lithosia pulchella;* la *gentille*, Engram. *ibid.*, pl. 221, fig. 309.

Ses ailes sont blanches; les supérieures sont ponctuées de noir et de rouge sanguin; les points noirs forment des lignes transverses, vers l'extrémité postérieure; les ailes inférieures ont le long du bord extérieur une bande noire, souvent interrompue ou sinuée en devant. La chenille est pâle, velue, avec une ligne blanche sur le dos, et des points dont les uns noirs et les autres fauves. Elle se trouve sur l'héliotrope d'Europe, le myosotis des champs, et l'insecte parfait est commun dans les départemens méridionaux de la France; mais il est très-rare aux environs de Paris (1).

LITHOSIE COLLIER ROUGE, *lithosia rubricollis;* la *veuve*, Engram., *ibid.*, pl. 222, fig. 311.

Elle est noire, avec un collier rouge et l'abdomen jaune.

Sa chenille est noirâtre, poilue, avec des bandes d'un noir foncé et la tête brune, marquée d'un triangle blanc. Elle vit de différentes espèces de lichens (*parietinus*, *olivaceus*, *pulmonarius*) et d'une espèce de jongermanne (*complanata.*) On trouve l'insecte parfait dans les bois.

LITHOSIE QUADRILLE, *lithosia quadra;* la *jaune à quatre points*, Engram. *ibid.*, pl. 217, fig. 298.

Elle est jaune; dans le mâle, le bord antérieur des ailes inférieures et les supérieures, à l'exception de leur base, sont d'un gris rougeâtre; le bord extérieur et l'extrémité de celles-ci sont plus foncés. Dans la femelle, les quatre ailes sont jaunes; mais les supérieures ont en dessus, dans leur milieu, deux points bleuâtres et opposés transversalement.

Ce lépidoptère se tient ordinairement, pendant le jour,

Nota. Les espèces précédentes sont des *bombyx* de Fabricius, et des *cyprépies* de M. Ochsenheimer.

sur les troncs d'arbres, ou sur quelques murailles, et se laisse tomber à terre lorsqu'on le touche.

Sa chenille est velue, grise, avec des points rouges, disposés sur deux lignes longitudinales, entrecoupés de jaune, et la tête brune; elle vit de feuilles de chêne; de celles du hêtre, de l'orme, du pin, et même d'arbres fruitiers. Quelques individus se métamorphosent en juillet et en août, et l'insecte parfait sort de sa chrysalide au bout de trois semaines, au plus tard. Les chenilles qui en proviennent passent l'hiver.

Lithosie aplatie, *lithosia compluna*; le *manteau à tête jaune*, Geoff.; Engr. *ibid.*, pl. 218, fig. 301.

Les ailes supérieures sont plombées, avec le bord extérieur pâle; les inférieures sont entièrement jaunes. Le mâle est plus grand ou aussi grand que la femelle. La chenille vit sur le chèvre-feuille, sur le genêt et le prunier épineux.

Voyez, pour les autres espèces, la première famille du genre lithosie de M. Ochsenheimer. (L.)

LITHOSLEONTICE. *Pierre de lion*, en grec. *V.* Lithospermum. (LN.)

LITHOSMUNDA ou Fougère fossile. (DESM.)

LITHOSPERMUM. Cette plante des anciens, décrite par Dioscoride, doit son nom à ses graines qui sont dures comme de la pierre, rondes, blanches et de la grosseur de l'*ers* de la petite espèce. Pline compare ses graines à de petites perles de la grandeur des pois. Selon Dioscoride, le *lithospermon* a ses feuilles semblables à celles de l'olivier, mais plus longues, plus larges et plus molles; dans leurs aisselles naissent les graines. C'est, dit Pline, une plante facile à reconnoître dès la première vue. Il paroît cependant que les commentateurs n'ont pas été de l'avis de Pline, puisque les uns, comme C. Bauhin, soupçonnent que c'est la Larmille (*coix lacryma*), graminée dont les graines ressemblent à de grosses perles en forme de larmes. D'autres auteurs ont rapporté, et il nous semble avec plus de raison, le *lithospermum*, au Gremil officinal. Les meilleurs botanistes sont de cet avis; ils ont conservé à cette plante et à d'autres végétaux dont les graines ressemblent à des perles, le nom de *lithospermum*. Ce sont: les espèces du genre *lithospermum* de Tournefort et de Linnæus. Le *stellera passerina*, le *lysimachia*, l'*inum-stellatum*, l'*anchusa tinctoria*, sont aussi des *lithospermum* pour C. Bauhin, Dodonée, Sauvages, etc.; mais ces espèces n'ont que des rapports éloignés avec les vrais *lithospermum*; ceux-ci forment un genre dans la famille des borraginées, qui a de l'affinité avec les genres *heliotropium*, *myosotis* et *anchusa* où plusieurs espèces de *lithospermum* sont rapportées. D'au-

tres espèces s'éloignent encore par leurs caractères, et autorisent l'établissement des genres BUGLOSSOÏDES, Moench, fondé sur le *lith. tenuifolium*, L.; OSKAMPIA, Moench, ou BATSCHIA, Michaux, Persoon, qui a pour type le *lithosper orientale;* TICHILIA, Pers., dans lequel rentre le *lithos. dichotomum* de Ruiz et Pavon; enfin ONOSMODIUM, Michaux, Persoon, créé pour le *lithosp. virginianum*. *V.* GREMIL. (LN.)

LITHOSTEUM. OS PÉTRIFIÉ. (DESM.)

LITHOSTREON ou HUÎTRE PÉTRIFIÉE. *V.* OSTRACITE. (DESM.)

LITHOSTROTION Nom employé pour désigner les POLYPIERS CORALLOÏDES. (DESM.)

LITHOTHLASPI, *Thlaspi* de rocher. Columna donne ce nom à plusieurs *crucifères* dont l'*iberis saxatilis* et le *thlaspi saxatile*, Linn., font partie. (LN.)

LITHOTOMES, *Lithotomi*, Wall. Ce sont les pierres qui ont naturellement la forme de pierres travaillées, ou qui semblent avoir été taillées artificiellement. (LN.)

LITHOXYLE, *Phytolithus lythoxylon*, Linn. Ce sont les bois pétrifiés. Ces restes d'arbres sont, comme l'on sait, très-nombreux. On a nommé *cléthrite*, le bois pétrifié qui peut être rapporté à l'aune; *agallochite*, celui qui rappelle le bois d'aloës; *phegite*, le bois de hêtre pétrifié; *peucite*, celui de pin pétrifié, *élatite*, celui de sapin; *sandalite*, celui de sandal; *dryite*, celui de chêne, etc. Le nom de *lithoxyle* dérivé du grec et signifiant *pierre-bois*, sembleroit devoir désigner toutes les natures de bois fossiles ou pétrifiés, et c'est dans ce sens qu'on l'a pris quelquefois; mais plus généralement il n'indique que les bois réellement changés en pierres, parce qu'alors on reconnoît ou la structure ou la forme du végétal sans aucune trace de ses principes constituans. Ainsi les lignites sont des bois fossiles et non pas des lithoxyles. Les bois sur lesquels se sont formées des incrustations ne doivent pas être considérés non plus comme des bois pétrifiés. On nomme *bois silicifiés* ceux qui sont changés en diverses variétés de silex. Ils sont extrêmement abondans dans la nature; ce sont les vrais *lithoxyles*. Il y en a qui sont changés; 1.° en *silex* commun ou grossier; ce sont les plus communs. On en trouve presque partout, et ils appartiennent à un très-grand nombre d'espèces. C'est principalement dans les terrains les plus récens qu'ils se rencontrent, et il est peu de contrées qui n'en offrent. 2.° En *agathe*; c'est le *holzstein* des Allemands. Les variétés les plus remarquables se rencontrent près de Kolywan, en Sibérie; à Tokai, en Hongrie; à Chemnitz, en Saxe; à Osmannstadt, en Thuringe; en France, à Saint-Paul-Trois-Châteaux, etc. Dans ces diver-

ses localités on croit reconnoître autant d'espèces différentes. 3.° En *silex résinite* ou *pechstein infusible*. Ces lithoxyles sont les *holzopal* des Allemands. Ce sont les plus beaux de tous les bois pétrifiés, mais les plus fragiles. Il en existe dans la Haute-Hongrie de très-belles variétés, ainsi qu'à Ambierle (Saône-et-Loire). On a supposé que dans quelques circonstances, les *lithoxyles résinoïdes* sont dus à des bois pétrifiés qui auroient subi l'action du feu des volcans; mais ce n'est pas probable, et d'ailleurs ces lithoxyles se trouvent fréquemment dans des terrains qui sont loin d'éveiller le soupçon de la moindre volcanéité. 4.° En *jaspe*. Cette substance et le silex offrent des passages de l'un à l'autre, en sorte que l'on ne sauroit fixer leurs limites. Il n'est donc pas étonnant qu'on rencontre des bois changés en jaspe; seulement ils sont moins communs, et le plus souvent ils ne conservent que la forme extérieure du tronc, des racines ou des branches d'arbres dont ils sont les restes. Quelquefois aussi ils se cassent dans le sens des couches et des fibres longitudinales; on ne peut douter alors de leur origine. On trouve des *lithoxyles jaspoïdes* dans la montagne Noire, en Languedoc; en Sicile, etc.

Les lithoxyles offrent toutes les couleurs propres au silex commun, à l'agathe et au pechstein; souvent plusieurs de ces couleurs sont réunies. La conservation de quelques-uns est quelquefois tellement parfaite qu'on seroit porté à les prendre pour des bois véritables si l'on n'y touchoit; d'autres fois, il n'y a plus de reconnoissable que la forme extérieure, celle du tissu ayant tout-à-fait disparu. Ce dernier état est fort commun. Il y a des lithoxyles dont les mailles du tissu cellulaire sont remplies d'une matière transparente. Ces lithoxyles taillés en tranches minces laissent très-bien apercevoir la structure du bois; lorsqu'on regarde le jour à travers, ils semblent percés de trous. Il y a des lithoxyles dont les fibres du bois sont séparées par des tubulures irrégulières remplies de cristaux imperceptibles de quarz. C'est principalement dans les lithoxyles de palmiers qu'on observe ce phénomène.

L'on peut distinguer dans les lithoxyles, ceux qui ont appartenu à des arbres monocotylédons, et ceux qui sont des restes de dicotylédons. Les observations ne sont pas encore assez multipliées à leur égard pour oser donner comme certains les rapprochemens faits avec des espèces vivantes. On ne doit pas cependant nier les rapports de famille qui existent. Ainsi les lithoxyles de la Saxe offrent, à n'en pas douter, des restes de fougères en arbre; ceux de la Hongrie, des palmiers, etc. En effet, comment peut-on espérer de pouvoir reconnoître l'analogue de pétrifications qui ne sont jamais que des fragmens de végétaux, et qui ne sont pas ac-

compagnées d'autres fossiles qui puissent aider à leur détermination, comme des lithocarpes et des lithobiblions? Il y a des lithoxyles qui rappellent parfaitement les bois des arbres résineux (à Ambierle, Hongrie, Brésil); mais doit-on les regarder comme des bois de pin ou de sapin, lorsque beaucoup d'autres plantes de la même famille présentent la même structure? On en peut dire autant des lithoxyles qu'on a rapprochés du chêne, du châtaignier, etc.

L'on trouve des lithoxyles siliceux dans les terrains d'atterrissement; dans les formations de terrains qui paroissent les plus modernes, c'est-à-dire, dans les terrains tertiaires; dans ceux dits d'eau douce, entre les couches marneuses qui accompagnent les gypses; dans les terrains secondaires, dans les terrains de transition, accompagnant des mines de cuivre, de mercure, de plomb, etc.; ainsi leur gisement est extrêmement varié.

Les arbres dont les lithoxyles sont les restes, ont-ils vécu dans les mêmes lieux où l'on trouve ceux-ci? Cette question comporte deux solutions, la négative et la positive. En effet, comment admettre que les lithoxyles qui sont percés de trous par des tarets, et d'une manière à ne pouvoir méconnoître le travail de ces animaux marins, soient des restes de végétaux qui auroient vécu dans les mêmes lieux où se trouvoient les tarets? On doit croire que des arbres ou des portions d'arbres furent jetés en ces lieux, et qu'après avoir été rongés, ils ont passé à l'état de pétrification; les exemples de ces bois ne sont pas rares. D'une autre part, si l'on réfléchit sur l'origine des lithoxyles qu'on voit dans les terrains dits d'eau douce, à Palaiseau, près de Paris par exemple, avec des restes de végétaux et des coquillages parfaitement conservés et analogues à ceux qui vivent dans nos marais, et dont la fragilité se refuse à toute idée de transport, on est porté à croire que ces lithoxyles sont des restes d'arbres qui ont végété dans le lieu même où vivoient les animaux et les végétaux avec les restes desquels ils se trouvent. Ceci prouve combien la manière d'être des lithoxyles, dans les couches terrestres, est importante à considérer pour la détermination même de ces couches.

Une autre question peut être faite sur les lithoxyles. La matière siliceuse qui les constitue s'y est-elle introduite par infiltration, ou bien sont-ils dus à une transmutation de la substance même du bois en silice? La solution de cette question est très-délicate à résoudre, et pourroit peut-être conduire à prouver l'un et l'autre cas; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans le vaste champ des hypothèses. Terminons cet article par deux mots sur les lithoxyles qui ne sont point complétement siliceux, ou qui ne le sont point du tout.

On en cite de silicéo-bitumineux près de Boll, dans le pays de Wirtemberg; de silicéo-argileux à Creuz, dans la Basse-Hongrie; d'entièrement sablonneux près d'Altwasser, en Silésie; en Bohème, à Altsattel; à Kuffhaussen, en Thuringe; à Halle, près de Magdebourg, etc.; de cuprifères à Herrengrund, dans la Basse-Hongrie; en Sibérie et en Suède; de silicéo-bitumineux avec mercure sulfuré, à Idria. Il y a des lithoxyles ferrugineux; on en trouve qui contiennent du zinc sulfuré, du fer sulfuré, ou qui sont des moules en fer carbonaté argileux et terreux, ou de sable. Il y a beaucoup de variétés à cet égard. Les lithoxyles alumineux ou bitumineux renferment du fer sulfaté et de l'alumine sulfatée, produits par la décomposition du fer sulfuré que contiennent ces bois et qui entraîne leur propre décomposition. Les lignites sont des bois bitumineux d'un genre particulier. Les houillères présentent aussi des lithoxyles non équivoques, principalement dans les couches de grès qui les accompagnent. (*V.* Bois pétrifié et Lignites.) Les lithoxyles calcaires sont infiniment rares. (LN.)

LITIÈRE. On appelle ainsi la paille ou les autres produits végétaux que l'on destine à être mis dans les écuries, les étables, les bergeries, etc., afin que les chevaux, les vaches, les moutons et autres animaux domestiques, puissent se coucher sans se blesser contre le sol, et sans se salir avec leurs excrémens. Un autre but encore plus important sans doute, surtout dans les campagnes, c'est de faire du Fumier. *Voyez* ce mot, et le mot Engrais.

Un cultivateur, lorsqu'aucune considération particulière ne le gêne, ne doit point épargner la litière à ses bestiaux. Il leur en fournit de la nouvelle tous les jours, et ne la laisse pas pourrir dans l'écurie, comme tant d'entre eux le font. Il y emploie non-seulement les pailles de sa récolte, mais les foins gâtés, les plantes qu'il fait arracher dans son jardin, couper dans ses taillis; les feuilles qu'il fait ramasser dans ses bois, enfin, toutes les plantes ou parties de plantes sèches qu'il peut se procurer. Il est de fait que la santé des bestiaux se soutient d'autant mieux, que la litière qu'on leur donne est plus abondante, et que beaucoup d'épidémies sont dues à ce qu'on la laisse trop long-temps s'accumuler. *V.* aux mots Cheval, Vache et Mouton. (B.)

LITORNE. *V.* Grive litorne, à l'article Merle. (V.)

LITOULON. Plante qui paroît être un Hyptis. (B.)

LITOURNE. *V.* Litorne. (DESM.)

LITS DE TERRE. *V.* Terre. (PAT.)

LITTEE, *littæa*. Genre de plantes, établi par Thaliabuc,

pour placer la plante que Desfontaines avoit nommée *Yucca Boscii*, parce que c'est moi qui l'ai, le premier, apportée de Milan à Paris. On l'avoit appelé BONAPARTÉE.

Les caractères de ce nouveau genre sont : corolle de six parties relevées ; étamines à filamens érigés, plus longs que la corolle, et à anthères versatiles.

Ce genre diffère à peine des AGAVES, avec lesquels Sennagata l'a réuni. On voit dans le *Journal des Sciences et des Arts*, qui se publie à Londres, une figure de la seule espèce qu'il contient, espèce dont les fleurs sont portées sur une hampe de huit à dix pieds de hauteur, géminées, vertes en dehors, violettes en dedans, avec les filets des étamines de la même couleur. On la cultive dans la plupart des écoles de botanique de l'Europe. Sa multiplication a lieu par les rejetons qui sortent du collet de ses racines, et dont on détermine la production, au moyen d'un fer rouge enfoncé au centre de ce collet. (B.)

LITTORAUX (*littorales*). Illiger donne ce nom à une famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers ou riverains, caractérisés par leurs ailes propres au vol ; leurs jambes grêles, propres à la course ; leurs pieds tridactyles, à doigts un peu réunis à leur base, etc. ; ce sont les PLUVIERS, les CALIDRIS, les HUÎTRIERS, les HIMANTOPES, les TACHYDROMES et les BURHINS de cet auteur.

Cette famille correspond en partie à celle des échassiers-pressirostres de M. Cuvier (*Règne animal.*), et à la famille des *ægialites* de Vieillot. (*V.* ce mot.) (DESM.)

LITTORELLE, *littorella*. Petite plante vivace dont les feuilles sont toutes radicales, linéaires, un peu charnues, aplaties d'un côté et convexes de l'autre, et les fleurs centrales nombreuses, uni-sexuelles ; les mâles pédonculées, et les femelles sessiles. Elle forme seule un genre dans la monoécie tétrandrie, et dans la famille des plantaginées.

Ce genre offre pour caractères, dans les fleurs mâles : un calice de quatre folioles ; une corolle monopétale, tubulée, à limbe divisé en quatre parties ; quatre étamines à filamens très-longs et à anthères cordiformes ; et dans les fleurs femelles, un calice conique à bord trifide, et un ovaire supérieur, oblong, chargé d'un style filiforme très-long, à stigmate aigu. Le fruit consiste en une capsule uniloculaire, enveloppée par le calice.

Cette plante, que l'on appeloit autrefois *plantago monanthos*, croît en Europe sur le bord des eaux dormantes. Elle fleurit au milieu de l'été. On la trouve très-abondamment autour de l'étang de Montmorency, près Paris. (B.)

LITUITES, *lituites*. Les oryctographes avoient donné ce nom à toutes les coquilles fossiles cloisonnées qui étoient

recourbées seulement à une de leurs pointes, et qui étoient pourvues d'un siphon central, coquilles qui ne diffèrent des SPIRULES que parce qu'elles sont moins recourbées, et que leur spire est adhérente.

Denys de Montfort, en établissant ce genre dans sa conchyliologie systématique, l'a précisé, le premier, avec la rigueur convenable. Suivant lui, ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, recourbée au sommet, mais droite, en se prolongeant vers la base ; ouverture ronde, horizontale ; cloisons unies, percées par un siphon central ; la spire du sommet adhérente au test.

On trouve un grand nombre de lituites figurées dans les ouvrages sur les fossiles; cependant leur monographie est encore à faire : on en connoît de deux pieds de long. C'est dans les marbres, dans les argiles des montagnes primitives qu'on les rencontre. Leur consistance est ordinairement spathique. Quelques petites coquilles de l'Adriatique, figurées par Soldani, semblent s'y rattacher ; mais elles ont besoin d'être de nouveau étudiées. *V.* HORTOLE.

Le genre ASTACOLE se rapproche beaucoup de celui-ci. (B.)

LITUOLITE, synonyme de LITUITE. (B.)

LIVANE. Nom vulgaire du PÉLICAN. (V.)

LIVÈCHE, *ligusticum*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, qui offre pour caractères : une ombelle universelle, accompagnée d'une collerette d'environ sept folioles ; et des ombelles partielles d'une à quatre folioles ; un calice propre, à peine perceptible, et à cinq dents ; cinq pétales lancéolés, égaux, entiers, courbés en dedans ; cinq étamines ; un ovaire inférieur, chargé de deux styles à stigmates simples ; deux semences appliquées l'une contre l'autre, convexes d'un côté, et munies de cinq côtes un peu épaisses et saillantes.

Ce genre renferme une quinzaine d'herbes vivaces ou bisannuelles, à feuilles alternes, composées ou surcomposées, presque toutes des parties méridionales de l'Europe, et remarquables par leur odeur forte.

Celles de ces plantes, les plus importantes à connoître, sont :

La LIVÈCHE D'AUTRICHE, qui a les feuilles bipinnées, les folioles ovales, lancéolées, incisées, dentées et confluentes. Elle est vivace, et se trouve dans les montagnes de l'Autriche, de la Suisse et de l'Italie, aux lieux humides et ombragés. On prétend qu'il suffit de planter cette espèce dans un canton, pour en faire fuir tous les serpens ; mais il est plus que probable que c'est un fait controuvé comme tant d'autres.

La LIVÈCHE LÉVESTIQUE, qui a les feuilles bipinnées,

G. 3.

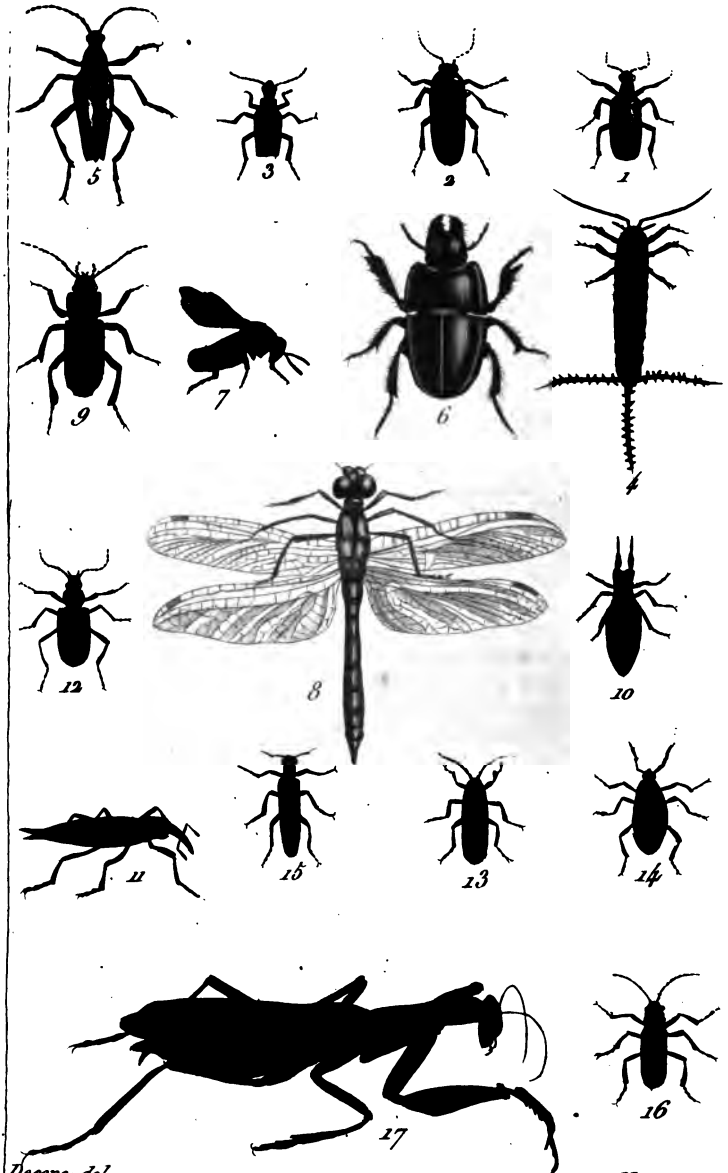

1. Lagrie hériosée.
2. Lampyre italique.
3. Lebie cyanocephale.
4. Lepisme Saccharine.
5. Lepture éperonnée.
6. Lethrus cephalote.
7. Leucopsis dorsigere.
8. Libellule jaunâtre.
9. Licine casside.
10. Livie des jones.
11. Live paraplectique.
12. Loricere pilicorne.
13. Lycus sanguin.
14. Lygée aptere.
15. Lymexylon naval.
16. Malachie bronzé.
17. Mante religieuse.

les folioles incisées à leur sommet, et légèrement dentées. Elle est vivace, et se trouve dans les lieux couverts des montagnes des parties méridionales de la France. Son odeur est forte, mais non désagréable. Elle est incisive, vulnéraire, alexitère, sudorifique et emménagogue. Lamarck en fait une ANGÉLIQUE. *V.* ce mot.

La LIVÈCHE DES PRÉS a les feuilles trois fois pinnées; les folioles opposées, linéaires, lancéolées; l'involucre seulement de deux folioles. Elle est vivace et croît en Europe dans les prés humides. C'est le *peucedanum silaus* de Linnæus. Elle passe pour diurétique et anticalculeuse.

La LIVÈCHE A FEUILLES D'ANCHOLIE, qui a les feuilles trois fois ternées, les folioles trifides, dentées, le style divariqué et persistant. Elle se trouve dans les Alpes. Allioni l'a figurée tab. 63 de sa *Flore du Piémont*, sous le nom générique de *danaa*, sur le fondement que le fruit est didyme, et n'est pas strié. *V.* au mot DANAA. (B.)

LIVER-HEMP. C'est, en Angleterre, le nom de l'EUPATOIRE COMMUN, *Eup. cannabinum*. (LN.)

LIVIDE, *labrus chinensis*, Linn. *V.* LABRE. (B.)

LIVIDELLA. C'est, en Italie, le nom d'une sorte de RAISIN de couleur livide. (LN.)

LIVIE, *livia*, Latr. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille des hyménélytres, tribu des psyllides.

Ce genre est très-voisin de celui des psylles, dans lequel j'avois d'abord placé l'insecte qui en est le type (*psylle des joncs*); mais il s'en éloigne par plusieurs caractères. Les psylles ont leurs antennes d'une même venue, la tête courte, et le premier segment du corselet très-petit; les livies ont les antennes très-grosses à leur base, la tête carrée et allongée, et le premier segment du corselet très-distinct. Détaillons ces caractères par une description étendue de l'espèce que nous connoissons.

La LIVIE DES JONCS, *livia juncorum*, pl. G 3, 10; Latr., *Hist. nat. des fourm.*, pag. 322, pl. 12, fig. 3; a un peu plus d'une ligne de long. Son corps est court, parfaitement ras, très-finement chagriné sur la tête et sur le corselet, vu à la loupe. Les antennes sont de la longueur des deux tiers du corps, insérées au-devant des yeux, dans une échancrure latérale, d'une dizaine d'articles, dont les trois inférieurs plus grands, d'un rouge vif; le premier est conique, le second en forme de fuseau et le plus grand de tous; le troisième est arrondi et un peu plus gros que les suivans; ceux-ci sont grenus, très-serrés, difficiles à distinguer et presque égaux; les quatre, cinq, six, sept, huit, sont blancs; le neu-

vième et le dixième sont noirs : ce dernier est très-court, et terminé par deux soies noires, divergentes, dont l'inférieure plus courte. La tête est d'un rouge bai, très-grande, fort aplatie, carrée, ayant au milieu un enfoncement longitudinal profond ; le bord antérieur est pâle dans son contour, échancré et arrondi ; les yeux sont placés sur les côtés, grands, d'un rouge-brun, à facettes, oblongs et légèrement saillans. On voit derrière chacun d'eux un petit œil lisse, et une tache d'un rouge plus éclatant ; le dessous de la tête est noirâtre, creux dans tout le milieu de sa longueur, qui est divisée par une ligne élevée, blanchâtre, se terminant inférieurement en un bec gros, court et conique. Le corselet est grand, peu convexe, rougeâtre ; le premier segment est court, en carré transversal ; l'écusson est triangulaire et obtus. Les élytres sont un peu coriaces, légèrement transparentes, en toit assez aigu, marquées de deux nervures principales, d'un brun châtain, épaissies à l'angle extérieur de la base, plus foncées et dilatées au bord extérieur qui est fort arqué ; les ailes sont plus courtes et d'un blanc un peu bleuâtre. L'abdomen est conique, rougeâtre à sa naissance, d'un jaune pâle ensuite, avec un peu de rouge sur le bord de quelques anneaux ; son extrémité est munie, dans les femelles, d'une tarière noire, logée entre deux pointes coniques. Les pattes sont courtes, grosses, d'un blanc jaunâtre et rases.

Les femelles déposent leurs œufs dans les parties de la floraison, ou du moins dans leur germe, du *jonc articulé ;* ce qui fait que ces parties acquièrent un développement triple ou quadruple de celui qu'elles auroient eu dans leur état naturel. Cette monstruosité a la forme d'une balle de graminée très-grande ; les divisions du calice se prolongent même en espèce de barbes.

Les œufs sont peu nombreux, assez grands, ovales, jaunâtres, luisans, marqués d'un point rouge à un des bouts : ils adhèrent aux feuilles par le moyen d'un pédicule.

Les larves et les nymphes ressemblent, quant à la figure, à celles de la *psylle du figuier*. Elles sont oblongues, fort obtuses aux deux extrémités et très-déprimées ; les antennes sont très-apparentes, coniques et annelées ; les yeux sont noirs et triangulaires ; le corselet occupe une bonne partie du corps, qu'il déborde sur les côtés. Les larves ne diffèrent des nymphes qu'en ce qu'elles sont presque entièrement d'un jaune pâle, et qu'elles n'ont pas de rudimens d'élytres et d'ailes ; la démarche des larves et des nymphes est lourde ; elles demeurent constamment renfermées dans l'intérieur de ces fausses *galles du jonc*, se nourrissant du suc de la plante,

et rendant par l'anus une matière farineuse, très-blanche, au milieu de laquelle elles semblent prendre plaisir à vivre : l'insecte parfait s'y tient aussi fort tranquillement, et, de même que les psylles, saute plus qu'il ne marche.

Cet insecte se trouve dans les environs de Paris et dans plusieurs parties de la France ; il fréquente les lieux marécageux. (L.)

LIVISTONE, *livistonia*. Genre de plantes établi par R. Brown dans l'hexandrie trigynie, et dans la famille des Palmiers. Il présente pour caractères : des fleurs hermaphrodites, formées d'un calice à six divisions profondes ; de six étamines ; de trois ovaires connivens ainsi que leurs styles ; le fruit est une baie monosperme.

Ce genre renferme deux espèces, originaires de la Nouvelle-Hollande. (B.)

LIVON. C'est le *turbo pica* de Linnæus. *V.* Sabot. (B.)

LIVRÉ. Grosse Poire d'automne obtuse, verte, tachetée de roux. (LN.)

LIVRÉE (*Vénerie*). C'est le pelage des jeunes *bêtes*, sur lequel l'on voit des raies ou barres, et que ces animaux conservent jusqu'à six mois d'âge : les *faons*, les *marcassins*, etc. portent la *livrée*. (S.)

LIVRÉE. Nom donné par les jardiniers à la chenille du *bombyx neustria*, parce que son corps est liseré, et nous représente les rubans des livrées de noces des gens de la campagne. Cette chenille se nourrit des feuilles de poirier, de pommier et de prunier. Sa coque est entremêlée d'une poussière assez abondante d'un jaune citron. Réaumur l'offre aux dames, comme un nouveau moyen de coquetterie ; elles employoient de son temps une poudre de couleur rose, pour donner à leurs cheveux une couleur plus agréable ; le goût venant à changer, et la couleur jaune étant en faveur, nos coques seroient tirées de l'obscurité.

Les œufs d'où sortent ces chenilles sont disposés annulairement autour des jets des arbres précités. (L.)

LIVRÉE. Espèce du genre Hélice. (B.)

LIVRÉE D'ANCRE C'est le nom donné par Geoffroy à l'insecte décrit par Fabricius, sous celui de *trichius fasciatus*. *V.* Trichie. (O.)

LIXE, *lixus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des rhynchophores ou porte-becs, tribu des charansonites, ayant pour caractères : antennes coudées, insérées près du milieu d'un avancement antérieur et en forme de trompe de la tête, de onze articles, dont les quatre derniers au moins composent une massue allongée et en fuseau ; pénultième article des tar-

ses bilobé ; corps ordinairement étroit, allongé et fusiforme.

Fabricius, en établissant ce genre, y a rapporté plusieurs espèces qui doivent en être exclues, et en a éloigné plusieurs autres, qui, sans avoir la forme étroite et allongée des *lixes*, n'appartiennent pas moins à ce genre par leurs caractères essentiels et leurs habitudes. J'ai commencé à réparer ce désordre dans mon Histoire naturelle des crustacés et des insectes. Guidé par cet ouvrage et par celui où j'ai développé les caractères génériques de ces animaux, Olivier, dans son Entomologie des coléoptères, a parfaitement déterminé cette coupe. Le travail qu'il a donné sur la tribu des charansonites est aussi exact et aussi complet qu'on pouvoit l'espérer au moment de sa rédaction.

Les lixes ont, en général, la forme d'un fuseau ou d'un ovale allongé, rétréci en pointe aux deux extrémités. Leur corps est, en tout ou en partie, couvert de petites écailles ou d'un duvet grisâtre ou cendré, souvent divisé par des taches, en manière de bandes, de raies, etc. ; la trompe est assez longue et ordinairement avancée ; les élytres sont très-dures et pointues au bout, et les tarses sont terminés par des onglets robustes, au moyen desquels ils s'accrochent fortement aux doigts lorsqu'on les saisit. La plupart se tiennent de préférence sur les plantes à fleurs composées, comme les chardons, les centaurées, les jacées, etc. ; d'autres vivent à terre, dans les pâturages et sur les bords des chemins, etc. Ils ont peu de vivacité et marchent avec lenteur.

Degeer a donné l'histoire du *lixe paraplectique*, que Linnæus a ainsi nommé spécifiquement, dans l'opinion où il étoit que les larves de ces insectes, étant mangées par les chevaux avec la plante dont elles se nourrissent, leur donnoient la maladie appelée *paraplégie* dans notre langue, et en suédois *stâikra*, de même que la plante. Ce végétal est la *phellandrie aquatique*, sorte d'ombellifère très-commune dans plusieurs marais. L'intérieur de la partie submergée de ses grosses tiges sert de retraite aux larves de ce lixe, qui y vivent solitairement, et toujours placées la tête en haut. Pour les trouver, il faut, à une certaine époque, savoir au mois de juin et au commencement de juillet, fendre les tiges de haut en bas. Ces larves se nourrissent de leur moelle. Elles sont longues d'environ sept lignes, sur un peu plus d'une ligne de diamètre, entièrement blanches ou couleur de lait un peu jaunâtre, avec la tête écailleuse et d'un brun jaunâtre. Le corps est presque de grosseur égale, dans toute son étendue, excepté vers son extrémité postérieure, où il se termine en cône ; il est divisé en douze anneaux, dont les trois premiers ont chacun en dessous, vers les côtés, deux mamelons, qui

représentent les pattes, mais sans servir à la progression de l'animal. D'après les observations de ce grand naturaliste, il s'avance, en se tenant renversé ou le ventre en haut, en allongeant et raccourcissant ses anneaux qui ont des rides transverses, découpées assez profondément, et qui forment des éminences charnues, irrégulières; le ventre est uni; tout le long des côtés, dont la peau est rase, l'on voit une espèce de pli, et une rangée de points ovales, un peu élevés, rebordés, d'un brun clair, et qui sont les stigmates; il y en a neuf de chaque côté; le derrière du corps est un peu courbé et un peu fourchu au bout, avec une petite incision où se trouve l'anus; la tête est ovale, avec une peau écailleuse, divisée en deux demi-calottes et une pièce antérieure et triangulaire; une suture blanchâtre sépare ces parties les unes des autres; la bouche est garnie de très-petits poils et composée de deux mandibules cornées, fortes et très-pointues, de deux petites lèvres, de deux mâchoires et de quatre palpes coniques, articulés, dont les maxillaires plus grands et fourchus au bout; la lèvre inférieure a trois petites parties coniques, dont celle du milieu ressemble à la filière des chenilles; chaque côté de la tête présente un point noir qui semble être un œil.

La larve se transforme, au commencement de juillet, en nymphe, dans l'intérieur des tiges où elle a vécu. Cette nymphe est nue ou sans coque, de la même longueur que la larve, et grosse à proportion, blanche, avec l'abdomen tirant sur le jaune, arrondi et armé de deux crochets écailleux à son extrémité postérieure; chacun de ses anneaux a, en dessus, une rangée transversale de pointes écailleuses, courtes et brunes; la trompe est courbée sous la poitrine; les élytres et les pattes sont appliquées sur les côtés. La nymphe se tient droite ou la tête en haut, dans son habitation. Elle a beaucoup de vivacité, comme elle l'annonce par les mouvemens des anneaux de son corps, et en changeant de place, au moyen des crochets et des épines de son abdomen. Lorsqu'elle doit passer à l'état parfait, elle s'élève à une hauteur dont le niveau est un peu au-dessus de la surface de l'eau, ronge avec ses dents une partie de la tige, et fait une ouverture grande et ovale, qui lui sert de passage. Cette dernière transformation a lieu vers la fin du même mois et de juillet. Linnæus a faussement avancé qu'elle y passoit l'hiver.

Olivier a décrit et figuré soixante-dix espèces de lixes.

Les uns ont une forme très-étroite et presque cylindrique; tels sont:

Le LIXE PARAPLECTIQUE, *lixus paraplecticus*, Fab.; Oliv., *Col.*, tom. 5, n.° 83, pl. 21, fig 299; pl. G 3, 11 de cet ouvrage.

Il est noirâtre, mais couvert d'un duvet court, serré, d'un jaune gris; la trompe est mince, cylindrique, de la longueur du corselet, qui offre trois raies plus obscures; chaque élytre se termine en une pointe longue et très-aiguë; les cuisses sont simples.

Le Lixe rétréci, *lixus angustatus*, Oliv., *ibid.*, pl. 16, fig. 200. Il est plus grand et plus épais que le précédent, noirâtre, un peu raboteux sur le corselet et sur les élytres; elles ont des points rangés en stries et se terminent obtusément. On le trouve en France, en Allemagne et en Italie, sur les chardons.

Le Lixe d'Ascanius, *lixus Ascanii*, Oliv., *ibid.*, pl. 16, fig. 83 c., et pl. 7, fig. 83 a. b. Il est un peu plus petit et plus court que le *lixe paraplectique*, noir avec un duvet blanchâtre, plus distinct sur les côtés du corselet et des élytres, où il forme une ligne d'un blanc bleuâtre; les élytres se terminent un peu en pointe; le dessous du corps est blanchâtre, ponctué de noir. Avec le précédent, et souvent sur les murs, les pierres, etc.

Le Lixe filiforme, *lixus filiformis*, Oliv., *ibid.*, pl. 16, fig. 198 a. b.; d'un gris roussâtre, avec quatre lignes longitudinales, cendrées sur le corselet; élytres obtuses. Commun aux environs de Paris sur la bardane.

D'autres lixes ont le corps plus épais et proportionnellement moins long.

Le Lixe sulcirostre, *lixus sulcirostris*, Oliv., *ibid.*, pl. 3, fig. 24; le *charanson à trompe sillonnée*, Geoff. Il est cendré ou grisâtre, avec trois sillons sur la trompe; le corselet chagriné et marqué de cinq raies longitudinales plus claires; les élytres sont un peu raboteuses, avec trois bandes obliques plus pâles; les cuisses sont simples Il est très-commun dans toute l'Europe; on le trouve souvent à terre.

Le Lixe ophthalmique, *lixus ophthalmicus*, Oliv., *ibid.*, pl. 18, fig. 220. Il est plus court et plus renflé que le précédent, cendré, avec trois points blanchâtres, entourés de noir, et dont celui du milieu plus grand, presque oculaire, sur chaque élytre; la trompe est grosse, avec les sillons couverts de cendré. Au midi de la France.

Le Lixe de la jacée, *lixus jaceæ*, Oliv., *ibid.*, pl 21, fig. 280; le *charanson tacheté des têtes de chardons*, Geoff. Il est ovoïde, noir, parsemé d'un duvet court, jaunâtre ou grisâtre, formant sur les élytres de petites taches; la trompe est assez longue, noire et cylindrique. Sa larve ronge l'intérieur des chardons et y fait sa coque. On y trouve aussi l'insecte parfait.

Le LIXE ODONTALGIQUE, *Lixus odontalgicus*, Oliv., *ibid.*, pl. 30, fig. 456. Il est petit, ovoïde, noirâtre, mélangé de poils jaunâtres, avec la trompe très-courte; les antennes sont à peine coudées. Il vit aussi sur les fleurs des chardons et du *cirsium*. On lui a attribué une vertu odontalgique, et on a même publié un mémoire à ce sujet. (L.)

LIZ. *Voyez* LIRIO. (DESM.)

LIZARD. *Voyez* LÉZARD. (LN.)

LJESNAJA-JABLON. Nom russe de l'ARBOUSIER COMMUN. (LN.)

LJETAG et LJETAGA. Noms russes du POLATOUCHE SAPAN. (DESM.)

LJUNG. Nom de la BRUYÈRE, en Suède. (LN.)

LLACMA. *V.* LAMA. (DESM.)

LLAGUNE, *llaguona*. Arbrisseau du Pérou, qui forme, dans la monoécie octandrie et dans la famille des euphorbes, un genre, dont les caractères consistent en un calice presque en cœur, strié, à cinq divisions ovales, aiguës, l'inférieure fendue jusqu'à la base; point de corolle; huit étamines dans les mâles; un ovaire supérieur, trigone, pubescent, à trois sillons, surmonté d'un style courbé, à stigmate simple dans les femelles; une capsule renflée, à trois côtés, à trois loges, à trois valves, surmontée du style, entourée du calice qui persiste, et contenant une semence presque ronde dans chaque loge.

Les genres GAERTNÈRE, GUJOA, MOLINEA et TOULICI se rapprochent de celui-ci. (B.)

LLAMA, que l'on doit prononcer *liama*, parce qu'en espagnol les deux *ll* se mouillent. *V.* LAMA. (S.)

LLAUPANKE. Selon Feuillée, c'est une plante du Pérou, employée à la teinture; Cavanilles pense que ce peut être une espèce de son genre *francoa*; Willdenow la place dans le même genre que le *panke tinctoria* de Molina. *V.* PANKÉ. (LN.)

LLEDONE. Nom du MICOCOULIER aux environs de Perpignan. (B.)

LLITHI de Feuillée. C'est, au Chili, le nom d'un LAURIER (*laurus caustica*), dont le suc passe pour un poison. (LN.)

LLWYNOG, le RENARD, et LLWYNOGES sa femelle, dans la principauté de Galles, en Angleterre. (DESM.)

LLYG. Les habitans du pays de Galles appellent ainsi tous les quadrupèdes qui reçoivent chez nous la dénomination générale de RATS. (DESM.)

LOAM. Nom que donnent les Anglais à la terre où ils

cultivent le plus avantageusement le FROMENT : elle tient le milieu entre les sablonneuses et les argileuses, et paroît répondre à celle que nous appelons *franche*. (B.)

LOASE, *loaza*. Genre de plantes de l'icosandrie monogynie selon Lamarck, et de la polyandrie selon Linnæus, et de la famille de son nom, qui a pour caractères : un calice persistant, divisé en cinq découpures lancéolées ; une corolle de cinq pétales ovoïdes, concaves, très-ouverts, et quelquefois réfléchis ; cinq écailles oblongues, conniventes, légèrement découpées à leur sommet, plus courtes que les pétales, et accompagnées ordinairement de deux filets ; des étamines nombreuses, à filamens capillaires, disposées en cinq faisceaux opposés aux pétales ; un ovaire inférieur, ovale, surmonté d'un style droit, et terminé par un stigmate simple.

Le fruit consiste en une capsule inférieure, oblongue, turbinée, uniloculaire, s'ouvrant au sommet en trois valves ; les semences sont petites, nombreuses, et s'insèrent à trois placentas linéaires qui naissent du fond de la capsule, et se prolongent dans toute sa longueur.

Ce genre renferme des plantes annuelles à feuilles alternes ou opposées, découpées plus ou moins profondément, et à fleurs axillaires ou terminales, toutes originaires de l'Amérique méridionale, et peut-être même exclusivement propres au Pérou. Ces plantes sont hérissées de poils, souvent colorés, ayant à leur base un léger renflement, que Lamarck soupçonne être le réservoir d'une liqueur caustique ; aussi leur piqûre est-elle plus cruelle que celles des orties.

Aucune espèce de loase n'est cultivée dans les jardins d'Europe, et la plus anciennement connue est la LOASE A FEUILLES D'ACANTHE, figurée sous le nom d'*ortiga*, pl. 43 du deuxième volume du *Voyage de Feuillée au Pérou ;* une autre l'a été tab. 38 des *Observations de Jacquin.*

Jussieu a publié, dans le vingt-cinquième cahier des *Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, une dissertation très-importante sur ce genre, qu'il croit devoir, avec le genre MENTZÈLE, constituer une nouvelle famille, voisine des ONAGRAIRES. Il en mentionne douze espèces et en figure onze. On ne peut que renvoyer à ce mémoire le lecteur qui désireroit plus de détails. (B.)

LOASÉES. Famille de plante proposée par Jussieu. Le genre LOASE lui sert de type. (B.)

LOBAIRE, *lobaria*. Genre de plantes cryptogames; de la famille des algues, établi aux dépens des LICHENS de Linnæus. Il offre des scutelles éparses, presque sessiles, aplaties ou concaves ; des feuilles membraneuses, coriaces, à lobes larges, arrondis, libres, lâches, et velus en dessous.

Les *lichens pulmonaire* et *perlate* de Linnæus servent de type à ce genre, qui prend quelques espèces dans celui appelé DERMATODÉ par Ventenat. (B.)

LOBARIE, *lobaria*. Autre genre, d'abord réuni à celui des IMBRICAIRES, et qui aujourd'hui constitue celui nommé PARMÉLIE. (B.)

LOBAS de Césalpin. C'est le SORGHO. (LN.)

LOBELIA. Genre de plantes consacré par Plumier à la mémoire de Mathieu de Lobel, célèbre botaniste flamand, qui vivoit vers la fin du seizième siècle, auteur de plusieurs ouvrages sur les plantes, remarquables par la fidélité des figures et par leurs descriptions diffuses. Linnæus adopta le *lobelia* de Plumier, mais il y réunit ensuite le *rapuntium* et une partie du *trachelium* de Tournefort; mais bientôt le *lobelia* de Plumier lui ayant été mieux connu, il le porta dans le genre *scævola*, et il laissa le nom de *lobelia* au *rapuntium*. C'est ce genre que les botanistes nomment encore *lobelia*, et qui est devenu le type d'une nouvelle famille, celle des *lobéliacées*. Adanson partage ce genre *lobelia* en deux, *laurentia* et *dortmanna* (*V.* ces mots). On a fait aussi à ses dépens les genres *ligthfootia*, Lhérit., et *cyphia*, Thunb., et une espèce (la *lobelia cheiranthus*) a été placée dans le genre *manulea*. *V.* LOBÉLIE. (LN.)

LOBÉLIACÉES. Famille de plantes proposée par M. de Jussieu, qui se distingue des CAMPANULACÉES dont elle faisoit partie, 1.° par une corolle irrégulière, inclinée sur le côté, fendue en dessous jusqu'à sa base; 2.° par une couronne membraneuse, souvent bordée de poils formant à l'extrémité du style une espèce d'involucre ou collet autour du stigmate. R. Brown l'a appelée GOODÉNACÉE.

Les genres qui se placent dans cette nouvelle famille sont: LOBÉLIE, GOODÉNIE, VELLÉIE, SCŒVOLE, DAMPIÈRE, CALOGYNE, EUTHALE, LESCHENAULTIE, DIAPASIS et BRUNONIE. (B.)

LOBELIE, *lobelia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des campanulacées, ou d'une famille de son nom suivant les nouvelles observations de Jussieu, qui présente pour caractères: un calice à cinq dents un peu inégales; une corolle monopétale, irrégulière, à tube cylindrique, plus long que le calice, à limbe divisé en cinq parties inégales et lancéolées; cinq étamines à anthères réunies en cylindre; un ovaire inférieur, ovale ou turbiné, duquel s'élève un style à stigmate obtus légèrement bilobé et quelquefois hispide; une capsule ovale, couronnée par le calice, partagée en deux ou trois loges qui contiennent des semences menues et nombreuses.

Ce genre avoit été placé dans la syngénésie monogamie par Linnæus, à raison de la réunion de ses anthères. Il en a été séparé quelques espèces, qui n'avoient pas complétement le caractère ci-dessus, pour en former les trois genres Scœvola, Cyphie et Raponce.

Les lobélies sont des plantes vivaces ou annuelles à suc laiteux, à feuilles alternes, entières ou découpées, à fleurs disposées le plus souvent en grappe ou en épi terminal. On en compte plus de cent espèces, dont quatre propres à l'Europe. On les divise en trois sections.

La première comprend les lobélies qui ont les feuilles entières, parmi lesquelles il faut citer de préférence :

La Lobélie tubulaire, *lobelia dortmana*, dont les feuilles sont linéaires, biloculaires, très-entières, et dont la tige est presque nue. Elle se trouve en Europe dans les marais dont le fond est sablonneux. Elle est vivace.

La Lobélie du Chili, *lobelia tupa*, a les feuilles lancéolées, un peu velues, décurrentes, et les fleurs en épis. Cette plante croît naturellement au Chili, et est figurée tab. 29 du deuxième volume du *Voyage* de Feuillée. C'est un poison dont l'effet est des plus prompts ; l'odeur seule de ses fleurs cause de cruels vomissemens. On perdroit immanquablement la vue si on se frottoit les yeux après avoir touché ses feuilles. Elle est vivace.

La seconde section comprend les lobélies qui ont des feuilles dentées ou découpées ; on compte parmi elles :

La Lobélie a feuilles de cirse, dont la tige est droite et simple, les feuilles linéaires, dentées, les dents en alène et écartées, et les fleurs en grappe terminale. Elle est vivace, et se trouve aux Antilles. Elle contient un suc très-âcre et d'une odeur forte.

La Lobélie a longues fleurs a les feuilles lancéolées et dentées, les fleurs portées sur un pédoncule latéral très-court, et le tube de la corolle filiforme et très-long. Elle croît aux Antilles, et se cultive dans les jardins de Paris. Elle est annuelle. Son suc est caustique et très-vénéneux.

La Lobélie cardinale a la tige droite, les feuilles larges, lancéolées, dentées, et les fleurs d'un rouge vif, disposées en grappe unilatérale et terminale. Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale, aux lieux humides et ombragés. Je l'ai fréquemment observée en Caroline. On la cultive dans les jardins de Paris, et elle y fait ornement. Elle est bisannuelle. C'est la *cardinale* des jardiniers.

La Lobélie resplendissante, *lobelia fulgens*, Willd., a les feuilles longues, lancéolées, dentées, repliées sur leurs

ores

lles

dont
t do
us les

es lan
épis.
tab.
un p
de ses
manqu
ir touch

ont des
lles :
tige est
nts en al
e est viv
s-âcre et

s lancéol
le latéral
très-long
rdins de
ès-vénéné
s feuilles
ouge vif,
e se trou
des et on
On la culti
nt. Elle es

fulgens,
repliées

Deseve del. Letellier Sculp.

1 . Liseron jalap .
2 . Liseron patate .
3 . Liseron scamonée
4 . Lobelie syphilitique .

bords, pubescentes, ainsi que la tige; ses fleurs sont d'un rouge très vif. Elle est vivace, originaire du Mexique, et cultivée depuis peu comme plante d'ornement.

La Lobélie siphilitique a la tige droite; les feuilles ovales, lancéolées, légèrement dentelées, les dents du calice recourbées; les fleurs bleues et solitaires dans l'aisselle des feuilles supérieures. Elle se trouve dans les bois humides de l'Amérique septentrionale, et on la cultive dans quelques jardins d'Europe, sous le nom de *cardinale bleue*. On l'emploie dans le pays à la guérison des maladies vénériennes. Je pense que la plante de la Caroline, que Lamarck prend pour une variété, et que j'ai observée dans son pays natal, est une espèce distincte. Elle est vivace. *V.* pl. G 11, où elle est figurée.

La Lobélie a fruits gonflés a la tige droite, anguleuse; les feuilles ovales, dentelées, plus longues que les pédoncules, et la capsule renflée. Elle se trouve dans les marais de l'Amérique septentrionale où je l'ai observée; elle est cultivée dans les jardins de Paris. Elle est annuelle.

La Lobélie glanduleuse, qui a la tige droite, les feuilles oblongues, les fleurs axillaires, solitaires, accompagnées de deux bractées terminées par deux glandes, et la capsule velue. Elle se trouve dans les lieux marécageux, sans être aquatiques, de l'Amérique septentrionale. Je l'ai rapportée en grande quantité de la Caroline. Elle est annuelle.

La Lobélie brulante a la tige droite, les feuilles inférieures presque rondes, crénelées; les supérieures lancéolées, dentelées, et les fleurs en grappes. Elle se trouve en Europe, dans les bois humides: c'est la seule qu'on rencontre aux environs de Paris. Elle est annuelle.

La Lobélie en arbre a la tige arborescente; les feuilles pétiolées, ovales, oblongues, dentées; les fleurs solitaires et axillaires. Elle se trouve dans les îles de la Société.

La troisième section comprend les lobélies dont la tige est couchée et les feuilles dentées. On y remarque principalement:

La Lobélie d'Italie, *lobelia laurentia*, qui a les tiges rameuses, filiformes; les feuilles lancéolées, ovales, dentées; les pédoncules uniflores et très-longs. Elle se trouve en Italie. Elle est annuelle.

La Lobélie érinoïde a les tiges filiformes; les feuilles pétiolées, oblongues et dentées. On la trouve au Cap de Bonne-Espérance, et on la cultive à Paris au Jardin des Plantes. Elle est annuelle.

La Lobélie corne de cerf a les feuilles lancéolées, den-

tées, et les pédoncules extrêmement longs. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Thunberg rapporte qu'on mange au Cap de Bonne-Espérance les racines d'une lobélie.

Cavanilles, dans ses *Icones plantarum*, a fait connoître un grand nombre de belles espèces de ce genre. (B.)

LOBERIS. *V.* LEBERIS. (S.)

LOBES DES FEUILLES, *lobi*. Divisions de leur disque, plus ou moins grandes, plus ou moins profondes. (D.)

LOBES SÉMINAUX, *Cotyledones*. *V.* les mots COTYLÉDON et SEMENCE. (D.)

LOBIA. Nom donné par Dioscoride aux fruits de son SMILAX des jardins. (LN.)

LOBIER. Champignon du genre BOLET, dont les tubes ne se séparent pas de la chair, et qui croît sur les arbres. Ses bords sont lobés; sa consistance est subéreuse; sa couleur grise. Paulet l'a figuré le premier, pl. 3 de son *Traité des Champignons*. (B.)

LOBIOLE. Synonyme de petit lobe. Ce mot s'applique aux lanières qui entourent les expansions des LICHENS appelées FRONDE ou THALLE par les botanistes modernes. (B.)

LOBIPÈDES. C'est, dans le *Règne animal* de M. Cuvier, le nom d'une division de la famille de ses *longirostres*. Cette division correspond à mon genre PHALAROPE. (V.)

LOBO. En espagnol et en portugais, nom du LOUP. *Lobo cerval* est le nom du LYNX. (DESM.)

LOBORNIA. L'un des noms donnés par les Romains à l'ARGEMONE. *V.* HOMONOIE. (LN.)

LOBOS et LOBON ou LYGOS, ou LUGOS. Synonymes du *spartium*, chez les anciens. *V.* le mot SPARTIUM. (LN.)

LOBULAIRE, *lobularia*. Genre établi par Savigny aux dépens des ALCYONS. Ses caractères sont: corps commun charnu, élevé sur sa base, simple ou muni de lobes, à surface garnie de polypes entièrement rétractiles, cylindriques, ayant huit cannelures au-dehors, et huit tentacules pectinés.

Ce genre, que Cuvier a cru devoir réunir aux ANTHÉLIES, renferme trois espèces: l'ALCYON DIGITÉ, l'ALCYON CONOÏDE, et l'ALCYON MAIN DE LADRE. (B.)

LOBULAIRE, *lobularia*. Genre établi par Desvaux, pour une plante des bords de la Méditerranée qui a fait successivement partie des CLYPÉOLES, *Clypeola maritima*, Linn., des ALYSSES et des PASSERAGES. Ses caractères sont: silicule comprimée, entière, non bordée, déhis-

cente ; graines solitaires, comprimées, non bordées ; cloison parallèle aux valves. (B.)

LOBUS. Nom latin de la gousse ou fruit du haricot, de la fève et des légumineuses en général. On trouve différentes espèces de gousses décrites par Clusius, C. Bauhin, etc., sous ce nom de *lobus*, les arbres qui les produisent n'ayant été connus que long-temps après ces naturalistes. Ce sont des acacies et des bonducs. On s'en est également servi pour désigner des espèces de dolichos et de haricot. (LN.)

LOCHBERG. En Hesse et en Thuringe, on donne ce nom et ceux de *lochen*, *lochschiefer*, *lochwerk*, à une *argile calcarifère* et *bitumineuse*, sise en couche schisteuse, sous une couche de houille, et dont il faut se débarrasser pour détacher la houille. (LN.)

LOCHE. Nom commun, avec ou sans épithète, à plusieurs espèces de poissons. En général, ceux des genres Cobite et Gobie le portent tous, mais plus particulièrement le Cobite tænia et le Gobie aphie. (B.)

LOCHNERIA d'Heister. C'est probablement une espèce d'Arabette. Scopoli donne le même nom au genre *malnaregam* d'Adanson. Il y place deux arbrisseaux de l'Inde, figurés dans l'*Hortus malabaricus*, et qui y sont nommés *perinkand* et *malnaregam*. Les caractères de ce genre sont : calice de quatre ou cinq feuilles ; quatre pétales ; étamines de quinze à vingt; ovaires sur un disque court; un style; baie uniloculaire, monosperme. (LN.)

LOCKA. Nom que porte le Renne dans quelques endroits de la Laponie. *V.* l'histoire du Renne à l'article Cerf. (S.)

LOCO. La Loche, en languedocien. (DESM.)

LOCOL. Très-petite Abeille des Philippines, qui fait un miel acide et une cire noire. (B.)

LOCOMOTION. C'est-à-dire, changement de lieu ou de place. Cette faculté est un des attributs exclusifs des animaux; car aucune plante n'a, comme eux, la volonté et le pouvoir de sortir de sa place pour se fixer ailleurs. Il suit de là que la nourriture doit venir trouver le végétal, et que l'animal est, au contraire, destiné à chercher ses alimens. La nature ayant créé sensibles les animaux, il eût été contraire à son but de les rendre immobiles aux chocs de douleur, sans pouvoir les fuir ou s'en défendre. La faculté de sentir nécessite donc la faculté de se mouvoir ; plus on est sensible, plus on doit être mobile. Les espèces peu sensibles se meuvent lentement par la raison contraire. Le mode de génération des animaux, dont les sexes sont séparés sur deux individus,

exigeoit aussi leur approche, et par conséquent leur locomotion. *V.* l'article MOUVEMENS DES ANIMAUX, où ces objets sont développés. (VIREY.)

LOCULAR. Variété de l'*épeautre*, ou peut-être d'une espèce fort voisine. *V.* au mot FROMENT et au mot ÉPEAUTRE. (B.)

LOCUST et LOCUST-TRÉE. Nom qu'on donne, dans les Colonies anglaises, au COURBARIL. (LN.)

LOCUSTA. Nom latin des SAUTERELLES et de quelques crustacés du genre PALŒMON. (DESM.)

LOCUSTA. Nom donné autrefois aux espèces de MÂCHES. Elles ont été confondues en une seule par Linnæus, et placées par lui dans le genre VALÉRIANE, sous le nom de *valeriana locusta*. Adanson en fit son genre *polypremum* qui est le même que le *valerianella* de Tournefort; mais comme on y a joint le *fedia* aussi d'Adanson, ce dernier nom a prévalu. *V.* VALÉRIANE. (LN.)

LOCUSTAIRES, *Locustariæ*. Tribu ou sous-famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, ayant pour caractères : pattes postérieures propres pour le saut; élytres et ailes en toit; tarses à quatre articles; antennes sétacées.

Elle comprend la quatrième division, celle des *tettigonies*, du genre *gryllus* de Linnæus. Il ne faut pas la confondre avec la suivante, celle des *locustes* ou nos *criquets*.

Les locustaires ne composent qu'un seul genre, celui de SAUTERELLE, mais que l'on partagera, sans doute, un jour, en plusieurs autres. (L.)

LOCUSTE. C'est l'ensemble des FLEURS DES GRAMINÉES contenues dans une GLUME ou BALLE CALICINALE. Ce mot est synonyme d'EPILLET lorsqu'il y a plus de trois fleurs opposées et disposées alternativement. (B.)

LOCUSTELLE. Petit oiseau au sujet duquel les ornithologistes diffèrent d'opinion. Les auteurs de la *Zoologie britannique* l'ont appelé *alouette des saules;* Brisson qui ne l'a pas distingué de l'*alouette pipi*, et Guenau de Montbeillard, en le rangeant aussi parmi les alouettes, lui ont conservé le nom de *locustelle*, que Willughby lui a donné. D'un autre côté, M. Latham regarde cet oiseau comme une espèce de *fauvette* qu'il distingue par la dénomination spécifique de FAUVETTE LOCUSTELLE, *Sylvia locustella*. (*V.* ce mot.) (V.)

LODDE. Nom vulgaire d'un poisson du genre SALMONE, *Salmo Groenlandicus*, Linn., qu'on pêche en abondance dans la mer du Nord. *V.* au mot SALMONE. (B.)

LODDE, LODDIK. Noms allemands du PAS-D'ÂNE, *Tussilago farfara*. (LN.)

LODDIGESIE, *Loddigesia*. Arbrisseau du Cap de Bonne-Espérance, fort voisin des CROTALAIRES, mais que Curtis croit devoir servir de type à un nouveau genre dans la diadelphie décandrie et dans la famille des légumineuses.

Les caractères de ce genre sont : corolle papilionacée à étendard beaucoup plus petit que la carène et les ailes; style oblique.

La LODDIGÉSIE A FEUILLES D'OXALIDE est figurée pl. 965 du *Botanical magasine* de Curtis. (B.)

LODICULAIRE, *lodicularia*. Genre de plantes de la famille des GRAMINÉES, établi par Palisot-Beauvois, pour placer quelques espèces de ROTTBOLLES qui s'écartent des autres par leurs caractères.

Ceux de ce genre sont: épillets épars; balle calicinale de deux valves membraneuses, transparentes et entières, renfermant deux fleurs, l'une inférieure neutre, l'autre hermaphrodite; la première, d'une seule valve; la seconde, de deux valves, l'inférieure coriace, la supérieure cartilagineuse et fort longue; écailles très-grandes, opposées, trilobées; ovaire en bec émarginé.

La ROTTBOLLE FASCICULÉE de Desfontaines sert de type à ce genre. (B.)

LODICULE. Nom que Palisot-Beauvois, dans son important ouvrage intitulé *Essai d'une nouvelle agrostographie*, a donné aux parties des fleurs des graminées qui entourent immédiatement l'ovaire. Ces parties avoient été appelées COROLLE, ECAILLE, NECTAIRE et GLUMELLE. Il y en a ordinairement deux, et elles sont si petites et si minces qu'elles sont difficiles à observer sur le vivant, et le plus souvent impossibles à reconnoître sur le sec. Aussi n'en a-t-on pas tiré jusqu'à présent tout le parti qu'il eût été à désirer pour la formation des genres et la détermination des espèces. (B.)

LODNA. Nom piémontais de l'ALOUETTE. (V.)

LODNACORRIDOURA. Un des noms piémontais de l'ALOUETTE COCHEVIS. (V.)

LODNIN. Un des noms piémontais de l'ALOUETTE LULU. (V.)

LODOÏCE, *lodoicea*. Genre de plantes établi par Commerson et Labillardière dans la famille des PALMIERS.

Labillardière, qui a confirmé l'existence de ce genre par des observations faites sur le vivant, lui a donné pour caractères: des fleurs dioïques, sortant de spathes composées de plusieurs folioles; le spadix ou régime de fleurs mâles composé de chatons cylindriques, formé de larges écailles, dont

chacune renferme un faisceau de fleurs séparées par de petites écailles; chaque fleur a un calice de trois folioles linéaires, et une corolle de trois pétales semblables au calice; un réceptacle central porte les étamines, qui sont au nombre de vingt-quatre à trente-six. Le régime des fleurs femelles est rameux; leur calice et leur corolle sont semblables à ceux des fleurs mâles, mais plus larges; leur ovaire est presque sphérique, et surmonté de trois à quatre stigmates aigus.

Le fruit est un drupe ovale, qui renferme trois à quatre noyaux, dont plusieurs avortent. Ces noyaux sont durs, ovales, aplatis, divisés inférieurement en deux, rarement en trois ou quatre lobes, entre lesquels est une fente garnie de soie, qui donne passage à la radicule lors de la germination. L'embryon est placé vers le milieu de l'amande, entre les deux lobes; il est ovale, allongé, terminé en pointe recourbée, tuberculeux à sa base, où on remarque aussi une fente longitudinale très-profonde.

Ce genre diffère donc des *rondiers* par la forme et la situation de l'embryon. La seule espèce qu'il contient a cependant été placée parmi eux par Sonnerat; c'est celle qui est connue sous le nom de Rondier des Séchelles, et qui fournit le fruit si célèbre, appelé *coco des Maldives*. *V.* au mot Rondier où elle est mentionnée. (B.)

LODOLA. Nom italien de l'Alouette. (V.)

LODOLA CAMPAGNOLA. Nom italien de l'Alouette lulu. (V.)

LODONERO. Nom espagnol du Plaqueminier (*Diospyros lotus*). (LN.)

LODRA, LODRIA, LOUTRA. Ce sont des noms italiens de la Loutre d'Europe. (DESM.)

LOEFFELKOBOLT. Gmelin a nommé ainsi en allemand, l'Arsenic natif. (LN.)

LOEFLINGIA. Ce genre, consacré par Linnæus à la mémoire de Pierre Loefling, botaniste suédois, disciple de Linnæus, et qui voyagea dans les Espagnes, est décrit dans ce Dictionnaire, au mot Leflingie. (LN.)

LOERE. Nom savoyard du Grèbe huppé. (V.)

LOERI. Séba et Klein ont donné ce nom à la *perruche à manteau noir*. Voyez le mot Perruche. (S.)

LOERIS. C'est ainsi que les Hollandais établis aux Indes orientales, prononcent le nom du Loris. *V.* ce mot. (S.)

LOESELIE, *loeselia*. Plante à tige quadrangulaire,

garnie de feuilles opposées, ovales, un peu pointues et dentées ; à fleurs portées sur de longs pédoncules axillaires, garnies de bractées opposées, imbriquées, ovales, arrondies, dont les deux supérieures sont membraneuses et ailées.

Cette plante forme, dans la didynamie angiospermie et dans la famille des liserons, un genre qui a pour caractères : un calice tubuleux, persistant et à cinq dents aiguës ; une corolle monopétale, tubuleuse, divisée profondément en cinq découpures oblongues et ciliées ; cinq étamines, dont quatre inégales par paire, sont insérées au tube ; et la cinquième, beaucoup plus courte, est adnée à une de ses découpures ; un ovaire supérieur, ovale, terminé par un style filiforme et en massue ; une petite capsule à trois loges, et s'ouvrant en trois valves à son sommet ; chaque loge renferme une ou deux semences mucilagineuses, oblongues et un peu anguleuses d'un côté.

La loéselie croît au Mexique, et est figurée pl. 527 des *Illustrations* de Lamarck. Ce naturaliste pense qu'il seroit possible de la réunir à l'Hoitzit. (B.)

LOFFLER. Nom allemand de la Spatule. (V.)

LOGANIE, *Logania*, Scopoli; *Souroubœa*, d'Aublet. Genre de plantes, qui ne diffère pas du Ruysch. R. Brown a donné ce même nom à un autre genre fort voisin des Gentianelles, des Evosmes et des Stomandres, et qui ne paroît pas dans le cas d'être conservé. Il renferme onze espèces, toutes de la Nouvelle-Hollande. (B.)

LOGE ou CELLULE. Cavité intérieure d'un fruit. Il est à plusieurs loges, quand il est partagé par des cloisons. (D.)

LOGEMENT DES ANIMAUX DOMESTIQUES (*Économie rurale*). Fixation habituelle de ces animaux, dans des localités convenables.

Cet objet, auquel on apporte bien rarement toute l'attention qu'il exige ; est un de ceux qui influent le plus puissamment sur la santé et la prospérité de ces utiles compagnons de l'homme dans ses travaux, comme de ceux qui n'ont d'autre utilité que de contribuer à ses amusemens. Toute insouciance ou négligence à cet égard devient la source de maladies ou d'accidens toujours très-fâcheux, souvent rebelles aux traitemens, quelquefois même incurables, dont on est ordinairement loin de soupçonner la cause réelle, et qu'on attribue par conséquent à toute autre qu'à la véritable.

Pour faire un choix convenable des localités sur lesquelles on veut fixer ces animaux, il faut d'abord consulter leur nature particulière, et les rapprocher ensuite, autant qu'il est

possible, de leurs habitudes, de leurs mœurs et de leur manière d'être dans l'état de liberté et d'indépendance qu'ils avoient originairement. Il n'est pas moins essentiel de leur procurer, en tout temps, une suffisante quantité d'air et de lumière, la faculté de tous leurs mouvemens, et un emplacement commode pour pouvoir satisfaire pleinement leurs principaux besoins. Il est encore généralement fort utile, sous plusieurs rapports, d'isoler ces localités, lorsque les circonstances le permettent. Sans ces attentions, qui sont de rigueur, et auxquelles il faut ajouter celles que chaque localité peut exiger particulièrement, on obtient rarement tout le succès qu'on a en vue dans l'entretien et l'éducation de ces animaux.

Le plus souvent, on les confine et on les entasse, pour ainsi dire, dans des endroits bas, obscurs, étroits, malpropres, humides et malsains, qui deviennent fréquemment de véritables étuves et des cloaques privés d'ouvertures, d'air et de lumière suffisans, et où les animaux ont peine à respirer et à se mouvoir. De là naissent la plupart des maladies qui désolent trop souvent nos campagnes. Par un excès contraire, on les abandonne quelquefois en tout temps en plein air, à toutes les vicissitudes des saisons, à toutes les intempéries de l'atmosphère, sans le plus petit abri, sans le moindre couvert; et l'on a même été jusqu'à proposer sérieusement ce dernier moyen, comme le véritable correctif du premier, quoiqu'il soit encore sujet aux plus graves inconvéniens. Nous ne reviendrons pas ici sur ce que nous avons dit de ce moyen nouveau, qui a été fortement recommandé dans plusieurs écrits, et qui a malheureusement séduit quelques personnes entraînées par la réputation des auteurs de cette innovation dangereuse; mais nous invitons l'économe rural, et tout propriétaire d'animaux précieux, à consulter les réflexions auxquelles nous n'avons pu nous dispenser de nous livrer à cet égard, en traitant l'article ANIMAL DOMESTIQUE, qui renferme tous les développemens nécessaires sur ce sujet important. (YVART.)

LOGHANIA, *loghania*. *V.* LOGANIE. (LN.)

LOGONDIUM. *V.* LANGODIUM. (LN.)

LOHK. Nom persan de la race des CHAMEAUX de charge. (S.)

LOHONG. Les Arabes connoissent sous ce nom une espèce d'*outarde*, l'*outarde huppée d'Arabie*. Voyez l'article des OUTARDES. (S.)

LO-IM-TSAO. Nom chinois d'une espèce de SAINFOIN (*hedysarum reniforme*, Lour.), qui croît aux environs de Canton. (LN.)

LOIR, *Myoxus*, Gmel., Cuv., Geoff., Schreb.; *Mus*, Linn., Pall., Briss.; *Glis*, Briss., *Sciurus*, Klein, Penn., Erxleb., Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs, très-voisins des rats. Ils ont deux incisives cunéiformes à chaque mâchoire, point de canines et quatre molaires de chaque côté; celles-ci ont des racines distinctes, et leur couronne marquée de deux espèces de collines transverses, formées par une double ligne d'émail. Leur corps est couvert de poils doux; leur queue longue, tantôt terminée par un flocon, tantôt entièrement garnie de poils plus ou moins longs; leurs extrémités sont proportionnelles entre elles. Ils ont les yeux gros et saillans et de longues moustaches, les oreilles assez grandes et couvertes de poils très-courts. Leurs pattes de devant ont quatre doigts et un rudiment de pouce muni d'un ongle obtus; celles de derrière sont à cinq doigts. Ils ont des clavicules complètes, sont dépourvus de poches buccales ou d'abajoues et sont, de tous les rongeurs, les seuls qui manquent de *cæcum* et de gros intestins.

Ces animaux habitent les climats tempérés. Leur nourriture consiste en fruits de toute espèce. Ils montent sur les arbres avec la plus grande facilité pour se les procurer; aussi peut-on les considérer comme intermédiaires aux rats et aux écureuils. En hiver ils se livrent à un sommeil léthargique, après avoir fait dans leur retraite une petite provision de fruits secs, tels que des noisettes, des noix, des châtaignes, de la faîne, etc., dont ils font usage à leur réveil.

Le genre des loirs se compose de cinq espèces au plus, dont trois seulement sont bien distinctes. Ce sont : le loir, le lérot et le muscardin. Une quatrième, le loir dryade de Schreber, est aussi bien réellement de ce genre; mais ses caractères la rapprochent tellement des deux premières qu'on peut penser qu'elle ne diffère pas de l'une d'elles. La considération du flocon de poil qui se trouve à l'extrémité de la queue du rongeur décrit par Molina, sous le nom de *dégu*, jointe à l'observation que cet animal fait des provisions, ont pu seulement engager à le ranger parmi les loirs comme cinquième espèce, car ses autres habitudes l'en éloignent.

Quelques autres rongeurs avoient été placés dans ce genre, notamment : le tamaricin (*mus tamaricinus*) dont les jambes postérieures sont fort longues; ce qui nous a engagé à le réunir aux *gerbilles*; le lérot à queue dorée, ou loir épineux, qui est placé maintenant dans le genre *échymis*; les *écureuils* appelés *guerlinguets*, qui ont la queue également couverte de poils sur toutes ses faces; et l'*earless dormouse* de Pennant, ou *myoxus africanus* de Shaw. Celui-ci se trouve, dit-on, dans les montagnes de Snéeburgh, à huit cents milles en-

viron du Cap de Bonne-Espérance, et il a été communiqué à Pennant par sir Joseph Banks. On ne donne aucun détail sur ses caractères de formes ; on dit seulement qu'il est d'un ferrugineux pâle en dessus et blanchâtre en dessous ; qu'au-dessus de chacun de ses yeux est une ligne blanche ; que sa tête est plate, son nez obtus, sa lèvre supérieure fendue, sa queue médiocre, noire au milieu, grise sur les côtés ; que ses yeux sont pleins et noirs, ses moustaches longues, ses oreilles très-courtes, etc. C'est au moins une espèce douteuse.

Séba décrit et figure sous le nom de *glis seu mus avellanarium americanus*, *albus*, Th., t. 1, pag. 50, pl. 30, fig. 7, un quadrupède qui ne nous paroît point avoir de rapports marqués avec les loirs.

Enfin Rafinesque Smaltz décrit trop brièvement dans le précis des *Découvertes somiologiques*, son *Musculus frugivorus* qui vit de fruits et niche sur les arbres, et son *musculus dichrurus* qui habite dans les champs et qui tombe en léthargie pendant l'hiver, pour qu'il soit possible de décider s'ils appartiennent plutôt au genre des loirs (dont ils ont quelques-unes des habitudes) qu'à celui des Rats. *V.* ce mot.

Première Espèce. — Le Loir proprement dit, *Myoxus glis*, Gmel; *Sciurus glis*, Erxl. ; — *Glis*, Briss. (*Règn. anim.*) ; — le Loir, Buff., tom. 8, pl. 24; — Schreb., *Saeugth.*, pl. 225 ; — *Fat. dormoure*, Shaw. gen. Zool, tom. 2, part. 1, pl. 154 ; — *ghiro*, *gliero*, *galero* des Italiens; *liron* des Espagnols ; *arganatz* des Portugais. *V.* pl. E 12 de ce Dictionnaire.

Le *loir* est le plus gros des quadrupèdes de ce genre ; sa taille est à peu près celle de l'*écureuil* ; ses oreilles sont petites et dépourvues de poils ; ses joues sont couvertes de poils blancs ; l'œil est entouré de brun foncé ; ses moustaches sont fort longues ; le dessus du corps est d'un gris-brun cendré, le dessous est blanchâtre ; la queue est couverte de poils longs de la couleur du corps, presque disposée comme celle de l'écureuil.

Le loir ressemble assez à ce dernier animal par ses habitudes naturelles ; il habite, comme lui, les forêts; il grimpe sur les arbres, saute de branche en branche, moins légèrement à la vérité ; il vit des mêmes alimens, c'est-à-dire, de faînes, de noisettes, de châtaignes et d'autres fruits sauvages; il mange aussi, dit-on, des petits oiseaux qu'il prend dans leurs nids, ce qui est d'accord avec la conformation de son canal intestinal, dépourvu de cœcum. Il ne fait point de bauges au-dessus des arbres, comme l'écureuil ; mais il se construit un lit de mousse dans l'intérieur de ceux qui sont creux ; il se gîte aussi dans les

fentes des rochers élevés, et toujours dans les lieux secs : il craint l'humidité, boit peu, et descend rarement à terre.

Les loirs s'accouplent vers la fin du printemps ; ils font leurs petits en été ; les portées sont ordinairement de quatre ou cinq ; ils croissent vite, et on assure qu'ils ne vivent que six ans. En hiver, ces petits animaux tombent dans un état de torpeur, ou dans un engourdissement presque total des membres et des sens ; cet engourdissement est produit par le refroidissement du sang. Ces animaux ont si peu de chaleur intérieure, qu'elle n'excède guère celle de la température de l'air. Cet engourdissement dure autant que la cause qui le produit, et cesse avec le froid; quelques degrés de chaleur au-dessus de dix ou onze, suffisent pour ranimer ces animaux ; et si on les tient, pendant l'hiver, dans un lieu bien chaud, ils ne s'engourdissent point du tout ; ils vont et viennent, et mangent et dorment seulement de temps en temps, comme les autres animaux. Lorsqu'ils sentent le froid, ils se serrent et se mettent en boule, pour offrir moins de surface à l'air et se conserver un peu de chaleur : c'est ainsi qu'on les trouve en hiver dans les arbres creux, dans les trous des murs exposés au midi ; ils y gîtent en boule et sans aucun mouvement, sur de la mousse et des feuilles. On les prend, on les tient, on les roule, sans qu'ils remuent, sans qu'ils s'étendent ; rien ne peut les faire sortir de leur engourdissement qu'une chaleur douce et graduée ; ils meurent lorsqu'on les met tout à coup près du feu : il faut, pour les dégourdir, les en approcher par degrés. Dans cet état, quoique dépourvus de tout mouvement, et qu'ils aient les yeux fermés et qu'ils paroissent privés de tout usage des sens, ils sentent cependant bien la douleur, lorsqu'elle est très-vive ; une blessure, une brûlure leur fait faire un mouvement de contraction et un petit saut qu'ils répètent même plusieurs fois.

Il arrive souvent que les loirs se réveillent pendant l'hiver ; car il y a des heures, des jours, et même des suites de jours dans cette saison, où la liqueur du thermomètre se soutient de 12 à 13, 14, etc., degrés ; et pendant ce temps doux, les loirs sortent de leurs trous pour chercher à vivre, ou plutôt ils mangent les provisions qu'ils y ont ramassées pendant l'automne, et qu'ils y ont transportées.

M. Mangili, de Pavie, dans son Mémoire sur la *léthargie périodique de quelques mammifères*, expose ce qu'il a observé relativement à la léthargie d'un loir depuis le mois de décembre jusqu'au mois d'avril suivant. Cet animal, libre dans une bibliothèque, s'engourdit lorsque la température se trouva n'être que de quatre degrés au-dessus de zéro (le 24 décembre), après s'être couché entre les livres et les tablettes et

au milieu des rognures de papier qui lui avoient été préparées, ainsi qu'un tas de provisions pour son réveil. Le 27 décembre, son côté gauche ayant été découvert et le thermomètre ayant été placé près de lui, marquoit trois degrés et demi; sa respiration étoit suspendue et renouvelée à des intervalles réguliers, c'est-à-dire, qu'après quatre minutes d'un parfait repos, l'animal respiroit vingt-deux ou vingt-quatre fois de suite dans l'espace d'une minute et demie. Le thermomètre s'étant élevé d'un degré, les intervalles ne furent plus que de trois minutes; mais le nombre des signes successifs de respiration fut à peu près le même. Le 29 décembre le thermomètre marquant seulement un degré au-dessus de la glace, les signes de respiration furent de vingt-six à vingt-huit, et l'intervalle entre les séries fut d'environ six minutes. Le 3 janvier, le froid étant devenu très-vif, le loir s'éveilla, se débarrassa de ses excrémens et mangea un peu, et il ne s'engourdit de nouveau que lorsque la température fut un peu adoucie. Transporté dans un lieu où la température étoit de trois à cinq degrés, sa léthargie continua d'être profonde. Les intervalles de repos devinrent plus longs et furent de seize à dix-huit minutes, et le nombre des signes de respiration de chaque série fut toujours de dix-huit à vingt. Il se réveilla encore le 9 janvier lorsque la température étoit à deux degrés. A sept degrés de chaleur (le 10 février), le nombre des mouvemens de respiration étoit de treize à quinze, et les intervalles de dix-huit à vingt-quatre minutes. Placé subitement dans un récipient autour duquel on avoit produit un froid artificiel d'un degré au-dessous de glace, le loir parut souffrir, et sa respiration devint plus forte et plus fréquente, sans interruption. Ce froid ayant été poussé à six degrés au-dessous de zéro, l'animal, après une respiration accélérée et continue, s'éveilla et chercha à s'échapper. Placé de nouveau dans une caisse à sept degrés, il ne tarda pas à rentrer en léthargie; et (le 31 février), la température étant la même, ses mouvemens de respiration n'étoient plus que de cinq à sept, et après des intervalles de vingt-huit à trente-cinq minutes; état qui dura jusqu'au 12 mars, époque à laquelle le loir se réveilla.

De ces observations on peut conclure: 1.° que c'est à la température de cinq à sept degrés au-dessus de zéro, que la léthargie du loir est la plus complète; 2.° que l'augmentation du froid accélère la circulation et la respiration, et même cause le réveil si elle est trop subite; 3.° que dans cet animal un trop long jeûne produit aussi le réveil.

M. Mangili cherche à expliquer les causes de cette léthar-

gie en disant que le sang artériel, nécessaire pour entretenir et raviver l'excitabilité des fibres de l'organe cérébral, afflue avec moins d'abondance à cet organe, dans les animaux dormeurs, à raison du petit nombre d'artères qu'il a observé chez eux, relativement à celui des veines, et à cause du petit calibre de ces artères; circonstances qui, dit-il, concourent avec d'autres causes extérieures débilitantes, à diminuer l'énergie des fibres du cerveau et à produire d'abord le sommeil, et ensuite la léthargie.

Ce même physiologiste fit encore une observation curieuse au milieu de l'été. La chaleur étant à quinze ou seize degrés, un loir placé dans le fond d'un grand vase avec un petit lit de foin et des provisions, après avoir tenté vainement de sortir d'esclavage et avoir refusé toute nourriture, s'abandonna au sommeil léthargique; mais, au lieu de se rouler en boule, il s'étendit sur le dos. En cet état les intervalles de repos étoient beaucoup plus courts que dans l'hiver, et les signes de respiration moins fréquens. Il ne se réveilla que le 17 juillet, et parvint à s'échapper.

L'espèce du loir n'est pas extrêmement répandue; on ne la trouve pas dans les climats très-froids, comme la Laponie, la Suède; du moins les naturalistes du Nord n'en font pas mention. Il n'y a point de loirs dans les pays découverts comme l'Angleterre : on en trouve en Espagne, dans la France méridionale, en Grèce, en Allemagne, en Suisse, en Italie où ils habitent dans les forêts, sur les collines, et non pas au sommet des hautes montagnes, comme les *marmottes*.

Les Romains servoient des loirs sur leurs tables. En Italie, où l'on est encore dans l'usage de les manger, on fait des fosses dans les bois, que l'on tapisse de mousse, qu'on recouvre de paille, et où l'on jette de la faîne : on choisit un lieu sec et à l'abri d'un rocher exposé au midi; les loirs s'y rendent en nombre, et on les y trouve engourdis vers la fin de l'automne; c'est le temps où ils sont les meilleurs à manger.

Deuxième Espèce. — Le Lérot, *Myoxus nitela*, Gmel.; *Sciurus quercinus*, Erxleb.; *Mus avellanarium major*, Gesn., Aldrov., Jonst., Charlet., Rai., Rzacz., Linn., *Syst. nat.*, édit. 12.—Le Lérot, Buff., tom. 8, pl. 25.—Schreb., *Saeugth*, pl. 226.—*Garden dormouse*, Shaw. Gen. Zool, tom. 11, part. 1, pag. 164, pl. 155. Vulgairement loir, lérot et rat blanc. *Voy.* pl. E 12 de ce Dictionnaire.

Le *lérot* ressemble beaucoup au *loir;* mais il s'en distingue cependant aisément par sa taille plus petite, son corps plus

ramassé, son museau plus pointu, et sa queue couverte de poils ras gris-roux, sur presque toute sa longueur, et terminée par une touffe de longs poils, tous noirs, à l'exception de ceux de l'extrémité et du dessous qui sont blancs, au lieu que la queue du *loir* est entièrement couverte de poils longs et de couleur uniforme. Le lérot est d'un gris roussâtre en dessus et blanc en dessous; une large bande noire passe au-dessus et au-dessous de l'œil, et se termine derrière l'oreille; ses quatre pieds sont garnis de poils blancs.

Les poils du dos examinés isolément sont gris près du corps sur une grande partie de leur longueur, terminés de brun roussâtre et marqués entre ces deux couleurs d'un anneau blanchâtre assez court. Les poils blancs du ventre sont gris à leur racine. A l'intérieur, le lérot diffère encore du *loir*, en ce que son estomac est moins gros et moins allongé, et sa vésicule du fiel plus petite. Le gland du lérot est gros et d'une figure extraordinaire; il se termine par une espèce de bec recourbé en en-bas et renfermant un petit os.

Le lérot habite les jardins, et se trouve quelquefois dans les maisons; il se niche dans les trous de murailles; il court sur les arbres en espalier, il choisit les meilleurs fruits, et les entame tous dans le temps qu'ils commencent à mûrir; il semble aimer les pêches de préférence, et si l'on veut en conserver, il faut avoir grand soin de détruire les lérots; il grimpe aussi sur les poiriers, les abricotiers, les pruniers, et si les fruits doux lui manquent, il mange des noisettes, des noix et même des pois et des haricots : il en transporte une grande quantité dans sa retraite, qu'il pratique en terre.

Dans les anciens vergers on trouve souvent les lérots dans de vieux arbres creux; ils se font un lit d'herbe, de mousse et de feuilles; le froid les engourdit et la chaleur les ranime: on en trouve quelquefois huit ou dix dans le même lieu, tous endormis, tous resserrés en boule au milieu de leurs provisions de noix et de noisettes.

Ils s'accouplent au printemps, produisent en été, et font cinq ou six petits qui croissent promptement, mais qui, cependant, ne produisent eux-mêmes que dans l'année suivante. Leur chair n'est pas mangeable comme celle du *loir;* ils ont même la mauvaise odeur du *rat* domestique. On trouve les lérots dans tous les climats tempérés de l'Europe, et même en Pologne, en Prusse; mais il ne paroît pas qu'il y en ait en Suède ni dans les pays septentrionaux.

Troisième Espèce. — Le MUSCARDIN, *Myoxus muscardinus*, Gmel. —*Sciurus avellanarius*, Erxl. —*Mus avellanarius*,

Linn., *Syst. nat.* ed. 12; Pallas, *Glir.*, p. 89; —*Mus. avellanarius minor*, Rai, Jonst., Aldrov. — MUSCARDIN, Buff., tom. 8, pl. 26. —*Common dormouse*, Shaw, Gen. Zool, t. 1, pag. 167, pl. 154.

Le *muscardin* est plus petit que le *lérot*. Il est un peu plus gros que la *souris*, et il a la tête plus large, le museau moins allongé, les yeux plus grands et les oreilles plus courtes; le front est plus élevé que celui du loir et du lérot; mais les oreilles ont à peu près la même forme et la même grandeur que celles du loir; elles sont garnies de poils courts en dedans et en dehors. La queue est aussi garnie de poils rangés sur les côtés comme ceux de la queue du loir, mais beaucoup plus courts. Les poils de la queue suffisent pour distinguer le *muscardin* du *mulot* et de la *souris*; ils sont tous trois à peu près de la même grandeur; et ils ont la queue de même longueur; mais celle du mulot et de la souris est rase. Le muscardin a la tête, le museau et les oreilles moins allongés que le lérot. Tout le dessus du corps est de couleur fauve claire et blonde; le ventre et le dessous de la tête sont jaunâtres; la gorge est presque blanche; tous les poils du dos sont gris avec leur pointe rousse, à l'exception de quelques-uns plus longs que les autres et qui sont d'un brun assez uniforme; ceux de la queue sont d'un roux terne dans toute leur longueur.

Ce quadrupède n'habite jamais dans les maisons, rarement dans les jardins, et se trouve le plus souvent dans les bois, où il se retire dans les vieux arbres creux; il s'engourdit par le froid, et se met en boule comme le *loir* et le *lérot*. Il se ranime comme eux dans les temps doux, et fait aussi provision de noisettes et d'autres fruits secs. Il fait son nid sur les arbres comme l'*écureuil*; mais il le place ordinairement plus bas entre les branches d'un noisetier, dans un buisson, etc. Le nid est fait d'herbes entrelacées; il a environ six pouces de diamètre, et n'est ouvert que par le haut. Des gens de la campagne ont assuré qu'ils avoient trouvé de ces nids dans les bois taillis, dans des haies; qu'ils sont environnés de feuilles et de mousse, et que dans chaque nid il y avoit trois ou quatre petits. Ils abandonnent le nid dès qu'ils sont grands, et cherchent à gîter dans le creux ou sous le tronc des vieux arbres, et c'est là qu'ils reposent, qu'ils font leurs provisions et qu'ils s'engourdissent. (*Buffon.*)

M. Mangili a fait aussi sur la léthargie des muscardins des observations qui ont les plus grands rapports avec celles qu'il a faites sur le sommeil des loirs. Le froid les réveille, lorsque la température est à un degré au-dessous de glace; à 4 ou 5 degrés de chaleur, un muscardin a respiré 174

fois, divisées en dix séries de mouvemens de respiration (la plus considérable de 30, et la moindre de 5) en 82 minutes : à 10 degrés de chaleur, 47 fois en 34 minutes (les mouvemens étant de 7 ou 8 dans chaque période, et les intervalles de 4 à 8 minutes). Quand on l'exposoit au soleil, il sentoit l'effet de la lumière et de la chaleur; sa respiration n'étoit plus suspendue, et elle s'exécutoit d'une manière uniforme et régulière, comme dans le sommeil naturel; bientôt il s'éveilloit et mangeoit quelques morceaux de châtaigne, puis après s'être roulé en boule, il se rendormoit. Il respiroit pendant une demi-heure sans interruption, 25 ou 30 fois par minute; ensuite les intervalles de repos avoient lieu, et augmentoient progressivement. Placé subitement dans un air refroidi à 2 degrés au-dessous de glace, la respiration devenoit plus fréquente; comme cela a lieu pour le loir. En général, il résulte des remarques de M. Mangili que les muscardins sont, de tous les mammifères, ceux qui sont le plus disposés pour la léthargie; qu'une température trop élevée ou trop froide les réveille; qu'aussitôt qu'ils sont éveillés, ils prennent quelques alimens, quoique avec beaucoup de sobriété; qu'ils passent de la léthargie à la veille en moins d'une demi-heure, tandis qu'il faut plus de temps aux marmottes; enfin que le passage à l'état de veille est d'autant plus prompt que la température est plus élevée, parce que dans cet état ils reprennent plus vite le calorique nécessaire à l'exercice de leurs fonctions vitales.

M. Mangili ayant fait périr un muscardin de la léthargie mortelle en l'exposant à un froid artificiel de 10 degrés, il mourut en vingt minutes. L'ayant ouvert, il remarqua une grande abondance de sang dans les oreillettes du cœur, ainsi que dans les principaux vaisseaux qui se rendent au poumon ou qui en sortent. Les poumons, les veines du cou, de la tête, et surtout celles du cerveau, étoient considérablement gonflés de sang; ce qui est parfaitement en rapport avec l'idée que se forme l'auteur de la cause de la léthargie des animaux dormeurs. (*V.* ci avant l'article du LOIR.)

Quatrième Espèce. — Le LOIR DRYADE (*Myoxus dryas*), Gmel. — Schreber. *Saeugth*, pag. 831, tab. 225. B. — Shaw, *Gen. Zool.*, tome 2, part. 1, pag. 166, pl. 155, *Wood-dormouse.*

Cette espèce qui, au sentiment de M. Cuvier (*Règne animal*, tom. 1, pag. 195, note 1), ne paroît point différer du loir, habite, dit-on, les bois en Russie et en Géorgie. Elle a beaucoup de rapport avec celle du lérot; cependant

son corps est plus court, et en cela elle se rapproche davantage du loir.

Le corps du loir dryade a quatre pouces de longueur, et sa queue, trois seulement; sa couleur, en dessus, ainsi que celle de la queue, est d'un gris ferrugineux, et en dessous d'un blanc jaunâtre; l'œil est placé au milieu d'une bande noire comme dans le lérot; mais cette bande ne s'étend que jusqu'à la base des oreilles, au lieu de se porter jusqu'aux épaules, ainsi que cela se voit dans ce dernier animal. La queue est poilue depuis son origine comme celle du loir, et les poils sont distiques comme ceux de la queue de l'écureuil.

Cinquième Espèce. — Le DEGU (*Sciurus degus*), Gmel. — Le DEGU, Molina, *Hist. nat. Chil.*, pag. 269. — Sonnini, édit. de Buffon, tom. 32, pag. 213. — *Chilian Squirrel*, Shaw., Gen. Zool., tom. 2, part. 1, pag. 148.

Cet animal, dont l'existence est douteuse comme celle de la plupart des animaux dont parle Molina, est, selon ce voyageur, appelé *degu* par les Chiliens. Il est, dit-il, un peu plus gros que notre *rat* commun. Sa robe est entièrement d'un blond obscur, à l'exception des épaules, sur lesquelles on observe une ligne noirâtre, qui descend jusqu'au coude. Sa queue se termine, comme celle du lérot, par une petite touffe de poils, mais les poils sont de la même couleur que ceux du corps. Il a la tête courte, les oreilles arrondies, le museau pointu et pourvu de moustaches; les deux dents incisives la mâchoire supérieure en forme de coin, celles du bas aplaties; quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière.

Le degu est un animal souterrain, qui vit en société près des haies ou des buissons, dans les environs des villes. Les terriers qu'il creuse se communiquent par des galeries; il y amasse pour l'hiver une grande provision de racines et de fruits dont il fait sa nourriture.

Au reste, le degu ne s'endort pas pendant l'hiver. Les Espagnols du Chili mangeoient autrefois sa chair; à présent ils n'en font plus usage. (DESM.)

LOIR. Le Lérot porte ce nom dans presque toute la France, surtout dans les départemens septentrionaux. (DESM.)

LOIR DE MONTAGNE. L'animal désigné sous ce nom dans le *Voyage en Egypte*, par Monconys, est le *gerbo*. Voyez GERBOISE. (DESM.)

LOIR ÉPINEUX. *V.* ECHIMYS A QUEUE DORÉE. (DESM.)

LOIR VOLANT. Quelques naturalistes ont donné ce nom au POLATOUCHE. *V.* ce mot. (DESM.)

LOIRO, LOIREIRO et LOUREIRO. Noms du LAURIER, en Portugal. (LN.)

LOIROT ou *petit loir*. Voyez l'histoire du LÉROT, à l'article LOIR. (S.)

LOISELEURIE, *loiseleuria*. Genre établi par M. Desvaux, pour placer l'AZALÉE RAMPANTE, qui a les divisions du calice inégales; la corolle campanulacée; les étamines droites, courtes et insérées à la base du pistil; la capsule à deux loges. (B.)

LOKANDI. Nom brame du KARIN-NJOTI du Malabare, plante figurée par Rheede (*Hort. Mal.* 6, t. 18), dont les feuilles sont alternes, et les fleurs en ombelles terminales. Adanson en fait un genre dans sa famille des cistes; ce genre est caractérisé ainsi: calice persistant, d'une seule pièce, à quatre ou cinq dents; trois à cinq pétales; trois à cinq étamines; un style à un stigmate conique; fruit à écorce fermée, à une loge, contenant une amande ovoïde. (LN.)

LOLADE. Nom malais de la COLOCASSE. (LN.)

LOLIACEA de Scheuchzer. *V.* IVRAIE. (LN.)

LOLIGO. Nom latin du CALMAR, mollusque céphalopode, très-voisin des SEICHES et des POULPES. (DESM.)

LOLIUM. Chez les anciens, ce nom, d'une origine obscure, est celui d'une sorte de mauvais grain qui croît dans les moissons.

Interque nitentia culta,
Infelix *lolium* et steriles dominantur avenæ. VIRG., *Georg.* I.

La farine du *lolium*, mêlée avec celle du froment, donnoit un pain malfaisant qui occasionoit des vertiges. On suppose que c'est l'IVRAIE des moissons (*lolium temulentum*), dont les anciens ont voulu parler; on a encore cité le *githage*. Dans ce sens, l'épithète d'*infelix* que Virgile donne au *lolium*, doit se traduire par *maudite*. Les Grecs nommoient le lolium *aira* et *aera*. On croit aussi que le *phœnix* des Grecs, mentionné par Dioscoride, est l'ivraie vivace.

Le nom de lolium se trouve avoir été appliqué aux diverses espèces d'ivraie, et à plusieurs espèces de graminées des genres *phalaris*, *hordeum*, *bromus*, *poa*, *festuca*.

Le genre lolium des botanistes actuels est décrit à l'article IVRAIE; il fut établi par Linnæus qui le restreignit à un petit nombre d'espèces. Schranck fait du *lolium temulentum*, un genre qu'il nomme CRAPOLIN. (LN.)

LOMAN. C'est le *cône textile*. Voyez au mot CÔNE. (B.

LOMANDRE, *lomandra*. Genre de plantes de l'hexan-

drie monogynie et de la famille des joncoïdes, qui a été établi et figuré par Labillardière, dans son Histoire des plantes de la Nouvelle-Hollande. Il offre pour caractères : un calice de six folioles persistantes et imbriquées d'écailles à leur base ; point de corolle ; six étamines ; un ovaire supérieur à style court, et à trois stigmates obtus ; une capsule obtusément trigone, à trois valves et à trois loges contenant une seule semence. Il renferme deux espèces dont les feuilles sont linéaires, engaînantes par la base, et les fleurs agglomérées dans les aisselles des bractées, et formant par leur ensemble, une panicule spiciforme.

Poiret a appelé ce genre VINULE ; et R. Brown, XEROTE. Ce dernier lui rapporte vingt-quatre espèces, dont plusieurs faisoient partie des DRAGONIERS de Thunberg. (B.)

LOMARIE, *lomaria*. Genre de plantes établi aux dépens des ONOCLÉES, et qui comprend une douzaine d'espèces. Ses caractères sont : capsules couvrant la partie inférieure des feuilles ; enveloppes des capsules se déchirant latéralement.

Ce genre est le même que celui appelé STÉGANIE par R. Brown. (B.)

LOMATIE, *lomatia*. Genre de plantes établi par R. Brown aux dépens des EMBOTHRIONS, et renfermant huit espèces originaires du Chili et contrées voisines, ou de la Nouvelle-Hollande.

Les caractères de ce genre sont : calice irrégulier, à folioles tournées d'un seul côté et portant les étamines à leur extrémité ; trois glandes d'un seul côté de l'ovaire, qui est pédicellé, polysperme, et qui supporte un style persistant, ainsi qu'un stigmate oblique, dilaté, presque rond, aplati ; follicule ovale-oblongue ; semence ailée à son extrémité.

Le LOMATIE A FEUILLES DE SILAÜS est figuré pl. 1272 du *Botanical Magasine* de Curtis. Salisbury en avoit fait un genre sous le nom de TRICHONDYLE. (B.)

LOMATOPHYLLE, *lomatophyllum*. Genre établi par Willdenow, pour placer l'ALOÈS POURPRE de Lamarck, qui est le DRAGONIER MARGINÉ d'Aiton. Ses caractères sont : calice nul ; corolle de six pétales, dont trois extérieurs ; étamines réunies au centre ; capsule charnue, à trois loges. (B.)

LOMBA (Rumph., *Amb.*, vol. 6, t. 59, f. 1). C'est le nom d'une espèce de POIVRE (*Piper subpeltatum*, W), qui croît à Amboine, dans les bois montueux. (LN.)

LOMBO. C'est le même poisson que celui appelé TITIRI. *V.* ce mot. (B.)

LOMBRIC, *Lombricus*. Genre de vers libres, qui a pour caractères : un corps long, cylindrique, articulé, ayant les articulations garnies de cils courts ou d'épines très-petites, à peine sensibles ; une bouche simple, presque terminale, non accompagnée de tentacules.

Les espèces de ce genre, vulgairement appelées *vers de terre*, sont connues de tout le monde ; et cependant peu de personnes ont des notions exactes sur leur organisation intérieure et sur leurs mœurs.

Le corps des *lombrics* est composé d'un très-grand nombre d'anneaux fort étroits, très-rapprochés, qui ne sont autres que des muscles circulaires propres à faire opérer le mouvement qui a pris d'eux le nom de vermiculaire. Les plus gros de ces anneaux sont au tiers de la longueur du corps, à commencer de la tête. Ils deviennent ensuite plus petits, restent presque égaux jusque vers les extrémités, où ils décroissent rapidement. Ils sont tous enduits d'une matière visqueuse, qui transsude continuellement de leurs pores, et ont, chacun, plusieurs épines courtes, tournées en arrière, et également distantes, une placée de chaque côté, et les autres en dessous. Ces épines aident aux mouvemens du ver, en lui fournissant des points d'appui en arrière, lorsqu'il porte sa tête en avant. Les *lombrics marins*, si tant est qu'ils soient véritablement de ce genre, n'ont point ces épines, et n'en ont pas besoin, puisqu'ils nagent plus qu'ils ne rampent. Beaucoup des lombrics terrestres montrent, au centre de leurs plus gros anneaux, un anneau encore plus gros, et remarquable par sa coloration plus intense. C'est là que sont placés les organes de la génération, ainsi qu'il sera dit plus bas.

Le lombric le plus commun est rougeâtre, luisant, demi-transparent, de manière qu'on voit une partie de ses organes intérieurs, et les alimens qu'ils contiennent. Sa tête est formée par le premier anneau, au milieu duquel est la bouche, composée de deux lèvres très-épaisses, contractiles, dont la supérieure, qui est la plus grosse, est la seule visible; il n'a pas d'yeux. L'anus est formé par un trou rond placé au milieu d'une fente ou enfoncement longitudinal du dernier anneau. La lèvre supérieure fait l'office de tarière pour percer la terre dans laquelle vivent et de laquelle se nourrissent les lombrics.

L'anatomie des lombrics a été faite par Willis, Rhedi, Montègre et autres. Il en résulte que lorsqu'on en ouvre un, on trouve au-dessus de la bouche, le cerveau, qui a la forme d'un grain rond et blanc, et au-dessous on découvre l'œsophage avec ses muscles, lequel descend en ligne droite. Le cœur est placé près de la partie supérieure de l'œsophage. Il a des battemens de systole et de diastole, de même que dans les autres animaux ;

de chaque côté du cœur et un peu plus bas, on voit des corps blanchâtres à peu près sphériques, et partagés en trois lobes distincts. Les lobes supérieurs sont moins gros et d'un blanc plus vif; le lobe inférieur de chaque côté est deux fois plus gros et un peu oblong. Ce sont les ovaires et les vaisseaux spermatiques. Entre ces corps, et un peu plus en arrière, on voit un double rang d'autres petits globules semblables à des caroncules jaunâtres, dont le nombre n'est pas constant. Il y a au milieu de ces globules des vaisseaux sanguins considérables. Au-dessous de ces corps est placé l'estomac. Il est d'un volume considérable, et sa cavité est divisée en trois parties distinctes. L'intestin naît de la dernière de ces parties. Il se porte droit à l'anus sans aucune circonvolution, et est marqué, dans toute sa longueur, de cannelures transversales, qui sont l'empreinte des bords des muscles annulaires, en sorte qu'il paroît divisé en plusieurs tronçons, comme l'intestin colon dans les quadrupèdes. Cet intestin étant ouvert dans sa longueur, laisse voir, au fond de sa cavité, un tube ou conduit jaunâtre qui parcourt toute sa longueur depuis la queue jusqu'au ventricule, dont il pénètre les parois, et se prolonge ensuite jusqu'à la tête. La capacité de ce tube est considérable, et on peut croire par analogie qu'il fait les fonctions de foie et de mésentère.

On voit avec le microscope sur le corps des lombrics, une suite de petits trous dont on fait sortir une matière blanchâtre par la compression. Ce sont les vaisseaux excréteurs de l'humeur glaireuse, et peut-être en même temps les organes de la respiration. *Voyez* la planche de l'ouvrage de Montègre.

Les lombrics sont hermaphrodites. Leurs organes de la génération, comme il a déjà été dit, sont près du plus gros des anneaux. Ils représentent, dans l'état ordinaire, deux mamelons percés chacun d'un trou, et sont à peine visibles à l'œil nu; mais il est probable que, dans l'acte de la génération, ils se gonflent et s'allongent considérablement. Il est aussi probable que l'un de ces mamelons est l'orifice de la partie mâle, et l'autre celui de la partie femelle.

Linnæus a remarqué, et Montègre l'a confirmé, que les lombrics s'accouplent toujours hors de terre pendant la nuit, et qu'ils se tiennent si fortement unis, qu'ils se laissent écraser plutôt que de se séparer. Ils sont ovo-vipares, et, d'après l'observation de M. Montègre, déposent leurs petits dans la terre. Il sembleroit que les petits devroient sortir par le trou de l'organe femelle; cependant il résulte des observations anatomiques, qu'ils sortent réellement par l'anus.

C'est à la fin de l'hiver, plus ou moins tard, selon la chaleur de la saison, que les lombrics sortent de terre, et se cher-

chent pour s'accoupler. On voit alors, le lendemain d'une nuit chaude et humide, la terre toute criblée de trous dans les lieux où il y en a beaucoup. On ignore le temps de leur gestation; mais il ne paroît pas qu'il s'étende à plus de quinze jours.

Les lombrics se trouvent sous toutes les latitudes, mais plus abondamment dans les pays tempérés qu'ailleurs. Ils préfèrent, à tous les autres, les terrains gras et humides sans être aquatiques, parce qu'ils y trouvent plus aisément l'humus dont ils se nourrissent. Pour absorber cet humus, résultat de la décomposition des végétaux, les lombrics sont obligés d'avaler la terre où il se trouve disséminé; mais cette terre ne reste pas long-temps dans leur intestin, elle en sort plusieurs fois le jour sous la forme vermiculaire. On voit quelquefois la surface de la terre garnie de ces excrémens vermiformes, et ils servent d'indices pour connoître les lieux où il y a le plus de lombrics, lorsqu'on a besoin de les rechercher. C'est une terre très-fine, et absolument privée de toute partie végétale et animale, par conséquent complétement infertile.

On ignore la durée de la vie des lombrics; mais il y a tout lieu de croire qu'elle n'est pas fort longue. D'ailleurs, il est rare que ces animaux parcourent leur carrière naturelle, malgré la vie isolée et cachée qu'ils mènent. La nécessité où ils sont de venir souvent à la surface, de sortir même de terre, les expose à toute l'influence des variations de l'atmosphère, dont les deux extrêmes leur sont également funestes, et aux recherches d'une quantité d'ennemis, telle que peu d'êtres en peuvent compter autant. En effet, la plupart des oiseaux, des poissons, des amphibies et des insectes carnivores en font leurs délices, ainsi que les taupes, les hérissons et autres petits quadrupèdes.

Les lombrics se tiennent profondément enfoncés pendant l'hiver et les chaleurs de l'été. Leur apparition à la surface de la terre annonce toujours la chaleur humide. Quoiqu'ils paroissent sans organes de sens autres que le toucher, cependant ils sont très-prompts à éviter le danger. Le moindre bruit, la moindre agitation dans l'air, produite par l'arrivée d'un homme ou d'un animal, suffit pour déterminer la rentrée de ceux qui se tiennent à l'ouverture de leurs trous.

Les lombrics sont quelquefois phosphoriques pendant la nuit. On ignore la cause de cet état, qui n'est pas dû à l'amour, puisqu'il se voit dans toutes les saisons.

Lorsqu'on coupe un lombric en plusieurs morceaux, chaque morceau conserve un mouvement vital propre. On prétend même que chacun peut devenir un animal parfait. Bonnet a fait sur cela des expériences qui paroissent concluantes;

mais elles n'ont pas également réussi à tout le monde, entre autres à Valmont de Bomare et à moi; mais il faut supposer que des circonstances secondaires, que Bonnet a su éviter, en ont empêché le succès. J'ai observé cependant que, lorsque le ver est coupé par la moitié, de manière que la tête et le gros anneau fussent ensemble, il se formoit, même assez rapidement, un nouvel anus.

Les lombrics peuvent, dans certains cas, nuire aux récoltes par leur trop grande multiplication, surtout aux semis des jardins qu'ils bouleversent; mais en général ils font plus de bien que de mal. Ils divisent, retournent la terre, ce qui, comme on sait, est, avec les engrais, un des moyens les plus puissans de l'agriculture. Ils recouvrent au printemps les graines qui étoient restées sur la surface de la terre depuis l'automne. On les regarde dans quelques matières médicales, comme apéritifs, sudorifiques, diurétiques, lorsqu'ils ont été infusés dans le vin blanc; comme propres à fortifier les nerfs et les jointures, lorsqu'ils ont été infusés dans l'huile; comme très-efficaces contre le rhumatisme goutteux et la fièvre tierce, lorsqu'ils sont réduits en poudre; enfin comme amenant les panaris à suppuration, lorsqu'ils sont appliqués, en vie, autour du doigt; mais aujourd'hui les médecins éclairés n'en font aucun usage. Dans certaines parties de l'Inde, les hommes les mangent, soit crus, soit cuits, et assaisonnés de diverses manières.

En Europe, on ne les emploie guère qu'à la pêche et à la nourriture de la jeune volaille. Afin d'en avoir en quantité pour un de ces deux objets, hors le temps où la chaleur humide de l'atmosphère les fait naturellement sortir de terre, on n'a d'autre moyen que de fouiller la terre des jardins, des cours humides, surtout des environs des fumiers, ou à déterminer leur sortie en arrosant les lieux où on sait qu'il y en a beaucoup, et en enfonçant, à de petites distances, des pieux que l'on fait tourner avec rapidité dans leurs trous. Les *vers* cherchent à échapper à la compression que produit cette opération, et viennent en foule à la surface.

Tous les *vers de terre* sont également bons pour la pêche; mais il faut proportionner leur grosseur au genre de poissons que l'on désire. Les plus gros doivent être réservés pour les lignes dormantes, que l'on tend pour prendre les carpes, les barbeaux, les anguilles, etc. Il faut toujours avoir attention de les attacher à l'hameçon de manière à ce qu'ils restent en vie le plus long-temps possible, car les mouvemens qu'ils se donnent influent beaucoup sur le succès. Les pêcheurs ont plusieurs secrets pour rendre les *vers de terre* plus agréables aux poissons. Un d'eux est de les mettre quelques jours à l'a-

vance dans de la terre où on a mélangé du pain de chènevis, c'est-à-dire, la matière qui reste après qu'on a exprimé l'huile des graines du chanvre.

Linnæus a réuni dans ce genre une douzaine d'espèces, dont plusieurs peuvent être soupçonnées appartenir à d'autres, ou former des genres particuliers, principalement ceux qui sont indiqués comme vivant dans la mer. On n'en citera ici que quatre espèces, parce que ce sont les seules dont on connoît suffisamment les caractères; encore la quatrième est-elle douteuse; ce sont :

Le Lombric commun, qui est rougeâtre, avec huit rangs d'épines. Il se trouve par toute l'Europe, dans les terres qui ne sont pas trop sèches. Il se trouve également en Amérique, et probablement dans les autres parties du monde.

Le Lombric vermiculaire, qui est blanc, avec deux rangs d'épines. Il se trouve dans la terre des bois, sous les arbres pourris, dans le nord de l'Europe.

Le Lombric varié, qui est rouge, taché de brun, avec six rangs d'épines. Il se trouve en Europe, dans les marais et les bois humides.

Le Lombric tubuleux est roussâtre, avec deux rangs d'épines. Il se trouve dans les rivières d'Europe, sur les bords desquelles il se fait des trous perpendiculaires, dans lesquels il ne fait que descendre et monter. (B.)

LOMBRIC. Nom spécifique d'un Anguis. (B.)

LOMBRICAIRE, *lumbricaria*. Genre de plantes de la famille des algues, troisième tribu ou section, les fucacées.

Il diffère des *varecs*, par les organes reproductifs, semblables, mais renfermés dans la substance, et occasionant un renflement fusiforme à l'extrémité des rameaux. Des observations ultérieures ont appris que ce genre doit être réuni aux Varecs. (P. B.)

LOME. C'est le Plongeon a gorge rouge. (S.)

LOMÉCHUSE, *lomechusa*, Grav. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des brachélytres, qui a pour caractères : tête s'enfonçant dans le corselet, jusqu'aux yeux; jambes sans épines remarquables; palpes terminés en alène; antennes formées depuis le quatrième article, en une massue allongée ou en fuseau et perfoliée; le corselet transversal.

J'y rapporte quelques *aléochares* de M. Gravenhorst, comme celles qu'il nomme : *bipunctata*, *lanuginosa*, *nitida*, *fumata*, *nana*, etc.; et ses lomechuses : *paradoxa*, *dentata*, etc. Celles-ci ont les bords latéraux du corselet relevés; la première est le *staphylin échancré* d'Olivier; *Coléopt.*, tom. 3, n.° 42, pl. 2, fig. 12.

On trouve ces insectes sous les pierres, les feuilles pourries. (L.)

LOMENTACÉES. Ordre de la famille des légumineuses, proposé par R. Brown, qui renferme tous les genres qui, avec des étamines périgynes, ont une corolle irrégulière, sans être papilionacée, et un embryon droit. (B.)

LOMENTUM. Nom donné, par Willdenow, aux fruits en gousse articulée. *V.* FRUIT, § 3, au mot GOUSSE, n.° 19. (B.)

LOMENTUM. Les Romains donnoient ce nom, suivant Pline, à une sorte de *pain* fait avec de la farine de fève. (LN.)

LOMGIRIE. Cest le GUILLEMOT, en Norwége. (V.)

LOMMEGRÆSS. Nom suédois de la BOURSE A PASTEUR. (*thlaspi bursa pastoris*, L.). (LN.)

LOMONIT de Werner. *V.* LAUMONITE. (LN.)

LOMONITE, Thomson. *V.* LAUMONITE. (LN.)

LOMOS PRIÈTOS, c'est-à-dire, *dos noirâtre*. Nom que les navigateurs espagnols de la mer du Sud donnent au GRAND PÉTREL. (S.)

LOMPE. Poisson du genre CYCLOPTÈRE, *Cyclopterus lumpus*, Linn. *V.* LUMPS. (B.)

LOMVIE. En Norwége, c'est le GUILLEMOT. (V.)

LOMVIFIRE. *V.* LANGIRIE. (V.)

LOMWIA, LOMWIER. Noms du GUILLEMOT, aux îles Féroé. (S.)

LONAS, *Lonas*. Nom donné par Adanson, et ensuite par Gærtner, à un genre de plantes qu'ils ont établi aux dépens de celui des ATHANASES de Linnæus, ou des ACHILLÉES du même auteur; car la plante sur laquelle il est formé avoit été décrite par le naturaliste suédois, sous les noms d'*athanasia annua* et d'*achillea inodora*.

Ce genre a pour caractères : un calice presque globuleux, imbriqué d'écailles très-serrées, se changeant insensiblement en paillettes sur le réceptacle; les fleurs toutes hermaphrodites et fertiles; un réceptacle allongé, chargé de paillettes; des semences à moitié couronnées ou obliquement tronquées.

La *Lonas* est une plante annuelle, dont les feuilles sont alternes, pinnatifides et dentées, et les fleurs disposées en corymbe terminal très-serré. Elle croît naturellement en Afrique, et est cultivée dans les jardins du Muséum de Paris. (B.)

LONGCHAMPIE, *Longchampia*. Genre de plantes, de la syngénésie égale, et de la famille des corymbifères, établi par Willdenow aux dépens des EUPATOIRES. *Voyez* le magazin de Berlin. (B.)

LONCHÈRES. Nom donné par Illiger aux rongeurs du genre des ECHIMYS, remarquables par les poils aplatis, fort gros et fort larges, changés en piquans, qui couvrent leur corps. *V.* ECHIMYS. (DESM.)

LONCHITE, *lonchitis.* Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, dont les caractères sont d'avoir la fructification disposée en petites lignes lunulées, situées dans les sinus du feuillage, et les follicules entourées d'un anneau élastique.

Ce genre, aux dépens duquel ont été établis ceux appelés CHEILANTHE et DARÉE, comprend une demi-douzaine d'espèces, toutes propres aux parties les plus chaudes de l'Amérique ou de l'Asie, et dont les plus connues des botanistes sont :

La LONCHITE VELUE, qui a la racine rameuse et velue ; les feuilles deux fois ailées et à pinnules secondaires sessiles et profondément pinnatifides. Elle se trouve à la Martinique.

La LONCHITE OREILLÉE a la racine épineuse ; ses feuilles sont pinnées, et les pinnules secondaires inférieures ont à leur base une autre pinnule moins grande, dont la pointe regarde la terre. Elle se trouve à la Martinique. (B.)

LONCHITIS, d'un mot grec qui signifie *lancé.* Dioscoride indique deux plantes sous ce nom. La première, dont les fleurs ressemblent à des casques, et les feuilles à celles du poireau, devoit son nom à sa graine en forme de lance, et contenue dans un involucre. Suivant Césalpin, ce seroit la tulipe sylvestre; selon Aldrovande et d'autres botanistes, l'iris tubéreuse ; et d'après Daléchamps, le *Sabot de Notre-Dame* (*Cypripedium calceolus*).

Le deuxième LONCHITIS est le *lonchitis tracheia* ou rude ; dont les feuilles ont la forme d'une lance, et sont semblables à celles du scolopendrium, mais plus grandes et plus rudes, et beaucoup plus divisées. On la rapporte aux fougères soit au *polypodium lonchitis*, Linn. ; soit à l'*osmunida spicant*, Linn. ; et même à l'*achrosticum marantæ*, Linn. Ce nom de *lonchitis* est maintenant celui d'un genre de fougères exotiques. *Voyez* LONCHITE. (LN.)

LONCHURE, *lonchiurus.* Genre de poissons de la division des THORACIQUES, établi par Bloch, et adopté par Lacépède. Il présente pour caractères : la nageoire de la queue, lancéolée ; cette nageoire et les pectorales, du quart de la longueur totale ; la nageoire dorsale longue et profondément échancrée ; deux barbillons à la mâchoire inférieure.

Une seule espèce constitue ce genre, et elle vient de Surinam. Bloch l'avoit appelée *lonchure barbue* ; mais Lacépède

a changé son nom en *lonchure diadème*. Son museau est saillant ; sa tête comprimée ; ses mâchoires égales et garnies de petites dents ; ses opercules sont comme dentelés ; sa couleur générale est brune, mêlée de rougeâtre, et des écailles couvrent tout son corps. *V.* pl. E 30 où elle est figurée.

Le LONCHURE ANCYLODON de Schreider constitue aujourd'hui le genre ANCYLODON de Cuvier. (B.)

LON-DIEO-TAU. Nom cochinchinois d'un LIS que Loureiro dit être le *lilium kamschacense*, L.). (LN.)

LONG (*fauconnerie*). Voler *en long*, c'est voler en ligne droite ; un oiseau vole *en long*, quand il cherche à s'échapper. (S.)

LONGAN. *V.* LAONG-NHAM. (LN.)

LONGE, LONGE-CUL et FILIÈRE (*fauconnerie*). Lanière de cuir, avec laquelle on attache un oiseau de vol, quand il n'est pas bien assuré.

Un oiseau tire à la *longe*, lorsqu'il revient en volant vers son maître. (S.)

LONGICAUDES. Première famille d'oiseaux GALLINACÉS, selon M. de Blainville, comprenant les paons, les faisans, les coqs, etc. La seconde ou celle des BRÉVICAUDES renferme les tétras de Linnæus, etc. (DESM.)

LONGICAUDES ou MACROURES, Dum. Famille de crustacés décapodes, que nous désignons simplement sous le nom de MACROURES. *V.* ce mot. (L.)

LONGICORNES, *longicornes*. Nom que j'ai donné, dans le troisième volume du *Règne animal* de M. Cuvier, à une famille d'insectes coléoptères, caractérisée ainsi : quatre articles à tous les tarses ; les trois premiers garnis de brosses en dessous ; le second et le troisième presque triangulaires ou en forme de cœur, ce dernier profondément bifide ; languette toujours triangulaire ou en forme de cœur, évasée et plus ou moins échancrée au bord supérieur ; antennes sétacées ou filiformes, ordinairement longues, tantôt insérées dans une échancrure des yeux, tantôt en dehors, et corselet alors rétréci en devant, conique ou trapézoïde ; pieds longs et grêles, avec les tarses allongés, dans ceux de ces longicornes où les antennes sont insérées hors des yeux.

J'avois, dans mes ouvrages antérieurs, désigné cette famille sous le nom de CÉRAMBYCINS, *Cerambycini*, parce que son genre principal est celui de *cerambyx* de Linnæus. Elle comprend aussi ses *leptures* et les *spondyles* de Fabricius.

Ces coléoptères ont généralement le corps étroit, allongé, déprimé en dessus ; la tête saillante, penchée ou verticale ; les antennes menues, souvent fort longues et sétacées, com-

posées de onze articles, et quelquefois d'un plus grand nombre (comme dans les mâles de quelques *priones*, dans quelques *saperdes*); les yeux, soit en forme de croissant, soit globuleux; le labre petit ou de grandeur moyenne; deux mandibules cornées, tranchantes ou incisives, pointues, quelquefois très-grandes et semblables à celles des mâles des lucanes, dans les individus du même sexe de plusieurs priones; quatre palpes peu allongés, filiformes ou en massue; les mâchoires propres à sucer les sucs mielleux des fleurs, ou les liqueurs qui suintent des arbres; bifides, à lobes comprimés, et dont l'extérieur plus grand, rétréci à sa base, tronqué ou arrondi au sommet; le menton très-court, transverso-linéaire; la languette grande, membraneuse ou un peu coriace, élargie supérieurement et souvent très-échancrée ou bifide, à lobes arrondis; le corselet de forme variée, mais le plus souvent presque carré dans les uns, cylindrique ou orbiculaire dans les autres, très-inégal ou même épineux dans un grand nombre, court relativement à la longueur des élytres; l'écusson petit; les élytres allongées, terminées en pointe, et même épineuses à leur extrémité, dans plusieurs, recouvrant ordinairement des ailes; l'abdomen terminé par une pointe écailleuse ou une sorte d'oviducte en tarière, dans les femelles; enfin, les pattes longues, avec les cuisses souvent allongées, rétrécies à leur base, ou même en massue.

Tous font entendre, lorsqu'on les saisit, un son plaintif et entrecoupé, et qui est produit par le frottement des parois intérieures du corselet contre le pédicule écailleux de la base de l'abdomen.

Plusieurs de ces insectes sont nocturnes; les petites espèces ou celles qui sont de moyenne taille fréquentent les fleurs; mais les autres, en général, se tiennent sur les troncs d'arbres et sur le vieux bois. C'est là aussi qu'il faut chercher les larves des uns et des autres; car elles se nourrissent toutes de substances ligneuses. Elles sont privées de pieds ou n'en ont que de très-petits; leur corps est mou, blanchâtre, plus gros en avant, rétréci ensuite insensiblement en arrière, avec la tête écailleuse, pourvue de mandibules très-fortes et sans autres parties saillantes. Les unes vivent dans l'intérieur même des arbres, les criblent de trous souvent très-profonds, et leur font beaucoup de tort, surtout lorsqu'elles sont grandes. D'autres se logent sous leurs écorces; enfin il en est qui rongent les racines des plantes; et telles sont celles de quelques *lamies* aptères.

Les nymphes de quelques espèces, particulièrement celles de quelques callidies, éclosent dans nos maisons, y ayant été

transportées, soit dans cet état, soit sous celui de larves, avec le bois où leur mère avoit déposé ses œufs. L'action des mandibules de ces larves est si puissante, que j'ai vu une lame de plomb creusée par elles en forme de sillon.

I. *Labre nul ou très-petit.*

Les genres : SPONDYLE, PRIONE.

II. *Labre de moyenne grandeur et très-distinct.*

A. Antennes insérées dans une échancrure des yeux.

* Tête verticale; palpes filiformes, terminés par un article ovalaire, pointu.

Les genres : LAMIE, SAPERDE.

** Tête avancée ou simplement penchée; dernier article des palpes plus gros, soit en forme de cône renversé, soit triangulaire ou en hache.

† Elytres de la longueur de l'abdomen et sans rétrécissement brusque et remarquable à leur extrémité; ailes pliées.

Les genres : CALLICHROME, CAPRICORNE, CALLIDIE. *V.* encore CLYTE.

†† Elytres très-courtes dans les uns; de la longueur de l'abdomen, mais brusquement retrécies en pointe, dans les autres; ailes étendues ou légèrement pliées à leur extrémité.

Les genres : NECYDALES et MOLORCHUS.

B. Antennes insérées dans une échancrure des yeux; (corselet toujours plus étroit en devant, conique ou en trapèze; élytres beaucoup plus larges à leur base que vers leur extrémité postérieure)

Le genre LEPTURE. *V.* aussi STENCORE et RHAGIE. (L.)

LONGIPALPES, *Longopalpati.* Nom que j'avois donné à une division d'insectes carnassiers, de la tribu des carabiques, et qui comprenoit les genres DRYPTE, GALÉRITE et ZUPHIE. *V.* CARABIQUES.

J'applique la même dénomination à une tribu ou section de la famille des BRACHÉLYTRES. *V.* ce mot. (L.)

LONGIPENNES, *Longipennes.* Famille d'oiseaux palmipèdes, établie par Illiger, et qui comprend seulement les genres BEC-EN-CISEAU, HIRONDELLE DE MER, GOÉLAND ou MOUETTE, et STERCORAIRE (*lestris*). M. Cuvier (*Règne animal*) l'a adoptée sous le nom de GRANDS VOILIERS, et y a joint les ALBATROS et les PÉTRELS, dont Illiger compose sa famille des *tubinares.* (DESM.)

LONGIROSTRES. C'est, dans le *Règne animal* de

M. Cuvier, le nom d'une famille d'oiseaux de l'ordre des *échassiers*, laquelle correspond principalement à mes familles *hélonomes* et *falcirostres*. (V.)

LONG-NEZ. Nom spécifique d'un ANGUIS. (B.)

LONG-NEZ. Poisson du genre des SQUALES. (B.)

LONGO. Une couleuvre, en Languedoc. (DESM.)

LONGUE ÉPINE. Nom du DIODON HOLACANTHE. (B.)

LONGUE-LANGUE. Dénomination vulgaire du *torcol*, dans quelques endroits de la France. *V.* TORCOL. (S.)

LONICENIA. Scopoli donne ce nom au genre *fothergilla* d'Aublet, lequel différant à peine de celui des *mélastomes*, y a été réuni. (LN.)

LONICERA, du nom d'Adam Lonicerus, botaniste allemand, qui publia, en 1540, un *Herbarium botanicum*, ouvrage médiocre. Plumier lui a consacré le premier un genre dont les espèces rentrent dans les genres *pavetta*, *leranthus*, *ixora* et *triosteum*. Linnæus transporta le nom de *lonicera* à la réunion en un seul genre qu'il fit des genres *symphoricarpos* de Dillen, *diervilla*, *xylosteum*, *chamecerasus*, *caprifolium* et *periclymænum* de Tournefort. Ce *lonicera* est décrit au mot CHÈVREFEUILLE. Adanson ne reconnoît pas ce genre et le partage en quatre, savoir : 1.° *caprifolium*; 2.° *symphoricarpos*; 3.° *xylosteon*; et 4.° *isika*. Le premier comprend les espèces à fleurs verticillées, à corolle à long tube et à baies à trois loges; le deuxième, celles à fleurs en petites têtes latérales et verticillées, et à baies à quatre loges; le troisième, les espèces à fleurs axillaires et solitaires ou géminées, et à baies à trois ou quatre loges; le quatrième enfin, ou l'*isika* a pour types les *lonicera alpigena* et *cærulea*, Linn., et ses caractères sont donnés par ses fleurs, soudées deux à deux par l'ovaire, et dont chaque paire est axillaire et produit deux baies triloculaires également réunies.

J. Burmann a décrit, dans ses Décades de plantes d'Afrique, les *halleria lucida* et *elliptica* de Thunberg, sous le nom de *lonicera*. On trouve aussi que Gronovius le donne au *spigelia marylandica* dont les fleurs avoient été comparées par Rai à celles du *chèvrefeuille*. Le *chiococca racemosa* fut d'abord une espèce de *lonicera* pour Linnæus. Peut-être doit-on renvoyer au genre *cephælis* de Swartz, le *lonicera bubalina*, Linnæus, suppl. Enfin quelques espèces de *loranthus* et de *viburnum* ont été placées parmi les *lonicera*. (LN.)

LONIER. C'est le *trochus griseus* de Gmelin. *V.* TOUPIE. (B.)

LONKITIS ou LONCHITE. Nom d'un POLYPODE. (B.)

LONTARD. Espèce de *palmier* du genre RONDIER. (B.)

LONTRA. L'un des noms de la LOUTRE, en Italie. (DESM.)

LOOD. Nom hollandais du PLOMB. (LM.)

LOOHE. On lit dans l'*Hist. génér. des Voyages* (tom. 18, pag. 541, *Voyage* de M. De-l'Isle) l'indication d'une espèce d'*oie* que les Ostiaques nomment *loohe*. « Ces oies, dit M. De-l'Isle, ont les ailes et le dos d'un bleu foncé et lustré ; leur estomac est rougeâtre, et elles ont au sommet de la tête une tache bleue de forme ovale, et une tache rouge de chaque côté du cou ; il règne depuis la tête jusqu'à l'estomac une raie argentée de la largeur d'un tuyau de plume, et qui fait un très-bel effet. » J'ai tout lieu de présumer que le *loohe* est l'*oie à cou roux*, décrite à l'article des OIES. (S.)

LOOM. Nom lapon du PLONGEON LUMME, et qui veut dire *boiteux*, parce que cet oiseau, comme tous ses congénères, a une démarche chancelante. (V.)

LOPARE. Nom suédois d'un DAUPHIN, dont l'espèce n'est pas bien déterminée, mais qui pourroit être le GRAMPUS. (DESM.)

LOPÈZE, *Lopezia*. Plante à tige tétragone, à rameaux alternes, chargés de quelques poils ; à feuilles alternes, ovales, lancéolées, pétiolées, dentées en scie, et ciliées sur leur pétiole ; à fleurs rouges, disposées en grappes terminales, et accompagnées de bractées, qui forme un genre dans la monandrie monogynie, et dans la famille des onagres.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, et qui a été appelé PISAURE par Bonati, a pour caractères : un calice de quatre folioles linéaires et caduques ; cinq pétales irréguliers, onguiculés, ouverts, dont deux supérieurs, terminés par un tubercule, et un inférieur plié en deux, pendant, plus court et renfermant les organes sexuels ; une étamine à filament dilaté à sa base, et à anthère didyme ; un ovaire inférieur, turbiné, surmonté d'un style à stigmate frangé ; une capsule globuleuse, d'abord bacciforme, quadriloculaire, quadrivalve, à loges polyspermes, à placenta tétragone et à semences très-petites.

Cette plante est originaire du Mexique, et se cultive dans les jardins de Paris. Elle est annuelle ; ses fleurs nombreuses, nuancées de blanc et de pourpre, ses fruits longuement pédonculés et pendans, lui donnent un aspect des plus élégans. Elle mérite d'augmenter le nombre des espèces qui embellissent nos parterres ; mais elle a l'inconvénient de fleurir trop tard, et d'être par conséquent frappée de la gelée avant d'avoir fourni sa carrière.

Ventenat regarde les deux pétales supérieurs de la lopèze comme des étamines stériles.

Quatre autres espèces du même pays sont venues depuis peu se réunir à celle-ci. (B.)

LOPHANTE, *Lophanthus*. Nom d'un genre de plantes établi par Forster, et qui a pour caractères : un calice monophylle, tubuleux, persistant, à cinq dents ; cinq pétales spatulés, à onglets menus ; cinq étamines ; un ovaire supérieur, ovale, conique, velu, surmonté d'un style court, cylindrique, à stigmate échancré ; un péricarpe uniloculaire, monosperme, chargé de poils longs, et renfermé dans le calice ; la semence est ovale, glabre, et munie d'une tunique propre.

Ce genre a été réuni aux VALTHÈRES par Willdenow. (B.)

LOPHANTHUS. Genre établi par Adanson sur l'*hyssopus lophanthus*, Linn., qui diffère des autres espèces par sa corolle renversée. Il n'a pas été adopté. (LN.)

LOPHARIS. Genre de poissons osseux thoraciques, établi par M. Rafinesque-Smaltz, et qui diffère des CENTROPOMES de Lacépède, comme le genre SYMPHODE du même naturaliste sicilien diffère des LABRES, et comme ses LÉPIMPHIS se distinguent des CORYPHÈNES, par le caractère tiré des deux nageoires thoraciques réunies par une membrane transversale.

Il est formé sur le CENTROPOME LOPHAR, Lac. *V.* cet article, ou la *perca lophar* de Linnæus. (DESM.)

LOPHIDIE, *Lophidion*. Genre établi par Richard, dans la famille des fougères, mais qui ne paroît pas suffisamment distingué des SCHIZAÉES. (B.)

LOPHIE, *Lophius*. Genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÉGES, dont les caractères consistent à avoir un très-grand nombre de dents aiguës ; une seule ouverture branchiale de chaque côté du corps ; les nageoires pectorales attachées à des prolongations en forme de bras.

Cuvier a établi les sous-genres CHIRONECTE et MALTHÉ aux dépens de celui-ci.

Les *lophies* se divisent en trois sections, qui sont peut-être susceptibles de former trois genres.

La première section renferme les *lophies* qui ont le corps aplati en dessus. Il y faut remarquer :

La LOPHIE BAUDROIE, *lophius piscatorius*, Linn., qui a la tête très-grosse et arrondie. Elle se trouve dans toutes les mers d'Europe, et atteint plus de six pieds de long sur un pied de large. Elle est connue en France sous les noms de *baudreuil*, *pescheteau*, *diable de mer* et *grenouille de mer*.

Une tête démesurément grosse, et des nageoires ventrales

et pectorales en forme de mains, frappent d'abord ceux qui observent une lophie baudroie pour la première fois ; sa mâchoire inférieure est plus avancée que la supérieure ; sa bouche est très-grande et continuellement ouverte ; tout l'intérieur est garni de dents inégales et nombreuses, semblables à celles des mâchoires ; deux os longs, également armés de dents, se voient dans l'œsophage ; la langue est large, courte et épaisse ; les narines sont placées derrière la lèvre supérieure, et présentent une sorte de verre à patte mobile ; l'organe de l'ouïe n'est séparé du cerveau que par une membrane, et présente une conformation particulière ; il y a six rayons à la membrane de l'ouïe ; cette dernière n'est composée que de trois lames ou branchies ; les yeux sont placés sur la partie supérieure de la tête, et très-rapprochés l'un de l'autre ; entre eux s'élève un long filament, terminé par une membrane assez large, assez longue et bilobée, à la base postérieure de laquelle on en voit une autre petite et triangulaire. Ce filament est suivi, dans la direction du dos, de deux, de trois ou de cinq autres d'autant plus petits, qu'ils s'éloignent plus de la tête, avec des membranes moins larges, simples, et des fils le long de leur tige ; des barbillons vermiformes garnissent les côtés du corps, de la queue et de la tête, au-dessus de laquelle paroissent quelques tubercules ou aiguillons, particulièrement entre les yeux et la première nageoire du dos ; il y a deux nageoires dorsales, dont la première a une membrane beaucoup plus courte que les rayons qui y sont attachés ; la nageoire de la queue est très-arrondie, ainsi que les pectorales ; celle de l'anus est au-dessous de la seconde dorsale.

Les couleurs de la lophie baudroie sont obscures en dessus et blanchâtres en dessous ; sa nageoire caudale ainsi que la bordure des pectorales est noire ; sa peau est mince et flasque, sans écailles et sans ligne latérale.

» Ce poisson, dit Lacépède, n'ayant ni armes défensives dans ses tégumens, ni force dans ses membres, ni célérité dans sa natation, est, malgré sa grandeur, contraint d'avoir recours à la ruse pour se procurer sa subsistance, de réduire sa chasse à des embuscades, auxquelles d'ailleurs sa conformation le rend très-propre. Il s'enfonce dans la vase, se couvre de plantes marines, se cache entre les pierres, et ne laisse apercevoir que l'extrémité de ses filamens qu'il agite en différens sens, auxquels il donne toutes les fluctuations qui peuvent les faire ressembler davantage à des vers ou autres appâts. Les autres poissons, attirés par cette apparente proie, s'approchent, et sont engloutis par un seul mouvement de la lophie baudroie, dans son énorme gueule, et y sont

retenus par les innombrables dents dont elle est armée. »

La lophie baudroie est ovipare, et croît promptement; mais elle est cependant rare. On la rejette ordinairement lorsqu'elle est prise par hasard dans les filets ou à l'hameçon, quoique sa chair soit blanche, facile à digérer, et d'un goût qu'on compare à celui de la *grenouille*, parce que sa forme hideuse inspire du dégoût, et que les pêcheurs sont persuadés qu'elle est ennemie du requin et peut le vaincre. Elle a été connue d'Aristote et de Pline.

La Lophie vespertilion a le corps tuberculeux et le museau pointu. On la trouve dans les mers d'Amérique, où elle parvient ordinairement à un pied et demi. L'ouverture de sa bouche est petite, inférieure, et ses mâchoires sont garnies d'une seule rangée de petites dents recourbées; on voit au-dessus de ses deux narines un barbillon qui lui sert, comme à la précédente, pour attirer le poisson; le corps est large par-devant et étroit vers la queue; son dos est garni de gros tubercules jaunes, rayonnés, et son ventre de petites épines; les nageoires ventrales ont encore plus la forme d'une main que celles de la lophie baudroie.

Ce poisson, qu'on a comparé, avec quelque raison, à une *chauve-souris*, et qu'on a en conséquence appelé *chauve-souris de mer*, est toujours fort maigre et fournit une mauvaise nourriture.

La Lophie faujas a le corps très-déprimé, aiguillonné, et en forme de disque. Elle est figurée dans Lacépède, vol. 1, pl. 2. On ignore son pays natal.

Cette espèce est très-remarquable par son aplatissement complet. Son corps est couvert de tubercules et d'épines rayonnantes, et ses bords sont garnis de filamens charnus; sa longueur est de quatre pouces.

La seconde section renferme les *lophies* qui ont le corps comprimé latéralement.

La Lophie histrion, qui a un long filament placé au-dessus de la lèvre supérieure, et terminé par deux appendices charnus. On la trouve dans les mers de l'Inde et de l'Amérique; elle se tient ordinairement cachée parmi les varecs ou entre les pierres, et parvient à près d'un pied de longueur.

Cette espèce diffère beaucoup de la lophie baudroie par sa forme; sa tête est petite; sa mâchoire inférieure saillante et garnie, ainsi que la supérieure, de très-petites dents; ses lèvres sont pourvues de barbillons; derrière son filament paroissent deux éminences charnues un peu coniques, parsemées de barbillons, et dont la postérieure est plus grosse et plus exhaussée; vient ensuite une nageoire dorsale. On compte quatre lames aux branchies. Le corps est parsemé de petits

aiguillons crochus, et de courts filamens ; il est jaunâtre, varié de taches et de bandes brunes irrégulières, sans écailles ni lignes latérales.

Les nageoires de la poitrine et du ventre de cette espèce ressemblent encore plus à des mains et à des pieds que celles des autres. On dit qu'elle s'en sert pour marcher dans la mer, et cela est possible; mais il est certain qu'elle n'en peut faire usage pour marcher hors de l'eau, comme on l'a prétendu; j'ai par-devers moi des observations positives qui le prouvent, ayant pris plusieurs de ces poissons dans ma traversée de France en Amérique.

La Lophie chironecte a un long filament placé au-dessus de la lèvre supérieure, et terminé par une très-petite masse charnue; le corps rougeâtre et présentant quelques taches noires. Elle est figurée dans Lacépède, vol. 1, pl. 14. On la trouve dans la grande mer, où elle a été observée, décrite et dessinée par Commerson. Elle se rapproche de la précédente; mais outre son filament, qui est beaucoup plus délié, plus long, et terminé par un petit bouton, elle en est très-distinguée par les deux bosses qui remplacent les deux éminences charnues, et qui n'ont point de barbillons.

La Lophie double bosse a un long filament placé au-dessus de la lèvre supérieure, et terminé par une très-petite masse charnue; le corps varié de noir et de gris. Elle se trouve avec la précédente.

La Lophie commerson a un long filament placé au-dessus de la lèvre supérieure, et terminé par une très-petite masse charnue; le corps noir; un point blanc de chaque côté. Elle est figurée vol. 1, pl. 14 de l'ouvrage de Lacépède, et se trouve dans les mêmes mers que les précédentes. Deux bosses, dont la dernière est la plus grosse, se remarquent sur sa tête. Les rayons de la nageoire dorsale sont très-courts.

La Lophie unie n'a point de filament au-dessus de la lèvre supérieure, mais deux cornes cartilagineuses articulées. Elle est figurée dans la planche des poissons appartenant à cette lettre. Elle habite dans la haute mer entre l'Europe et l'Amérique, où elle vit de petits poissons et de petits crustacés. Je l'ai plusieurs fois prise parmi les *varecs flottans* (*fucus natans*, Linn.), qui la couvrent. Comme elle n'est pas encore connue des naturalistes, je crois devoir en donner ici une description absolue.

La tête est petite, obtuse; la lèvre inférieure plus avancée et sans barbillons; les yeux petits, ronds; l'iris jaune avec cinq rayons bruns, qui se prolongent en avant et en arrière; les dents très-petites; la langue charnue; les branchies à peine sensibles: point de filament.

Le corps ovale-aplati, plus épais en avant et dans sa partie supérieure, visqueux, entièrement glabre, ferrugineux, varié de brun en dessus. La partie antérieure du dos chargée de deux cornes cartilagineuses, articulées à leur base, glabres, la première au-dessus des yeux, se relevant fréquemment, et ayant une petite dent à sa base postérieure; l'autre plus reculée, et se relevant plus rarement; les nageoires variées de brun foncé; les ventrales, pectorales et anales pédonculées; les premières et les secondes ressemblant à une main de taupe.

La longueur des individus que j'ai observés surpassoit à peine un demi-pouce, leur largeur trois lignes, et leur épaisseur deux lignes.

Les nageoires dorsales 1, 1, 14; P 8. V 5 A 6. C 8.

La troisième division des lophies ne renferme qu'une espèce qui a le corps de forme conique; c'est la LOPHIE FERGUSSON, qui porte deux filamens au-dessus de la lèvre supérieure, et des protubérances anguleuses sur la partie supérieure de la tête. On l'a prise sur les côtes d'Angleterre. Elle avoit près de cinq pieds de long; sa couleur étoit d'un brun foncé, avec des teintes noirâtres. (B.)

LOPHIOLE, *Lophiola*. Genre de plantes, qui ne diffère pas du CONOSTYLE de Pursh. (B.)

LOPHIONOTES. Famille de poissons, établie par Duméril, parmi les osseux à branchies complètes. Ses caractères sont: nageoires paires sous les pectorales; corps épais, comprimé; nageoires du dos très-longue.

Les genres qui entrent dans cette famille sont: TÆNIANOTE, CORYPHÈNE, CENTROLOPHE, CHEVALIER, HÉMIPTÉRONOTE et CORYPHÉNOÏDE. (B.)

LOPHIRE, *Lophira*. Arbre d'Afrique, dont la fructification est incomplétement connue, mais qui n'en a pas moins servi à Gærtner pour établir un genre auquel il donne pour caractères: calice inférieur persistant et à cinq divisions très-inégales; une noix coriace, à une loge monosperme. (B.)

LOPHIUS. Nom latin des poissons du genre BAUDROIE ou LOPHIE. *V.* ce dernier mot. (DESM.)

LOPHOBRANCHES. Ordre de poissons, établi par Cuvier, et qui rentre dans ceux appelés ELEUTÉROPOME et OSTÉODERME de Duméril. (B.)

LOPHOPHORE. C'est, dans les gallinacés de M. Themminck, le nom générique du MONAUL. *V.* ce mot. (V.)

LOPHORHYNCHUS. Nom tiré du grec générique du CARIAMA. *V.* ce mot. (V.)

LOPHORINE, *Lophorina*, Vieill.; *Paradisea*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la famille des MANU-

CODIATES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec garni en dessus et jusqu'au milieu, de plumes allongées, très-comprimé latéralement, grêle, droit, à dos étroit; mandibule supérieure échancrée et fléchie vers le bout; l'inférieure droite, plus courte; narines ovales, cachées sous les plumes; langue . . . . . ; ailes courtes; la 1.re rémige large, en forme de sabre, les 3.e et 4.e les plus longues de toutes; trois doigts devant, un derrière. Cette division se compose d'une seule espèce dont on ne connoît que le plumage.

La LOPHORINE DITE LE SUPERBE, *lophorina superba*, Vieill.; *Paradisea superba*, Lath. *Voy.* pl. 7 des Oiseaux dorés, art des *Oiseaux de paradis.* Cette espèce se trouve, selon Forster, dans la partie de la Nouvelle Guinée appelée *Serghile.* Les habitans de cette contrée portent à Salawat ces oiseaux morts, dans des bambous creux, après les avoir fait sécher à la fumée autour d'un bâton, et leur avoir ôté les ailes et la queue; ce qui fait qu'on en voit très-rarement sans être mutilés. Les Papous les appellent *shagawa* ou autrement *oiseaux de Serghile;* ils portent à Ternate et à Tidor, où il s'en vend beaucoup, le nom de *suffo-o-kokotoo* (oiseaux de paradis, noirs).

Le *superbe* à huit pouces huit lignes de longueur totale; le bec noir; la gorge de la même couleur, à reflets violets, et dont les plumes de sa partie inférieure s'étendent sur le devant du cou et sur la poitrine; ensuite elles s'écartent sur les côtés du ventre, dont elles laissent le milieu à découvert, et finissent exactement comme une queue d'hirondelle; elles sont d'un vert bronzé, changeant en violet; le dos, le croupion, les ailes, les couvertures de la queue et des pennes, offrent la même couleur, mais à reflets violets, selon la direction de la lumière; les longues plumes, qui naissent des épaules, se relèvent plus ou moins sur le dos, s'inclinent en arrière, et forment à l'oiseau une sorte de mantelet qui s'étend presque jusqu'au bout des ailes, et ont, à la vue et au toucher, l'éclat et le moelleux du velours; celles qui s'élèvent sur le bec et qui se présentent comme deux petites huppes, sont noires, ainsi que le ventre et les pieds.

Latham fait mention d'un *oiseau de paradis* qui est à peu près de la taille du précédent, et qui a beaucoup de rapports avec lui; mais il me paroît être un individu imparfait de la même espèce; quoique des auteurs français l'aient distingué spécifiquement en le nommant l'*oiseau de paradis à queue fourchue,* Latham le donne, dans son *Synopsis*, comme une variété du superbe, et il le décrit dans son *Index* sous la dénomination de *paradisea furcata.* (V.)

LOPHOTE, *Lophotes.* Grand poisson de la Méditerranée,

qui paroît fort rare, et qui a servi à Giorna, à l'établissement d'un genre voisin des Cépoles et des Régalec. Ses caractères sont: corps allongé et finissant en pointe; tête courte, surmontée d'une crête osseuse très-élevée, sur laquelle s'articule un long et fort rayon épineux bordé en arrière d'une membrane; une nageoire basse, à rayons presque tous simples s'étendant tous le long du dos; une caudale distincte; une anale très-petite; un rayon épineux au-devant de chaque pectorale; les ventrales très-petites; six rayons aux branchies.

Le Lophote cépédien est figuré dans le 20.e vol. des Annales du Muséum. (B.)

LOPHYRE, *lophyrus*. Genre de reptiles sauriens, établi aux dépens des Agames. Ils ont des grains solides comme le chagrin en place d'écailles; une crête sur le dos; la queue comprimée et point de rayons osseux. (B.)

LOPHYRE, *lophyrus*. Genre de vers mollusques, établi et figuré par Poli, dans son ouvrage sur les testacés des Deux-Siciles, pour placer les animaux des Oscabrions, que Linnæus avoit mal à propos réunis avec les Doris. Ces animaux ont le corps ovale, aplati inférieurement, sans yeux ni tentacules; un pied ovale, rampant; une tête surmontée d'une crête, et munie en dessous d'une bouche rugueuse; des branchies extérieures, écartées, pinnées, situées entre le manteau et le pied. (B.)

LOPHYRE, *lophyrus*, Lat. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scies, tribu des tenthrédines ou mouches-à-scie, ayant pour caractères: labre très-apparent; antennes plus grêles vers leur extrémité, de seize articles au moins, en panache ou pennacées dans les mâles, en scie dans les femelles; mandibules tridentées; une cellule radiale, grande; trois cellules cubitales, presque égales, dont la première et la seconde reçoivent chacune une nervure récurrente, et dont la troisième atteint le bout de l'aile.

Les insectes de ce genre appartiennent à la première division de celui d'*hylotome* de Fabricius, et à la première famille des *ptérones* de M. Jurine. L'on voit, par la manière dont ce dernier naturaliste compose son genre ptérone, qu'il fait abstraction des différences que présentent les antennes et les mandibules, et que le caractère distinctif ne porte rigoureusement que sur les ailes; ces insectes sont ainsi les seuls de cette tribu, qui n'ont qu'une cellule radiale et trois cellules cubitales. Mais sans négliger cette considération, j'attache plus d'importance aux autres organes dont je viens de parler, de sorte que son *ptérone difforme* dont les antennes sont pectinées ou en scie et n'ont que neuf articles, forme

mon genre *cladie*, et que les ptérones composant sa seconde et sa troisième famille, où les antennes sont simples et n'ont pareillement que neuf articles, et dont la seconde cellule cubitale reçoit les deux nervures récurrentes, entrent dans une autre coupe générique, celle que j'appelle *pristiphore*.

Les antennes des mâles des lophyres sont très-jolies, la plupart de leurs articles jetant, des deux côtés, des filets barbus, et qui forment un beau panache lancéolé, ou dont la largeur diminue graduellement de la base à l'extrémité supérieure, et se termine en pointe. Telle est l'origine du mot lophyre (*panache*, en grec) que j'ai donné à ce genre. On peut voir dans l'ouvrage de M. Jurine, sur les hyménoptères, (pl. 1, fig. 12) le dessin d'une de ces singulières antennes.

La LOPHYRE DU PIN, *lophyrus pini*, *Hylotoma pini*, Fab., le mâle; Panz. *Faun. insect. Germ.*, *fasc.* 87, tab. 17, le même sexe; *Hylotoma dorsata*, Fab., la femelle; Panz. *ibid.*, fasc. 62, tab. 9, le même sexe. Le mâle est long de quatre lignes sur deux de grosseur; son corps est noir, avec les antennes très-barbues; les jambes et les tarses d'un jaune sale, tirant sur le brun; les femelles sont plus grandes et plus grosses, d'un gris jaunâtre avec la tête et des taches noires; les barbes des antennes sont très-courtes. Les individus de ce sexe sont aussi très-différens de l'autre, et semblent appartenir à une autre espèce. La larve ou la fausse chenille vit en société sur les branches du pin; elle est blanchâtre, avec la tête d'un brun jaunâtre, et quatre rangs de taches noires; elle a vingt-deux pattes.

Une des extrémités de la coque de la nymphe se détache, à la sortie de l'insecte parfait, en manière de calotte; et y reste attachée comme le couvercle d'une tabatière à charnière.

M. Jurine a donné une excellente figure d'une espèce de ce genre, et qu'il nomme *pteronus laricis*, pl. 6, genre 6.

Le genévrier nourrit une fausse chenille qui donne une autre espèce, celle que Fabricius appelle *hylotoma juniperi*. (L.)

LOPHYROPES, *lophyropa*, Lat. Famille de crustacés, de l'ordre des branchiopodes, ayant pour caractères : tous les pieds uniquement natatoires et branchiaux, au nombre de six à douze, tantôt simples et garnis de soies, tantôt finement divisés ou branchus; corps de plusieurs renfermé dans un test en forme de coquille bivalve.

Je divise cette famille en deux tribus : les OSTRACODES, *ostracoda*, et les GYMNOTES, *gymnota*. La première est composée des lophyropes qui ont un test en forme de coquille bivalve; tels sont les genres : CYTHÉRÉE, CYPRIS, LYNCÉ, DAPHNIE.

Dans la seconde tribu, le corps est nu, ou du moins le test est fort court et ne recouvre qu'une petite partie de

l'animal. Cette tribu offre les genres : CYCLOPE, POLYPHÈME et ZOÉ. *V.* ces mots. (L.)

LOPHYRUS. Nom générique du GOURA. *V.* ce mot. (V.)

LOPTA. Chez les anciens, c'étoit un des noms de l'*onobrychis*. *V.* ce mot. (LN.)

LOQMET EL-NA'GY, *Pabulum ovium*. Nom arabe d'un PLANTAIN, *Plantago albicans*, Linn. (LN.)

LOQUE. C'est le nom de la MORELLE DOUCE-AMÈRE, *Solanum dulcamra*, dans quelques cantons de la France. Dans d'autres, c'est celui de la CARLINE SANS TIGE. Cette dernière appellation a principalement lieu dans les Cévennes, où on fait une grande consommation des réceptacles de cette dernière plante en guise d'artichaut. (B.)

LO-QUEI. Nom donné, à la Chine, à la BASELLE NOIRE, *Basella nigra*, Lour. On la mange comme ici les épinards. (LN.)

LORANTHE, *Loranthus*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des caprifoliacées, ou mieux de son nom, qui offre pour caractères : deux calices presque entiers, tronqués, l'un supérieur à l'autre ; une corolle tubuleuse, un peu irrégulière, très-profondément divisée en six découpures réfléchies ; cinq ou six étamines à anthères linéaires ; un ovaire inférieur, placé entre les deux calices, et soutenant un style simple à stigmate obtus ; une baie ovale ou oblongue, uniloculaire et monosperme.

Ce genre, qui diffère fort peu du GLUTAGO de Commerson, renferme des arbrisseaux parasites, à feuilles épaisses, ordinairement opposées, et à fleurs disposées en corymbes ou en épis axillaires ou terminaux. On en compte près de cinquante espèces, dont les unes ont une corolle à cinq divisions, même à cinq pétales, et cinq étamines, ce qui, selon Jussieu et Ventenat, nécessite l'établissement d'un nouveau genre, ou mieux son rétablissement, attendu qu'il avoit été fait par Plumier sous le nom de LONICERA.

Les loranthes étant parasites, et ne se trouvant que dans les parties les plus chaudes de l'Inde et de l'Amérique, ne sont connues que dans quelques riches herbiers ; ainsi il suffira ici de mentionner les trois espèces qu'on peut se procurer le plus facilement ; ce sont :

Le LORANTHE D'EUROPE, qui est dioïque, dont les grappes de fleurs sont simples, terminales, et les feuilles opposées, ovoïdes et épaisses. Il croît dans l'Autriche et la Sibérie, sur le chêne. Il est de la grandeur du gui.

Le LORANTHE D'AMÉRIQUE a les feuilles presque ovales, les grappes de fleurs composées, la corolle pendante et de

couleur écarlate. Il se trouve dans les îles de l'Amérique, au sommet des plus grands arbres, principalement du Résinier. C'est une plante d'un aspect fort agréable lorsqu'elle est en fleur.

Le Loranthe cucullaire, qui a les feuilles larges, lancéolées, en faux, les bractées en cœur, cucullées à leur base et souvent triflores. Il se trouve à la Guyane. (B.)

LORANTHÉES. Famille de plantes proposée par Jussieu, entre les Rubiacées et les Caprifoliacées. Elle renferme les genres Loranthe, Mangle, Guay, Chloranthe, Triostème, Schœpfie, Aucuba, Dazus, Hélixanthère, Aidie et Schradère. (B.)

LORBEER. Nom allemand du Laurier. (LN.)

LORCHE et LORCHBAUM. Noms allemands du Mélèze. (LN.)

LORÉE, *Lorea*. Genre de plantes établi par Stackhouse, *Néréide britannique*, aux dépens des Varecs de Linnæus. Ses caractères sont : frondes coriaces, muqueuses, dichothomes, égales, parsemées de chaque côté de tubercules arrondis et contenant des bourgeons séminiformes.

Ce genre renferme deux espèces ; ce sont les Varecs inégal de Turner, et Dichotome de Stackouse. Ce dernier est figuré pl. 21 de son grand ouvrage. (B.)

LORENTÉE, *Lorentea*. Genre établi par Ortéga, mais qui ne diffère pas du Sanvitale. (B.)

LORI ou LORY. Nom tiré du cri d'un petit *perroquet* des îles des Papous, et donné par Buffon à une division des Perroquets. *V.* ce mot. (V.)

LORI. *V.* Loris. (DESM.)

LORICARIA. Nom latin du genre de poissons appelés Cuirassiers. (DESM.)

LORICÈRE, *Loricera*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques. Ce genre, formé par Latreille, a, comme les *pogonophores*, les *nébries* et les *omophrons*, autres coupes génériques démembrées de celle des *carabes* de Linnæus, la lèvre inférieure saillante au-delà du premier article de ses palpes, allongée et à bord supérieur fortement avancé au milieu, présentant une pointe armée de trois épines ou de trois gros cils ; mais il se distingue de tous ces genres par la forme de ses antennes ; elles sont courbes ; les troisième, quatrième et cinquième articles sont plus courts et plus gros que les autres, et très-velus ; les derniers articles des palpes intermédiaires et postérieurs fournissent aussi un

très-bon caractère : ils sont presque cylindriques. Les *nébries* les ont presque coniques et tronqués.

Le corps de ces insectes est allongé et très-voisin, par la forme, de celui des harpales ; la tête est petite, ovale, et terminée postérieurement par un cou légèrement déprimé ; les yeux sont très-saillans; le corselet est presque orbiculaire, tronqué et rebordé. Les pattes sont assez longues; les jambes antérieures sont échancrées ; tous les tarses sont composés de cinq articles, et terminés par deux ongles égaux.

Les insectes de ce genre vivent à la manière des carabes, et se trouvent sous les pierres dans les lieux humides et sur le bord des rivières. La seule espèce que l'on trouve aux environs de Paris, est la LORICÈRE BRONZÉE, *loricera œnea ; loricère pilicorne*, pl. G 3. 12. de cet ouvrage ; *carabus pilicornis*, Fab. ; elle a trois lignes de longueur; son corps est d'un noir bronzé en dessous, et d'une belle couleur d'airain en dessus; ses élytres sont striées, et l'on voit sur le milieu de chacune trois points enfoncés, disposés sur une ligne longitudinale. (O. L.)

LORION, LOURION, LOURIOU. Noms vulgaires du LORIOT. *V.* ce mot. (V.)

LORIOT, *Oriolus*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS et de la famille des TISSERANDS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec droit, un peu déprimé à la base, conico-convexe, médiocre, un peu robuste, comprimé vers le bout ; mandibule supérieure échancrée et inclinée à la pointe ; l'inférieure plus courte, à pointe entaillée, aiguë et retroussée ; narines ovales, placées dans une membrane, ouvertes par en haut ; langue cartilagineuse, bifide et frangée à son extrémité ; une place nue à l'arrière de l'œil ; ailes dont la penne bâtarde, les 2.e et 3.e rémiges sont les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière, les extérieurs unis à la base, l'interne libre. Brisson a classé les loriots parmi les *merles ;* Linnæus et Latham les ont rangés avec les *troupiales.* Leur bec est plus fort, et sa partie inférieure présente une autre conformation que chez les premiers; ils ne ressemblent à la plupart des derniers que par les couleurs, et ils s'en rapprochent par leur nid artistement fait et suspendu aux arbres. Les loriots vivent d'insectes, de fruits et de baies. Nous ne possédons qu'une seule espèce de ce genre ; les autres se trouvent en Afrique, dans l'Inde et en Australasie.

Le LORIOT proprement dit, *Oriolus galbula*, Lath., pl. enl. n.o 26. Le mâle a tout le corps, le cou et la tête, d'un beau jaune ; un trait entre le bec et l'œil, les ailes et une partie de la queue, noirs ; la première couleur se retrouve

encore par taches à l'extrémité des pennes alaires, sur le milieu des primaires, sur quelques-unes des couvertures, et dans près de la moitié des pennes caudales, à l'exception des deux intermédiaires. Cet oiseau est à peu près de la grosseur du *merle*, et long de huit à neuf pouces; il a le bec rouge-brun, l'iris rouge ; le tarse de couleur de plomb.

Le mâle, âgé de trois ans et plus, est d'un jaune éclatant en dessus et en dessous; d'un noir profond sur le *lorum*, sur les ailes et sur la queue, dont toutes les pennes latérales sont jaunes vers le bout. Le même, après sa première mue, a toutes les parties supérieures d'un vert-jaunâtre, les inférieures d'un vert-olive, tacheté de noirâtre; le *lorum*, les ailes et la queue d'un noir-verdâtre, et toutes les pennes latérales de cette dernière partie terminées de jaune.

La femelle diffère du mâle en ce que le vert jaunâtre tire un peu à l'olivâtre, et qu'elle est, en dessous, d'un blanc verdâtre, avec des taches d'un brun noirâtre; du reste, elle lui ressemble. Le jeune, dans son premier âge, a le sommet de la tête et le dessus du cou d'un gris jaunâtre ; la gorge et les parties postérieures d'un blanc sale, très-tacheté de brun ; les rémiges bordées de blanc en dehors ; les rectrices latérales terminées par une tache jaune un peu arrondie. Le mâle est deux ans à se parer des couleurs qui le distinguent parfaitement de sa femelle. Il lui ressemble tellement pendant sa première année, qu'il faut un œil exercé pour en saisir la différence, tant elle est foible. Il en est tout autrement après sa deuxième mue ; alors son plumage ne laisse plus de doute sur son sexe; cependant ses couleurs n'ont pas encore atteint toute la perfection dont elles sont susceptibles, et ce n'est qu'à l'âge de trois ou quatre ans qu'elles sont dans toute leur beauté. D'un autre côté, il n'en est pas de cet oiseau comme des mâles de plusieurs espèces étrangères qui, lorsqu'ils sont couverts de la modeste livrée de la femelle, n'ont point le pouvoir de se propager; car, dès son premier printemps, il transmet à une génération nouvelle ce qu'il a reçu de la génération qui l'a précédé.

Les loriots arrivent dans nos contrées vers le milieu du printemps, et nous quittent à l'automne, pour passer l'hiver en Afrique: dès leur arrivée, le mâle et la femelle se recherchent, se conviennent en peu de temps, et placent leur nid à l'extrémité des branches des arbres élevés. Ils le construisent avec beaucoup d'industrie, l'attachent à la bifurcation de deux petites branches; enlacent autour des deux rameaux qui forment cette bifurcation, de longs brins de paille, de chanvre ou de laine, dont les uns allant droit d'un rameau à l'autre, forment le bord du nid par-devant, et les autres pénétrant dans

le tissu du nid, ou passant par-dessous et venant se rouler sur le rameau opposé, donnent la solidité à l'ouvrage : entre l'extérieur et l'intérieur il y a de la mousse, du lichen et d'autres matières semblables ; l'intérieur est garni de laine, de toiles d'araignées, de nids soyeux de chenilles, et de plumes, le tout réuni et tissu de la manière la plus intime. La ponte est de quatre à cinq œufs, d'un blanc sale, semé de petites taches d'un brun noirâtre et plus nombreuses vers le gros bout. L'incubation dure environ vingt-un jours ; la femelle a beaucoup d'attachement pour la jeune famille, et montre beaucoup de courage pour la défendre, même contre l'homme. « On a vu, dit Montbeillard, le père et la mère s'élancer courageusement sur ceux qui leur enlevoient leurs petits, et, ce qui est encore plus rare, on a vu la mère, prise avec le nid, continuer de couver en cage, et mourir sur ses œufs. » Ces jeunes oiseaux sont long-temps à pouvoir se suffire à eux-mêmes, et suivent long-temps leurs père et mère avant de manger seuls, en répétant très-souvent les syllabes *yo*, *yo*, *yo*. Chaque famille se réunit pour voyager.

Le chant du loriot est assez connu, et a donné lieu aux différens noms qu'on lui a imposés, d'après la manière dont on a voulu l'exprimer, ou qu'on a cru l'entendre : les uns croient qu'il dit *yo*, *yo*, *yo*, syllabes qu'il fait presque toujours précéder ou suivre d'une espèce de miaulement, comme celui du chat ; d'autres, qu'il prononce *oriot*, *loriot* ou *compère loriot*. Enfin, plusieurs lui font dire *louisot bonnes merises ;* et d'autres ont cru entendre, *c'est le compère loriot qui mange les cerises et laisse le noyau*. A leur arrivée les loriots vivent d'insectes, de scarabées, de vermisseaux, de chenilles. C'est aussi avec cette nourriture qu'ils alimentent leurs petits ; ils font, à cette époque, une grande consommation de ces insectes, surtout des derniers ; ils leur en apportent autant qu'en peut contenir leur bec ; aussi ces oiseaux patiens en nettoient une multitude d'arbres, et retournent tous les jours sur les mêmes, jusqu'à ce qu'il n'y en reste plus, avant d'en chercher sur d'autres ; cependant ils paroissent être plus avides de baies, de figues, de cerises, de merises, dont ils n'entament que la partie la plus mûre ; mais ils ne sont pas assez nombreux pour que le dégât qu'ils font dans les cerisiers, puisse balancer le service qu'ils rendent aux arbres, en les débarrassant de la quantité de chenilles qui dévorent leurs feuilles. Leur chair devient très-grasse lorsqu'ils se nourrissent de figues, elle est alors bonne à manger ; aussi leur fait-on la chasse dans les îles de l'Archipel et en Egypte, à leur passage de la fin de l'été : il n'en est pas de même au passage du printemps ; à cette époque, leur chair est d'une maigreur

excessive, et ils restent dans cet état jusqu'à ce que leur nourriture soit en plus grande abondance.

Le loriot n'est point facile à élever. Cependant on en vient à bout, et même on conserve pendant quelque temps les vieux pris avec leurs petits, si on leur donne en abondance les fruits dont ils sont le plus friands. Quant aux jeunes pris dans le nid, on les nourrit d'abord avec la pâtée du *rossignol*, et ensuite avec des fruits. Ces oiseaux vivent rarement plus de deux ans en captivité; presque toujours ils périssent d'une sorte de goutte qui les attaque aux pieds.

On n'approche pas facilement le loriot, si on ne le surprend, car il est très-défiant; on doit user de précaution, si on le chasse au fusil, parce qu'il se fait souvent suivre d'arbre en arbre pendant des heures entières, avant qu'on puisse être assez près pour le tirer; on l'attire en sifflant comme lui, ce qu'on peut faire sans le secours d'aucun *appeau;* mais il faut contrefaire son chant parfaitement, car il s'éloigne si on donne un coup de sifflet à faux; on le prend aux *abreuvoirs*, et dans la saison des cerises ou merises on lui tend des *rejets* et des *collets* qu'on amorce avec ces fruits; il vient aussi à la pipée, et on le chasse avec différentes sortes de filets.

Le Loriot du Bengale. *V.* Loriot a tête noire.

Le Loriot de la Chine. *V.* Loriot a tête noire.

Le Loriot de la Cochinchine. *V.* Loriot coulavan.

Le Loriot coudougan. *V.* Loriot a tête noire.

Le Loriot coulavan, *Oriolus chinensis*, Lath., pl. enl. n.° 50 de l'*Hist. nat. de Buffon;* il est un peu plus gros que celui d'Europe; il a le bec plus fort à proportion, et, ainsi que lui, le plumage d'un beau jaune. On remarque sur sa tête une tache noire, en forme de fer à cheval, dont la partie convexe borde l'occiput, et dont les branches passent par dessus les yeux, et aboutissent au coin de l'ouverture du bec; la couleur noire couvre aussi les pennes des ailes et de la queue; mais sur les pennes caudales, le jaune termine les deux intermédiaires; et sur les autres, il s'étend d'autant plus loin vers leur origine, qu'elles s'éloignent plus de celles-ci, de manière qu'il couvre la plus extérieure dans presque la moitié de sa longueur; le bec et les ongles sont jaunâtres, et les pieds noirs. La femelle diffère du mâle en ce que sa couleur jaune est mélangée d'olivâtre, et que le noir est moins foncé. On trouve cette espèce à la Cochinchine, et dans plusieurs autres parties de l'Inde, où elle a été vue par Sonnerat.

Le Loriot des Indes, *Oriolus galbula*, var., Lath., me

paroît appartenir à l'espèce précédente, et non pas à celle du Loriot d'Europe, comme l'a dit Latham. Il a sur la tête une sorte de fer à cheval qui aboutit, des deux côtés, à l'angle de l'ouverture du bec; des taches longitudinales sur les ailes, et une bande transversale sur la queue; le tout d'une couleur azurée; le reste du plumage, d'un beau jaune; le bec et les pieds rouges; taille et longueur du *coulavan*.

Le Loriot grivelé, *Oriolus maculatus*, Vieill., se trouve dans l'île de Java. Il a la taille du loriot d'Europe; le bec brun; les ailes et la queue d'un brun noirâtre; les pennes des ailes frangées d'un jaune foible; celles de la queue terminées de cette couleur; le reste du plumage, d'un jaune de paille clair, avec de petites taches longitudinales sur les plumes de la gorge et de la poitrine. Je soupçonne que cet individu est un jeune ou une femelle d'une espèce dont le mâle n'est pas connu.

Le Loriot loriodor, *Oriolus auratus*, Vieill., pl. 260 *des Ois. d'Afrique* de Levaillant, est un peu plus grand que le loriot d'Europe. Il est généralement d'un beau jaune d'or, avec une tache noire autour de l'œil, qui s'étend vers le bec et vers les tempes; les grandes couvertures des ailes sont frangées de noir à l'extérieur; les pennes des ailes, bordées de jaune, sur un fond roux; les intermédiaires de la queue, de cette couleur, et terminées de jaune; la penne extérieure de chaque côté, totalement jaune; les autres de cette teinte, par gradation; les yeux d'un brun-rouge foncé, et les pieds d'un brun rougeâtre. La femelle diffère du mâle en ce que le jaune est pâle, et le noir sale. Le jeune est d'un vert-olive, qui se rembrunit sur les ailes et sur la queue; le bec et les pieds sont bruns. On les trouve en Afrique.

Le Loriot orangé, *Oriolus aureus*, Vieill.; *Paradisea aurea*, Lath.; *Oriolus aureus*, Gm.; pl. 11 *des Ois. dorés*, art. *des Ois. de paradis*. Cette espèce se trouve dans l'Inde; elle a huit pouces et demi de longueur; une petite huppe d'une belle couleur aurore, plus foncée sur les plumes du capistrum, orne sa tête; le cou et la poitrine sont de la même teinte; le ventre est d'un jaune doré: les plumes du dessus du cou ont plus de longueur que les autres, et sont soyeuses, étroites et flottantes; celles de la tête, vers le front, et de la gorge dans sa partie supérieure, sont veloutées; les premières pennes des ailes, de leur naissance aux deux tiers de leur longueur, et les secondaires presque en entier, sont jaunes à l'extérieur; un beau noir couvre l'autre tiers des primaires, la partie interne et l'extrémité des moyennes, le pli de l'aile, les plus petites couvertures, les plumes qui bordent la man-

dibule inférieure et la gorge sur laquelle cette couleur se termine en pointe ; les pennes de la queue ont une très-petite tache jaune vers le bout, sur un fond noir; le bec, dans l'oiseau mort, est d'une couleur de corne; les pieds sont d'une teinte claire et salè.

Un individu de la même espèce, figuré pl. 10 des *Oiseaux dorés*, ne diffère essentiellement du précédent que dans la teinte des pennes de l'aile et de la queue; les premières sont d'un vert foncé à l'intérieur, et les dernières, depuis le milieu jusqu'à la pointe ; le reste est jaune.

La femelle, ou l'oiseau que M. Levaillant donne pour telle, diffère en ce que son plumage est généralement olivâtre ; la gorge a des grivelures de cette teinte, sur un fond noir-brun ; le bec et les pieds sont de cette dernière couleur.

* Le Loriot rayé, *Oriolus radiatus*, Lath., est moins gros qu'un *merle*, et modelé sur des proportions plus légères ; il a le bec, la queue et les pieds plus courts, mais les doigts plus longs; les plumes de la tête, de la gorge et du devant du cou, sont noirâtres et terminées de blanchâtre ; les pennes des ailes noirâtres aussi, et bordées de blanc; tout le corps et la queue d'un bel orangé, plus foncé sur la partie supérieure que sur l'inférieure ; le bec et les ongles sont à peu près de la même couleur, et les pieds jaunes. C'est le *merula bicolor* d'Aldrovande, et le *loriot à tête rayée* de Brisson. On ignore quel pays il habite.

Le Loriot a tête noire de la Chine, *Oriolus melanocephalus*, Linn.; *Oriolus galbula*, var., Lath.; pl. enl. n.° 79 de l'*Hist. nat. de Buffon*. Montbeillard et Latham en font une variété du nôtre ; cependant, notre *loriot* se trouve aussi à la Chine ; ne pourroit-on pas plutôt le regarder comme formant une race distincte et constante ? Il est moins gros, et a huit pouces trois quarts de long ; la tête et la gorge d'un beau noir; cette couleur borde à l'extérieur les grandes couvertures les plus éloignées du corps, depuis leur origine jusque vers la moitié de leur longueur, couvre la plus grande partie des pennes, la moitié des deux intermédiaires de la queue, forme des taches vers le bout et à l'extérieur de la paire latérale la plus proche; le reste du plumage est d'un beau jaune; l'iris noisette; le bec rouge ; les pieds sont couleur de plomb, et les ongles noirâtres.

La femelle a le front et l'espace entre le bec et l'œil d'un jaune vif ; la gorge et le devant du cou d'un jaunâtre clair, avec des mouchetures brunes ; le dessous du corps, d'un

jaune plus foncé; le dessus, d'un jaune olivâtre; les ailes et la queue variées de brun et de jaune.

On trouve cette espèce non-seulement à la Chine, mais encore au Bengale, et probablement dans d'autres contrées de l'Inde.

Le *loriot coudougan*, pl. 261 et 262 des *Ois. d'Afrique*, n'est pas, je crois, une espèce distincte de la précédente. Il a la tête noire, et une cravate de cette couleur sur la gorge et sur le devant du cou; les parties inférieures et les côtés du cou, d'un jaune jonquille; le manteau d'un jaune olivâtre, ainsi que les quatre pennes intermédiaires de la queue, dont les latérales sont noires et jaunes; les pennes des ailes noires, et les secondaires bordées d'un blanc jaunâtre; leurs couvertures terminées de blanc; le bec d'un rouge-brun; le tarse couleur de plomb, et la queue arrondie.

La femelle qui porte des couleurs olivâtres, a un capuchon d'un noir lavé, et mêlé d'une teinte d'olive; les plumes du cou, frangées de jaune, et la poitrine marquée de noir. Le jeune est d'un gris-olive sur le capuchon, d'un jaune obscur en dessous du corps. La ponte de cette espèce se compose de quatre œufs blancs tachetés de brun. M. Levaillant soupçonne que ce *loriot* est le *moloxite* ou la *religieuse* d'*Abyssinie* de Buffon.

Le plumage de ces loriots présente de la variation, avant d'être parvenu à son état parfait. Des individus ont la tête brune; la gorge et le devant du cou tachetés de gris-blanc et de noir; les couvertures supérieures des ailes, mélangées de noir, ainsi que les pennes de la queue. D'autres ont la tête et le devant du cou noirs et tachetés; le dessus du cou et les parties inférieures du corps jaunes, avec une ligne noire le long de la tige des plumes de la poitrine; le dos, le haut de l'aile, d'un vert-olive foncé, tirant au jaune sur le croupion; les ailes noires, les pennes primaires bordées de blanc à l'extérieur et les autres de jaune; l'aile bâtarde terminée de blanc; les quatre pennes intermédiaires de la queue, d'un vert-olive; les autres noires avec du jaune à leur extrémité, et le bec brun.

Le Loriot varié, *Oriolus variegatus*, Vieill., se trouve à la Nouvelle-Hollande. Le bec est rougeâtre, et d'une teinte plus claire en dessous; le *lorum* et les pieds sont noirs; la tête, la gorge, le dessus du corps, les couvertures supérieures des ailes, le cou en entier et la poitrine, présentent un mélange de blanc et de noir, sur un fond verdâtre; les flancs sont jaunes; le ventre et les parties postérieures blanches, avec des taches noires; les pennes primaires des ailes, noirâtres et bordées de gris bleuâtre à l'extérieur; quelques

unes des couvertures des ailes, terminées de blanc; les pennes secondaires bordées de vert en dehors; la queue est noirâtre, bordée de gris bleuâtre, à l'extérieur avec une grande tache blanche sur le bout et en dedans de ses huit pennes latérales; ses quatre intermédiaires sont grises dans le milieu et sans taches. Taille du *loriot coulavan*. Un individu est au Muséum d'Histoire naturelle.

Le Loriot vert, *Oriolus viridis*, Vieill.; *Gratula viridis*, Lath., à près de dix pouces de longueur totale; le plumage assez généralement d'un vert terne pâle; le menton bigarré de noirâtre et de brun; le dessous du corps, depuis la poitrine, blanchâtre, avec quelques stries noirâtres; les ailes et la queue de cette teinte, les premières bordées et la dernière terminée de blanc; le bec couleur de corne, et les pieds noirs.

Je rapproche de cet oiseau, comme variétés d'âge ou de sexe, trois individus que j'ai sous les yeux: l'un est verdâtre, avec une tache brune longitudinale sur chaque plume des parties supérieures du corps; cendré sur la gorge; gris et tacheté de noir, sur le devant du cou et sur la poitrine; presque blanc sur les parties postérieures; d'un cendré rembruni sur les pennes alaires et caudales, qui sont, les premières, bordées, à l'extérieur, d'une couleur plus claire, et les autres tachetées de blanc en dehors. Cet oiseau m'a été communiqué par M. Baillon. Le second a le dessus du cou et du corps, la tête et le cou verdâtres; les côtés de la tête, la gorge, le devant du cou gris; les parties postérieures d'un verdâtre terne et comme sale, tirant au blanc sur les couvertures inférieures de la queue; les ailes brunes et bordées de vert en dehors; les huit pennes latérales de la queue terminées de blanc; le bec rougeâtre. Le troisième diffère des précédens en ce que le dessus de la tête et du cou est tacheté de noirâtre; que la gorge est blanche, avec ses côtés noirâtres; que les joues sont d'un verdâtre très-sombre, et que toutes ses parties inférieures sont grises, avec une ligne très-étroite et noirâtre sur le milieu de quelques plumes. (V.)

LORIPE, *Loripes*. Genre de vers mollusques testacés, établi par Poli dans son ouvrage sur les coquilles des mers des deux Siciles. Son caractère consiste à avoir: un seul siphon; un pied cylindrique, subulé, très-long, représentant un fouet; un manteau réuni par ses bords, mais laissant trois ouvertures, dont l'inférieure sert à la sortie du siphon, et la supérieure à celle du pied; les branchies à demi-réunies.

Il a pour type la Telline lactée; et il est figuré, avec des détails anatomiques, pl. 15, n.os 26, 27, 28 et 29 de

l'ouvrage précité. Sa chair est savoureuse et se mange sur les côtes de Naples. (B.)

LORIQUE. Tunique qui recouvre la GRAINE. Elle n'est que la seconde quand il y a une ARILLE. Sa nature varie beaucoup. On y remarque un trou appelé MICROPYLE. *Voy.* FRUIT. (B.)

LORIS (*loris*), Geoff., Lacép., Dum., Cuv., Fischer; (*lemur*) Gmel., Erxleb., Schreb; (*Stenops*) Illig. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des makis ou lémuriens, ainsi caractérisé par M. Geoffroy : Corps et membres très-grêles; tête ronde; museau relevé; nez prolongé en boutoir; yeux très-grands, dirigés en avant, contigus et séparés par une très-mince cloison osseuse; quatre dents incisives supérieures, très-petites, séparées à leur milieu; six inférieures proclives, contiguës et très-petites; deux canines moyennes à chaque mâchoire; douze molaires en haut et dix en bas, à couronne garnie de pointes aiguës; oreilles courtes et velues; quatre mamelles pectorales provenant seulement de deux glandes mammaires; point de queue; os du bras et de la jambe distincts; tibia plus long que le fémur; tarse de la longueur du métatarse; neuf vertèbres lombaires; os jugal sans trou apparent; intermaxillaires grands, inclinés et saillans au-delà du museau. Les loris ont d'ailleurs, comme tous les autres animaux de la famille des lémuriens, les pouces séparés aux quatre extrémités, et le premier doigt du pied de derrière seulement muni d'un ongle crochu.

Ce genre, dans l'origine de sa formation (Mém. sur les makis, *Magas. encyclop.* tom. 7), comprenoit deux espèces; le *loris grêle* ou de Ceylan, et le *loris paresseux* ou du Bengale; *V.* pl. G 9; mais M. Geoffroy, sur la considération de la brièveté du museau dans le dernier de ces animaux et de la forme plus épaisse de son corps et de ses membres, en a fait le type d'un nouveau genre (1), qu'il nomme NYCTICÈBE (*V.* ce mot), et dans lequel il place encore trois autres quadrumanes, dont un, le *potto* de Bosman, a été rapporté au groupe de GALAGOS, par M. le professeur Cuvier, dans son *Règne animal*, tom. 1, p. 119.

Le *loris grêle*, qui reste seulement dans le genre LORIS, habite l'île de Ceylan. C'est un animal mélancolique, silencieux, patient, fort lent dans ses mouvemens, qui dort pendant le jour et ne s'éveille que le soir, et qui vit de fruits, d'œufs et d'insectes qu'il saisit à l'aide de ses mains antérieures.

On ne sauroit le confondre avec les TARSIERS et les GA-

(1) Ann. du Muséum d'Histoire nat., tom. 19, p. 163.

LAGOS, qui ont le tarse, triple du métatarse; les oreilles nues et membraneuses, et qui d'ailleurs sont pourvus d'une queue très-longue.

Espèce unique. — Le LORIS GRÊLE, (*loris gracilis*), Geoffr; Fisch.—(*Lemur tardigradus*) Gmel., Erxl., Shaw.—Schreber, Saeugth, tab. XXXVIII.—*Tardigradus*, Séba., Thes. tom. 1, pl. 35.—Le LORIS, Buff. tom. 13, pl. 30. — Audebert (Hist. nat. des singes et des makis). — (*Loris ceylonicus*) Fischer, Anat. des makis, page 28, pl. 7, 8, 9 et 10.

Ce petit quadrupède, très-remarquable par l'élégance de sa figure et la singularité de sa conformation, est peut-être de tous ceux de l'ordre auquel il appartient, celui dont le corps est le plus long relativement à sa grosseur; sa tête est tout-à-fait ronde, et son museau est relevé et saillant, ses yeux sont excessivement gros et très-voisins l'un de l'autre; ses oreilles larges et arrondies, sont garnies en dedans de trois oreillons en forme de petites conques; la queue est remplacée par un léger tubercule ayant pour base les vertèbres coccygiennes. Tout le corps est couvert de poils fins d'un gris roussâtre plus foncé sur le dos qu'ailleurs; la face est brune, surtout au-dessus des yeux; une ligne blanchâtre étroite part de la base du nez, et se porte jusqu'au milieu du front, où elle s'élargit un peu. Les parties de la génération de la femelle présentent un caractère très-singulier; le clitoris est très-gros, son gland est partagé en deux branches et terminé par des poils. Entre ces deux branches, Daubenton a trouvé l'ouverture de l'urètre; car en faisant entrer de l'air dans cet orifice, il a fait enfler la vessie. La femelle du *loris* est ainsi la seule dont l'urètre suive le corps du clitoris, et perce le gland de cette production comme dans la verge et dans le gland du mâle.

Le *loris* est de la taille d'un *écureuil*. L'individu qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, est mâle.

M. Fischer a décrit un *loris* qu'il regarde comme appartenant à une espèce particulière, qu'il nomme *loris ceylonicus;* mais cette seconde espèce, constatée sur des caractères justement appréciés, et qui ont été vérifiés par M. Geoffroy, ne paroît cependant pas, selon ce professeur, devoir être admise; les différences qu'elle présente avec la première, tiennent uniquement, dit-il, aux changemens d'un âge plus avancé. (DESM.)

LORITOS. C'est le nom donné aux PERROQUETS, par les Espagnols du Paraguay. (V.)

LORMAN. C'est le HOMARD (*Astacus marinus*), sur les côtes de la Méditerranée dépendantes de la ci-devant province de Languedoc. (DESM.)

LORMUSE. Un des noms vulgaires du LÉZARD GRIS. (B.)

LOROGLOSSE, *Loroglossum*. Genre de plantes établi par Richard aux dépens des OPHRYDES et des ORCHIS de Linnæus. Il a pour type l'OPHRYDE HOMME et l'ORCHIDE A ODEUR DE BOUC, et ne diffère pas de l'ACERAS de R. Brown, *Hort. Kew*. (B.)

LOROS ou LORITOS. Nom appliqué aux PERROQUETS par les Espagnols du Paraguay. (V.)

LORUM (*Ornithologie*). On donne ce nom à la partie de la tête qui est entre le bec et l'œil. Il est glabre ou emplumé. (V.)

LORY. *Voy*. LORI. (S.)

LOS et LOSS. Noms russes de l'ÉLAN, espèce du genre CERF. (DESM.)

LOSANGE. Nom d'une COULEUVRE, *Coluber aulicus*. (DESM.)

LOSCHAD. Nom russe de toute l'espèce du CHEVAL. (DESM.)

LOSCHBLEY. Nom allemand du GRAPHITE, et quelquefois du MOLYBDÈNE sulfuré. (LN.)

LOSCHTAK. Nom arménien de la MANDRAGORE. (LN.)

LOSESCHE et LOOFSNE. Noms allemands du TREMBLE. (LN.)

LOSET. C'est le *murex fusiformis* de Gmelin. *V*. ROCHER. (B.)

LOSNA. Nom portugais de l'ABSINTHE. (LN.)

LOSS. L'*élan* est connu, en Pologne, sous cette dénomination. *V*. ELAN à l'article CERF. (S.)

LOSSAN ou LOSSON. C'est, dans quelques parties de la France, le nom de la CALANDRE DES BLÉS, appelée, plus communément, COSSON. (DESM.)

LOSSEY. Espèce de BOURRACHE. *V*. HORREYG. (LN.)

LOTALALITE de Sewerguine. C'est la DIALLAGE VERTE. *V*. DIALLAGE. (LN.)

LOTE. *Voyez* LOTTE. (S.)

LOTE FRANCHE. C'est le *cobitis barbatula* de Linn. *V*. au mot COBITE. (B.)

LOTE (GRANDE). C'est le GADE MOLVE. (B.)

LOTE DE HONGRIE. C'est le SILURE COMMUN. (B.)

LOTTE VIVIPARE. *V*. au mot BLENNIE. (B.)

LOTEA. Genre créé par Medicus et adopté par Moench, pour placer le *lotus ornithopodioïdes*, Linn., qui diffère des autres espèces par ses légumes arqués, comprimés, sans

loges, et ses graines orbiculaires comprimées. Ce genre n'a pas été adopté. (LN.)

LOTHE et LOTHGRAV. L'Ivraie et l'Orge des rats reçoivent ce nom en Allemagne. (LN.)

LOTIER, *Lotus*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, qui offre pour caractères : un calice tubuleux à cinq découpures égales ; une corolle papilionacée composée d'un étendard arrondi, de deux ailes courtes et conniventes en dessus, d'une carène renflée inférieurement et ascendante ; dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur, cylindrique, à style montant et à stigmate incliné ; une gousse unilociulaire, polysperme, cylindrique ou anguleuse, plus longue que le calice.

Les genres Tétragonolobe, Dorycnion et Lotéa, établis aux dépens de celui-ci, n'ont pas été adoptés.

Ce genre renferme des plantes herbacées, vivaces ou annuelles, à feuilles ternées, pétiolées, à folioles sessiles, à stipules semblables aux folioles, à pédoncules solitaires, axillaires et terminaux, portant une ou plusieurs fleurs disposées en ombelle. On en compte plus de cinquante espèces, qu'on divise en deux sections.

Dans la première, qui comprend les lotiers dont les pédoncules sont chargés d'une ou deux fleurs, on doit principalement remarquer :

Le Lotier siliqueux, dont les tiges sont un peu couchées, les feuilles velues, les bractées lancéolées, et les légumes solitaires, garnis de quatre ailes membraneuses. On le trouve dans les prés humides, où il se distingue par la grosseur de ses légumes. Il est vivace.

Le Lotier conjugué porte, sur chaque pédoncule, deux légumes à ailes peu prononcées. Ses bractées sont ovales, oblongues et plus longues que le calice. Il se trouve aux environs de Montpellier.

Le Lotier comestible, *lotus edulis*, a les légumes ordinairement solitaires, recourbés, bossus et canaliculés. Il se trouve dans l'Europe méridionale et sur la côte de Barbarie. Les gousses, quand elles sont jeunes, sont remplies d'une pulpe dont la saveur est douce et analogue à celle des petits pois. On les vend, dans quelques endroits, sur les marchés, pour l'usage des femmes et des enfans, qui aiment à les sucer.

Le Lotier gébelié, qui a les légumes droits, cylindriques, mucronés ; les tiges penchées, glabres ; les pédoncules pauciflores et les bractées triphylles. On le trouve aux environs

d'Alep, où il sert, comme le précédent, à la nourriture du peuple. Il a été apporté par Olivier et Bruguières, et est figuré dans l'ouvrage de Ventenat, intitulé : *Plantes du Jardin de Cels*, pl. 57.

Dans la seconde, qui comprend les lotiers chargés de trois ou d'un plus grand nombre de fleurs, on doit spécialement noter :

Le Lotier pied d'oiseau, *lotus ornithopodioïdes*, qui porte ordinairement trois légumes recourbés, comprimés, et dont les tiges sont diffuses. Il est annuel, et se trouve dans les parties méridionales de la France, sur le bord de la mer.

Le Lotier de Saint-Jacques a les folioles linéaires, les fleurs d'un brun-noir, et la tige droite et rameuse. Il est vivace, et se trouve dans l'île de Saint-Jacques au Cap-Vert. On le cultive fréquemment dans les jardins d'agrément, à raison de la singulière couleur de ses fleurs et de leur durée qui excède quatre mois.

Le Lotier hémorroïdal, *lotus hirsutus*, a les fleurs disposées en tête, les légumes ovales, les tiges droites et hérissées. Il est bisannuel, se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, et se cultive dans les jardins, à raison de la beauté de ses touffes. Son nom lui vient du préjugé qui l'a fait regarder comme propre à guérir les hémorroïdes, parce qu'on remarque sur ses semences de petites taches rouges.

Le Lotier glomérulé, *lotus rectus*, a les fleurs très-petites, disposées en tête serrée, les légumes droits et glabres. Il est vivace, se trouve dans les parties méridionales de la France, et pourroit se cultiver comme la luzerne, à raison de l'abondance, de la grandeur et de la saveur de ses tiges.

Le Lotier corniculé a les fleurs en tête comprimée, les tiges penchées, les légumes cylindriques et écartés. Il est vivace. On le trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les prés, les pâturages et les bois. Il varie beaucoup, selon le lieu où il croît. Les bestiaux le repoussent, et ses propriétés médicales sont peu constatées, quoiqu'on le dise apéritif, vulnéraire et détersif.

Le Lotier digité, *lotus dorycnium*, a les feuilles géminées, sessiles, et les fleurs en tête. On le trouve dans les parties méridionales de l'Europe. Il est bisannuel. Tournefort en avoit fait un genre particulier, et Lamarck l'a réuni aux Aspalaths. *V.* ce mot.

LOTIER des anciens. *V.* Jujubier et Lotos. (LN.)

LOTIER AQUATIQUE. *V.* Glinole (*Glinus lotoïdes*). (LN.)

LOTIER BLANC ou A FEUILLES DE FRÊNE. *V.* AZÉDARACH. (LN.)

LOTIER D'EGYPTE. C'est un NÉNUPHAR. (B.)

LOTIER DES LOTOPHAGES. C'est un JUJUBIER. (B.)

LOTIER DE MAURITANIE. C'est une espèce de BUGRANE, *Ononis mauritanica.* (LN.)

LOTIER ODORANT. Le NÉNUPHAR LOTUS porte ce nom dans quelques voyageurs français. *V.* NÉNUPHAR. (B.)

LOTIER ODORANT. Le MÉLILOT BLEU porte ce nom. C'est le *trifolium cœruleum*, Linn. (B.)

LOTIER A QUATRE FEUILLES. C'est l'ANTHYLLIDE TÉTRAPHYLLE. (LN.)

LOTOIRE, *lotorium.* Genre de COQUILLES, établi par Denys de Montfort aux dépens des ROCHERS de Linnæus. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, à spire élevée, plus ou moins triangulaire et couronnée ; ouverture très-allongée, dentée, offrant une gouttière plus ou moins marquée au haut de la réunion des deux lèvres ; lèvre extérieure dentée, festonnée, ailée ; base canaliculée, échancrée.

Le ROCHER BAIGNOIRE de Linnæus, figuré par Dargenville, pl. 10 M, est l'espèce qui sert de type à ce genre. C'est une coquille de six pouces de long, fort remarquable par sa forme et la grosseur de ses varices. Elle vit, à une certaine profondeur, sur les côtes d'Afrique. (B.)

LOTOR. Tiedmann donne ce nom latin au genre qui renferme les RATONS, et qui avoit reçu précédemment de Storr, celui de PROCYON, que nous lui conserverons. (DESM.)

LOTORIUM. Nom latin, donné par Denys de Montfort à son genre LOTOIRE. *V.* ce mot. (DESM.)

LOTOS des Grecs, LOTUS des Latins. Ces noms ont désigné un grand nombre de plantes différentes, dont les unes sont des arbres et les autres des herbes. Parmi les premières se trouve le fameux *lotus* dont les fruits servoient de nourriture aux *lotophages*, peuple de la côte septentrionale d'Afrique. C'est une espèce de JUJUBIER. Athénée donne aux jujubes mêmes le nom de *lotus ;* mais le vrai lotus des Lotophages, celui dont il est parlé dans l'Odyssée, est le *Rhamnus lotus*, Linn., et non pas le jujubier, comme l'a cru Guillandinus, ni le micocoulier (*celtis australis*), ni le plaqueminier (diospyros lotus), encore moins le laurier-cerise et le santal rouge. (*V.* JUJUBIER DES LOTOPHAGES). Il est très-possible cependant, que plusieurs espèces de jujubier aient été confondues par les anciens, sous le nom de lotus, et que le *napeca* ou *nabeca* (*Rhamnus napeca*, L.), soit de ce nombre.

Les lotus herbacés sont distingués, par Dioscoride, en trois : 1.° le *lotus cultivé* dans les jardins; 2.°, le *lotus sauvage*; et enfin, 3.°, le *lotus d'Egypte*. Le trèfle odorant (*trifolium cœruleum*, Linn.), est peut-être le premier, qu'on nommoit aussi *Triphyllum*; le second seroit le mélilot ou le lotier corniculé, qui étoit aussi nommé *lyblum*. Le troisième, que Pline met au rang des plantes marécageuses, est le lotus des Egyptiens, c'est-à-dire, le *nymphæa lotus*, Linn. Belon, cependant, penche pour la colocasse. Il y a beaucoup de confusion à l'égard des deux premiers, dont un est sans doute le *lotus herbacé* qu'Homère, suivant Pline, exaltoit en le donnant comme digne des dieux. C'est néanmoins dans la seule famille des légumineuses qu'on a cru qu'il falloit chercher ces deux *lotus*. Les plantes prises pour telles ont servi de point de comparaison pour d'autres qui ont été groupées auprès; c'est ce qui fait que le nom de lotus a été appliqué à beaucoup d'espèces de genres différens, savoir : *trigonella*, *trifolium*, *melilotus*, *medicago*, *lotus*, *psoralea*, *cytisus*, *anthyllis*, *liparia*, *aspalathus*, *coronilla*, etc.

Le genre lotus de Linnæus se compose du *lotus* et du *dorychnium* de Tournefort, réunion qui n'est pas admise; on a encore fait plusieurs genres sur des espèces de lotus, mais ils n'ont pas été adoptés non plus, ce sont : le *krokeria* de Moench, qui renferme le *lotus edulis*, le *scandulida* ou *tetragonolobus* de Scopoli, et le *lotea* de Medicus. *V.* ces noms et LOTIER. (LN.)

LOTTE, *lota*. Espèce du genre des GADES, qui, selon Cuvier, doit servir de type à un sous-genre qui auroit pour caractères : deux nageoires dorsales, une anale et des barbillons plus ou moins nombreux.

On pêche la *lotte* dans les rivières et les lacs, où elle parvient quelquefois à quatre pieds de long.

Ce poisson s'écarte de ses congénères pour se rapprocher des BLENNIES et des ANGUILLES, soit relativement à sa forme, soit relativement à ses habitudes. En effet, il a le corps très-allongé et serpentiforme; ses nageoires dorsales et anales sont très-basses et très-longues; ses écailles sont peu visibles, et la peau à laquelle elles sont attachées est enduite d'une humeur visqueuse très-abondante; sa couleur est jaune, marbrée de brun en dessus, et blanchâtre, également marbrée en dessous; sa ligne latérale est droite.

La lotte préfère les eaux claires et courantes à celles qui sont bourbeuses et stagnantes. Elle se trouve constamment, pendant le jour, dans les trous qu'elle se creuse ou qu'elle trouve creusés dans le rivage ou sous les pierres, et là elle saisit, au passage, les vers, les insectes et les petits poissons dont elle se

nourrit; elle cherche même à y attirer ces derniers en agitant les barbillons de sa mâchoire inférieure, barbillons qu'ils prennent pour de petits vers. Sa bouche est grande, presque toujours ouverte, et garnie de sept rangées de dents aiguës à chaque mâchoire, et par conséquent très-propres à les englober.

Le temps du frai de la lotte tombe au milieu de l'hiver; alors les individus qui sont dans la mer entrent dans les fleuves, et y déposent leurs œufs dans les endroits unis et peu profonds. Elle multiplie beaucoup. Sa croissance est rapide. On a compté cent vingt-huit mille œufs dans une seule femelle de grosseur moyenne. On a écrit qu'elle étoit quelquefois vivipare, mais c'est probablement une erreur. *V.* au mot BLENNIE.

On pêche ce poisson, qu'on appelle quelquefois *motelle*, *moutelle* ou *barbotte*, avec le filet, ou à la ligne flottante, ou à la ligne de fond. J'en ai beaucoup pris dans de petites rivières, en les cherchant avec la main dans les trous où elles se réfugient. Elle a la vie dure. On peut la garder en vie hors de l'eau pendant plusieurs jours, pourvu qu'on la tienne dans un endroit frais; dans ce cas, on la nourrit avec des morceaux de viande ou des petits poissons. Sa chair est blanche, agréable au goût et facile à cuire. Elle est en conséquence très-estimée des gourmets, et convient parfaitement aux convalescens et aux estomacs délicats. Son foie, surtout, qui est très-volumineux, est regardé comme un mets délicieux, et on cite des folies faites par des Apicius modernes pour s'en procurer. Ses œufs, au contraire, sont très-difficiles à digérer, et causent même quelquefois des purgations comme ceux du *brochet*. Sa vessie natatoire est extrêmement grande, et est employée dans quelques pays pour faire de la COLLE DE POISSON.

Bloch rapporte que les pêcheurs de l'Oder en prenoient autrefois une si grande quantité, qu'ils ne pouvoient les vendre, et qu'ils les faisoient sécher après les avoir coupées en lanières, pour s'en servir comme de chandelles. Leur foie se résout presque en entier en huile, qui est très-bonne pour assaisonner les alimens, pour brûler et pour les usages médicinaux.

J'ai été dans le cas de remarquer que les lottes prises dans la mer sont beaucoup moins savoureuses que celles qui vivent constamment dans l'eau douce, et je suis même porté à croire qu'elles forment une espèce particulière, quoique je n'aie pas pu leur trouver de caractères suffisamment distincts pour les séparer. (B.)

LOTUS. *Voyez* LOTOS. (LN.)

LOU. En languedocien, le LOUP; LOUBATAS, gros loup; LOUBATOU et LOUBET, louveteau ou jeune loup. (DESM.)

LOUBAS. C'est, à Nice, le nom vulgaire du PERSÈQUE LOUP (*perca labrax*), Linn. (DESM.)

LOUBAS NÈGRE. Nom du CENTROPOME NOIRÂTRE, à Nice. (DESM.)

LOUBIER. Nom égyptien des HARICOTS. (B.)

LOUBINE. C'est le CENTROPOME LOUP. (B.)

LOUBO. La LOUVE, en languedocien. (DESM.)

LOUBYA et LOUBYEH. Noms arabes d'un DOLIC (*Dolichos lubia*, Forsk.), nommé MÂSEH en Nubie. (LN.)

LOUC-HAM-TSAO. Nom donné en Chine à une espèce d'INDIGOTIER (*Indigofera coccinea*, Lour.). (LN.)

LOUCHE. Poisson du genre des LABRES, *labrus luscus*, Linn. (B.)

LOUCHYRIS. Nom vulgaire des CLOPORTES. (B.)

LOUETTE. Dénomination vulgaire de l'*alouette*, en Guienne. (S.)

LOUF. Nom arabe du *momordica luffa*, Linn. (LN.)

LOUFO. Nom languedocien des *champignons* appelés VESSE-LOUPS ou LYCOPERDONS. (DESM.)

LOUFOO et LEU-TZE. Le *lowa* porte encore ces deux noms à la Chine. *Voyez* LOWA, ou plutôt CORMORAN DE LA CHINE. (S.)

LOUICHE, *louichea*. Nom donné par L'héritier, *Stirpes*, pl. 65, au PTÉRANTHE de Forskaël, que quelques auteurs avoient réuni à la CAMPHRÉE. (B.)

LOUIRO. Nom languedocien de la LOUTRE D'EUROPE. (DESM.)

LOUIZO (la). Dans les départemens de l'Aude et autres circonvoisins, c'est la LOUTRE. (DESM.)

LOUMBARD. Nom piémontais de la DOUBLE BÉCASSINE. (V.)

LOUN. Nom que porte le PYGARGUE en Russie, aux environs de Simbirsh et dans les contrées désertes, entre le Don et le Volga. (V.)

LOUP (*Canis lupus*). Quadrupède carnassier, du genre des CHIENS. *V.* ce mot. (DESM.)

LOUP DU BRÉSIL. *V.* LOUP DU MEXIQUE. (DESM.)

LOUP-CERVIÈR. C'est le lynx, quadrupède du genre des CHATS. *V.* ce mot. (DESM.)

LOUP DORÉ (*lupus aureus*) des anciens. C'est le CHACAL ou l'ADIVE. *V.* l'article CHIEN. (DESM.)

LOUP DES EAUX DOUCES. Ce nom est donné au *brochet*, parce qu'il dévore beaucoup de poissons. (B.)

LOUP-GAROU. Nos ancêtres appeloient *loups-garoux*,

c'est-à-dire, *loups* dont on doit se *garer*, ceux qui, accoutumés à la chair humaine, se jettent sur les hommes, attaquent le berger plutôt que le troupeau, emportent les enfans.

Le peuple donne encore le nom de loup-garou, à un homme qu'il suppose être sorcier et courir les rues et les champs, transformé en *loup*. « Cette erreur, dit l'abbé Rozier, est très-ancienne et très-accréditée ; il n'est guère possible de remonter à la fable qui y a donné lieu. Sur la fin du seizième siècle, plusieurs tribunaux ne la regardoient pas comme telle. Laroche Flavia rapporte un arrêt du Parlement de Franche-Comté, du 18 janvier 1574, qui condamne au feu, Gilles Garnier, lequel ayant renoncé à Dieu, et s'étant obligé par serment de ne plus servir que le diable, avoit été changé en LOUP-GAROU. » (*Cours complet d'Agriculture.* (S.)

LOUP-MARIN. Belon a donné une mauvaise figure de l'*hyène*, sous le nom de *loup-marin ;* mais la description qui accompagne cette figure n'y convient nullement, de sorte que, selon toute apparence, il y a transposition de l'une ou de l'autre, dans l'ouvrage de cet ancien et bon naturaliste. (S.)

LOUP-MARIN. *V.* aux mots ANARRHIQUE et CENTROPOME. (B.)

LOUP-MARIN. Dénomination que les navigateurs ont appliquée à plusieurs espèces de PHOQUES. *V.* ce mot. (S.)

LOUP DU MEXIQUE (*Canis mexicanus*), Linn., *agouara-gouazou*, d'Azara. Quadrupède du genre des CHIENS, et de l'Amérique méridionale. (DESM.)

LOUP NOIR (*Canis lycaon*). Espèce de mammifère du genre des CHIENS. *V.* ce mot. (DESM.)

LOUP ROUGE. *V.* LOUP DU MEXIQUE. (DESM.)

LOUP DE RIVIÈRE. Selon de Azara, les Guaranis donnent ce nom à la LOUTRE D'AMÉRIQUE, ou véritable *saricovienne.* (DESM.)

LOUP TIGRE. L'animal dont parle Kolbe, sous cette dénomination, est le GUÉPARD. *V.* l'histoire de cet animal, à l'article CHAT. (DESM.)

LOUPASSOU. On appelle ainsi le CENTROPOME LOUP. (B.)

LOURADIA. Ce genre de Vandeli se rapproche, suivant Jussieu, de l'*Aglaia* de Loureiro, et du *Camunium* de Rumphius ; mais son fruit est une capsule uniloculaire, trivalve et polysperme. Poiret le réunit au genre *ticorea* d'Aublet, qui est appelé *ozophyllum* par Willdenow, et qui appartient à la famille des méliacées. (LN.)

LOURÉE, *loureа*. Genre de plantes qui a aussi été appelé MOGHANIE et CHRISTIE. (B.)

LOUREIRE, *loureira*. Genre de plantes de la dioécie monadelphie et de la famille des euphorbes, établi par Cavanilles. Ses caractères consistent: dans les fleurs mâles, en un calice divisé en cinq parties profondes; une corolle monopétale, à tube court, divisé en cinq parties recourbées; huit à treize étamines réunies à leur base et accompagnées de cinq glandes: dans les fleurs femelles, en un calice plus long que la corolle, et persistant; une corolle comme dans le mâle; un ovaire supérieur, presque rond, comprimé, entouré de cinq glandes, surmonté de trois styles bifides, à stigmate émarginé; une capsule presque ronde, comprimée, entourée de cinq glandes, biloculaire et bivalve, renfermant une seule semence.

Ce genre se rapproche infiniment des *manioc*, et a été appelé MOZINNE par Ortega.

Il renferme deux espèces d'arbrisseaux.

Le LOUREIRE A FEUILLES CUNÉIFORMES, qui a les feuilles obtuses et sans glandes; et le LOUREIRE GLANDULEUX qui a les feuilles en cœur et glanduleuses en leur bord. Ils se trouvent au Méxique. (B.)

LOURION, LOURIOU. Noms vulgaires du LORIOT. (V.)

LOUSEBERRY des Anglais. C'est le FUSAIN. (LN.)

LOUSOT. Nom vulgaire du LORIOT. (V.)

LOUTRE, *lutra*, Ray, Briss., Scopoli, Storr., Erxleb., Cuv., Shaw, Lacép., Dum., Illig.; *Mustela*, Linn., Gmel. Genre de mammifères carnassiers digitigrades qui se rapprochent particulièrement des martes, dans le genre desquelles ils ont été placés par Linnæus.

Les *loutres*, comparées aux martes proprement dites, sont des animaux d'assez grande taille; en général, elles sont moins allongées; leur corps est plus trapu et leurs jambes sont encore plus courtes. Leur tête large et aplatie; leurs oreilles très-courtes et arrondies; leurs pieds palmés; leur queue toujours moins longue que le corps, forte et déprimée, les caractérisent suffisamment, pour qu'il ne soit pas possible de les confondre non-seulement avec les martes, mais encore avec aucun des quadrupèdes admis, jusqu'à ce jour, dans les systèmes d'histoire naturelle.

Les loutres ont six incisives, tant en haut qu'en bas; la seconde de chaque côté, à la mâchoire inférieure, est plus étroite que les autres, et un peu rentrée (1); les canines, au nombre de deux à chaque mâchoire, sont moyennes et cro-

(1) A l'exception de la loutre du Kamtschatka, qui, selon Steller, n'en a que quatre. (*V.* ci-après l'article de la LOUTRE MARINE.)

chues ; des molaires supérieures, la première est petite, mousse et quelquefois caduque, la seconde tranchante, la troisième semblable pour la forme, mais plus épaisse ; la quatrième ou *carnassière*, est de grosseur médiocre, à deux pointes externes, et munie d'un fort talon en de dans; et la cinquième ou dernière a trois petites pointes en dehors avec un large talon interne relevé d'un tubercule mousse ; les molaires d'en bas sont en nombre variable, de six à cinq de chaque côté, parce que la première manque souvent; du reste elles sont assez semblables aux supérieures, si ce n'est que la dernière a la partie tuberculeuse de sa couronne moins développée que la carnassière. Les quatre extrémités sont terminées par cinq doigts armés d'ongles crochus, non rétractiles ; ces doigts sont réunis par une membrane, comme cela se remarque dans la plupart des animaux nageurs. Le corps est couvert de deux sortes de poils, savoir : un duvet très-doux et soyeux, assez court, traversé par des soies plus longues, flexibles, qui seules sont apparentes au dehors et ont un aspect lustré ; les moustaches sont très-fortes; la queue courte et déprimée comme dans les animaux aquatiques, est couverte de poils courts qui ne peuvent gêner ses mouvemens dans l'eau ; les mamelles sont placées sous le ventre; l'anus présente de chaque côté les l'issue d'une petite poche renfermant une substance dont l'odeur est fétide; les reins sont formés de plusieurs lobes; le cœcum manque comme dans tous les carnassiers digitigrades et plantigrades ; la langue est papilleuse, mais moins que celle des chats, etc.

Ces quadrupèdes se tiennent toujours au bord des eaux, où ils nagent et plongent avec la plus grande facilité à l'aide de leurs quatre pieds palmés. Ils vivent solitaires, placent leurs réduits dans les anfractuosités des berges d'un difficile accès pour l'homme. C est là qu'ils viennent dévorer leur proie qui consiste principalement en poissons, et qu'ils font leurs petits, ordinairement au nombre de trois ou quatre (1). Les uns ne quittent pas le voisinage des fleuves ou des étangs, et les autres vivent de préférence sur les bords de le mer. Leurs espèces sont encore assez indécises, mais cependant on en distingue au moins trois. L'une appartient à l'Europe et est particulière aux eaux douces ; une seconde habite dans les fleuves des Deux Amériques, et la troisième n'a été ren-

(1) La loutre marine, seule, n'en fait qu'un ou deux au plus.

contrée que sur les rivages septentrionaux de la mer dite du Sud, c'est-à-dire, sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, dans les îles Aléoutianes, au Kamtschatka, etc.

La loutre d'Europe est regardée comme un animal nuisible à cause du tort qu'elle fait aux étangs en détruisant le poisson. Les deux autres espèces, surtout la dernière, donnent des fourrures fort estimées, et sont le principal objet d'un commerce très-actif des Russes et des Anglais dans le nord de l'Océan pacifique.

Première Espèce. — La Loutre d'Europe, *Lutra vulgaris*, Erxleb.; — *Mustela lutra*, Gmel. — La Loutre, Buffon, tom. 7, pl. 2; — Schreb., *Saeugth*, pl. 126 A.; — *Common otter*, Shaw, Gen. zool, tom. 1, part. 2, pag. 437, pl. 100.

Ce quadrupède a le corps presque aussi long que le blaireau, les jambes plus courtes; sa longueur mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue est de vingt-deux pouces, sur quoi la tête en a cinq; la queue a seize pouces environ. La hauteur du train de devant est d'environ neuf pouces, et celle du train de derrière d'un peu moins de dix; les yeux sont petits; les oreilles très-courtes et arrondies; les poils des moustaches extrêmement rudes et longs; le dessous de la mâchoire est garni d'un faisceau de soies semblables, mais moins roides; la tête plate; la mâchoire inférieure moins longue et plus étroite que celle de dessus; le cou court et gros; la queue grosse à son origine et pointue à son extrémité; le dessus du corps de couleur brune luisante, le dessous de couleur blanchâtre et lustrée; les pieds sont d'un brun roussâtre.

La collection du Muséum d'Histoire naturelle possède une loutre tuée à l'Ile-Adam, dont le pelage est brun en dessus, blanchâtre en dessous, principalement sous le cou, où cette teinte se change même en blanc pur; mais ce qui rend cet individu remarquable, c'est que les parties colorées de son corps, et notamment les flancs, sont parsemés d'une infinité de petites taches blanches de forme ronde distribuées assez irrégulièrement. Ces flancs sont en outre garnis de poils blanchâtres, dont le nombre augmente du côté du ventre, de telle sorte qu'ils forment à eux seuls la couleur de cette partie.

La loutre a deux sortes de poils, un duvet court et soyeux, d'un brun très-clair, ou même couleur marron, et un poil plus long et plus fourni, dont le milieu est terne et les deux extrémités luisantes. Ce poil ne mue guère; cependant il acquiert, en hiver, une couleur plus foncée, ce qui prouve qu'il se renouvelle peu à peu.

La loutre ne quitte jamais le bord des rivières, des lacs, des étangs, qu'elle dépeuple de poissons. Ses membres, courts et robustes, ses pieds palmés, lui donnent la faculté de nager beaucoup plus vite qu'elle ne peut marcher; aussi cette conformation, ainsi que celle de diverses parties intérieures du corps, la rapproche-t-elle beaucoup des *phoques* et des autres quadrupèdes de la famille des AMPHIBIES. La loutre ne va point à la mer, mais elle parcourt les eaux douces, remonte ou descend les rivières à des distances considérables; souvent elle nage entre deux eaux et y demeure assez long-temps; elle vient ensuite à la surface, afin de respirer; car elle ne peut pas toujours vivre dans l'eau, et même elle se noie si elle se trouve prise dans une nasse dont elle ne puisse se dégager.

Elle entre en chaleur en hiver, et met bas au mois de mars. « Les jeunes loutres, dit Buffon, sont d'un aspect encore plus hideux que les vieilles. La tête mal faite, les oreilles placées bas, des yeux trop petits et couverts, des mouvemens gauches, l'air obscur, toute la figure ignoble, informe, un cri qui paroît machinal et qu'elles répètent à tout moment; tel est le portrait de ces jeunes animaux; il sembleroit annoncer un animal stupide : cependant, ajoute cet auteur, la loutre devient industrieuse avec l'âge, assez même pour faire la guerre avec grand avantage aux poissons; quand elle peut entrer dans un vivier, elle y fait ce que le *putois* fait dans un poulailler, elle tue beaucoup plus de poissons qu'elle ne peut en manger, et en emporte ensuite dans sa gueule. Elle ne se creuse point de domicile, mais elle se gîte dans le premier trou qu'elle trouve, sous les racines des peupliers, des saules, dans les fentes des rochers, et même dans les piles de bois à flotter; elle fait aussi ses petits sur un lit de bûchettes et d'herbes; elle change souvent de lieu, emmène ou disperse ses petits au bout de six semaines ou de deux mois. » Sa retraite est infectée de la mauvaise odeur des débris du poisson qu'elle y laisse pourrir.

Cette espèce, quoique peu nombreuse, est généralement répandue en Europe, depuis la Suède jusqu'à l'Italie, et se trouve probablement dans tous les climats tempérés, dans les lieux surtout où il y a beaucoup d'eau.

La peau de la loutre fait une fort bonne fourrure; son poil sert à faire des chapeaux. Sa peau préparée et *éjarie*, c'est-à-dire, dégarnie de ses longs poils, et conservant seulement son duvet soyeux et de couleur marron, est employée depuis plusieurs années pour faire des bonnets ou casquettes à l'usage des hommes. Sa chair, que les moines mangeoient en *maigre*, a en effet un mauvais goût de poisson.

Un académicien de Stockholm a appris, dans un Mémoire

curieux, le moyen de dresser cet animal destructeur à une pêche qui n'est utile qu'à son maître ; on prend une jeune loutre ; on l'attache d'abord avec soin, et on la nourrit pendant quelques jours avec de l'eau et des poissons ; ensuite on détrempe dans cette eau du lait, de la soupe, des choux et des herbages ; quand l'animal commence à s'habituer à ces nouveaux alimens, on substitue le pain au poisson ; cependant de temps en temps on lui en donne les têtes, et bientôt l'habitude corrige en lui la nature. On dresse la loutre, après quelques mois de prison, à rapporter, comme on dresse un jeune chien, et quand elle est assez exercée, on la mène au bord d'un ruisseau, on lui jette du poisson qu'elle rapporte, et dont on lui donne la tête à manger pour récompense. Dans la suite, on lui donne plus de liberté, et on la laisse aller dans de petites rivières : cet animal commence à agiter les eaux pour faire fuir le poisson sur les rivages entre les cailloux ; c'est là où il le saisit pour l'apporter à son maître, qui tire de lui le service que le chasseur tire du *faucon*. C'est principalement en Suède que cette espèce de pêche est usitée. Un naturaliste rapporte qu'il s'y trouve des cuisiniers qui envoient leurs loutres dans les viviers pour prendre le poisson.

Chasse de la Loutre. — On chasse la loutre, non-seulement pour avoir sa fourrure, mais aussi pour détruire un animal destructeur du poisson dans toutes les eaux qu'il fréquente. Les chiens la chassent assez volontiers quand elle est éloignée de son gîte ou de l'eau ; mais quand ils la saisissent, elle se défend, les mord cruellement, et quelquefois avec tant de force et d'acharnement, qu'elle leur brise les os des jambes, et qu'il faut la tuer pour la faire démordre.

Pour la chasse de la loutre, on se sert ordinairement de bassets, ou de briquets, ou de chiens de plaine qui ne craignent pas l'eau, et que l'on mène les premières fois avec des chiens accoutumés à cette chasse, pour les mettre dedans. Les jours que l'on veut chasser, on va, dès la pointe du jour, guetter avec ses chiens autour des étangs ou rivières où l'on s'imagine trouver quelque loutre : il faut remarquer qu'on ne doit pas guetter la loutre, en suivant le cours de l'eau, mais toujours en remontant, parce que le courant de l'eau apporte aux chiens le sentiment de l'animal. Si l'on remarque du pied sur le rivage ou dans la boue, on met les chiens dessus, et on cherche à lancer la loutre : un homme seul peut aller à cette chasse, mais pour plus grande réussite, il faut y aller plusieurs ; et outre les chasseurs qui portent des fusils, qu'il y ait encore d'autres personnes avec des bâtons ou des fourches, pour battre sous les branches, les racines, les souches et les touffes de roseaux et d'herbes,

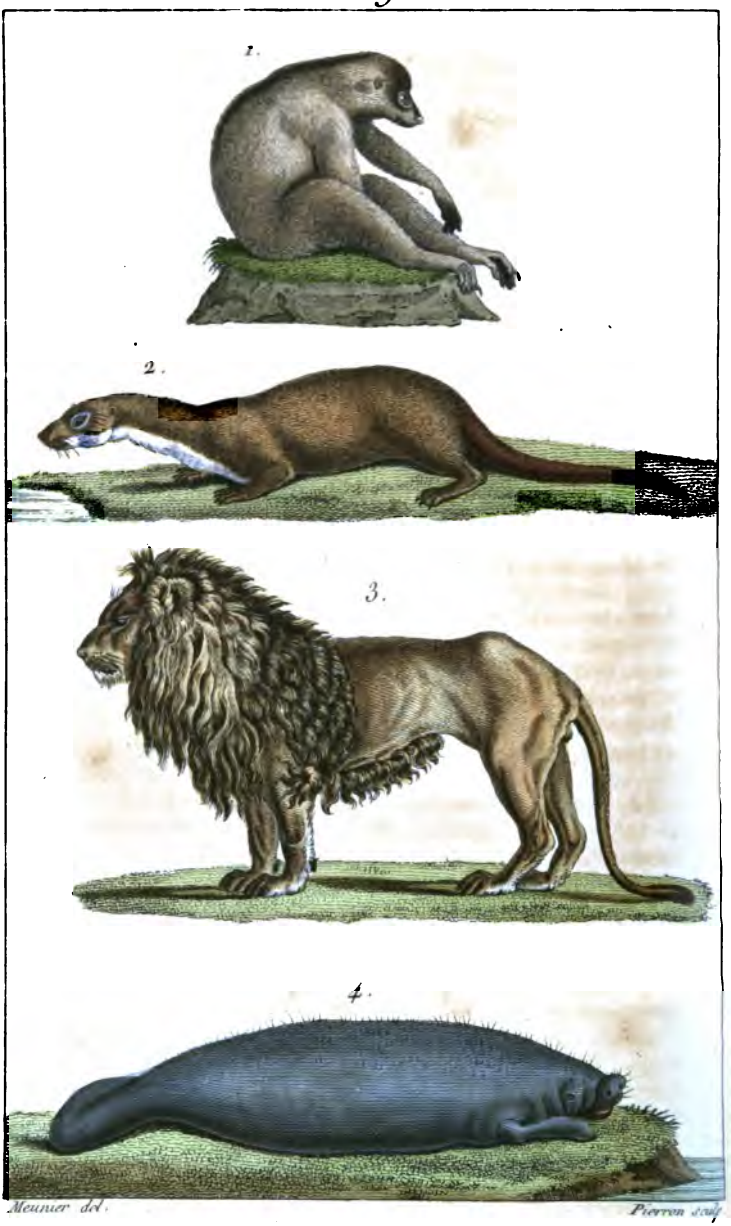

1. *Loris du Bengale.*
2. *Loutre d'Amérique.*
3. *Lion.*
4. *Lamantin.*

dans lesquelles on fourre les bâtons, pour ne point laisser l'animal derrière soi. Si les chiens trouvent la voie d'une loutre, ils s'en rebattent chaudement : il faudra les échauffer encore davantage en leur faisant flairer son *épreinte*, que l'on trouve sur le bord de la rivière d'espace à autre ; et comme elle entre et sort souvent de l'eau, il faut bien remarquer de quel côté elle a la tête tournée, ce qui est aisé à reconnoître par son pied, que l'on voit imprimé dans la boue. Comme la loutre ne cherche que les endroits où elle puisse trouver du poisson, et qu'elle habite également les grandes rivières, les étangs, les ruisseaux et tous les endroits marécageux, il faut, autant qu'on le peut, chercher à la lancer où il y a moins d'eau ; et dans ces sortes d'endroits elle ne peut guère échapper, car on partage ses chiens, moitié d'un bord, moitié de l'autre, et les chasseurs se partagent de même. Il faut qu'il y en ait toujours un, cent pas en avant des chiens, pour voir passer la loutre et pouvoir la tirer dans les endroits les plus clairs et où il y a le moins d'eau. Un autre reste cent pas au-dessous des chiens, et un troisième avec les chiens, pour les appuyer et les chasser. S'il arrive que la loutre, pressée par les chiens, passe au poste de celui qui est au-dessus ou au-dessous, sans y être tuée, celui qui l'a manquée crie *tayau*, pour avertir celui qui mène les chiens qu'il est passé, et regagne à toutes jambes un autre endroit clair à cent pas plus loin pour tâcher de prendre sa revanche. On recommence la même cérémonie jusqu'à ce qu'on ait réussi à tuer l'animal.

Lorsqu'il y a beaucoup d'eau, comme dans un étang ou dans une rivière un peu grande, la chasse est plus difficile, et le plus court est de tendre des piéges, que l'on place sur les rives ou sur une petite île, et qu'il faut bien se donner de garde d'attacher avec une corde, car la loutre, après l'avoir mangée, emporteroit le piége ; mais il faut l'attacher avec une petite chaîne, au bout de laquelle on met un petit morceau de liége, car si l'on y mettoit une vessie, la loutre la déchireroit de rage, et elle ne serviroit à rien. (*Dictionnaire Encyclopédique des Chasses*, pag. 313.)

Seconde Espèce. — La Loutre d'Amérique, *Lutra brasiliensis*, Rai, Geoff. — (*Mustela lutra brasiliensis*), Gmelin. — Saricovienne de la Guyane, Buff. suppl., tom. 6, pag. 287. — Loutre d'Amérique, Cuvier, *Règne animal*, tom. 1, pag. 151, et tom. 4, pl. 1, fig. 3, 1-19. *Voyez* pl. G 9 de ce Dictionnaire.

Cette espèce, qui se trouve dans les eaux douces des fleuves, tant de l'Amérique méridionale que de l'Amérique septentrionale, est d'une taille double de celle d'Europe, et

son corps est proportionnellement plus allongé et porté sur des pattes plus courtes. Un très-bel individu, qui existe dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a environ trois pieds deux pouces de longueur, mesuré depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Celle-ci a un peu moins d'un pied et demi. La hauteur moyenne du corps est d'environ dix pouces; la tête, dont la forme est arrondie, a six pouces environ de longueur, n'est pas plus large que le cou qui est fort long. Le poil est très-court, d'un brun fauve, couché sur le corps, et encore plus ras sur la queue que partout ailleurs; sur cette partie il prend une couleur brunâtre qui est plus intense à sa pointe qu'à sa base. Les flancs et le dessous du ventre sont de la couleur brun-fauve du dos; et la mâchoire inférieure ainsi que le dessous du cou et la gorge, sont seulement d'un blanc sale, légèrement teint de jaune.

Plusieurs autres individus de la même collection, dont la taille est beaucoup moins considérable que celle de l'animal que je viens de décrire, me paroissent être des jeunes de la même espèce; leur pelage est semblable, à cela près que le dessous de la gorge et du cou, au lieu d'être d'une teinte jaunâtre uniforme, se trouve varié de cette couleur et de celle du reste du pelage.

La dénomination de saricovienne que Buffon a donnée à cet animal et qu'il a trop légèrement appliquée à la loutre du Kamtschatka, est, selon lui, celle que porte la loutre d'Amérique au pays de la Plata. Il la croit dérivée de *lariqueibeju* (bête friande). D'Azara ne partage pas l'opinion de Buffon; il croit que ce nom doit plutôt être rapporté au QUOUYIA, espèce d'HYDROMYS.

Buffon rapporte, d'après Aublet, le botaniste, et M. Olivier, chirurgien, qui ont demeuré long-temps à Cayenne, qu'il y a, dans le pays, des loutres si grosses, qu'elles pèsent jusqu'à quatre-vingt-dix et cent livres, qu'elles se tiennent dans les grandes rivières qui ne sont pas fort fréquentées, et qu'on voit leur tête au-dessus de l'eau; elles font des cris que l'on entend de très-loin; leur poil est très-doux, mais plus court que celui du castor; leur couleur ordinaire est d'un brun minime (ce qui est d'accord avec la description que j'ai donnée ci-dessus des individus renfermés dans la collection du Muséum); ces loutres vivent de poisson et mangent aussi les graines qui tombent dans l'eau, sur le bord des fleuves.

Sonnini, qui a fait également un séjour assez long dans les mêmes contrées, a communiqué ses observations à Buffon. Il en résulte que le cri des saricoviennes est un son rauque et enroué, qui ressembleroit assez au bêlement

du mouton s'il n'étoit continu et tremblant ; que ces animaux vont en troupes et fréquentent les fleuves et les savanes noyées, mais d'eau douce, et qu'ils évitent même les lieux où l'eau salée remonte par l'effet des marées ; qu'ils sont peu craintifs, et qu'au lieu de fuir ils entourent souvent, en grand nombre, en jetant des cris effrayans, les canots qui naviguent sur les fleuves où ils sont communs, et qu'il est facile d'en tuer un grand nombre, parce qu'ils ne peuvent monter dans les canots ; qu'ils sont, au dire des habitans de la Guiane, plus à craindre dans la saison où ils ont des petits, c'est-à-dire, au mois d'avril, qu'en tout autre temps. « Je me suis trouvé, vers cette époque, dit le voyageur, environné d'une multitude de saricoviennes, et c'est un spectacle fort singulier et capable d'inquiéter. Leurs cris forts et soutenus ; ceux de plusieurs hommes qui les imitent ; leur gueule menaçante ; l'eau qu'on leur jette pour les faire approcher, en les irritant ; le feu continuel des fusils ; l'agitation des assiégés et des assaillans ; la solitude du lieu de la scène, tout contribue à faire de cette lutte d'un genre particulier, une situation bizarre et pittoresque. » (*Sonnini*, *édit.* de Buff., tom. 33, pag. 298.)

Buffon ajoute que les naturels disent qu'il est assez difficile de prendre une saricovienne dans l'eau, lors même qu'on l'a tuée, parce qu'elle se laisse aller dès qu'elle est blessée, et qu'on perdroit son temps à attendre le moment où elle pourroit reparoître, surtout si c'est dans une eau courante qui puisse l'entraîner.

Après l'homme, les ennemis les plus redoutables des saricoviennes, sont les jaguars, et les couguars ; mais selon d'Azara, il n'est pas vrai que ces animaux les poursuivent jusqu'au fond des eaux, ainsi que Buffon le rapporte.

M. Laborde, dans les notes qu'il a communiquées à Buffon, dit qu'il y a à Cayenne trois espèces de loutres : 1.° la noire qui peut peser quarante à cinquante livres ; 2.° la jaunâtre dont le poids est de vingt ou de vingt-cinq livres ; et 3.° une beaucoup plus petite, dont le poil est grisâtre, et qui ne pèse que trois ou quatre livres. Cette dernière, dont la dépouille est conservée dans la collection du Muséum, n'est que l'*Yapock* de M. Cuvier, ou le CHIRONECTE d'Illiger, animal très-voisin des sarigues ou DIDELPHES. La seconde paroît être celle que nous avons décrite. Quant à la première, il se pourroit qu'elle ne fût qu'une variété constante de la saricovienne, ainsi qu'on trouve dans le même pays, des jaguars et des couguars dont la robe est d'un noir foncé, sans cependant constituer d'espèces particulières. Il faut aussi ajouter que les loutres de la Guiane, dont Buffon

parle d'après Sonnini, étoient ordinairement d'un gris plus ou moins foncé, et quelquefois argenté; ce qui prouve encore que parmi les saricoviennes, il existe réellement des variétés de couleurs fort tranchées.

Troisième Espèce — La LOUTRE DE MER (*Mustela lutris*), Gmel.—Schreber, *Saeugth.*, pl. 128;—la LOUTRE DU KAMTSCHATKA, Geoffr., *Collect. du Museum;* — LOUTRE DE MER, Cook, 3.e *Voy.*, *Traduct. franç.*, pl. 43.

Ce quadrupède, fort semblable à la loutre commune et à la saricovienne, en diffère principalement par la longueur comparée de la queue, qui est, chez lui, égale au quart de celle du corps, tandis qu'elle n'est pas moindre de la moitié de cette même longueur dans la loutre, et qu'elle équivaut au tiers dans la loutre d'Amérique. De plus, ce dernier animal a les plantes des pieds nues, tandis que la loutre les a poilues.

La loutre marine est ordinairement longue de deux pieds dix pouces, mesurée depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue qui a neuf à dix pouces de long. Son poids est de soixante-dix à quatre vingts livres. Sa tête est petite et arrondie; ses oreilles sont droites, coniques et couvertes de poil; ses yeux sont assez grands; la couleur de l'iris varie du brun au noir; il y a une membrane au grand angle de chaque œil, qui s'étend à peu près sur la moitié du globe. Les narines sont très-noires, ridées et sans poil. Les lèvres sont très-épaisses. L'ouverture de la gueule est assez grande. La mâchoire supérieure est armée de quatorze dents, dont quatre incisives très-aiguës (1); une canine assez longue de chaque côté, et quatre molaires à droite et à gauche, qui sont larges et épaisses, les premières tranchantes et les dernières garnies de tubercules mousses: il y a une molaire de plus de chaque côté à la mâchoire inférieure, qui d'ailleurs a également deux canines et quatre incisives. Quelquefois aussi, il y a cinq molaires à chaque branche de la mâchoire supérieure. La langue est assez longue, un peu fourchue à son extrémité, et recouverte de papilles cornées; le cou est court; le corps est généralement plus épais que celui de la loutre; les hanches sont étroites; les cuisses et les jambes courtes, et placées plus près de l'anus, que dans les autres quadrupèdes; si ce n'est dans les *phoques*. Les doigts, au nombre de cinq à chaque pied, sont réunis entre eux par une membrane couverte de poils, et terminés par un ongle

(1) Cette anomalie rapproche particulièrement cette espèce des phoques, avec lesquels elle a d'ailleurs des points de ressemblance très-marqués.

crochu. La queue est épaisse et déprimée. Le pelage, très-fourni, varie pour les couleurs; il est ordinairement noir, mais il tire quelquefois sur le brunâtre, comme celui de la loutre commune; il est argenté sur la tête dans quelques individus. Plusieurs loutres marines ont le menton et la gorge variés de longs poils très-blancs et très-doux; enfin, d'autres ont la gorge jaunâtre, et portent plutôt un feutre crépu, brun et court, sur le corps, qu'un poil proprement dit.

Les femelles sont plus petites que les mâles, et leur pelage est d'une couleur plus foncée (1).

La *loutre marine* habite les bords de la mer de l'Amérique septentrionale, notamment sur la côte nord-ouest de ce continent. On la trouve aussi sur les côtes orientales du Kamtschatka et dans les îles voisines, depuis le 30.e degré jusqu'au 60.e, et il ne s'en rencontre que peu ou point dans la mer intérieure, à l'occident du Kamtschatka.

« Ces *loutres*, dit Buffon d'après Steller, ne sont ni féroces ni farouches, étant même assez sédentaires dans les lieux qu'elles ont choisis pour demeures; elles semblent craindre les *phoques*, ou du moins elles évitent les endroits qu'ils habitent, et n'aiment que la société de leur espèce; on les voit en très-grand nombre dans toutes les îles inhabitées des mers orientales du Kamtschatka; il y en avoit en 1742 une si grande quantité à l'île Bering, que les Russes en tuèrent plus de huit cents.... Pendant l'hiver, elles se tiennent tantôt dans la mer sur les glaces, et tantôt sur le rivage; en été, elles entrent dans les fleuves, et vont même jusque dans les lacs d'eau douce, où elles paroissent se plaire beaucoup; dans les jours les plus chauds, elles cherchent, pour se reposer, les lieux frais et ombragés; en sortant de l'eau, elles se secouent et se couchent en rond sur la terre, comme les *chiens;* mais avant que de s'endormir, elles cherchent à reconnoître, par l'odorat plutôt que par la vue, qu'elles ont foible et courte, s'il n'y a pas d'ennemis à craindre dans les environs; elles ne s'éloignent du rivage qu'à de petites distances, afin de pou-

(1) Un individu de cette espèce, qui fait partie de la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, sous le nom de loutre du Kamtschatka, a trois pieds onze pouces environ de longueur; sa queue un peu moins d'un pied, et sa hauteur moyenne est de douze pouces. Son pelage est très-doux au toucher et composé d'un feutre bien soyeux, plus long que dans les autres espèces, traversé par des soies d'un brun-foncé très-luisantes, et parsemé de quelques poils blancs; d'où il résulte que la couleur générale du corps est le brun-noir piqueté de blanc, à l'exception de la tête, de la gorge, des pattes de devant et d'un prolongement qui se porte jusque vers le ventre, où les poils sont en général d'un blanc sale, piqueté de brun.

voir regagner promptement l'eau dans le péril ; car, quoiqu'elles courent assez vite, un homme leste peut néanmoins les atteindre ; mais en revanche, elles nagent avec une très-grande célérité et comme il leur plaît, c'est-à-dire sur le ventre, sur le dos, sur les côtés, et dans une situation presque perpendiculaire..... Le mâle ne s'attache qu'à une seule femelle, avec laquelle il va de compagnie, et qu'il paroît aimer beaucoup, ne la quittant ni sur terre ni sur mer ; il y a apparence qu'ils s'aiment en effet dans tous les temps de l'année ; car on voit des petits nouveau-nés dans toutes les saisons, et quelquefois les pères et mères sont encore suivis par des jeunes de différens âges des portées précédentes, parce que leurs petits ne les quittent que quand ils sont adultes et qu'ils peuvent former une nouvelle famille ; les femelles ne produisent qu'un petit à la fois, et très-rarement deux ; le temps de la gestation est d'environ huit à neuf mois ; elles mettent bas sur les côtes et sur les îles moins fréquentées, et le petit, dès sa naissance, a déjà toutes ses dents ; les canines sont seulement moins avancées que les autres ; la mère l'allaite pendant près d'un an..... Elle l'aime passionnément, et ne cesse de lui prodiguer des soins et des caresses, jouant continellement avec lui, soit sur la terre, soit dans l'eau ; elle lui apprend à nager, et lorsqu'il est fatigué, elle le prend dans sa gueule pour lui donner quelques momens de repos ; si l'on vient à le lui enlever, elle jette des cris et des gémissemens lamentables..... Elle le défend avec courage, et se fait tuer sur la place plutôt que de l'abandonner.... Ces animaux se nourrissent de crustacés, de coquillages, de vers marins, etc., qu'ils viennent ramasser sur les grèves et sur les rivages fangeux, lorsque la marée est basse ; car ils ne peuvent demeurer assez long-temps sous l'eau pour les prendre au fond de la mer. Ils mangent aussi des poissons à écailles, comme des *anguilles de mer*, etc. ; des fruits rejetés sur le rivage en été, et même des fucus, faute de tout autre aliment ; mais ils peuvent se passer de nourriture pendant trois ou quatre jours de suite ; leur chair est meilleure à manger que celle des *phoques*, surtout celle des femelles, qui est grasse et tendre lorsqu'elles sont pleines et prêtes à mettre bas ; celle des petits, qui est très-délicate, est assez semblable à celle de l'*agneau* ; mais la chair des vieux est ordinairement très-dure.

« On voit souvent au Kamtschatka et dans les îles Kuriles, arriver les *loutres marines* sur des glaçons poussés par un vent d'orient, qui règne de temps en temps sur ces côtes ; en hiver les glaces qui viennent du côté de l'Amérique sont en si grande quantité, qu'elles s'amoncèlent et forment une étendue de plusieurs milles de longueur sur la mer ; les chas-

seurs s'exposent, pour avoir des peaux de loutres marines, à aller fort loin sur ces glaçons, avec des patins qui ont cinq ou six pieds de longueur sur environ huit pouces de large, et qui, par conséquent, leur donnent la hardiesse d'aller dans des endroits où les glaces ont peu d'épaisseur; mais lorsque ces glaces sont poussées au large par un vent contraire, ils se trouvent souvent en danger de périr ou de rester quelquefois plusieurs jours de suite errans sur la mer, avant d'être ramenés à terre avec ces mêmes glaces par un temps favorable. C'est dans les mois de février, de mars et d'avril qu'ils font cette chasse périlleuse, mais très-profitable. La peau des loutres marines fait une très-belle fourrure; les Chinois les achètent presque toutes, et ils les payent jusqu'à soixante-dix, quatre-vingts et cent roubles la pièce (c'est-à-dire jusqu'à trois cent cinquante, quatre cents et cinq cents livres). La beauté de ces fourrures varie suivant la saison; les meilleures et les plus belles sont celles des individus tués aux mois de mars, d'avril et de mai; néanmoins ces fourrures ont l'inconvénient d'être lourdes et épaisses. »

La loutre du Canada (*Mustela hudsonica*, Lacepède) est un animal peu connu, et il y a lieu de croire qu'il ne diffère pas de la loutre marine. On le trouve en effet au Canada sur les bords de la mer, et non dans les eaux douces; sa taille est beaucoup plus considérable que celle de notre loutre d'Europe, puisque sa longueur totale, en y comprenant la queue, est de quatre pieds trois pouces; sa fourrure est plus douce et plus noire. D'Azara pense que cette loutre appartient à l'espèce de la saricovienne; mais les motifs qu'il en donne ne me paroissent pas assez concluans pour être admis. Il est d'ailleurs possible que cette loutre constitue une espèce particulière. (DESM.)

LOUTRE DE MER. *V.* LOUTRE MARINE. (DESM.)

LOUTRE D'ÉGYPTE. Ce nom a été donné, par quelques auteurs, à la MANGOUSTE ICHNEUMON. (*Voy.* ce mot). (DESM.)

LOUTRE DU CANADA, *V.* LOUTRE MARINE. (DESM.)

LOUTRE MARINE et LOUTRE DE MER. *Voyez* LOUTRE SARICOVIENNE. (DESM.)

LOUTRE (PETITE) D'EAU DOUCE DE CAYENNE. *V.* CHIRONECTE YAPOCK. (DESM.)

LOUVE. Femelle dans l'espèce du LOUP. (S.)

LOUVETEAU. Jeune LOUP. (S.)

LOUVETTE ou PHALÈNE-LOUVETTE. C'est une espèce d'HÉPIALE dont la chenille vit sur le houblon (*Hepialus lupulinus*). (DESM.)

LOUVETTE DES PIQUEURS. Nom donné à la TIQUE des chiens. (*Voyez* IXODE.)

LOUYHIQ. Un des noms arabes de l'AUTOUR. (V.)

LOUZ. Nom arabe, donné en Egypte à l'AMANDIER (*Amygdalus communis*, Linn.). La Syrie et l'île de Chypre fournissent à l'Egypte une grande quantité d'amandes. (LN.)

LOVELY. Nom d'un *Fringille* qui se trouve dans l'Inde. *V.* l'article FRINGILLE, tome 12, pag. 245. (V.)

LOWA. On donne ce nom à une espèce de CORMORAN, que les Chinois apprivoisent, et dressent pour la pêche. *V.* CORMORAN. (V.)

LOWANDO. Singe. C'est le *simia veter* de Linnæus, espèce de *guenon* des Indes orientales. *V.* MACAQUE OUANDEROU. (VIREY.)

LOXIA. Ce nom désigne tantôt le BEC-CROISÉ, tantôt le GROS-BEC et le BOUVREUIL; on l'applique même au BUTOR. C'est aussi, dans Linnæus, Latham, etc., le nom latin du genre GROS-BEC; et dans ce Dictionnaire, celui du BEC-CROISÉ. (V.)

LOXIDION, *loxidion*. Genre de plantes, autrement appelé SWAINSONE. (B.)

LOXOCARYE, *loxocarya*. Plante de la Nouvelle-Hollande, sur laquelle R. Brown a établi un genre fort voisin des RESTIO.

Les caractères de ce genre sont : deux bractées ; un calice à quatre valves ; dans les fleurs mâles, trois étamines ; dans les fleurs femelles, un ovaire monosperme surmonté d'un style entier ; une capsule s'ouvrant à son bord convexe. (B.)

LOXOCÈRE, *loxocera*, Lath., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, dont les caractères sont : corps filiforme ou linéaire ; tête presque pyramidale ; ailes couchées ; antennes beaucoup plus longues que la tête ; dernière pièce plus longue, cylindrique, avec une soie velue.

LOXOCÈRE ICHNEUMONIDE, *loxocera ichneumonea*, Panz, *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 73, tab. 24. Elle est noire, avec le dessous de l'abdomen, vers sa base, les deux tiers postérieurs du corselet et les pattes, d'un fauve rougeâtre ; à l'exception des tarses qui sont noirs. Les nervures des ailes sont un peu rembrunies. — On la trouve aux environs de Paris, et en Allemagne, sur les feuilles. (L.)

LOYCA. *V.* STOURNE LOYCA. (V.)

LOYETTE. C'est, en vieux français, l'ÉMERILLON. (S.)

LUA. Nom donné, en Cochinchine, au RIZ. Loureiro en indique cinq sortes ou espèces : la première est le LUA, *oryza sativa*, Lour., ou le riz proprement dit, dont le chaume s'élève jusqu'à six pieds de hauteur ; la deuxième, le LUA CHINH HUA, *oryza communissima*, Lour., est le RIZ le plus commun ; il s'élève moins : c'est le *pady taun* de Rumphius (*Amb.* 8, *c.* 30) ; la troisième, le LUA HANY TLAM, *oryza precox*, Lour., est le riz qui mûrit en quatre mois : c'est le *pady djiji* de Rumphius ; la quatrième, le LUA REY (*oryza montana*, Lour.) est le RIZ de montagne, ou *pady baggea* de Rumphius, qui croît dans les lieux secs et arides, et que l'eau de la mer fait périr ainsi que la variété précédente ; la cinquième, le LUA NEP (*oryza glutinosa*, Lour.) est le RIZ à grains noirs ou rouges et gras. C'est le *bras pulu* de Rumphius. Il croît indifféremment dans les lieux secs et dans les lieux humides. Les Chinois le nomment NO. (LN.)

LUAMBONGOS. Suivant d'anciens voyageurs, c'est le nom que les nègres de Congo donnent aux LOUPS de ce pays. Mais il n'y a pas de vrais loups à Congo, ni dans aucune autre contrée voisine de l'Afrique ; et il est vraisemblable que le *luambongos* est le *chacal* ou l'*hyène*, auxquels on a souvent appliqué la dénomination de *loup*. (S.)

LUA-MI. Nom des FROMENS, en Cochinchine. *Voyez* MÉ. (LN.)

LUBBA. Nom islandais du CHIEN. (DESM.)

LUBEZNA et LUBEZNBA. Noms polonais de la BUGRANE, *ononis arvensis*, L. (LN.)

LUBIA. Nom arabe du HARICOT, suivant Fuchsius. (LN.)

LUBIA-BAELEDI. Nom arabe d'une espèce de DOLIC, *dolichos lubia*, Forsk. (LN.)

LUBIN. Nom vulgaire du CENTROPOME LOUP. (B.)

LUBINIE, *Lubinia*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des lisimachies, établi par Ventenat, et dont les caractères consistent : en un calice divisé en cinq parties ; en une corolle tubuleuse, à tube de la longueur du calice, à limbe plane, divisé en cinq parties presque égales ; en cinq étamines insérées au milieu du tube ; en un ovaire supérieur, ovale, arrondi, surmonté d'un style subsistant, à stigmate obtus ; en une capsule de la forme de l'ovaire, à une seule loge, et à deux ou quatre valves, qui ne s'ouvrent pas naturellement ; cette capsule renferme un grand nombre de semences, attachées à un placenta central, libre, ovale, comprimé et pointu.

Ce genre a les plus grands rapports avec les LISIMACHIES, et la seule espèce qu'il renferme a même été placée parmi elles par Lamarck, sous le nom de *lysimachia mauritiana* (*Illustration des Genres*) ; mais Commerson et Ventenat pensent que la légère irrégularité de sa corolle, l'adhérence des étamines et la non-ouverture naturelle de la capsule, suffisent pour l'en séparer.

La LUBINIE SPATULÉE est une plante bisannuelle, à tige fistuleuse, montante, anguleuse, écailleuse; à rameaux rares et alternes; à feuilles alternes, spatulées, très-entières, glabres ; à fleurs jaunes, solitaires et axillaires à l'extrémité des rameaux, qu'on trouve dans l'île de la Réunion, et qui est cultivée chez Cels. Ventenat en a donné une superbe figure, pl. 96 des plantes du jardin de ce cultivateur. (B.)

LUCA BOS (BŒUF DE LUCANIE). Selon Pline (*Hist. nat.* l. VIII, *c.* 1-14), c'est un des noms de l'ELÉPHANT. (DESM.)

LUCANE, *Lucanus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, ayant pour caractères : antennes de dix articles, dont le premier fort long, et dont les derniers forment une massue comprimée, pectinée ou dentée en scie ; mandibules cornées, avancées, ordinairement très-grandes dans les mâles ; corps oblong, déprimé, avec le corselet presque carré ; point de labre apparent ; languette terminée par deux lobes étroits, allongés et soyeux ; menton grand, large, cachant l'origine des mâchoires, qui se terminent en manière de pinceau.

Plusieurs auteurs naturalistes avoient donné le nom de *platycerus*, qui signifie *larges cornes*, à des espèces de ce genre, et cette dénomination lui a été conservée par Geoffroy qui le distingue, par de bons caractères, de celui de *scarabée*, avec lequel il étoit confondu. Mais le nom de *lucanus* que Scopoli avoit donné au même genre dans son Entomologie de la Carniole, imprimée en 1763, un an avant que le naturaliste français mît au jour son Histoire des insectes des environs de Paris, ayant été adopté par Linnæus, a généralement prévalu. J'ai cependant rétabli la dénomination de Geoffroy en l'appliquant à une autre coupe générique, formée aux dépens des lucanes.

Pline avoit employé le mot *lucanus*, en parlant du *cerf-volant*. Fabricius, *Philosoph. entom.*, pag. 109, dit qu'il n'en connoît pas l'origine. Cette étymologie n'est cependant pas difficile : les anciens donnoient le nom de *lucas*, *lucana*, au *bœuf* et à *l'éléphant*. On prétend que Pyrrhus avoit ainsi nommé l'*éléphant*, la première fois qu'il en vit, parce que ce mot signifioit *bœuf* en sa langue ; et qu'il le nomma ainsi

du nom du plus gros animal qu'il eût vu. Nigidius, selon Pline, est le premier qui ait donné le nom de *lucani* aux scarabées cornus. Ce nom, comme on le voit, répond au nom vulgaire de *taureau-volant*, qu'on a donné, dans différentes langues, au *lucanus cervus*. Daléchamp pense que le nom de *lucanus* n'a été donné au *cerf-volant*, que parce que cet insecte étoit très-commun chez les Lucaniens, peuple de l'Italie. Mais il est probable, d'après ce que nous venons de dire, que les Lucaniens eux-mêmes n'étoient ainsi nommés qu'à cause de la grande quantité de bœufs qu'ils élevoient dans leurs gras et abondans pâturages.

Des antennes coudées, et dont les derniers articles (3-5) s'avancent au côté interne en forme de dents parallèles, ou forment réunis une massue plus ou moins pectinée ou en scie, font aisément distinguer les lucanes des scarabées de Linnæus. La longueur du premier article de ces organes, et qui, à sa jonction avec l'articulation suivante, forme un coude; le défaut de labre distinct; les mâchoires terminées en manière de pinceau; la languette cachée derrière le menton et terminée par deux pièces, dont chacune imite encore un petit pinceau, empêcheront de confondre ce genre avec celui de *passale*. Par quelques-uns de ces caractères, ainsi que par la forme déprimée, il s'éloigne aussi de ceux de *sinodendre* et d'*œsale*. Les mâchoires des lucanes sont couvertes, à leur base, par la languette, ce qui les éloigne des *lamprimes*, qui d'ailleurs ont les antennes terminées un peu autrement, le corps plus convexe, et quelques autres traits particuliers. Mais ils ne se distinguent rigoureusement de mes platycères qu'en ce que les bords latéraux et antérieurs de la tête se prolongent un peu sur la surface de la cornée des yeux, et semblent en couper une partie.

La tête des lucanes est plus ou moins grosse; celle du mâle l'est plus que celle de la femelle; elle est plus large que longue, anguleuse, souvent irrégulière, avec des élévations plus ou moins saillantes; le chaperon est assez grand, avancé en pointe; les mandibules sont très-grandes, fortes, cornées, arquées et dentées intérieurement; celles des femelles sont moins longues que celles des mâles.

Le corselet est un peu convexe en dessus, arrondi sur les côtés, et plus ou moins rebordé; l'écusson existe toujours, seulement il est peu visible dans quelques espèces; les élytres sont dures, de la longueur de l'abdomen; elles recouvrent deux ailes membraneuses, repliées, dont l'insecte fait souvent usage pour voler; les pattes sont longues; les jambes des pattes antérieures sont dentées latéralement; tous les tarses sont composés de cinq articles, dont le dernier est armé de

deux crochets, avec un appendice intermédiaire, terminé par deux soies divergentes.

La larve est très-grosse; son corps est courbé en arc, et composé de treize anneaux; sa tête est brune, écailleuse, armée de deux fortes mâchoires, dont elle se sert pour ronger le bois, qu'elle réduit en une espèce de tan; elle a six pattes écailleuses, attachées aux trois premiers anneaux. Parvenue à son dernier accroissement, elle construit, dans le bois où elle a vécu, une coque ou cellule avec la sciure du bois qu'elle a rongé; elle se change en nymphe dans cette coque, d'où elle ne sort que sous la forme d'insecte parfait. Roësel croit qu'il faut six ans à la larve pour acquérir toute sa grosseur.

Les lucanes vivent peu de temps sous leur dernière forme. Dès qu'ils ont subi leur dernière métamorphose, ils cherchent à s'accoupler et à faire leur ponte; ils périssent ensuite peu de temps après. Ils se nourrissent, suivant l'observation de Degeer, de la liqueur mielleuse qui se trouve répandue sur les feuilles de chêne. Il paroît que les mandibules servent aux femelles pour couper le bois à demi-pourri, afin de placer leurs œufs plus profondément. Ces insectes ne font que très-peu de tort aux arbres, sous leur dernier état; mais sous celui de larve, le mal qu'ils leur font est souvent assez considérable. Les larves rongent non-seulement le bois mort, mais elles attaquent aussi le bois vivant; elles se tiennent plus souvent dans les racines que dans le tronc ou les branches, de sorte que si les larves des lucanes ne font pas périr promptement les chênes, elles hâtent néanmoins leur destruction; elles avancent l'époque de leur dépérissement, en cariant le tronc ou une partie des racines.

On voit voler les lucanes principalement vers le soir, autour des vieux arbres. Ils forment un genre composé d'une trentaine d'espèces, dont le plus grand nombre est étranger à l'Europe.

Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus*, Oliv., *Col.*, tom. 1, n.° 1, pl. 1, fig. 1. Cette espèce, commune en Europe, et surtout dans les départemens méridionaux de la France, est une des plus grandes et des plus connues du genre. Le mâle, appelé vulgairement *cerf-volant*, est noir; ses élytres sont brunes; ses mandibules sont avancées, unidentées, bifourchues à leur extrémité. La femelle, désignée par Geoffroy sous le nom de *grande biche*, est beaucoup plus petite que le mâle, dont elle diffère par les mandibules, qui sont très-courtes; sa tête est beaucoup plus petite, et n'est point anguleuse comme celle du mâle, et son corselet est moins aplati sur les côtés. Quelques entomologistes ont douté que

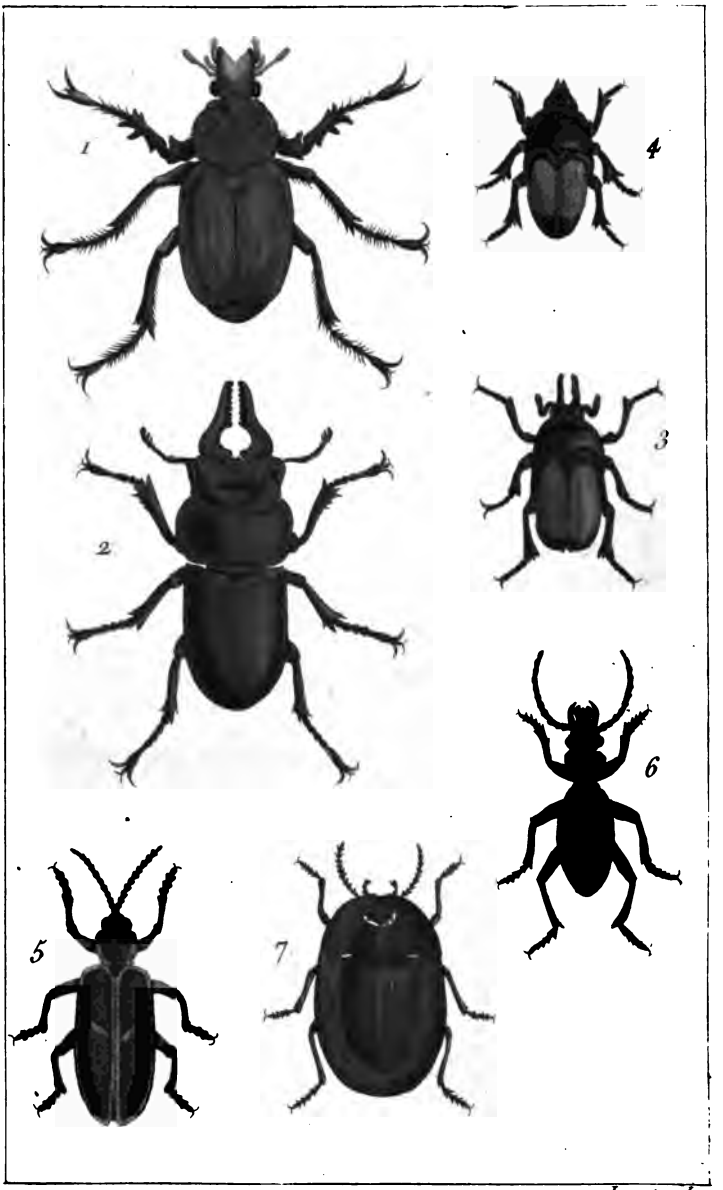

Louvet sculp.

1. Goliath barbicorne. 2. Lucane serricorne mâle.
3 et 4. Cétoine à deux cornes, mâle et femelle. 5. Hispe bordé.
6. Lébie à côtes. 7. Helée perforée.

cet insecte fût la femelle du cerf-volant; mais feu Maréchal, peintre célèbre d'histoire naturelle, et bon observateur, a vu l'accouplement de ces insectes; ainsi il ne doit plus rester aucun doute à cet égard. On faisoit autrefois usage en médecine, des mandibules de *cerfs-volans*, sous le nom de *cornes de scarabées*: on donnoit ce remède comme absorbant, dans les cas de douleurs ou de convulsions que l'on croyoit produites par la saburre acide des premières voies. On le suspendoit aussi, selon Pline, au cou des enfans. Ce remède n'est plus employé aujourd'hui.

Cette espèce varie beaucoup pour la taille. Les individus que l'on trouve, le plus souvent, aux environs de Paris, sont, en général, plus petits que ceux du midi. Les mandibules des mâles présentent aussi, sous ce rapport, des différences; et je crois, d'après ces motifs, que le LUCANE CHÈVRE d'Olivier, n'est qu'une variété du précédent.

LUCANE PARALLÉLIPIPÈDE, *Lucanus parallelipipedus*, Oliv. *ibid.*, pl. 4, fig. 9; la *petite biche*, Geoff. Il est long d'environ un pouce, tout noir et très-ponctué; les antennes sont plus courtes et moins pectinées à leur extrémité que celles du précédent. La longueur des mandibules ne surpasse guère celle de la tête, même dans les mâles. Dans ces individus, elles ont vers leur milieu une dent forte et élevée; la femelle a sur la tête deux tubercules rapprochés, et les points enfoncés de cette partie du corps et ceux du corselet sont plus prononcés que dans l'autre sexe.

Cette espèce est commune sur les troncs des vieux saules, des chênes, et sur d'autres arbres.

LUCANE SERRICORNE, *lucanus serricornis*, pl. E 33, 2, de cet ouvrage; noir, luisant; tête large; mandibules presque une fois plus longues qu'elle, écartées entre elles, à leur base, en manière de cercle, et terminées en pince dentelée. De Madagascar.

M. Delalande fils a dernièrement rapporté du Brésil une espèce de lucane d'une forme anomale, et qui paroît faire le passage de ce genre à celui de *lamprime*.

Voyez cet article et celui de PLATYCÈRE. (O. L.)

LUCANIDES, *Lucanides*, Latr. Tribu d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, ayant pour caractères: antennes terminées par des articles dont le côté interne se prolonge en manière de dent, et forment réunis une massue comprimée, pectinée ou dentée en scie.

Ces coléoptères font partie de cette famille naturelle que

l'on désigne sous le nom de lamellicornes, et qui composoit le genre *Scarabée* des premières éditions du *Systema Naturæ* de Linnæus; mais ils y forment une division bien distincte par la manière dont se terminent leurs antennes. Les articles de leur massue, au lieu de partir d'une sorte de point central, et de s'écarter ou de se rapprocher ensuite à l'instar des feuillets d'un livre ou des rayons d'un éventail, s'avancent parallèlement et d'une manière fixe au côté interne, et présentent par leur ensemble la figure d'un peigne. Ces antennes, toujours composées de dix articles, sont d'ailleurs coudées ou fortement arquées. Les mandibules, dans cette tribu, sont constamment cornées et plus grandes ou plus dentées dans les mâles que dans les femelles; les deux pieds antérieurs sont ordinairement plus longs que les deux suivans; ces insectes ont toujours un écusson et ne vivent généralement que des substances liquides qui suintent des plaies ou des gerçures des arbres, leurs mâchoires étant ordinairement terminées par un lobe droit, allongé et soyeux; la languette du plus grand nombre est cachée par le menton et offre à son extrémité deux divisions étroites, allongées et soyeuses; les palpes, au nombre de quatre, comme dans toute la famille des lamellicornes, sont toujours filiformes et avancés; les maxillaires sont les plus longs. Les lucanides ne volent ordinairement que le soir; et leurs larves, presque semblables à celles des scarabéides, vivent dans le tronc des vieux arbres.

I. *Antennes fortement coudées; labre soit caché ou nul, soit apparent, mais très-petit; languette située, du moins en partie, derrière le menton; écusson avancé entre les élytres.*

A. Languette entière, ou sans divisions distinctes et saillantes; corps cylindrique dans les uns, court, arrondi et très-convexe dans les autres.

Les genres: SINODENDRE, ÆSALE.

B. Languette terminée par deux divisions très-distinctes, saillantes et soyeuses: corps oblong, déprimé ou peu bombé.

Les genres: LAMPRIME, LUCANE, PLATYCÈRE.

II. *Antennes simplement arquées; labre toujours avancé et grand; languette terminant dans son entier le menton; écusson placé sur le pédicule de l'abdomen, et point avancé entre les élytres.*

Le genre PASSALE. (L.)

LUC-DAU, *V.* DAU-TLANG-TAU. (LN.)

LUCERN et LUCERNGRAFF. Les Anglais nomment ainsi la LUZERNE. Les Allemands désignent cette herbe par *lucerne*, et les Italiens par *lucerna*. (LN.)

LUCERNAIRE, *lucernaria*. Genre de vers radiaires, qui a pour caractères : un corps libre, gélatineux, allongé, cylindrique et ridé supérieurement, ayant sa partie inférieure dilatée et partagée en bras rameux, divergens et tentaculifères; une bouche inférieure et centrale.

Ce genre a été établi par Muller, sur une espèce qui est brune, demi-transparente, tétragone, et qui porte quatre bras, un à chaque angle, lesquels se partagent et forment des faisceaux de trente à quarante tentacules, terminés par des globules à chacune de leurs extrémités; au centre de réunion de ces bras, qui sont membraneux, se voit la bouche, quadridentée, striée et blanchâtre; la queue est courbée et tortillée; sa base est épaisse et sa pointe obtuse; elle est suceptible de s'allonger et de se contracter comme les tentacules.

A cette espèce, qu'on appelle LUCERNAIRE A QUATRE CORNES, et qui est figurée pl. E, 23, O. Fabricius en a joint deux autres paroissant lui convenir, mais se fixant par la queue à volonté, ce qui les rapproche des HYDRES. Ce sont la LUCERNAIRE PHRYGIE, dont le corps est allongé, mamelonné; les bras nombreux, globifères; la queue fixée : et la LUCERNAIRE AURICULE, qui a le corps cylindrique, à huit faisceaux de tentacules. Cette dernière est figurée en couleur pl. 7, n.° 3 du neuvième volume des Transactions de la Société linnénne de Londres. On la trouve dans la mer du Nord.

Lamouroux, qui a de nouveau observé cette espèce, nous en a fait connaître cinq ou six autres.

Toutes les lucernaires vivent de petits mollusques, de fragmens de polypes, de frai de poisson, et de petits coquillages. (B.)

LUCERNULA. Traduction latine du mot grec *lychnis*. Il désigne les mêmes végétaux. *V.* LYCHNIS. (LN.)

LUCET. Nom par lequel Bougainville désigne une plante rampante des îles Malouines, qui a l'odeur de la fleur d'orange, et qui, mise dans le lait, le rend une boisson des plus agréables. On ignore à quel genre appartient cette plante. (B.)

LUCHERANT. Nom savoyard du GRAND-DUC. (V.)

LUCHERAN. C'est, dans Albin, l'EFFRAIE. (V.)

LUCHESA. Nom espagnol que Buffon a appliqué à la *chouette chevêche*; mais c'est une méprise. Ce nom est celui de l'*effrati*, à ce que nous dit M. de Azara. (V.).

LUCHS. Nom allemand du LYNX. (DESM.)

LUCHSAUGE. Nom allemand d'une variété de FELDSPATH opalin, ou LABRADOR, qui a des reflets argentés. (LN.)

LUCH-SAPHIR (SAPHIR DE LYNX, en allemand). La première partie de ce nom est une altération du grec *lygx* (*le lynx*), et non pas celle du mot également grec *leucos* (blanc). Le mot *Saphir*, qui suit, exprime assez que le *luch-saphir* doit participer, par sa couleur bleue, du *saphir* proprement dit. Les minéralogistes ont cru jusqu'ici que le *Luch-saphir* étoit le saphir blanc-bleuâtre avec une transparence laiteuse, ou une obsidienne globuliforme, d'une couleur grise ou noire, qu'on trouve à Tokay et à Telkobanya, en Hongrie, et que, suivant de Born, les gens du pays nomment *Saphir de Lynx*. Mais il nous semble que c'est à tort, car nous ne pouvons douter ici qu'il ne s'agisse de cette gemme désignée dans le commerce par *saphir d'eau*, et qui fut employée avec profusion, dans les 15 et 16.e siècles, pour faire des colliers et pour les ornemens d'épée, de fusil, les damasquinages, etc. Nous avons été les premiers, dans le Catalogue du Musée minéralogique de M. de Drée, à signaler le *saphir d'eau* comme différant du *saphir* (corindon bleu transparent) et du quarz. Cette pierre est bleue dans un sens et rappelle alors le saphir; elle est jaune-roussâtre dans un autre, et rappelle encore le *lyncurius* des anciens, ou *pierre de lynx*, pierre transparente et de couleur de feu. Ainsi le nom de *luch-saphir* lui convient parfaitement. Le *saphir d'eau* se rencontre dans les roches primitives de la Bavière et du cap de Gate, en Espagne. Il paroît en venir aussi de la Bohème (*V. leuco-saphir*, L.), et même de l'Inde. Il rentre dans l'espèce minérale nommée *dichroïte* par M. Cordier, *iolith* par Werner, *cordiérite* (*Voyez* ce mot) par M. Lucas, et qui est très-voisine de la tourmamaline. (LN.)

LUCHSTEINE. L'un des noms allemands des BÉLEMNITES. (LN.)

LUCIFUGES ou PHOTOPHYGES. Noms donnés par M. Duméril (*Zool. anal.*) à une famille d'insectes coléoptères, qui embrasse les deux premières tribus de notre famille des MÉLASOMES. (*V.* cet article.) (L.)

LUCILIE, *lucilia*. Genre de plantes, établi par H. Cassini, pour placer la SARRETTE A FEUILLES AIGUES de Poiret, qui a le calice commun cylindracé, égal aux fleurs, pourvu de trois bractées à sa base, formé d'écailles de deux sortes, les extérieures ovales et imbriquées, les intérieures longues, étroites et linéaires; qui a le réceptacle long, cylindracé, discoïde, portant cinq fleurs hermaphrodites régulières à son centre et cinq fleurs femelles, à limbe de la corolle rétréci en tube et divisé à la circonférence; qui a les aigrettes

plus longues que la corolle et composées de squamellules très-nombreuses, disposées sur plusieurs rangs, inégales, presque capillaires, à peine barbellulées, fourchues au sommet. (B.).

LUCINE, *lucina*. Genre de coquillage établi par Bruguières, aux dépens des VÉNUS de Linnæus. Il contient neuf espèces, et se rapproche beaucoup des PÉTRICOLES de Lamarck. Ses caractères sont : dents latérales écartées, pénétrant entre les lames de l'autre valve, avec deux intermédiaires peu apparentes ; impression du muscle constricteur fort longue.

Les VÉNUS SANS DENTS et de PENSYLVANIE servent de type à ce genre. (B.)

LUCINIUM. Nom sous lequel Plukenet (*Alm.* 227, tab. 201, f. 3), figure l'*amyris balsamifera*. *V.* BALSAMIER. (LN.)

LUCIODONTES. Ce sont des dents de poissons fossiles qu'on a cru pouvoir rapporter à celles du brochet (*esox lucius*), mais vraisemblablement sans beaucoup de certitude. (DESM.)

LUCIOLA de Gesner. C'est l'OPHIOGLOSSE COMMUN. Césalpin donne ce même nom, suivant Adanson, au *juncus campestris*, Linn., type du nouveau genre LUZULE. *V.* ce mot. (LN.)

LUCION DE MAR. C'est, à Nice, le nom du CORRÉGONE MARENULE. (DESM.)

LUCIUS. Nom latin du BROCHET. M. Cuvier l'a aussi donné à un CAYMAN. (DESM.)

LUCRE. Petit oiseau du Midi de la France, très-voisin du *tarin* par ses formes et par son chant, qui en diffère néanmoins, selon l'auteur du Dictionnaire languedocien, par les caractères suivans : il a le dessus de la tête noir ; le front, le bout des plumes de la queue et le bas du ventre blancs ; le croupion et les tempes jonquille ; le dos vert foncé ; les jambes et le bec couleur de chair ; les narines hautes et cachées. (DESM.)

LUCULLITE. Jameson donne ce nom à la CHAUX CARBONATÉE BITUMINIFÈRE et à la CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE, qu'il réunit en une seule espèce subdivisée ainsi : 1.° *Lucullite compacte*, qui comprend : le *lucullite commun* ou les *marbres noirs*, et le STINKSTEIN, ou la *pierre puante*. 2.° Le *lucullite prismatique*, ou MADRÉPORITE. 3.° Le *lucullite feuilleté* et *spathique*. *V.* CHAUX CARBONATÉE BITUMINIFÈRE et CHAUX CARBONATÉE FÉTIDE, vol. 6, p. 172 et 178.

M. John avoit nommé et formé cette réunion avant Jameson, sous le nom de LUCULLAN. Cette dénomination et celle de *lucullite* dérivent de *luculleum marmor*, sorte de marbre noir égyptien mentionné par Pline, que le consul Lucullus

fit transporter le premier à Rome. Parmi les marbres antiques qu'on trouve dans les débris de monumens anciens, on en rencontre une variété d'un beau noir, fétide lorsqu'on la frotte avec un corps dur et qui appartient à la chaux carbonatée fétide. C'est le *nero antico* et un des *paragon* des Italiens. (LN.)

LUCUMA, *lucuma*. Genre de plantes établi par Molina, dans l'icosandrie digynie, et dans la famille des sapotiliers. Il a pour caractères : un calice double, à cinq divisions coriaces et persistantes ; point de corolle ; plusieurs étamines insérées au calice ; un ovaire ovale, surmonté de deux styles sétacés, à stigmates obtus ; un drupe à une ou deux semences.

Ce genre, que quelques botanistes pensent devoir être réuni aux SAPOTILIERS, renferme cinq espèces, toutes propres au Chili. Ce sont de grands arbres à feuilles alternes, toujours vertes, dont les fruits sont de la grosseur du poing, ont la peau jaunâtre, et se mangent comme les pêches dont ils approchent pour le goût. Deux de ces espèces, le LUCUMA BIFÈRE, dont les feuilles sont ovales-oblongues, et le LUCUMA TURBINÉ, dont les feuilles sont lancéolées, ont leurs fruits meilleurs et se cultivent. Les autres fournissent un bois dur, qui est recherché des ébénistes et autres ouvriers en bois. (B.)

LUDIER, *ludia*. Genre de plantes de la polyandrie monogynie, et de la famille des rosacées, qui offre pour caractères : un calice persistant, partagé en cinq lobes ; point de corolle ; des étamines nombreuses ; un ovaire supérieur, ovale, conique, surmonté d'un style trifide, à stigmates simples ; une baie globuleuse ou ovale, acuminée par le style qui persiste, uniloculaire, polysperme, et à semences anguleuses.

Ce genre renferme trois arbrisseaux à feuilles alternes, simples, et à fleurs latérales, presque sessiles, qui croissent exclusivement dans les îles de France et de la Réunion. Leurs noms seuls les distinguent les uns des autres. L'un s'appelle le LUDIER HÉTÉROPHYLLE, l'autre le LUDIER A FEUILLES DE MYRTE, et le troisième, le LUDIER A FLEURS SESSILES ; leur écorce est un très-bon émétique. Aucun n'est cultivé en Europe. (B.)

LUD LABU FU. Nom de la PODAGRAIRE (*ægopodium podagraria*.), en Hongrie. (LN.)

LUDOLFIA. C'est ainsi qu'Adanson nomme le genre *tetragonia* de Linnæus. (LN.)

LUDOLFIE, *ludolfia*. Genre établi par Willdenow,

mais qui ne diffère pas de l'ARONDINARIE de Michaux et du MIÉGIE de Persoon. (B.)

LUDOVIE, *ludovia*. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon sous le nom de *cardulovique*. Il est de la monoécie polyandrie et de la famille des aroïdes. Ses caractères consistent : dans les fleurs mâles, en un réceptacle cubique à quatre fleurs, et un calice à quatre dents ; dans les fleurs femelles, en un rebord pour calice ; quatre styles très-longs à stigmate globuleux ; une baie cubique et polysperme.

Ce genre comprend cinq espèces, toutes propres au Pérou. (B.)

LUDUS-HELMONTII. *V.* CONCRÉTION. (LN.)

LUDUS PARACELSI. *V.* CONCRÉTION. (LN.)

LUDVIC. Nom de la PETITE ALOUETTE HUPPÉE, à Turin. (V.)

LUDWIGIA. Genre consacré par Linnæus à la mémoire de C. G. Ludwig, médecin allemand, professeur à Leipzig, auteur de plusieurs ouvrages de botanique, dont un, qui a pour titre *Definitiones generum plantarum*, est un recueil précieux de tous les noms génériques donnés jusqu'en 1760. Ce genre de Linnæus comprenoit des espèces de *jussie*, d'*ammanie*, et l'*isnarde* qu'il en retira ensuite. *V.* LUDWIGIE. (LN.)

LUDWIGIE, *ludwigia*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, et de la famille des épilobiennes, qui présente pour caractères : un calice persistant, divisé en quatre parties lancéolées et très-ouvertes ; une corolle de quatre pétales arrondis et évasés ; quatre étamines à stigmates quadrangulaires ; un ovaire inférieur, tétragone, surmonté d'un style cylindrique, à stigmate en tête, un peu quadrangulaire ; une capsule tétragone, obtuse, couronnée, quadriloculaire, polysperme, et se déchirant sur les angles au sommet.

Ce genre, fort voisin des ISNARDES, renferme des plantes vivaces ou annuelles, à racines quelquefois charnues ; à feuilles simples, alternes ou opposées, et à fleurs ordinairement solitaires, disposées dans les aisselles des feuilles.

J'ai observé, sur le vivant, que les capsules des ludwigies n'avoient point de véritables valves ; mais que les semences, en se gonflant, les forçoient de se déchirer, soit aux angles, soit au sommet au dedans de la couronne formée par le calice. Aussi ces capsules restent-elles jusqu'en automne desséchées sur la plante, et ce n'est qu'après les premières pluies que les grains se gonflent, commencent à germer et

tombent. De là la presque impossibilité de semer utilement des graines des ludwigies hors de leur pays natal, et par suite leur rareté dans les jardins d'Europe. J'ai fait la même remarque sur plusieurs autres plantes de la Caroline, surtout sur les espèces aquatiques; j'en ai vu, comme l'Oronco, où le germe avoit déjà une ligne de long lorsque la graine se séparoit de sa follicule par l'effet de son déchirement.

Les seules ludwigies qui soient dans le cas d'être mentionnées, parmi les quinze connues, sont:

La Ludvigie a feuilles alternes, dont les feuilles sont alternes, lancéolées et presque glabres; les pédoncules uniflores et axillaires; la tige droite et anguleuse. Elle est annuelle, et se trouve en Caroline, dans les endroits sablonneux.

La Ludwigie velue, qui a les feuilles alternes, lancéolées, très-velues; les fleurs axillaires, solitaires, presque sessiles, et la tige cylindrique. Elle est annuelle, et se trouve en Caroline, dans les lieux aquatiques.

Le genre Cercodée a été réuni à celui-ci. (B.)

LUEN. On nomme ainsi l'Argus dans la Tartarie chinoise. *V.* ce mot. (S.)

LUFFA. Selon Prosper Alpin et Vesling, c'est le nom arabe d'une plante cucurbitacée. Linnæus l'a classée dans son genre *momordica* en lui donnant ce même nom de *luffa*. Tournefort, Adanson, Miller, Scopoli, en font un genre distinct, sur la considération que le fruit s'ouvre par le sommet, qu'il est lisse et qu'il contient une pulpe spongieuse, réticulée, et des graines sans arille. Le genre *luffa* de Cavanilles, adopté par Willdenow et Persoon, quoique de la même famille, est différent. *V.* Luffe.

Ce nom de *luffa* a été donné, par les Arabes, à diverses espèces de plantes de l'Inde. L'une d'elles, le *luffa radja* de Java, est un arbrisseau que Loureiro a pris pour son *gonus amarissimus*. Il soupçonne que cet arbrisseau fournit la racine que les Portugais nomment *racine de Solor*, parce qu'on la recueille dans l'île de Solor, et qui est d'un grand usage dans l'Inde. (LN.)

LUFFE, *luffa*. Genre de plantes de la monoécie pentandrie, et de la famille des cucurbitacées, qui a été établi par Cavanilles. Il offre pour caractères : un calice à cinq découpures lancéolées ; une corolle presque polypétalée, à divisions plus larges au sommet ; dans les fleurs mâles, cinq étamines libres, insérées sur un tubercule tomenteux; dans les fleurs femelles, cinq filamens stériles, un ovaire inférieur, oblong, surmonté d'un style court à trois ou quatre

stigmates en massue; une baie jaunâtre, oblongue, turbinée, creusée de dix sillons, relevée d'angles aigus, triloculaire; s'ouvrant au sommet, et renfermant des semences nombreuses, ovales, comprimées et arillées.

Ce genre renferme deux espèces, dont celle, citée plus haut, est seule bien connue. C'est une plante grimpante, à tige anguleuse ou sillonnée; à feuilles alternes, en cœur, à sept angles aigus et dentés; à cirrhes latérales, solitaires, multifides; à fleurs jaunes, disposées en grappes axillaires, à la base desquelles est une fleur femelle solitaire. On l'appelle la LUFFE FÉTIDE, parce que ses feuilles froissées exhalent une odeur désagréable. Elle est annuelle, et se trouve dans les Indes, où on mange ses fruits en guise de cornichons. (B.)

LUGARINO. L'un des noms italiens du TARIN. (S.)

LUGIBI. Liqueur qu'on fabrique sur le fleuve Niger, avec le fruit du DATTIER. (B.)

LUGLIOLA. Nom italien de la variété de RAISIN dite *morillon noir hâtif*. (LN.)

LUG-LUC. C'est le HÉRON VIOLET, dans l'Indostan. (V.)

LU-HA-SIN. Nom donné, en Chine, au *daphne indica*, L., suivant Loureiro. (LN.)

LUHÉ, *luhea*. Arbre de l'Amérique méridionale, à feuilles alternes, qui, selon Willdenow, constitue seul un genre dans la polyadelphie polyandrie et dans la famille des tiliacées. Ses caractères sont : calice double, l'extérieur de neuf folioles, l'intérieur à cinq divisions; corolle de cinq pétales; cinq nectaires en pinceau. Le fruit n'est pas connu.

Cet arbre est figuré pl. 5 du troisième volume des nouveaux *Mémoires des Curieux de la nature de Berlin*. (B.)

LU-HOEI. Nom donné, en Chine, à l'ALOÈS VULGAIRE (*Aloe vulgaris*, Lamk.). En Cochinchine il est appelé LU-HOI et CAY-NHA-DAM. (LN.)

LUIGNAN. Espèce de LIANE de Madagascar qui contient un suc très-noir, que mâchent les naturels. On ignore à quel genre elle appartient. (B.)

LUISANTE. C'est l'*helix nitens* de Linnæus. *V.* au mot HÉLICE. (B.)

LUITENBOOM. Nom hollandais de l'ERABLE FAUX-PLATANE. (LN.)

LUJULA de Fracastor et d'Elisabeth Blackwel. C'est l'*oxalis acetoselba*, Linn., plus connue sous le nom d'*alleluia*, corrompu de *juliola* que les Calabrois lui donnent. (LN.)

LULAT. Coquille du genre des MOULES, *Mytilus modio-*

s'emploie beaucoup en Italie; on en fait des tables, des vases, des tronçons de colonnes. Elle est assez rare à Paris.

Lumachelle grise. Sur un fond gris cendré ou jaunâtre, se relèvent une multitude de petites lignes courbes noirâtres qui sont les coupes des nombreux débris de coquilles que contient cette lumachelle. On la trouve près de Troyes en Champagne, et en Bourgogne. On en fait usage à Paris.

La Brocatelle d'Espagne. Ce magnifique marbre, décrit au mot Brocatelle, est une vraie lumachelle, dans laquelle les débris de coquilles sont extrêmement nombreux, et quelquefois difficiles à reconnoître pour tels.

La Brocatelle de moulins. Elle est d'un gris bleuâtre, veiné de brun, de jaune, et contient une multitude de débris de corps organisés. On l'emploie quelquefois à Paris.

Lumachelle rouge de Givet (Ardennes). Elle est d'un rouge foncé, avec des veines plus claires, et de nombreuses taches blanches produites par des entroques. A Charlemont, dans le même département, il y a une lumachelle rouge avec des taches blanches dues à des madrépores. Ces lumachelles sont confondues, à Paris, sous le nom de *marbre de Flandre.*

Lumachelle de Narbonne. Elle est noire avec des bélemnites blanches. Cette lumachelle distinguée se trouve aux environs de Narbonne.

Lumachelle de Caen. Elle est d'un rouge sale, et veinée de gris ou de blanc; c'est un composé de madrépores. On l'exploite aux environs de Caen. Son emploi est répandu jusqu'à Paris. On en voit des tables dans la plupart des cafés. On en fait aussi des chambranles de cheminées, des dessus de commodes. Elle est nommée vulgairement marbre de Caen.

Lumachelle de Montbard, ou *petite lumachelle jaune de Bourgogne.* Elle est tachetée de rouge, de jaune et de blanchâtre. Cette dernière couleur est due à une multitude de très-petits grains spathiques, qui sont des débris d'entroques. On l'emploie dans le pays, et quelquefois à Paris.

Lumachelle de Saint-Amour, dans le Jura. C'est un composé d'une multitude de petits grains blancs spathiques, débris d'entroques, dans une pâte qui varie du rose au jaune. Cette belle lumachelle, qui offre beaucoup de variétés, est un objet d'exploitation.

Le Marbre griotte est d'un brun foncé, avec des taches d'un rouge de sang et oblongues, dues à des coquilles dont les contours et le dessin de la spire sont marqués par des lignes noires; quelquefois le centre des taches est blanc et

spathique. Il présente accidentellement de grandes veines blanches et obliques. Le marbre griotte est donc une véritable lumachelle : on l'exploite dans le département de l'Hérault. On en fit un très-grand usage à Paris autrefois ; maintenant cet usage est peu commun, et le marbre griotte se trouve au rang des marbres chers et de luxe. On lui donne, mais à tort, le nom de *griotte d'Italie*.

Le petit Granite ou la Lumachelle de Mons. Ce marbre, dont la mode est maintenant très-répandue à Paris, est une lumachelle à fond noir ou gris-noir, remplie de débris très-menus d'un grand nombre de coraux et d'entroques blanchâtres ou gris-blancs, qui ont fait comparer ce marbre à un granite à petits grains par les marbriers; on y rencontre aussi de grands madrépores ayant depuis deux pouces jusqu'à deux pieds. On obtient alors des tables agréablement bigarrées d'étoiles ou de taches vermiculaires, ou d'un réseau à mailles, selon l'espèce de madrépores et la direction de la coupe. Ce marbre s'exploite aux Écaussines, près de Mons. Il répand une odeur fétide quand on le frotte. Il a contre lui, sa couleur et son peu de dureté, se laissant rayer très-facilement. Il se tache aisément et perd également son poli.

Marbre de Nonette. Cette lumachelle d'un beau blanc, renferme des coquilles turriculées à la manière des potamides et changées en silex. On l'exploite au bourg de Nonette, en uv ergne, et il est très-employé dans toute l'Auvergne.

Marbre de Sainte-Anne. Ce marbre, dont on voit des tables dans presque tous les cafés de Paris, et qui est très-usité pour les dessus de commodes, pour les cheminées, etc., s'exploite dans le département de Sambre-et-Meuse. Il est gris et blanc par petites taches très-irrégulières ; les blanches sont dues, la plupart, à des portions de madrépores, et quelquefois à du spath calcaire.

Lumachelle de Santa-Maria del giudice. C'est ainsi qu'on nomme, en Toscane, une lumachelle rouge de brique, avec des cornes d'ammon blanches, qui a servi à la décoration des églises de Florence, de Pise, de Luques, etc.

L'on voit, par cette courte indication, la variété des lumachelles. Nous aurions pu aisément en citer un beaucoup plus grand nombre, et principalement des lumachelles étrangères à la France, et qui sont employées dans les contrées où sont situées leurs carrières. L'Italie abonde en lumachelles, notamment dans le nord et en Sicile. L'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, offrent aussi des variétés intéressantes de lumachelles ; enfin, il est peu de pays calcaires qui ne soient susceptibles d'offrir cette sorte de marbre. (LN.)

LUMB. Martens a décrit sous ce nom un oiseau du Spitz

berg, qui ressembleroit entièrement au *lumme*, s'il n'avoit, suivant sa description, le bec crochu. En attendant des informations plus exactes, le lumb peut être réuni au LUMME. *V.* l'article PLONGEON. (S.)

LUMBE. L'un des noms du GUILLEMOT, en Norwége. (V.)

LUMBRICITE ou plutôt LOMBRICITE. Quelques naturalistes ont donné ce nom à des pétrifications dont la forme a quelque ressemblance avec celle des vers connus sous le nom de *lombrics*. Plusieurs espèces de *mollusques* et d'*annelides* présentent cette forme. (PAT.)

LUMBRICUS. Nom latin du *ver de terre*, ou LOMBRIC. *V.* ce mot (DESM.)

LUMIACHONE. Les Italiens donnent ce nom aux AGARICS à surface onctueuse ou glaireuse. (B.)

LUMIE. Variété d'ORANGER. (B.)

LUMIÈRE. Ce mot désigne le principe qui produit dans nos yeux la sensation de la vision. Beaucoup de phénomènes tendent à faire penser que la lumière est composée de particules matérielles, extrêmement petites, qui se meuvent avec une extrême vitesse. Des physiciens très-habiles ont mieux aimé assimiler la lumière au son, et supposer qu'elle n'est qu'un ébranlement propagé dans un fluide invisible, extrêmement élastique, de même que le son se propage dans l'air. L'une et l'autre de ces manières de voir est sujette à des difficultés, parce que, pour qu'il en fût autrement, il faudroit que l'on connût toutes les propriétés et toutes les modifications de la lumière, ce dont on est encore bien éloigné. On a toutefois découvert déjà un grand nombre de ces propriétés que l'on a constatées par des expériences irrécusables, indépendantes de toute hypothèse. On a trouvé ainsi que la lumière se transmet du soleil à la terre en 8' 13" de temps sexagésimal, ce qui fait environ soixante-dix mille lieues par seconde. Cela résulte des observations que l'on a faites sur les époques des éclipses des satellites de Jupiter, qui sont vues par nous plus tôt ou plus tard, selon que la terre est du même côté du soleil que Jupiter ou du côté opposé, par conséquent plus près ou plus loin de cette planète. Cette belle découverte est due à Roëmer, astronome de l'Académie des Sciences. Newton a trouvé que la lumière blanche est composée d'une infinité de rayons diversement réfrangibles et doués de facultés calorifiques différentes, propriétés qu'ils conservent sans altération, dans toutes les épreuves qu'on peut leur faire subir. Ce grand homme a découvert aussi dans les rayons lumineux, des propriétés intermittentes qui tantôt les disposent à se transmettre et tantôt à se réfléchir, ce qu'il a nommé *leurs accès*. Enfin, Malus a découvert dans ces mêmes rayons, une autre

classe de propriétés, qui consiste en ce qu'ils sont différemment modifiables par leurs différentes faces latérales, quand ils ont été convenablement modifiés par la réflexion ou la réfraction. C'est ce que Malus a nommé la polarisation de la lumière. (BIOT.)

LUMIÈRE ZODIACALE. On a donné ce nom à une lumière foible qui a ordinairement la forme d'un cône dont la base est tournée vers le soleil, et le sommet vers le zodiaque.

Cette lumière se montre principalement vers la fin de l'hiver ou au commencement du printemps, presque jamais pendant l'automne. On l'aperçoit quelquefois avant le lever du soleil, quelquefois après son coucher. Enfin, elle est plus visible pour les peuples situés entre les tropiques, que pour ceux qui sont situés au voisinage des pôles. (LIB.)

LUMME. Nom norwégien et islandais d'un PLONGEON. *V.* ce mot. (V.)

LUMMICK. Les habitans de la Laponie suédoise donnent ce nom au CAMPAGNOL LEMMING, qui est appelé *goddesapan* par ceux de la Laponie danoise. (DESM.)

LUM-NAO-HIAM. Nom du CAMPHRIER (*laurus camphora*, L.) en Chine. En Cochinchine on l'appelle *laong-nao*. C'est un grand arbre aussi commun à la Chine qu'au Japon. On en retire le camphre par sublimation. Son bois sert à faire des coffrets et des boîtes qui préservent les objets qu'on y renferme de l'attaque des fourmis blanches; elles fuient l'odeur du camphre que ce bois exhale. (LN.)

LUMPENERZ (Mine de chiffon), ou ZUNDERERZ (Mine semblable à l'amadou). C'est, dit M. Beurard, une sorte d'asbeste tressée, d'un brun rougeâtre, entremêlée d'argent jusqu'à environ quinze centièmes, et qui ne s'est encore trouvée qu'à Clausthal au Hartz, dans les mines dites de Dorothée et de Caroline. Il paroît, ajoute ce savant, que l'on a aussi donné ce nom à une mine de fer oxydé rouge, mélangée d'argent et de manganèse. Ce sont précisément des échantillons de cette dernière mine du Hartz, qu'on voit dans les collections de Paris, sous le nom de *zundererz*. (LN.)

LUMPS, *lumps*. Sous-genre établi parmi les CYCLOPTÈRES, par Cuvier, pour placer l'espèce de ce nom et deux ou trois autres. Ses caractères sont: deux nageoires dorsales, la première peu visible et à rayons simples, la seconde vis-à-vis de l'anale et à rayons branchus. (B.)

LUM-YEN. Nom chinois du *longan*, espèce de LITCHI. *V.* CAY-NHON et EUPHORIA. (LN.)

LUNAIRE, *lunaria*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères, qui a pour ca-

ractères : un calice de quatre folioles ovales-oblongues, obtuses, concaves, caduques, dont deux, opposées, ont la base gibbeuse ; une corolle de quatre pétales entiers, obtus et onguiculés ; six étamines, dont deux plus grandes dépassent le calice ; un ovaire supérieur, pédicellé, lancéolé, surmonté d'un style court, à stigmate obtus ; une silique très-grande, pédiculée, plane, ordinairement elliptique, entière, droite, biloculaire, bivalve, polysperme, terminée par le style qui persiste. Les semences sont peu nombreuses, réniformes, comprimées et disposées sur des réceptacles filiformes qui partent des sutures.

Ce genre, auquel celui appelé Ricotie est réuni par quelques auteurs, renferme deux plantes à feuilles simples, alternes ou opposées, et à fleurs disposées en panicules.

L'une, la Lunaire vivace, a toutes ses feuilles pétiolées, les siliques elliptiques et lancéolées. Elle est vivace. Elle vient naturellement dans les contrées méridionales de l'Europe. On la cultive dans les jardins des curieux, moins à cause de ses fleurs, quoique odorantes, qu'à raison des panicules brillantes, argentées et comme satinées, que forment les cloisons de ses silicules lorsque les valves s'en sont séparées.

La Lunaire annuelle a les feuilles supérieures sessiles, et les silicules presque rondes. Elle est annuelle, et se trouve dans les mêmes contrées que la précédente. On la cultive également et même plus communément dans les jardins d'agrément, où elle est connue sous les noms de *satiné*, *satin blanc*, *passe-satin*, *médaille* et *bulbonach*. On a attribué à ses semences des vertus incisives, détersives, apéritives, vulnéraires, diurétiques, antiépileptiques et antihydrophobiques ; mais elles ne sont actuellement d'aucun usage. Ses feuilles sont âcres, amères et échauffantes. On mange sa racine en salade comme celle de la Campanule raiponce. (B.)

LUNAIRE. Espèce d'Osmonde, *Osmunda lunaria*. (DESM.)

LUNARIA de Pline. Plante qui paroît avoir dû ce nom à ses siliques, ou fruits ayant la forme orbiculaire de la lune. Notre *lunaire* des jardins est probablement le *lunaria* de Pline ; c'est ce qui lui a fait donner ce même nom par les botanistes.

On a encore nommé *lunaria* les espèces de fougères à grappes qui croissent en Europe et qui appartiennent au genre Osmonde de Linnæus ou Botrychie de Willdenow, parce que les segmens des frondes de ces plantes sont en forme de croissans. On l'a donné aussi : 1.° aux espèces d'*hippocrépide*, parce que les gousses de ces plantes offrent des échancrures en forme de croissant ; 2.° à la *luzerne radiée*, parce que ses légumes imitent aussi le croissant de la lune ; 3.° à la *pélécine* (*bisserula pelecinus*) dont les légumes très-minces et plats sont bordés de

dentelures arquées; 4.° à la *soldanelle alpine* à cause de ses feuilles qui sont orbiculaires; 5.° aux *biscutelles*, parce que leurs silicules ressemblent à deux petites lunes accolées, et à plusieurs autres plantes, principalement de la famille des crucifères. On présume que l'espèce dite *lunaria magorum* par Lobel, est le *rumex lunaria* de Linnæus.

Le genre *lunaria* de Tournefort n'est pas le même que celui de Linnæus; il comprend, outre le *lunaria*, Linn. (*Voyez* LUNAIRE), qui ne renferme que deux espèces, quelques plantes que les botanistes rapportent soit au *cheiranthus*, soit au *draba* avec Lamarck, soit à l'*alyssum* avec Linnæus. Miller y réunissoit le genre *ricotia*. Les espèces de *lunaires* de Linnæus sont nommées *violæ lunariæ* par C. Bauhin, à cause de la ressemblance de leurs fleurs avec celles de la julienne et des giroflées, et à cause de leurs siliques. (LN.)

LUND, LUNDA. Noms du MACAREUX, aux îles Féroë; LUND-TOELLER est celui du jeune. (V.)

LUNDFULY. C'est, dans le Voyage en Norwége et en Laponie par de Buch, le nom que le *macareux* proprement dit porte en Norwége. (V.)

LUNE. *Voyez* PLANÈTES. (BIOT.)

LUNE. Les anciens chimistes donnoient ce nom à l'ARGENT. Ils appeloient *lune cornée*, le muriate d'argent; *cristaux de lune*, le nitrate d'argent cristallisé dont on fait la pierre infernale, etc. *V.* ARGENT. (PAT.)

LUNE, *Cephalus*. Genre de poissons établi aux dépens des TÉTRAODONS. Il a pour caractères: corps extrêmement comprimé, à queue comme tronquée; bouche petite, à os des mâchoires, unis, sans dents, réunis ou divisés en deux pièces.

Le TÉTRAODON LUNE sert de type à ce genre. (B.)

LUNE DE MER. *V.* l'article précédent. (B.)

LUNE D'EAU. Ce nom étoit anciennement donné au NÉNUPHAR BLANC. (LN.)

LUNETIÈRE, *Biscutella*. Genre de plantes de la tétradynamie siliculeuse et de la famille des crucifères, qui présente pour caractères: un calice de quatre folioles ovales, lancéolées, colorées, caduques et gibbeuses à leur base; une corolle de quatre pétales onguiculés, oblongs et obtus; quatre étamines, dont deux plus courtes; un ovaire supérieur, comprimé, orbiculaire, échancré, surmonté d'un style à stigmate obtus; une silicule droite, plane, très-comprimée, échancrée, biloculaire, bivalve; à loges monospermes, adnées latéralement à la base du style, qui fait l'office de cloison. Les semences sont orbiculaires, et occupent le centre de chaque loge.

Les lunetières auxquels Gærtner a réuni la RICOTIE, sont des plantes à feuilles simples, alternes, et à fleurs disposées en grappes terminales, remarquables par leurs silicules qui ressemblent à une paire de lunettes. On en compte près de trente espèces, presque toutes annuelles et presque toutes indigènes à l'Europe.

Les principales de ces espèces sont :

La LUNETIÈRE AURICULÉE, dont le calice est bossu des deux côtés, et les lobes de la silicule se rapprochant du style dans leur partie supérieure. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe.

La LUNETIÈRE DE LA POUILLE a les feuilles ovales, cunéiformes, dentelées, les silicules granulées sur leurs bords, et la tige rude au toucher. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe.

La LUNETIÈRE LISSE, qui a les feuilles oblongues, sinuées, dentées, les pétales auriculés à leur base, les silicules unies, et bordées d'une membrane. Elle est annuelle, et se trouve dans les parties méridionales de l'Europe.

La LUNETIÈRE TOUJOURS VERTE a les feuilles linéaires, lancéolées, velues, presque entières, les silicules hérissées. Elle est vivace, et se trouve en Espagne et dans le Levant. (B.)

LUNETTE (la), *Vespertilio perspicillatus*, Linn. Espèce de Chéiroptère de l'Amérique méridionale qui appartient au genre PHYLLOSTOME. *V.* ce mot. (DESM.)

LUNGENSTEIN ou TRASS. Nom allemand d'un TUF volcanique commun sur les bords du Rhin, du côté d'Andernach. (LN.)

LUNOT. Coquille, probablement du genre des *tellines*, qui est figurée pl. 17 de l'*Histoire des Coquilles du Sénégal*, par Adanson. Elle fait partie de son genre CAP, qui renferme des espèces appartenant à plusieurs genres dans Linnæus. *V.* au mot TELLINE. (B.)

LUNOTTE. Ancien nom de la LINOTTE, en France. (S.)

LUNULE. On nomme ainsi une impression ordinairement profonde, qui est placée au-delà de la face postérieure de quelques coquilles bivalves, et dont chaque valve présente la moitié. *V.* au mot COQUILLE. (B.)

LUNULE. C'est le DIODON MOLE. (B.)

LUNULÉ. Poisson du genre PLEURONECTE. (B.)

LUNULITE, *lunulites*. Genre établi par Lamarck parmi les polypiers foraminés. Ses caractères sont : polypier pierreux, libre, orbiculaire, aplati, convexe d'un côté, con-

cave de l'autre; la surface convexe, rayonnée, avec des pores entre les rayons; la surface concave, ridée ou sillonnée.

Lamarck indique deux espèces de ce genre, toutes deux se trouvant fossiles aux environs de Paris. Je les ai possédées. L'une d'elles est figurée pl. 2 du *Mémoire* de Cuvier et Brongniart sur la *Géographie minéralogique* des environs de Paris.

Il est observé à l'énumération des objets figurés sur cette planche, que ce fossile est toujours terminé par un grain de quarz qui a servi de point d'appui à ses commencemens. (B.)

LUORÉES, *luorea*. Genre de plantes établi par Necker aux dépens des SAINFOINS. Ses caractères sont : légume monosperme ou disperme, accompagnée de bractées strobiliformes.

Les SAINFOINS STROBILIFÈRE et AGRÉABLE servent de type à ce genre, qui a aussi été appelé FLEMMENGIE. (B.)

LUPARIA de Fragus. C'est l'ACONIT TUE-LOUP (*aconitum lycoctonum*, L.). (LN.)

LUPASSOU. On nomme ainsi le CENTROPOME LOUP. (B.)

LUPE, *lupa*, Léach. Genre de crustacés. *V.* PORTUNE. (L.)

LUPEGO. Nom languedocien de la HUPPE (*upupa epops*). (DESM.)

LUPÈRE, *luperus*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques, tribu des galérucites.

Les lupères, placés par Linnæus avec les *chrysomèles* et avec les *criocères* par Fabricius, ont été distingués par Geoffroy, et ensuite par Olivier, comme un genre propre. Par leurs antennes insérées entre les yeux et très-rapprochées à leur origine, ils s'éloignent des *chrysomèles*, et se rapprochent des *adories*, des *galéruques* et des *altises*; mais ils ne diffèrent des *galéruques* que par leurs antennes aussi longues ou plus longues que le corps, et dont les articles sont allongés et presque cylindriques.

Les *lupères* sont de petits insectes dont le corps est mou, et qui se trouvent sur les feuilles des ormes et des autres arbres. Quoique leur démarche soit lente, ils volent assez bien. La larve est assez grosse; courte et un peu ovale; elle a sept pattes et une tête écailleuse. Le reste de son corps

est mou et d'un blanc sale ; elle se nourrit des feuilles de l'orme et de quelques autres arbres.

Le LUPÈRE FLAVIPÈDE, *Luperus flavipes*, Oliv., *Col.*, t. 4, n.° 75 *bis*, pl. 1, fig. 1, se trouve aux environs de Paris; il n'a guère que deux lignes de long ; le corps est noir ; les antennes sont noires, beaucoup plus longues que le corps, dans le mâle ; guère plus longues que le corps et fauves à la base, dans la femelle ; le corselet est noir dans le mâle, rougeâtre dans la femelle ; dans les deux sexes les élytres sont noires et les pattes sont fauves, avec la base des cuisses noire. (O. L.)

LUPHA. En grec moderne, c'est le FOULQUE. (V.)

LUPIN, *Lupinus*, Linn. (*diadelphie décandrie*). On donne ce nom à un genre de plantes de la famille des légumineuses, qui comprend environ dix-sept espèces annuelles ou vivaces, la plupart étrangères à l'Europe. Le caractère distinctif de ce genre, est d'avoir : des feuilles ou folioles disposées circulairement sur un pétiole commun ; un calice à deux segmens entiers ou dentés ; une corolle papilionacée à étendard rond en cœur, à ailes presque ovales, plus larges que la carène, à carène faite en faux et divisée à sa base ; dix étamines diadelphes, à anthères dont cinq sont oblongues et cinq arrondies; une gousse coriace, comprimée, allongée, renfermant plusieurs semences.

Les folioles des lupins sont entières; elles se plient ordinairement en deux au coucher du soleil, de manière à rapprocher leurs bords l'un de l'autre, et s'inclinent en même temps vers la terre, penchées sur leur pétiole; leurs fleurs, communément grandes, belles, sont disposées en épis terminaux.

Parmi les vingt-quatre espèces de ce genre, nous n'en citerons que six, une vivace et cinq annuelles. Celles dont nous ne faisons point mention sont peu connues.

Le LUPIN VIVACE, *Lupinus perennis*, Linn., si bien décrit par Miller, croît en Virginie et dans d'autres parties septentrionales de l'Amérique. Il a une racine traçante, des feuilles alternes, composées de huit à dix folioles ovoïdes allongées, et des fleurs disposées en épis longs et clairs aux extrémités des tiges, d'un bleu pâle, médiocrement grandes avec un calice court et velu, dénué d'appendices, et divisé profondément en deux lèvres, l'une échancrée, l'autre entière. On multiplie ce lupin de graines ; on doit les semer en place. Quand il se trouve dans un sol léger et sec, ses racines subsistent plusieurs années.

Le LUPIN VELU, ou le GRAND LUPIN BLEU, *Lupinus pilo-*

sus, Linn. Ce n'est point le lupin velu de Lamarck, mais son *lupin pileux*, n.° 6. On confond souvent ces deux espèces. Celle dont il s'agit ici, est une superbe plante d'ornement, remarquable par l'élégance de son port et de son feuillage, et par ses belles fleurs. Elle s'élève à deux ou trois pieds; a une tige forte, cannelée, couverte d'un duvet mou et brunâtre, et qui se divise en plusieurs petites branches garnies de feuilles alternes, composées de sept à dix ou onze folioles faites en spatule. Les fleurs naissent au sommet des tiges et des rameaux, sur de courts épis; lorsqu'elles s'épanouissent, le milieu de la surface extérieure de l'étendard est blanc, mais il se colore bientôt après en pourpre. Les calices sont munis de deux petits appendices, et partagés en deux lèvres, dont la supérieure est échancrée et l'inférieure entière. Les semences sont grosses, comprimées sur les côtés, fort rudes, et d'un brun rougeâtre.

On croit ce lupin originaire des Indes. Il est cultivé dans les jardins. On le sème en mars et avril; il aime une exposition chaude et une terre substantielle point trop humide. Il fleurit communément en juin et juillet.

Il y a une variété de cette espèce à fleurs couleur de chair, qu'on appelle *lupin rose*.

Le Lupin varié, ou le Lupin semi-verticillé, ou le Lupin sauvage, *Lupinus varius*, Linn.; *semi-verticillatus*, Lam. On l'appelle vulgairement le *petit lupin bleu*. On le trouve dans le midi de la France, en Italie, en Sicile. Il a plusieurs rapports avec le précédent. Il en diffère par ses feuilles composées d'un nombre de folioles moins considérable; par ses calices, dont la lèvre inférieure, au lieu d'être entière, est ordinairement divisée en trois petites dents, avec deux appendices aussi de chaque côté; enfin par ses fleurs, qui ne forment qu'un demi-verticille. D'ailleurs il fleurit dans le même temps que le *lupin velu*, se sème et se cultive de la même manière, et quoique très-inférieur à lui en beauté, il peut encore figurer agréablement dans un jardin.

Le Lupin a feuilles étroites, *Lupinus angustifolius*, Linn., originaire de l'Espagne et de l'Italie méridionale. Il est remarquable par ses folioles linéaires. Ses fleurs bleues, à peine pédicellées, ont deux appendices à leur calice, dont la lèvre inférieure est entière et la supérieure profondément échancrée.

Le Lupin jaune, *Lupinus luteus*, Linn. C'est, de toutes les espèces, la plus agréable à cultiver, à cause de la bonne odeur de ses fleurs, qui approche beaucoup de celle de la giroflée de muraille. Ce lupin croît naturellement en Sicile,

en Italie, dans le midi de la France ; il s'élève à la hauteur d'environ un pied, avec une tige branchue, garnie de feuilles alternes, composées de sept à neuf folioles étroites et velues. Ses fleurs sont petites, jaunes, et disposées en épis courts ; leur corolle est médiocrement grande, et leur calice accompagné d'appendices avec une lèvre supérieure échancrée, et une inférieure partagée en trois petites dents à son extrémité. La gousse plate et velue renferme quatre à cinq semences d'un blanc jaunâtre, et panachées de taches noires. Cette plante fleurit en même temps que la précédente, mais ses fleurs se succèdent pendant long-temps.

Le Lupin blanc ou le Lupin cultivé, *Lupinus albus*, Linn. Cette espèce, qui étoit connue des anciens, est la plus intéressante de toutes, parce qu'elle peut être employée comme aliment, comme fourrage, comme engrais, et même comme plante d'ornement. Elle a une racine ligneuse et fibreuse, une tige droite, divisée en petits rameaux velus, garnis de feuilles alternes, composées de cinq à sept folioles étroites et oblongues; les fleurs sont blanches et assez grandes; leur calice, dénué d'appendices, se partage en deux lèvres, dont l'inférieure est à trois dents et l'autre entière. A ces fleurs succèdent des gousses coriaces, contenant chacune cinq à six semences rondes, plates, blanchâtres en dehors, jaunâtres en dedans, et très-amères. Elles doivent cette amertume à leur écorce.

Ce lupin, selon Miller, est originaire du Levant; il croît, dit-on, spontanément en Italie et en Espagne. Il fleurit en juillet, et ses semences mûrissent en automne. On le cultive dans les parties australes de l'Europe; il a l'avantage de réussir dans des sols pauvres, maigres, caillouteux et sablonneux.

Au rapport de Sauver, on mange, à Ounalaska, la racine d'une espèce de lupin dont la fleur est très-belle. (D.)

LUPINASTER. Ce genre, établi par Buxbaum, réuni par Linnæus au *trifolium*, rétabli par Adanson et Moench, sous le même nom, est adopté par M. Persoon sous celui de *pentaphyllon*. (*V.* ce mot.) Ce nom lui vient de ce que l'espèce qui le compose a les feuilles formées de cinq folioles disposées comme celles des feuilles des lupins. (LN.)

D'après Moench, ses caractères sont : calice campanulé à cinq dents sétacées, dont une placée sous la carène ; stigmate en crochet ; gousse cylindrique sans nœud, à plusieurs semences. (B.)

LUPINELLA. L'un des noms italiens du Sainfoin. (LN.)

LUPINELLE. Nom vulgaire du TRÈFLE INCARNAT. (B.)

LUPINUS. Diminutif de *lupus*. Nom latin du *loup*. Les Latins donnoient ce nom au *lupin* qui est le *thermos* des Grecs, parce que le lupin dévore la terre où il est cultivé, ainsi que le loup dévore les animaux qu'il rencontre. Pline, Dioscoride et Galien distinguent le lupin cultivé du lupin sauvage ; le premier, est le LUPIN BLANC (*V.* à l'article LUPIN); c'est celui que Virgile met au rang des végétaux qu'on doit éviter de cultiver tous les ans dans les mêmes champs, parce qu'ils les épuisent bientôt. Le lupin sauvage est moins connu; peut-être est-ce le même que le précédent, ou même le LUPIN VARIÉ; mais il n'est nullement probable que ce soit l'ESPARCETTE (*Hedysarum onobrychis*, L.), ou l'OROBE NOIR, comme on l'a avancé.

Le *lupin termis* de l'Egypte est sans doute l'un des *lupinus* de Théophraste ou de Dioscoride. La culture du lupin est ancienne en Egypte. Les habitans de cette contrée font usage du charbon obtenu en brûlant les tiges du lupin, comme du meilleur charbon qu'on puisse employer à la fabrication de la poudre à canon. Les espèces de *lupinus* d'Europe et d'Afrique portent ce même nom dans les anciens ouvrages de botanique. Ce genre créé par Tournefort, fut d'abord peu nombreux en espèces. Peut-être que celles à feuilles simples ne lui appartiennent pas, elles demandent à être examinées. *V.* LUPIN. (LN.)

LUPON. Petite coquille du genre des *porcelaines*, qui se trouve sur la côte du Sénégal, et qui est figurée pl. 5 de l'*Histoire des Coquilles* de ce pays, par Adanson. *Voy.* au mot PORCELAINE. (B.)

LUPOYE. Un des noms de la HUPPE, dans Belon. (V.)

LUPULINA. Nom donné par Linnæus à la section de son genre *trifolium*, qui renferme les espèces dont l'étendard de la corolle est réfléchi, ce qui donne aux petites têtes de fleurs quelque ressemblance avec les grappes de fruits du HOUBLON, *lupulus* en latin. Quelques-uns de ces *trifolium* ont été simplement appelés *lupulinum* par Ruppius, Rivin, etc. (LN.)

LUPULINE. Espèce du genre LUZERNE. (B.)

LUPULO. Nom du HOUBLON, en Italie, en Espagne et en Portugal. (LN.)

LUPULUS et LUPUS SALICTARIUS de Pline. Ces deux noms désignent le HOUBLON, chez les anciens; ils signifient petit *loup* et *loup des saules*. En effet, le houblon croît naturellement dans les lieux humides plantés de jeunes saules, qu'il étouffe en s'entortillant autour de leurs branches. Les botanistes ont appliqué au *houblon* le nom de

lupulus, jusqu'à Linnæus qui lui donna celui de *humulus*, en en faisant, avec Tournefort, un genre distinct de celui du chanvre, *cannabis*, avec lequel Adanson le réunit. Le nom de *lupulus* a été étendu au *gouania domingensis* par Plukenet, et au *dalechampia* à larges feuilles par Plumier. Le trèfle des champs (*Triflol. agrarium*) est le *lupulus sauvage* de Thalius. (LN.)

LUPUS. Le LOUP, en latin. C'est aussi le CHOUCAS. (S.)

LUS. Nom hébreu de l'AMANDIER. Selon Forskaël, cet arbre porte, au Caire, le nom de *lauz*. (LN.)

LUSCAMBRO. *V.* LUZATO. (DESM.)

LUSCINIA. Nom latin du ROSSIGNOL. (S.)

LUSCINIOLA. Dans les ouvrages de quelques naturalistes qui ont écrit en latin, c'est la FAUVETTE DES BOIS. *V.* au mot FAUVETTE. (S.)

LUSCIOLA. C'est ainsi que Varron a appelé le ROSSIGNOL. (S.)

LUSSÊQ et HAMSCHED. Noms arabes de la FORSKALÉE TENACE, *Forskalea tenacissima*, L., le *caidbeja adherens* de Forskaël. (LN.)

LUSSI. On donne, à Nice, le nom de *lussi* à l'AMMODYTE APPAT et à la SPHYRÈNE SPET. (DESM.)

LUSTRE D'EAU. Nom vulgaire de l'HOTTONE DES MARAIS.

On donne aussi le même nom à la CHARAGNE. (B.)

LUSTRO. En languedocien, c'est le nom de l'HUÎTRE. (DESM.)

LUTAIRE, *Lutaria*. Genre de plantes de la famille des algues, première tribu ou section, les *Iliodées*, substance grenue ou filamenteuse enveloppée dans une matière gélatineuse.

Ses caractères sont: de porter sur son enveloppe gélatineuse des filamens articulés, entremêlés de corpuscules ovales.

Les espèces de ce genre, confondues avec les CONFERVES par quelques auteurs, se trouvent au bas des vieux murs ombragés ou au fond des mares, des dépôts d'eau, lorsque le liquide en est presque entièrement absorbé. (P. B.)

LUTEA, LUTEUS, LUTÉOLA. Noms latins du LORIOT. Quelques auteurs modernes ont aussi appliqué le nom de *lutea* au VERDIER. (S.)

LUTEA pour *Lutea-herba* (*Herbe à jaunir*). Ce nom a été

donné à plusieurs espèces de réséda, employées dans la teinture en jaune. (LN.)

LUTEOLA. Tournefort sépare du réséda les espèces qui ont les feuilles entières et les capsules profondément divisées et presque à trois cornes. Ce genre n'a pas été adopté. Il a pour type le *reseda luteola*, Linn., ou GAUDE. *V.* LUTUM. (LN.)

LUTEUS. *V.* LUTEA. (S.)

LUTH. Nom spécifique d'une TORTUE MARINE. (B.)

LUTHEUX ou LUTHEUR. L'un des noms vulgaires du CUJELIER ou ALOUETTE LULU. (S.)

LUTIK. Nom que les Tartares Irkutz donnent à l'ACONIT TUE-LOUP. (LN.)

LUTJAN, *Lutjanus*. Genre de poissons établi par Bloch, et adopté par Lacépède dans la division des THORACIQUES. Il offre pour caractères : une dentelure à une ou plusieurs pièces de chaque opercule; point de piquant à ces pièces; une seule nageoire dorsale ; un seul barbillon ou point de barbillons aux mâchoires.

Ce genre est principalement formé aux dépens des PERCHES, des LABRES, des SPARES de Linnæus, et des ANTHIAS, des HYMNOCÉPHALES de Bloch. Il se coordonne avec eux et concourt à éclaircir la grande famille dont il fait partie. Les espèces qu'il comprend se montent à soixante-treize. Ce sont en général des poissons d'une médiocre grandeur, munis d'armes plus propres à la défense qu'à l'attaque, parés de couleurs brillantes, et fournissant une nourriture aussi agréable au goût que saine pour les estomacs délicats ; mais ils sont en général trop peu abondans pour donner lieu à une pêche importante pour le commerce.

Cuvier a séparé de ce genre toutes les espèces qui ont des dentelures au préopercule, et point de piquant à l'opercule, pour en former le genre DIACOPE. Il a également établi à ses dépens le genre PRISTIPOME.

Le sous-genre CRÉNILABRE, établi par Cuvier parmi les LABRES, prend quelques espèces dans celui-ci, telles que le *chrysops*, l'*erytroptère*, le *verdâtre*, le *cinq taches*, etc.

Lacépède divise les *lutjans* en trois sections :

1.° Ceux qui ont la nageoire de la queue fourchue ou en croissant.

2.° Ceux qui ont la nageoire de la queue arrondie ou tronquée net.

3.° Ceux qui ont la nageoire de la queue divisée en trois lobes.

L'espèce la plus importante à connoître dans la première division est :

Le Lutjan virginien, *Sparus virginicus*, Linn., qui a onze rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et dix articulés à la nageoire de l'anus ; des raies longitudinales bleues ; deux bandes transversales brunes, l'une sur la tête, et l'autre sur la poitrine. Il habite la mer qui baigne les côtes de l'Amérique septentrionale.

Le Lutjan anthias, *labrus anthias*, Linn., a dix rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et six rayons articulés à l'anale ; le second aiguillon de la dorsale très-long ; la couleur générale rouge. *Voyez* pl. E 30 où il est figuré. Il est connu sous le nom de *barbier*, sur nos côtes. On le trouve sur les côtes de la Méditerranée et sur celles d'Amérique. Il a été connu des Grecs anciens, qui l'appeloient *poisson sacré*, *beau poisson*, et qui, à ce qu'il paroît, faisoient grand cas de sa chair. Sa tête est courte, comprimée et écailleuse ; sa mâchoire inférieure est un peu plus longue que la supérieure, et toutes deux sont garnies de dents écartées, entre lesquelles il y en a de plus petites ; sa langue est lisse ; ses narines n'ont qu'une ouverture ; son opercule antérieur est dentelé ; le corps est étroit, rouge pâle, et couvert d'écailles dures ; ses nageoires sont généralement longues et terminées en pointe.

Ce lutjan, qui parvient quelquefois à plus de deux pieds de long, vit de petits poissons, de crustacés, etc., et se prend à la ligne entre les rochers des îles de l'Archipel. Oppien et Pline ont décrit la manière dont on le pêchoit de leur temps, et ont, comme ils le font souvent, mêlé des particularités extraordinaires à leurs récits.

Le Lutjan de l'Ascension, *Perca Ascensionis*, Linn., a onze rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos ; quatorze rayons à l'anale ; huit rayons à chaque thoracine ; les écailles dentelées ; deux dents plus grandes que les autres ; la partie supérieure rougeâtre, l'inférieure blanchâtre. Il se trouve dans les mers voisines de l'île de l'Ascension.

Le Lutjan stigmate, *Perca stigma*, Linn., a dix-huit rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale ; neuf rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire de l'anus ; une empreinte sur chaque opercule ; des filamens aux rayons de la dorsale. Il habite dans la mer des Indes.

Le Lutjan strié, *Perca striata*, Linn., a treize rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus ; le

second rayon de l'anale très-fort. On le pêche sur les côtes de l'Amérique septentrionale.

Le LUTJAN PENTAGRAMME, *Perca lineata*, Linn., a dix-sept rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; des filamens aux rayons de la nageoire du dos; cinq raies longitudinales alternativement blanches et brunes. On ne connoît pas sa patrie.

Le LUTJAN ARGENTÉ, *Perca argentea*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus; les orifices des narines tubuleux: les dents très-effilées; la couleur générale d'une blancheur éclatante; une tache noire sur la partie antérieure de la nageoire du dos. On le trouve sur les côtes d'Amérique.

Le LUTJAN SÉRRAN, *Perca cabrilla*, Linn., a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale; les dents du milieu des mâchoires aiguës et plus petites que les autres; les côtés de la tête rouges; des raies longitudinales, rouges ou jaunes et violettes. On le pêche dans la Méditerranée.

Le LUTJAN ÉCUREUIL, *Perca formosa*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et dix-sept rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et neuf articulés à celle de l'anus; la dorsale échancrée; des raies bleues sur la tête. Il est figuré dans Bloch, pl. 323, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 157. Il l'est aussi, mais mal, dans Catesby, vol. 2, pl. 6. On le trouve dans toutes les mers des pays chauds. C'est un très-beau poisson.

Le LUTJAN JAUNE a huit rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à l'anale; les deux mâchoires également avancées; les dents granuleuses; le corps élevé; la couleur générale argentée; des raies longitudinales dorées. Il est figuré dans Bloch, pl. 247, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 5, pag. 238. On le pêche dans la mer des Antilles.

Le LUTJAN ŒIL D'OR a onze rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos, trois rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à celle de l'anus; les deux mâchoires également avancées; les dents petites, aiguës, et séparées les unes des autres; l'iris large et doré; la couleur générale argentée, le dos violet. Il est figuré dans Bloch, pl. 248, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 246. On ignore sa patrie.

Le LUTJAN A NAGEOIRES ROUGES a onze rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillon-

nés et neuf rayons articulés à l'anale ; les deux dents de devant de la mâchoire supérieure plus longues et plus grosses que les autres ; la partie antérieure du palais hérissée de très-petites dents ; un seul orifice à chaque narine ; la couleur générale argentée, le dos brun ; les nageoires rouges. Il est figuré dans Bloch, pl. 249, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 246. Il vit dans les mers du Japon.

Le LUTJAN HAMRUR a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la lèvre supérieure extensible, une rangée de dents auprès du gosier ; le bord des écailles membraneux ; la couleur générale d'un rouge de cuivre. On le pêche dans la mer Rouge.

Le LUTJAN DIAGRAMME, *Perca diagrammia*, Linn., a neuf rayons aiguillonnés et dix-neuf rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; les écailles dures et dentelées ; la dorsale échancrée ; la couleur générale blanche ; des raies longitudinales brunes ; deux raies obliques et brunes sur la nageoire de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 320, dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 150, sous le nom d'*anthias diagramme*, et dans plusieurs autres ouvrages. Il habite la mer des Indes, et parvient à plus d'un pied de long. Sa chair est grasse, ferme et fort estimée.

Le LUTJAN BLOCH a neuf rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; le devant de la tête dénué de petites écailles ; les dents des deux mâchoires courtes et recourbées, celles de la mâchoire d'en haut répondant aux intervalles de celles d'en bas ; le dos arrondi ; le ventre caréné ; la couleur générale blanche ; le dos jaunâtre ; des bandes étroites, transversales et bleues placées au-dessus de la ligne latérale ; des raies jaunes et longitudinales situées au-dessous de cette même ligne. Il est figuré dans Bloch, pl. 245, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 238, sous le nom de *lutjan lutjan*. On le trouve au Japon.

Le LUTJAN VERRAT a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à celle de l'anus ; la caudale en croissant ; le museau proéminent ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; quatre grandes dents pointues et recourbées, placées sur le devant de chaque mâchoire ; la partie supérieure de l'animal d'une couleur pourpre ou violette ; l'inférieure argentée. Il est figuré dans Bloch, pl. 255,

et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 270. Il vient du Japon.

Le LUTJAN MACROPHTHALME a dix rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et seize articulés à celle de l'anus; la caudale en croissant; les yeux très-grands; toute la tête revêtue de petites écailles; un seul orifice à chaque narine; l'anus beaucoup plus près de la tête que de la caudale; le dos jaunâtre; le ventre blanc. Il est figuré dans Bloch, pl. 319, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 144, sous le nom d'*anthias*. On le pêche dans les mers du Japon, où il parvient à plus d'un pied de long.

Le LUTJAN VOSMAER a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale en croissant; les deux mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine; la couleur générale rouge; le ventre d'un jaune violet; une raie jaune, longitudinale, et parallèle à la ligne latérale. Il est figuré dans Bloch, pl. 321, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 150, sous le nom d'*anthias*. Il habite le Japon.

Le LUTJAN ELLIPTIQUE a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale en croissant; toute la tête couverte de petites écailles; une ellipse grande et violette sur le dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 325, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, p. 161, sous le nom d'*anthias rayé* (*anthias striatus*). On le pêche dans la mer des Antilles. Sa chair est de bon goût et très-digestible.

Le LUTJAN JAPONAIS a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à celle de l'anus; la caudale en croissant; les deux mâchoires également avancées; toute la tête couverte de petites écailles; un seul orifice à chaque narine; le dos jaune; le ventre et les nageoires rouges. Il est figuré dans Bloch, pl. 325, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 161, sous le nom d'*anthias*. Son nom indique sa patrie.

Le LUTJAN-HEXAGONE a onze rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à celle de l'anus; la dorsale échancrée; les pièces des opercules dentelées; des lames crénelées autour des yeux; plusieurs rangs de dents mousses à chaque mâchoire; la forme générale présentant de profil un hexagone allongé. On ignore sa patrie.

nés et neuf rayons articulés à l'anale ; les deux dents de devant de la mâchoire supérieure plus longues et plus grosses que les autres ; la partie antérieure du palais hérissée de très-petites dents ; un seul orifice à chaque narine ; la couleur générale argentée, le dos brun ; les nageoires rouges. Il est figuré dans Bloch, pl. 249, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 246. Il vit dans les mers du Japon.

Le Lutjan hamrur a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à l'anale ; la caudale en croissant ; la lèvre supérieure extensible, une rangée de dents auprès du gosier ; le bord des écailles membraneux ; la couleur générale d'un rouge de cuivre. On le pêche dans la mer Rouge.

Le Lutjan diagramme, *Perca diagrammia*, Linn., a neuf rayons aiguillonnés et dix-neuf rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; les écailles dures et dentelées ; la dorsale échancrée ; la couleur générale blanche ; des raies longitudinales brunes ; deux raies obliques et brunes sur la nageoire de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 320, dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 150, sous le nom d'*anthias diagramme*, et dans plusieurs autres ouvrages. Il habite la mer des Indes, et parvient à plus d'un pied de long. Sa chair est grasse, ferme et fort estimée.

Le Lutjan bloch a neuf rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la caudale en croissant ; le devant de la tête dénué de petites écailles ; les dents des deux mâchoires courtes et recourbées, celles de la mâchoire d'en haut répondant aux intervalles de celles d'en bas ; le dos arrondi ; le ventre caréné ; la couleur générale blanche ; le dos jaunâtre ; des bandes étroites, transversales et bleues placées au-dessus de la ligne latérale ; des raies jaunes et longitudinales situées au-dessous de cette même ligne. Il est figuré dans Bloch, pl. 245, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 238, sous le nom de *lutjan lutjan*. On le trouve au Japon.

Le Lutjan verrat a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à celle de l'anus ; la caudale en croissant ; le museau proéminent ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; quatre grandes dents pointues et recourbées, placées sur le devant de chaque mâchoire ; la partie supérieure de l'animal d'une couleur pourpre ou violette ; l'inférieure argentée. Il est figuré dans Bloch, pl. 255,

et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 270. Il vient du Japon.

Le LUTJAN MACROPHTHALME a dix rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et seize articulés à celle de l'anus; la caudale en croissant; les yeux très-grands; toute la tête revêtue de petites écailles; un seul orifice à chaque narine; l'anus beaucoup plus près de la tête que de la caudale; le dos jaunâtre; le ventre blanc. Il est figuré dans Bloch, pl. 319, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 144, sous le nom d'*anthias*. On le pêche dans les mers du Japon, où il parvient à plus d'un pied de long.

Le LUTJAN VOSMAER a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale en croissant; les deux mâchoires également avancées; deux orifices à chaque narine; la couleur générale rouge; le ventre d'un jaune violet; une raie jaune, longitudinale, et parallèle à la ligne latérale. Il est figuré dans Bloch, pl. 321, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 150, sous le nom d'*anthias*. Il habite le Japon.

Le LUTJAN ELLIPTIQUE a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale en croissant; toute la tête couverte de petites écailles; une ellipse grande et violette sur le dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 325, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, p. 161, sous le nom d'*anthias rayé* (*anthias striatus*). On le pêche dans la mer des Antilles. Sa chair est de bon goût et très-digestible.

Le LUTJAN JAPONAIS a dix rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à celle de l'anus; la caudale en croissant; les deux mâchoires également avancées; toute la tête couverte de petites écailles; un seul orifice à chaque narine; le dos jaune; le ventre et les nageoires rouges. Il est figuré dans Bloch, pl. 325, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 161, sous le nom d'*anthias*. Son nom indique sa patrie.

Le LUTJAN-HEXAGONE a onze rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à celle de l'anus; la dorsale échancrée; les pièces des opercules dentelées; des lames crénelées autour des yeux; plusieurs rangs de dents mousses à chaque mâchoire; la forme générale présentant de profil un hexagone allongé. On ignore sa patrie.

Le Lutjan bossu, *Labrus gibbus*, Linn., a seize rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et onze articulés à l'anale : la caudale arrondie; les écailles grandes; la nuque et le dos trés-élevés; la couleur générale variée d'or et d'azur; un croissant d'une couleur foncée au-dessus des yeux; les nageoires du dos et de l'anus d'un vert de mer tacheté de noir. On le pêche sur les côtes d'Angleterre.

Le Lutjan olivatre, *Labrus olivaceus*, Linn., a quinze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à l'anale; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la dorsale; les dents de devant aiguës; les deux du milieu éloignées l'une de l'autre; la couleur générale d'un vert d'olive; une tache bleue et bordée de rouge à l'extrémité de chaque opercule; une tache noire presque au bout de la queue. Il habite la Méditerranée.

Le Lutjan brunnich. *Labrus fuscus*, Linn., a seize rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire de l'anus; la tête pointue; l'ouverture de la bouche petite; la couleur générale brune; des raies bleues et tortueuses sur la tête; des raies et des taches bleues sur le corps et sur la queue. On le trouve dans la Méditerranée.

Le Lutjan marseillais, *Labrus unimaculatus*, Linn., a quatorze rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à celle de l'anus; une seule rangée de dents; les dents antérieures plus grandes que les autres; la couleur générale olivâtre, avec neuf ou dix raies bleues et longitudinales de chaque côté, ou présentant une sorte de réseau composé de rouge foncé et d'argenté verdâtre; les pectorales bleues. Il se trouve avec le précédent.

Le Lutjan adriatique, *Labrus adriaticus*, Linn.; a dix rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la nageoire du dos, trois rayons aiguillonnés et sept articulés à l'anale; les dents très-menues; des raies jaunes et obliques sur la tête; une tache noire vers l'extrémité de la dorsale; quatre bandes transversales larges et brunes; les thoracines noires. Il habite avec les précédens, et principalement dans l'Adriatique.

Le Lutjan magnifique, *Perca nobilis*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la dorsale, trois rayons aiguillonnés et dix-sept articulés à la nageoire de l'anus; la couleur générale argentée; huit bandes transversales brunes; les rayons aiguillonnés de la dorsale, argentés sur les côtés. Il habite les mers d'Amérique.

Le Lutjan polymne, *Perca polymna*, Linn., a onze rayon

aiguillonnés et quinze articulés à la nageoire du dos; deux ou trois rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la nageoire de l'anus; les deux mâchoires également avancées et garnies d'un grand nombre de petites dents; un seul orifice à chaque narine; la tête couverte d'écailles petites et dentelées; la dernière pièce de chaque opercule plus dentelée que la première; la ligne latérale interrompue; la couleur générale d'un brun clair, avec trois bandes transversales larges, blanches et bordées de noir. Il est figuré dans Bloch, pl. 316; dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 131; et dans quelques autres ouvrages. Il habite la mer des Indes.

Le Lutjan paupière, *Perca palpebrosa*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; deux ou trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire anale; la ligne latérale très-courbe; une tache brune sur l'œil. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Le Lutjan noir, *Perca atraria*, Linn., a huit rayons aiguillonnés et trente-trois rayons articulés à la dorsale; vingt-six rayons à l'anale; la dernière pièce de chaque opercule garnie d'une membrane qui se déchire toujours; la ligne latérale droite; la couleur générale noire; les nageoires rayées et tachetées de blanc. Il habite les mers de la Caroline, où je l'ai observé, décrit et dessiné. C'est le *black fisch* des habitans. Sa chair est médiocre, et cependant se sert une partie de l'été sur toutes les tables de Charleston On le prend au filet et à l'hameçon amorcé avec des crevettes. Sa longueur est ordinairement d'un pied.

Le Lutjan chrysoptère, *Perca chrysoptera*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire du dos; la dernière pièce de chaque opercule festonnée; l'ouverture de la bouche petite; la mâchoire d'en haut un peu plus avancée que celle d'en bas; l'une et l'autre garnies d'une seule rangée de dents pointues et recourbées; le dos arrondi et très-élevé; la ligne latérale droite; les thoracines dorées et tachetées de brun. Il est figuré dans Catesby, vol. 1, pl. 2. On le trouve dans les mêmes mers que le précédent.

Le Lutjan méditerranéen a seize rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à l'anale; l'ouverture de la bouche petite; la tête dénuée de petites écailles; les rayons de la nageoire du dos garnis de filamens; cette nageoire plus haute du côté de la caudale; la couleur générale verte; des bandes transversales, étroites, tortueuses, et bleues sur la tête; des raies longitudinales et d'une nuance obscure sur la partie supérieure de l'animal; des raies longitudinales et bleues sur

l'inférieure ; une tache noire sur chaque pectorale. On le trouve dans la Méditerranée

Le Lutjan rayé, *Perca vittata*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et six rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à celle de l'anus ; les dents grandes ; des raies longitudinales ou des bandes transversales blanches ou brunes, placées à une égale distance l'une de l'autre. On le pêche dans les mers d'Amérique.

Le Lutjan écriture, *Perca scriba*, Linn., a dix rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus ; les yeux saillans ; des filamens aux rayons aiguillonnés de la nageoire du dos ; des traits semblables à des lettres, sur la tête ; le dos roussâtre ; des bandes transversales brunes ; les pectorales et les caudales jaunes. On ignore sa patrie.

Le Lutjan chinois, *Perca sinensis*, Linn., a dix rayons aiguillonnés et vingt-six rayons articulés, à la nageoire du dos ; deux ou trois rayons aiguillonnés, et huit rayons articulés, à l'anale ; la caudale lancéolée ; la dorsale étendue depuis la nuque jusques auprès de la caudale ; la mâchoire inférieure plus courte que la supérieure ; la langue, les nageoires et une grande partie du corps et de la queue, d'un jaune plus ou moins foncé. Il habite les mers de la Chine.

Le Lutjan pique a douze rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus ; la nuque élevée ; les deux mâchoires également avancées ; les dents antérieures plus grandes que celles au-devant desquelles elles sont placées, et qui sont très-nombreuses ; une dentelure à la partie du corps la plus voisine des opercules ; le second aiguillon de l'anale long et fort ; la partie supérieure jaune, l'inférieure argentée ; des taches ou raies cendrées. Il est figuré dans Bloch, pl. 246, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 238, sous le nom de *lutjan broche*. On le pêche dans les mers du Japon.

Le Lutjan selle a dix rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos ; deux rayons aiguillonnés et quatorze articulés à celle de l'anus ; la caudale arrondie ; la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure ; les dents courtes, larges et pointues ; un seul orifice à chaque narine ; toutes les pièces de chaque opercule et une partie de l'orbite de l'œil très-dentelées ; les bases de la dorsale, de l'anale et de la caudale, garnies d'écailles dentelées comme celles du dos ; la couleur générale rougeâtre ; une grande tache noire placée sur le dos et sur l'origine de la queue, et s'étendant assez

bas de chaque côté. Il est figuré dans Bloch, pl. 250; dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 246, et dans quelques autres ouvrages. On le trouve dans la mer des Indes.

Le Lutjan deux dents a neuf rayons aiguillonnés et seize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés, à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; les deux mâchoires aussi longues l'une que l'autre; la mâchoire supérieure armée seulement de deux dents, l'inférieure garnie d'une rangée de dents courtes et arrondies; les écailles unies; la ligne latérale interrompue; le dos rouge; le ventre argentin; le menton et les nageoires verts. On le pêche dans les mers du Nord. C'est un très-beau poisson.

Le Lutjan marqué a quatorze rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; une rangée de pores au-dessous de chaque œil; les écailles molles et lisses; la couleur générale jaunâtre; plusieurs taches brunes et irrégulières; une tache noire sur chaque côté de l'extrémité de la queue. Il est figuré dans Bloch, pl. 251, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, page 260. On le trouve dans la mer des Indes.

Le Lutjan linke a quinze rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; les mâchoires aussi avancées l'une que l'au re, et garnies chacune d'un rang de dents fortes, pointues et recourbées; le palais et la langue lisses; un seul orifice à chaque narine; la couleur générale d'un blanc violet; la tête grise; le museau violet. Il est figuré dans Bloch, pl. 252, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pag. 260. On ignore sa patrie.

Le Lutjan de Surinam a quatorze rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; point de dents à la mâchoire d'en haut; la mâchoire inférieure plus longue que la supérieure, et hérissée d'un grand nombre de petites dents pointues et serrées; deux orifices à chaque narine; les écailles dures et dentelées; de petites écailles sur une partie de la dorsale, de l'anale et de la caudale; la couleur générale, rougeâtre; des taches et des bandes transversales brunes. Il est figuré dans Bloch, pl. 253, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, pl. 26. On le pêche dans les mers d Amérique.

Le Lutjan verdâtre a seize rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; les lè-

vres épaisses; les mâchoires aussi avancées l'une que l'autre, et garnies toutes les deux d'une rangée de dents pointues et serrées; le palais et la langue lisses; des dents arrondies, auprès du gosier; un seul orifice à chaque narine; les écailles lisses et minces; la ligne latérale interrompue; la couleur générale, jaunâtre; les nageoires vertes. Il est figuré dans Bloch, pl. 254, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, p. 270. On ne connoît pas son pays natal.

Le Lutjan groin a quinze rayons aiguillonnés et dix rayons articulés, à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à celle de l'anus; le museau allongé; la mâchoire inférieure plus allongée que la supérieure; les deux mâchoires armées de dents menues, pointues et très-serrées; un seul orifice à chaque narine; le dos violet, les côtés jaunâtres. Il est figuré dans Bloch, pl. 254, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 3, p. 270. On ne connoît pas son pays natal.

Le Lutjan norwégien a seize rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et dix rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; les deux mâchoires égales en longueur, et garnies chacune d'un rang de petites dents très-serrées; des dents arrondies au gosier; les lèvres grosses; un seul orifice à chaque narine; plusieurs pores autour des yeux; la dernière pièce de l'opercule terminée par un prolongement arrondi; les écailles dures, dentelées et fortement attachées à la peau; la nuque et le dos violets; le reste du corps jaune, taché de violet. Il habite dans les mers du nord de l'Europe.

Le Lutjan jourdin a onze rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la dorsale; deux rayons aiguillonnés e quatorze rayons articulés à l'anale; la caudale arrondie; la tête comprimée et toute garnie de petites écailles; la nuque élevée; les deux mâchoires également avancées et hérissées d'un grand nombre de petites dents; un seul orifice à chaque narine; les écailles dures et dentelées; le dos caréné; le ventre arrondi; la couleur générale, d'un brun mêlé de reflets dorés; deux bandes transversales blanches. Il est figuré dans Bloch, pl. 316, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 131, sous le nom d'*anthias bifasciatus*. Il habite les mers de l'Inde.

Le Lutjan argus a neuf rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; la tête, le corps et la queue couverts d'écailles dures, très-petites et dentelées; la mâchoire inférieure plus longue que celle d'en haut; deux orifices à chaque

narine ; la couleur générale, bleue ; des taches petites, brunes, et en forme de cercle. Il est figuré dans Bloch, pl. 317, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, p. 144, sous le nom d'*anthias argus*. On ignore sa patrie.

Le LUTJAN JOHN a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; toute la tête revêtue de petites écailles ; la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure ; les dentelures de la pièce antérieure de l'opercule, très-profondes ; la couleur générale, argentée ; des taches noires sur le dos. Il est figuré dans Bloch, pl. 318, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pl. 141, sous le nom d'*anthias johnii*. Il se trouve dans la mer des Indes. Sa chair est blanche et de bon goût.

Le LUTJAN TORTUE a dix-huit rayons aiguillonnés et neuf rayons articulés à la dorsale ; dix rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; la tête couverte en entier de petites écailles ; un seul orifice à chaque narine ; les deux mâchoires presque également avancées ; plusieurs rangées de dents serrées ; une dentelure auprès de chaque œil ; la pièce postérieure de chaque opercule, dentelée ; la couleur générale, brune. Il est figuré dans Bloch, pl. 322, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, p. 150, sous le nom d'*anthias testudineus*. Il habite les mers de l'Inde et du Japon.

Le LUTJAN PLUMIER a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale ; trois rayons aiguillonnés et treize rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; toute la tête garnie de petites écailles ; la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; deux orifices à chaque narine ; la couleur générale, jaune ; huit ou neuf bandes transversales brunes ; une grande tache noire, entre la dorsale et la caudale. Il est figuré dans Bloch, pl. 324, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pl. 157, sous le nom d'*anthias striatus*. Il se trouve dans la mer des Antilles. Sa chair est de bon goût, et facile à digérer.

Le LUTJAN ORIENTAL a onze rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la nageoire du dos ; trois rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; de petites écailles sur la tête ; la nuque élevée ; la mâchoire inférieure un peu plus longue que la supérieure ; une seule ouverture à chaque narine ; les yeux rapprochés ; la couleur générale, blanche ; le dos et la tête jaunâtres ; quatre raies longitudinales et brunes, de chaque côté. Il est figuré dans Bloch, pl. 326, et dans le *Buffon* de Deterville,

vol. 4, pag. 161, sous le nom d'*anthias lineatus*. On le pêche dans la mer des Indes.

Le Lutjan tacheté a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; toute la tête couverte de petites écailles; la nuque et le dos très-élevés; les deux mâchoires presque également avancées; les dents pointues et très-courtes; un seul orifice à chaque narine; les yeux rapprochés; des taches très-grandes, irrégulières et noires; presque toutes les nageoires rougeâtres. Il est figuré dans Bloch, pl. 326, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, p. 161, sous le nom de *barbier tacheté*, *anthias maculatus*. On le trouve dans la mer des Indes.

Le Lutjan orange a douze rayons aiguillonnés et quinze rayons articulés à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et sept rayons articules à la nageoire de l'anus; la caudale arrondie; la partie antérieure de la tête presque verticale; toute la tête garnie de petites écailles; l'ouverture de la bouche très-petite; les dents très-courtes; un seul orifice à chaque narine; les écailles petites, dures et dentelées; l'anus à une distance à peu près égale entre la tête et la caudale; la couleur générale, orange; des taches très-grandes et noirâtres. Il est figuré dans Bloch, pl. 326, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 4, pag. 161, sous le nom de *mulat* et *anthias orientalis*. Il habite le Japon.

Le Lutjan blancor a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale; sept rayons à chaque thoracine; plusieurs rangs de dents, les dents extérieures plus grandes et recourbées, les deux dents antérieures de la mâchoire supérieure plus longues que les autres; les écailles des opercules du corps et de la queue très-rapprochées les unes des autres et un peu dentelées. Il est figuré dans Lacépède, vol. 4, pl. 7. On le pêche dans la mer des Indes. Sa longueur surpasse un pied, et sa chair est bonne, au rapport de Commerson.

Le Lutjan perchot a dix rayons aiguillonnés et quatorze rayons articulés à la dorsale; deux rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la nageoire de l'anus; la caudale très-grande et arrondie; un rayon aiguillonné et quatre rayons articulés à chaque thoracine; les opercules ciliés, et leur dernière pièce dentelée; les écailles dentelées et très-rapprochées les unes des autres; les dents à peine sensibles; la couleur générale, orange; trois bandes transversales bleuâtres et bordées de noir. Il habite entre les tropiques, et ne parvient pas, au rapport de Commerson, à plus d'un demi-pied de long.

Le Lutjan jaune ellipse a dix rayons aiguillonnés et

douze rayons articulés et rameux à la nageoire du dos; trois rayons aiguillonnés et six rayons articulés à la nageoire de l'anus; toute la tête couverte d'écailles un peu dentelées, comme celles du corps et de la queue; la lèvre supérieure extensible; la mâchoire d'en bas plus allongée que celle d'en haut; les dents petites et rapprochées les unes des autres; la caudale arrondie; la couleur généralement rougeâtre; une raie longitudinale plus claire de chaque côté; un trait elliptique rouge en dehors et jaune en dedans, auprès de chaque œil. Il a été observé par Commerson dans la mer des Indes.

Le Lutjan grimpeur a dix-sept rayons aiguillonnés et huit rayons articulés à la nageoire du dos; dix rayons aiguillonnés et huit articulés à celle de l'anus; la caudale arrondie; trois pièces à chaque opercule; les opercules garnis de petites écailles, le plus souvent dentelées comme celles du corps et de la queue; les petits piquans des opercules très-nombreux; la partie supérieure de l'animal d'un vert obscur, l'inférieure dorée. Il se trouve dans les eaux douces de l'Inde. On l'a appelé *grimpeur*, parce qu'au moyen des piquans de ses nageoires et des opercules de ses ouïes, il peut grimper dans les arbres creux ou fendus, ou dont l'écorce s'écarte; il peut également, par le même moyen, se traîner sur le sable. On est persuadé, dans le pays, que les piquans de ses opercules sont venimeux; mais, comme l'observe Lacépède, ils ne peuvent l'être qu'en facilitant, par la blessure qu'ils font, l'introduction de la matière visqueuse qui enduit le corps, et surtout la tête; car ils ne portent en eux-mêmes aucun caractère dangereux.

Le Lutjan chétodonoïde a quinze rayons aiguillonnés et dix-neuf rayons articulés à la nageoire du dos; quatre rayons aiguillonnés, et six rayons articulés à la nageoire de l'anus; un rayon aiguillonné et six rayons articulés à chaque thoracine; la caudale arrondie; six pores assez grands à la mâchoire inférieure; l'intérieur des lèvres granulé; le dessus de la tête relevé, de manière qu'elle est terminée, dans sa partie antérieure, par une ligne droite. On ignore sa patrie.

Le Lutjan diacanthe a onze rayons aiguillonnés et vingt-deux rayons articulés à la nageoire du dos; deux rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à celle de l'anus; chaque mâchoire garnie d'un rang de dents crochues, un peu grandes, éloignées les unes des autres et hérissées de plusieurs rangées de petites dents; la ligne latérale courbée vers le dos, et ensuite vers la nageoire de l'anus; de petites taches très-foncées sur les côtés de l'animal et sur les nageoires. On ignore quelle est sa patrie.

Le Lutjan de Cayenne a onze rayons aiguillonnés et

dix-neuf articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et sept rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; la mâchoire d'en bas un peu plus avancée que celle d'en haut ; les dents égales et serrées; la langue un peu libre dans ses mouvemens. Il habite les eaux de Cayenne.

Le LUTJAN ARAUNA, *Chetodon araunus*, Linn., a douze rayons aiguillonnés et douze rayons articulés à la dorsale ; deux rayons aiguillonnés et onze rayons articulés à l'anale ; la caudale arrondie ; de petites écailles sur la tête, les opercules, et la base de la dorsale, de l'anale et de la nageoire de la queue ; trois bandes noires, larges et transversales, situées l'une au-dessous du museau, la seconde au-dessus de la dorsale, de la pectorale et des thoracines, et la troisième auprès de la caudale. Il est figuré dans Bloch, pl. 198 ; dans le *Buffon* de Deterville, vol. 2, pag. 162 ; et dans quelques autres ouvrages, sous le nom de *bandoulière à trois bandes*. Il se trouve dans la mer des Indes : sa chair est peu agréable au goût.

La troisième division des *lutjans* ne contient que deux espèces.

Le LUTJAN TRIDENT *Perca trifurca*, Linn., qui a onze rayons aiguillonnés et onze articulés à la nageoire dorsale ; trois rayons aiguillonnés et huit articulés à l'anale ; les troisième et quatrième rayons aiguillonnés de la nageoire du dos, garnis d'un long filament ; sept bandes transversales bleues. On le pêche sur les côtes de la Caroline.

Le LUTJAN TRILOBÉ a six rayons aiguillonnés, et seize articulés à la nageoire du dos ; un ou deux rayons aiguillonnés et neuf articulés à la nageoire de l'anus, la mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure ; deux orifices à chaque narine ; toute la tête couverte d'écailles semblables à celles du dos ; la seconde pièce de chaque opercule non dentelée, et très-prolongée vers la queue : la nuque très-élevée et arrondie ; le ventre gros. On ne connoît pas sa patrie.

Les LUTJANS GEOFFROY, PALLONI, ROUGEATRE, MASSA, VERT TENDRE, ROISSAL, ALBERTI, LAMARCK, COTTA, QUEUE NOIRE, sont des espèces nouvelles observées par Risso dans la mer de Nice. (B.)

LUTKI. Espèce de CANARD du Kamschatka, nommée, mais non décrite, par Krachenninikow, *Hist. du Kamtschatka*. (S.)

LUTRA, LYTRA, LUTRIX, LYTRIX. Noms de la *loutre* en latin. (S.)

LUTRAIRE, *Lutraria*. Genre de coquilles établi par La-

marck aux dépens des *mactres* de Linnæus. Il comprend celles des mactres qui sont transverses, inéquilatérales, bâillantes aux extrémités, qui ont deux dents cardinales, obliques et divergentes, accompagnant une large fossette pour le ligament, et point de dents latérales.

Ce genre a pour type la MACTRE LUTRAIRE. Depuis, le même naturaliste a pensé que ce genre n'étoit pas fondé sur des caractères assez saillans. (B.)

LUTRIX. COULEUVRE des Indes. (B.)

LUTRONE. Nom picard de la GRIVE DRAINE. (V.)

LUTUM de Virgile; LUTEA, LUTEOLA de Pline; LUTEUM et LUTEA-HERBA de Vitruve, etc. Ces noms, qui dérivent d'un mot latin qui signifie *jaune*, sont ceux que les anciens donnoient à une plante ou à plusieurs végétaux qui servoient à teindre la laine en jaune. La GAUDE, espèce de *réséda*, la CANNABINE ou *chanvre de Crète* (*Datisca cannabina*), et le GENÊT DES TEINTURIERS qui servent encore aux mêmes usages et qui sont des plantes d'Europe, ont été très-probablement connues des anciens et désignées par eux sous les noms ci-dessus, et principalement la GAUDE. On croit que le *réséda* et le *catanance* de Pline sont la même plante. (LN.)

LUVARUS. Genre de poissons formé par Rafinesque-Schmaltz et très-voisin des STROMATÉES (*V.* ce mot), ainsi caractérisé : corps inégal en largeur, comprimé; les nageoires dorsale et anale opposées et égales; l'anus situé sous les nageoires pectorales, ayant antérieurement un appendice en forme d'opercule. Il ne diffère des stromatées que par la position de l'anus et des nageoires dorsale et anale, lesquelles sont courtes, situées en arrière du corps, à une distance remarquable de la tête et de l'anus. Le poisson appelé *luvarus imperialis* par l'auteur, est nommé vulgairement *luvaru impiriali* en Sicile, à cause de ses couleurs qui le rapprochent du véritable *luvoro* qui est le *spare pagel*. Il est très-rare, et sa chair exquise. Le seul individu vu, décrit et dessiné par Rafinesque, fut pris le 15 juin 1808, près de Solante, sur la plage où il étoit échoué; il avoit cinq pieds de longueur et pesoit cent dix *rotolis* de Sicile (deux cent soixante-quinze livres).

La couleur générale étoit argentée avec des teintes de fauve presque roux et plus obscur sur le dos qu'ailleurs; la bouche étoit petite, sans dents; la membrane branchiale avoit quatre rayons; les nageoires pectorales en avoient douze, et les dorsale et anale, chacune quatorze, presque épineuses; l'appendice ou plutôt l'opercule de l'anus étoit plat, obtus et mobile; la queue étoit grande, presque cartilagineuse, peu échan-

crée ou bilobée, avec les deux lobes allongés, distincts, obtus, soutenus par trois ou quatre rayons peu apparens, etc. (DESM.)

LUZ. Nom hébreu de la NOISETTE. (LN.)

LUZACH. Nom arabe de l'ORME. (LN.)

LUZERNE, *Medicago*, Linn. (*diadelphie décandrie.*) Genre de plantes appartenant à la famille des légumineuses, auquel Linnæus a réuni le genre *medica* de Tournefort. Il a de grands rapports avec les TRIGONELLES, et comprend environ cinquante espèces, presque toutes herbacées, et la plupart indigènes de l'Europe. Voici les caractères les plus essentiels de ce genre.

Un calice persistant, presque cylindrique, à cinq divisions aiguës et égales; une corolle papilionacée à étendard ovale et droit, avec des bords réfléchis; à ailes oblongues, fixées à la carène par un appendice; à carène obtuse, divisée en deux parties et un peu écartée de l'étendard; dix étamines, dont les filets, réunis en deux paquets, portent de petites anthères; un ovaire oblong, surmonté d'un court style à stigmate simple; une gousse comprimée, courbe et polysperme, portée sur un pivot, tantôt ayant la forme d'un croissant, tantôt faisant sur elle-même une ou plusieurs circonvolutions en spirale: enfin des semences réniformes et des feuilles ternées.

On pourroit diviser les espèces de ce genre en deux ou même en plusieurs sections, suivant les diverses formes de leurs fruits; les luzernes qui appartenoient au genre *medica* de Tournefort, ont communément leurs gousses en croissant; les autres les ont contournées en forme de limaçon. Cette division me paroît la plus simple; elle établit deux sections qui sont assez naturelles. Dans la première se trouve la *luzerne arborescente*, et dans la seconde, la *luzerne cultivée*. Comme ces deux espèces sont les seules du genre qui présentent un grand intérêt, je ne cite qu'elles dans cet article, laissant aux botanistes le soin de décrire les autres.

La LUZERNE ARBORESCENTE, *Medicago arborea*, Linn., est un arbrisseau de huit à dix pieds de hauteur, originaire des îles de la Méditerranée et des parties chaudes de l'Italie. La beauté de son feuillage, qui dure toute l'année, et la succession presque continuelle de ses fleurs, doivent lui mériter une place dans les beaux jardins. Une tige droite et cylindrique, que recouvre une écorce grise; un duvet blanchâtre tapissant les jeunes rameaux; des nœuds qui portent chacun deux ou trois feuilles ternées, placées sur des pétioles d'un pouce environ de longueur; des folioles petites, lancéolées

et cotonneuses en dessous; des pédoncules latéraux; des fleurs d'un jaune brillant, groupées au nombre de trois ou quatre, sur chaque pédoncule; des gousses comprimées, faites en croissant, et contenant trois ou quatre semences réniformes : tels sont les caractères spécifiques de la *luzerne arborescente* qu'Amoreux, dans un savant Mémoire, a prouvé être le *cytise* de Virgile. *V.* CYTISE et CYTISUS.

Cet arbrisseau croît en abondance dans le royaume de Naples, où les chèvres s'en nourrissent et donnent un lait avec lequel les habitans préparent une grande quantité de fromages. Les Turcs font des poignées de sabre avec son bois. On en construit aussi des lits et d'autres meubles.

La LUZERNE CULTIVÉE, *Medicago sativa*, Linn., est une des plantes économiques les plus propres à former des prairies artificielles, à cause de sa durée, de l'abondante nourriture qu'elle fournit aux bestiaux, et parce qu'une fois venue, elle n'exige chaque année, de la part du cultivateur, d'autre soin que d'être fauchée. Ses racines sont pivotantes, très-vivaces, et s'enfoncent profondément en terre, quelquefois jusqu'à quatre pieds. Elles poussent des tiges herbacées, droites, lisses, rameuses, hautes d'un pied et demi à trois pieds, et garnies de feuilles disposées alternativement. Le pétiole des feuilles est muni à sa base de deux stipules, et porte à son sommet trois folioles qui ont chacune leur pétiole particulier, mais fort court. Ces folioles sont de forme ovale-lancéolée, et longues d'environ un pouce sur quatre à cinq lignes de largeur; elles ont des dents à leur partie supérieure, et quelquefois des poils rares sur leurs surfaces, qui, l'une et l'autre, sont également vertes. Les fleurs, assises sur un pédicelle terminé par un filet, forment, par leur réunion, des grappes axillaires plus longues que les feuilles. Elles varient de couleur, communément violettes ou purpurines; elles sont quelquefois jaunâtres ou d'un bleu pâle, ou panachées. Elles paroissent dans le mois de juin, et donnent naissance à une gousse qui est aplatie, à bords entiers, longue et roulée deux à trois fois sur elle-même, comme la coquille d'un limaçon. Cette gousse renferme plusieurs semences réniformes qui mûrissent en septembre.

Le premier soin à prendre lorsqu'on veut cultiver les luzernes, doit être de bien choisir la graine. On la cueille communément sur de vieilles luzernes qu'on veut détruire. Au midi de la France, après avoir fait la première coupe en avril ou en mai, on laisse monter la plante en graine, et cette graine est mûre en octobre ou novembre. Au nord, on ne doit point couper du tout la luzerne pendant la der-

nière année, si on veut que la semence acquière une parfaite maturité. Cette maturité est bien essentielle. La bonne graine est luisante, brune et pesante. Quand elle n'a pas acquis la couleur brune, elle ne lève pas ou lève trop clair, et ne garnit pas assez le champ. Quelques auteurs ont avancé que celle qui étoit récoltée depuis plus d'un an ne levoit pas ; cela n'est pas constaté. Rozier en a semé de quatre ans, qui a très-bien réussi.

L'époque à laquelle on doit semer la luzerne dépend du climat et de la saison. Dans nos provinces méridionales on la sème, ou en septembre, ou après l'hiver, depuis la fin de février jusqu'au milieu d'avril. Les semailles faites en septembre gagnent une année : dans la suivante on coupe cette luzerne comme les autres; cependant elle fleurit plus tard, et donne ordinairement une coupe de moins. Dans nos provinces du Nord, on doit la semer dès qu'on ne craint plus l'effet des gelées ; car, lorsqu'elles sont un peu fortes et qu'elles frappent la terre au moment où la luzerne en sort, cette plante, encore trop jeune pour les supporter, sèche et périt.

A quelque époque que l'on sème, la terre doit être extrêmement divisée. On ne prescrira pas le nombre de labours nécessaires, il est subordonné à la qualité du sol. Mais la forme de la racine de la luzerne indique la nécessité de donner les labours les plus profonds, et l'on ne doit, pour cela, épargner ni temps, ni avances, ni peine ; car la durée et la bonté d'une luzernière dépendent, en grande partie, de ses succès dans la première année.

Si on sème après l'hiver, on a le temps de préparer le sol. Quand il est prêt à recevoir la semence, il est bon de l'égaliser avec la herse, et de semer ensuite. On ne doit pas trop enfouir la graine, et cependant il faut la bien recouvrir, soit avec le plat et les dents de la herse, passés tour à tour sur le champ, soit avec des fagots d'épines attachés derrière cet instrument. On emploie communément quinze à seize livres de graine par arpent. On la sème comme les raves, et avec les mêmes précautions. La luzerne semée au printemps, acquiert assez de force pour résister aux gelées de l'hiver, et même pour donner une première coupe en automne. Cependant on fera très-bien de la couvrir en hiver avec du fumier long qui la garantira plus sûrement du grand froid, et qui, en se décomposant, ajoutera beaucoup aux principes de fertilité.

La Bergerie, pour encourager la culture de la luzerne dans son canton (à Bléneau, près de Saint-Fargeau), l'a semée avec le chanvre. Elle a très-bien réussi ; et, après l'extraction

du chanvre, elle a poussé avec une vigueur surprenante.

Lorsque le fonds de terre convient à la luzerne, lorsqu'elle a été bien semée, enfin lorsqu'elle a bien germé, elle n'exige plus aucun soin ; et les sarclages, si recommandés par quelques auteurs, sont à peu près inutiles, parce que cette plante tue les mauvaises herbes. Celles qui s'y mêlent ne végètent que dans les places où les pieds de luzerne sont déjà morts. Mais tant que les pieds conservent de la vigueur, ils se défendent seuls contre les herbes étrangères, surtout s'ils sont encore assez rapprochés les uns des autres.

Un champignon parasite, découvert par Decandolle, fait souvent périr de grands espaces semés en luzerne dans le midi de la France. Il est du même genre que la *mort du safran*, c'est-à-dire, qu'il fait partie des Truffes de Bulliard, des Sclérotes de Persoon, et des Rhizoctones de Decandolle. En faisant mourir un pied de cette plante, il porte ses filets sur tous les pieds voisins qu'il fait également périr, ce qui a fait donner le nom de *luzerne couronnée* aux champs qui en sont infestés. On ne peut l'empêcher de s'étendre qu'en creusant un fossé de deux à trois pieds de profondeur à deux pieds des bords du cercle privé de végétation, et en en rejetant la terre sur ce cercle. Sans doute il faut, comme pour le safran, ne mettre de nouveau de la luzerne dans ce champ que douze ou quinze ans après.

Récolte de la luzerne. — Dès la seconde année, on fauche la luzerne deux ou trois fois; à la troisième, elle est dans toute sa force. On ne doit la couper que lorsqu'elle est en pleine fleur. Avant cette époque, la plante est trop aqueuse, et ses sucs sont mal élaborés. Cette époque passée, elle devient trop sèche et trop ligneuse ; il en est de la fauchaison des luzernes à peu près comme de celle des Foins. *V.* ce mot.

Il ne faut pas souffrir que la luzerne soit coupée trop haut, et que les ouvriers laissent des chicots qui nuisent essentiellement au collet de la racine par où doivent sortir les nouvelles tiges. Voilà pourquoi il est essentiel d'égaliser le terrain avant de semer; car s'il s'y trouve des rigoles ou de petites fosses, comment, lors de la récolte, y aller chercher le collet des tiges ? il restera nécessairement beaucoup de chicots, et la luzernière en souffrira.

Pour cette récolte on choisit, autant qu'on le peut, un temps assuré, et on se hâte de couper pour en profiter. La luzerne, coupée et mouillée par la pluie, perd, en grande partie ou totalement, sa couleur verte, surtout s'il y a eu des alternatives de pluie et de soleil ; elle perd alors réellement en qualité intrinsèque, et plus encore en valeur aux yeux de l'acheteur. En supposant qu'elle ait été fauchée dans

un temps favorable, et qu'elle soit bien sèche, on ne doit l'enlever qu'après que le soleil aura dissipé la rosée; et si la chaleur est trop vive, il faut se garder de la manier et de la botteler dans le milieu du jour, parce qu'on s'exposeroit à n'emporter que des tiges, et à laisser sur le champ une grande partie de ses feuilles, auxquelles, pourtant, tient la bonté de ce fourrage. Il est aussi très-essentiel de ne jamais enfermer dans le fenil la luzerne qui n'est pas bien sèche. Elle fermente, s'échauffe et prend feu. Celle qui a fermenté, qui est échauffée, devient une très-mauvaise nourriture. Quand elle est altérée jusqu'à un certain point, il est prudent, si on ne veut pas perdre son bétail, de ne l'employer que pour la litière.

Pour mettre la luzerne à l'abri des accidens qui peuvent survenir après qu'elle a été fauchée, et pour la sécher très-promptement, Detrolly, cultivateur éclairé, a imaginé de faire construire une espèce de halle de trente-huit pieds de long sur vingt-huit de large, divisée en quatre étages formés de claies, à l'exception du premier, qui est en planches et destiné à recevoir les feuilles de luzerne. Ce bâtiment est disposé de manière que deux hommes arrangent deux étages ou trois cents bottes en un jour; il faut donc quatre hommes pour garnir les quatre étages. La luzerne arrangée ainsi, est non-seulement à l'abri, mais promptement séchée par l'air que procurent à chaque étage seize petites fenêtres, et en état d'être bottelée quatre, huit ou quinze jours après avoir été serrée. L'opération des botteleurs détache beaucoup de feuilles qui, tombant sur le plancher du premier étage, ne sont pas perdues. Ce desséchement de la luzerne fait à l'ombre, comme celui des herbes des apothicaires, conserve à cette plante une belle couleur verte, et un suc tel que les chevaux, dit Detrolly, la préfèrent souvent à l'avoine.

On doit observer que la première coupe de la luzerne est la moins bonne de toutes, parce qu'elle est mêlée avec quelques autres plantes qui ont végété avec elle. La seconde coupe est la meilleure; la troisième encore très-bonne; mais, dans la quatrième, les sucs de la plante sont appauvris, et la luzerne commence à se ressentir de ses végétations précédentes.

Qualités alimentaires de la Luzerne. — A mesure qu'elle s'éloigne de son pays natal, la *luzerne* perd de sa qualité, c'est-à-dire, qu'elle est moins nourrissante, parce que ses sucs sont moins élaborés. Malgré cela, aucun fourrage ne peut lui être comparé; il n'en est point qui entretienne les animaux dans une aussi bonne graisse, et qui leur plaise davantage. Ils en sont si friands, que si on le leur abandonne à

discrétion, ils en mangent à outrance. Cet excès peut leur être funeste. Les tiges de la luzerne contiennent beaucoup d'air et d'humidité; la chaleur intérieure les fait dégager précipitamment. La capacité des intestins ne peut suffire à ce dégagement; l'animal enfle, cesse de ruminer, baisse la tête, a les yeux fixes; il éprouve la maladie de la *tympanite* et des coliques venteuses.

La surabondance de luzerne donnée aux animaux, les échauffe aussi beaucoup, surtout dans les grandes chaleurs. Leurs excrémens deviennent serrés, compactes; et par suite d'une irritation générale, ils pissent quelquefois le sang.

On prévient ces accidens en distribuant chaque jour la quantité de luzerne proportionnée aux besoins du bétail et des chevaux qu'on a à nourrir. Rozier conseille de mélanger par parties égales, ce fourrage avec la paille de froment ou d'avoine, non par lit ou par couche, mais par confusion. La paille contracte l'odeur de la luzerne; l'animal la mange avec plus de plaisir, et n'est plus incommodé.

Quand on s'aperçoit que les animaux sont échauffés pour avoir mangé trop de luzerne, on retranche aussitôt une partie de leur ration; on les met à l'eau blanche légèrement nitrée; on leur donne des lavemens avec l'eau et le vinaigre, et on mène les bœufs et les vaches paître l'herbe verte.

La luzerne ne produit pas les effets dont on vient de parler à l'exception de toute autre plante. La même chose arrive, un peu moins vite il est vrai, lorsque l'animal se gorge de raves, de blé noir en fleur, ou de grain en lait. Ainsi, ce n'est point la qualité de cette plante, mais l'excès de ses bonnes qualités, qui est quelquefois nuisible au bétail: on évite ces accidens en la laissant faner cinq à six heures avant de l'employer; en fauchant le matin la provision du soir, et le soir, celle du matin; en ne donnant enfin cette herbe fraîche, que vingt-quatre heures après qu'elle a été coupée, et très-peu à la fois.

Quelquefois les animaux sont incommodés de coliques, pour avoir mangé de la luzerne couverte de rosée. Sutières propose alors un remède très-souvent éprouvé, dit-il, et dont il garantit l'efficacité. On fait calciner au feu un morceau de vieux cuir de soulier; on le pulvérise; on en met la valeur de deux dés à coudre, dans un gobelet presque plein d'huile d'olive; on remue le tout. Au moment où l'on fait avaler ce mélange à l'animal, on le couvre d'une couverture ou deux de laine, et on le fait promener, même trotter, dans les champs. Il est bientôt soulagé. Sutières assure avoir fait souvent usage de cette recette, qui lui a presque toujours réussi.

La luzerne entièrement sèche et convertie en foin, est mise au nombre des meilleurs fourrages produits par les prairies artificielles. (D.)

LUZETO. L'un des noms languedociens du LAMPYRE VERT LUISANT (*Lampyris splendidula*), qu'on appelle aussi *luscambro*, *luzerno*, *poulido*, etc. (DESM.)

LUZIOLA de Césalpin. C'est le JONC DES CHAMPS (*Juncus campestris*), qui rentre dans le nouveau genre LUZULE. (LN.)

LUZIOLE, *Luziola*. Genre de plantes établi par Jussieu, dans la monoécie octandrie, et dans la famille des graminées. Il a pour caractères : un calice de deux valves ; point de corolle ; huit à dix étamines dans les fleurs mâles ; un ovaire à deux styles dans les fleurs femelles; une semence ovale et nue.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui vient du Pérou. Ses fleurs mâles forment un seul épi au sommet, autour de la base duquel sont plusieurs petites panicules de fleurs femelles.

Le genre DIAPHORE de Loureiro s'en rapproche beaucoup. (B.)

LUZULE, *Luzula*. Genre établi pour placer les JONCS dont les feuilles sont planes. Ses caractères consistent : en un calice de six folioles ; en six étamines ; en un style à trois stigmates ; en une capsule uniloculaire renfermant trois semences attachées à son fond.

Ce genre, qui a aussi été appelé CYPERELLE et JUNCOÏDE, renferme près de trente espèces. (B.)

LUZURIAGUE, *Luzuriaga*. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon, et auquel Poiret a réuni les EUSTROPHES de R. Brown.

Ce genre, qui est de l'hexandrie monogynie et de la famille des asperges, a beaucoup de rapports avec les CALIXÈNES. Il offre pour caractères : corolle à six découpures profondes ; étamines insérées à la base des pétales ; stigmate triangulaire ; baie à trois loges contenant une ou deux semences.

Cinq espèces se rangent sous ce genre, les unes du Pérou et les autres de la Nouvelle-Hollande. (B.)

LY et TU. Noms du POIRIER, en Chine. (LN.)

LYBIESTASON. Un des noms du GLYCYRRHIZA (*V.* ce mot), chez les Grecs. (LN.)

LYCAON. Les anciens ont appelé ainsi l'HYÈNE. Les naturalistes modernes ont appliqué ce nom au *loup noir*, espèce du genre CHIEN. (DESM.)

LYCÆTHEMON ou LYCAITHEMON ou LYCANTHEMUM (*Fleur de loup*). Synonyme du SMILAX AIGUILLONNÉ (*Smilax aspera*), chez les Grecs. *V.* SMILAX. (LN.)

LY-CHI. Nom chinois d'un arbre fruitier célèbre, cultivé

en Chine et en Cochinchine. *V.* CAY-BAI, LITCHI et DIMOCARPE. (LN.)

LYCHNANTHE, *lychnanthus.* Genre établi par Gmelin pour placer la CUCUBALE BACCIFÈRE, qui diffère par la nature de son fruit. On l'a aussi appelé SCRIBALÉ.

Decandolle ayant réduit les CUCUBALES à cette seule espèce, ce genre devient superflu. (B.)

LYCHNIDE, *Lychnis*, Linn. (*décandrie pentagynie.*) Genre de plantes de la famille des caryophyllées, fort voisin des AGROSTÈMES, des CUCUBALES, des GITHAGES, des SAPONAIRES et des ŒILLETS, qui comprend des herbes, la plupart indigènes de l'Europe, dont les feuilles sont simples et opposées, et les fleurs ordinairement disposées en bouquets au sommet des tiges. Chaque fleur a un calice en tube et à cinq dents ; une corolle de cinq pétales, terminée par un onglet; dix étamines attachées alternativement aux onglets des pétales, et dans les intervalles qui les séparent ; un ovaire supérieur et ovale, portant cinq styles minces, de la longueur à peu près des étamines, et à stigmates simples. Le fruit est une capsule oblongue et conique, entourée par le calice, et s'ouvrant au sommet en cinq valves : cette capsule a ordinairement une loge, quelquefois cinq ; elle contient un grand nombre de semences arrondies, chagrinées, fixées autour d'un placenta central.

On compte une quinzaine d'espèces de *lychnides ;* savoir :

La LYCHNIDE DE CALCÉDOINE, vulgairement *croix de Jérusalem* ou *de Malte,* ou *fleur de Constantinople, lychnis calcedonica,* Linn. Ses tiges, fermes et droites, sont garnies de feuilles sessiles, ovales, lancéolées et pointues ; ses fleurs rapprochées en grand nombre les unes des autres, au sommet des tiges, forment une espèce d'ombelle ; elles sont simples ou doubles, ordinairement d'un rouge très-vif, quelquefois blanches, roses, safranées, ou de couleur ponceau : les lames des pétales ont une échancrure profonde à leur sommet, et deux appendices à leur base ; la corolle a servi de type à la croix de Malte. On trouve cette lychnide dans la Turquie asiatique et le midi de la Russie; on la cultive en Europe comme plante d'ornement. La variété simple se multiplie de graines; on ne peut multiplier la double que par ses racines qu'on sépare au printemps : toutes les deux fleurissent en juillet; mais la dernière conserve sa beauté plus long-temps que l'autre.

La LYCHNIDE LACINIÉE, *Lychnis flos cuculi.* C'est la *fleur du coucou*, l'*amourette des prés ;* on la trouve en effet dans les

prés humides de l'Europe, et on la reconnoît aux déchirures des pétales de ses fleurs divisées en quatre lanières inégales; elles doublent dans les jardins. La racine est vivace.

La Lychnide visqueuse ou attrape-mouche, *Lychnis viscaria*, Linn. Cette espèce a ses feuilles linéaires lancéolées et teintes de rouge à l'extrémité; les inférieures sortent sans ordre de la racine, qui est vivace: les supérieures, plus étroites, sont sessiles et opposées; au dessous de celles-ci et au haut de chaque entre-nœud de la tige, il exsude une matière visqueuse qui retient les insectes et les mouches. Les fleurs sont belles, assez grandes et de couleur pourpre. On trouve cette lychnide dans les lieux secs et pierreux. Il en existe une variété, à fleurs doubles, qui est cultivée dans les jardins; on la multiplie en divisant ses racines en automne; elle se plaît dans un sol léger et humide, et dans une situation abritée.

La Lychnide dioïque ou sauvage, ou Passe-fleur sauvage, ou le Compagnon blanc, *Lychnis dioica*, Linn. Dans cette espèce on trouve des fleurs mâles et des fleurs femelles sur des pieds différens. Elle croît en Europe, dans presque tous les sols. Elle s'élève à deux ou trois pieds, avec une tige articulée et cylindrique. Ses rameaux sont bifurqués; ses feuilles sessiles, très-entières et ovales; ses fleurs communément blanches, quelquefois rouges, tantôt simples, tantôt doubles. La *lychnide à fleurs blanches* est annuelle et bisannuelle; celle *à fleurs rouges* est vivace, et ces deux variétés se reproduisent constamment de graines, sans altération de couleur. On cultive dans les jardins, comme plante d'ornement, la *lychnide à fleurs rouges et doubles*, vulgairement appelée la *bourbonnaise*. On la multiplie par boutures, qu'on plante en août, à l'ombre, et dans une terre douce et légère.

La Lychnide des blés ou la Nielle des blés, *Agrostemma githago*, Linn. Une tige de deux pieds, velue, articulée, et creuse; des feuilles sessiles, linéaires, aiguës, et hérissées de poils; des fleurs rouges, quelquefois blanches, plus grandes que dans la plupart des autres espèces; une corolle sans couronne à son orifice, et à pétales entiers, et un calice dont les divisions se prolongent au-delà des pétales: tels sont les principaux caractères de cette lychnide; ils suffisent pour la reconnoître. Elle est annuelle et croît dans les blés; les chèvres, les moutons, les vaches et les chevaux la mangent. Sa semence fournit une substance farineuse et nutritive; mais l'écorce, qui est noire, donne au pain une teinte brune, et le rend amer. *Voy.* Githage.

La Lychnide des jardins, ou la Coquelourde des jar-

DINIERS, *Agrostemma coronaria*, Linn. Celle-ci croît spontanément en Italie et dans la Suisse. Elle est remarquable par le duvet cotonneux et blanc qui couvre abondamment toutes ses parties. On en connoît deux variétés, l'une simple et l'autre double. Elles sont toutes deux vivaces. La première se multiplie de graine, et la seconde de pieds éclatés. L'humidité fait périr cette plante; il lui faut une bonne terre légère, un terrain en pente et exposé au soleil. Pour la conserver, on doit la déplanter tous les ans, bien nettoyer les racines, et séparer les œilletons; un seul filet de racine suffit souvent pour les faire reprendre.

La LYCHNIDE OMBELLIFÈRE, *Agrostemma flos Jovis*, Linn. Elle croît en Suisse et dans le midi de la France, et a, dans son port et dans son feuillage, beaucoup de ressemblance avec la précédente. Elle en diffère par ses calices moins coriaces, et à angles moins saillans, et par l'échancrure prononcée de ses pétales. On la cultive dans les jardins. Elle a une racine vivace.

La LYCHNIDE CARYOPHYLLÉE, *Agrostemma cœli rosa*, Linn. Elle ressemble un peu à un œillet. Elle est annuelle, lisse dans toutes ses parties, a ses feuilles linéaires-lancéolées, et ses fleurs disposées en panicules lâches, avec des calices à dix cannelures, marquées de rides transversales, et des pétales couronnés et fortement échancrés. Cette lychnide croît naturellement en Sicile, dans le Levant, et sur les côtes d'Afrique qui bordent la Méditerranée. Il y en a une variété de la Barbarie, qui est plus grande dans toutes ses parties.

La LYCHNIDE A GRANDES FLEURS, *Lychnis coronata*, Linn. De toutes les espèces connues, c'est celle qui produit les plus grandes et les plus belles fleurs: elles sont de couleur écarlate, tirant un peu sur le jaune. On dit que cette lychnide est originaire de la Chine et du Japon, et qu'elle est le type du genre HÉDONE de Loureiro. Elle est vivace. Ses tiges droites, articulées et lisses, s'élèvent à deux ou trois pieds. Ses rameaux sont anguleux, et ses feuilles sont sessiles, entières, d'une forme ovale allongée, et bordées de poils courts et blanchâtres.

Il y a encore:

La LYCHNIDE DES ALPES, *Lychnis alpina*, Linn., la moins élevée de toutes; la LYCHNIDE A PETITES COROLLES, *lychnis apetala*, Linn., qui croît en Laponie et en Sibérie, et dont les pétales sont renfermés dans un grand calice; la LYCHNIDE MAGELLANIQUE, *lychnis magellanica*, Lam., rapportée du détroit de Magellan par Commerson. (D.)

LYCHNIDEA. C'est ainsi que Plukenet, Martini et Dil-

len désignent le genre appelé depuis *phlox* par Linnæus; *fonna* par Adanson, *lychnoïdes* par Rai.

Le genre *lychnidea* de Moench est différent; il a pour type le *manulea tomentosa*, Linn., qu'il prend pour le *lychnidea*, représenté pl. 49, fig. 4, des *Plantes d'Afrique* de J. Burmann, et qui, ainsi que plusieurs plantes nommées aussi *lychnidea* par le même auteur, sont des espèces d'*erinus* et de *buchnère*, de même que le *lychnidea* de Feuillée. Ce genre de Moench n'est pas adopté. (LN.)

LYCHNI SCABIOSA de Boerhaave. C'est le genre *knautia* de Linnæus. (LN.)

LYCHNIS. Pierre ainsi nommée, dit Pline, parce qu'elle ressemble à la lumière d'une lampe (*lychnos* en grec); elle se rencontre dans les environs d'Orthosia et dans toute la Carie, ainsi que dans les endroits voisins; mais le *lychnis* le plus estimé est celui des Indes, qui a été appelé par quelques-uns *escarboucle terne*. Selon Pline, il y avoit encore une seconde espèce de *lychnis* ressemblante à la première, et qui prenoit le nom d'*ionia* de celui d'une belle fleur (*ion*, *violette*, en grec). Ailleurs, il ajoute qu'on fait avec le *lychnis* des gobelets à boire, et que toutes les pierres de cette nature résistent opiniâtrément à la gravure, et retiennent une partie de la cire, lorsque l'on s'en sert comme cachets. Pline range ces *lychnis* au rang de ses *gemmes ardentes*. Je pense qu'on peut les prendre pour des quarz enfumés ou d'un brun-violâtre. (LN.)

LYCHNIS, d'un mot grec qui signifie *petite lampe*. C'est, chez les Grecs, au rapport de Dioscoride, le nom de deux plantes : l'une est le *lychnis stephanomatice* (ou *coronaria* des modernes), qu'on cultive dans les jardins; l'autre est le *lychnis agria*, ou sauvage.

La première espèce est probablement notre COQUELOURDE (*Agrostemma coronaria*, L.), et la seconde le GITHAGE (*Agrostemma githago*, L.). Le *lychnis* de Théophraste est vraisemblablement la *coquelourde*, ainsi que le *lychnis* et le *rosa græca* de Pline. Le *lychnis* sauvage de Pline paroît être une espèce de *linaire*. Les fleurs des *agrostemma* nommés ci-dessus se font aisément remarquer de loin par leur couleur pourpre, et justifieroient l'emploi du nom de *lychnis* à leur égard chez les anciens. Ce nom a été jusqu'à Linnæus, donné à beaucoup d'espèces de caryophyllées, aux *agrostemma*, au *silene*, au *saponaria*, aux *lychnis*, aux *gypsophiles*. Tournefort réunit même toutes ces plantes dans un seul et même genre, qu'il nomma *lychnis*; mais Linnæus le restreignit à un petit nombre d'espèces (*Voyez* LYCHNIDE). On compte encore parmi les plantes nommées autrefois *lychnis*, les genres *cherleria*, *velezia*, *frankenia*; une es-

pèce de GNAPHALE et une DENTELLAIRE, *Plumbago zeylanica*, L. (LN.)

LYCHNITES. Nom que les Grecs donnoient au *marbre de Paros*, parce qu'on l'exploitoit à la lueur des lampes. (LN.)

LYCHNITIS de Dioscoride. Nom d'une plante tomenteuse dont on faisoit des mèches de lampe. On la rapporte aux MOLÈNES (*Verbascum*) et aux PHLOMIDES. Le nom de *lychnitis* est affecté à deux espèces de ces genres. (LN.)

LYCHNOÏDES de Rai. Ce genre répond au PHLOX de Linnæus. Vaillant, dans le *Botanicon parisiense*, a donné ce nom à plusieurs espèces de SABLINES, *Arenaria*. (LN.)

LYCIOÏDES de Linnæus (*Hort. cliffort.*). C'est le *sideroxylon lycioïdes* du même auteur. (LN.)

LYCION. C'est la même chose que le LICIET. (B.)

LYCIUM. Arbre épineux mentionné par Dioscoride et par Pline. Il croissoit en abondance dans les lieux arides de la Lycie, d'où il tire son nom, et en Cappadoce. Ses feuilles sont nombreuses, épaisses, fortes et semblables à celles du buis, ce qui lui avoit fait donner le nom de *pyxacantha*, BUIS ÉPINEUX. Ses fruits noirs, amers et luisans, ont été comparés à ceux du poivre. On préparoit avec les racines et les branches, ou avec les graines, une liqueur épaisse comme du miel, et qu'on rendoit concrète par l'exposition au soleil. On s'en servoit dans les ophthalmies, pour guérir les ulcères, la rage, la dyssenterie, et pour teindre les cheveux en blond. Il paroît que cette liqueur épaissie, qu'on nommoit spécialement *lycium*, étoit fournie par plusieurs arbres différens; il est possible que celle de Lycie fût retirée d'une espèce de NERPRUN, et peut-être du *rhamnus infectorius*, lequel produit la graine d'Avignon employée en médecine et en teinture. Adanson pense que le *lycium* des anciens est une espèce du genre *lycium* de Linnæus; mais ce n'étoit pas l'avis de ses prédécesseurs, car ils nommèrent ce genre *jasminoïdes*.

Le nom de *lycium* désigne, dans les auteurs, des arbrisseaux épineux à feuilles dures et coriaces, ou dont la forme approche de celle des feuilles du buis. Ces arbrisseaux font partie des genres *flacourtia*, *gmelina*, *pisonia*, *carissa*, *celastrus*, *gardenia*, *azima* ou *monetia*, *berberis*, *serissa*, *rhamnus* et *agihalid*. *V.* LICIET. (LN.)

LYCOCTONUM (*Tue-loup*). Dioscoride donne ce nom à l'une de ses deux espèces d'*aconiton*. Il la nomme aussi *cynoctonum* (*tue-chien*). L'autre espèce est son *cammarum* et son *myoctonum* (*tue-rat*). Ces deux plantes sont regardées comme deux espèces d'ACONIT (*V.* ce mot). On a même désigné autrefois toutes les espèces de ce genre par le nom d'*aconitum*

lycoctonum, et quelquefois plus simplement, par *lycoctonum*. (LN.)

LYCODONTES ou *dents de loup*. On a donné ce nom à des dents de requins fossiles. *V.* GLOSSOPÈTRES et POISSONS FOSSILES. (DESM.)

LYCOGALE, *Lycogala*. Genre de plantes établi par Persoon, aux dépens des RÉTICULAIRES de Bulliard et des VESSE-LOUPS de Linnæus. Ses caracteres sont : masse arrondie, membraneuse, remplie, dans sa jeunesse, d'une pulpe liquide, et dans sa vieillesse d'une poudre noire attachée à des filamens. Cette masse se déchire ensuite irrégulièrement.

Ce genre renferme quatre à cinq espèces, dont font partie :

Le LYCOGALE ROUGE qui croît sur le bois mort. C'est la CALEPENDRE de Wiggel. Elle est figurée par Bulliard, pl. 503.

La LYCOGALE PONCTUÉE se trouve avec la précédente. Bulliard l'a figurée pl. 476, n.° 3. (B.)

LYCOMELA d'Heister. *V.* LYCOPERSICUM. (LN.)

LYCON, LYCUS. Noms de l'orobanche, en Chypre. Ces noms, qui signifient *loup* en grec, rappellent que l'orobanche, qui est une plante parasite, tue les végétaux sur lesquels elle croît. L'on dit qu'on peut la manger crue ou cuite, à la manière des asperges. (LN.)

LYCOPE, *Lycopus*. Genre de plantes de la diandrie monogynie, et de la famille des labiées, qui a pour caractères : un calice monophylle, tubuleux, à cinq découpures; une corolle monopétale, presque régulière, à tube court, et à limbe à quatre lobes, dont le supérieur est plus large et échancré; deux étamines à filamens écartés; un ovaire supérieur, quadrifide, à style filiforme et à stigmate fourchu; quatre semences contenues dans le calice.

Ce genre renferme des herbes vivaces à tiges tétragones, à feuilles opposées, sinuées ou pinnatifides, à fleurs verticillées, axillaires et sessiles. On en compte six espèces, dont deux d'Europe.

La LYCOPE DES MARAIS, qui a les feuilles simplement dentées. On la trouve très-communément dans les marais, sur le bord des rivières. Elle fleurit en été. Elle est connue sous le nom de *pied-de-loup* ou *marrube aquatique*. Linnæus dit qu'on l'emploie dans le Nord à la teinture noire.

La LYCOPE D'ITALIE a les feuilles pinnatifides et dentées à leur base. Elle s'élève au double de la précédente, c'est-à-dire à hauteur d'homme. Elle est vivace, et se trouve en Italie.

La LYCOPE DE VIRGINIE a les feuilles régulièrement dentées. Elle est vivace et se trouve dans l'Amérique septentrio-

nale. Je soupçonne que deux espèces sont confondues sous ce nom. (B.)

LYCOPERDINE, *Lycoperdina*, Lat. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des trimères, famille des fungicoles.

Fabricius et Olivier ne distinguent point ces insectes des *endomyques*, dont ils ont en effet la physionomie générale; mais ils s'en éloignent par leurs antennes presque moniliformes, insensiblement plus grosses vers leur extrémité, et dont les deux derniers articles, plus grands que les précédens, forment seuls la massue, tandis que dans les endomyques proprement dits le neuvième article contraste brusquement par sa grandeur avec le huitième, et compose, avec le dixième et le onzième, la massue. Ces derniers coléoptères font leur séjour sous les écorces des arbres. Les lycoperdines, ainsi que l'indique leur nom, vivent dans les lycoperdons ou vesse-loups, et ne paroissent, de même que ces champignons, qu'en automne.

LYCOPERDINE RAYÉE, *Lycoperdina lineata; Endomychus lineatus*, Oliv., *Col.*, tom. 5, n.° 100, pl. 1, fig. 2; *Catops vittatus*, Fab.; d'un rouge fauve, avec deux lignes noires longitudinales sur chaque élytre, et dont une à la suture et l'autre extérieure. En Amérique.

LYCOPERDINE SANS TACHES, *Lycoperdina immaculata; Endomychus bovistæ*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 4; d'un brun plus ou moins foncé, avec les antennes et les pattes fauves. En Europe, dans la vesse-loup des bouviers (*bovistæ*), et celle appelée protée (*proteus*).

LYCOPERDINE LARGE-BANDE, *Lycoperdina succincta; Endomychus succinctus*, Oliv., *ibid.*, pl. 1. fig. 5; d'un rouge fauve, avec une bande noire, large, traversant le milieu des élytres. En Europe, avec le précédent. *V.* ENDOMYQUE. (L.)

LYCOPERDITES. On a donné ce nom aux alcyons fossiles qui, par leur forme, rappellent une vesse-loup.

Les pays les plus riches en ce genre de fossiles sont en général les contrées où se montrent la couche inférieure de la craie, ou la formation du calcaire inférieur à la craie. Les environs de Tours, la Basse-Normandie, présentent des *Lycoperdites* d'une ressemblance telle avec un lycoperdon ou une figue, qu'on pourroit croire qu'ils sont des alcyons fossiles analogues à l'*alcyonium ficus*, L.

Les environs de Poitiers, le département de la Cha-

rente, les environs de Reims présentent en ce genre de fossiles des espèces curieuses qui peuvent faire croire que beaucoup d'entre elles sont des restes d'éponges. Le travail le plus complet qu'on ait sur ces fossiles, est celui de Guettard, inséré dans ses mémoires. De nombreuses figures l'accompagnent. Nous y renvoyons le lecteur. (LN.)

LYCOPERDON. Nom grec et latin des plantes cryptogames du genre VESSE-LOUP. (*V.* ce mot). (DESM.)

LYCOPERSICON (*pêche* ou *pomme de loup* en grec). La plante que les Grecs et Galien nomment ainsi, est très-probablement une espèce de STRAMOINE (*Datura*), et non pas la TOMATE (*Sloanum lycopersicon*, L.), comme on l'a dit, qui est originaire d'Amérique. Cette dernière opinion a fait donner le nom de *lycopersicon* à plusieurs espèces de morelles, et notamment à la pomme-de-terre, autre plante américaine qui fut introduite en Europe en 1590.

Le genre *lycopersicum* de Tournefort, fondé sur la tomate, comprend les MORELLES dont les fruits sont toruleux, à loges à demi-divisées, à moitié en deux. Adanson ajoute à ce caractère celui des graines velues, celui des anthères rapprochées, et celui des feuilles ailées; ce qui y ramène la pomme-de-terre. *V.* MORELLE. (LN.)

LYCOPHRIS. Nom latin du genre LICOPHRE. (DESM.)

LYCOPHRIX. L'un des noms grecs de l'ARMOISE. (LN.)

LYCOPHTHALMOS. C'est le nom d'une pierre qui, suivant Pline, ressembloit à *un œil de loup*, et qui avoit quatre couleurs; la première étoit rougeâtre, et elle passoit à une seconde qui étoit celle du sang; une troisième, qui occupoit le milieu de la pierre, étoit noire, entourée de blanc. On peut reconnoître ici une *agathe œillée*. (LN.)

LYCOPNOS. C'est le nom d'une espèce de RENONCULE, chez les Grecs. (LN.)

LYCOPODE, *lycopodium*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, dont le caractère est d'avoir des urnes ou capsules sessiles, presque rondes ou réniformes, dépourvues d'opercule ou de coiffe, uniloculaires, ordinairement bivalves, et remplies d'une poussière abondante.

Ce genre a de si grandes affinités avec les FOUGÈRES, que quelques auteurs l'ont placé parmi elles. Il renferme les plus grandes espèces de la famille des mousses. Ce sont des herbes rameuses, rampantes ou droites, souvent dichotomes, dont le feuillage est simple, imbriqué circulairement, quelquefois aplati et comme distique. Leur fructification est ou

éparse dans les aisselles des feuilles, ou disposée sur des épis écailleux et terminaux ; ce qui a fourni un moyen de les diviser en deux sections. On en compte près de deux cent cinquante espèces, dont huit ou dix seulement sont propres à l'Europe. On les trouve ordinairement dans les bois humides, sur les montagnes ombragées, au pied des rochers exposés au nord, même dans les marais. Elles fleurissent pendant l'été, et sont toutes vivaces.

Palisot-Beauvois, qui s'occupe d'un travail général sur les mousses, dont on attend beaucoup de lumières, en sépare les *lycopodes*, pour en former une famille qui les lie avec les *fougères*. Un extrait de ce travail a été publié par Mirbel, dans son *Histoire naturelle des plantes*, faisant suite au *Buffon* de Deterville : on va en profiter ici.

Le caractère de la famille des lycopodes est d'avoir les fleurs dioïques ou hermaphrodites ; les fleurs mâles à anthères uniloculaires, sessiles ou pédonculées, à deux ou trois valves, solitaires ou géminées, rondes ou anguleuses, remplies d'une poussière jaune inflammable, naissant le long des tiges, dans l'aisselle des feuilles, ou sur des épis distincts et recouverts par des bractées : les fleurs femelles à ovaire arrondi, nu ou enveloppé dans des folioles calicinales, se changeant en une capsule uniloculaire, à deux, trois ou quatre valves, placées à la base de l'épi anthérifère, et contenant une ou plusieurs graines lisses ou chagrinées.

Palisot-Beauvois partage cette famille en six genres, savoir : Stachygynandre, Planante, Lépidotis, Androgynette, Didicle, Tristèque et Porelle. Ce dernier étoit fait par Linnæus; mais Dickson a prouvé que c'étoit par une erreur. *V.* ces différens mots et ceux de Tmesipteris, Carpolépide, Psiloton, autre genre introduit par Swartz.

L'état actuel de nos connoissances dans la physiologie végétale rend cette subdivision utile ; mais elle n'est point encore nécessaire dans l'usage habituel ; en conséquence, on conservera ici le genre tel qu'il a été établi par Linnæus.

Parmi les espèces de lycopodes dont la fructification est en épis, il faut remarquer particulièrement :

Le Lycopode en massue, dont les feuilles sont terminées par un poil assez long, les épis cylindriques, pédonculés et géminés. Il se trouve parmi les rochers, dans les bois montagneux, toujours à l'exposition du nord. C'est la plus connue des espèces de ce genre, et la plus grande des *mousses* d'Europe. Ses tiges sont quelquefois longues de trois à quatre pieds, fréquemment dichotomes, et toujours rampantes. Les pédoncules naissent de l'extrémité des rameaux latéraux, et sont hauts de deux à trois pouces. La poussière qui se trouve

dans les capsules de ces épis est éminemment inflammable, et sa combustion est si rapide, qu'elle ne peut se communiquer; une pincée jetée sur des charbons ardens, et même seulement à travers la flamme d'une chandelle, remplit un appartement de feu qui passe sans laisser d'odeur. C'est ce qui la rend si précieuse sur les théâtres et dans les feux d'artifice, où on en fait un usage journalier sous le nom de *soufre végétal*. On l'emploie aussi pour rouler les bols dans les pharmacies, et pour adoucir les écorchures de la peau des enfans. C'est principalement dans la Suisse et en Allemagne qu'on recueille cette substance pour le commerce. A cet effet, les paysans parcourent leurs montagnes à la fin de l'été, lorsque les épis de lycopodes commencent à lâcher leur poussière; ils coupent ces épis, les mettent dans un sac, et arrivés à la maison, les placent sur des tamis, dans des tonneaux ou des caisses disposées à cet effet. La dessiccation en termine la maturité; et en les remuant de temps en temps avec la main on détermine la chute de la poussière au fond du tonneau ou de la caisse. Ce prétendu soufre végétal, auquel on substitue quelquefois en fraude la poussière fécondante du pin, est jaunâtre, extrêmement fin et extrêmement léger. Ses particules ont entre elles une telle affinité, que lorsqu'on en jette seulement une pincée sur l'eau d'un seau, on peut ensuite enfoncer sa main aussi souvent qu'on veut jusqu'au fond, sans craindre de la mouiller.

Le lycopode en masse passe pour diurétique et pour un bon topique contre la goutte. Mis en poudre et délayé dans du vin blanc, il arrête la diarrhée, la dyssenterie, affermit les dents et guérit le scorbut; sa poussière est regardée comme antispasmodique et carminative. Les Polonais et les Suédois s'en servent habituellement contre cette singulière maladie qu'ils appellent *plica*, et dont le principal symptôme est de rendre sensibles les cheveux et de les feutrer, ou emmêler naturellement.

Les étoffes de laine qui ont bouilli avec des lycopodes, acquièrent la propriété de se colorer en bleu, lorsqu'on les fait passer ensuite dans un bain de bois de Brésil.

Le Lycopode des Alpes a les feuilles imbriquées sur quatre rangs, les tiges rampantes, les rameaux relevés, dichotomes et fasciculés, les épis tantôt sessiles, tantôt pédonculés. Il se trouve sur les montagnes élevées de l'Europe.

Le Lycopode juniperoïde, *lycopodium annotinum*, a les feuilles éparses, un peu recourbées, la tige rampante et les épis sessiles et terminaux. Il se trouve en Europe sur les montagnes.

Le Lycopode des marais a les feuilles éparses, très-entières, les épis terminaux et feuillés. Il se trouve dans les lieux marécageux des montagnes élevées de l'Europe.

Le Lycopode helvétique a les feuilles disposées sur deux rangs et ouvertes, les épis géminés et pédonculés. Il croît sur les montagnes de la Suisse, est beaucoup plus petit que le *lycopode en massue*, et n'a pas les feuilles mucronées.

Le Lycopode éventail a la tige droite et les feuilles disposées sur quatre rangs, dont deux latéraux. Il se trouve dans l'Amérique méridionale, sur le bord des ruisseaux. C'est une plante extrêmement élégante par son port, qui ressemble à une fougère à feuilles tripinnées; ses folioles sont demi-transparentes, luisantes et d'un vert très-vif, et elle est naturellement aplatie comme un éventail.

Le Lycopode pectiné a la tige rampante, les feuilles disposées sur quatre rangs, dont les deux latéraux sont pectinés et mutiques. Il se trouve dans l'Inde. Il ne le cède pas au précédent pour l'élégance de son feuillage.

Parmi les espèces dont la fructification est éparse et axillaire, il faut particulièrement remarquer :

Le Lycopode sélaginoïde, qui a les feuilles éparses, lancéolées, dentées, ciliées, et celles de la fructification plus grandes que les autres. Il se trouve en Europe dans les lieux montagneux et humides.

Le Lycopode sélagine a les feuilles éparses, imbriquées, très-serrées; les tiges droites, dichotomes et fasciculées. Il se trouve dans les lieux ombragés des montagnes. Sa décoction est purgative et un peu émétique.

Le Lycopode denticulé a les feuilles ovales, imbriquées, mucronées; la tige rampante et très-rameuse. Il se trouve dans les Pyrénées et en Angleterre. Brotero a fait sur lui des observations importantes, qui sont consignées dans le cinquième volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*.

Le Lycopode phlegmaire a les feuilles verticillées quatre par quatre, les épis terminaux et dichotomes. Il se trouve dans l'Inde, où il passe pour un excellent aphrodisiaque, et où il est célébré dans toutes les fêtes où l'amour préside. (B.)

LYCOPSIDE, *Lycopsis*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des borraginées, qui présente pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions; une corolle monopétale, infundibuliforme, à tube courbe, à orifice formé par cinq écailles conniventes, à limbe court, bilobé, ou divisé en cinq découpures obtuses; cinq étamines;

quatre ovaires supérieurs, du milieu desquels s'élève un style filiforme de la longueur des étamines, et terminé par un stigmate bifide; quatre semences nues, un peu oblongues, situées au fond du calice.

Ce genre, auquel celui appelé NONÉE par Moench doit être réuni, paroît établi d'après un caractère qui n'est bien évident que dans un petit nombre d'espèces. Il se rapproche surtout infiniment du genre BUGLOSE. *V.* ce mot.

Quoi qu'il en soit, les *lycopsides* sont des plantes la plupart indigènes et annuelles, dont les feuilles sont simples et alternes, plus ou moins rudes au toucher, et les fleurs unilatérales disposées en épis lâches, feuillés et terminaux. On en compte une douzaine d'espèces, dont les plus communes sont:

La LYCOPSIDE VÉSICULAIRE qui a des bractées ovales, aiguës, la corolle très-saillante, et le calice à dix angles, vésiculaire, ou renflé et incliné à la maturité des graines. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe. Desfontaines, dans sa *Flore Atlantique*, en a fait un genre sous le nom d'ECHIOÏDE. *V.* ce mot.

La LYCOPSIDE DES CHAMPS a les feuilles lancéolées, hérissées, et le calice relevé après la floraison. Elle est annuelle, et se trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les champs, sur le bord des chemins, et autres lieux incultes. Elle a les mêmes propriétés que la *bourrache* et la *buglose*, et peut, sans inconvénient, leur être substituée. (B.)

LYCOPSIS. Cette plante que quelques-uns nomment aussi *anchusa*, dit Dioscoride, a les feuilles plus longues, plus larges et plus âpres que celles de la laitue. Sa tige est droite, velue, rude, très-garnie de rameaux effilés et velus, qui portent de petites fleurs pourpres. Sa racine est rouge. On la trouve dans les campagnes. Ces indications de Dioscoride sont insuffisantes pour la reconnoître. Cependant, quelques naturalistes pensent que c'est une borraginée, et peut-être une espèce de VIPÉRINE (*Echium italicum* ou *vulgare*), ou bien une espèce de CYNOGLOSSE ou de BUGLOSE (*anchusa italica*, W.), ou le LYCOPSIDE des champs. Cette dernière plante est le type du genre LYCOPSIS de Linnæus, qui n'est qu'un démembrement de celui nommé *buglossum* par Tournefort. Quelques espèces de myosotis, d'asperugo et d'autres borraginées, ont été décrites sous ce nom. Anguillara nomme *lycopsia* la BUGLOSE d'Italie, et *lycopsis*, la CARDIAQUE (*leonurus cardiaca*, L.) *lycopsis* signifie, en grec, *figure-de-loup*. Cette plante devoit sans doute ce nom à la forme de sa fleur. *Voyez* LYCOPSIDE.

(LN.)

LYCOPUS (*Pied-de-loup*, en grec). Fuchsius a donné ce nom, suivant C. Bauhin, à la CARDIAQUE (*Leonurus cardiaca*). Tournefortet Linnæus l'ont appliqué ensuite à un genre de la même famille, et qui a pour type le *marrube aquatique*. Voyez LYCOPE. (LN.)

LYCOSE, *Lycosa*, Latr., Walck. Genre d'arachnides, de l'ordre des pulmonaires, famille des aranéides ou des fileuses, tribu des citigrades ou *araignées-loups*, ayant pour caractères : yeux représentant un quadrilatère, disposés sur trois lignes transverses; la première formée de quatre, et les deux autres de deux ; les quatre derniers composant un carré, dont le côté postérieur est de la longueur de la ligne formée par les quatre antérieurs ou guère plus long ; les deux postérieurs point portés sur des tubercules ; lèvre carrée, plus haute que large; la quatrième paire de pattes la plus longue, la première ensuite, la seconde après, la troisième la plus courte.

Les lycoses ont la forme des *dolomèdes;* leurs pattes, dont la paire antérieure est sensiblement plus forte que la seconde, sont néanmoins proportionnellement plus courtes et plus robustes. Les deux yeux postérieurs sont plus en arrière et plus rapprochés du milieu du dos que dans le genre précédent, de sorte qu'ils forment, avec les deux intermédiaires, non une ligne courbe, mais un quadrilatère plus ou moins régulier ; ils sont cependant un peu plus éloignés l'un de l'autre que ceux-ci. Les quatre de la ligne antérieure sont les plus petits et à peu près égaux ; les deux latéraux sont pédonculés dans plusieurs, et paroissent tant soit peu plus inférieurs que les deux autres de la même ligne ; les deux de la seconde sont souvent très-gros. Le corps est tout garni de duvet ; l'abdomen est ovalaire.

Ces aranéides se tiennent presque toujours à terre, où elles courent très-vite. Les trous qu'elles y trouvent, ou ceux qu'elles s'y pratiquent, qu'elles agrandissent avec l'âge, et dont elles empêchent l'éboulement en fortifiant les parois intérieures avec une toile de soie, leur servent de domicile. La lycose *habile* élève, au-dessus du trou qu'elle habite, un petit tuyau cylindrique formé de terre ; quelques autres s'établissent dans les cavités, et les fentes des murs. La lycose *allodrome* y fait même un tuyau composé d'une toile fine, recouvert à l'extérieur de parcelles de terre ou de sable, et long d'environ cinq centimètres. Elle le ferme au temps de sa ponte. Placées près de l'entrée de leurs demeures, elles y guettent leur proie. C'est là aussi, ou du moins dans des retraites semblables, qu'elles hivernent. Le *tarentule* a, suivant Olivier, la précaution d'en boucher exacte-

ment l'ouverture, et il est probable que plusieurs autres espèces usent de la même prudence.

On commence à trouver des lycoses dès les premiers beaux jours du printemps; ce sont plus spécialement, à ce qu'il me paroît, celles qui fréquentent le voisinage des lieux aquatiques. L'accouplement a lieu, suivant les espèces et suivant la température du printemps, depuis le mois de mai jusqu'à la mi-juillet. Clerck a observé la manière dont il s'opère dans l'espèce qu'il nomme *monticole*. Les deux sexes préludent réciproquement par divers petits sauts d'abord précipités, mais qui se ralentissent et deviennent plus légers à mesure que l'excitation et les désirs augmentent. La femelle s'étant soumise, le mâle, par le moyen d'un de ses palpes, rapproche de son corps, et un peu obliquement, son abdomen; puis se plaçant par derrière et un peu de côté, se couche sur elle, applique doucement et à diverses reprises, son organe générateur sur un corps proéminent, et que Clerck nomme trompe de la partie sexuelle de la femelle, en faisant jouer alternativement l'un de ses palpes, jusqu'à ce que les deux individus se séparent par un sautillement très-preste. C'est le seul fait de cette nature qu'on ait encore recueilli, du moins à ma connoissance. Les palpes des mâles ont, à quelques modifications près, la forme de ceux du *dolomède admirable*. Le bouton m'a seulement paru un peu moins renflé et plus grêle, du moins dans les mâles que j'ai vus. Il est distinctement terminé par une petite épine dans les *lycoses allodrome* et *habile*. L'organe sexuel est situé de même, et offre, d'après les figures de Clerck et l'examen des individus que je possède, une partie saillante finissant en pointe ou terminée par des dentelures.

Les œufs sont libres, ordinairement sphériques, et leur nombre varie suivant les espèces (20, 70 à 80, 180 et quelques); ils sont renfermés dans un sac ou cocon tantôt globuleux, tantôt aplati, circulaire et formé de deux calotes réunies par leurs bords. Il est membraneux et composé d'une soie serrée. Sa grosseur et sa couleur varient. Clerck en a observé qui étoient blanchâtres en dessus et noirâtres en dessous. Le cocon de la lycose *littorale*, qui est du nombre de ceux dont la figure est lenticulaire, est gris extérieurement avec un cercle blanc et formé d'une soie moins serrée; ses parois intérieures sont d'un blanc tirant sur le céladon. Le sac à œufs est toujours attaché au derrière de la femelle par les filières, au moyen d'une petite pelote ou d'un lien de soie. Elle en applique les fils sur sa surface, en faisant agir sur elle, avec vitesse, les mamelons qui en sont les conduits. Si on détache ce sac, on devide en même temps un fil de soie qui sort des filières.

Lister a même prétendu que l'animal pouvoit le retirer dans l'intérieur de ses filières, ce qui paroît impossible à Degeer. La femelle emporte toujours avec elle ce précieux dépôt, et, malgré sa charge, court avec célérité. Si on l'en sépare, elle témoigne son inquiétude, va et vient de tous côtés, et dès qu'elle l'a retrouvé, elle le saisit et s'enfuit avec lui (1).

Degeer ayant renfermé dans un poudrier une lycose *rurícole* femelle, elle y filà, contre ses parois, une couche de soie blanche, à laquelle elle attacha sa coque; elle s'en éloigna ensuite à une certaine distance, mais elle y revenoit de temps à autre, et se plaçoit dessus avec affection. Cette coque renfermoit plus de 180 œufs.

Cet observateur présume que la mère aide les petits à sortir de leur prison en perçant la coque, et que ce secours leur est même nécessaire. Les œufs éclosent en juin ou en juillet. Les petits restent encore quelque temps, ou jusqu'à leur premier changement de peau, dans le berceau où ils ont pris naissance. Moins foibles, après cette transformation, ils abandonnent cette demeure, montent sur le corps de leur mère, se cramponnent tout autour de son abdomen, plus particulièrement sur le dos, et s'y arrangent en gros peloton, de sorte que cette mère en devient hideuse ou méconnoissable. Elle se promène partout, chargée de sa progéniture qui ne l'abandonne pas, et avec laquelle sans doute elle partage son butin. Vers la fin de juin ou au commencement de juillet, la lycose *littorale* s'offre fréquemment, dans cet état, à nos regards.

Lister a observé, à la mi-octobre, lorsque le temps étoit serein, une grande quantité de jeunes lycóses voltigeant en l'air; il dit les avoir vus, quelquefois, faire sortir de leurs filières, comme par éjaculation, plusieurs fils simples, en forme de rayons de comète, et qui avoient un éclat d'un pourpre brillant. Tantôt ils rompoient les fils, tantôt ils les rassembloient en une petite pelote d'un blanc de neige, en faisant mouvoir, avec rapidité, en rond et au-dessus de leur tête, leurs pattes; ils s'abandonnoient à l'impulsion de l'air et y étoient transportés à des hauteurs considérables. Ces longs fils aériens, réunis en forme de cordes inégales, et embrouillées, deviennent souvent un filet pour des mouches.

---

(1) Clerck dit à l'égard de l'espèce qu'il nomme *amentatus*, que lorsqu'elle retrouve son cocon, elle le porte d'abord, en le mettant sous le ventre et rapproché un peu d'un côté de la poitrine, dans le lieu le plus proche et où il soit en sûreté, et qu'après l'avoir attaché, comme auparavant, elle se remet à fuir.

Parmi les différentes espèces de lycoses, il en est une qui jouit d'une grande célébrité, la *tarentule*, ainsi nommée de la ville de Tarente, en Italie, aux environs de laquelle elle est fort commune. Les effets qu'on a attribués au venin résultant de sa morsure, ou cette maladie singulière, appelée *tarentisme*, et dont la cure, à ce que l'on croyoit, ne pouvoit s'obtenir que par le secours de la musique et de la danse, ont rendu cette aranéide très-fameuse. Mais depuis que ces faits merveilleux ont été soumis à une sage critique et aux lumières de l'expérience, ils ont perdu, du moins dans l'opinion des gens instruits ou dégagés de préjugés, cette réputation, fruit malheureux des terreurs d'une imagination crédule. Il est reconnu aujourd'hui que le venin de la tarentule n'est que peu ou point dangereux pour l'homme, et qu'il est même facile, par les moyens que la médecine fournit, d'en prévenir les effets.

Les départemens les plus méridionaux de la France nous offrent une espèce de lycose qui diffère très-peu de la tarentule de la Pouille et de la Calabre, et qu'Olivier a même confondue avec elle. Il en a étudié les habitudes, et a publié le résultat de ses observations dans le tome quatrième de l'*Histoire naturelle de l'Encyclopédie méthodique*, pag. 214. Ce que nous avons dit à l'égard de cette aranéide dans nos divers ouvrages, n'est que l'extrait des faits qu'il a rapportés; et la critique que M. Chabrier (*Séances publiques de la Société d'amateurs des sciences et des arts de la ville de Lille*, 4.e cahier, pag. 32) a faite de l'article *araignée tarentule* de la première édition de ce Dictionnaire, tombe moins sur nous que sur les écrits du célèbre entomologiste que je viens de citer. M. Chabrier nous reproche d'avoir dit que la tarentule ne filoit point, de même que toutes les *araignées-loups*. Il convient lui-même qu'elles ne font point de toile à la manière de plusieurs de leurs congénères, qu'elles n'en ont pas besoin, mais que néanmoins elles filent, soit pour envelopper leurs œufs, soit pour consolider les parois intérieures de leur habitation, et qu'elles les tapissent d'une toile fine et serrée. Nous assurons d'une manière positive que, quoique toutes les araignées ne tendent point de toile, elles savent néanmoins toutes filer et qu'elles sont pourvues d'organes propres à cet ouvrage. (*Nouv. dict. d'Hist. nat.*, tom. 2, pag. 35.) Nous avons dit encore, et d'après Olivier, que la tarentule fortifie, avec quelques fils de soie, la surface intérieure de sa cellule, et que ses œufs sont dans une coque de soie; il n'y a d'inexactitude que relativement à ces mots : quelques fils de soie.

Cette cellule consiste en un boyau perpendiculaire, cylin-

drique, qu'elle creuse dans les terrains secs et incultes. Ses dimensions doivent augmenter progressivement avec l'âge, et souvent même suivant la grosseur de l'individu; Olivier l'avoit bien remarqué. Celles que nous avons données paroissent trop foibles à M. Chabrier, et il s'est assuré que le diamètre de l'ouverture étoit de vingt-sept à trente-deux millimètres; qu'il s'accroissoit graduellement jusqu'au fond, de sorte que cette extrémité inférieure avoit un diamètre triple de celui de l'entrée; d'où il s'ensuit que la tarentule et sa progéniture s'y trouvent à leur aise, et qu'elle est obligée de s'allonger pour en sortir. Suivant lui, la longueur du terrier est de 0m. 244, à 0m. 271. Elle se place ordinairement à son entrée, et dès qu'elle aperçoit un insecte, elle s'élance dessus avec une vitesse prodigieuse, le saisit avec ses tenailles, l'emporte au fond de sa demeure, et le dévore presque entièrement, ou n'en laisse que les parties les plus dures. Elle va souvent courir dans les champs, pour y exercer ses rapines, mais elle revient toujours à son gîte. L'accouplement a lieu dans le temps des plus fortes chaleurs de l'été, ou depuis la fin de juin, jusqu'à la mi-juillet. Vers la fin du mois d'août, la femelle pond une quantité très-considérable d'œufs, parfaitement semblables à des graines de pavot blanc (1). Elle les enferme dans une coque de soie blanche, d'un tissu très-serré, qu'elle tient fortement attachée à son anus, et qu'elle emporte toujours avec elle. Lorsque les petits sont éclos, la mère déchire l'enveloppe, pour les faire sortir; les porte sur son dos, et les nourrit jusqu'à la première mue ou jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour se former eux-mêmes une habitation, et pourvoir à leurs besoins. « La tarentule, dit Olivier, que nous avons toujours suivi, meurt « à la fin de l'été, ou elle passe l'hiver dans un état d'engourdissement, enfermée dans son nid, après l'avoir exactement bouché, pour se garantir du froid et de l'eau. Elle « n'en sort que lorsque les chaleurs du printemps ont été « assez fortes pour la ranimer. »

Nous ne disons point, comme l'avance M. Chabrier, que la mère meurt en hiver, mais à la fin de l'été; et on voit par la suite de notre discours, que nous attribuons cette mort à des cas fortuits qui détruisent plusieurs autres aranéides dont la vie seroit naturellement plus longue. Il ne dit pas avoir cherché la tarentule dans les mois qui composent rigoureusement l'hiver; et de ce qu'il l'a trouvée, ainsi que

(1) Rossi dit que le cocon est une fois plus gros qu'une noisette, et qu'il contient 627 œufs. On a même compté jusqu'à 827 petits dans le même sac. Les œufs sont jaunâtres.

les petits, vers la fin de février, dans un état alerte, il ne s'ensuit pas qu'ils ne fussent pas engourdis quelque temps auparavant, ou lorsque la température étoit froide. Quoi qu'il en soit, suivant M. Chabrier, la tarentule passe l'hiver avec sa famille sous le même toit, et ce n'est qu'au retour de la belle saison que la dispersion a lieu. Alors les intempéries ou variations du printemps font périr un très-grand nombre de ces jeunes individus.

On les voit, dans les premiers beaux jours de la fin de mars, sortir de leur demeure, pour jouir de la douce chaleur du soleil, faire des excursions, mais de courte durée; le plus léger zéphyr suffit pour faire rentrer la famille. A la fin du second hiver, la tarentule a acquis environ le tiers de sa grandeur; et ce n'est qu'à la troisième année, que son accroissement est terminé La durée de leur existence pourroit être très-longue; mais les fortes averses d'automne, une grande espèce de scolopendre, propre aux mêmes contrées, mais qui n'est pas la *morsitans*, ainsi que le dit M. Chabrier, sont des ennemis auxquels peu d'individus échappent. Cette scolopendre attaque les plus-grosses tarentules, et après un combat opiniâtre, les tue et s'empare de leur habitation. Les deux sexes vivent séparément, et hors du temps des amours, ils se font une guerre à mort. M. Chabrier, faute d'expériences qui lui soient propres, ne dit rien des effets de la piqûre de la tarentule; mais suivant lui, elle est susceptible de se courroucer, surtout lorsqu'on veut la forcer à quitter sa retraite, et elle ne le fait qu'à la rigueur et avec peine. Mais si après en avoir été chassée, elle parvient à recouvrer sa possession, tous les tourmens et la mort même ne peuvent l'obliger à en ressortir.

Une espèce de lycose, très-voisine de la tarentule et plus encore de la lycose *ouvrière*, que je nomme *rayonnée*, m'a souvent donné l'exemple de la même opiniâtreté à défendre son domicile. Elle habitoit, comme elle, les lieux secs, arides, et exposés au soleil; elle y vivoit également dans des trous, mais, à ce qu'il m'a paru, plus horizontaux que perpendiculaires. Elle saisissoit avec ses mandibules une grosse épingle que je lui présentois, et se laissoit enlever plutôt que de lâcher prise.

I. *Ligne antérieure des yeux pas plus large que l'intermédiaire.*

A. Yeux de la seconde ligne très-sensiblement plus gros que les deux de la ligne postérieure.

Nota. Yeux latéraux de la ligne antérieure, distinctement pédiculés; le cocon rond, dans le plus grand nombre.

Lycose tarentule, *lycosa tarantula* Latr., Clerck; *aranea tarantula*, Linn., Fab.; Albin, *Natur. Hist. of. spid.*, pl. 39. Longueur du corps, environ trois centimètres; palpes safranés, avec l'extrémité noire; mandibules noires, avec la base supérieure safranée; bord antérieur du tronc et contour des yeux de la seconde ligne, de cette couleur; yeux rougeâtres; dessus du tronc noirâtre, avec une bande longitudinale dans le milieu de sa longueur, une autre tout autour des bords, et des lignes en rayon, partant de la bande du milieu, d'un gris cendré; une ligne noirâtre, longitudinale, de chaque côté, sur la bande de la circonférence; dessus de l'abdomen noirâtre, ponctué de gris cendré; une suite de taches presque noires, plus foncées au bord postérieur, dans le milieu de sa longueur; les deux supérieures, la première surtout, allongées en fer de flèche, bordées tout autour de gris-roussâtre; les suivantes transverses, en forme de cœur élargi, bordées postérieurement de gris cendré, ou séparées par des lignes chevronnées de cette couleur; ventre safrané, avec une bande très-noire, transverse au milieu; poitrine et origine des pattes très-noires; pattes d'un gris cendré en dessus, grises en dessous, avec deux taches aux cuisses et aux jambes, et les tarses noirs; dessous des cuisses et des jambes antérieures ayant une teinte roussâtre.

Dans l'Italie méridionale.

Lycose mélanogastre, *Lycosa melanogaster; lycosa tarantula narbonensis*, Walck.; *Aranea tarantula*, Oliv.; Dorthes, *Transact. of the Linn. soc.*, tom. 2, pag. 86; Amoreux, *Hist. des insect. venim. de la France;* Chab., *séance publ. de la soc. d'anat. des sciences et arts, de Lille*, 4.e cah., pag. 32. Un peu plus petite que la précédente, et n'en différant que parce que le ventre ou le dessous de l'abdomen est presque entièrement occupé par une grande tache très-noire et arrondie, et que son extrémité postérieure est d'une couleur safranée pâle.

Dans les départemens de la France situés sur la Méditerranée.

La même lycose se trouve en Espagne, mais elle forme une variété. Le fond de sa couleur est plus clair, soit d'un gris un peu roussâtre-pâle, soit presque gris; les deux bandes brunes du tronc, ou les espaces compris entre la bande grise du dos et celle de la circonférence, sont plus étroites, paroissent moins, et ne sont pas coupées sensiblement par des rayons; le fond même de ces bandes est recouvert, du moins dans plusieurs individus, de duvet; les taches noires, du dos de l'abdomen, sont beaucoup plus petites, et entrecoupées par des traits gris; le dessous du corps ressemble d'ailleurs à celui de la lycose mélanogastre. Elle m'a été en-

voyée par mon ami M. Léon Dufour, qui publiera les observations qu'il a recueillies sur ses habitudes.

Lycose tigrée, *Lycosa tigrina*, *L. tarantula Russiæ*, Latreille, *Gener. crust. et insect.*, tom. 1, pag. 119. Voisine de la précédente, et presque de sa taille; yeux noirs; dessus des pattes gris, fortement tacheté et ponctué de noir; tronc noirâtre, avec les bords et une tache allongée, centrale, jettant un grand nombre de lignes fines, en forme d'étoiles, grises; point de lignes noires sur la bordure du limbe; dessus de l'abdomen offrant trois séries longitudinales de petites taches noirâtres, avec le bord postérieur blanc; ventre noir, dans les individus adultes; dessous des cuisses très-velouté, blanchâtre, sans taches; dessous des jambes de la même couleur, avec deux bandes noires; dessous des tarses noir, comme dans la précédente; tronc un peu plus large et plus déprimé postérieurement.

Dans la Crimée.

On trouve, à Astrakan, dans les cavités des vieux murs, une aranéide qui, au témoignage de M. Rousseau, chirurgien, fils du préparateur d'anatomie du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, paroît être une espèce de tarentule: seroit-ce la lycose que je viens de décrire?

Lycose rayonnée, *Lycosa radiata*; *Lycosa tarantulæ affinis*, Lat., *Gen. crust. et insect.*, tom. 1, pag. 120; ejusd., *Hist. nat. des crust. et des insect.*, tom. 7, page 292. Cette espèce n'est peut-être que la *lycose melanogastre* dégénérée ou modifiée par l'influence du climat. Elle est d'un tiers plus petite, et n'en diffère que par les caractères suivans: les cuisses ne sont pas tachetées; le dessous du second article des quatre jambes antérieures n'a qu'une seule bande noire, placée près de sa base; on en voit deux au même article des quatre jambes postérieures comme à toutes celles de la précédente; le dessous des tarses est un peu plus obscur que les autres parties, sans être noir. Le dessous de l'abdomen est de cette couleur, avec une teinte rougeâtre à son extrémité postérieure, dans quelques individus. Nous ajouterons que la ligne noire qui coupe la bande grise des bords du tronc, est ici divisée en petites taches.

Au midi de la France.

Lycose ouvrière, *Lycosa fabrilis*; *Lycosa fabrilis*, Walck.; *aranea fabrilis*, Oliv.; *aranea fabrilis*, Clerck, *Aran. suec*, pl. 4, tab. 2.

Cette espèce offre encore plusieurs rapports avec la lycose tarentule, et semble n'en être qu'une variété plus dégénérée

et plus propre aux pays du Nord. Les plus grands individus sont longs d'environ quatorze millimètres. La couleur safranée de la base des mandibules est beaucoup plus foible, et même mêlée de gris; cette dernière couleur domine sur les palpes; le tronc est gris, ou d'un gris cendré, avec une grande tache noire et oblongue de chaque côté, divisée par quelques raies ou taches partant du milieu du dos et de sa couleur; quelquefois ces raies disparoissent. La bande grise du milieu du dos, ou celle qui est le long de la carène, est quelquefois coupée par une raie longitudinale plus claire, et bordée de brun. Le dessus de l'abdomen est noirâtre; sa base offre une tache en forme d'arc ou de V renversé, grise, et recouvrant une autre tache noire, arquée dans le même sens, dont le vide est gris, et occupé par un faisceau de poils de cette couleur, entremêlés de quelques poils noirs; en dessous est une tache noirâtre, angulaire, dont les bords sont grisâtres, et vont se réunir postérieurement, pour former le long du milieu du dos une petite bande divisée transversalement en petites taches; à chacun de ses côtés est une ligne ou bande longitudinale, noirâtre, divisée encore en petites taches, et sur laquelle est une ligne de points gris; le dessous de l'abdomen et la poitrine sont noirs; les pattes sont d'un brun clair, mais avec un duvet gris et rayé longitudinalement et extérieurement de brun; leur dessous est sans taches, et les hanches sont d'un brun très-foncé, et non pas noires, comme dans les espèces précédentes.

L'organe sexuel du mâle est terminé par une petite pièce saillante, transverse, largement échancrée et bidentée.

J'ai trouvé cette espèce aux environs de Paris, dans le bois de Boulogne. M. de Brébisson l'a observée dans le département du Calvados. Elle habite aussi le midi de la France, l'Italie et la Suède.

Lycose ruricole, *Lycosa ruricola*, Latr.; *Lycosa agrestica*, Walck.; *Aranea ruricola*, Deg., Oliv. Degeer a très-bien décrit et observé les mœurs de cette espèce. Il y rapporte l'*araneus cuneatus* de Clerck, pl. 4, tab. 11, mais cependant avec quelques doutes; je suis persuadé que c'est une autre espèce, puisqu'ici l'abdomen a sur le dos une tache noire, en forme de coin, bordée de blanc, et que dans la lycose ruricole, cette partie offre une ligne d'un gris jaunâtre, bordée de noir. M. Walckenaer cite une autre figure de Clerck (pl. 4, tab. 4); mais elle y convient encore moins, et le cocon de cette espèce (*lignarius*) diffère par la couleur et par la forme de celui de la L. ruricole. Elle se rapprocheroit davantage de la lycose habile. Ce n'est pas, pour la même raison, l'araignée, titre 26 de Lister. Il dit d'ailleurs que son abdomen est

rayé obliquement; Geoffroy rapporte celle-ci à son *araignée loup*.

La lycose rurîcole femelle a de quinze à dix-sept millimètres de longueur. Les mandibules sont noires; le tronc est d'un brun obscur, peu garni de duvet, avec une ligne le long du milieu du dos, et deux autres presque marginales, une de chaque côté, d'un gris jaunâtre ou tirant sur la feuille morte; les yeux sont noirâtres et très-luisans; l'abdomen est d'un brun-olive foncé, et offre au milieu du dos, depuis sa base jusqu'au milieu de sa longueur, une ligne droite, de la couleur de celle du tronc, bordée de noir, de chaque côté, et finissant en pointe; les côtés supérieurs ont de petits points d'un gris jaunâtre foncé; on en voit encore d'autres de la même couleur, très-petits et disposés sur deux lignes longitudinales, très-écartées, de cinq à six par chaque, à l'extrémité postérieure du dos; les palpes et les pattes sont d'un brun livide, peu velus; mais les pattes ont des piquans noirs, et on en distingue deux plus longs sur le côté supérieur de chaque cuisse, comme dans l'*a. aiguillonnée* (*aculeatus*) de Clerck.

Le mâle est beaucoup plus petit; les lignes du tronc et celles de l'abdomen sont grisâtres; l'organe sexuel présente un corps en ovoïde court, qui m'a paru divisé par deux scissions transverses, en trois parties, dont la supérieure, qu'on jugeroit plus molle, à raison de sa demi-transparence, est arrondie à son extrémité, et sans crochet apparent.

Cette lycose est très-commune dans les lieux un peu humides des environs de Paris, et on la trouve dès les premiers jours de mars. Degeer dit que son sac à œufs est parfaitement rond, de la grandeur d'un pois ordinaire, et formé d'une soie blanche. Ayant mis une femelle avec son sac dans un poudrier, elle y fila contre les parois, une couche de soie blanche, et y attacha sa coque. Elle s'en éloignoit et s'en rapprochoit alternativement, et se plaçoit même dessus. Cet observateur l'a nourrie, pendant quelque temps, avec des mouches. Il l'avoit trouvée au mois de mai, sous une pierre, et chargée de son cocon. Ainsi l'accouplement a lieu dès les premiers jours du printemps.

J'ai trouvé, à la même époque, aux environs de Paris, une lycose qui a une grande affinité avec la précédente, mais un peu plus petite et que je caractérise ainsi: Palpes d'un brun jaunâtre obscur, plus foncés vers l'extrémité; mandibules noirâtres; yeux noirs; tronc ayant ses bords et une bande longitudinale le long de la carène, d'un brun jaunâtre ou olivâtre obscur, et une bande noirâtre de chaque côté, entre celle du dos et les bords; abdo-

men d'un brun jaunâtre foncé, avec la base supérieure plus claire ou un peu grisâtre; près du milieu de cette base sont deux petites taches noires réunies en devant et en accent circonflexe; entre elles est un faisceau de poils jaunâtres; les pattes sont d'un brun jaunâtre, avec les cuisses plus claires ou olivâtres, et marquées de quelques nuances brunes; les tarses sont noirâtres. Je nomme cette espèce *lycose accentuée* (*lycosa accentuata*). Elle se rapproche de l'*aranea trabalis* de Clerck, pl. 4, tab. 5.

LYCOSE ENTRECOUPÉE, *Lycosa intersecta;* Clerck, *Aran. Suec.*, pl. 4, tab. 6, fig. 1.

La femelle est longue d'environ un centimètre, cendrée; le dernier article des palpes, les mandibules, les yeux et la poitrine sont noirs; le tronc a, de chaque côté, une bande longitudinale plus obscure ou noirâtre, de sorte que le milieu du dos ou la carène et les bords paroissent plus clairs; la couleur de ces bords forme même une ligne grisâtre, et sur le bord interne de sa partie antérieure, est appuyée une petite tache triangulaire, noire; l'extrémité postérieure de la carène est aussi plus pâle, en forme de tache bifide en devant, et bordée postérieurement de brun; l'abdomen est ovalaire, plus foncé ou d'un cendré noirâtre sur le dos; sa base a, de chaque côté, une tache grisâtre, formée par des poils; le milieu du dos offre, dès son origine, deux petites lignes de cette couleur, se réunissant postérieurement pour former un ovale, et se prolongeant ensuite jusqu'à l'anus en une petite bande, divisée transversalement, ou maculaire; l'intérieur de l'ovale présente une petite bande oblongue, presque noirâtre, unidentée de chaque côté, près du milieu de sa longueur, et terminée aussi par deux dents; les angles sont plus foncés; de chaque côté du milieu du dos, est une série longitudinale de points grisâtres, placés chacun sur un point noirâtre; les pattes sont entrecoupées de taches noirâtres et garnies de petites épines noires.

Cette espèce est commune aux environs de Paris, et pourroit bien être l'araignée, titre 26 de Lister, dont nous avons parlé à l'article précédent. On la trouve de bonne heure.

M. Walckenaer rapporte la figure de Clerck que je cite, à une variété de sa *lycose andrénivore;* peut-être, ainsi que je l'avois d'abord soupçonné, cette dernière espèce est-elle la même que la précédente. Voici un extrait de la description qu'il vient de donner de la *lycose andrénivore*, à la fin de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des abeilles solitaires*, qui composent le genre HALICTE.

Couleurs du corps variant du fauve pâle au brun foncé; dos de l'abdomen ayant en devant une tache plus foncée, en

forme de fer de flèche ; une ligne longitudinale plus claire sur la partie postérieure du dos, traversée par des chevrons peu arqués, blancs, avec leur milieu et leurs deux extrémités plus foncés, et formant ainsi trois rangées de points noirs ; mandibules rougeâtres.

Cette espèce se tient immobile, les pattes étalées, dans les lieux où les *halictes perceurs* font leurs trous, et s'élance sur eux lorsque ces insectes sont à sa proximité.

Je rangerai dans la même division les espèces suivantes de M. Walckenaer, et toutes indigènes : 1.° la lycose vorace, *Lic. vorax*, dont, suivant lui, Clerck a représenté le mâle, pl. 4, tab. 6, fig. 2 et 3. Le tronc a trois lignes blanchâtres, dont une dorsale, et les autres marginales, séparées par deux lignes brunes ; le dessus de l'abdomen a, au milieu, une tache oblongue brune, entourée de deux lignes jaunes (1). 2.° La lycose lugubre, *lugubris*, ou la *dorsalis* de Fabricius. Elle est petite, très-noire, avec une ligne blanche, formée par des poils le long du milieu du dos. 3.° La lycose enfumée, *Lic. fumigata*; l'*aranea fumigata* de Linnæus, et de Clerck, pl. 5, tab. 6; son abdomen est noirâtre, avec deux points blancs, formés par des faisceaux de poils à sa base. Linnæus dit qu'elle vit dans les champs, et qu'elle se place au-devant du nid de certaines larves, probablement des chenilles, pour les saisir et les sucer les unes après les autres, à fur et mesure qu'elles en sortent, et en rejetant successivement celles qui lui ont servi de pâture.

B. Les quatre yeux postérieurs presque de même grandeur.

Nota. Cocon souvent aplati et lenticulaire.

Lycose allodrome, *Lycosa allodroma*, Latr. ; Walck, *Hist. des aran.*, *fasc.* 1, tab 4, la femelle; Clerck, *Aran. suec.*, pl. 5, tab. 2. Cette espèce, une des plus grandes de nos environs, a le corps d'un roussâtre brun, tout mélangé de gris et de noir ; les mandibules sont d'un brun foncé ; les yeux sont rougeâtres ou d'un jaune clair ; entre les quatre postérieurs est une tache noire, échancrée sur les côtés ; le dos de l'abdomen offre deux rangées longitudinales de petites taches alternativement brunes et grises, venant à la suite de quatre taches plus grandes, allongées, d'un gris pâle, situées près de la base, et entre lesquelles il y en a quatre autres petites et

(1) J'ai trouvé, dans les environs de Paris, une lycose voisine de cette espèce, mais qui me paroît inédite. Elle est petite, noirâtre, avec les mandibules, les palpes, trois lignes sur le tronc, dont deux marginales et l'autre au milieu et plus large, deux autres sur le dos de l'abdomen, se réunissant postérieurement en ovale, et les pattes d'un jaune de cire ; le ventre est aussi rayé de cette couleur. Je la nommerai *flavo-lineata*, à raies jaunes.

disposées en carré ; le ventre est d'un gris uniforme ; les pattes sont d'un roussâtre clair et annelées de noirâtre.

J'ai trouvé fréquemment cette espèce sur les bords de la Seine, au bas de Passi. J'ai parlé de ses habitudes dans l'historique du genre.

Lycose habile, *Lycosa perita*, Latr.; *Aranea perita* ejusd. *Bullet. de la Soc. philom.*, n.° 22. Elle ressemble beaucoup à la précédente, mais elle est de moitié au moins plus petite, n'ayant que six ou sept millimètres de longueur ; les mandibules sont d'un brun rougeâtre et allongées ; le tronc est mélangé de noir, de gris et de roussâtre ; les yeux sont d'un rougeâtre clair ; le ventre et l'anus sont d'un gris cendré uniforme ; le dessus de l'abdomen offre à sa base une grande tache roussâtre, avec le centre gris et figuré en forme de hache ; le milieu du dos est noir, avec deux points de chaque côté, et une tache intermédiaire gris ; les pattes sont roussâtres, avec un grand nombre d'anneaux noirs.

Très-commune, particulièrement en automne. *V.* les généralités de cet article. Cette espèce me paroît avoir beaucoup d'affinité avec la *lycose à sac* de M. Walckenaer.

La lycose littorale ou l'araignée des rivages, *aran. littoralis*, de Degeer et d'Olivier, et que M. Walckenaer prend pour l'*araignée à sac* (*aran. saccata*) de Linnæus et de Fabricius, est probablement de cette division. Cette espèce, que Degeer dit très-commune dans les lieux humides et marécageux, sur les bords des fossés, etc., est toute noire, avec des taches et nuances grises, et quelques petits points blancs, formés par des poils, sur le tronc et sur l'abdomen. Le tronc a trois raies grises et longitudinales, l'une au milieu, et les deux autres latérales ; les pattes, d'après sa figure, sont tachetées. Cet auteur cite pour synonyme l'araignée *paludicole* de Clerck, pl. 4; tab. 7, tandis que M. Walckenaer y rapporte son *araneus amentatus*, pl. 4, tab. 8, fig. 2. Mais celle-ci paroît former une espèce différente de celle de Degeer, plus tardive, et vivant parmi les gramens, dans les lieux arides.

Le cocon de l'araignée *paludicole* de Clerck a, en dessus, une bordure plus blanche que le fond de cette surface, et ce caractère se retrouve dans le cocon de l'araignée littorale de Degeer; d'après ce motif et quelques autres, je présume que c'est la même espèce, ainsi que le pense ce dernier. J'ai analysé ses observations, dans les généralités. Clerck dit que le cocon est blanchâtre en dessus et noirâtre en dessous.

L'araignée *noire* de Lister, fig. 25; l'araignée *loup* de Geoff., n.° 14; l'araignée à sac, *aran. saccata*, de Linnæus et de Fabricius ; l'*araneus amentatus* de Clerck, pl. 4, tab. 8, ont été décrites d'une manière si imparfaite, qu'il est bien difficile

de les reconnoître et de ne pas les confondre avec d'autres espèces très-analogues, mais différentes.

La lycose à sac, *Lic. saccata*, de M. Walckenaer, a, suivant lui, le corselet brun, avec une bande longitudinale fauve dans son milieu; l'abdomen brun, marqué de points noirs, et de points fauves, obscurs à la partie postérieure, et formant deux rangées; les pattes sont annelées de noir et de fauve. Elle fait un cocon verdâtre et aplati.

L'espèce à laquelle j'ai appliqué, dans mon *Genera crust. et insect.* (tom. 1, pag. 120), la même dénomination spécifique, est en dessus d'un noirâtre fuligineux ou brun de suie, avec des nébulosités formées par un duvet cendré. La carène du tronc est d'un roussâtre obscur; et marquée d'une ligne cendrée; la base supérieure de l'abdomen a un petit faisceau de poils gris; les pattes sont d'un roux livide, entrecoupées de taches noirâtres; les palpes, les mandibules et le bord antérieur du tronc, sont d'un roux livide dans la femelle, et noirs dans le mâle. Le sac des œufs est aplati et verdâtre.

J'ai observé cette année-ci sur le vivant, deux lycoses, qui paroissent n'être que des variétés de la précédente. La première est longue de cinq millimètres, d'un cendré foncé, mais plus clair et sans mélange, sous le corps; les mandibules sont noirâtres; les yeux sont noirs; le milieu de la partie supérieure du tronc offre, dans toute sa longueur, une bande d'un cendré plus clair, plus large dans sa moitié antérieure, échancrée ensuite, puis resserrée; de chaque côté de l'échancrure est un trait noir, formant une bordure; les bords latéraux du tronc sont aussi un peu plus clairs: l'abdomen est ovoïde; le milieu de son dos a, près de sa base, un petit faisceau de poils élevés, en forme d'écailles, et grisâtres; de ce faisceau partent deux rangées longitudinales de petits points noirs ou noirâtres, qui se terminent en convergeant vers le milieu du dos; de chaque côté, mais plus en arrière, est une autre ligne de points noirs, plus forts et entrecoupés alternativement de points grisâtres; les côtés inférieurs de l'abdomen sont vaguement ponctués de noir; les palpes et les pattes sont d'un grisâtre pâle ou livide, entrecoupé de taches noirâtres, nombreuses, et hérissés de poils ou de piquans noirs, élevés. L'organe sexuel du mâle ne forme qu'une simple protubérance arrondie, du moins hors de la copulation.

La seconde variété, qui n'est peut-être qu'un jeune individu, est d'un noirâtre mate avec quelques ondes d'un cendré obscur; la ligne dorsale du tronc n'est pas apparente; l'abdomen n'offre pas en dessus de taches sensibles; mais on remarque, à sa base, le faisceau dont j'ai parlé; le ventre a

un duvet soyeux et cendré; les palpes et les pattes comme dans la précédente. Il paroîtroit, d'après sa taille et ses couleurs, que c'est l'*araignée-loup* de Geoffroy.

Toutes ces vacillations synonymiques ne disparoîtront que lorsque l'on observera avec soin les aranéides dans leurs divers âges, et qu'on les décrira complétement et d'une manière comparative.

II. *Ligne antérieure des yeux plus large que l'intermédiaire.*

Lycose pirate, *Lycosa piratica*, Walck.; Clerck, *Aran. suec.*, pl. 5, tab. 4 (le mâle); *ejusd.* pl. 5, tab. 5 (la femelle, pleine). M. Walckenaer lui donne pour caractères d'avoir le corselet verdâtre, bordé d'un blanc très-vif; l'abdomen ovale, noirâtre, entouré, de chaque côté, d'une ligne blanche avec six points blancs sur le dos.

Cette espèce paroît ainsi avoir des rapports de couleurs avec les dolomèdes aquatiques. Elle court sur la surface de l'eau, sans se mouiller. Son cocon est d'un beau blanc, et parfaitement rond. Il est beaucoup plus petit que celui de la lycose à sac.

M. Walckenaer forme, avec une espèce inédite, qu'il nomme albimane, *lyc. albimana*, une petite famille particulière. La ligne antérieure des yeux n'est pas plus large que l'intermédiaire; les filières supérieures sont apparentes et beaucoup plus longues que les inférieures. Cette lycose court à terre et se cache sous des pierres. (L.)

LYCOSEMPHYLLON. L'un des noms du *leimonion* ou *limonium* (*V.* ce mot), chez les Grecs. (LN.)

LYCOSTAPHYLLON ou Raisin de loup. Cordus nomme ainsi l'Obier, *Viburnum opulus*. *V.* Viorne. (LN.)

LYCTE, *Lyctus.*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des xylophages, tribu des trogossitaires, et dont les caractères sont: tous les articles des tarses entiers; antennes de la longueur de la tête et du corselet, de onze articles distincts, dont les deux derniers formant une massue; corps étroit et allongé; mandibules saillantes.

Herbst et Fabricius, par les démembremens qu'ils ont faits dans le genre *ips* d'Olivier, en ont facilité l'étude. J'exposerai ces travaux à l'article de la famille, qui comprend la plupart de ces nouveaux genres (*V.* Xylophages). Je me suis vu néanmoins obligé d'en modifier plusieurs et d'en introduire de nouveaux. Celui auquel je conserve le nom de *lycte* a pour type

Le Lycte canaliculé (*lyctus canaliculatus*) de Fabricius, ou l'*ips oblong* d'Olivier, *Col.* tom. 2, n.° 18, pl. 1, fig. 5. Il est d'un brun roussâtre, pubescent, avec les yeux noirs; le

corselet presque aussi long que large, dentelé sur ses bords latéraux, marqué au milieu d'une fossette allongée; et neuf à dix lignes élevées sur chaque élytre.

On le trouve en Europe sur le bois.

Le *dermeste lorrer à stries*, de Geoffroy, est une autre espèce de lycte. (L.)

LYCURE, *lycurus*. Genre de plantes de la monoécie triandrie et de la famille des graminées, établi par Kunth, dans le bel ouvrage de Humboldt et Bonpland sur les plantes de l'Amérique méridionale.

Ses caractères consistent : en deux fleurs géminées, l'une hermaphrodite et pédicellée, l'autre mâle, presque sessile et plus petite; en deux balles calicinales dont la supérieure est pourvue d'une seule et l'inférieure de deux ou trois arêtes; en deux balles florales dont l'inférieure seule est aristée.

Deux espèces seulement entrent dans ce genre. (B.)

LYCUS ou LYQUE, *lycus*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des lampyrides, ayant pour caractères : corps étroit et allongé, mou; corselet plat, presque carré ou en trapèze, plus large postérieurement; tête inclinée, rétrécie et avalicée antérieurement en forme de museau; mandibules étroites, très-pointues et entières; palpes maxillaires plus grands, terminés par un article presque triangulaire; antennes très-rapprochées à leur base, filiformes, comprimées, souvent en scie ou pectinées; pénultième article des tarses bilobé; élytres plus larges ou même très-dilatées vers leur extrémité, du moins dans l'un des sexes.

Le mot *lycus* a été appliqué, par quelques auteurs grecs, à plusieurs êtres différens. Il a été employé par Hésychius pour désigner une espèce d'*araignée*. Il signifie, dans Athénée, une espèce de *poisson*; dans Aristote, une espèce d'*oiseau*; mais Homère et les Grecs en général, ont désigné par ce mot le *loup*. Les insectes qui composent ce genre ont été confondus, par tous les entomologistes, avec les *lampyres* et avec les *téléphores* (*cantharis*), Lin. Fabricius les en a séparés et leur assigné le nom de *lycus*.

Les *lycus* ont beaucoup de rapports avec les *lampyres*; mais ils en sont suffisamment distingués par la partie antérieure de la tête en forme de trompe plus ou moins avancée, et par les mâchoires simples. La forme des antennes et leur rapprochement, ne permettent pas de confondre les *lycus* avec les *téléphores*. En général, ces insectes ont le corps oblong, déprimé; la tête inclinée; le corselet aplati; les élytres flexibles, quelquefois réticulées, souvent dilatées postérieurement; les cou-

leurs dont ils sont ornés sont renfermées dans le noir-violet, le fauve ou le rouge sanguin.

On rencontre les lycus sur les fleurs; ils enfoncent leur tête au fond des corolles, et en retirent les sucs.

On trouve peu de ces insectes en Europe. Ils forment un genre composé de quarante et quelques espèces. La plus commune en France est le LYCUS SANGUIN (*lycus sanguineus*), pl. G 3, 13 de cet ouvrage. Il est noir; les bords latéraux du corselet et les élytres sont d'un rouge sanguin. Sa larve se trouve sous les écorces du chêne; elle est très-noire, linéaire, très-aplatie, avec le dernier anneau rouge, en forme de plaque, ayant à son extrémité deux espèces de cornes cylindriques, comme articulées et arquées en dehors. Elle a six pattes.

Parmi les espèces étrangères, nous remarquerons le LYCUS LARGE (*lycus latissimus*). Il est beaucoup plus grand que le *lycus sanguin*. Sa couleur en dessus est le jaune fauve; ses élytres sont fortement dilatées postérieurement dans l'un des sexes, avec une tache marginale et l'extrémité noires. Cette belle espèce habite l'Afrique équinoxiale. (O. L.)

LYDE, *lyda*, Fab. Genre d'insectes hyménoptères. *V.* PAMPHILIE. (L.)

LYDIENNE ou PIERRE LYDIENNE. *V.* JASPE SCHISTEUX. (LN.)

LYDISCHERSTEIN de Werner. *V.* JASPE SCHISTEUX. (LN.)

LYF. *Voyez* NAKHLEH. (LN.)

LYGAION. *Voyez* LYGOS. (LN.)

LYGÉE, *Lygæus*. Genre d'insectes, de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, famille des géocorises. Ses caractères sont : élytres de consistance inégale; tarses à trois articles distincts; gaîne du suçoir à quatre articles distincts et découverts; labre long, subulé et strié en dessus; les deux petits yeux lisses point apparens ou très-rapprochés des yeux ordinaires; antennes de quatre articles, filiformes, droites, insérées dans la ligne qui va des yeux à la base du bec ou au-dessous.

Les lygées ont le corps ovale, allongé; la tête reçue postérieurement dans la concavité du bord antérieur du corselet, sans cou, petite, triangulaire, avec deux petits yeux lisses, dans la plupart; le corselet en trapèze, les bords antérieur et postérieur étant presque parallèles, et les côtés convergent insensiblement, en allant de la base à l'extrémité; l'écusson grand, triangulaire; les élytres de la longueur de l'abdomen, membraneuses à l'extrémité; les pattes assez longues, unique-

ment propres à marcher, dont les postérieures ne diffèrent pas beaucoup des autres pour la forme et la grandeur, et dont les antérieures ont dans plusieurs les cuisses renflées.

Nous devons l'établissement de ce genre à Fabricius, qui l'a nommé *lygée*, c'est-à-dire *obscur*, à raison des couleurs sombres de plusieurs de ses espèces. Ces insectes se rapprochent tellement des *corés* de ce naturaliste, qu'il a placé avec eux un assez grand nombre d'espèces qui, par la manière dont sont posées leurs antennes, par la forme de leur corselet, me semblent appartenir à ce dernier genre. Plusieurs lygées ont leurs antennes figurées de même que celles des corés. Ce n'est donc pas sur la forme de ces organes que doivent porter les caractères distinctifs des deux genres; j'ai cru en avoir trouvé de meilleurs dans la position des antennes, par rapport aux yeux et à la naissance du bec, et dans la forme du corselet. Les corés ont les antennes insérées au-dessus de la ligne qui va des organes de la vue à la base de ce bec. Dans les lygées, l'insertion est plus basse que la ligne, ou du moins n'est point au-dessus. Les premiers ont le corselet très-étroit en devant; sa coupe est presque celle d'un triangle, dont l'angle du sommet, et qui répond au bord antérieur, est tronqué. Les seconds ont, comme nous avons dit, le corselet presque en trapèze, ou presque carré, avec sa partie antérieure un peu plus étroite. Les corés, d'ailleurs, ont souvent le corselet beaucoup plus élevé postérieurement qu'en devant, avec les côtés ou les angles dilatés. Ils ont, ainsi que les *alydes* les deux yeux lisses rapprochés sur le vertex.

Les lygées se trouvent sur les plantes, et y vivent moins du suc de leurs feuilles que d'autres petits insectes. Le *lygée aptère* et quelques autres espèces se rassemblent en grande quantité sous l'écorce des arbres et dans les crevasses des murs.

Lygée aptère, *lygæus apterus*, Fab.; *Cimex apterus*, Linn., Geoff.; pl. G 3, 14 de cet ouv. Cette espèce est très-commune, et se tient de préférence sur la mauve. Elle n'a point ordinairement d'ailes ni d'appendices membraneux au bout des élytres; son corps est rouge, mélangé de noir, long de près de quatre lignes; les antennes, la tête, l'écusson et les pattes sont noirs; le corselet a dans son milieu une grande tache noire, coupée en deux par un trait rouge; les étuis ont chacun une tache ronde dans leur milieu et un point vers le haut, noirs. On en trouve, mais rarement, d'ailés: les ailes sont noires. Cette espèce n'a pas d'odeur désagréable.

Lygée équestre, *lygæus equestris*, Fab.; *Cimex equestris*, Linn. Il est long d'environ cinq lignes; ses antennes sont noires; la tête est noire, avec le dessus rouge; le corselet est rouge, avec une tache au bord antérieur, transverse et échan-

crée postérieurement, et presque tout le bord postérieur, noirs; l'écusson est noir; les élytres sont rouges, avec une bande transverse et une partie du bord interne à côté de l'écusson, noires; les appendices membraneux sont noirs, avec deux petites taches allongées à leur jonction avec la portion crustacée de l'élytre, et un point rond au milieu, blancs; la poitrine est d'un noir cendré, avec des points plus foncés; l'abdomen est rouge, avec deux petites taches noires de chaque côté sur les anneaux; les pattes sont noires.

Lygée de la jusquiame, *lygæus hyosciami*, Fab.; *Cimex hyosciami*, Linn. Il est d'un tiers plus petit que le précédent. Son corps est rouge, mélangé de noir; le corselet est rouge, avec le bord antérieur et deux taches carrées au bord postérieur, noirs; l'écusson est noir à la base, rouge à l'extrémité; les élytres ont leur côté interne, le long de l'écusson, et une bande transverse au milieu, noirs; les appendices sont d'un brun noirâtre, sans taches; la poitrine est rouge, avec une raie noire transverse, de chaque côté; l'abdomen a trois rangs de taches noires; les pattes sont noires.

Elle se trouve sur la jusquiame.

On peut encore citer: le Lygée damier, *lygæus saxatilis*. Son corselet est noir, avec les côtés et une ligne au milieu, rouges; les élytres sont noires, avec trois taches rouges; les appendices membraneux sont entièrement noirs. Cette espèce est très-rare aux environs de Paris; mais elle est assez commune dans le Midi. — Le Lygée du pin, *lygæus pini*. Il est noir, avec les élytres brunes, marquées d'une tache rhomboïdale noire. — Le Lygée de Rolander, *lygæus Rolandri*. Il est très-noir, avec une tache rhomboïdale jaune sur les ailes.

Plusieurs autres espèces de lygées de Fabricius appartiennent au genre Miris. *V.* ce mot. (L.)

LYGÉUM. Nom latin, imposé par Lœfling au genre Sparte. (*V.* ce mot). Il a été adopté par Linnæus. (LN.)

LYGINIE, *lyginia*. Genre de plantes établi par R. Brown, et que Poiret croit devoir réunir au Schænode de Labillardière, plante qu'il a appelée Viragine en français.

Le genre Anartirie, du même botaniste, se rapproche infiniment de celui-ci. (B.)

LYGISTE, *lygistum*. Genre de plantes fort voisin des Fernelies, des Pétésies, des Manélies, des Barrelières et des Carmantines, dont font partie les deux espèces qui le composent. Il offre pour caractères: un calice à quatre dents; une corolle tubulée à limbe, à quatre lobes presque réguliers; une baie biloculaire, à quatre semences.

Le Lygiste axillaire croît à la Jamaïque, et le Lygiste en épi aux Antilles. (B.)

LYGODION, *lygodium*. Genre de fougère établi aux dépens des Ophioglosses Il est synonyme d'Hydroglosse, ai nsique de Ramondie. (B.)

LYGODISODÉE, *lygodisodea*. Arbrisseau grimpant, à tiges très-longues; à feuilles opposées, pétiolées, en cœur, aiguës, très-entières, accompagnées de stipules ovales, aiguës, à fleurs d'un blanc pourpre, disposées en corymbes axillaires, qui forme un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées.

Ce genre, autrement appelé Disodée, offre pour caractères : un calice persistant, à cinq divisions lancéolées; une corolle infundibuliforme, à gorge velue et à limbe divisé en cinq lobes ovales, plissés et réfléchis; cinq étamines, dont deux saillantes hors du tube; un ovaire inférieur, à style filiforme, bifide, et à deux stigmates écartés; une capsule ovale, comprimée, membraneuse, fragile, uniloculaire, couronnée par le calice, bivalve à sa base, et renfermant deux semences orbiculaires, comprimées, membraneuses en leurs bords, et attachées à un réceptacle filiforme.

Le *lygodisodée* se trouve au Pérou. Ses tiges servent à faire des liens, et à d'autres usages domestiques. (B.)

LYGOPHILES ou TÉNÉBRICOLES, Duméril. Famille d'insectes coléoptères, qui répond à la troisième division de notre famille des mélasomes, ou à la tribu des Ténébrionites. (L.)

LYGOS et LYGAION. Ces noms grecs étoient, chez les anciens, synonymes de celui de *spartion* qui désignoit une espèce de légumineuse. (LN.)

LYME de Dioscoride. Synonyme d'*Elaphoboscum*, chez les Grecs. Cette plante est probablement un Panais. (LN.)

LYMEXYLON, *lymexylon*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des lime-bois, ayant pour caractères : tous les articles des tarses entiers; corps cylindrique, long, avec la tête presque globuleuse, distinguée du corselet par un étranglement ou une espèce de cou, inclinée; mandibules courtes, épaisses; palpes maxillaires beaucoup plus grands que les labiaux, pendans, plus gros à leur extrémité, laciniés ou en forme de houppe, dans les mâles; antennes simples, filiformes, ou en fuseau, les articles du milieu étant un peu plus grands.

Les larves des lymexylons vivent dans l'intérieur du bois, le percent ou le sillonnent. Aidées des *capricornes*, des *leptures*

et des *lucanes*, les *lymexylons* parviennent souvent à carier un arbre, au point qu'il périt après avoir langui pendant quelque temps. C'est sur le tronc des mêmes arbres qu'on rencontre l'insecte parfait, soit au moment où il vient de parvenir à cet état en sortant de celui de nymphe, soit lorsque la femelle y retourne pour déposer ses œufs.

Parmi les espèces les plus connues, nous citerons le LYMEXYLON NAVAL, *lymexylon navale*, pl. G 3, 8, de cet ouvrage, la femelle; *lymexylon navale*, Fab., la femelle; ejusd., *lymexylon flavipes*, le mâle. Il est d'un fauve pâle, avec la tête, le bord extérieur et l'extrémité des étuis noirs; cette dernière couleur domine dans le mâle, bien distingué d'ailleurs de l'autre sexe par la forme de ses palpes maxillaires.

Dans les bois de chêne; dans toute l'Europe.

Le *lymexylon dermestoïde*, mentionné au même article, dans la première édition de cet ouvrage, forme le genre HYLÉCŒTE. *Voyez* ce mot. (L.)

LYMNANTHEMUM. (fleur de marais, en grec). Ce genre de G. Gmelin répond au *waldschmidia* de Wiggers, et au *villarsia* de F. Gmelin; mais il avoit été établi par Tournefort, sous celui de *nymphoides*, nom adopté par Ventenat. Il a pour type le *menyanthes nymphoides*. (LN.)

LYMNE. Poisson du genre des RAIES. (B.)

LYMNÉE, *lymnæa*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui a pour caractères : une coquille oblongue subturriculée, dont l'ouverture est entière, plus longue que large; la partie inférieure du bord droit, remontant en rentrant dans l'ouverture, et formant sur la columelle, un pli très-oblique.

Ce genre, établi par Lamarck aux dépens des HÉLICES de Linnæus, et des BULIMES de Bruguières, a été adopté par Draparnaud, dans son *Tableau des mollusques de France*. Il renferme les *buccins* de Geoffroy, c'est-à-dire, presque toutes les coquilles fluviatiles à spire allongée. Il a pour type l'*hélice* ou le *bulime stagnal*.

L'animal de la *lymnée* a la tête munie de deux cornes ou tentacules larges, aplaties, à la base intérieure desquelles sont placés les yeux. Son pied est mince, triangulaire et échancré sur le devant. Il est hermaphrodite; mais son accouplement ne s'exécute pas comme celui des *hélices*. Geoffroy a observé que la position des organes de la génération ne permet pas un coït double, mais qu'un individu fait l'office de mâle avec un autre qui fait le même office avec un troisième; de sorte qu'ils sont tous fécondans et fécondés, excepté les deux derniers qui agissent le premier seulement comme mâle et le dernier seulement comme femelle.

On trouve quelquefois, dit Geoffroy, de longues séries de ces coquillages, ainsi accouplés en mai, époque de leurs amours. Les lymnées ne sont point operculées, et on ignore si elles sont vivipares.

Ce genre renferme plusieurs espèces qui ne présentent pas de caractères saillans, et qui, en conséquence, ont été beaucoup négligées par les conchyliologistes. Celles qui vivent dans les eaux des marais, des étangs, des rivières, des ruisseaux, sont différentes. J'en ai rapporté d'Amérique, qui diffèrent évidemment, quand on les compare, de celles d'Europe, et qui ne peuvent cependant pas en être distinguées par une phrase descriptive. *V.* les mots Hélice, Bulime et Buccin.

Parmi les espèces d'Europe, que Draparnaud divise en deux sections; savoir, *à spire plus longue que la largeur de l'ouverture*, et *à spire pas plus courte que la largeur de l'ouverture*, les plus communes et les mieux caractérisées, sont:

La Lymnée stagnale, *Helix stagnalis*, Linn.; *Bulimus stagnalis*, Brug., qui est oblongue, ventrue, transparente, dont la spire est longue, étroite, effilée, et le bord de la lèvre droite, onduleux. Elle est très-commune dans les eaux stagnantes, et se montre à la surface ou sur les bords, dans les chaleurs de l'été. Pendant l'hiver, elle s'enterre dans la boue. Elle est si abondante dans quelques marais, qu'on la pêche pour fumer les terres, ce à quoi elle est très-propre sous les deux rapports de *diviseur* de la terre, par sa coquille, et de *fournisseur* de mucilage, par son animal. Elle sert de nourriture à une grande quantité d'animaux aquatiques, mais l'homme ne la mange point. C'est le type de la seconde division de Draparnaud.

La Lymnée des marais est oblongue, brune, striée; a les tours de la spire convexes, et l'ouverture ovale. Elle ressemble beaucoup à la précédente; mais elle est constamment plus petite, et a un tour de spire de moins, c'est-à-dire, seulement cinq. Elle est très-commune dans les étangs et les marais.

La Lymnée radis, *Helix auricularia*, Linn.; *Bulimus auricularius*, Brug., est ovale, obtuse, cornée; a la spire très-courte, pointue, et l'ouverture grande. Elle se trouve dans les eaux stagnantes, et même dans les rivières. Elle est très-commune dans la Seine, et se remarque par l'excessive ampleur de son ouverture. C'est le type de la première division de Draparnaud.

Beudant est parvenu, en procédant graduellement, à faire vivre les espèces les plus communes de ce genre, dans l'eau salée. (B.)

LYMNORÉE, *lymnorea*. Genre établi par Péron, aux

dépens des MÉDUSES, mais réuni aux DIANÉES, autre genre du même auteur, par Lamarck. (B.)

LYMNUS. Denys de Montfort donne ce nom latin aux LYMNÉES, appelées *lymnæa* par M. de Lamarck. (DESM.)

LYMPHE DES VAISSEAUX LYMPHATIQUES. C'est, comme son nom l'indique, un liquide plus ou moins limpide, qui parcourt un système de vaisseaux absorbans, destinés à reporter dans le sang ces humeurs recueillies ou pompées, soit de toute la surface externe ou interne de nos organes, soit surtout du tube intestinal qui fournit le chyle nourricier. Nous devons donc donner ici une idée du SYSTÈME LYMPHATIQUE ou ABSORBANT qui remplit un si grand rôle dans la nutrition de tous les animaux. *V.* NUTRITION.

La tunique interne des intestins, grêles surtout, est parsemée de villosités innombrables qui sont les orifices d'autant de vaisseaux absorbans très-déliés ou de radicules qui pompent de toutes parts le chyle; et leurs méandres se réunissent, dans le mésentère, en troncs plus considérables, parsemés de diverses glandes qui semblent être destinées à filtrer, élaborer de plus en plus le chyle et la *lymphe* charriée dans les lacis et les replis des vaisseaux lymphatiques, qui sont aussi entremêlés de vaisseaux sanguins.

Le chyle et l'humeur lymphatique viennent ensuite dans le réservoir de Pecquet et dans le conduit thorachique, en remontant, avec la veine cave et l'aorte, le long de l'abdomen et de la poitrine, puis se détournent à gauche, derrière l'œsophage, pour aboutir à la veine sous-clavière gauche, laquelle porte cette lymphe et le sang à la veine cave pour le transmettre au cœur. Mais quelquefois ce conduit thorachique se subdivise en quelques branches qui se versent dans la sous-clavière droite, ou la jugulaire et d'autres veines. Ce conduit, au reste, possède des valvules qui empêchent la *lymphe* ascendante de rétrograder; il reçoit dans son trajet les lymphatiques de la poitrine et ceux de la tête et des extrémités supérieures.

En outre, toutes les parties du corps étant enveloppées d'un tissu cellulaire ou lamelleux plus ou moins dense et souvent graisseux, sont parsemées par des vaisseaux innombrables de lymphatiques, diversement repliés, entremêlés dans leurs méandres, leurs anastomoses, leurs retours, leurs divisions, leurs dilatations et leurs rétrécissemens, de glandes particulières. Celles-ci sont surtout abondantes aux aînes, à l'intérieur des cuisses et des bras, au pli des jarrets et des bras, au cou, etc. Elles sont fort gonflées et volumineuses dans l'enfance ou l'époque de l'accroissement, et s'affaissent dans la vieillesse. Elles sont destinées à filtrer, élaborer,

animaliser de plus en plus le fluide lymphatique qui les traverse (*V.* Ganglion); elles peuvent s'engorger dans les maladies, dites de la lymphe, telles que les scrophules, la syphilis, ou devenir squirrheuses et cancéreuses, surtout aux mamelles, à l'utérus, aux testicules.

Les radicules des vaisseaux lymphatiques ne sont pas seulement plongées dans l'intérieur du réseau cellulaire ou du tissu de ce nom; mais elles s'épanouissent vers la surface de la peau, et jusque dans l'épaisseur, la profondeur de tous les tissus musculaires, membraneux, etc. Ces orifices très-déliés et presque inapercevables résorbent sans cesse toute la sérosité, tous les débris des matériaux qui s'usent, se détruisent; et en repompant ces matériaux, ils les travaillent, les élaborent avec lenteur dans leurs tortuosités, leurs filières, leurs glandes, pour les rendre propres à rentrer dans le système circulatoire, avec le sang veineux qui doit se régénérer en sang artériel aux poumons.

Ainsi, lorsque l'on frotte la peau de quelque matière, comme d'un onguent mercuriel, d'une composition opiatique, ou de scille, etc., ces médicamens sont absorbés par les lymphatiques et transmis bientôt à toute l'économie animale intérieure; comme aussi un virus quelconque : si l'on injecte dans la cavité péritonéale de l'abdomen, de l'eau ou d'autres liquides, ils seront également repompés facilement par les lymphatiques. Ainsi, un ou deux lavemens pris et non rendus, sont absorbés et bientôt transmis à la vessie urinaire. Tout le corps est donc ainsi perméable et formé d'un amas énorme de vaisseaux; ce qu'on démontre par des injections. Ainsi s'opèrent les transports des humeurs.

Mais si cette absorption des lymphatiques languit ou est arrêtée par quelque obstruction de canaux, il en résulte des amas de lymphe et des hydropisies, ou des infiltrations, comme dans l'anasarque, la leucophlegmatie.

Le système lymphatique forme donc, avec le système veineux, les deux arbres ou racines qui ramassent les liquides du corps vivant, pour les combiner avec le chyle réparateur et fournir les élémens de la nutrition et du renouvellement de l'être animé. En effet, le sang veineux combiné à la lymphe et au chyle qui s'y joignent, vient, dans le poumon, passer à l'état de sang artériel ou vivifiant, lequel distribue à toute l'économie une nouvelle vigueur et la nourriture.

Tout ce qui blesse le système lymphatique empêche donc la nutrition, l'élaboration animale.

Le système lymphatique se ressemble, à peu de chose près, dans tous les animaux vertébrés et à sang rouge. Mais chez

les mollusques, les insectes qui n'ont, au lieu de sang, qu'une sérosité blanchâtre, il paroît que c'est en effet le *seul système lymphatique* qui tient lieu chez eux du système sanguin. En effet, si dans l'homme et les animaux vertébrés, le système lymphatique ou absorbant est un élaborateur, ou un préparateur pour la nutrition et la formation d'un sang artériel, les animaux qui n'avoient besoin que d'un moindre état d'élaboration vitale, pouvoient être suffisamment nourris par ce système lymphatique, le premier, le plus actif dans tous les êtres simples et les jeunes animaux qui s'accroissent rapidement.

La *lymphe* paroît composée d'eau, d'albumine, de gélatine et d'un peu de quelques sels; mais elle n'a point été analysée. (VIREY.)

LYMPHE ou SÉVE. *V.* ce dernier mot et ARBRE. (D.)

LYNCÉ, *lynceus.* Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, famille de lophyropes, qui offre pour caractères: un test bivalve et échancré près du bout antérieur, qui ressemble à un bec; des antennes en pinceau; huit pattes et deux yeux.

Ce genre est intermédiaire entre les *cypris* et les *daphnies*; car il la tête des premières, et la queue des secondes. Cette tête a la figure d'un bec et est garnie de deux yeux, non pas à côté l'un de l'autre, mais l'un devant l'autre: le dernier toujours plus grand. Il y a quatre antennes insérées au-dessous de la tête, toutes inégales, et garnies de longs poils sur leur côté inférieur, qui servent encore plus directement à l'action natatoire que dans les cypris. Les pattes sont au moins au nombre de huit; mais il est souvent difficile de les compter. Elles sont insérées sur la poitrine, et vont en décroissant. Toutes servent à l'action natatoire, et sont fort bien conformées pour cela, attendu qu'elles ont, au côté intérieur, quatre appendices linéaires garnis de longs poils, et du côté extérieur une large branchie composée de trois à quatre pièces, toutes également garnies de longs poils. Entre les antennes et les pattes, on remarque un organe double et rapproché, dont un des côtés est armé d'un ongle épais et courbé, et l'autre est tronqué et terminé par des poils. On ne connoît pas l'usage de cet organe, que Muller croit qu'on peut regarder comme le cœur, parce qu'il est pourvu d'un mouvement de systole et de diastole.

On voit, au printemps, à la partie supérieure et postérieure du ventre des lyncés, un assemblage d'œufs ordinairement verdâtres, quelquefois noirâtres; mais on n'a pas encore observé leur copulation ni leur accouchement

Il y a lieu de croire que l'*argule caron* de Muller n'est qu'un jeune de ce genre.

Les lyncés se trouvent, avec les autres animaux de cette classe, dans les eaux dormantes où croissent des plantes aquatiques. Elles ne sont point rares aux environs de Paris ; mais cependant on ne les y rencontre pas en aussi grande abondance que les cypris et les daphnies. On en compte huit espèces, dont les principales sont :

Le LYNCÉ SPHÉRIQUE, qui a la queue courbée en dedans et le test globuleux. Il est figuré dans les *Entomostracés* de Muller, tab. 9, n.os 7—9. Il se trouve dans les eaux stagnantes.

Le LYNCÉ QUADRANGULAIRE a la queue courbée en dedans et le test quadrangulaire. Il est représenté à la figure 1.re B de la même planche, et se trouve dans les mêmes endroits.

Le LYNCÉ TRONQUÉ dont la queue est courbée en dedans, dentelée, et le test denté à sa base. Il est figuré tab. 11, n.os 4 et 8 du même ouvrage, et se trouve dans les mêmes lieux. (B. L.)

LYNCURIUS. Pline rapporte qu'on donnoit ce nom à une pierre semblable à l'escarboucle et qui brilloit comme du feu. On croyoit qu'elle étoit due à l'urine congelée du Lynx. Une origine pareille étoit attribuée au succin. Pline semble douter de l'existence de la pierre *lyncurius*, et il n'en parle que d'après des auteurs plus anciens, et principalement d'après Théophraste. Suivant ce disciple d'Aristote, le *lyncurius* ou la *pierre de lygz*, selon l'interprétation des commentateurs, étoit transparente, de couleur de feu, solide et difficile à polir; elle jouissoit, comme le succin, de la propriété d'attirer des brins de paille, de petites lames de cuivre ou de fer. On y gravoit des cachets. La *pierre de lynx*, de la couleur la plus pâle, se nommoit *pierre de lynx femelle ;* celle foncée en couleur, étoit la *pierre de lynx mâle*. Ces données ne conviennent nullement à la BÉLEMNITE que quelques auteurs prennent pour la *pierre de lynx* ou *lyncurius* et à laquelle ces noms sont restés. On peut croire, avec Hill, qu'on ne doit voir ici que l'hyacinthe ou plutôt un zircon ; car, parmi les pierres gravées antiques, on en rencontre de cette nature ; la couleur mordorée ou celle du feu est commune dans ces pierres. Le nom de *lyncurius* pourroit être, suivant Beckmann, une corruption de *liguria*, contrée où l'on rencontroit, sans doute, le lyncurius. Ce n'est pas probable, et il est aisé de voir que la première syllabe de lyncurius n'est que le *lygx* des Grecs, latinisé; mais c'est dans le premier sens étymologique que dans la Vulgate on met *ligurius* en place du *lyncorion* de la version des Septantes, qui désignoit

l'une des pierres du rational du grand-prêtre Aaron. On trouve aussi écrit *ligyrion* et *litcorion*. (LN.)

LYNE et LYNEN. Noms allemands de la CLÉMATITE COMMUNE (*Clematis vita alba*, Linn.). (LN.)

LYNKUR et LYNKURIER. Nom allemand de l'hyacinthe des anciens, du quarz agathe, calcédoine grise, et du succin rouge d'hyacinthe et diaphane. (LN.)

LYNNETTE. C'est, en Savoie, le nom de la LINOTTE. (S.)

LYNX (*Felis lynx*), Linn. Quadrupède carnassier du genre des CHATS. *V.* ce mot. (DESM.)

LYNX BOTTÉ. Autre animal du même genre, mais d'espèce différente. (DESM.)

LYONIA. Nom proposé par Rafinesque-Schmaltz, pour remplacer celui de POLYGONELLA, donné par Michaux à un genre de plantes de l'Amérique septentrionale. (LN.)

LYONSIE, *Lyonsia*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui seul, selon R. Brown, constitue un genre dans la pentandrie monogynie, et dans la famille des apocinées, fort voisin du PARSONSIE.

Les caractères de ce genre sont : calice persistant, à cinq divisions ; corolle à cinq découpures recourbées ; cinq étamines à anthères sagittées et rapprochées ; un ovaire à style filiforme dilaté à son sommet ainsi qu'à sa base, et entouré d'écailles conniventes; une capsule cylindrique à deux loges, contenant plusieurs semences attachées à une cloison libre. (B.)

LYPERANTHE, *Lyperanthus*. Genre de plante de la gynandrie diandrie et de la famille des orchidées, qui réunit trois plantes pareilles de la Nouvelle-Hollande, fort voisines des CALADENIES.

Ce genre, établi par R. Brown, offre pour caractères : une corolle presque en masque, à découpures de la lèvre supérieure planes, presque égales, à découpures de la lèvre plus courte, presque en capuchon, à bords ascendans, rétrécis, disque glanduleux, à colonne linéaire supportant une anthère à deux loges, contenant chacune deux masses de pollen. (B.)

LYQUE. Nom donné au *lycus* par MM. Cuvier et Duméril. *V.* LYCUS. (O.)

LYRE. Nom que M. Cuvier (*Règne animal*) donne au MÉNURE. *V.* PORTE-LYRE et MÉNURE. (V.)

LYRE. Nom spécifique d'un poisson du genre CALLYONYME. (B.)

LYRE DE DAVID. On donne quelquefois ce nom aux coquilles appelées HARPES. *V.* ce mot. (B.)

LYRON. Adanson place ce nom au nombre de ceux que Dioscoride donne à l'*alisma* des Grecs, qu'on croit être le plantain aquatique, *Alisma plantago*, Linn. (LN.)

LYROPE, *lysops*, Illig.; *Tachytes*, Panz. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, très-voisin du genre des *larres*, et dont il ne diffère qu'en ce que les mandibules ont au côté interne une saillie en forme de dent, que l'abdomen est proportionnellement plus court, et que la languette a, de chaque côté, une petite division, ou qu'elle est distinctement trifide.

Ce genre se compose du *larra etrusca*, représenté par M. Jurine, dans son ouvrage sur les hyménoptères, pl. 9, genre 9, du *tachytes tricolor* de Panzer, figuré dans sa Faune d'Allemagne, *fasc.* 84, tab. 19, du *liris aurata* de Fabricius, etc. *V.* LARRE. (L.)

LYS. *V.* les articles LIS. (LN.)

LYS MIG. C'est le COUSIN, en danois. (B.)

LYS DE PIERRE. *V.* LILIUM LAPIDEUM. (LN.)

LYSANTHE, *Lysanthus*. Genre établi par Salisbury dans la tétrandrie monogynie, mais depuis réuni aux GREVILLÉES de R. Brown. (B.)

LYSARDE. Altération du mot LÉZARD, qu'on applique, dans quelques cantons, au LÉZARD GRIS. *V.* ce mot. (B.)

LYSIANTHUS. Genre de plantes établi par Brown (*Jam.*) et adopté par les botanistes. *V.* LISIANTHE. (LN.)

LYSIMACHIA. Ce nom fut, chez les Grecs, celui d'une plante que l'on nommoit également *lythrum*. Le premier dérive du nom du roi Lysimaque, fils d'Agathocles, qui découvrit cette plante; le second, qui signifie sang, lui étoit donné parce qu'on lui attribuoit la vertu d'arrêter les hémorragies. Selon Dioscoride, le *lysimachia* poussoit des tiges frutiqueuses d'une coudée de haut. Ses feuilles ressembloient à celles du saule, et les fleurs étoient jaunes et dorées. Il croissoit dans les marais. Cette description a été regardée comme celle de notre *lysimachie commune*. Pline prétend que le *lysimachia* à les fleurs pourpres; du reste, il s'accorde avec Dioscoride. On pense qu'il a voulu parler de notre SALICAIRE COMMUNE (*lythrum salicaria*) ou peut-être d'une espèce d'EPILOBE. Ces deux opinions ont fait donner le nom de *lysimachia*: 1.° aux espèces de LYSIMACHIE à fleurs jaunes en épis, ou en grappes, ou en panicule; ce sont les *lysimachia lutea*, C. B.; 2.° à tous les EPILOBES (*V.* EPILOBIUM); ce sont les *lysimachia siliquosa*; 3.° aux SALICAIRES, à la TOQUE et à l'EPIRE DES MARAIS, dont les fleurs sont pourpres; et 4.° au GENÊT DES TEINTURIERS.

La plante supposée être celle de Dioscoride est le type du

genre *lysimachia* de Tournefort et de Linnæus. Ce genre comprend ceux-ci, *palladia*, Moench; *naumburgia*, Moench; *lubinia*, Lam., et *lerouxia*, Mer. *V.* les mots LISIMACHIE et JIRASEKIA.

Hermann, Plukenet, Rai, Barrelier, Gronove, J. Burmann, ont désigné, par ce nom de *lysimachia*, quelques espèces d'ONAGRES, de LUDVIGIES, d'OLDENLENDES, de CORRÈTES, de CHIRONES, de JUSSIES, de DRACOCÉPHALES, de GAURA, de MIMULES et de RHEXIES. (LN.)

LYSINÈME, *lysinema*. Genre de plantes de la pentandrie monogynie, et de la famille des bicornes, qui renferme cinq espèces originaires de la Nouvelle-Hollande.

Ce genre, fort voisin des EPACRIS, et qu'on doit à R. Brown, présente pour caractères : un calice coloré, accompagné de bractées ; une corolle à cinq divisions réfléchies ; cinq écailles insérées sur le réceptacle ; une capsule polysperme. (B.)

LYSKA. Nom polonais de la FOULQUE. (V.)

LYSMATE, Risso. Genre de crustacés. *V.* PALÉMOSE. (L.)

LYSTER. Nom hollandais du MERLE. (V.)

LYSTRE, *lystra*. Fabricius nomme ainsi un genre d'insectes de l'ordre des hémiptères, section des homoptères, famille des cicadaires, tribu des fulgorelles. Ces insectes ressemblent, au premier coup d'œil, à de petites *cigales* ; et quelques-uns d'eux, en effet, ont été appelés *cigales-mouches* ; mais ils sont bien plus rapprochés des *fulgores*, et n'en diffèrent que parce que leur tête est transverse et ne se prolonge pas antérieurement en forme de museau. Leur corps est allongé ; les élytres ne s'élargissent point en arrière, comme celles des *flates*, et ne se terminent point par un rétrécissement, ainsi que celles des *isses*, genre que Fabricius a séparé de celui des fulgores. Les femelles des lystres ont, à l'extrémite postérieure de leur abdomen, des paquets de filets cotonneux, très-blancs, dont il paroît qu'elles enveloppent leurs œufs.

Ces insectes se trouvent aux Indes-Orientales, à la Chine, et dans l'Amérique Méridionale.

La LYSTRE LAINEUSE, *Lystra lanata*, Fab.; *Cicada lanata*, Linn., a les côtés du front rouges, l'extrémité des élytres noire, avec des points bleus. Elle habite les Antilles, Cayenne, etc. (L.)

LYSURE. Nom donné, en Sibérie, à une espèce d'AIL (*allium nutans*). (LN.)

LYTHRUM. Chez Dioscoride et les anciens, ce nom est synonyme de celui de *lysimachia*. *V.* ce mot.

Linnæus le donne au genre *salicaire*. *V.* ce mot.

Ce genre peu nombreux en espèces est formé par la réunion de huit genres différens, savoir : le *salicaria* de Tournefort, qui a pour type la SALICAIRE COMMUNE ; le *decodon* de Gmelin, *Syst.*, fondé sur le *lyth. verticillatum* ; le *nesæa* de Commerson, où rentre le *lyth. triflorum* ; le *pentaglossum* de Forskaël ou *lyth. thymifolium* ; le *pamphis* de Forster, qui renferme un *lythrum* de ce nom ; et les genres *melanium*, *parsonsia* et *cuphea* de Brown, Jam., contenant chacune un espèce de lythrum de leur nom. Le dernier est le *balsamona* de Vandelli. Quelques botanistes se sont contentés d'adopter les deux derniers genres seulement. Le *lythrum fruticosum*, Linn., est une espèce de *grislea*, selon Willdenow et Roxburg. (LN.)

LYTRODES. Nom donné, par Karsten, à la variété rouge de la PIERRE GRASSE ou FETTSTEIN. *Voyez* ce dernier mot. (LN.)

LYTRA et LYTRIX. *V.* LUTRA. (DESM.)

LYTTE, *lytta*. *V.* CANTHARIDE. (O.)

LYZAN. C'est le nom d'un poisson du genre CENTRONOTE. (DESM.)

LYZARDE. *V.* LÉZARD. (B.)

M.

MAAGONI. *V.* MAHOGONI. (LN.)

MAAR. Nom danois de la MARTE. (DESM.)

MAASBEERE. C'est le SORBIER des oiseleurs, en Allemagne. (LN.)

MAASWELLER. L'un des noms allemands de l'ERABLE CHAMPÊTRE. (LN.)

MABA, *Maba*. Genre de plantes de la diocécie triandrie et de la famille des ébénacées, fort voisin des FERRÉOLES, des PISONES et des EHRETIES, qui renferme huit ou dix arbustes de la Nouvelle-Hollande et autres îles australes, à feuilles alternes et à fleurs disposées en paquets dans les aisselles des feuilles, dont aucun n'est cultivé dans nos jardins.

Les caractères de ce genre sont : calice à trois divisions oblongues ; corolle tubuleuse, velue, trifide ; trois étamines dans les fleurs mâles ; un ovaire supérieur à un seul style dans les fleurs femelles ; un drupe ovale, biloculaire, renfermant, dans chaque loge, deux noyaux oblongs, aplatis sur les côtés et convexes en dehors.

On croit que l'EBÉNOXYLE de Loureiro doit être réuni à ce genre. (B.)

MABI. Nom caraïbe du LISERON BATATE. (B.)

MABIER, *Mabea*. Genre de plantes de la monoécie dodé-

candrie, qui a pour caractères : un calice monophylle urcéolé, à cinq dents ; point de corolle; neuf ou dix étamines dans les fleurs mâles ; un ovaire supérieur, ovale, terminé par un style à trois stigmates filiformes, roulés en spirale dans les femelles ; une capsule trigone, triloculaire, dont l'écorce est épaisse, et dont les loges contiennent chacune une semence arrondie et tachetée.

Ce genre renferme deux espèces qui ont été découvertes par Aublet dans les forêts de la Guiane. Ce sont des arbrisseaux lactescens, à feuilles simples, alternes, accompagnées de stipules, et à fleurs assez petites, disposées en grappes terminales.

Le MABIER CALUMET, dont les feuilles sont ovales, oblongues, et dont les jeunes branches, qui sont creuses, servent à faire des tuyaux de pipe, d'où vient le nom de *bois calumet* qu'il porte dans le pays.

Le MABIER TAQUARI, dont les feuilles sont ovales, obtuses, veinées de rouge en dessous. (B.)

MABOLO, *Cavanillea*. Arbre médiocre, à rameaux velus, à feuilles grandes, alternes, ovales, allongées, coriaces, dont la surface supérieure est glabre, et la surface inférieure argentée par des poils roides et couchés, à fleurs blanchâtres, argentées en dehors, rassemblées par petits faisceaux vers les extrémités des rameaux, et accompagnées de bractées. Il forme, dans la polyandrie monogynie et dans la famille des plaqueminiers, un genre qui a été établi par Lamarck.

Ce genre a pour caractères : un calice monophylle, turbiné, coriace, beaucoup plus large que la corolle, et partagé en quatre découpures ovales, pointues, dont deux opposées sont plus extérieures ; une corolle monopétale, coriace, infundibuliforme, à tube droit, et à limbe partagé en quatre découpures ovales, allongées ; environ vingt-quatre étamines, dont les filamens, extrêmement courts, portent des anthères linéaires ; un ovaire supérieur, tomenteux, qui paroît dépourvu de style ; une baie grosse, charnue, globuleuse ou presque globuleuse, veloutée, contenant quatre à six semences un peu comprimées, dures comme de la corne.

Le mabolo, figuré pl. G. 12 de ce Dictionnaire, est un fort bel arbre qui croît aux Philippines, dans les lieux humides, et qu'on cultive actuellement à l'Ile-de-France. Son bois est noir, très-dur, et peut remplacer l'ébène. Son fruit ressemble à un gros coing. Sa peau couleur de rose est chargée d'un duvet épais qui recouvre une pulpe ferme et fort blanche, d'une saveur agréable et d'une odeur sauvage. Elle est fort acide, mais fort saine, et on en fait une grande consommation.

Aubert Dupetit-Thouars s'est assuré à l'Ile-de-France que ce genre est le même que l'EMBRYOPTÈRE de Gærtner. Willdenow l'a réuni avec celui des PLAQUEMINIERS. (B.)

MABOUIA DES BANANIERS. C'est, à la Martinique, le GECKO FASCICULÉ de Daudin. (B.)

MABOUIER, *Morisonia*. Arbre de moyenne grandeur, à feuilles grandes, alternes, pétiolées, entières, coriaces, et peu nombreuses, à fleurs disposées en corymbes peu nombreux sur des pédoncules communs épars autour des anciennes branches ou des jeunes rameaux. Ces fleurs sont d'un blanc sale et peu odorantes; elles ont un calice monophylle, ovoïde, obtus, qui se déchire en deux; une corolle de quatre pétales ovales, allongés, obtus, très-ouverts, recourbés en dehors; une vingtaine d'étamines, dont les filamens sont réunis à leur base; un ovaire supérieur, pédiculé, surmonté d'un stigmate sessile, élargi en plateau, et ombiliqué par un point; une baie sphérique, portée sur un pédicule plus ou moins long, uniloculaire, de la grosseur d'une pomme, couverte de points calleux couleur de rouille. Sa pulpe est blanche, et contient plusieurs semences réniformes, blanchâtres et éparses.

On voit par cette description que cet arbre forme un genre dans la monadelphie polyandrie, et dans la famille des capparidées. Il croît sur les montagnes de l'Amérique méridionale. Ses racines sont noires, longues, noueuses, dures, pesantes, et servent aux sauvages pour faire des massues, qu'on appelle *mabouya*, c'est-à-dire le *diable*. Ses semences sont aussi connues sous le nom de *pois mabouya*. (B.)

MABOUJA. *V.* MABOUYA. (S.)

MABOUYA. Nom spécifique d'un SCINQUE. (B.)

MABOUYA. C'est la racine du MABOUIER. (B.)

MABURNIE, *Maburnia*. Petite plante de Madagascar que Dupetit-Thouars croit être le type d'un genre, mais que Poiret regarde comme appartenant aux BURMANNIES. (B.)

MABY. Nom du LISERON PATATE. (B.)

MACA. Nom générique que les Guaranis, nation du Paraguay, ont imposé aux GRÈBES et aux CASTAGNEUX. (V.)

MACABEO. C'est, en Espagne, le nom d'une variété de RAISIN BLANC MUSCAT. (LN.)

MACACA. M. Lacépède a donné ce nom au genre des singes appelés MACAQUES en français. (DESM.)

MACACA. C'est, à la Guyane, le nom de pays d'une espèce de SAVONIER, *Sapindus arborescens*, Aubl.

MACACO. *V.* MAKI-MOCOCO. (DESM.)

MACACCO. *V.* MACAQUE. (DESM.)

MACADAPALA. Nom brame du CADA-PILAVA des Ma-

1. Macagua. 2. Lagopede.
3. Stercoraire.

labares, c'est-à-dire, du *morinda citrifolia*, espèce de Royoc. (LN.)

MACAGUA, *Herpetotheres*, Vieill.; *Falco*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux Accipitres, de la tribu des Diurnes et de la famille des Accipitrins (*V.* ces mots). *Caractères :* bec robuste, couvert d'une cire poilue à la base, courbé dans une partie de sa longueur, épais, comprimé latéralement; mandibule supérieure à bords dilatés, crochue et acuminée à la pointe; l'inférieure plus courte, arrondie en dessous, émoussée et échancrée en forme de cœur sur le bout, pour recevoir la pointe de la supérieure; narines orbiculaires, tuberculées dans le milieu, langue . . . . . ; tarses courts, robustes; quatre doigts courts, trois devant, un derrière; les extérieurs unis à la base par une membrane; ongles aigus, l'intermédiaire le plus fort de tous, les autres presque égaux; ailes médiocres; la première rémige plus courte que la cinquième; les troisième, quatrième et cinquième à peu près égales et les plus longues.

Cette division n'est composée que d'une seule espèce à laquelle j'en joins cependant une seconde, mais avec le doute, parce qu'elle m'a paru, d'après sa description, se rapprocher plus du *macagua* que de tout autre oiseau de proie; par ses tarses courts, par la forte courbure de son bec, par ses narines rondes avec un petit bouton dans le milieu, et enfin, par son genre de vie; cependant il faut la voir en nature pour lui assigner une place convenable. Les macaguas habitent les bois qui bordent les savanes noyées et les marais, et se perchent sur les branches sèches et élevées, ce qui fait soupçonner qu'ils se nourrissent de grenouilles, de lézards et d'autres reptiles.

Nota. Ce genre remplace celui qui est sous le nom de Physète dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire.

Le Macagua proprement dit, *Herpetotheres cachinans*, Vieill.; *falco cachinans*, Lath., pl. E 24, f. 1 de ce Dictionnaire, a dix-huit pouces de longueur totale; une tache noire part de l'angle des mandibules, et occupe tout le côté et le derrière de la tête, qui est, dans le reste, couverte de plumes blanches, longues de dix-huit lignes, et susceptibles de se relever en forme de huppe, à la volonté de l'oiseau. Cette couleur forme un collier sur le dessus du cou, et règne sur toutes les parties inférieures; le reste du plumage est brun, avec quelques taches blanches, en forme de croissant, sur une partie des ailes, et à l'extrémité de quelques pennes. On remarque sur la queue des bandes de ces deux teintes, irrégulièrement placées et transversales; le bec est noir, et garni de poils à sa base; la cire jaune; l'iris roux, et le tarse jaunâtre:

tel est l'individu qu'a décrit M. de Azara, et qui se trouve au Paraguay. J'en ai un autre sous les yeux, qui a été apporté de Cayenne, et dont le plumage est un peu différent. Les plumes du sommet de la tête sont d'un blanc jaunâtre, et à tige noire; ses côtés et l'occiput noirs; un collier d'un blanc jaunâtre est en dessus du cou; la gorge ainsi que toutes les parties postérieures sont de cette même teinte; le dos, le croupion et le dessous des ailes, d'un brun uniforme; les pennes alaires, noires à l'extérieur, avec des bandes transversales brunes, et d'une teinte jaunâtre sale; les primaires tachetées de brun en dessous; la queue traversée par des bandes alternativement brunes et jaunâtres.

Cet oiseau prononce son nom distinctement, soit dans l'état de liberté, soit en cage. Il est d'un naturel doux et même stupide. Lorsqu'il est fort repu, on aperçoit, dit M. de Azara, son jabot saillant et nu, comme celui du *caracara*. Ce même auteur ajoute qu'il a recours à une certaine herbe pour se guérir de la morsure venimeuse des serpens; c'est, dit Sonnini, un conte ridicule.

Linnæus a décrit d'après Rolander, ce *faucon* auquel il a donné l'épithète de *rieur*, parce que, dit ce dernier, il jette des éclats de rire dès qu'il aperçoit un homme; mais son imagination exagérée a pris pour des éclats de rire les cris aigus, successifs et précipités que jette cet oiseau de proie, à la vue d'un objet qui l'offusque. Du reste, ce *faucon* que Sonnini a vu dans l'intérieur des terres de Cayenne, y porte le nom de *pagani*, comme la plupart des oiseaux de proie.

* Le Macagua sociable, *Herpetotheres sociabilis*, Vieill., se trouve dans l'Amérique méridionale, entre les parallèles de vingt-sept à trente degrés de latitude, dans le district de *Corriéntes*, et auprès de la rivière de la Plata. On l'approche difficilement, et on ne le voit qu'autour des eaux stagnantes; il se perche au haut des arbres aquatiques, d'où il s'abat sur les crapauds, les grenouilles, etc. Il va pour l'ordinaire en troupes, qui, pour passer d'un canton à un autre, s'élèvent et planent fort haut. C'est la *buse sociable* de M. de Azara, qui, dit-il, diffère de toutes les autres par le volume de son bec, dont la mandibule supérieure est forte et crochue dans la moitié de sa longueur, et l'inférieure plus courte de quatre lignes; par ses tarses courts et revêtus de plumes blanches, sur une longueur de six lignes à sa partie supérieure; la membrane du bec enveloppe les narines qui sont rondes, avec un petit bouton au milieu.

Cette espèce a seize pouces un tiers de longueur totale; le bec noir, long de dix-sept lignes, large et épais de six; la cire jaune; la tête variée de blanc sale et de brun; les

parties supérieures, de la dernière couleur; les grandes couvertures des ailes, bordées d'un roux clair; les pennes avec des bandelettes transversales et noirâtres; parmi les plus proches du corps, les unes ont leur extrémité blanche, et les autres mordorées; le dessous du corps est d'un blanc sale; les couvertures supérieures de la queue sont blanches, ainsi que les pennes caudales, à leur origine; mais ensuite cette teinte s'obscurcit sensiblement, jusqu'à devenir brune vers leur extrémité, laquelle est d'une nuance plus claire; les plumes des jambes sont traversées par des lignes blanchâtres, sur un fond brun; l'iris est couleur de grenat; le tarse orangé, robuste, et presque arrondi; la queue égale à son extrémité. (V.)

MACAHALAF. Les Arabes donnent ce nom à l'eau distillée des fleurs du *calaf* ou *chalaf*, espèce de saule qui croît en Egypte (*salix ægyptiaca*, Forsk.). Cette eau passe pour cordiale et antiputride. (LN.)

MACAHANE. Nom que les naturels de la Guyane française donnent à un arbrisseau. Aublet en a fait son genre MACAHANEA. *V.* MACANE. (LN.)

MACAIRA. *V.* les articles MAKAIRA et ESPADON. (DESM.)

MAÇAME. *Voyez* MAZAME. (S.)

MACAMITZLI. Quadrupède de l'Amérique, dont parle Nieremberg, et que l'on ne peut reconnoître au peu que cet auteur en dit. Il paroît néanmoins que c'est le JAGUAR ou le COUGUAR. (S.)

MACANDA et MACANDOU. A Java, on donne ces noms à une espèce de ROYOC (*morinda citrifolia*, W.). (LN.)

MACANE. *V.* MACHANE. (B.)

MACANILLA DE CARIPE. Palmier de l'Amérique méridionale, à tronc couvert d'épines verticillées, mais qu'on ne peut rapporter à aucun des genres connus. Il semble cependant se rapprocher du MARTINÈZE. (B.)

MACAO. *V.* ARA. (V.)

MACAQ. *V.* MACAQUE. (DESM.)

MACAQUE, *Pithecus*, Geoffr., Cuv.; *Simia*, Linn., Erxl., Schreb.; *Cercopithecus*, Briss., Erxleb., Lacép., Illig. Genre de mammifères, de l'ordre des quadrumanes, et de la famille des singes.

Entre tous les singes de l'ancien continent, il y a des nuances telles qu'on ne sait trop ou placer la séparation des genres qu'on a cru devoir établir pour les classer; aussi doit-on dire que ces genres sont purement artificiels, et ce qui le prouve sans réplique, c'est que la plupart d'entre eux ont été successivement adoptés, détruits, et adoptés de nouveau par quelques-uns des naturalistes qui se sont occu-

pés de cette partie de la zoologie. Le genre des macaques est notamment dans ce cas. Formé par M. Geoffroy, il a été depuis divisé, par le même professeur, en deux groupes, dont l'un lui a servi pour former le genre magot (*inuus*), et l'autre réuni à quelques espèces de guenons, pour établir le genre *cercocèbe;* mais récemment, M. Cuvier, en retirant les macaques proprement dits de ce dernier genre qu'il supprime, et en rendant au genre des guenons les espèces qui en avoient été séparées, rapporte aux macaques une espèce de *babouin* de M. Geoffroy, l'ouanderou (*S. silenus*), et continue à isoler les magots. Nous adopterons, dans cet article, cette distribution qui nous paroît fondée sur des caractères plus importans et plus faciles à saisir que celle qui l'avoit précédée.

Néanmoins les caractères des macaques seront encore plutôt des caractères comparatifs que des caractères essentiels : voici les principaux : quatre incisives à chaque mâchoire ; deux canines assez fortes (1); cinq molaires tuberculeuses, tant en haut qu'en bas ; des callosités aux fesses (2); des abajoues (3); le museau médiocrement gros et long ; l'angle facial de 40 à 50 degrés ; des crêtes surcilières, formées par un rebord de l'orbite relevé et échancré intérieurement ; les narines rapprochées, obliques à la face supérieure du museau ; les oreilles plates, nues, bien détachées et anguleuses à leur bord externe et supérieur ; la queue plus ou moins longue, souvent plus courte que le tiers de la longueur du corps, et, dans une espèce, se trouvant remplacée par un petit tubercule.

L'allongement de la face dans tous, et la brièveté de la queue dans quelques-uns, éloignent les macaques des guenons et les rapprochent des babouins et des mandrills : ils ont, comme ceux-ci, un tubercule impair de plus à leur dernière molaire d'en bas.

La position oblique des narines, au contraire, les distingue de ces derniers singes, chez lesquels le museau allongé et comme tronqué au bout, a les narines percées sur la face qui résulte de cette sorte de troncature (4), tandis que cette même position oblique est analogue à celle des narines des guenons.

Quant aux caractères anatomiques, ils sont à peu près les mêmes que dans les autres singes ; mais, cependant, il est

(1) Plus que dans les guenons ; moins que dans les babouins, les mandrills et surtout les pongos.

(2) Comme dans la plupart des singes de l'ancien continent.

(3) Comme dans les guenons, les babouins, les mandrills.

(4) Ce qui le fait ressembler à celui des chiens.

on de faire remarquer que l'organisation des macaques est intermédiaire entre celle des guenons proprement dites, qui sont des animaux doués de mœurs pétulantes, mais assez douces, et celle des babouins et des mandrills remarquables par leur férocité et leur lubricité extrême. Parleurs habitudes naturelles, les macaques tiennent aussi le milieu entre les deux groupes de singes auxquels nous venons de les comparer; mais-ils se rapprochent cependant encore plus des guenons que des babouins.

Quelques macaques habitent les contrées méridionales de l'Inde; d'autres se trouvent sur divers points de l'Afrique, et l'une de celles-ci, qui se rencontre plus particulièrement en Barbarie, a été transportée sur les rochers de Gibraltar, où elle multiplie. C'est le seul singe européen, s'il est permis de le regarder comme tel.

La synonymie des macaques est des plus embrouillée, cependant il est possible de déterminer bien certainement les caractères de six espèces distinctes, si toutefois l'une d'elles, que nous n'avons pas vue en nature (la *toque* de M. Geoffroy) ne se rapporte pas plutôt au genre des guenons qu'à celui-ci.

Les macaques vivent en troupe, comme la plupart des singes, dans les grandes forêts. Quelques-uns s'approchent des champs cultivés pour les dévaster, et détruisent beaucoup plus qu'ils ne consomment. Ce sont eux, et particulièrement l'espèce du magot, que l'on apporte le plus souvent en Europe, et qui se prêtent le plus facilement à exécuter certains exercices entre les mains des bateleurs. Ils produisent quelquefois en captivité, mais toujours leurs petits meurent en naissant. Leur larynx étant pourvu, sous le cartilage tyroïde, d'un grand sac où l'air s'engouffre, lorsqu'ils veulent faire entendre leur voix, il en résulte qu'ils ne peuvent produire que des cris plus ou moins aigres. A des époques marquées, les femelles sont sujettes à un écoulement; alors leurs fesses prennent un accroissement considérable et sont colorées d'un rouge vif.

PREMIER SOUS-GENRE. MACAQUE, *Pithecus*, Geoff. Caractères : *une queue plus ou moins allongée, ne dépassant pas la longueur du corps et de la tête réunis.*

Première Espèce. — Le MACAQUE OUANDEROU (*pithecus silenus*), *Simia silenus*, Linn., Gmel.; — *S. leonina*, Pennant; — OUANDEROU, Buff., tom. 14, pl. 18; — Audebert, *Hist. nat. des singes*, Fam. 2, sec. 1, fig. 8; — le *babouin ouanderou*, Geoff.; *Ann. Mus.*, tom. 19, pag. 102, Esp. 1;

— Macaque a crinière, Cuv.; *Règn. anim.*, tom. 1, pag. 108. — *V.* pl. M. 1. fig. 3. de ce Dictionnaire.

Un individu de cette espèce, qui a vécu à la ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, est conservé dans la collection; il a environ quinze pouces de longueur, mesurés depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue; son corps est couvert de poils noirs sur le dos, les flancs et les membres, et gris sous le ventre; son museau est assez allongé et noir; son front couvert de poils noirs comme ceux du corps, et sa face entourée d'une grande barbe ou crinière grise; la queue, égalant à peu près le tiers de la longueur du corps, est terminée par un flocon de poils assez longs; elle est noire. Ces couleurs ne sont cependant pas constantes, et au dire des voyageurs, il paroît qu'indépendamment des ouanderous noirs à barbe grise, il y en a encore de gris à barbe blanche et de tout blancs.

Au surplus, plusieurs espèces de singes qui ont été distinguées par les auteurs, paroissent devoir rentrer dans celle-ci; telles sont, par exemple, le *lowando* ou *simia veter* de Gmel., qui a le corps gris et la barbe noire; le *cercopithecus barbatus* de Clusius, *Exoticum.*, pag. 371, et la *guenon à crinière* de Buffon (*Suppl.*, tom. 7, pl. 22), dont Pennant fait son *simia leonina.* Quant à la *guenon à face pourprée* de Buffon, que l'on a voulu rapprocher de l'ouanderou, M Geoffroy la rapporte à l'espèce nouvelle qu'il décrit sous le nom de *guenon barbique* (*Ann. Mus.*, tom. 19, p. 94).

Le nom d'*ouanderou* est donné à Ceylan, non-seulement à l'espèce qui nous occupe, mais encore à cette même guenon à face pourprée. Selon M. Virey (première édition de ce Dictionn.), on l'applique notamment à des singes fort méchans, faisant mille outrages aux femmes, et finissant par les étrangler; aussi, au rapport d'un voyageur (*Descr. du Macaçar*, pag. 59), les maris jaloux, à Macaçar, ont bien soin de distribuer des coups de bâton aux galans de cette espèce qui viennent caresser leurs femmes. Ces animaux sont, au reste, fort adroits; mais ils s'apprivoisent difficilement, car ils aiment beaucoup leur indépendance. Ils deviennent grands de plus de trois pieds et demi: mais leur constitution ne supporte pas le voyage par mer; aussi n'en apporte-t-on pas en Europe, car ils meurent ordinairement en route. Ces singes marchent à quatre pattes; ils habitent l'île de Ceylan et les contrées voisines. Knox assure qu'ils causent peu de dégâts dans les terres cultivées, car ils vivent toujours dans les bois, de bourgeons et de feuilles d'arbres, quoiqu'ils puissent s'accoutumer à d'autres nourritures. Il est difficile de les bien apprivoiser, car ils sont d'un caractère violent et furieux

lorsqu'on les maltraite. Les Indiens prétendent que les guenons respectent les ouanderous parce qu'ils ont plus d'esprit qu'elles ; elles s'humilient, dit-on, en leur présence, comme un esclave devant un grand seigneur. Au reste, c'est le jésuite Vincent Marie qui rapporte ce fait. (*Voyage* du P. Vincent Marie, chap. 13, pag. 405, trad. fr.)

Seconde Espèce. — Le MACAQUE PROPREMENT DIT, (*pithecus cynomolgus*) *Simia cynomolgos* et *cynocephalus*, Linn. ; — MACAQUE, Buff., tom. 14, pl. 20 ; — *Simia cynomolgos*, Schreb., *Saeugth*, pl. 13 ; — *Cercocèbe macaque*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 99, Sp. 8 ; — *Babouin cynocéphale*, ejusd., pag. 102, Sp. 2 ; — l'AIGRETTE, Buff., tom. 114, pl. 21 ; — *Simia aygula*, Linn., Gmel. ; — Schreb., Saeugth, pl. 12 ; — *Cercocèbe aigrette*, Geoff., *Ann. Mus.*, tom. 19, pag. 99, Sp. 7.

Cette espèce doit réunir deux singes, l'*Aigrette* et le *Macaque proprement dit*, que Buffon et Daubenton regardoient comme de simples varietés l'un de l'autre ; mais que les naturalistes qui ont écrit depuis ces naturalistes, ont constamment séparés. M. Cuvier (*Règne animal*) dit de l'aigrette, que son pelage est d'un gris olivâtre en dessus, plus pâle ou jaunâtre en dessous ; et du macaque, que sa robe est verdâtre sur le dos, jaunâtre ou blanchâtre sous le ventre. M. Geoffroy, de son côté, donne pour caractère au premier de ces singes, d'être d'un brun olivâtre en dessus et gris en dessous, tandis que le second n'est indiqué par lui que comme ayant les parties supérieures du corps d'un brun verdâtre. Or ces couleurs dont on ne sauroit bien faire sentir les différences, varient encore dans les divers individus, et cela à tel point qu'il faut abandonner tout-à-fait le caractère distinctif qu'on voudroit en tirer.

M. Cuvier parle bien de l'épi de poils relevés qui fait donner à l'aigrette le nom qu'elle porte ; mais il ne fait pas mention de la touffe analogue que l'on trouve dans le macaque. M. Geoffroy, en attribuant cet épi à l'une et l'autre de ces espèces, observe, avec Daubenton, que celui de l'aigrette est *au milieu du front*, et celui du macaque *sur le sommet de la tête*. De plus, le même naturaliste fait remarquer que le bord supérieur de l'orbite du macaque est très-saillant en devant, et forme une forte crête surcilière, tandis que, dans l'aigrette, le même bord de l'orbite est très-élevé.

Ces deux derniers caractères, s'ils étoient constans, pourroient seuls servir à faire séparer ces deux animaux, qui d'ailleurs ont les plus grands rapports par leur taille (1), les pro-

(1) Buffon dit cependant que l'aigrette est d'un tiers plus petite que le macaque, dans toutes les dimensions.

portions de leur corps et les couleurs de leur pelage; mais nous devons le dire, ils ne sont pas appréciables.

La ménagerie du Muséum renferme plusieurs macaques en assez bon état, qui nous ont fourni la description suivante: la longueur moyenne du corps et de la tête, pris ensemble, est d'un pied et demi; la tête du mâle surtout est forte; ses crêtes surcilières sont très-marquées; son pelage est brun olivâtre et mêlé de gris dans certaines parties, et surtout sous le ventre, à l'extrémité des quatre membres et à la face externe des postérieures.

Les poils du sommet de la tête sont longs, convergens, bruns, et forment une houppe pointue; le dessous du ventre est blanchâtre; le bord extérieur des bras et le postérieur des jambes sont garnis de poils gris longs; la queue est d'un brun foncé en dessus, et d'un brun très-pâle en dessous. La femelle a la tête beaucoup moins forte, les poils de la face et du cou plus longs, et, en général, une teinte plus grise que le mâle.

Selon Buffon, l'espèce du macaque est originaire de Congo et des autres parties de l'Afrique méridionale, où elle reçoit des habitans le nom qui lui est attribué. Il paroît qu'on l'apporte en Egypte, car Hasselquist la décrit. Ses mœurs sont douces. Ces singes vont par troupes et se rassemblent pour voler des fruits et des légumes. Buffon rapporte, d'après Bosman (*Voy. en Guinée*), qu'ils sont très-friands de mil; qu'ils se rendent dans les jardins où les nègres cultivent cette plante; qu'ils en arrachent beaucoup plus de tiges qu'ils n'en transportent, parce qu'ils en dédaignent un grand nombre après les avoir toutes examinées avec la dernière exactitude, et qu'ils se servent de leur bouche et de leurs mains pour les enlever, en sautant continuellement sur leurs pieds de derrière.

Trois individus de cette espèce, un mâle adulte, une femelle et un jeune mâle sont actuellement vivans dans la ménagerie du Muséum. La femelle a produit, il y a quelque temps, un seul petit qui est mort peu après sa naissance. Le mâle porte sa queue, arquée en dessous, à la manière des babouins; sa verge est ordinairement rentrée jusqu'au gland dans le *scrotum*. Tous ces singes sont doux et dociles.

Cette espèce habite l'Afrique méridionale.

Troisième Espèce. — Le Macaque Bonnet-Chinois (*pithecus sinicus*), *Simia sinica*, Gmel. — Schreb., *Saeugth*, fig. 23. — Bonnet-chinois, Buff., tom. 14, pl. 30. — Audebert, *Histoire des singes*, Faun. 4, sect. 2, fig. 11. — *Cercocèbe bonnet chinois*, Geoff., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 98, Sp. 5. *V.* pl. A 25 de ce Dictionnaire.

Le bonnet-chinois est aussi grand que le macaque propre-

ment dit. Son pelage est d'un brun-roux sur toutes les parties supérieures du corps ; les doigts des pieds et des mains sont bruns ; la queue est à peu près de la longueur du corps ; le sommet de la tête est garni d'une calotte de poils d'un roux plus obscur que ceux du dos, très-fournis et disposés en rayons divergens; la face est presque nue, avec quelques poils rares et grisâtres sur les joues, et des poils noirs sur les sourcils ; la poitrine, le ventre, la face interne des quatre membres, sont couverts de poils d'un gris clair, cette couleur tranchant avec celle du dos et de l'extérieur des bras

Ce singe, que nous avons décrit d'après un individu de la collection du Muséum, habite le Bengale ; c'est fort gratuitement qu'on a voulu lui rapporter ce que les voyageurs disent du respect des brames pour les singes. Il partage cet honneur, ainsi que le remarque Audebert, non-seulement avec tous ses congénères, mais même avec tous les êtres vivans : on sait que les brames s'abstiennent de manger de tout ce qui a eu vie.

Le bonnet-chinois est, de tous les singes de ce genre, celui qui a le plus de rapports de formes avec les guenons. Il est vraisemblable que ses mœurs ne diffèrent pas, ou diffèrent peu de celles de ces animaux.

Quatrième Espèce. — Le MACAQUE TOQUE (*pithecus radiatus*), (*Cercocebus radiatus*). Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tom. 19, p. 98, sp. 5.

Cette espèce est nouvelle. Nous n'avons pas la certitude qu'elle appartienne au genre des macaques, et il se peut qu'elle doive rentrer dans le genre des guenons, avec les cercocèbes que nous y avons reportés. Nous ne nous sommes déterminés à la placer provisoirement ici, que parce que M. Geoffroy s'attache à la comparer à celle du bonnet-chinois, ce qui nous fait supposer qu'elle doit se ranger dans le même genre.

Quoi qu'il en soit, la *toque* a le pelage brun verdâtre ; le dessus des jambes cendré ; le ventre cendré clair ; les poils du sommet de la tête divergens et disposés en forme de calotte. Les crânes des adultes ayant été observés, il se trouve que ce singe a la tête assez écrasée, les yeux plus larges que hauts; que les orbites ont leur plan à angle droit sur le plan des os maxillaires, et que conséquemment le rayon visuel est fort abaissé, dans une direction presque parallèle à la ligne des mâchoires ; tandis que le bonnet-chinois a la tête plus bombée, et ses yeux moins d'à-plomb sur le museau. Ce singe habite l'Inde.

Cinquième Espèce.—Le MACAQUE MAIMON (*pithecus nemestrinus*), (*Simia nemestrina*), Linn., Gmel. — Schreb. Saeugth.,

fig. 9. Ejusd. *Simia platipygos*, fig. 5. B.—Audebert, 11.e fam., sect. 1.ere, planche 2. —*Magot maimon*, Geoffr., Ann. Mus., tome 19, page 101, sp. 3. — *Singe à queue de cochon*, Edwards, Glanures, p. 214. — BABOUIN A LONGUES JAMBES? Penn. et Buff., suppl., tom. 7, pl. 6. —*Simia fusca*, Shaw., *Gen. Zool.*, 1.ere part.

Il est d'un tiers plus grand que le macaque proprement dit. Son pelage est d'un brun roussâtre, tirant sur tout au brun noir sur la ligne moyenne du dos, et particulièrement sur les lombes; ses crêtes surcilières sont moins saillantes que dans les autres espèces; les poils du dessus de sa tête sont bruns, et disposés pour former une aigrette en divergeant vers le sommet; sa face, ses oreilles et ses mains sont presque nues; le dessous de son cou, sa gorge et ses parties internes sont couverts de poils d'un gris fauve, très-pâle; sa queue, longue d'un pouce et demi, est brune en-dessus.

Telle est la description d'un maimon de la collection du Muséum. Cet individu est femelle. Il mit bas en 1807, un petit, qui causa sa mort en naissant. Le petit que l'on a aussi conservé, peut avoir huit pouces de longueur; sa tête est ronde. Tout le dessus du corps est d'un brun assez foncé, et le dessous gris-brun clair. Mais ce qui est fort surprenant, sa queue est longue de deux pouces, c'est-à-dire, qu'elle dépasse de six lignes celle de sa mère.

Buffon, qui a observé un maimon mâle, dit qu'il avoit la verge et les testicules cachés sous la peau. Un grand individu qui a vécu au Muséum, avoit deux pieds et demi de longueur. Il avoit le dos d'un brun noirâtre, les épaules olivâtres, la face externe des pieds gris-jaunâtre, le dessous de la gorge gris-blanc; le ventre un peu plus jaunâtre; les oreilles petites, avec des poils blancs derrière chacune; la queue longue de quatre pouces et demi, etc. Nous pensons que c'est à cette espèce que l'on doit rapporter la figure d'*un macaque* inédit, et publiée récemment dans le 5.e cahier des planches du Dict. des Sciences naturelles. Cet animal paroît être une femelle, dons les fesses sont tuméfiées à l'époque des règles; mais ce qui est remarquable, c'est que le dessous de la queue est aussi prodigieusement renflé.

Le mamon se trouve à Java et à Sumatra.

Cinquième Espèce.— Le MACAQUE RHESUS (*Pithecus rhesus*), *Simia rhesus*, Audebert; *Hist. nat. des Singes*, Fam. 4, Sect. 1, pl. 1.—PATAS A QUEUE COURTE, Buffon, Suppl., tom. XIV, fig. 14, et Audebert, *ibid*, pl. 4. —*Maimon*, Buffon, tom. XIV, pl. 19.

Cette espèce de singe, décrite et figurée par Audebert dans son *Histoire des Singes*, sous le nom de *simia rhesus*, doit se

rapporter au *patas à queue courte* de Buffon, et non au *macaque à queue courte* du même auteur, qui n'est, ainsi que le remarque M. Cuvier, qu'un vrai macaque (*P. cynomolgos*) dont la queue est coupée. Cet animal, qui a beaucoup de rapport avec le *maimon*, paroît néanmoins former une espèce distincte. Il a deux pieds de haut, et son poil, qui est d'un cendré verdâtre sur la tête, le cou, le haut du dos, devient orangé en descendant sur les cuisses et les lombes; son ventre est blanchâtre, et la partie antérieure des quatre membres est grise; les quatre mains ont des doigts noirs.

Cet animal a des fesses calleuses, nues, et d'un beau rouge vif, ainsi que le dedans des cuisses, le pubis, la vulve, le pénis et l'anus; le bas du corps est couvert de rides grandes et de bourrelets considérables, surtout à la base de la queue, qui est arquée et fort grosse à son origine, et qui a tout au plus six pouces de longueur. Sa face est nue et livide. Lorsque ce singe a bien mangé, sa figure prend une couleur plus vive, et la rougeur de ses callosités, de ses parties sexuelles, est d'autant plus intense, que cet animal a plus de santé et de vigueur. L'iris de ses yeux est jaunâtre, et ses oreilles sont de couleur de chair.

Le *rhésus* est un singe fort doux; le mâle accueille les femmes, et la femelle cherche les caresses des hommes; mais elle est jalouse des femmes, et se jette après elles pour les mordre.

SECOND SOUS-GENRE, MAGOT, *Inuus*. Geoff. Caractères: *queue remplacée par un petit tubercule.*

Sixième Espèce. — Le MACAQUE MAGOT (*Pithecus inuus*); *Simia Sylvanus, Pithecus* et *Inuus*, Linn., Gmel.; — Schreb., *Saeugth*, fig. 4, 4 B. et 5; — *Magot*, Audebert, *Hist. nat. des Singes*, Fam. 1, sect. 3, fig. 1. — PITHÈQUE, Buff., Suppl., t. 7, fig. 2, 3, 4, 5. — *Cynocéphale sans queue* de Prosper Alpin.

Le magot est particulièrement distingué des espèces de ce genre par le manque de queue, et ce caractère ne permettroit de le confondre qu'avec les ORANGS ou avec le PONGO de Bornéo. Mais la forme de la tête suffiroit seule pour le faire distinguer de ces singes, le pongo l'ayant pyramidale avec l'angle facial de 30° seulement, et les orangs l'ayant sphéroïdale avec un angle facial de 50° au moins, s'il n'y avoit encore de nombreux caractères pour les séparer. Les orangs manquent d'abajoues, et quatre d'entre eux n'ont point de callosités aux fesses (1). Le pongo, dont la taille sur-

(1) Le Wouwou seul en présente. C'est un singe des Moluques, remarquable par la longueur de ses bras qui le rapproche des gibbons.

passe celle des plus grands singes connus, a des bras excessivement allongés; ce qui ne s'observe en aucune manière dans le magot.

Camper avoit cru reconnoître l'orang-outang dans le *singe sans queue*, disséqué par Galien; mais M. de Blainville s'est assuré que ce célèbre naturaliste avoit mal compris le texte de Galien en ce qui concernoit la description du larynx, et que cette description ne pouvoit se rapporter qu'au magot. M. Cuvier a confirmé cette assertion dans son *Règne animal.*

Le nom de *pithecos* qu'on a voulu restreindre à l'orang-outang, n'appartient pas à cet animal non connu des Grecs, mais, en général, aux quadrupèdes de la famille des singes. C'est ainsi que le magot a pu recevoir la dénomination de *pithèque.* Depuis long temps on connoissoit ce singe, lorsque M. Desfontaines rapporta de Barbarie un animal assez semblable, dont la taille étoit seulement plus petite, la face plus allongée et le pelage plus jaune et plus roussâtre. On crut d'abord devoir le distinguer du magot, et Buffon chercha à prouver que c'étoit le *pithecos* des anciens; mais ce prétendu pithèque, qui vécut plusieurs années à Paris, ne tarda pas à changer de figure; son museau s'épaissit et son poil prit une teinte gris-verdâtre; sa taille s'augmenta; en un mot, on reconnut que ce n'étoit qu'un jeune individu de l'espèce du magot.

Le magot a quelquefois jusqu'à trois pieds de hauteur lorsqu'il est debout. Son museau est très-gros et très-avancé; sa face presque nue; son poil est d'un brun légèrement olivâtre sur le dos; d'un gris blanchâtre sur la face interne des membres et sur le ventre; son anus est relevé; ses callosités sont fort larges; et le tubercule qui remplace la queue a tout au plus six lignes de saillie.

Au surplus, la couleur du dos varie un peu et passe au brun, plus ou moins foncé sur quelques individus.

On trouve les magots en Egypte, en Arabie, en Ethiopie, mais principalement en Barbarie, où ils garnissent quelquefois des arbres entiers. Quelques individus échappés sur le rocher de Gibraltar s'y sont acclimatés et y ont multiplié.

Ces singes, dans l'état sauvage, sont souples, mais impudens, sans être fort à craindre, quoiqu'ils soient gros et robustes. On les choisit pour les montrer dans les foires et aux portes des ménageries, parce qu'on leur apprend assez facilement à exécuter différens tours, et qu'ils sont fort grimaciers de leur naturel.

C'est à cette espèce de singe que M. Imrie rapporte quelques-uns des ossemens qui ont été trouvés fossiles dans la substance calcaire rouge de brique, qui remplit les fentes du rocher de Gibraltar (*Trans. Soc. roy. d'Edim.* 1798). (DESM.)

MACAQUO. *V.* MACAQUE. (DESM.)

MACARANGUE, *Macaranga.* Genre de plantes de la dioécie octandrie, établi par Aubert Dupetit-Thouars, pour placer trois arbres de Madagascar.

Ses caractères sont : dans les fleurs mâles, un calice à quatre folioles et huit étamines; dans les fleurs femelles, un calice à quatre dents; un ovaire prolongé en languette, à style terminé par un stigmate adné et velu; dans le fruit, un follicule souvent tuberculé, contenant une seule semence en forme de noyau. (B.)

MACARET, MASCARET ou BARRE. On donne ces noms au mouvement rétrograde et quelquefois impétueux que le flux de l'Océan fait éprouver aux eaux des fleuves près de leur embouchure. Cet effet est surtout sensible dans la Gironde. Il est quelquefois si violent, qu'il fait chasser les vaisseaux sur leurs ancres, et cause divers accidens. *V.* MER. (PAT.)

MACAREUX, *Fratercula*, Bris.; *Alca*, Lath.; *Mormon*, Ill. 19. Genre de l'ordre des oiseaux NAGEURS, de la tribu des ATÉLÉOPODES, et de la famille des BRACHYPTÈRES. *V.* ces mots. *Caractères :* bec garni d'un bourrelet et aussi élevé que le front à sa base, très-comprimé latéralement, robuste, sillonné transversalement, plus court que la tête, aussi haut que long; mandibule supérieure crochue à la pointe, l'inférieure anguleuse en dessous; narines, situées près du *capistrum*, oblongues, latérales, ouvertes en en bas, à peine apparentes; langue étroite, entière, pointue; orbites nues; pieds à l'arrière du corps; tarses carénés devant et derrière; trois doigts dirigés en avant, et engagés dans une membrane entière; pouce nul; ongles falculaires, aigus; les première et deuxième rémiges les plus longues de toutes; rectrices, seize. Ce genre n'est composé que de deux espèces bien distinctes, qui se trouvent dans le nord de l'Europe et de l'Amérique.

Le bec des *macareux* a la figure de deux lames de couteau très-courtes, appliquées l'une contre l'autre. Les deux mandibules étant réunies sont presque aussi hautes que longues, et forment un triangle à peu près isocèle; la supérieure est, près de la tête, bordée dans son contour et comme ourlée d'un rebord de substance membraneuse ou calleuse, criblée de petits trous, d'où il sort de quel-

ques-uns de fort petites plumes; les narines, placées assez près de la tranche du bec, ne paroissent que comme deux fentes oblongues, la bouche est armée, vers le palais, de plusieurs rangées de pointes charnues, dont l'extrémité est transparente, et paroît un peu plus dure que le reste; ces pointes sont dirigées vers l'entrée du gosier.

Les *macareux*, d'une marche chancelante et qui semblent se bercer, ne vivent sur terre que retirés dans les cavernes ou dans les trous creusés sous les rivages, où ils peuvent toujours être à portée de se jeter dans l'eau, leur élément naturel; mais l'on a remarqué qu'ils ne peuvent tenir la mer si elle n'est calme, et que, surpris au large par la tempête, ils périssent, ce qui arrive quelquefois à ces oiseaux à leur départ à l'automne et à leur retour au printemps. Le vol des *macareux* est court et rasant l'eau ordinairement; mais ils peuvent s'élever à une certaine hauteur, et s'y soutenir avec aisance. Ils s'aident du mouvement de leurs pieds avec lesquels ils ne font qu'effleurer la surface de la mer, ce qui a pu faire croire que, pour s'y soutenir, ils la frappoient sans cesse des ailes et s'en servoient comme de rames.

Ils se nourrissent de langoustes, de crevettes, d'étoiles, d'araignées de mer, de coquillages et de tous autres poissons qu'ils saisissent en plongeant dans l'eau qui, ordinairement, leur sert d'abri dans le danger. Les *macareux* ne font point de nid; ils pondent à plate terre, dans des trous qu'ils creusent eux-mêmes, ou dans des anfractuosités de rochers.

Le MACAREUX proprement dit, *Alça arctica*, Lath. *Frat. arctica*, Vieill.; pl. enl. de Buff. n.° 275. Il a un pied de longueur; le bec d'un gris de fer, épais à sa base d'un pouce et demi, et long de seize lignes à partir des coins de la bouche; ce bec a la pointe rouge et cannelée transversalement par trois ou quatre sillons; l'espace près de la tête, lisse et teint de bleu; l'orbite et les paupières sont rouges; la supérieure a une petite excroissance de forme triangulaire, et celle de l'inférieure est de figure oblongue; les pieds sont orangés et garnis d'une membrane de même couleur entre les doigts; les ongles d'un noir luisant; les jambes courtes, cachées dans l'abdomen; les parties supérieures de la tête et du cou, le dos, le croupion, les couvertures supérieures des ailes et de la queue sont noirs; cette couleur descend sur les côtés du cou, et forme sous la gorge une sorte de collier d'un pouce de large; celle-ci et les côtés de la tête sont d'un blanc grisâtre; le reste du dessous du corps est blanc avec un peu de noirâtre sur les flancs; les pennes des ailes et de la queue sont pareilles au dos, et le plumage est plutôt un duvet qu'une véritable plume. Ce plumage ressemble assez à l'habit de certains

moines; aussi Gesner surnomme cet oiseau le *petit moine* (*fratercula*), désignation adoptée par Brisson comme générique.

Le mâle diffère de la femelle en ce qu'il a des couleurs plus prononcées : les caractères du bec, indiqués ci-dessus, ne conviennent qu'à l'oiseau adulte ; car celui des jeunes est, avant leur première mue, sans cannelure et très-petit ; mais à mesure qu'ils avancent en âge, leur bec grandit et se couvre d'abord, d'un seul sillon et ensuite de plusieurs. Ils ont, pendant leur premier hiver, le dessus de la tête et du corps, les ailes et la queue noirâtres, avec un mélange de gris sombre sur le dos, sur les plumes scapulaires et les couvertures supérieures des ailes ; un collier d'un cendré très-sombre sur le devant du cou ; la gorge d'un cendré clair ; le *lorum* noirâtre jusqu'à l'œil, dont le dessus est d'un blanc sale ainsi que les côtés de la tête ; les flancs gris ; le reste des parties inférieures de couleur blanche ; le bec d'un rougeâtre rembruni en dessus, avec un sillon peu prononcé. Les macareux pondent, soit dans des trous qu'ils creusent eux-mêmes, soit dans des enfoncemens de rocher, trois œufs gris, selon de Querhoënt ; mais c'est une méprise : Willughby a rencontré juste en disant que la ponte n'est que d'un œuf, gros et fort pointu par un bout. Selon Othon Fabricius, elle seroit composée de deux ; mais il est présumable que ce naturaliste ne parle pas de la même espèce. Ce dernier ajoute que le jaune de ces œufs a une teinte orangée, et qu'ils sont bons à manger ; il n'en est pas ainsi de leur chair qui ne vaut rien, ayant la saveur désagréable de l'huile rance ; cependant les jeunes, salés et assaisonnés, passent pour un assez bon mets.

Ces oiseaux fréquentent habituellement les parties boréales des deux continens, et s'avancent l'hiver dans les contrées tempérées. On les trouve à la Caroline, au Groënland, au Kamtschatka, aux Orcades, et autres îles voisines de l'Ecosse. On en rencontre aussi sur nos côtes, à Belle-Isle, dans le golfe de Gascogne, sur la côte du Croisic. Partout ils se tiennent sur la plage la plus voisine de la mer.

Je dois à un naturaliste distingué, M. Jules Delamotte, d'Abbeville, des observations intéressantes sur les *macareux* qui habitent les côtes et les îles de la Bretagne. Ces oiseaux y arrivent au mois de mars et se tiennent alors presque toujours à la mer ; mais quand ils se disposent à nicher, ce qui a lieu vers le 15 mai, ils se retirent sur les îles désertes, s'emparent des terriers de lapins, ou creusent eux-mêmes des trous profonds de plusieurs pieds, à l'aide de leur bec et de leurs ongles ; c'est à quoi ils parviennent facilement, attendu qu'ils font choix d'un terrain très-léger. Ils se plai-

sent à nicher près les uns des autres, et le local qu'ils ont choisi est tellement miné que quand on passe dessus, on y enfonce souvent jusqu'aux genoux. Chaque terrier ne contient qu'une femelle et son œuf, car chaque couvée n'est composée que d'un seul, qui est blanc et de la grosseur d'un petit œuf de poule. Lorsque la couveuse s'aperçoit qu'on veut le lui ravir, elle se met devant, le pousse derrière elle avec ses pieds jusqu'au fond du trou, et reste toujours en avant pour le défendre, sans cependant se servir de son bec, tant qu'elle est terrée; mais elle s'en sert lorsqu'elle sort de son trou, et pince très-fort. Il y a apparence que le mâle la nourrit pendant l'incubation; car cet observateur l'a vu souvent, à cette époque, voler autour du terrier avec un poisson dans le bec. Une des sept îles bretonnes, la plus éloignée de terre et qui n'est nullement habitée, est préférée par les macareux; aussi y en voit-on des bandes innombrables; c'est au point qu'on peut, dans une matinée, en tuer plusieurs centaines. Le bruit du fusil ne les effraie nullement, et ils ont un tel attachement pour l'endroit qui recèle leur géniture, qu'ils viennent s'y poser presque aux pieds du chasseur. Ces oiseaux ne restent à terre que jusqu'au 15 juillet, époque où leurs petits sont en état de les suivre: ils se tiennent ensuite dans les environs, mais toujours sur la mer, y restent jusqu'aux mois d'octobre et de novembre, et disparoissent ensuite. Leur cri est fort et grave; leur vol aisé et même assez élevé, quoiqu'ils aient les ailes petites. Ils s'accouplent sur l'eau comme les canards; il n'y a point de différence entre le mâle et la femelle; l'un et l'autre ont, avant la saison des amours, la face d'un blanc pur et les orbites de couleur bleue. On a dit qu'on les appeloit *gode* ou *good* sur les côtes de la Bretagne; mais cette dénomination appartient plus particulièrement aux *pingouins* et aux *guillemots*. Ceux-ci ne nichent point dans des trous; ils déposent leurs œufs sur les rochers ou dans des terriers sous les pierres; leur ponte est de deux ou trois œufs, très-gros et à écaille très-dure: quoiqu'ils aient, ainsi que les macareux, les ailes petites; leur vol est cependant assez élevé, et il se soutiennent très-bien à une grande élévation.

Latham indique deux variétés de cette espèce: l'une a le sommet de la tête et la nuque cendrés; les joues, la poitrine et les parties postérieures blanches; le reste du plumage noir. L'autre en diffère par le bec, qui est plus petit; il a le dessus de la tête d'un noir-brun; les côtés d'une couleur blanche qui s'étend en arrière presque jusqu'à la nuque, et les jambes qui sont cendrées. Ces macareux ont été trouvés dans l'île des Oiseaux, entre l'Asie et l'Amérique. On les appelle à l'île de

féroë, *lunde*; dans d'autres endroits, *coulter-neb*, d'après la forme du bec; enfin les Kamtschadales leur donnent le nom d'*ypatka*.

Lovuune, en Norwége, est le lieu de réunion d'une foule innombrable de macareux que l'on poursuit pour avoir leurs plumes. On les prend sans beaucoup de peine; ils se rassemblent dans des crevasses où le chasseur saisit avec un crochet le premier qui se présente. Si le trou est très-profond, il envoie des chiens dressés qui reviennent avec un oiseau dans la gueule. Le macareux qui se trouve le plus près de celui qu'on enlève, lui saisit la queue avec son bec; un autre en fait de même, et ainsi de suite jusqu'au dernier. Le chasseur les tire de cette manière tous à la fois de leur trou, et fait une bonne capture en peu de temps. Ces oiseaux ne vivent pas sur les îles basses, ni sur celles où il y a des rochers; ils fuient le voisinage de l'homme, se tiennent toujours sur les écueils les plus hauts et les plus éloignés au large, et ne fréquentent pas les golfes ni les îles qui sont à leur entrée. (Extrait de la traduction des *Voyages en Norwége et en Laponie*, par M. Léopold de Buch).

Le MACAREUX A AIGRETTES. *Voy.* MACAREUX KALLINGAK.

Le MACAREUX KALLINGAK des Groënlandais paroît être, dit Buffon, le même oiseau que le *macareux mitchagatchi*; seulement sa taille est un peu moins forte que celle de ce dernier.

Le MACAREUX DU KAMTSCHATKA. *Voyez* MACAREUX MITCHAGATCHI.

Le MACAREUX DU LABRADOR, *Alca labradorica*. Latham donne cet oiseau pour une espèce distincte; cependant il me semble que c'est un individu de celle du macareux proprement dit; en effet, sa taille et sa longueur sont les mêmes; le bec est rouge en dessus, blanchâtre en dessous, et marqué d'une tache blanche à son angle; le plumage en dessus est noir; les côtés de la tête sont d'un blanc sombre; la gorge est noirâtre; le dessous du corps blanc; les ailes et la queue sont pareilles à la gorge.

Le MACAREUX MITCHAGATCHI, *Fratercula cirrata*, Vieill.; *Alca cirrata*, Lath., pl. enl. de Buffon, n.° 761, a près de dix-neuf pouces de long. On remarque au-dessus des yeux une sorte de parure composée de plumes effilées, longues de plus de quatre pouces, et qui tombent sur chaque côté du cou. Elles sont blanches à leur origine, et d'un beau jaune dans la plus grande partie de leur longueur; le front, les côtés de la tête et le haut de la gorge sont blancs; l'iris est d'un brun jaunâtre; le reste du plumage noir, tendant au cendré sur les parties inférieures; les tiges des pennes alaires sont

blanches; les pieds d'un orangé brunâtre, les membranes rouges et les ongles noirs. L'individu que l'on donne pour la femelle, diffère du mâle en ce qu'il est plus petit, que son bec n'a que deux sillons, et que ses aigrettes ont moins de hauteur. Ne seroit-ce pas plutôt un jeune?

Ce macareux porte au Kamtschatka le nom de *mitchagatchi* ou *monichagatka*; les Koriaques l'appellent *kutschuguigalli*. Il a les mêmes habitudes que le macareux proprement dit, et se trouve dans les contrées du nord de l'Asie et de l'Amérique. Les naturels se font un ornement des becs de ces oiseaux; les portent même comme amulettes, et se couvrent de leurs peaux cousues ensemble. Ces macareux ne s'éloignent jamais de terre de plus de cinq à six lieues; les navigateurs qui les rencontrent pendant la brume, doivent être à peu près certains qu'ils n'en sont qu'à cette distance. (V.)

MACARIBO ou CARIBOU. C'est le RENNE habitant de l'Amérique. *V.* CERF. (DESM.)

MACARISIE, *Macarisia*. Arbrisseau de Madagascar, que Dupetit-Thouars regarde comme devant former un genre dans la monadelphie décandrie.

Ce genre présente pour caractères: un calice turbiné à cinq divisions; une corolle de cinq pétales insérés à la base du calice; un ovaire supérieur surmonté d'un style simple; une capsule à cinq loges monospermes; les semences pourvues d'une aile latérale. (B.)

MACARON DES PRÉS. Synonyme de MOUSSERON D'ARMAS. (B.)

MACATLCHICHILTIC ou TEMAMACAME C'est le MAZAME au Brésil et à la Nouvelle Esp. *V.* CERF. (DESM.)

MACAVACAHOU. C'est le singe aussi appelé *viduita* ou *veuve*, et qui appartient au genre des SAGOUINS. (DESM.)

MACCAMA. C'est, dans Nieremberg, les MAZAMES. *V.* l'art. CERF. (S.)

MACCAO. Nom anglais de l'ARA. (V.)

MACCAW-TRÉE. Nom donné, dans les colonies anglaises d'Amérique, au COCOTIER du Brésil (*cocos butyracea*). (LN.)

MACE. Nom anglais des MASSETTES (*typha*). (LN.)

MACEIRA. Nom portugais du POMMIER. (LN.)

MACELLA. Nom par lequel les Portugais désignent les ANTHÉMIDES ou CAMOMILLES, les ACHILLÉES, plusieurs autres plantes voisines et les MILLEPERTUIS. (LN.)

MACER, ou MACIR, ou MACRE. On donne ce nom à une sorte d'écorce jaunâtre, apportée de l'Orient, dont

les anciens ont parlé, qui est à peu près semblable à celle du *simarouba*, et qu'on soupçonne être la même que celle de l'arbre qui porte ce dernier nom (*V.* SIMAROUBA). Il ne faut pas confondre le *macer* avec le *macis*, qui est l'enveloppe moyenne du fruit du MUSCADIER. *V.* ce mot. (D.)

MACERET. On donne ce nom à l'AIRELLE ANGULEUSE, dans quelques endroits. (LN.)

MACERON, *Smyrnium*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, qui offre pour caractères: des ombelles peu garnies, dépourvues de collerette; des ombellules à fleurs jaunes également dépourvues de collerette, composées d'un calice à peine apparent; de cinq pétales presque égaux, lancéolés, carinés, un peu réfléchis; de cinq étamines et d'un ovaire inférieur, surmonté de deux styles fort courts, à stigmates obtus et sujets à avorter dans celles du centre; fruit ovale, ou ovale-oblong, gibbeux, ayant un peu la forme d'un croissant, et composé de deux semences appliquées l'une contre l'autre.

Ce genre, fort voisin des LIVÈCHES, renferme des plantes vivaces ou bisannuelles, à feuilles caulinaires simples ou ternées, et à feuilles radicales composées. On en compte dix espèces, les unes de l'Europe méridionale, les autres de l'Afrique ou de l'Amérique.

Les principales de ces espèces sont:

Le MACÉRON COMMUN, *Smyrnium olusatrum*, dont les feuilles supérieures sont ternées, opposées, et leur gaîne lanugineuse sur ses bords. Il croît dans les parties méridionales de l'Europe, aux lieux sombres et marécageux. Il est bisannuel. Toutes ses parties ont une odeur forte, aromatique. C'étoit autrefois un légume dont on faisoit assez d'usage. On mangeoit en salade les jeunes pousses, après avoir fait blanchir les racines, comme on mange encore celles de céleri, et les feuilles en guise de persil. Aujourd'hui on ne s'en sert qu'en médecine; savoir, des racines dans les apozèmes et les bouillons apéritifs, et des semences, qui abondent en huile essentielle, comme carminatives.

Le MACÉRON PERFOLIÉ a les feuilles supérieures simples et amplexicaules. Il croît dans les parties méridionales de l'Europe et est bisannuel. (B.)

MA-CHAC-LAN. C'est le nom que porte, en Chine, une très-belle espèce d'ORCHIS (*orchis Susannæ*). (LN.)

MACHAIROLOBOS des Grecs. Adanson rapporte cette plante à son genre KANAVALI qui comprend des espèces de *dolichos* de Linnæus. (LN.)

MACHAIRONION. L'un des noms du GLAYEUL, chez les anciens. (LN.)

MACHAN. Quelques anciens voyageurs ont désigné sous ce nom la PANTHÈRE. *V.* à l'art. CHAT. (S.)

MACHANDEL, MACHHOLDER. Deux noms allemands du GENÉVRIER. (LN.)

MACHANE, *Machanea.* Arbrisseau de Cayenne à branches sarmenteuses, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, pointues, dentées, et à fleurs encore inconnues, qu'Aublet a figuré. Il a de gros fruits rassemblés par paquets, qui, sous une écorce lisse, brune et coriace, marquée de petites taches rondes, contiennent quatre ou six amandes.

Cet arbrisseau forme, selon Jussieu, un genre dans la famille des guttifères. (B.)

MACHÆRINE, *Machærina.* Genre de plantes établi par Vahl pour placer le CHOIN RESTIOÏDE. Ses caractères sont : épillets composés d'écailles lâchement imbriquées; calice à deux valves ; point de corolle ; des soies à la base des semences. (B.)

MACHAONIE, *Machaonia.* Petit arbre de l'Amérique méridionale qui, selon Bonpland, forme seul un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées.

Il offre pour caractères : un calice à cinq dents persistant ; une corolle monopétale à cinq divisions et à gorge velue ; cinq étamines ; un ovaire inférieur surmonté d'un style à stigmate bifide ; une capsule à deux sillons, bivalve, biloculaire et monosperme.

Cet arbre, qui croît dans l'Amérique méridionale, a les feuilles opposées, pétiolées, ovales, aiguës, velues en dessous, et les fleurs sessiles disposées en panicules terminales et trichotomes. Il se rapproche du CHIMARRHIS et du QUINQUINA. (B.)

MACHÆRIUM. *V.* MACHÈRE. (LN.)

MACHE. Plante du genre des *valérianes*, qui se trouve abondamment dans presque toute la France, et qu'on cultive dans les jardins, aux environs des grandes villes, pour la manger en salade. Adanson l'a séparée des *valérianes* pour en former le genre FÉDIE. (B.)

MACHEFER. Espèce de *laitier* que forme le résidu terreux du charbon de terre en se vitrifiant à demi dans le feu des forges. On lui a donné ce nom parce qu'on a supposé qu'il y entroit une portion de fer qui avoit été dévorée par les parties sulfureuses de la houille; mais la houille, ou le charbon de terre seul, brûlé dans les poêles et recouvert de ses cendres humectées, produit également du MACHEFER. (PAT.)

MACHERIE ou MACHÆRION, *Machærium*. Genre de plantes établi pour placer quelques espèces de NISSOLES, principalement le NISSOLE FERRUGINEUX, qui diffèrent des autres. Ses caractères sont : calice campanulé à cinq dents et accompagné de deux bractées ; carène de la corolle bifide ; légume comprimé en sabre, sans valve, et contenant une seule semence réniforme. (B.)

MACHETES. C'est, dans le Règne animal de M. Cuvier, le nom générique du COMBATTANT. (V.)

MACHETTE. Nom vulgaire du DUC A COURTES OREILLES. *V.* l'article CHOUETTE. (V.)

MACHI ou MATCHI. Les habitans des colonies espagnoles, dans l'Amérique méridionale, donnent ce nom aux singes du genre des SAPAJOUS. Les Créoles l'étendent à plusieurs autres quadrumanes. (DESM.)

MA-CHI. Nom chinois du SÉSAME d'Orient (*sesamum orientale*). *V.* CAY-ME. (LN.)

MA-CHI-HIEN. Nom donné, en Chine, au POURPIER, *portulaca oleracea*. (LN.)

MACHILE, *Machilis*. Genre d'insectes de l'ordre des THYSANOURES, famille des LÉPISMÈNES.

Les entomologistes ont confondu ces insectes avec les *lépismes;* mais ils s'en éloignent en plusieurs points : les antennes de ces dernières sont insérées entre les yeux ; leurs palpes maxillaires ne font pas de saillie remarquable ; leur corps est déprimé et ne saute point ; leurs yeux sont petits et formés de petits grains; leur corselet est composé de segmens presque égaux ; les filets de leur queue sont de la même grandeur; leurs hanches et leurs cuisses sont comprimées; autant de caractères que l'on n'observe pas dans les *machiles*. Ici le corps est d'une forme qui approche de celle d'un cône ; ses côtés sont comprimés; son dos est voûté au milieu; les antennes et les palpes maxillaires paroissent naître dans une même ligne transversale ; la tête est petite, enfoncée en partie dans le premier segment du corselet ; les yeux sont grands, à réseau, et réunis postérieurement ; le premier segment du corselet est beaucoup plus court et plus étroit que le second, se replie sur les côtés, devient presque cylindrique, et avance de part et d'autre antérieurement ; le second segment est fort grand et élevé; le reste du corps est ensuite formé de plusieurs anneaux qui diminuent insensiblement de grandeur jusqu'à l'extrémité postérieure. Cette partie offre : 1.° trois filets sétacés, longs, dont celui du milieu plus grand ; 2.° une pièce demi-transparente, d'un blanc jaunâtre, cylindrique, com-

primée, canaliculée, située immédiatement au-dessous, et qui peut bien être un oviducte; 3.° au-dessous de celle-ci un appendice cylindrique, biarticulé au bout; on voit aussi tout le long des côtés du corps de petits appendices cylindriques, simples en majeure partie, et dont on ignore l'usage. Les pattes sont assez courtes, avec les tarses coniques, de deux pièces, dont la dernière est munie de deux petits crochets. Le corps de l'insecte est tout couvert de petites écailles, mais qui n'ont pas d'éclat argentin, comme celles des *lépismes*.

Les *machiles* sautent très-bien par le moyen de leur queue. On les trouve surtout dans les bois, au pied des arbres. La seule espèce connue est la MACHILE POLYPODE, *Machilis polypoda*, *Lepisma polypoda*, Linn. On la trouve en Europe.

J'avois d'abord nommé ce genre *forbicine;* mais, pour éviter la confusion qui auroit pu en résulter, j'ai changé cette dénomination. (L.)

MACHILE, *Machilus*. Rumphius désigne sous ce nom quatre arbres qui paroissent fort différens les uns des autres, mais dont il ne fait connoître les caractères que d'une manière incomplète. Ils sont figurés pl. 40, 41 et 42 de l'*Herbier d'Amboine*.

Le premier paroît être voisin des *lauriers*. Son bois est léger, de couleur citrine, et est de longue durée dans les constructions.

Le second a le bois moins coloré et moins durable.

Le troisième a un bois jaunâtre, noueux et de longue durée.

Enfin, le quatrième a le bois propre à la construction des édifices. Ces quatre arbres ont les feuilles alternes, et se trouvent dans les Moluques. (B.)

MACHLIS. C'est ainsi que l'*élan* est désigné dans l'*Histoire naturelle* de Pline. *V.* ÉLAN à l'article CERF. (S.)

MAC-MON-NAM. Nom cochinchinois d'une plante que Loureiro place dans le genre *Zannichellia* de Linnæus, et qui paroît devoir en constituer un particulier. Sa racine, formée de plusieurs tubérosités, donne naissance à des feuilles ensiformes et à des épis simples, garnis de fleurs mâles et de fleurs femelles; les premières ne présentent qu'une seule étamine; les secondes ont quatre ovaires, logés dans un périanthe d'une seule pièce, découpés en six lobes. Les fruits sont des baies monospermes. Il suffit de comparer cette description avec celle du *Zannichellia* pour s'assurer de la différence entre ce dernier genre et celui qu'on pourroit former avec la plante de Loureiro. (LN.)

MACH-NHA. Nom de l'orge, en Cochinchine. *V.* MÉ. (LN.)

MACHO. Nom espagnol du MULET. (DÉSM.)

MACHOACAN NOIR. Il paroît que le JALAP vrai (*convolvulus jalapa*) a été ainsi désigné autrefois. *V.* JALAPIUM-GELAPIO. (LN.)

MACHOIRAN, *Machoiranus*. Sous-genre établi par Cuvier pour placer quelques espèces de SILURES qui font partie des genres PIMELODE et DORAS de Lacépède. Il se distingue de ce dernier par les nageoires dorsales, dont la première est rayonnée et la seconde adipeuse. Les espèces qui y entrent se trouvent aux Antilles.

Ce genre avoit jadis été établi par Linnæus et Artedi sous le nom de MYSTE. (B.)

MACHOIRES, *Maxillæ*. Ce mot indique, dans la plupart des animaux, les instrumens propres à la mastication, et on les divise en *supérieure* et *inférieure*. Elles sont au contraire latérales dans les insectes, et ne peuvent être désignées que par leur position à droite ou à gauche.

Les *mâchoires*, qu'il faut bien distinguer des *mandibules*, sont placées au-dessous d'elles, et se meuvent comme elles; mais elles sont ordinairement moins fortes, plus aplaties, plutôt membraneuses que cornées, surtout à leur partie interne; elles portent sur leur dos et dans le point de réunion de leur partie cornée avec leur partie membraneuse, un ou deux petits appendices ordinairement filiformes, cornés, articulés, assez semblables aux antennes : on les a nommés *palpes* ou *antennules*.

L'usage des *mâchoires* n'est pas de couper et de diviser les alimens; elles ne sont pas mues par des muscles assez forts pour cette opération; mais elles servent à les diriger, à les contenir, à déterminer la mastication, et à favoriser peut-être la déglutition.

Au mot BOUCHE, nous avons parlé avec plus de détails de la conformation des *mâchoires*, dans les différens ordres d'insectes qui en sont pourvus. *V.* BOUCHE. (O. L.)

MACHOMOR. Espèce de CHAMPIGNON du Kamtschatka, dont une légère infusion produit la gaîté et l'ivresse; et une forte infusion, le sommeil et la mort. (B.)

MACHOQUET. Ce nom, qui, dans quelques îles des Indes, signifie *forgeron*, a été donné à un insecte de l'ordre des ORTHOPTÈRES, un *grillon* ou un *criquet* probablement, parce que le bruit qu'il fait entendre est semblable à celui que produisent de loin trois coups de marteau frappés l'un après l'autre, et avec mesure, sur une enclume. Ce son n'est ni discordant ni désagréable. L'animal se tient dans les trous ou dans les creux d'arbres, et ne pénètre que rarement dans les maisons. Ses élytres ont différens enfoncemens. (L.)

MACHOTTE. Un des noms provençaux de la CHOUETTE. (V.)

MACIA et MACIATON. Ces deux noms étoient, chez les Romains, ceux du MOURON ROUGE (*anagallis arvensis*). (LN.)

MACIGNO. Pierre marneuse et micacée, tantôt compacte, tantôt schisteuse, qui forme les collines stratifiées d'une partie de la Toscane, surtout aux environs de Florence, où l'on en fait un grand usage pour la construction des édifices.

Il y a du *macigno* de deux couleurs : l'un, qu'on nomme *pietra bigia*, est d'un jaune grisâtre ; l'autre, appelé *pietra serena*, est d'un gris-bleu ; c'est celui dont la plupart des maisons de Florence sont bâties. Il a l'inconvénient de noircir à l'air, et de se décomposer à la longue. La *pietra bigia*, qui contient de l'oxyde de fer, a plus de solidité, et résiste mieux à l'action de l'atmosphère : elle est meilleure pour les constructions extérieures, et la *pietra serena* pour les parties intérieures des bâtimens.

Les couches supérieures des carrières de macigno sont plus argileuses que les autres ; elles résistent fort bien à l'action du feu, et l'on en construit les fours et les foyers.

Les mêmes collines ont des couches dont les unes sont d'une consistance moins solide que le macigno ; ce n'est quelquefois même qu'une argile durcie ; on nomme ces couches *bardellonne* : les autres sont au contraire beaucoup plus dures que le macigno, et portent le nom de *pietra forte* ; c'est cette pierre qui sert à paver les rues de Florence. Elle est blanchâtre, et c'est à cette couleur que l'on attribue l'affoiblissement de la vue, qu'on éprouve à Florence plutôt qu'ailleurs. Mais Ferber observe qu'à Naples où les rues sont pavées d'une lave *noire*, on voit une infinité de gens ne marcher qu'avec des lunettes. On remarque aussi la même chose dans d'autres pays, surtout depuis quelques années, quoique la couleur du pavé des rues n'ait pas changé ; ainsi l'on doit chercher ailleurs la cause de cette infirmité.

Le savant observateur Ferber dit, avec raison, que les deux sortes de macigno, de même que le bardellonne et la pietra forte, ne sont que des variétés de la même matière, dans laquelle dominent tour à tour l'argile, la terre calcaire et le mica.

La pietra forte varie pour la couleur, comme le macigno : elle est assez souvent d'un jaune-gris ou bleuâtre ; quelquefois même ces deux couleurs se trouvent réunies dans une même couche.

Dans la carrière de *Campora*, qui est à deux milles de Florence, et d'où l'on tire tout le pavé de cette ville, la pie-

tra forte est disposée par couches horizontales, qui n'ont que quelques pouces d'épaisseur, et qui sont quelquefois séparées les unes des autres par des couches semblables de bardellonne ; et l'on remarque assez souvent entre celui-ci et la pietra forte, une légère croûte de spath calcaire d'environ une ligne d'épaisseur. Ferber pense que c'est cette matière calcaire qui, en pénétrant dans une couche de bardellonne, la convertit en pietra forte.

Cette pierre offre une particularité remarquable dans sa structure intérieure : elle est toute divisée en rhomboïdes, qui sont séparés les uns des autres par des cloisons de spath calcaire ; ce qui semble prouver que la matière calcaire et l'argile ont été déposées en même temps, et que le triage s'en est fait par le jeu des affinités, et par l'effet de cette tendance qu'ont presque toujours les molécules calcaires à s'arranger sous une forme rhomboïdale, qu'elles ont communiquée à l'argile de la pietra forte, comme elles la communiquent au sable quarzeux du grès de Fontainebleau.

Les collines formées de ces diverses sortes de couches se trouvent dans une contrée qui fut anciennement toute volcanisée ; elles reposent même quelquefois sur des basaltes. Ferber nous apprend, page 393, 403, 407, etc., que l'on voit fréquemment, soit dans le macigno, soit dans la pietra forte, des veines et des rognons de houille (*lignite ?*) ; dans la colline de *Boboli*, elles se trouvent placées alternativement avec des couches de *grès homogènes*.

C'est dans les montagnes de macigno qu'on trouve des couches de cette pierre marneuse, connue sous le nom de *pierre de Florence*, dont on voit des plaques qui décorent tous les cabinets de minéralogie ; les unes offrent des *ruines*, et les autres, des *paysages*. Quelques auteurs donnent à cette pierre le nom de *marbre ;* mais c'est fort improprement, car la matière argileuse dont elle est composée l'emporte de beaucoup sur les parties calcaires qu'elle renferme. *V.* PIERRE DE FLORENCE. (PAT.)

MACIR. *V.* MACER. (B.)

MACIS. Seconde écorce de la MUSCADE. (B.)

MACJON. *V.* GESSE TUBÉREUSE. (D.)

MACKAU-TRÉE. A la Jamaïque et dans les autres colonies anglaises d'Amérique, on donne ce nom à un palmier dont le tronc est épineux et les fruits de la grandeur des prunes. Ces fruits sont entourés d'une écorce épaisse qui donne une substance grasse analogue à celle que produit le palmier à huile. Les graines sont susceptibles de prendre un très-beau poli. Les négresses en font des chapelets. Ce palmier paroît être très-voisin du COCOTIER BUTYRACÉ. (LN.)

MACKREL. C'est le MAQUEREAU. (B.)

MAC-LAN. Nom donné, en Chine, à une espèce de *liliacée* cultivée comme ornement. C'est le *liriope spicata* de Loureiro. (LN.)

MACLE (Haüy, Brochant, Brong.; *Crucite*, Laméth.; *Chiastolith*, Karst., James.; *Holspath*, W.; *Pierre de croix*, R. D.). Substance pierreuse très-remarquable, qu'on trouve engagée dans le schiste argileux primitif, et qui se présente en prismes quadrangulaires, lesquels semblent formés de plusieurs cristaux mâclés et unis par la même substance schisteuse qui leur sert de gangue, de manière que lorsqu'on coupe les prismes en travers, leur tranche offre des lignes disposées les unes en croix dans le sens des diagonales, ou en carré dont les côtés sont parallèles au bord des prismes. Cette singulière structure a fait nommer la mâcle, *pierre de croix*.

La mâcle est d'un rouge tendre tendant au lilas, lamelleuse et à lames très-brillantes. Cependant elle est plus ordinairement d'un blanc jaunâtre ou brunâtre ou grisâtre, à structure lamelleuse peu ou point apparente et à grain fin et serré, modification qui est due sans doute à une altération particulière, résultant d'une cause analogue à celle qui opère la décomposition du feld-spath. C'est ce que l'on ne sauroit affirmer, puisqu'il n'existe aucune analyse de la mâcle. Cette substance jouit de la propriété de communiquer l'électricité vitreuse par frottement.

La mâcle lamelleuse est translucide, dure au point de rayer le verre assez fortement; elle se clive assez difficilement. Sa pesanteur spécifique est de 2,94 environ. Au chalumeau, elle est infusible; mais elle blanchit et devient opaque. Sa forme primitive, selon M. Haüy, est celle d'un octaèdre rectangulaire dont l'incidence des faces est de 84° 48', et de 120° environ. Cet octaèdre se subdivise sous trois autres plans différens, dont l'indication est difficile à donner sans figure, mais dont on peut se faire une idée en considérant la forme primitive comme un prisme légèrement rhomboïdal, divisible dans le sens de ses diagonales et obliquement sur ses angles obtus. (Haüy, *Traité*.)

Les variétés de forme de la mâcle se bornent à la forme *prismatique*. C'est le prisme presque rectangulaire ou peu sensiblement rhomboïdal. Dans son centre, on voit toujours un rhombe noir ou grisâtre. M. de Bournon en cite une variété à sommet dièdre.

M. Haüy admet une variété produite par le groupement de quatre cristaux à la fois; il la nomme *mâcle quaternée*, et il en distingue plusieurs sortes d'après l'assortiment des deux substances qui composent ces cristaux; mais nous pensons

qu'il n'y a pas lieu ici à un groupement réel, mais qu'il n'y a qu'intercallation de la matière noire dans les lames de la substance de la mâcle, et cela d'autant plus que les lignes et les petits rhombes noirs ont leurs directions parfaitement en accord avec les divers clivages de la mâcle. Les assortimens de ces lignes sont principalement les suivantes, qui se combinent aussi entre elles.

1. *Tétragramme.* Un rhombe noir intérieur, dont les angles sont unis aux angles du cristal, chacun par des lignes de même couleur qui marquent les diagonales mêmes du cristal.

2. *Pentarhombique.* Le précédent, avec quatre petits rhombes aux quatre angles du cristal.

3. *Polygramme.* Les dessins précédens avec d'autres raies noires parallèles aux diagonales, ou bien aux côtés de la base. Lorsque ces deux accidens se présentent à la fois sur le même cristal, sa coupe imite plus ou moins bien un échiquier; on pourroit le nommer alors *mâcle mosaïque.*

4. *Circonscrit.* Prisme presque noir avec une légère bordure blanche, ou bien avec les pans simplement recouverts d'une pellicule blanche nacrée semblable à du talc, ou plutôt à du mica talqueux.

La mâcle n'a encore été trouvée jusqu'ici que dans les terrains primitifs, et dans le schiste argileux, sorte d'ardoise; elle y est en prismes quelquefois très-déliés, mais quelquefois aussi assez gros; ses cristaux sont disseminés ou entre-croisés; rarement ils se trouvent groupés en étoiles à nombreux rayons; ils se fondent avec le schiste qui leur sert de gangue, et paroissent avoir avec cette gangue une liaison intime. La mâcle n'est pas très-répandue, et dans chacune de ses localités, la roche qui la contient n'est pas très-étendue.

C'est à Saint Jacques de Compostelle qu'on a d'abord découvert la mâcle en cristaux qui sont dégagés de leur gangue, qui est une roche schisteuse en partie décomposée. Ces cristaux n'ont plus leur tissu cristallin; ils sont d'un blanc jaunâtre ou gris verdâtre, ou même rougeâtre, avec l'apparence de la stéatite ou du talc; c'est ce qui a pu faire ranger la mâcle dans la famille des pierres magnésiennes. La mâcle d'Espagne offre, assez fréquemment, la variété polygramme. Boece de Boot, qui en parle sous le nom de *lapis crucifer*, dit qu'elle étoit de son temps en grande vénération. On la portoit pendue au cou pour arrêter les hémorragies, guérir la fièvre, donner du lait aux nourrices; mais, malheureusement pour sa célébrité, elle n'a aucune de ces vertus. On lui attribuoit encore le pouvoir de chasser les esprits. La mâcle d'Espagne se trouve en cristaux oblongs ou cylindroïdes dont

les arêtes et les angles sont arrondis par l'usure. On les coupoit par tranches qu'on enfiloit en forme de chapelet. Ces cristaux ont quatre à sept lignes d'épaisseur et même plus, car il y en a qui ont un pouce; ce sont les plus rares et les plus gros dans l'espèce.

En Bretagne, près Saint-Brieux, au lieu dit les Salles de Rohan, près d'un étang de ce nom, il y a un schiste noir bleuâtre ou grisâtre, dans lequel sont disséminés ou groupés des cristaux de mâcle que dans le pays on nomme *lardons:* cette mâcle est l'origine des armes de la maison de Rohan: elle est assez commune dans les cabinets. Elle est souvent lamelleuse et cristalline. Ses prismes sont assez réguliers, assez longs, et s'obtiennent quelquefois isolés. Ils ont jusqu'à 3 et 4 pouces de longueur; leur surface est luisante et nacrée ou micacée; ils ont jusqu'à cinq lignes d'épaisseur et présentent quelquefois des étranglemens qu'on pourroit prendre pour des articulations, mais qui n'en sont pas. La structure intérieure est généralement tétragramme ou pentarhombique. Le schiste qui la contient présente, souvent lorsqu'on le fait chatoyer, une multitude de petits plans rhombes semblables aux rhombes noirs qui sont dans les cristaux de mâcles, en sorte qu'on ne peut pas douter qu'ils ne soient produits par une cristallisation du schiste lui-même. Ceci n'étonnera pas lorsqu'on se rappellera que M. Daubuisson a prouvé que le schiste est un composé de parties de mica extrêmement fines, et lorsqu'on aura remarqué que la forme primitive du mica est celle d'un prisme droit à base rhombe. Ce sont de semblables rhombes qui se sont formés simultanément avec les cristaux de la mâcle qui ont produit leurs dessins intérieurs. L'enduit argenté ou luisant des cristaux est composé lui-même d'écailles de mica beaucoup plus pur.

Les prismes de mâcle de la Bretagne s'amincissent par le bout et finissent en pointe, ou se confondent avec le schiste. La mâcle a encore été observée en Bretagne, dans le bois de Bintin, près de la ville de Montfort-la-Canne, à cinq lieues de Rennes.

On doit à Dolomieu et à M. Lelièvre la découverte de cette substance aux Pyrénées, dans la vallée de Barège. C'est encore dans une sorte d'ardoise fort tendre qu'on y voit les cristaux de mâcle. Ils ont une ligne d'épaisseur et ils sont peu apparens, à cause que le rhombe noir du milieu en fait la presque totalité. C'est la variété circonscrite. Au plateau de Troumouse dans les Hautes-Pyrénées, il y a un second gisement de mâcle. Les cristaux sont tétragrammes, plus grands, et dans un schiste plus gris.

A Gefrees, près de Hoff, dans le pays de Bareith, existe

une schiste analogue aux précédens, mais qui ne paroît pas altéré; il est traversé par une multitude de cristaux aciculaires de mâcle tétragramme blanche, ayant quelquefois la structure sublamelleuse. Cette belle roche est commune dans nos collections; on y peut très-bien observer la disposition des cristaux, quelquefois oblique ou perpendiculaire à celle des feuillets de la roche. Un schiste analogue a présenté la mâcle en petits cristaux dans le Cumberland, en Angleterre; et en Irlande, à Aghavanagh et à la montagne de Battin-Glass, dans le comté de Wicklow.

La mâcle est encore indiquée dans un *schiste argileux micacé* dans la montagne dite Serra de Marao en Portugal, et dans un *gneiss* près de Nantes. L'on prétend que la mâcle a été trouvée au Chili, près de la ville de Sainte-Croix.

Ainsi la mâcle se rencontre partout dans le schiste argileux, quelquefois micacé, et qui appartient aux plus anciennes formations.

Les minéralogistes ne sont pas d'accord sur le classement de cette substance. On a cru d'abord qu'elle devoit être placée parmi les pierres talqueuses. Nous avons fait remarquer plus haut que la mâcle à tissu lamelleux est le vrai type de l'espèce, et que la variété d'apparence stéatiteuse n'en est sans doute qu'une altération. Lorsqu'on eût reconnu la structure lamelleuse de la mâcle, on changea d'opinion. Werner et Hoffmann la regardent comme très-voisine du feld-spath. MM. Bernhardi, Fitton et Stephens avancent que ce n'est autre chose que de la JAMESONITE, c'est-à-dire l'*andalousite* de Werner ou le *feld-spath apyre* de M. Haüy. En effet, il y a de très-grands rapports entre ces deux substances; l'une et l'autre appartiennent aux terrains primitifs; la première se trouve dans les gneiss : ses cristaux se présentent en prismes à quatre pans dont la couleur est presque toujours le rosé lilas; leur surface est recouverte de lamelles de mica nacré, qui y forment un enduit luisant; et l'intérieur offre souvent la même substance interposée dans ces lames. Peut-être que si le mica eût été en parties aussi ténues que dans le schiste, il auroit produit les dessins qu'on voit dans la mâcle. Le gneiss sur lequel sont les cristaux de jamesonite de la Bavière, est souvent composé de très-petites paillettes de mica formant des feuillets extrêmement minces. On a vu que le schiste des mâcles n'est lui-même qu'une roche formée d'élémens de mica, et que quelquefois il est micacé (Portugal), ou un gneiss (Nantes). Les prismes de jamesonite, comme ceux de la mâcle, ont des étranglemens analogues. Ces deux substances sont infusibles, rayent le verre, ont un clivage susceptible de donner un prisme quadrangulaire à base rectangu-

laire ou presque rectangle, qui se subdivise dans le sens de l'une ou des deux diagonales de la base; dans la jamesonite, les angles solides sont souvent remplacés par des facettes; dans la mâcle, M. Haüy a reconnu un clivage qui tronque les angles solides obtus, et M. de Bournon possède des cristaux de mâcle avec des sommets dièdres. Tout semble donc démontrer que la mâcle et la jamesonite sont très-voisines l'une de l'autre, et un nouvel examen de ces deux substances, et surtout l'analyse de la mâcle, pourront déterminer si l'on doit les réunir ou si l'on doit simplement les rapprocher. Pour obtenir un résultat plus certain, l'analyse de la mâcle doit être faite sur la variété rose à tissu lamelleux et translucide. Il faut avoir le même soin pour la jamesonite. La mâcle et la jamesonite sont placées près du feld-spath par Jameson.

Les étranglemens qu'on observe dans les prismes de la mâcle de Bretagne ont fait croire à quelques naturalistes que ces prismes étoient des articulations de corps organisés fossiles, du genre des encrinites, c'est-à-dire, que c'étoient des *entroques*; mais le plus léger examen suffit pour démontrer qu'il n'y a pas la moindre analogie entre la mâcle et les encrinites. (LN.)

MACLE. *V.* MACRE et HÉMITROPIE. (LN.)

MACLOU. Nom vulgaire de l'ACONIT ANTHORE. (B.)

MACOCO. Grand quadrupède du Congo, auquel Dapper attribue de longues cornes pointues, des jambes grêles, le cou rayé de blanc et de gris, et la grosseur d'un *cheval*. C'est vraisemblablement quelque grande espèce d'*antilopes* ou *gazelles*. Le nom de *macoco*, toujours suivant Dapper, veut dire *grande bête*, dans la langue du pays. (S.)

MACOCQWER. Espèce de *courge*, dont les Américains font des instrumens de musique, en la vidant et y mettant quelques cailloux. *V.* au mot COURGE. (B.)

MACOLOR. Poisson figuré par Renard, pl. 9, n.° 60. Il appartient au genre DIAGRAMME de Cuvier. (B.)

MACOMEIRA. Nom portugais d'une espèce de PALMIER du Brésil, qui nous est inconnu. (LN.)

MAÇON. Nom vulgaire de la SITTELLE, parce qu'elle enduit de terre l'ouverture du trou de l'arbre où elle niche. (V.)

MAÇON. Nom vulgaire d'un *palmier* de l'Amérique méridionale qui n'a pas encore été observé par les botanistes. (B.)

MAÇONNE. Nom que les marchands donnent aux espèces de coquilles du genre TOUPIE, qui soudent des corps étrangers, surtout des pierres, à leur test. *V.* au mot COQUILLE. (B.)

MACOUARANA. Nom d'un TINAMOU. *V.* ce mot. (V.)

MACOUBÉ, *Macoubea.* Arbre élevé de la Guiane, à feuilles opposées, pétiolées, ovales, entières, à fleurs inconnues. Les fruits sont de la grosseur d'une orange à écorce rugueuse, et contiennent dans leur centre, qui est vide, une grande quantité d'amandes assez grosses, convexes d'un côté, sillonnées de l'autre, attachées à un placenta qui tapisse tout l'intérieur du fruit. Ils sont supérieurs, disposés en grappes et portés sur des pédoncules communs, situés dans les bifurcations des rameaux.

Toutes les parties du macoubé donnent un suc laiteux; son bois est d'un jaune verdâtre, et répand une mauvaise odeur.

Jussieu a fait un genre de cet arbre, qu'il a placé dans la famille des APOCINÉES. (B.)

MACOUCAGUA. Nom que porte, au Brésil, selon Marcgrave, le MAGOUA. *V.* ce mot, ou plutôt le mot TINAMOU. (S.)

MACOUCOU, *Macoucoua.* Grand arbre à feuilles alternes, presque sessiles, ovales, quelquefois obtuses, quelquefois terminées en pointe, à fleurs très-petites, blanches, naissant par petits bouquets dans les aisselles des feuilles et accompagnées de petites bractées écailleuses, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie.

Ce genre a pour caractères; un calice monophylle très-petit, divisé en quatre découpures pointues; une corolle monopétale, évasée, divisée en quatre lobes arrondis; quatre étamines dont les filamens, alternes avec les divisions de la corolle, portent des anthères didymes; un ovaire supérieur arrondi, surmonté d'un stigmate obtus.

Le fruit n'est pas connu.

Cet arbre croît naturellement dans les forêts de la Guiane, et son écorce y sert à cuire les poteries de fabrication sauvage. Il a été réuni aux CAIMITIERS par quelques auteurs, et aux HOUX par d'autres. (B.)

MACOUMÉAU. Nom languedocien de l'AMBRETTE à fleur odorante. *V.* CENTAURÉE. (LN.)

MACOUNA et MACUNA. Nom brasilien de quelques espèces de *dolichos.* *V.* MACUNE. (LN.)

MACOW. Nom donné, par les Anglais, aux ARAS. (S.)

MACPALXO-CHIQUAHITL. Nom mexicain du CHELIROSTEMON. (B.)

MACPALXOCHL. La plante que les Mexicains nomment ainsi, d'après Hernandez, est l'HÉLICTÈRE A PÉTALE. (B.)

MACQUERIE, *Macqueria*. Genre établi par Commerson sur un arbre de l'Ile-de-France, depuis réuni aux FAGARIERS. (B.)

MACQUI. Nom qu'on donne, au Chili, à un arbrisseau, dont L'héritier a fait un genre sous le nom d'*aristotelia*. *V.* ARISTOTÈLE. (LN.)

MACRANTHE. *V.* MARCRANTHE. (B.)

MACRE, SALIGOT, CORNUELLE, CHATAIGNE, ou TRUFFE D'EAU, *Trapa natans*, Linn. (*tétrandrie monogynie*). Plante annuelle d'Europe, qu'on trouve dans les rivières, les lacs, les étangs, dans les fossés des villes, et dans les endroits où il y a des eaux croupies, ou dont le sol est limoneux et marécageux; elle constitue, presque seule, un genre que quelques botanistes ont mis dans la famille des naïades, quoiqu'elle paroisse appartenir à celle des épilobiennes. Sa racine est très-longue, et garnie par intervalles d'un grand nombre de fibres en partie flottantes dans l'eau, et en partie attachées à la vase qui se trouve à son fond. Elle pousse des tiges minces, herbacées et rameuses, qui s'élèvent jusqu'à la surface de l'eau, et qui sont garnies de deux sortes de feuilles, les unes opposées, plumeuses et à folioles capillaires; les autres alternes, de forme rhomboïdale, et assez semblables à celles du peuplier commun; les premières sont presque sessiles et flottent dans l'eau; les secondes nagent à sa surface, et sont portées sur de longs pétioles renflés au-dessous de leur sommet. Les fleurs sont petites, axillaires, et composées de quatre pétales blancs, avec autant d'étamines et un seul style; le calice est situé sur l'ovaire, et divisé profondément en quatre segmens pointus. A ces fleurs succèdent des fruits semblables à de petites châtaignes, mais armés chacun de quatre cornes opposées deux à deux, et formées par les divisions endurcies et persistantes du calice. Ces fruits sont sillonnés irrégulièrement, et revêtus d'une membrane grisâtre qui s'en sépare; quand elle est tombée, ils offrent alors une surface polie, luisante et noire comme du *jais*; ils renferment dans une seule loge une amande dure, blanche et faite à peu près en cœur. Cette amande est très-bonne à manger, d'un goût approchant de celui de la châtaigne, mais plus fade.

La *macre* fleurit en juin, et ses fruits mûrissent en automne; en les jetant à la fin de cette saison dans une eau qui ait au moins vingt pouces de profondeur, on multiplie aisément cette plante, qui réussit assez bien par-tout, mais qui cependant préfère les pays méridionaux ou une exposition au midi.

Dans quelques cantons de la France et de l'Italie, on vend les *macres* dans les marchés. On les mange crues comme

les noisettes, ou cuites sous la cendre et à l'eau comme les marrons.

On connoît une autre espèce de *macre*, *trapa bicornis*, Linn., qui croît à la Chine, et dont le fruit, plus gros que celui de l'espèce précédente, est seulement armé de deux pointes. (D.)

MACRÉE ou MAQUERÉE. *V.* MACARET. (PAT.)

MACREUSE. *V.* l'article CANARD.

MACREUSE DE LA BAIE D'HUDSON (GRANDE). *Voyez* CANARD MARCHAND.

MACREUSE (DOUBLE). *V.* au mot CANARD.

MACREUSE A LARGE BEC, *voyez ibid.*

MACREUSE (PETITE). *V.* CANARD MACREUSE. C'est, en Picardie, le nom du *canard millouinan.*

MACREUSE DE LA RIVIÈRE DE LA PLATA, de Feuillée, est une FOULQUE. (V.)

MACRIMITI. C'est, en grec moderne, le nom du COURLIS. *V.* ce mot. (S.)

MACROCÉPHALE. Olivier désigne ainsi le genre *anthribe* de Geoffroy et de Fabricius. *V.* ce nom. Swederus avoit déjà appliqué la même dénomination de *macrocéphale* à un genre d'hémiptères de la famille des géocorises, et que Fabricius a depuis, appelé *syrtis*. *V.* cet article et celui de *phymate.* (L.)

MACROCERCUS. Nom tiré du grec et générique des ARAS. (V.)

MACROCÈRE, *Macrocera.* Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, établi par M. Maximilien Spinola, et composé des *eucères* de Fabricius, qui n'ont que cinq articles distincts aux palpes maxillaires, et dont les ailes supérieures offrent trois cellules cubitales complètes.

L'eucère *antennata* de Panzer, ou l'abeille de la *mauve* de Rossi, est de ce genre. (L.)

MACROCERE, *Macrocera.* Genre d'insectes de l'ordre des DIPTÈRES, établi par Meigen. Il appartient à notre tribu des *tipulaires*, et il doit être placé dans le voisinage du genre *mycétophile.* Ses caractères sont : antennes en forme de soie, très-longues, dont les deux articles de la base renflés, et les suivans cylindriques; trois petits yeux lisses; yeux ovales entiers; ailes couchées, parallèles.

La MACROCÈRE JAUNE, *Macrocera lutea*, est jaune, longue de trois lignes; ses antennes sont une fois plus longues que le corps. *V.* Meigen, Dipt. 1. part. tab. 2, pag. 24. On la trouve en Europe. (L.)

MACROCNÈME, *Macrocnemum.* Arbrisseaux à feuilles opposées, ovales, très-entières et lisses, à fleurs disposées sur des panicules dichotomes, qui forment un genre dans la

pentandrie monogynie, et dans la famille des rubiacées.

Ce genre a pour caractères : un calice très-petit, à cinq dents ; une corolle monopétale, campanulée, quinquéfide, à découpures ovales-oblongues, droites ; cinq étamines à filamens velus ; un ovaire inférieur, turbiné, chargé d'un style à stigmate bilobé ; une capsule oblongue, turbinée, biloculaire, polysperme, et dont les semences sont imbriquées.

Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de six, toutes propres à l'Amérique méridionale.

La plus anciennement connue est la MACROCNÈME DE LA JAMAÏQUE, qui a ses corymbes de fleurs axillaires et nus. Elle se trouve à la Jamaïque sur le bord des ruisseaux.

Ce genre a de si grands rapports avec les MUSSENDES, que Lamarck l'y a réuni ; mais les motifs pour l'en séparer, sont également dignes de considération. Il a aussi de grands rapports avec les QUINQUINA, par les caractères et par les qualités amères et antifiévreuses des espèces qui le composent. (B.)

MACRODACTYLES, *Macrodactyli*. Famille de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS, et de la tribu des TÉTRADACTYLES. (*V.* ces mots.) *Caractères :* pieds médiocres ; tarses réticulés ; doigts longs ; les antérieurs totalement séparés, ou unis à la base par une petite membrane, lisses chez les uns, bordés d'une membrane entière chez les autres ; pouce articulé presque au bas du tarse, et portant à terre sur une partie de sa longueur ; ongles courts, courbés, peu pointus ; bec allongé ou médiocre, un peu épais, incliné à la pointe ; rectrices, 12. Cette famille est composée des genres RALE, PORZANE, PORPHYRION et GALLINULE. (V.)

MACRODACTYLES, *Macrodactyli*. Tribu d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, et dont j'ai exposé les caractères à l'article de cette famille. Cette tribu, ainsi nommée de ce qu'un grand nombre d'insectes qui la composent ont les tarses longs et terminés par de forts crochets, est composée des genres : MACRONYQUE, GÉONISSE, DRYOPS, HYDÈRE, HÉTÉROCÈRE. *V.* ces mots. (L.)

MACRODITE, *Macrodites*. Genre de COQUILLES, établi par Denys-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, contournée en spirale ; mamelonnée sur ses deux centres ; le dernier tour de spire renfermant tous les autres ; dos arrondi ; ouverture oblongue, recouverte d'un diaphragme ; siphon inconnu ; cloisons unies.

La seule espèce connue se trouve dans la Méditerranée, et ne parvient pas à plus d'une ligne et demie de diamètre. Elle ressemble à une bulle de savon par ses couleurs et sa diaphanéité. (B.)

MACROGASTRES, *Macrogastri*. J'avois ainsi nommé une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, et que je composois des genres : PYROCHRE et CALOPE. *V*. STÉNÉLYTRES et TRACHÉLIDES. (L.)

MACROGLOSSE, *Macroglossum*. Nom donné par Scopoli à un genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, et qui comprend les *sphinx* dont l'abdomen est terminé par une brosse, et dont Fabricius forme, dans son *Système des glossates*, le genre *sesia*. Il les avoit déjà placés antérieurement dans ce même genre. (L.)

MACROGLOSSES, *Macroglossi*. Famille de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, et de la tribu des ZYGODACTYLES. (*Voyez* ces mots.) *Caractères :* pieds courts; tarses annelés, quelquefois à demi emplumés; quatre ou trois doigts, deux devant, deux ou un derrière; les antérieurs réunis à la base; bec entier, droit ou incliné, à pointe acuminée ou en forme de coin; langue lombriciforme, extensible; rectrices, douze au plus, dix au moins. Cette famille contient les genres : PIC et TORCOL. *V*. ces mots. (V.)

MACROGNATHE, *Macrognathus*. Genre de poisson de la division des APODES, établi par Lacepède aux dépens des OPHIDIES de Linnæus.

Les caractères de ce genre sont: mâchoire supérieure très-avancée et en forme de trompe; corps et queue comprimés comme une lame; nageoires du dos et de l'anus distinctes de celle de la queue.

Il renferme deux espèces.

Le MACROGNATHE AIGUILLONNÉ, *Ophidium aculeatum*, qui a quatorze aiguillons au-devant de la nageoire du dos. *Voyez* pl. G 1, où il est figuré. Il habite les eaux douces de l'Inde, et parvient ordinairement à plus d'un demi-pied de long.

La chair de ce poisson est très-bonne à manger.

Le MACROGNATHE ARMÉ a trente-trois aiguillons au-devant de la nageoire du dos. On ignore le pays d'où il vient. Il se rapproche beaucoup du précédent.

M. Cuvier a réuni ce genre à celui des MASTACEMBLES, pour en constituer un qu'il a appelé RHYNCHOBDELLE. (B.)

MACROLOBE, *Macrolobium*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, qui a été établi par Schreber, au moyen de la réunion des genres OUTAY et VOUAPA d'Aublet. Il a pour caractères : un calice double, l'extérieur de deux folioles, et l'intérieur turbiné, obliquement tronqué et à cinq dents; cinq pétales réunis par leur base, dont le supérieur est très-grand; trois étamines très-longues; un ovaire supérieur pédicellé, surmonté d'un long style à stigmate obtus; une gousse large, comprimée et monosperme.

Ce genre a probablement été établi sur la supposition qu'Aublet n'avoit pas bien observé les caractères des siens, ou sur la preuve que Schreber en a acquise ; car d'après le premier, son *vouapa* n'a qu'un seul pétale. Lamarck a conservé les deux genres, sous les noms donnés par Aublet.

Quoi qu'il en soit, les *macrolobes* sont des arbres à feuilles pinnées, sans impaire, et à fleurs disposées en grappes axillaires. On en compte trois espèces, toutes de la Guiane.

Le MAÇROLOBE OUTAY, *Macrolobium pinnatum*, qui est tétrandre, a une étamine stérile, et les feuilles pinnées.

Le MACROLOBE CONJUGUÉ, *Macrolobium hymenoides*, qui a les feuilles pinnées, les folioles ovales et obliques, et le légume oblong et cariné.

Le MACROLOBE SPHÉROCARPE, qui a les feuilles pinnées, les folioles ovales, aiguës, réticulées, le légume arrondi et comprimé. (B.)

MACRONAX. Rafinesque-Schmaltz propose de donner ce nom au genre ARUNDINARIA de Michaux. (LN.)

MACRONYCHES, *Macronyches*. Famille de l'ordre des oiseaux ÉCHASSIERS, et de la tribu des TÉTRADACTYLES. *V.* ces mots. *Caractères :* pieds longs ; tarses réticulés, doigts totalement séparés ; pouce articulé au bas du tarse, portant à terre sur toute sa longueur ; ongles longs, presque droits, aigus ; le postérieur plus long que le doigt ; bec droit, médiocre, un peu renflé vers la pointe. Cette famille ne contient que le genre JACANA. (V.)

MACRONYQUE, *Macronychus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, tribu des macrodactyles, établi par Müller, et dont les caractères sont : tarses longs, à cinq articles distincts ; antennes très-courtes, repliées sous les yeux, de six articles, dont le dernier formant une massue ovalaire ; corps oblong.

Illiger, dans le numéro de son Magasin entomologique, imprimé en 1806, a donné, d'après Müller, les caractères naturels de ce genre, qui se rapproche plus particulièrement des *géorisses*, des *elmis*, des *dryops* et autres insectes clavicornes pareillement aquatiques ou riverains. Il a été établi sur un insecte fort petit, et qu'on n'a encore découvert qu'en Allemagne ; c'est, à ce qu'il paroît, le *parnus obscurus* de Fabricius. Son corps est oblong, presque cylindrique, et présente le port de celui des dryops. La tête s'enfonce, en grande partie, dans le corselet, dont les côtés sont fortement rebordés ; les antennes sont insérées au bord interne des yeux, sous lesquels elles se courbent en forme d'arc ; elles sont très-petites, de six articles, dont le premier plus long que les quatre suivans, cylindrique, et dont le dernier plus grand,

forme une massue ovalaire et solide ; leur extrémité se loge sous le bord antérieur et latéral du corselet. La bouche est très-petite et s'enfonce aussi dans le thorax. Elle est composée d'un labre presque demi-circulaire ; de deux mandibules cornées et bifides à leur pointe; de quatre palpes très-courts, presque égaux, terminés par un article plus gros et ovale ; de deux mâchoires terminées par deux lobes ciliés et dont l'extérieur est plus étroit ; et d'une lèvre, formée d'un menton transversal et d'une languette plus grande, avec le bord supérieur plus large, droit et entier. Le milieu du corselet offre une impression transverse ; l'écusson est petit, triangulaire et pointu ; l'abdomen est allongé ; les pattes sont longues, grêles, avec les cuisses cylindriques, les tarses fort longs et terminés par deux grands crochets.

Le MACRONYQUE A QUATRE TUBERCULES, *Macronychus quadrituberculatus*, est d'un noir un peu bronzé, avec les antennes roussâtres ; le bord antérieur du corselet et le bord extérieur des élytres pâles ou jaunâtres; le corselet a, entre son milieu et le bord postérieur, de petites éminences disposées sur une ligne transverse ; les élytres ont des points enfoncés, formant des stries longitudinales ; leur base, vers la suture, offre quelques inégalités. (L.)

MACROPE, *Macropus*. Genre de crustacés. *V.* MACROPODIE. (L.)

MACROPE, *Macropus*. Genre d'insectes. *Voyez* LAMIE. (L.)

MACROPHTALME. Poisson du genre des LUTJANS. (B.)

MACROPODE, *Macropodus*. Genre de poissons, établi par Lacépède, dans la division des THORACIQUES. Il offre pour caractères : des nageoires thoracines, au moins de la longueur du corps proprement dit ; la nageoire caudale très-fourchue, et à peu près aussi longue que l'animal tout entier ; la tête proprement dite et les opercules revêtus d'écailles semblables à celles du dos ; l'ouverture de la bouche très-petite.

Ce genre ne contient qu'une espèce, le MACROPODE VERT-DORÉ, qui a les écailles variées d'or et de vert ; toutes les nageoires rouges ; une petite tache noire sur chaque opercule. Il se trouve dans les eaux douces de la Chine, où il est nourri dans les bassins des jardins, qu'il pare de toutes les brillantes couleurs de l'iris. Ses mouvemens doivent être variés et très-légers, car toutes ses nageoires sont fort longues, surtout la caudale, qui est fourchue. Il n'a point de dents, et chaque opercule n'est composé que d'une pièce. *V.* pl. G 1 où il est figuré.

MACROPODES, *Macropoda*. Illiger donne ce nom à une famille de quadrupèdes rongeurs, remarquables par la longueur considérable de leurs extrémités postérieures. Ce sont ceux qui composent les genres *dipus* (gerboise); *pedetes* (gerboise du Cap, de Buffon; *helamys*, Fréd. Cuv.), et *meriones*, notre genre gerbille. *V.* ces mots. (DESM.)

MACROPODIE, *Macropodia*. J'avois désigné sous le nom de MACROPE, *Macropus*, un genre de crustacés que j'avois démembré de celui d'*Inachus* de Fabricius; mais cette dénomination ayant déjà été consacrée par Thunberg à un genre d'insectes coléoptères (*V.* LAMIE), M. Léach a modifié sa terminaison, et j'adopte ce changement. Je donne cependant un peu plus d'étendue qu'il ne fait, au genre macropodie, en réunissant avec lui celui qu'il nomme LEPTOPODIE, *Leptopodia*.

Les macropodies sont des crustacés décapodes de la tribu des triangulaires, famille des brachyures, bien faciles à reconnoître. Leur corps est triangulaire, inégal et tuberculé, et se termine en avant en manière de bec très-pointu, et souvent même fort long. La portion de cette extrémité antérieure, qui est comprise entre la cavité buccale et les antennes, est étroite et allongée, au lieu d'être transversale; les pédicules oculaires sont toujours saillans au-delà des bords latéraux du test, et ne se logent point dans des fossettes; les pieds-mâchoires extérieurs sont beaucoup plus étroits inférieurement que dans les autres crustacés de la même division, le genre *Inachus*, tel que je l'ai restreint, seul excepté. Enfin, les pieds de la seconde et de la troisième paire, sont longs, grêles ou filiformes; les deux premiers sont grands, avancés, courbés, en forme de serres, ou se terminent par une main à deux doigts, comme dans presque tous les crustacés décapodes; les uns et les autres sont velus. La queue, suivant M. Léach, se compose de six segmens ou six tablettes; celle de la femelle est large et ovale; elle est resserrée et anguleuse sur les bords, dans le mâle. Les macropodies sont des crustacés de petite taille, qui vivent, à ce qu'il paroît, parmi les *fucus* et les autres plantes marines. On les a désignés sous les noms de *petites araignées de mer*. Les leptopodies de M. Léach ne diffèrent de ses macropodies qu'en ce que la pointe du museau est entière; elle est fendue dans ce dernier genre.

I. *Extrémité du museau bifide.*

MACROPODIE FAUCHEUR, *Macropodia phalangium*, Léach,

Malac. podoph. brit., tab. 23, fig. 6.; *macropus longirostris*, Latr.; *maja longicorne*, pl. G 15, 2. de cet ouvrage; *maja phalange*, première édition de cet ouvrage; *cancer phalangium*, Pennant. La pointe formée par le museau est beaucoup plus courte que les antennes latérales; derrière elle sont trois tubercules disposés en triangle, et dont le postérieur plus fort; les serres sont un peu raboteuses et très-velues au côté interne.

Cette espèce est commune dans toutes nos mers.

MACROPODIE BEC EFFILÉ, *Macropodia tenuirostris*, Léach, ibid., tab. 23, fig. 1-5.; *maja seticorne?* première édition de cet ouvrage.

Elle est bien différente de la précédente par son museau effilé, presque aussi long que les antennes latérales; les bords latéraux du test et l'interne des serres, sont plus épineux. Sur les côtes d'Angleterre.

II. Museau (très-long) entier ou sans fissure.

MACROPODIE SAGITTAIRE. *Macropodia sagittaria*; *inachus sagittarius*, Fab.; *leptopodia, sagittaria*, Léach., *Zool. miscell.*, tab. 67. La pointe du museau est longue et garnie d'épines, ainsi que les pieds; les serres sont longues et étroites. Aux Antilles. (L.)

MACROPTÉRONOTE, *Macropteronotus*. Genre de poissons établi par Lacépède pour placer quelques espèces du genre SILURE de Linnæus. Il offre pour caractères: tête large, déprimée et couverte de lames grandes et dures, ou d'une peau visqueuse; la bouche à l'extrémité du museau; des barbillons aux mâchoires; la peau enduite d'une mucosité abondante; une seule nageoire dorsale très-longue.

Ce genre, qui rentre dans celui appelé HÉTÉROBRANCHE par Geoffroy Saint-Hilaire, renferme quatre espèces dont font partie: le MACROPTÉRONOTE CHARMUTH, *Silurus anguillaris*, Linn., qui a huit barbillons à la bouche et dix rayons à la membrane des branchies. Il est figuré dans le voyage en Egypte de Sonnini. On le trouve abondamment dans le Nil, dont il est un des plus mauvais poissons. Geoffroy a fait sur lui des observations du plus grand intérêt, dont le résultat a été consigné dans le Bulletin de la Société philomathique, n.° 62. Les organes de sa respiration présentent une anomalie extraordinaire; en effet, outre les quatre feuillets des branchies, on trouve encore, en arrière, un autre système de vaisseaux sanguins, qui semble le rapprocher de mammifères.

Le MACROPTÉRONOTE GRENOUILLIER a huit barbillons à la bouche et sept rayons à la membrane des branchies. On le pêche dans les rivières d'Asie et d'Afrique.

Les deux autres espèces sont de la Chine. (B.)

MACROPUS. Shaw (*General Zoology*) donne ce nom au genre KANGUROO, appelé *Halmaturus* par Illiger. (DESM.)

MACRORAMPHOSE, *Macroramphosus*. Genre de poissons, établi par Lacépède, pour placer le SILURE CORNU de Linnæus, qui diffère assez des autres pour en être séparé.

Il offre pour caractères : tête déprimée et couverte de lames grandes et dures ; le museau très-avancé ; point de barbillons ; deux nageoires dorsales ; le premier rayon de la première fort, long et dentelé.

Le *macroramphose cornu* habite la Méditeranée, où il a été observé par Forskaël. (B.)

MACRORHYNQUE, *Macrorhyncus*. Genre de poissons de la division des BRANCHIOSTÈGES, dont les caractères consistent : en un museau allongé ; des dents aux mâchoires ; de petites écailles sur le corps.

Ce genre ne contient qu'une espèce, qui, selon Lacépède, lie fort bien les SYNGNATHES avec les PÉGASES. (*Voy.* ces mots.) Elle n'a qu'un seul rayon aux nageoires ventrales ; la nageoire du dos s'étend depuis la tête jusqu'à la queue. Elle a des dents aux deux mâchoires, et ses écailles sont argentées. De là le nom de MACRORHYNQUE ARGENTÉ qu'elle porte. On la trouve dans les mers de la Chine. (B.)

MACROSTÈME. Synonyme de CALBOA. (B.)

MACROTARSIENS, *Macrotarsi*. Illiger (*Prodromus mammalium*) donne ce nom à une famille qu'il compose du genre TARSIER et du genre OTOLICNUS, qui n'est autre que celui des GALAGOS. *V.* ce mot. Ce sont les animaux quadrumanes les plus voisins des *makis*, et qui s'en éloignent principalement par l'allongement de leurs métatarses. (DESM.)

MACROTARSUS. Nom latin imposé par M. Lacépède au genre TARSIER. *V.* ce mot. (DESM.)

MACROTARSUS. C'est, selon M. Lacépède, le nom générique de l'ECHASSE. (V.)

MACROTRIS. Nom que Rafinesque-Schmaltz donne à un genre qu'il établit sur l'ACTÉE à fleurs en grappe (*actæa racemosa*) ; mais il n'en a pas encore fait connoître les caractères. (LN.)

MACROULE. *V.* GRANDE FOULQUE. (V.)

MACROURE, *Macrourus*. Genre de poissons de la division des THORACIQUES, établi par Lacépède, pour placer une des espèces du genre des CORYPHÈNES de Linnæus, qui diffère des autres. *V.* ce mot.

Ce genre présente pour caractères : deux nageoires sur le dos ; la queue deux fois plus longue que le corps.

Le MACROPODE BERGLAX, *Coryphæna rupestris*, Linn.

dont le premier rayon de la nageoire dorsale est dentelé par-devant, et les écailles aiguillonnées et relevées en carène, est un poisson des mers du nord de l'Europe, plus connu sous le nom de *poisson à longue queue*. *V.* pl. G 1, où il est figuré. Sa longueur est de trois à quatre pieds, et sa couleur argentée, avec les nageoires jaunes. Sa tête est grande et large; ses yeux ronds et saillans; son museau avancé, quoique ses mâchoires, qui sont armées de plusieurs rangées de dents, soient à peu près égales; son menton a un barbillon; sa langue est courte et épaisse. Il sert de nourriture habituelle aux habitans du Groënland et de l'Islande. On le pêche avec des lignes de fond. Lorsqu'il se sent pris, il se débat violemment, agite avec force sa longue queue, anime ses yeux et gonfle son corps. (B.)

MACROURES, *Macroura* (ordre des *exochnates* de Fabricius), famille des crustacés décapodes, composée d'une grande partie des crabes *macroures*, ou à longue queue, de Linnæus.

Dans le premier volume de mon *Genera*, je désignois sous le nom de MACROURES, la seconde tribu de mon ordre des crustacés décapodes, et je la divisois en trois familles, dans l'ouvrage sur le *Règne animal*, par M. Cuvier, que je suis ici. Cette même tribu ne forme plus qu'une famille, mais que je partage en quatre sous-familles, qui m'ont paru naturelles.

La queue des macroures est aussi longue au moins que le test ou le tronc, étendue ou découverte, simplement courbée vers son extrémité postérieure, et se termine par des appendices, formant, le plus souvent, de chaque côté, une nageoire; le genre des *nébalies* est le seul où la queue ait, simplement à son extrémité, deux filets allongés en forme de soies; dans tous les autres, l'avant-dernier segment de la queue a, de chaque côté, un appendice composé de trois pièces, dont une s'articule avec ce segment, et porte les deux autres. Ces pièces sont ordinairement lamellées ou foliacées, et forment, avec le dernier segment, une grande nageoire en éventail. Le dessous de la queue des macroures offre dans les femelles, et souvent même dans les deux sexes, cinq paires de fausses pattes ou des sortes de pieds-nageoires, terminés par deux lames ou deux filets. Les pieds-mâchoires extérieurs, ceux de la troisième paire, et les plus voisins des serres sont généralement étroits, allongés, ne recouvrent point la totalité des autres parties de la bouche, et ressemblent à de grands palpes ou à de petits pieds: des au-

teurs les ont désignés sous le nom de *bras*. Les branchies sont formées de pyramides imitant des brosses ou des barbes de plumes, et séparées entre elles par des lanières tendineuses qui prennent naissance de la base extérieure des pieds. Les antennes sont proportionnellement plus grandes que celles des *brachyures*; les mitoyennes, au lieu d'être repliées et logées dans des fossettes, sont presque toujours saillantes de même que les latérales; elles se terminent, dans un grand nombre, par deux ou trois filets très-articulés, semblables aux antennes latérales. Les organes sexuels des mâles consistent, du moins pour quelques espèces, celles qu'on a étudiées sous ce rapport, en un mamelon charnu, renfermé dans l'article radical des deux pieds postérieurs; les femelles ont, au même article de ceux de la troisième paire, l'ouverture génitale.

Cette famille répond au genre *astacus* ou *écrevisse* de Gronovius, de Degeer et de quelques autres naturalistes.

Je la divise ainsi:

I. *Pieds simples* ou *non divisés dans leur longueur.*

A. Les quatre antennes insérées presque à la même hauteur; pédoncule des latérales point recouvert par une grande écaille annexée à sa base.

* Les deux ou quatre pieds postérieurs beaucoup plus petits que les autres

Les Anomaux, *Anomalia.*

** Les dernières paires de pieds en proportion avec les précédentes.

Les Homards, *Astacina.*

B. Antennes latérales ou extérieures situées au-dessous des mitoyennes; leur pédoncule entièrement recouvert par une grande écaille annexée à sa base.

Les Salicoques, *Carides.*

II. *Pieds divisés jusqu'à leur base ou jusque près du milieu de leur longueur, en deux branches.*

Les Schizopodes, *Schizopoda.* Voyez ces articles. (L.)

MACTRE, *Mactra.* Genre de coquillages de la classe des Bivalves, qui offre pour caractères: une coquille régulière, transverse, inéquilatérale, un peu bâillante, à dent cardinale ayant une fossette pour le ligament, et à dents latérales comprimées et intrantes, ou nulles.

Les conchyliologistes français, antérieurs à Bruguières,

n'ont point connu ce genre, qui ne présente point de coquilles remarquables par la singularité de leurs formes, ou la beauté de leurs couleurs. Il paroît, d'après Adanson, que les animaux de ces coquilles diffèrent extrêmement peu de ceux des VÉNUS; et, en effet, Poli qui, dans son ouvrage sur les testacés des mers des Deux-Siciles, a fait, sous le nom de CALISTE, un genre des mollusques des *mactres*, y rapporte ceux de plusieurs *Vénus*. Ces animaux sont ovipares.

On mange les mactres sur toutes les côtes où elles se trouvent; mais elles sont rarement abondantes.

Lamarck a révisé le genre des *mactres*, et a formé à leurs dépens les genres PAPHIE et CRASSATELLE. Il avoit fait aussi le genre LUTRAIRE; mais des observations postérieures le lui ont fait rejeter. Voy. *Annales du Muséum*, n.° 36.

Cuvier a établi le sous-genre LAVIGNON aux dépens de celui-ci, et lui a rapporté les MACTRES APLATIE et PAPYRACÉE de Chemnitz, et les MYES d'ESPAGNE et de NICOBAR du même conchyliologiste.

Les *mactres* les plus connues des vingt-six espèces qui sont figurées pl. 251 et suivantes de l'*Encyclopédie*, sont :

La MACTRE DE SPENGLER, qui est unie, a le corselet plat et la fente ouverte en croissant. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

La MACTRE STRIATULE, qui est unie, demi-transparente, dont le renflement est un peu strié, le corselet uni, enfoncé, et entouré d'une carène. Elle se trouve dans la Méditerranée.

La MACTRE LISOR, *Mactra stultorum*, Linn., qui est demi-transparente, unie, légèrement radiée; dont le dedans est rougeâtre, et le corselet bossu. *V.* pl. G 14 où elle est figurée. Elle se trouve dans la Méditerranée. On la mange crue et cuite.

La MACTRE LUTRAIRE, qui est ovale-oblongue, unie, et qui n'a pas de dents latérales. Elle se trouve à l'embouchure des fleuves d'Europe. Elle sert de type au genre LUTRAIRE de Lamarck.

La MACTRE POIVRÉE, qui est ovale, comprimée, et striée transversalement; qui a les dents très-petites, la fossette très-grande et oblique. Elle se trouve dans la Méditerranée. La chair de son animal a un si mauvais goût, qu'il semble qu'on met du poivre dans sa bouche lorsqu'on veut la manger.

La MACTRE NAPOLITAINE a la coquille ovale, trigone, grande, diaphane, transversalement striée et zonée de blanc, avec des rayons blanchâtres, et le bord antérieur bâillant. On la trouve assez abondamment aux environs de Naples.

La MACTRE LACTÉE est trigone, ventrue, brillante, avec des stries transverses, le bord antérieur plus saillant. On la trouve dans la Méditerranée. (B.)

MACUCA. Nom que les Espagnols d'Amérique donnent au TOPINAMBOUR, plante à racines tubérifères du genre HÉLIANTHE. (LN.)

MACUCAGUA. Nom brésilien de l'AGAMI. (V.)

MACUÈRE, *Macuerus*. Plante herbacée, à tiges presque quadrangulaires, articulées; à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues et dentées; à fleurs petites, d'un blanc sale, et réunies plusieurs ensemble aux aisselles des feuilles. On ne connoît pas encore les parties de sa fructification.

Cette plante croît naturellement à Amboine, où on la mange, mais sans l'estimer beaucoup. (B.)

MACUMA. C'est, dans Marcgrave, le DOLIC BRÛLANT. (B.)

MACUSSON. Nom vulgaire de la GESSE TUBÉREUSE (*lathyrus tuberosus*, L.). (LN.)

MACZYNA. Nom du CHENOPODE SAGITTÉ (*chenopodium bonus henricus*), en Pologne. (LN.)

MADABLOTA. Sonnerat (Voy. aux Indes) mentionne sous ce nom l'HIPTAGE, arbre de moyenne grandeur, célèbre par la beauté et l'odeur suave de ses fleurs : il a aussi été décrit par les botanistes sous les différens noms de BANISTÈRE, de GÆRTNÈRE et de MOLINA. *V.* GÆRTNÈRE. (D.)

MADAPPLE. Nom anglais de l'AUBERGINE. (LN.)

MADAR-KOLE. L'un des noms du grémil des champs, en Hongrie. (LN.)

MADASON. Nom arabe d'une RENONCULE. (LN.)

MADBEERE et MADEBEERE. Deux noms de la FRAMBOISE en Allemagne. (LN.)

MADDER. L'un des noms anglais de la GARANCE. (LN.)

MADE. Espèce de CITROUILLE dont on mange fréquemment au Sénégal. (B.)

MA-DE et XA-TIEN. Nom du grand plantain (*plantago major*) en Cochinchine, selon Loureiro. (LN.)

MADELAINE. On donne ce nom à une variété de la PÊCHE et à une variété de POIRE. (LN.)

MADENKRAUT. Noms de la SAPONAIRE OFFICINALE, en Allemagne. (LN.)

MADERA. Nom du BOIS, en espagnol; MADEIRA, en portugais. (LN.)

MADERAM-PULLI. Nom malabare du TAMARIN (*tamarindus indica*, L.). (LN.)

MADET. Vieux Bœuf. (B.)

MADEHENKRAUT. Nom allemand de la petite Pervenche. (LN.)

MADHUQUE, *Madhuca*. Genre de plantes établi par Hamilton, mais qui rentre dans celui appelé Illipé (B.)

MADI, *Madia*. Plante de la syngénésie polygamie superflue, et de la famille des corymbifères, qui a une tige rameuse, élevée, des feuilles alternes, linéaires, entières, velues, des fleurs jaunes, agglomérées au sommet des rameaux, et sessiles. Chaque fleur a un calice commun velu, simple, ou composé de huit folioles linéaires; un réceptacle nu qui porte, dans son disque, des fleurs hermaphrodites, à cinq dents, et à sa circonférence des demi-fleurons femelles ligulés, tridentés et fertiles. Les semences sont aplaties d'un côté, convexes de l'autre, et dépourvues d'aigrettes.

Cette plante croît au Chili; on l'y cultive en grand, parce qu'on extrait de ses semences, soit par expression, soit par coction, une huile qui est, selon Feuillée, plus douce et d'un goût plus agréable que la plupart de nos huiles d'olive. Les naturels du pays s'en servent pour aliment, pour brûler, et pour apaiser leurs douleurs rhumatismales. Cette plante est figurée pl. 26 du *Voyage* de Feuillée.

Cavanilles a réuni à ce genre une plante du même pays, sous le nom de *madi visqueux*; mais elle a un calice double, dont l'extérieur enveloppe les semences des rayons, et l'intérieur celles du disque. Il est permis de croire, d'après cette organisation, qu'elle est dans le cas de former un genre particulier. (B.)

MADI. Nom brame de l'Arec; *mado* est celui du fruit d'une espèce de Cocotier (*cocos nucifera*, L.). Ce dernier est le *tenga* du Malabar, et le premier le *caunga*. (LN.)

MADIAN et MAIN. Noms d'un fruit de l'Inde, que, selon Linschott, l'on mange pour aiguiser l'appétit, et qui enivre aisément. On l'apporte de la ville de Dachen. Ce fruit nous est inconnu. (LN.)

MADNEP. Nom de la Berce, en Angleterre. (LN.)

MADOKA. Les Abyssins donnent ce nom à une espèce de *gazelle* ou d'*antilope* que M. de Blainville a, le premier, fait connoître sous le nom d'Antilope de Salt (*antilope saltiana*). (DESM.)

MADONIA. L'un des noms donnés au *nymphæa* ou *nénuphar* par Théophraste, suivant Adanson. (LN.)

MADONNINA. Les Italiens nomment ainsi le Githage des blés. (LN.)

MADRA. Nom islandais du CAILLE-LAIT ou GAILLET A FLEURS JAUNES. (LN.)

MADRA-FU. Nom de la MATRICAIRE OFFICINALE, en Hongrie. (LN.)

MADRÉPORE, *Madrepora*. Genre de polypiers, qui ont pour caractères d'être pierreux, fixés, simples ou branchus, avec une ou plusieurs cavités de formes variables, mais toujours garnies de lames radiées.

Les *madrépores* ont été connus de tout temps. On les trouve mentionnés dans Dioscoride, sous les noms de *lithophyton*, *lithodendron;* dans Pline, sous ceux de *gorgone* ou de *méduse*; dans les auteurs du moyen âge, sous ceux de *fungite*, *astroïte*, *pore*, *madrépore*, *millépore*, *porpite*, *réticulaire*, *coralloïde*, *anthophylle*, *acrophore*, *acabarium*, etc. Plusieurs de ces noms ont été consacrés par Linnæus, Lamarck et autres, pour désigner des genres voisins. *V.* les mots FONGITE, MILLÉPORE et PORPITE.

Les naturalistes modernes, depuis Césalpin jusqu'à Tournefort, ont regardé les *madrépores* comme des plantes; mais leur organisation s'éloignant beaucoup de celle des autres végétaux, ils les appelèrent des *plantes-pierres*, et les placèrent à l'extrémité de la chaîne, comme faisant réellement le passage des végétaux aux minéraux.

C'est à Peyssonnel, médecin de Marseille, qu'on doit les premières observations qui ont constaté que le *corail*, les *madrépores* et autres productions marines, étoient de fabrication animale. Dans un mémoire qu'il envoya en 1727, à l'Académie des Sciences de Paris, il prouva, par des expériences nombreuses et bien suivies, que ce que Marsigli avoit pris pour des fleurs (*V.* au mot CORAIL), étoit de véritables animaux; que ces animaux formoient et augmentoient journellement leur habitation, etc. L'Académie qui, comme tous les corps, ne jugeoit vrai que ce qu'elle enseignoit, ne fit d'abord aucune attention à ce mémoire, qui bientôt devoit faire changer de face à une partie de l'Histoire naturelle. Ce ne fut que quelques années après, lorsque Trembley eut publié ses découvertes sur les *polypes d'eau douce*, depuis appelés HYDRES, que quelques membres de l'Académie se rappelèrent le mémoire de Peyssonnel, firent voir sa concordance avec les observations de Trembley, et enfin que trois d'entre eux, Réaumur, Bernard de Jussieu et Guettard, se rendirent sur les bords de la mer pour vérifier ses expériences. Les résultats de ce voyage furent complétement en faveur de l'opinion de Peyssonnel, à qui personne n'a depuis disputé la gloire de cette mémorable correction en histoire naturelle.

La nature des *madrépores* est positivement la même que celle des *coquilles*. C'est une matière calcaire unie à une portion plus ou moins grande de substance animale ou de gélatine. (*V.* au mot COQUILLE.) Leur contexture varie beaucoup. Certaines espèces sont considérablement solides et dures, d'autres très-cellulaires et friables. Leur forme est dans le même cas. On en voit qui sont sphériques, d'autres demi-globuleuses, d'autres plates. Plusieurs sont branchues, et leurs branches sont tantôt unies, tantôt hérissées, sillonnées, striées, etc. Leur couleur varie moins, le blanc jaunâtre y domine; cependant on en trouve de rouges, de brunes et de jaunes.

Mais quelles que soient la contexture, la forme et la couleur des *madrépores*, ils possèdent tous le caractère principal du genre, c'est-à-dire une ou plusieurs étoiles, enfoncées et formées par des rayons en lames minces, perpendiculaires, et souvent inégales. Ces étoiles sont tantôt solitaires, et rondes, oblongues, prolifères, sur des polypiers libres; tantôt solitaires ou plus ou moins nombreuses, et rondes, oblongues, prolifères, etc., sur des polypiers fixés; ces derniers sont de beaucoup plus abondans que les autres. Parmi eux on en voit d'arborescens, où les étoiles sont fixées à l'extrémité des branches seulement; d'autres où elles garnissent toute la superficie. Il en est aussi de foliacés, qui ont des étoiles sur les deux superficies ou sur une seule.

Ces diverses circonstances ont fourni à Linnæus des sections pour faciliter la recherche des espèces, qui sont très-nombreuses, comme on l'a déjà dit, et à Lamarck des moyens pour établir dix-huit genres nouveaux, savoir: STYLINE, SARCIGULE, TURBINOLIE, MONTICULAIRE, ECHINOPORE, EXPLANAIRE, PORITE, POCILLIPORE, SÉRIATOPORE, OCULINE, CYCLOLITE, FONGIE, CARYOPHYLLYE, ASTRÉE, MÉANDRINE, PAVONE, AGARICE, et enfin MADRÉPORE. Ainsi donc le caractère des *madrépores* se trouve aujourd'hui ainsi rédigé: polypier pierreux, fixé, divisé en lobes ou ramifications dendroïdes, éminemment poreux à sa superficie, et garni partout d'étoiles concaves et lamelleuses. Il se divise en deux sections, savoir: *à étoiles tubuleuses, toutes saillantes* comme dans le MADRÉPORE MURIQUÉ; et *à étoiles saillantes ou excavées*, comme dans le MADRÉPORE PORITE.

On ne peut disconvenir que le travail de Lamarck ne soit très-bon; mais les *madrépores* ont un air de famille si naturel, qu'on sera sans doute long-temps avant de l'adopter dans l'usage habituel.

L'inspection des étoiles des différentes espèces de *madrépores* démontre, à tout observateur exercé, que les animaux

qui les habitent doivent être fort différens ; l'animal du *madrépore labyrinthe*, par exemple, ne peut pas être semblable à celui du *madrépore marqué*, ni celui du *madrépore porite* à celui du *madrépore chapeau*. Malheureusement on ne connoît encore que celui du *madrépore ramé*, encore est-ce très-imparfaitement. *Voyez* sa figure dans l'*Essai sur l'Histoire naturelle de la mer Adriatique*, par Donati, pl. 7 ; et dans l'*Histoire naturelle des Vers*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, pl. 23, fig. 4 et 5.

Le *madrépore ramé* n'a d'étoiles qu'à l'extrémité de ses rameaux ; ces étoiles sont placées dans un enfoncement circulaire, et composées d environ dix-sept rayons ou lames, qui partent d'un axe central percé de deux ou trois trous dans sa longueur, et se rendent à la circonférence ; d'autres lames transverses coupent les premières : ces intersections, qui sont nombreuses, forment, dans l'intérieur des branches et de la tige, un grand nombre de cellules.

L'animal qui habite ces étoiles ne peut être comparé à aucun autre ; sa tête est au centre, et garnie d'environ huit tentacules plumeux, avec lesquels il arrête sa proie. Elle oscille de droite à gauche et de gauche à droite sans interruption, et avec une extrême vitesse. On ne voit pas toujours cette tête ; l'animal la cache quelquefois dans sa coquille, qu'il ferme ; cette coquille a en dehors huit cannelures et autant d'élévations. Les pieds sont en très-grand nombre, rangés en cercle, et attachés aux lames de l'étoile ; ils se réunissent tous contre les parois de la coquille auxquelles ils sont joints. Chaque pied tire son origine de deux appendices coniques qui, réunis, constituent une partie ronde, et en quelque manière semblable au ventre d'un muscle : cette partie sert à allonger et à raccourcir le pied. Elle est transparente, très-agréablement variée en couleur et fort délicate, comme tout le reste.

Depuis que ceci est écrit, Vincent Rosa, conservateur du Musée de Pavie, m'a communiqué la description et le dessin du MADREPORE RAYON D'ABEILLE, qu'il a observé à Bone, pendant son voyage sur les côtes d'Afrique. « De « chaque alvéole, dit ce naturaliste, sort un animal cylin- « drique, de forme intestinale, ridé transversalement, d'un « demi-pouce de long, sur deux lignes de diamètre, et dont « l'extrémité supérieure ou la bouche est entourée d'environ « vingt-deux tentacules très-courts. Ces animaux, qui sont « pendans, parce que le madrépore rayon d'abeille est tou- « jours appliqué sous les saillies des rochers et vibre au gré des « eaux, sont d'une vive couleur orangée, se contractent dès « qu'on les touche, et meurent dès qu'ils sont sortis de l'eau. »

Qui ne reconnoît là un vrai polype ? Aussi l'observation de Vincent Rosa est-elle très-précieuse, en ce qu'elle prouve qu'il n'y a pas de discordance entre les habitans, ou au moins l'un des habitans des madrépores, et les autres polypes coralligènes, et rend très-douteuse l'existence de l'animal compliqué et inintelligible de Donati.

Il est à croire, cependant, ainsi que l'ont pensé Savigny et Cuvier, que les animaux de quelques MADREPORES, sont par conséquent plus composés que les POLYPES, et se rapprochent des ASCIDIES par leur organisation.

Des observations rapportées par Lamarck, constatent que d'autres madrépores sont formés par un seul animal, c'est-à-dire, par des polypes réunis par leur base, et recouvrant entièrement la surface de la partie pierreuse qu'ils forment. Il est bien à désirer que quelques-unes de ces espèces soient décrites et figurées par un naturaliste instruit, avec l'exactitude convenable.

Les *madrépores*, comme on l'a déjà dit, sont communs dans la nature; mais c'est principalement dans les pays chauds, qu'ils sont abondans; ils le sont surtout autour des îles de la mer des Indes et de la mer du Sud. Il est constant même, par le récit de tous les voyageurs, qu'ils sont un des grands moyens que la nature emploie pour composer les montagnes sous-marines, agrandir les îles volcaniques, former enfin les continens. On peut en croire le capitaine Cook, qui a été plus à portée que personne de faire des observations en ce genre; souvent ce célèbre navigateur parle de bancs ou de récifs de corail, qui l'empêchoient d'approcher des terres de plusieurs lieues; il indique des îles basses uniquement formées de coraux; il remarque que l'entrée des havres, dans lesquels il avoit mouillé à ses précédens voyages, avoit été fermée dans l'intervalle par la croissance des coraux. Lui et les autres navigateurs qui ont parcouru la mer du Sud et l'archipel de l'Inde, citent les fréquens dangers que les bancs de coraux, existant dans les détroits et même en pleine mer, leur ont fait craindre; de sorte que c'est un fait bien constaté, que les *madrépores* augmentent la grandeur des îles, et en forment de nouvelles dans la mer de l'Inde et la mer du Sud. Il ne paroît pas qu'ils produisent des effets aussi remarquables dans les mers d'Afrique et d'Amérique; cependant toutes les relations s'accordent à dire que la mer autour des Antilles est pavée de *madrépores*; qu'ils sont également très-abondans dans la mer Rouge, et entre les îles qui bordent la côte orientale d'Afrique.

Il est possible, et même probable, que plusieurs espèces de

madrépores concourent à la formation des récifs de la mer du Sud et de celle des Indes ; mais il paroît que c'est le *madrépore thuriqué* qui y coopère le plus. Sa croissance en hauteur ne s'arrête qu'à la ligne des basses marées, et celle en largeur ne doit pas avoir de bornes. Au reste, on n'en peut parler encore que d'après les rapports des marins ; aucun naturaliste instruit dans cette partie n'a publié d'observations à cet égard.

On doit regretter que la mort ait arrêté, au milieu de sa carrière, le voyageur Peron, qui avoit répondu à l'appel des naturalistes à cet égard.

Les *madrépores* ne sont pas abondans dans les mers d'Europe ; cependant il s'en trouve plusieurs espèces, surtout dans la Méditerranée, propres à servir aux recherches des savans ; mais à peine ont-elles été remarquées.

Ce n'est pas seulement dans la mer que l'on trouve des madrépores inédits, mais encore dans les montagnes. En effet, ils sont très-communs parmi les fossiles, soit pélagiens, soit littoraux, et presque tous appartiennent à des espèces dont l'analogue vivant est inconnu. Les oryctographes en ont publié beaucoup d'espèces; mais comme ils les ont décrites sans principes, la plus grande partie de leurs travaux est perdue pour la science.

Les madrépores sont employés à faire de la chaux pour la bâtisse et l'engrais des terres, et il paroît que cette chaux est supérieure à celle faite avec les pierres calcaires. On les emploie aussi en médecine, sous le nom de *corail blanc*, comme absorbant ; mais cette propriété leur est commune avec toutes les substances calcaires.

On connoît plus de cent espèces de madrépores, que Linnæus a rangés sous cinq divisions, savoir :

Les *madrépores à étoile unique.*

Les *madrépores à plusieurs étoiles disjointes.*

Les *madrépores à plusieurs étoiles conjointes.*

Les *madrépores en masse, à étoiles distinctes et à intervalle tuberculeux ou poruleux.*

Les *madrépores rameux à étoiles distinctes.*

Parmi les *madrépores à étoile unique*, on distingue :

Le MADRÉPORE PORPITE, qui est libre, sans tige, dont l'étoile est convexe, le centre aplati, orbiculaire, le dessous aplati, marginé et uni. *V.* pl. G 10 où il est figuré. Il se trouve dans la mer des Indes, et fréquemment fossile en Europe. Il sert de type au genre CYCLOLITE de Lamarck.

Le MADRÉPORE FUNGITE, qui est libre, sans tige, orbiculé, dont l'étoile est convexe, les lames simples, longitu-

dinales, et le dessous concave. Il se trouve dans la mer Rouge et dans celle des Indes. Il sert de type au genre FUNGIE de Lamarck. *V.* pl. G 10.

Le MADRÉPORE GOBELET, qui est fixé en forme de tour, plus étroit à la base, dont l'étoile est presque conique, le centre saillant et déchiqueté. Il se trouve dans la Méditerranée. Il sert de type à la première division du genre CARYOPHYLLYE de Lamarck. *V.* pl. G 10.

Parmi les *madrépores à plusieurs étoiles disjointes*, on doit noter principalement:

Le MADRÉPORE CHAPEAU, qui est sessile, allongé, dont les étoiles sont convexes, conglomérées, à lames courtes, et le dessous concave. Il se trouve dans l'Océan Indien.

Le MADRÉPORE LAITUE est sessile et foliacé; il a les étoiles grandes, rapprochées; les feuilles crépues et découpées. *V.* pl. G 10. Il se trouve dans les mers d'Amérique.

Le MADRÉPORE AGARICITE est sans tige, sillonné, les sillons carénés, les étoiles liées entre elles. Il se trouve sur la côte ouest de l'Amérique, et fossile en Europe. Il sert de type au genre PAVONE de Lamarck.

Parmi les *madrépores à plusieurs étoiles conjointes*, on distingue:

Le MADRÉPORE LABYRINTHE, qui est sessile, dont les étoiles sont labyrinthiformes et leur intervalle obtus. Il se trouve dans la mer des Indes.

Le MADRÉPORE MÉANDRITE, qui est sessile, dont les étoiles sont labyrinthiformes et l'intervalle tranchant. *V.* pl. G 10. On le trouve dans les mers d'Amérique et fossile en France. Il sert de type au genre MÉANDRINE de Lamarck.

Le MADRÉPORE ARÉOLE est sessile; ses intervalles sont pinnatifides, et ses lames crénelées. Il est figuré dans Solander. Il se trouve dans les mers de l'Amérique et de l'Inde, et fossile en France.

Le MADRÉPORE PORYGIE a les étoiles très-longues, aiguës, les intervalles simples, perpendiculaires, et les lames écartées. Il se trouve dans la mer du Sud.

Parmi les *madrépores en masse, à étoiles distinctes et à intervalles tuberculeux ou poruleux*, il faut principalement remarquer:

Le MADRÉPORE RAYON D'ABEILLE, dont les étoiles sont anguleuses, concaves, jointes les unes aux autres. Il se trouve dans la mer des Indes et dans la Méditerranée. Son animal a été décrit et figuré par moi dans le *Journal de Physique*, année 1806, tab. 27, d'après Vincent Rosa.

Le MADRÉPORE ANANAS, dont les étoiles sont anguleuses,

convexes, le centre concave. Il est figuré dans Solander. Il se trouve dans la Méditerranée et les mers d'Amérique.

Le MADRÉPORE GALAXÉ, dont les étoiles sont très-rapprochées, enfoncées, les intervalles épais, aplatis, à peine distincts, et les lames très-minces. On ignore sa patrie. Il sert de type à la seconde division du genre ASTRÉE de Lamarck.

Le MADRÉPORE ASTROÏTE a les étoiles très-rapprochées, enfoncées et cylindriques. Il se trouve dans les mers d'Amérique, et fossile en France.

Le MADRÉPORE CAVERNEUX a les étoiles très-profondes, évasées à leur ouverture, à bords striés, à intervalles avec un sillon élevé. Il se trouve dans les mers d'Europe et d'Amérique, et souvent fossile.

Le MADRÉPORE ROTULEUX a les étoiles cylindriques, à rayons peu nombreux, à lames saillantes, pointues, avec une épine droite à leur base. On ignore sa patrie. Il sert de type à la première division du genre ASTRÉE de Lamarck.

Le MADRÉPORE CESPITEUX est composé d'un grand nombre de cylindres réunis, dont les étoiles sont concaves et réticulées. *Voy.* pl. G 10. Il se trouve dans la Méditerranée, et seroit dans le cas de faire un genre.

Le MADRÉPORE CAPUCHON est aussi figuré sur la même planche.

Le MADRÉPORE PÉTALOÏDE est uni; ses étoiles sont larges, saillantes, ont beaucoup de rayons, et leur centre est très-petit. Il se trouve fossile en France et ailleurs.

Parmi les *madrépores rameux à étoiles distinctes*, on peut citer particulièrement :

Le MADRÉPORE PORITE qui est peu rameux, hérissé, et dont les pores sont très-rapprochés. Il se trouve dans les mers des Indes et d'Amérique. Il sert de type à la seconde division du genre MADRÉPORE de Lamarck.

Le MADREPORE MURIQUÉ, qui est très-rameux, presque imbriqué, et dont les étoiles sont saillantes, montantes et tronquées. Il se trouve dans toutes les mers entre les tropiques, et souvent fossile. Il sert de type à la première division du genre MADRÉPORE de Lamarck.

Le MADRÉPORE RAME est presque pinné, strié ondulleusement, et ses étoiles sont terminales. *Voy.* pl. G 10 où il est figuré avec l'animal qui le forme. Il se trouve dans la Méditerranée et dans la mer du Nord. Il sert de type à la seconde division du genre CARYOPHYLLYE de Lamarck.

Le MADRÉPORE VIRGINAL est presque dichotome, droit et solide. Ses étoiles sont alternes et saillantes. Il se trouve dans la Méditerranée, et fossile en France.

Le Madrépore sériate est cylindrique, et ses étoiles sont disposées en séries longitudinales. Il se trouve dans les mers orientales.

Le Madrépore frangé est figuré dans le vol. de l'année 1799 des Actes de l'Académie de Copenhague. (B.)

MADRÉPORITE. C'est ainsi que le baron de Moll nomma une variété de chaux carbonatée fétide, qui, par sa structure bacillaire a le faux aspect d'un madrépore pétrifié, et qu'il découvrit dans la vallée de Reissbach, pays de Salzbourg. Il proposa ensuite de lui donner le nom d'*anthraconite*, parce que cette pierre contient, d'après Klaproth, une petite quantité de carbone. Le nom de madréporite a prévalu; celui d'anthraconite fut ensuite plus particulièrement appliqué à la chaux carbonatée fétide lamellaire, qu'on trouve à Saint-Andreasberg au Hartz.

Les principaux synonymes du madréporite sont les suivans: *madreporstein*, Karst.; *chaux carbonatée bacillaire fasciculée* ou *ch. carb. fétide bacillaire conjointe*, Haüy; *chaux carbonatée spathique bacillaire*, Broug.; *prismatic lucullite*, James.; et *stangenlicher-lucullan*, John. *V.* dans ce Dictionnaire, à l'article chaux carbonatée fétide, *vol.* 6, *pag.* 179, et le mot Lucullite.

Le madréporite se rencontre en masses arrondies, qui pèsent depuis quelques onces jusqu'à vingt ou trente livres. Sa « couleur, dit M. Charles Coquebert, est celle de la poix, « dont elle a aussi le brillant mat, tirant sur celui des subs- « tances métalliques, particulièrement du fer de l'île « d'Elbe. Elle paroît formée par la réunion de plusieurs ba- « guettes déliées, à peu près cylindriques, d'une ligne et de- « mie à sept ou huit lignes d'épaisseur; et c'est ce qui lui « donne de la ressemblance avec certains lithophytes; mais « en observant ces petits cylindres dans leur structure, on « n'y remarque ni tuyaux ni étoiles, comme dans les pro- « ductions marines de cet ordre. Quelquefois ces cylindres « sont parallèles entre eux, et forment un faisceau: quelque- « fois aussi, ils partent en divergeant d'un ou de plusieurs « centres communs. Dans ce dernier cas, les interstices sont « occupés par une marne durcie, d'un blanc grisâtre. Ce « fossile est entièrement opaque, peu dur, cassant, et sou- « vent parsemé de très-petits points de sulfure (ou pyrite) « de cuivre. Sa pesanteur spécifique est moindre que celle « du calcaire compacte. » *Journal des Mines*, n.° 47, page 833.

Le madréporite se dissout avec effervescence dans l'acide nitrique et dans l'acide muriatique, en donnant un léger résidu noir ou brun.

D'après les analyses qui en ont été faites par Schroll, conseiller des mines à Salzbourg, par Klaproth, et à l'Ecole des mines à Paris, il en résulte que les principes du madréporite sont les suivans :

	Schroll.	*Klaproth.*	*Ec. Min.*
Chaux carbonatée	63,250	93	63.
Alumine	10,125	0	10.
Silice	12,500	4,50	13.
Fer	10,850.	*Carbon.*, 1,25	11.
Magnésie carbonatée		0,50	
Manganèse		trace.	
Carbone		0,50	
Perte	3,275	0,25	3
	100,000	100,00	100

L'analyse de Klaproth est tellement différente de celle de Schroll, qu'on pourroit douter que ce soit le madréporite qu'il ait essayé, ou que Schroll ait négligé, avant d'opérer l'analyse de cette pierre, de la débarrasser de la terre argileuse qui se trouve souvent entre ses prismes.

La vallée où ce minéral se trouve épars çà et là, est environnée de montagnes à couches calcaires coquillières, ce qui avoit contribué, ainsi que la forme tubuleuse, à le faire d'abord considérer comme une production marine pétrifiée, ou un madrépore. Il appartient à une de ces roches anciennes qu'on regarde comme de transition, et par conséquent, ce seroit un calcaire secondaire des plus anciens. On trouve dans le même endroit et liée au madréporite, de la chaux carbonatée fétide lamellaire à grandes lames noires, au milieu de laquelle le madréporite est engagé.

John et Jameson, d'après lui, rapportent au madréporite trois autres variétés de chaux carbonatée fétide. Le premier de ces minéralogistes a donné à cette réunion le nom de Lucullan a baguette (stangenlicher lucullan), parce qu'il désigne par *lucullan*, la chaux carbonatée fétide et la chaux carbonatée bituminifère dont il fait une seule espèce, qui est la *lucullite* de Jameson. *V.* Lucullite.

Les trois variétés dont parle John et dont il donne les analyses, viennent, 1.° de Stavern, en Norwége; celle-ci paroît appartenir au terrain de transition; 2.° de Garphytta, en Néricie (Suède), dans le schiste alumineux; 3.° du Groënland.

Voici leurs analyses :

	Stavern.	*Groenland.*	*Garphytia.*
Chaux carbonatée.	94,87.	94,53.	95,75.
Alumine.	1,25.	0,75.	
Silice.	1,25.	trace.	
Manganèse oxydé.	0,75.	1,	0,50.
Fer oxydé.	1,25.	0,75.	0,75.
Soufre	0,25.	0,50.	trace.
Carbone.	1,25.	1,00.	0,75.
Muriate et Sulfate alcalin. Eau. Magnésie et Zircone	2,13.	1,47.	2,25.
	103.	100,00.	100,00.

Ces analyses sont assez en accord avec l'analyse donnée par Klaproth ; la première est très-remarquable en ce qu'elle indique de la terre zirconienne, qui très-probablement n'y est qu'accidentelle. (LN.)

MADRÉPORITE (fausse). Les marchands ont donné ce nom à des ossemens pétrifiés qui se trouvent aux Vaches Noires sur les côtes de Normandie, et qui ont appartenu à des espèces de crocodiles ou de cétacés. Ces ossemens, lorsqu'on les casse, sont gris, avec une multitude de petites lignes brunes en zigzag ou en forme de fils embrouillés, qui sont dues au tissu spongieux des os. Ceux-ci sont très-compactes, et fétides lorsqu'on les frotte. Ils n'ont aucun des caractères du véritable MADRÉPORITE des minéralogistes. Lorsqu'ils sont polis et en plaque, il est difficile de les reconnoître, et leur structure à petits yeux oblongs peut les faire prendre pour des madrépores. (LN.)

MADREPORSTEIN, de Karsten et des Allemands. *V.* MADRÉPORITE. (LN.)

MADRESELVA ou MADRESYLVA. C'est le CHÈVREFEUILLE, en Espagne, en Portugal et en Italie. (LN.)

MADRONA. Nom de la CLANDESTINE, en Espagne. (LN.)

MAELSTROM ou MALESTROM. Espèce de gouffre qui se trouve dans la mer, près des côtes de Norwége, par le 68° de latitude. L'eau de la mer y éprouve un mouvement de rotation très-rapide ; ce qui faisoit supposer autrefois qu'il existoit là quelque abîme où l'eau se perdoit. Mais aujourd'hui l'on a reconnu que c'est l'effet d'un courant qui, pas-

sant avec violence entre deux îles qu'il frappe inégalement; éprouve un remous qui le fait tournoyer sur lui-même. Il en est de même du phénomène qu'on observe dans le détroit de Messine, entre les fameux écueils de Carybde et de Scylla. (PAT.)

MAENCHIE, *Maenchis*. Genre de plantes établi par Roth, et composé aux dépens des CAMELINES, des ALYSSES et des DRAVES. Il n'a pas été adopté. (B.)

MAENK ou MINX (*Mustelo lutreola*). Schreb. Mammifère du genre des MARTES. (DESM.)

MAERUA. Genre de plantes établi par Forskaël. Il est décrit à l'article MERUA. (LN.)

MAESE. Genre de plantes établi par Forskaël, et nommé BÆOBOTRYS par Wahl. (B.)

MAEULION et MAIOULION. Noms d'une variété de la LAITUE, chez Galien. (LN.)

MAFAN. CÔNE qui n'est probablement qu'une variété du CÔNE AMIRAL. (B.)

MAFOUTILICOUI. C'est, selon Gumilla, le nom que les naturels de l'Orénoque donnent à un quadrupède mal déterminé (le *mapourita* des Européens établis en Amérique), et qui appartient au genre des MOUFETTES. *V.* ce mot. (DESM.)

MAFOUTOUOUITH. Nom américain du *feuillæa scandens*. *V.* NHANDIROBE. (LN.)

MA-FUEN. Nom du CHANVRE (*cannabis sativa*) en Chine. Dans l'Inde, cette plante ne paroît pas fournir une aussi grande quantité de filasse qu'en Europe. (LN.)

MAFUTILIQUI. *Voyez* MAFOUTILICOUI. (DESM.)

MAGAI. *V.* MARGAL (B.)

MAGAI DE COCUY. Nom vulgaire du YUCCA SANS TIGE, aux environs de Cumana. (B.)

MAGALAISE. *V.* MANGANÈSE (PAT.)

MAGALEP. C'est le bois de Sainte-Lucie en Provence, et le MAGALEPPO des Italiens, nom corrompu de *mahaleb*, nom arabe de ce même arbre. (LN.)

MAGALLANE, *Magallana*. Plante américaine annuelle, grimpante, à tige filiforme, haute de trois à quatre pieds; à feuilles alternes, pétiolées, profondément divisées en trois découpures très-entières, linéaires, et parsemées de points transparens; à fleurs jaunes et solitaires dans les aisselles des feuilles, laquelle forme un genre dans l'octandrie monogynie.

Ce genre, qui a été établi par Cavanilles, présente pour caractères: un calice monophylle, profondément divisé en trois parties, dont les deux supérieures sont linéaires, et l'infé-

rieure plus large, plus courte et tridentée, est terminée postérieurement par un éperon; une corolle de cinq pétales irréguliers insérés aux divisions du calice, dont les deux inférieurs sont linéaires et sessiles, et les trois supérieurs plus longs, ovales, voûtés à leur base, et portés sur un onglet filiforme; huit étamines réunies à leur base; un ovaire supérieur, didyme, à trois ailes, surmonté d'un style filiforme à stigmate bifide, dont une des divisions est courte et épaisse, et l'autre longue, subulée et écartée. (B.)

MAGARÇA et MAGARZA. Noms portugais et espagnol d'une espèce de CHRYSANTHÈME (*ch. myconis*, L.). (LN.)

MAGARZUELA. Nom espagnol de la MATRICAIRE CAMOMILLE. (LN.)

MAGAS. Genre de coquilles fossiles très-voisin des térébratules, établi par M. Sowerby (*mineral conchology*, pl. 119) caractérisé principalement par des appendices internes qu'on remarque à leur charnière. Il donne le nom de *magas pumilus* à la seule espèce qu'il décrit, et il croit que l'*anomites glaber* de Martin pourroit bien s'en rapprocher. (DESM.)

MAGASTACHYE, *Magastachya*. Genre de GRAMINÉES établi aux dépens des PATURINS par Palisot de Beauvois; ses caractères sont: épillets allongés, imbriqués; balle calicinale à deux valves contenant de cinq à vingt fleurs composées, chacune, de deux valves, l'inférieure émarginée et mucronée; la supérieure bifide.

Les PATURINS ÉRAGROSTE, AIMABLE, CILIÉ, etc., entrent dans ce genre. (B.)

MAGDLIEBEN. C'est la PÂQUERETTE ou PETITE MARGUERITE, en Allemagne. (LN.)

MAGE et MAGEN, ou MAHE et MAHEN. Noms des PAVOTS, en Allemagne. (LN.)

MAGELLANA. C. Bauhin donne ce nom à l'ÉCORCE DE WINTER. *V.* cet article. (LN.)

MAGAI. Selon Fragosa, c'est le nom d'un arbre d'Amérique, dont le bois sert à faire des fumigations qui guérissent de la maladie vénérienne par les grandes sueurs qu'elles excitent. C. Bauhin rapproche cet arbre du *gayac* à cause de ses vertus. (LN.)

MAGGIO. Un des noms italiens de la VIORNE-OBIER ou BOULE DE NEIGE. (LN.)

MAGHEY. Synonyme de MARGAI. (B.)

MAGILE, *Magilus*. Genre de coquilles établi par Denys de Montfort pour placer le *campulotte à prolongement ridé de Guettard*. Ses caractères sont: coquille libre, univalve, en tube, à sommet contourné en spirale soudée; ouverture pyriforme, diagonale et entière; ventre caréné.

La seule espèce qui constitue ce genre est fossile, et atteint jusqu'à quatre pouces de long. On ignore d'où elle provient; cependant elle est assez commune dans les collections. (B.)

MAGISTRANTIA. Nom que les pharmaciens allemands donnoient à l'IMPÉRATOIRE à cause de ses vertus, au rapport de J. Camerare (Epit. 532). (LN.)

MAGJON. Tubercule de la GESSE TUBÉREUSE. (B.)

MAGLIA. Nom de la POMME-DE-TERRE SAUVAGE, au Chili, selon Molina (B.)

MAGMUDA. Nom arabe de la SCAMMONÉE. (LN.)

MAGNA ou MAGNAN, qu'il faut prononcer *magnia*, ou *magnian*. C'est le ver-à-soie en Languedoc. *V.* BOMBYX. (DESM.)

MAGNANIMA. Dénominations de la *fauvette d'hiver* dans le Boulonnais. *V.* MOUCHET. (S.)

MAGNAOU. *V.* MAGNA. (DESM.)

MAGNAS. Les premiers auteurs ou voyageurs qui ont écrit sur les plantes de l'Inde, donnent ce nom aux MANGUIERS. (LN.)

MAGNÉLITHE de Hoepfner. C'est le FELDSPATH TENACE de M. Haüy, la SAUSSURITE de Karsten et le JADE TENACE. (LN.)

MAGNESIA et MAGNESIUM. Noms latins du MANGANÈSE. (LN.)

MAGNESIE. Terre blanche, douce au toucher, légère, infusible, qui verdit le sirop de violette et absorbe le gaz acide carbonique de l'air à la température ordinaire. Sa pesanteur spécifique est de 2,3. L'existence de cette terre a été entrevue en 1722 par Fréd. Hoffmann; en 1755 elle fut constatée par Black, et depuis lors, elle a été regardée comme un corps simple jusqu'à la découverte du *potassium* et du *sodium*, époque à laquelle on l'a placée, par analogie, au rang des corps brûlés, c'est-à-dire, des métaux. Ainsi la *magnésie* est un *oxyde* dont la base porte le nom de *magnesium*. Le *magnesium oxydé* est insoluble dans les alcalis. Il forme avec les acides sulfurique, nitrique et muriatique, des sels amers, très-solubles, qui s'efleurissent à l'air ou qui sont déliquescens, et que la potasse et la soude décomposent complétement, etc. *V.* pour les autres propriétés, la chimie de Thénard. (LN.)

Il n'y a qu'environ un siècle qu'on a connu les propriétés particulières de la magnésie; on la confondoit auparavant avec la *terre calcaire*, dont on la supposoit une simple variété. Elle est employée en médecine comme un excellent absorbant; elle convient surtout aux enfans dont l'estomac est surchargé de levains acides. Ce remède a cela de particulier, qu'il n'est purgatif que lorsqu'on a besoin d'être purgé. S'il se

trouve dans l'estomac des acides surabondans, la magnésie se combine avec eux et forme un sel neutre laxatif : s'il n'y a point d'excès d'acides, elle passe sans effet.

La magnésie qu'on emploie en médecine, est tirée des eaux-mères du nitre et du sel commun qu'on obtient des fontaines salées. On met une certaine quantité d'eau-mère dans un grand vase ; on y ajoute de l'eau claire pour l'étendre, et l'on y verse peu à peu une dissolution de soude ou de potasse. Cet alcali s'empare de l'acide nitrique ou muriatique qui se trouvoit combiné avec la magnésie ; et celle-ci, rendue à l'état terreux, se précipite sous la forme d'une poudre blanche : on l'étend sur un filtre, et l'on y fait passer de l'eau pure jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement insipide.

La magnésie préparée de cette manière, contient toujours quelques portions de terre calcaire, mais qui n'altèrent nullement ses propriétés médicinales. Si l'on désiroit l'avoir absolument pure, il faudroit, au lieu d'eau-mère de nitre ou de sel, avoir une dissolution de magnésie sulfatée que l'on précipiteroit de même par un alcali.

La magnésie a la propriété de donner de l'onctuosité aux matières terreuses ou pierreuses où elle se trouve en quantité un peu considérable, comme on l'observe dans les bols, les terres à foulons, les pierres talqueuses, les serpentines, le jade, etc. Il arrive aussi quelquefois qu'elle se trouve tellement masquée par d'autres substances, que cette propriété cesse d'avoir lieu, quoique la magnésie soit dans le minéral en très-grande quantité. On en a un exemple remarquable dans le *péridot*, qui, d'après l'analyse faite par Vauquelin, contient plus de la moitié de son poids de magnésie, et qui cependant ne présente aucun des caractères particuliers des pierres magnésiennes, ce qui fait voir combien le mode d'agrégation change les propriétés des parties constituantes des corps.

La magnésie se trouve quelquefois jointe ou combinée avec la craie et avec d'autres carbonates de chaux dans différentes proportions, et quelquefois en quantité presque égale. C'est la réunion de ces deux substances qui forme la matière pierreuse, quelquefois cristallisée, que les Allemands ont nommée *bitter-spath* ou *spath amer*, c'est-à-dire, formé avec la terre qui est la base du *sel amer* ou *sel d'Epsom* ; car le *bitter-spath* lui-même n'a nulle saveur amère. *V.* CHAUX CARBONATÉE, MAGNÉSIE, PÉRIDOT, SERPENTINE, STÉATITE, TALC, etc. (PAT.)

La magnésie se trouve naturellement pure ou combinée avec des acides. On connoît les espèces suivantes : magnésie boratée ; magnésie carbonatée ; magnésie hydratée ; magné-

sie muriatée; magnésie native; magnésie nitratée et magnésie sulfatée. *V.* ces divers articles.

MAGNÉSIE BORATÉE, Haüy, Brong. (*Boracite* Wern.; *Boracite*, Lameth., James.; *Wurfselstein*, Westrumb; *quarz cubique*, Lazius) vulgairement *spath-boracique* et *boracite*. Elle est assez rare dans la nature et particulière aux terrains gypseux. On la trouve en petits cristaux, qui sont des cubes, avec des facettes additionnelles sur les angles ou sur les bords. Ces cristaux sont disséminés et solitaires dans le gypse en masse. Deux localités seules les ont offerts jusqu'ici; l'une, et en même temps la première est le Kalkberg près de Lunebourg, dans le Hanovre. La deuxième localité est celle de Segeberg, près Kiel, dans le Holstein. Le gypse de ces deux endroits appartient à la même formation. Celui de Lunebourg est salifère et contient aussi des cristaux de quarz solitaires, disséminés comme ceux de la boracite; il est gris ou blanchâtre. Lazius, qui découvrit le premier, en 1787, la magnésie boratée, à Lunebourg, crut que c'etoit du quarz cubique. Mais Westrumb en ayant fait l'analyse, y reconnut un borate magnésio-calcaire. Son analyse, d'après M. Vauquelin, se trouve inexacte; car, d'après les expériences de ce savant, les cristaux transparens de la magnésie boratée ne contiennent point de chaux, et celle-ci est à l'état de carbonate dans les cristaux analysés par Westrumb. En faisant donc abstraction de la chaux, de l'alumine, de la silice et du fer oxydé que Westrumb indique, M. Vauquelin conclut des proportions de magnésie et d'acide boracique que le chimiste allemand donne, que la magnésie boratée est composée de 84,4 d'acide boracique, et de 16,6 de magnésie; résultat très-différent de celui obtenu par M. Pfaff, en analysant la magnésie boratée de Segeberg, remarquable par sa pureté et sa limpidité, et qui contient: acide boracique, 63,7; et magnésie, 36,3. Voici l'analyse de Westrumb.

	Westrumb.
Acide boracique.	68
Magnésie.	13,50
Alumine	1
Chaux	11
Silice.	2
Fer oxidé.	0,75
Perte.	3,75
	100,00

Il est constant néanmoins que la boracite est de la magnésie boratée et non pas de la chaux boratée magnésifère.

Les cristaux de la *magnésie boratée* sont polis, ils excèdent rarement six lignes de diamètre ; ils sont gris, jaunâtres ou blanchâtres, transparens ou demi-transparens, et même opaques ; leur surface est lisse ou quelquefois comme corrodée ou raboteuse. Ces cristaux sont toujours réguliers et rarement incomplets ; leur cassure est vitreuse, ils rayent aisément le verre ; leur pesanteur spécifique est de 2,56, selon Westrumb, et de 2,711, suivant Karsten. La magnésie boratée fond au chalumeau avec bouillonnement, et donne un émail jaunâtre.

La forme primitive des cristaux de cette substance est le *cube*. On ne le trouve point parfait dans la nature, il est toujours avec des facettes additionnelles. M. Haüy reconnoît les varietés de formes suivantes :

Défective. Le cube avec les bords tronqués, et dont quatre des huit angles solides et diagonalement opposés sur chaque face sont tronqués. Les faces qui remplacent les bords prennent souvent beaucoup d'étendue, et le cristal tend alors au dodécaèdre à plan rhombe. Les angles pris deux à deux, diamétralement opposés à travers le cristal, sont, l'un intact et l'autre tronqué.

Surabondante. La première forme, plus trois facettes additionnelles autour des angles tronqués, et les quatre autres angles solides simplement tronqués ; l'ensemble laisse subsister encore le défaut de symétrie entre les facettes des angles diamétralement opposés.

Quadriduodécimale. La précédente, dont les faces du cube ont disparu par l'accroissement des faces des bords, ce qui donne le dodécaèdre à plans rhombes presque parfait.

Plagièdre. La précédente, dont les angles solides formés par la réunion de quatre plans, sont remplacés par quatre facettes situées de biais. Le défaut de symétrie existe toujours avec les angles solides simplement tronqués, qui se trouvent ainsi diamétralement opposés aux angles solides entiers.

L'on doit à M. Haüy la découverte dont jouissent les cristaux de la magnésie boratée, d'être électriques par la chaleur et de manifester à la fois l'électricité positive et l'électricité négative sur le même cristal ; mais ces deux actions ne se manifestent que sur les angles diamétralement opposés, et qui, par conséquent, n'ont pas la même configuration. Mais les angles qui ont le plus de facettes jouissent de l'électricité vitrée ; et les autres de l'électricité résineuse. L'on

doit déjà à M. Haüy la connoissance que les cristaux des minéraux qui jouissent de ces mêmes propriétés électriques, présentent également un défaut de symétrie dans la disposition de leurs facettes; ainsi dans la tourmaline les deux sommets d'un même cristal ne sont point symétriques. L'action électrique se manifeste aux deux extrémités de l'axe du cristal primitif ou noyau, dans la magnésie boratée où la forme primitive est un cube; ce solide présentant quatre axes, il en résulte qu'il y a huit pôles électriques, deux pour chaque axe, et que par conséquent chaque pôle de ce même axe est diversement configuré; c'est ce que l'expérience et l'observation ont prouvé. La propriété électrique ne s'observe sur les cristaux de magnésie que lorsqu'ils sont purs; certains cristaux blanchâtres et dont la surface semble corrodée, cessent d'être électriques par la chaleur : cela arrive particulièrement, suivant M. Haüy, à ceux qui renferment de la chaux carbonatée. L'électricité est plus foible dans cette substance que dans les autres qui jouissent aussi de la même vertu et demande des précautions pour être bien observés. (Haüy, *Traité min.*, deuxième partie, p. 329.)

Nota. Il ne faut pas confondre la magnésie boratée, prise d'abord pour de la chaux carbonatée, avec le *datholite* ou chaux boratée siliceuse. *V.* ce mot. (LN.)

MAGNÉSIE CARBONATÉE, Haüy; *magnésite*, Brong. Cette espèce minérale forme des masses terreuses plus ou moins compactes, qui ressemblent à de la craie, ou à de la stéatite, ou à de l'argile. Mais cette pierre est âpre au toucher, et lorsqu'on la racle avec l'ongle la rayure est luisante et comme polie; elle happe fortement à la langue, ce qui annonce qu'elle est poreuse. En effet, la magnésie carbonatée desséchée a une pesanteur spécifique de 1, 6 à 2, 4 environ; mais lorsqu'on la plonge dans l'eau, elle s'imbibe de ce liquide, et pèse jusqu'à 2,88. Cette imbibition la ramollit, mais ne la délaye pas. Ses couleurs sont le blanc de lait, le gris blanchâtre, le jaunâtre ou le fauve, quelquefois le blanc rosé; souvent elle prend cette dernière teinte par le seul contact de l'air : elle est due à l'oxydation de la petite quantité de fer ou de manganèse que contient la magnésie carbonatée. Cette pierre n'étincelle point sous le choc du briquet, et casse difficilement, quoique tendre; elle fait le plus souvent effervescence avec les acides, surtout lorsqu'on l'a réduite en poudre; arrosée d'acide sulfurique, elle se couvre, au bout de quelque temps, d'efflorescences de magnésie sulfatée. Elle est infusible au chalumeau, ou du moins s'y fond très-rarement en émail blanchâtre; elle y devient opaque et très-dure, au point de rayer le verre, ce qui n'ar-

rive pas dans son état naturel ; car alors il est rare qu'elle puisse rayer la chaux carbonatée. Elle est essentiellement composée de magnésie combinée avec l'acide carbonique, mais en proportions très-variables. La magnésie carbonatée acquiert l'électricité vitrée par le frottement sur une étoffe de laine.

On peut diviser la magnésie carbonatée en cinq variétés :

I. Magnésie carbonatée pure ; *magnésie native*, Karst. Ses caractères sont les mêmes que ceux de la variété suivante, seulement elle se dissout complétement avec les acides ; et selon Klaproth, elle est composée de : magnésie, 48 ; acide carbonique, 49 ; eau, 3, sans aucune autre substance mélangée. Elle a été trouvée dans une serpentine qui contenoit de la diallage, à Gulfen près de Kraubat, dans la Styrie supérieure, et en Silésie, à Baumgarten et Silberbergs. La magnésie carbonatée de Baumgarten est composée de : 47,63 de magnésie ; 50,76 d'acide carbonique ; de manganèse oxydulé, 0,21 ; et eau, 1,40 (*Stromeyer*) ; elle pèse 2,95, et raye le spath-fluor. Celle de Silberbergs est composée de magnésie, 49 ; acide carbonaté, 49 ; eau, 4 (*Dobereiner*).

II Magnésie carbonatée silicifère ou quarzifère ; *magnésites de Mitchell* et *plastique*, Brong. ; *magnésite*, Steffens, James. ; *reine talkerde*, Wern., Reuss., Mohs. ; *magnésie native*, Broch. Elle se distingue des autres variétés parce qu'elle est plus ou moins mélangée de silice, et que la proportion entre tous ses principes est très-variable, comme on le verra. La magnésie carbonatée quarzifère se rencontre en rognons plus ou moins volumineux et d'un aspect terreux, dans les couches de serpentine altérée, en mélange avec les autres substances qui se trouvent dans les serpentines ; par exemple, avec le silex résinite-blanc ou hydrophane, le silex vert ou plasma, la chaux carbonatée, l'arragonite, la chaux carbonatée magnésifère, l'asbeste subéreux, le talc, la stéatite, la diallage, etc. On rencontre à la fois dans les mêmes localités, des variétés de magnésie carbonatée très-compactes, et d'autres à contexture subgranulaire, et plus ou moins tendres. On voit encore, dans les mêmes gisemens, de l'*écume de mer* (*V.* ci-après) et des silex magnésiens.

Les principales localités où l'on trouve la magnésie carbonatée quarzifère, sont les suivantes :

1.° En Moravie, à Hrubschitz, près de Rosena. On en doit la découverte à M. Mitchell de Blefast. Cette magnésie est la première qui ait été connue. On lui a donné le nom de *Roubschite* et de *magnésite de Mitchell* ; elle est fauve ou d'un

gris-jaunâtre avec des taches noires ; elle fait effervescence avec les acides, et elle raye la chaux carbonatée ; elle se ramollit dans l'eau sans faire pâte ; elle est infusible. Séchée, elle a une pesanteur spécifique de 2,45, qui, après l'imbibition, est de 2,88. Son analyse, par Mitchell, indique partie égale de magnésie et d'acide carbonique. Trois analyses ont offert à MM. Haberle et Bucholz :

Magnésie	48	46,59	45,42
Acide carbonique	51	51	47,00
Silice	0	0	50
Alumine	trace	1	0,50
Manganèse et fer oxydé		0,25	0,50
Chaux		0,16	0,08
Eau	1		2
	100	100,00	106,00

Ces analyses qui n'ont fait découvrir qu'une très-petite quantité de silice et d'autres substances étrangères dans la magnésie carbonatée de Moravie, doivent peut-être la faire placer avec la magnésie carbonatée de Styrie, décrite plus haut. Elle gîte également dans la serpentine ;

2.° A Koscmutzen en Silésie, elle est composée de : magnésie, 54 ; acide carbonique, 22 ; silice, 19 (*Doebereiner*).

3.° En Piémont. Cette magnésie carbonatée est plus impure que la précédente, blanche et assez dure ; elle est infusible. On la trouve dans les serpentines, notamment à Baudissero (Doire). Celle-ci contient, d'après Giobert : magnésie, 68 ; acide carbonique, 12 ; silice, 15 ; chaux sulfatée, 2 ; eau, 3. Elle forme des filons et des veines dans la serpentine, elle est accompagnée de silex hydrophane, d'arragonite, et se fait remarquer par sa blancheur ; elle ne fait pas effervescence avec les acides concentrés, et est moins légère que la suivante. — A Castellamonte, elle est blanche, mais jaunit à l'air ; réduite en poudre, elle fait une vive effervescence. Ses principes, d'après Guyton, sont : magnésie, 26 ; acide carbonique, 46 ; silice, 14 ; eau, 12. Si l'observation de Giobert est exacte, la magnésie de Castellamonte seroit, en sortant de la carrière, exempte d'acide carbonique, et n'absorberoit cet acide qu'étant exposée à l'air.

Ces deux variétés sont employées pour faire de la porcelaine à la manufacture de Vineuf, près de Turin. Elles remplacent le kaolin ; elles font difficilement pâte avec l'eau, mais elles se réduisent, par le broyage à l'eau, en une pâte qu'on peut façonner aisément. Macquer, Baumé et Na-

pione ont pris la magnésie carbonatée du Piémont pour une argile très-pure; mais les analyses démontrent qu'ils ont eu tort.

4.° En Espagne, à Vallecas, à une lieue de Madrid, est une colline, composée de couches très-étendues de magnésie carbonatée, d'un blanc grisâtre ou rosé, assez légère pour nager sur l'eau pendant quelques momens. En sortant de la carrière, elle est assez tendre pour se laisser très-aisément couper; mais elle durcit ensuite considérablement, et devient assez solide pour pouvoir servir de pierre à bâtir. Elle ne fait point effervescence avec les acides; elle est infusible au chalumeau; sa cassure est terne et raboteuse.

La même colline et les fissures de la magnésie carbonatée elle-même, offrent une grande quantité de silex pyromaque et calcédonieux; souvent même ceux-ci présentent des cristaux pseudomorphes de chaux carbonatée. Il est à présumer que la magnésie de Vallecas est d'une formation analogue à celle de la serpentine. D'ailleurs on ne trouve dedans aucun débris de corps organisé.

La fabrique de porcelaine de Madrid emploie cette substance. Ce n'est qu'après l'avoir long-temps broyée avec de l'eau, qu'on parvient à en faire une pâte qui ait du liant.

Il n'existe pas d'analyse de la magnésie carbonatée de Vallecas; mais son analogie avec les variétés précédemment décrites et les suivantes, la place naturellement dans la même espèce.

III. Magnésie carbonatée spongieuse, *Magnesite*, *Écume de mer*, Brong.; *meerschaum*, Werner; *keffekil* et *myrson*, Karst. Ce qui distingue particulièrement l'*écume de mer*, c'est sa légèreté; elle est blanche ou jaunâtre, ou grisâtre, en masses ou rognons; elle se casse très-difficilement et happe fortement à la langue; lorsqu'elle est séchée, sa pesanteur spécifique est de 120, selon Karsten, et de 1,60 suivant Klaproth; au chalumeau, elle est infusible ou se fond un peu sur les arêtes en un émail blanc. Klaproth a trouvé que l'écume de mer est composée de :

Silice.	41,50 . . .	50, 5
Magnésie.	18,25 . . .	17,25
Chaux	10,50 . . .	5
Eau et acide carbon.	39	30

Ainsi l'*écume de mer* n'est encore que de la magnésie carbonatée silicifère spongieuse.

Cette substance existe en veines dans les serpentines du Cornouailles; de la Moravie; à Vallecas, près Madrid; à Sebastopol et à Kaffa, en Crimée; aux environs de Thèbes, en Grèce; et surtout à Kittisch, Bursa, et dans les monta-

gnes d'Esekischebir, en Natolie, où elle est l'objet d'une exploitation précieuse qui produit un grand revenu.

Chacun sait qu'on fait avec cette substance des pipes très-estimées. *V.* ÉCUME DE MER. Ces pipes se fabriquent en Natolie même, et à Thèbes, de la manière suivante. Au sortir de la carrière on met l'écume de mer dans des réservoirs d'eau, dans lesquels on l'agite et où on la laisse séjourner quelque temps. Ce mélange entre en une espèce de fermentation fétide analogue à celle que manifeste la pâte de la porcelaine, dans de semblables circonstances. Lorsqu'elle n'a plus d'odeur, on la détrempe avec de l'eau qu'on en retire, pour en remettre d'autre qui soit propre; on répète les lavages jusqu'à ce que la pâte soit tout-à-fait prise. Quand elle s'est desséchée à un degré convenable, on la presse dans des moules métalliques, et quelques jours après on la creuse. Les pièces ou pipes obtenues de cette manière sont mises à l'ombre pour sécher, puis dans un four pour compléter leur dessiccation. On les envoie ainsi dégrossies à Constantinople; dans cette ville elles sont achevées de cette manière : on les fait d'abord bouillir dans du lait, puis dans un mélange de cire et d'huile de graine de lin qui rend leur matière plus dense et plus propre à recevoir le poli, en même temps qu'il donne aux pipes la propriété d'acquérir, par l'usage, des teintes variées de rouge et de brun; ce qui en fait la plus grande beauté; l'on sait que plus les pipes sont vieilles, plus elles ont de valeur. En Turquie, le peuple seul fait usage des nouvelles pipes jusqu'à ce qu'elles aient acquis la couleur favorite. Les pipes devenues noires par le grand usage, reprennent leur couleur en les faisant bouillir dans du lait et du savon. Weigleb a trouvé par l'analyse qu'une de ces pipes contient: magnésie, 51,61; et silice, 54,16. (*V.* Brochant, *Min.*)

L'*écume de mer* exposée à un feu violent, devient dure au point de faire feu sous le choc du briquet. L'on dit que dans l'île de Samos, on fait de la porcelaine avec l'*écume de mer* qu'on trouve dans cette île; on croit aussi que la porcelaine dont parle Pline, étoit fabriquée avec cette terre.

IV. MAGNÉSIE CARBONATÉE FIBREUSE. (*Picrolithe*, Haussmann). Elle offre une texture concentrique et fibreuse, à fibres minces et peu déterminables, et deux différentes espèces de pièces séparées, l'une testacée et conique, l'autre testacée et ondulée. Elle est d'un vert porreau sale qui tire au vert de montagne. A l'intérieur, elle est brillante et soyeuse, et elle reçoit un éclat de cire par le frottement des doigts : elle est transparente sur les bords; sa raclure est blanche; elle est très-tenace et demi-dure. Traitée au chalumeau, elle devient blanche, mais demeure infusible. Elle se dissout

lentement dans l'acide sulfurique, en laissant dégager du gaz acide carbonique, et en laissant un résidu. D'après Haussmann, ses parties constituantes sont de la magnésie carbonatée, de la silice, et un peu d'oxyde de fer.

Elle forme des couches dans les filons qu'on observe dans la serpentine du mont Taberg près de Jonhoping, dans la province de Smolande en Suède. La masse de cette montagne est traversée, dans toutes les directions, de filons de chaux carbonatée lamellaire, et de chaux carbonatée magnésifère.

Cette magnésie porte en Suède le nom de Gronjard.

M. Haussmann en indique une variété compacte dans les couches de mines de fer du Taberg, en Wermelande.

V. MAGNÉSIE CARBONATÉE ALUMINIFÈRE. Nous rapportons avec doute cette variété à la magnésie carbonatée. L'alumine dont elle renferme jusqu'à 35 parties pour 100, est un de ses caractères principaux. Elle forme, dans les bancs de pierre à plâtre de Montmartre près de Paris, des couches ou rognons blancs accompagnés de magnésie sulfatée en efflorescence.

On peut rapporter ici, et peut-être avec plus de raison, et comme variété pulvérulente, la farine fossile de Toscane, qui contient 55 de silice et 12 d'alumine. *V.* au mot FARINE FOSSILE où elle est décrite.

L'on sait que la magnésie carbonatée est assez abondante dans la nature, et qu'elle est employée avantageusement dans les arts. On pourroit en tirer un parti très-lucratif en la faisant servir pour la fabrication de la magnésie sulfatée, à laquelle elle est très-propre.

La magnésie carbonatée se rencontre principalement dans les terrains primitifs. L'on a vu, à l'article MAGNÉSIE, que cette terre entre dans la composition d'un grand nombre de pierres, et qu'elle absorbe le gaz acide carbonique : c'est ce qui a été observé pour la magnésie carbonatée naturelle.

Cette substance étant ordinairement très-mélangée, et en supposant que la magnésie y fût primitivement non acidifiée, on pourroit alors la placer avec les pierres magnésiennes, dans la classe des pierres.

L'existence de la magnésie carbonatée dans les terrains secondaires, est bien exactement constatée à Montmartre.

MAGNÉSIE HYDRATÉE, *magnésie native*, Bruce. On doit sa connoissance à M. le docteur Bruce, professeur de minéralogie à New-York, qui la découvrit en petites veines d'un pouce d'épaisseur, dans la serpentine, à Hoboken dans le New-Jersey, aux Etats-Unis. Elle se trouve en masses lamelleuses blanches ou d'un blanc verdâtre; ses lames, qui se détachent aisément, sont transparentes; elles happent un peu à la langue, et ont l'éclat nacré.

Sa pesanteur spécifique est de 2,13. Un fragment de cette magnésie exposé à la flamme du chalumeau, devient opaque, friable et plus léger. Les acides sulfurique, nitrique et muriatique dissolvent la magnésie hydratée. Ses principes, d'après M. Bruce, sont les suivans : magnésie, 70 ; eau, 30.

La magnésite de Salinelle, près de Sommières, département du Gard, est probablement une variété silicifère de la *magnésie hydratée;* d'après M. Vauquelin, elle est composée de 22 magnésie, 23 eau, 55 silice. Elle est brune, feuilletée, un peu translucide dans les parties minces ; par la dessiccation à l'air, sa couleur passe au gris et au rougeâtre ; elle devient solide, ne se délaye plus dans l'eau, et reste infusible.

MAGNÉSIE MURIATÉE. Ce sel ne se trouve point naturellement pur, mais en mélange avec la magnésie sulfatée, la soude muriatée, la chaux nitratée, la magnésie nitratée, dans les nitrières et dans l'eau de la mer. Il est incolore, amer, très-soluble dans l'eau et fort déliquescent. On l'obtient difficilement cristallisé. *V* MAGNÉSIE SULFATÉE SODIFÈRE

MAGNÉSIE NATIVE. C'est la *magnésie carbonatée* ; c'est aussi la magnésie hydratée. *V.* cet article.

MAGNESIE NITRATÉE. On la trouve dans les eaux-mères du nitre, du muriate de soude, dans les salines où l'on exploite ces sels, et dans les eaux de la mer. Il est très-amer et très-déliquescent ; il cristallise en petites aiguilles ou en petits prismes rhomboïdaux.

MAGNÉSIE NOIRE. *V.* MANGANÈSE OXYDÉ. (LN.)

MAGNÉSIE PURE. *V.* MAGNÉSIE NATIVE et MAGNÉSIE CARBONATÉE. (LN.)

MAGNÉSIE SULFATÉE, Haüy, Brong.; — *vitriol de magnésie*, R. Delisle — *Epsomite*, Delam. *Bittersalz*, Wern. vulg. *sel d'Epsom*, *sel de Sedlitz*, *sel amer*, *sel d'Angleterre*. Ce sel, très-soluble dans l'eau, est commun dans la nature ; mais il ne s'y rencontre en général que dissous dans les eaux, ou en efflorescence ; il est rarement en masse ou veines qui sont alors striées, ou fibreuses, et mélangées d'autres sels. On en obtient par l'art de très-belles cristallisations ; les caractères de ce sel naturel sont les suivans : il est blanc, ou blanc-jaunâtre, ou grisâtre, transparent ou opaque, fragile, et d'une saveur amère et fondante. Il s'effleurit un peu à l'air; il perd aisément son eau de cristallisation au chalumeau, mais il est infusible. Sa dissolution donne un précipité blanc, par l'eau de chaux, ou par l'addition de la soude ou de la potasse. Il se dissout dans une quantité d'eau froide à peu près double de son poids ; dans l'eau chaude la moitié de son poids suffit ; ce sel pur renferme moitié de son poids d'eau.

La magnésie sulfatée contient, selon :

	Magnésie.	*Acide sulfurique.*	*Eau.*
Bergmann . .	19. . . .	33. . . .	48.
Klaproth. . .	17. . . .	29,46. . .	53,54.

Les cristaux qu'on obtient artificiellement ont pour forme primitive un prisme droit, quadrilatère, à base carrée, et divisible dans le sens d'une des diagonales des bases. Les formes secondaires sont prismatiques avec des facettes terminales; ce sont : 1.° la forme *bisalterne* ou le *prisme à quatre pans*, dont les sommets sont des biseaux, situés en sens contraire; 2.° la *pyramidée*, le prisme à quatre pans à sommets en pyramide à quatre faces triangulaires; 3.° la *plagièdre* ou la précédente, dont les angles solides des bases sont tronqués de biais, 4.° la *triunitaire* ou la première, dont le prisme a six pans; 5.° la *trihexaèdre* ou la précédente, dont les sommets ont six faces; 6.° l'*équivalente* ou la *bisalterne*, dont deux des arêtes opposées du prisme sont remplacées chacune par deux facettes étroites, ce qui donne un prisme à huit pans. Six lois de décroissement donnent naissance à ces formes, et se trouvent souvent réunies plusieurs sur le même cristal, ce qui produit des formes très-compliquées.

Les cristaux transparens jouissent de la double réfraction; il suffit de les tenir soigneusement enfermés pour les conserver long-temps avec leur transparence.

La magnésie sulfatée accompagne fréquemment la soude muriatée et le fer sulfaté; mais on la trouve souvent pure. Elle existe en efflorescences ordinairement formées de prismes fins et capillaires, dans l'argile, le schiste, le gypse, dans les laves décomposées et dans quelques mines.

« En Sibérie, dit Patrin, dans une infinité d'endroits où les circonstances locales ne permettent pas de supposer l'existence d'aucune source salée, la surface du sol se couvre tous les étés d'une si grande quantité d'efflorescences de ce sel, qu'il me sembloit quelquefois marcher dans la neige, au milieu des plaines, dans le mois de juillet, et chaque automne ces efflorescences sont dissoutes par les pluies et entraînées dans les rivières. Chaque année voit paroître de nouvelles efflorescences aussi abondantes que les précédentes. C'est ce même sel dont Pallas a si souvent parlé, sous le nom de *sel de Glauber*, parce qu'il a les mêmes propriétés médicinales; il a pourtant quelquefois ajouté, sel de Glauber à base terreuse; il ne m'a jamais parlé du *sel amer* de Sibérie que sous ce nom, et je suis bien certain que ce sel amer est un vrai sulfate de magnésie. »

L'on trouve la magnésie sulfatée en efflorescence, dans un grand nombre d'endroits de la Savoie, et principalement dans des schistes qui, après la calcination, en donnent jusqu'à vingt pour cent; elle existe dans les gypses et les argiles qui les accompagnent, en Piémont, en Espagne, à Aix en Provence, en Picardie et à Ménil-Montant, près de Paris; dans les argiles des houillères, à Litry département du Calvados; dans les schistes bitumineux d'Idria; dans les argiles et les schistes de la Bohème, à Witschiz; sur du calcaire compacte et de l'argile sablonneuse, à Gran en Hongrie; sur la terre et sur presque tous les murs de plâtre, en Espagne, selon Proust, et dans beaucoup d'autres lieux. Mais elle est encore plus abondante dans les eaux de certaines sources et des lacs.

Les lacs d'Afrique et ceux de l'Asie septentrionale en tiennent souvent en dissolution. En Europe, l'on connoît depuis longtemps les eaux d'Epsom dans la province de Surrey en Angleterre, et celles de Sedlitz près de Leutmœritz et d'Egra en Bohème, qui contiennent une grande quantité de ce sel, désigné autrefois et encore à présent, par les noms de sel de Sedlitz et de sel d'Epsom, parce que dans ces pays, il y est objet d'exploitation. Les eaux de presque toutes les salines présentent ce sel.

La magnésie sulfatée est très-employée en médecine, comme remède purgatif. Décomposée à l'aide d'un alkali, on obtient la magnésie très-pure qu'on administre comme un excellent absorbant, dans les indigestions et les aigreurs.

On doit citer ici en appendice de la magnésie sulfatée les trois variétés suivantes :

1.° Magnésie sulfatée sodifère. Elle a été découverte récemment à Calatayud, en Aragon. Elle s'y trouve en grande quantité et en masses, qui ressemblent à de la chaux sulfatée soyeuse. Elle est composée de fibres parallèles extrêmement fines et nacrées, qui sont des prismes quadrangulaires très-déliés. D'après MM. Theran et Gonsalez, qui se proposent de publier un travail spécial sur tous les sulfates de magnésie d'Espagne, où ils sont très-abondans, le sel de Calatayud seroit un simple sulfate de magnésie; mais le docteur Thomson y a reconnu la présence de la soude. Il indique pour la composition de ce sel :

Magnésie sulfatée	48,60
Soude sulfatée	1,35
Eau	50,00
Total, ...	99,95

La saveur de ce sel est douceâtre. Il se fond lentement lorsqu'on le laisse dans la bouche.

M. Karsten donne le nom de Reissite à un sel composé de deux tiers de sulfate de soude et d'un tiers de sulfate de magnésie; ce sel se rapprocheroit donc de celui de Calatayud, mais il renferme en outre un peu de magnésie muriatée.

2.° *Magnésie sulfatée ferrifère; Haarsalz*, Wern. Le *sel halotric* de Scopoli, qu'on avoit d'abord pris pour de l'alumine sulfatée, mêlée de chaux sulfatée et de fer, est, suivant Klaproth, un mélange de fer et de magnésie sulfatée. On le trouve dans la mine de mercure d'Idria, en Carniole; : il y est en prismes filiformes, capillaires ou parallèles, et d'un blanc soyeux. Ces prismes ont plusieurs pouces de longueur; ils sont fragiles; leur saveur est âcre à cause du sulfate de fer qui y est mélangé.

Ce sel se rencontre aussi dans les mines d'alun de Hurlet, près Paissey, et près de Glascow, en Ecosse. Il s'y présente en aiguilles d'un pied de long; et à Pakerstollen, près de Schemnitz, en Hongrie.

On ne doit pas confondre ce sel avec l'alun de plume, ou l'alumine sulfatée alcaline fibreuse.

3.° *Magnésie sulfatée cobaltifère.* Elle forme des concrétions d'un blanc roussâtre et demi-transparentes, dans les mines de cuivre d'Herrengrund, près de Neusohl, en Hongrie. Elle est accompagnée de chaux sulfatée et de quarz. (LN.)

MAGNÉSIE DES PEINTRES. *V.* MANGANÈSE OXYDÉ LÉGER. (LN.)

MAGNESIE DES VITRIERS. *V.* MANGANÈSE. (LN.)

MAGNESIE VITRIOLÉE. *V.* MAGNÉSIE SULFATÉE. (LN.)

MAGNETISME. Ce nom désigne l'ensemble des phénomènes que produit l'*aimantation*, soit naturelle, soit artificielle, de certains métaux. *V.* AIMANT. (BIOT.)

MAGNETKIES de Werner. *Voy.* FER SULFURÉ FERRIFÈRE. (LN.)

MAGNÉSITE. Mitchell de Blefast, anglais, ayant reconnu que la substance que l'on trouve à Hrubschitz, près de Rosena, en Moravie, et que les minéralogistes classent maintenant dans la magnésie carbonatée, n'étoit pas un talc ni une stéatite, en fit une espèce minérale qu'il nomma *magnésite* et que quelques minéralogistes appellent *magnésie native*. Cette même espèce ayant été découverte dans d'autres lieux, les mêmes noms furent donnés aux variétés de ces nouvelles localités. M. Brongniart réunit toutes ces variétés sous le nom commun de *magnésite*, et y joint l'*écume de mer*. Cette réunion est précisément celle décrite dans ce Dictionnaire à l'article MAGNESIE CARBONATEE. (LN.)

MAGNÉSITE PLASTIQUE. M. Brongniart donne ce nom à la magnésie carbonatée silicifère et à la magnésie carbonatée spongieuse ou *écume de mer*, employées, comme il est dit à ces articles, pour fabriquer de la porcelaine, des pipes, etc. (LN.)

MAGNÉSITE DE SALINELLE. *V.* MAGNÉSIE HYDRATÉE. (LN.)

MAGNESITE DE MONTMARTRE. *V.* MAGNÉSIE CARBONATÉE ALUMINIFÈRE. (LN.)

MAGNIAU. *V.* MAGNAN. (DESM.)

MAGNIFIQUE. *V.* SAMALIE MAGNIFIQUE. (V.)

MAGNOC. *V.* au mot MÉDICINIER. (B.)

MAGNOLIA, du nom de Pierre Magnol, célèbre botaniste de Montpellier, qui vivoit à la fin du dix-septième siècle; on a de lui plusieurs ouvrages très-estimés. Le Père Plumier lui dédia l'un des plus beaux genres de plantes; c'est celui du MAGNOLIER. *V.* ce mot. (LN.)

MAGNOLIÉES. Famille de plantes qui a pour type le genre MAGNOLIER. R. Brown est d'avis qu'elle ne diffère pas de celle des DILLENIACÉES. (B.)

MAGNOLIER, *Magnolia*, Linn. (*Polyandrie polygynie.*) Nom d'un très-beau genre de plantes de la famille de son nom ou des dilleniacées, qui a de grands rapports avec le TULIPIER, et qui comprend des arbres étrangers dont les feuilles sont simples et alternes, et dont les fleurs très-grandes naissent au sommet des rameaux. Chaque fleur a un calice composé de trois folioles concaves, elliptiques et qui tombent; une corolle de neuf à douze pétales grands, larges, concaves, obtus au sommet, et rétrécis à la base; des étamines nombreuses, avec des anthères attachées à chaque côté des filets; et plusieurs germes ovales, oblongs, fixés à un réceptacle allongé, et soutenant chacun un style court, tors et recourbé, terminé par un long stigmate velu.

Le fruit est composé de plusieurs capsules triangulaires et comprimées, qui, se serrant et se recouvrant les unes les autres, forment une espèce de cône; elles ont chacune deux valves et une loge, et contiennent une ou deux semences qu'on voit, à l'époque de leur maturité, suspendues au-dehors à l'extrémité d'un filet. Les espèces que renferme ce genre sont au nombre de quinze à seize. (B.)

Le MAGNOLIER A GRANDES FLEURS, *Magnolia grandiflora*, Linn. C'est un des plus beaux arbres de l'Amérique septentrionale. Il croît dans les forêts de la Floride et des Deux-Carolines. Son élévation considérable, la forme de son tronc droit et couronné par une cime régulière, ses feuilles tou-

jours vertes, assez semblables à celles du *laurier cerise*, mais beaucoup plus larges, ses fleurs blanches et odorantes qui surpassent en grandeur toutes celles des autres arbres connus, la structure singulière de ses fruits qui sont des cônes purpurins d'où pendent des semences d'un rouge très-vif, tout concourt à rendre cet arbre très-intéressant. Il peut d'ailleurs, avec quelques soins, et comme nous le dirons tout à l'heure, être naturalisé dans le midi de la France. Dans son pays natal, il s'élève environ à quatre-vingts pieds, et sa tige a de deux à deux pieds et demi de diamètre. Ses feuilles sont ovales, lancéolées, et portées par de courts pétioles : la surface supérieure est lisse, et d'un vert luisant; l'inférieure quelquefois brune, comme teinte de rouille. Les fleurs sont solitaires. Elles ont un calice rougeâtre, et neuf pétales oblongs, légèrement ondés à leur sommet. Elles paroissent en Amérique au mois de mai, et se succèdent pendant long-temps; mais dans notre climat elles se montrent plus tard, ordinairement à la fin de juin : elles passent vite, et les fruits dont elles y sont suivies parviennent difficilement à leur maturité.

Cet arbre est un peu sensible au froid, surtout quand il est jeune : mais lorsqu'il a atteint la hauteur de deux ou trois pieds, il y résiste beaucoup plus facilement. La disposition des bourgeons placés dans les magnoliers, comme ceux des FIGUIERS à l'extrémité des rameaux, rend vraisemblablement ces arbres plus susceptibles d'être attaqués par la gelée, qu'ils ne le seroient sans cela.

Le MAGNOLIER PARASOL, *Magnolia tripetala*, Linn. Les fleurs de ce magnolier sont de la même couleur et à peu près de la même grandeur que celles du précédent : elles ont au moins dix pouces de diamètre. Mais cette espèce-ci ne forme qu'un petit arbre de seize à vingt pieds, dont la tige est mince, et le bois spongieux et mou. Ses feuilles ont quinze à dix-huit pouces de longueur sur environ six pouces de largeur : elles sont étroites et pointues à leurs deux extrémités, et naissent au bout des branches, en cercle horizontal. Cet arbre croît naturellement dans la Caroline : on le trouve quelquefois en Virginie. Il perd ses feuilles au commencement de l'hiver, mais pendant toute la belle saison il offre un ombrage épais et très-agréable. On le cultive en pleine terre dans la plupart des jardins des amateurs des environs de Paris, où il donne des fruits tous les ans.

Le MAGNOLIER ACUMINÉ, *Magnolia acuminata*, Linn. Cette espèce est un arbre qui parvient à une très-grande hauteur. Jean Bartram, cité par Catesby, en a vu plusieurs, dans la Pensylvanie, qui avoient cent pieds d'élévation. Ses feuilles

sont longues de huit pouces, larges de cinq, ovales, très-pointues et pétiolées : elles tombent tous les ans. On le voit moins souvent dans nos jardins, parce que, quoiqu'il fleurisse abondamment, il ne donne jamais de graines. Ce magnolier supporte mieux le froid que les deux derniers. Son bois est d'un excellent usage pour beaucoup d'ouvrages : il est dur, d'un beau grain et de couleur orange.

Le MAGNOLIER GLAUQUE ou MAGNOLIER BLEU, MAGNOLIER DES MARAIS, ARBRE DE CASTOR, *Magnolia glauca*, Linn. Il croît naturellement dans plusieurs parties de l'Amérique septentrionale : on le trouve dans les terrains bas et humides. Sa hauteur est de quinze à vingt pieds. Son bois est spongieux et blanc ; sa tige mince, cylindrique, rameuse et grisâtre. Il se dépouille tous les ans de ses feuilles, qui sont entières, de forme ovale, et portées par d'assez longs pétioles. Les fleurs sont blanches et exhalent une odeur suave ; elles ont trois pouces de diamètre.

Ce magnolier est cultivé en pleine terre en Europe depuis long-temps, et donne des graines en abondance; il demande à être garanti du froid dans son enfance; en été, on doit le parer de la forte chaleur du jour, et l'arroser souvent, mais peu à la fois. A l'âge de cinq ou six ans, il peut être placé à demeure dans un terrain frais et abrité, par des arbres, du midi et du couchant.

On l'appelle, en Amérique, *arbre du castor*, parce que les castors en aiment l'écorce.

Le MAGNOLIER AURICULÉ, *Magnolia auriculata*, Linn. Il croît à la Géorgie et dans la Caroline ; on le distingue aisément des autres, à ses feuilles rétrécies à leur base et fortement échancrées : les échancrures sont arrondies en forme d'oreillettes.

Le MAGNOLIER A GRANDES FEUILLES, *Magnolia macrophylla*, a les feuilles légèrement auriculées, glauques en dessous, et d'un à deux pieds de long, sur huit à dix pouces de large. C'est une superbe espèce qui a été découverte par Michaux, et qui est encore rare dans nos jardins.

Depuis quelques années, il a été apporté de la Chine plusieurs MAGNOLIERS de petite stature, qu'on cultive dans nos orangeries. Les plus connus sont le DISCOLOR, le NAIN et le YULAN.

Tous ces magnoliers se multiplient principalement de graines qu'on sème, aussitôt qu'elles sont récoltées, dans des terrines remplies de terre de bruyère, terrines qu'on rentre dans l'orangerie, aux approches des gelées. Au bout de deux ans, on repique ces plants seul à seul, dans des pots, qu'on traite de même. Ce n'est qu'à leur quatrième ou cinquième

année, qu'on peut planter en pleine terre les espèces qui, comme le *parasol*, l'*acuminé* l'*auriculé*, le *glauque*, ne craignent pas les gelées du climat de Paris. Une terre légère et fraîche est celle dans laquelle ils prospèrent le mieux. L'exposition du nord leur est fort avantageuse. On ne doit leur faire sentir que le moins possible le tranchant de la serpette.

On multiplie aussi ces arbres par marcottes et par section de racines. Les premières réussissent assez bien, lorsqu'on opère sur des pousses de l'année précédente; mais l'*acuminé* se refuse le plus souvent à ce genre de multiplication; c'est ce qui oblige de le greffer par approche sur le *parasol*. Les secondes s'emploient principalement pour les espèces de la Chine, qui forment plutôt des buissons que des arbres. (B.)

MAGOSTAN. *V.* MANGOUSTAN. (LN.)

MAGOT, *Simia inuus*, Linn. Espèce de singe sans queue, qui se trouve en Barbarie. Il appartient au genre des MACAQUES. *V.* ce mot. (DESM.)

MAGOUA. *V.* l'article TINAMOU. (V.)

MAGOUDEN. Nom vulgaire du MIMUSOPE A FEUILLES POINTUES. *V.* ce mot. (B.)

MAGPYE. Nom anglais de la PIE. (V.)

MAGU. Schreber et, avant lui, Petiver ont donné ce nom à un quadrupède qui paroît être le *simia syrictha* de Linn., lequel appartient au genre des SAPAJOUS, selon M. Cuvier; mais aujourd'hui il n'est plus employé dans les nomenclatures par les naturalistes. (DESM.)

MAGU. Selon Molina, ce seroit une espèce de SEIGLE propre aux montagnes du Chili; mais cela mérite confirmation. (B.)

MAGUARI. Nom brasilien d'une CIGOGNE. *V.* ce mot. (V.)

MAGUEY. On appelle ainsi, au Mexique, la boisson qu'on y fabrique avec la séve de l'AGAVÉ DU MEXIQUE, et qu'on y substitue au vin. Elle a une odeur de viande pourrie, désagréable, mais à laquelle on s'accoutume fort facilement. Cette boisson fournit, par la distillation, un alkool appelé MENICAL, et dont on fait également une grande consommation. (B.)

MAGUMMENAUCK. Sorte de gland de chêne, qui servoit de nourriture aux naturels de la Virginie. (LN.)

MAGUY. Nom espagnol de l'AGAVÉ D'AMÉRIQUE. (LN.)

MAGYDARIS. Selon Pline, les Grecs donnent ce nom la tige du *laserpitium*. Dioscoride l'applique à la racine, et Galien aux graines. Il est question du *magydaris* dans Théophraste. (LN.)

tion à la Havane, où il est encore assez commun, le préfèrent pour leurs navires de guerre, parce qu'il est d'une longue durée, qu'il reçoit le boulet sans se fendre, et que les vers ne l'attaquent pas. On le met dans le commerce en madriers d'environ deux toises de long, sur deux, trois, quatre pieds de large et même plus. On le débite en planches plus ou moins minces dans le lieu où on l'emploie. Les petits arbres se débitent en solives, dont il n'y a que le cœur de marchand.

L'*acajou* se vend d'autant plus cher, que l'arbre qui l'a fourni étoit plus vieux, parce que, plus il est âgé, plus il est compacte, plus il est coloré, et plus il est susceptible d'un beau poli. Ce prix augmente lorsqu'il se trouve des nœuds ou des accidens susceptibles de former dans l'emploi des effets agréables. Il y en a une varieté qu'on appelle *acajou moucheté*, qui a une plus grande quantité de ces accidens, et qui en conséquence est très-recherchée. Les racines de toutes les deux donnent encore plus de ces accidens, et se vendent d'autant plus cher, qu'elles sont plus difficiles à arracher, et qu'on n'en obtient que rarement d'un certain volume.

Le MAHOGON JAUNE, *Swietenia chloroxylon*, Rob., croît dans l'Inde. Son bois a le grain si serré et la couleur si brillante qu'on lui a donné le nom de *bois de satin*. On en fabrique des meubles fort recherchés.

Le MAHOGON FÉBRIFUGE, *Swietenia febrifuga*, Rob. est aussi un bois fort recherché par les tabletiers. Mais c'est son écorce, qui supplée fort bien le quinquina, sous le nom de *soymida*, qui le rend précieux pour les habitans de l'Inde, où il croît également, et d'où le commerce le tire sous le nom de *kinkina*.

Lamarck a parlé dans le *Dictionnaire encyclopédique*, d'un *mahogon du Sénégal*, qui n'a que huit étamines. (B.)

MAHOGONI. *V.* MAHOGON.

MAHON. Nom du PAVOT DES CHAMPS, aux environs de Boulogne. (B.)

MAHOT. Nom qu'on donne, aux Antilles, à deux ou trois espèces de FROMAGERS. Tous ont leurs semences entourées d'un coton court que l'on peut employer à plusieurs usages; et leur bois, quoique tendre, sert à faire des pirogues. A la Guiane, où il y a aussi une espèce de *mahot*, on fait des cordes avec son écorce, on en calfate les vaisseaux, et on fabrique des hamacs, et autres objets d'utilité domestique. Celui-là est le *tongchu touroutier* d'Aublet.

On retire d'une des espèces de *mahot* un suc propre à arrêter le flux de ventre et à apaiser les tranchées des enfans. (B.)

MAHURI, *Bonnetia*. Arbre de la Guiane, à feuilles sim-

ples, alternes, ovales, allongées, entières, épaisses, dont les pétioles sont accompagnés de petites stipules, et à fleurs purpurines, disposées en épi lâche à l'extrémité des branches, et accompagnées de bractées.

Il forme, dans la polyandrie monogynie et dans la famille des cistoïdes, un genre qui offre pour caractères : un calice monophylle à cinq découpures, dont trois plus petites ; une corolle de cinq pétales, ovales, concaves, dont trois toujours relevés et deux inférieurs plus grands, inclinés, écartés l'un de l'autre ; des étamines très-nombreuses, attachées sous l'ovaire, et à anthères tétragones et sillonnées ; un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style courbé, qui se termine par un stigmate creux, à trois angles obtus ; une capsule sèche, membraneuse, triloculaire, acuminée par le style, trivalve, s'ouvrant du côté de l'axe qui porte le style, et qui sert aussi de support à trois placentas chargés de semences oblongues, noires, couchées les unes sur les autres, et couvertes d'une membrane dorée. (B.)

MAHUTES (*fauconnerie*). La partie des ailes des oiseaux de vol, la plus proche du corps. (S.)

MAHIA ou MAVA ou MAHOUAH. Nom de l'ILLIPÉ BUTYREUX (*bassia latifolia*), dont les graines fournissent une huile concrète employée dans les alimens. (B.)

MAIA. *V.* l'article FRINGILLE, pag. 235. (V.)

MAÏA, *Maia* (1). Nom d'une des filles d'Atlas, et appliqué à un genre de crustacés, de notre ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des triangulaires.

Des crustacés d'une forme ovoïde ou triangulaire, dont le test, ordinairement très-inégal et souvent épineux ou tuberculeux, se rétrécit en avant, en manière de pointe ou de bec, dont quelques-uns sont désignés, par les habitans de nos côtes maritimes, sous le nom d'*araignées de mer*, composent, dans le supplément de l'Entomologie systématique de Fabricius, deux genres, ceux de *parthenope* et d'*inachus*. M. de Lamarck les a réunis en un, sous le nom de *maja*; et il a été suivi, en cela, par M. Bosc, dans la première édition de ce Dictionnaire. En me rapprochant de leurs opinions, j'ai néanmoins formé, aux dépens du genre maïa, ceux de *macrope* et de *lithode*. Thunberg ayant donné le nom de macrope à un genre de coléoptères, M. Léach, pour éviter la confusion qui en résulteroit, a modifié, à l'égard de ce genre de crustacés, la terminaison de sa dénomination; (*V.* MACROPÉDIE.) Les dif-

(1) *Maja* selon Linnæus, et MM. de Lamarck et Bosc; mais je suis l'orthographe la plus usitée et la plus régulière.

férences que présentent les maïas dans le nombre des anneaux de leur queue, leurs pieds, leurs antennes, etc., ont servi à cet habile observateur à fonder plusieurs coupes génériques. L'étude qu'il a faite dernièrement de la belle Collection de crustacés du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, lui a fourni de nouveaux matériaux, et il a eu l'amitié de me communiquer le fruit de ses recherches ultérieures. Mais le nombre des espèces de cette tribu de crustacés n'étant pas encore fort étendu, et plusieurs des caractères donnés par ce naturaliste n'ayant pas une valeur assez élevée, je n'adopterai que quelques-uns de ses genres. (*V.* TRIANGULAIRES). Celui auquel je conserve le nom de maïa, aura pour signalement : test triangulaire ou ovoïde, rétréci en devant, et pointu ou tronqué ; espace compris entre l'origine des antennes et l'extrémité supérieure de la cavité buccale transversal ou n'étant pas plus long que large ; yeux logés dans des fossettes latérales ou inférieures; second article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, transversal, échancré ou tronqué à l'angle supérieur de son côté interne, pour l'insertion de l'article suivant ; serres de grandeur moyenne ou petites.

Comme l'avoit déjà observé M. Bosc, l'histoire des maïas est peu connue. Elles se plaisent dans les lieux pierreux et vaseux de la mer, et se dérobent à la recherche de leurs ennemis par la dureté, la couleur et l'aspect rocailleux de leur test. Menacées de quelque danger, elles se blottissent contre un rocher, et attendent, dans une immobilité absolue, qu'il soit passé ou qu'il les atteigne ; dans ce dernier cas, leurs pinces leur servent de moyens de défense. C'est de la Méditerranée que nous viennent la plupart des espèces. Lorsque ces crustacés sont sur le point de changer de test, ils se retirent, suivant M. Risso, dans les moyennes profondeurs, se cachent sous les ulves, les algues ou les fucus, et restent plusieurs jours dans un état de torpeur. C'est ordinairement après cette mue que le mâle court à la recherche de sa femelle pour s'accoupler. Ce naturaliste dit que plusieurs espèces portent au-delà de six à dix mille œufs, et que d'autres n'en font qu'un petit nombre et ne frayent qu'une fois dans l'année. L'ampleur de la queue des femelles me fait, en effet, présumer que leur ponte est très-considérable ; et c'est ce que j'ai vu relativement à la maïa *squinado*. « Dans le prélude de leurs amours, ajoute M. Risso, les grandes espèces s'approchent du rivage, et parcourant la mer en tout sens se jettent plus facilement dans les filets, que pendant les autres époques de leur vie. Aussitôt que la femelle veut se débarrasser de ses œufs, elle choisit les endroits tapissés de plantes

marines, et les dépose parmi les végétaux. La plupart des maïas vivent plusieurs années; ils ne vont ordinairement à la recherche de leur nourriture que pendant la nuit. »

Les anciens, dit M. Bosc, ont connu quelques espèces de ce genre : l'une d'elles, la *maja squinado*, passoit pour être le modèle de la sagesse, et pour aimer la musique; elle étoit, en conséquence de ces attributs, pendue comme emblème au cou de la Diane d'Ephèse. »

On mange ces crustacés; mais ils ne sont pas très-estimés.

Je divise le genre maïa de la manière suivante :

I. *Longueur de la seconde paire de pieds ne surpassant guère celle du corps.*

1. *Yeux très-courts, portés sur un pédicule gros, presque globuleux ou ovoïde; queue de l'un des sexes ayant six articles au plus.*

Le premier de ces caractères convient aussi aux *parthénopes*, aux *eurynomes* et aux *mithrax;* mais leur queue est composée de sept tablettes dans les deux sexes, et leurs serres sont en outre très-grandes.

Cette division des maïas comprend : 1.° quelques petites espèces inédites de la Nouvelle-Hollande à forme très-aplatie (*G. hymenosoma*, Leach.). J'ai compté dans l'une d'elles cinq articles à la queue du mâle, et quatre à celle de la femelle; 2.° la MAÏA LUNULÉE, *Maïa lunulata*, de M. Risso. *Hist. nat. des Crust.*, *Nice*, pl. 1, fig. 4; elle est petite, en forme d'ovoïde, courte, déprimée, généralement glabre et unie, d'un jaune un peu roussâtre, avec trois dents à chaque bord latéral, dont l'inférieure plus forte; deux autres, une de chaque côté, au-dessus des yeux, et deux pointes frontales, laissant entre elles un écart en forme de croissant; toutes ces saillies sont terminées par quelques poils; les pattes sont courtes, unies, avec un prolongement angulaire en forme de dent et velu, au côté inférieur de l'article qui précède le tarse; les deux serres sont terminées par une pince assez renflée, ovoïde, unie, et dont les doigts sont courts, blanchâtres et pointus au bout, sans dentelures notables au côté interne; la queue de la femelle est ovale-oblongue, composée de six tablettes, dont la troisième plus ample, et dont les suivantes les plus petites de toutes. Celle du mâle est étroite et lancéolée, de cinq articles, dont le troisième plus grand. M. Risso dit que la femelle fait sa ponte au printemps, et que ses œufs sont très-petits et jaunâtres.

Je soupçonne que cette espèce, que j'avois nommée *maïa glabre*, dans ma distribution des Crustacés du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, rentre dans le genre LIBINIE,

libinia, de M. Léach; il en a figuré une espèce dans sa continuation des Mélanges de Zoologie du docteur Shaw, pl. 108.

2. *Yeux situés à l'extrémité d'un pédicule allongé, plus gros et arrondi à sa base, rétréci ensuite d'une manière cylindrique et souvent courbe; queue de sept articles dans les deux sexes.*

A. Pédicules oculaires très-longs et fort saillans.

Cette subdivision est formée sur une espèce du Muséum du Jardin du Roi, *M. cervicornis*, apportée de l'Ile-de-France par M. Mathieu, officier d'artillerie. Herbst l'a représentée pl. 58, fig. 2 de son ouvrage sur les crustacés.

B. Pédicules oculaires de longueur ordinaire et peu saillans hors de leurs fossettes.

a. Antennes extérieures insérées dans les fossetes oculaires; carpe ou l'article qui précède la pince, allongé.

Le genre MAÏA de M. Léach.

MAÏA SQUINADO, *Maia squinado*, Lam., Bosc, Lat.; Léach, *Malac. Podopht. Britan.* tab. 18; Herbst., *Canc.*, tab. 14, fig. 84, 85, et tab. 56. Test presque ovoïde, tout couvert en dessus de petits tubercules, velu, avec six épines très-aiguës de chaque côté, depuis l'extrémité postérieure jusqu'aux fossettes oculaires, les antérieures plus fortes; une pointe aiguë et dentelée entre les fossettes et la première de ces épines; partie supérieure du test renfermant les yeux, dilatée, avec une échancrure et une épine; deux pointes fortes, coniques, avancées et divergentes à l'extrémité antérieure; une autre petite, courbée en dessous; serres de la femelle plus courtes et plus menues que celles du mâle, cylindriques; individus jeunes plus velus.

Je soupçonne que la MAÏA HÉRISSON de M. Bosc, représentée pl G 15, 3 des planches de ce Dictionnaire, n'est qu'une variété d'un jeune individu femelle du *Maia squinado*.

Cette espèce est commune sur nos côtes maritimes, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée. C'est une des plus grandes.

La MAÏA OURS, mentionnée dans la première édition de cet ouvrage, ne m'est connue que par la figure d'Herbst, *Canc.*, tab. 14, fig. 86; mais je présume qu'elle appartient à cette division; son test est ovale, granuleux, avec neuf épines inégales de chaque côté, et deux autres obtuses au front; tout le corps, les pinces seules exceptées, est couvert de poils. Elle habite les mers de l'Europe méridionale, et me

paroît avoir de grands rapports avec la MAÏA DUMÉRIL de M. Risso.

b. Antennes extérieures insérées au dehors des fossettes oculaires ; carpe court.

† Serres guère plus épaisses que les autres pieds.

La partie antérieure du test ou le museau forme une espèce de lobe ou de chaperon dentelé et incliné.

Ici se placent : 1.° le *cancer cristatus* de Linnæus, représenté par Rumphius, tab. 8, n.° 1 ; 2.° le *cancer phylira* d'Herbst, tab. 58, fig. 4, rapporté, par M. Catoire, de l'Ile-de-France. Ces deux espèces sont dans la Collection du Jardin du Roi.

†† Serres sensiblement plus grosses que les autres pieds.

* Crochets des tarses simples, ou n'ayant pas en dessous une ou deux rangées de dentelures.

Les deux espèces qui composent cette division se rapprochent des dernières ; leur museau forme aussi une sorte de chaperon déprimé, assez large et tronqué.

L'une d'elles, étiquetée dans la Collection du Jardin du Roi, *Maia retusa*, a les pédicules oculaires allongés et courbes.

L'autre, la MAÏA GOUTTEUSE, *Maïa chiragra*, *Inachus chiragra*, Fab., a les pédicules oculaires plus courts et presque droits ; elle forme le genre LISSA de M. Léach. Il l'a représentée dans ses Mélanges de Zoologie, pl. 83 ; Herbst en avoit aussi donné une figure, tab. 17, n.° 96 ; son test est très-inégal et chargé, ainsi que les pattes, d'élévations arrondies, en forme de nœuds ; son museau s'élargit et se réfléchit un peu aux angles latéraux de son extrémité antérieure ; les antennes extérieures sont garnies de poils terminés en massue comme dans les espèces du genre *pisa* de cet auteur.

Elle se trouve dans la Méditerranée.

** Crochets des tarses ayant en dessous une ou deux rangées de dentelures.

Les unes ont les jambes et les tarses de la même longueur, et deux rangées de dents au crochet qui termine cette dernière partie ; telle est l'espèce nommée *aurita*, et rapportée des côtes de la Nouvelle-Hollande par feu Péron et M. Lesueur.

Dans les autres espèces, les jambes sont plus courtes que les tarses, et les crochets de ces tarses n'offrent qu'une série de dents ; leur test est en forme de triangle allongé, couvert

de duvet ou de poils épais, et se termine antérieurement par des épines ou des pointes coniques, avancées; les antennes extérieures ont le plus souvent des poils en massue.

Cette subdivision répond au genre PISA de M. Léach.

MAÏA TÉTRAODON, *Maia tetraodon; Pisa tetraodon*, Léach, *Malac. Podopht. Brit.*, tab. 20; *Maia corallina*, Riss., *Hist. nat. des Crust. de Nice*, pl. 1, fig. 6.

Six pointes en forme d'épines, de chaque côté du test, dont deux plus petites, et dont la première, ou celle qui est au-devant des yeux, plus longue et avancée; deux autres pointes, plus grandes, avancées, contiguës et parallèles intérieurement, et divergentes au bout, à son extrémité antérieure. Dans l'Océan et la Méditerranée. La *maïa hirticorne* de M. Risso est une espèce très-voisine.

MAÏA ARMÉE, *Maia armata*, Latr.; *Maja cornu*, Bosc; Herbst, *Canc.*, tab. 16, fig. 92.

Cette espèce, qui a de grands rapports avec la *pise de Gibbs* (*pisa Gibbsii*) de M. Léach, *Malac. Podopht. Brit.*, tab. 19, est en forme de triangle allongé, très-velue, avec plusieurs élévations, en manière de bosses, sur le dos; trois dents ou épines vers son extrémité postérieure, et deux pointes longues et avancées au bout antérieur; les serres sont allongées. M. Bosc dit que les pêcheurs désignent plus particulièrement cette espèce sous le nom d'*araignée de mer*. Elle est commune dans la Méditerranée.

C'est sur un individu de cette maïa, portant à son museau deux corps étrangers parfaitement semblables à des antennes, que M. de Lamarck avoit établi son genre *arctopsis*.

II. *Longueur de la seconde paire de pieds (souvent même celle des suivantes) surpassant d'une manière notable celle du corps, du moins dans le mâle.*

Nota. Les différences de longueurs que présentent les pattes de ces crustacés fournissent, de même que dans les arachnides, de bons caractères génériques; mais il n'en est pas ainsi de ces longueurs comparées avec celle du corps, comme on le voit par les *aranéides*, les *faucheurs*, les *coléoptères longicornes*, etc. Ce caractère n'est souvent que spécifique. Si on l'applique au signalement des genres, il faut l'employer avec beaucoup de réserve.

1. *Corps presque ovoïde; pieds de grosseur moyenne; longueur de ceux de la seconde paire n'étant pas le double de celle du corps.*

A. Premier article des antennes latérales grand, comprimé et dilaté extérieurement.

Ces maïas composent le genre HYADE, *Hyas*, de M. Léach.

La partie du bord latéral du test formant l'angle postérieur de la fossette oculaire est saillante en forme de dent.

MAÏA ARAIGNÉE, *Maia aranea; Cancer araneus*, Linn.; *Hyas araneus*, Léach, *Malac. Podopht. Brit.*, tab. 21 A.

Test tuberculé; museau bifide et avancé en pointe.

Dans les mers du nord de l'Europe.

MAÏA RESSERRÉE, *Maia coarctata; Hyas coarctata*, Léach, *ibid*, tab. 21 B.

Petite, tuberculée; bords latéraux du test resserrés vers leur milieu et très-dilatés derrière les yeux. Sur les côtes d'Angleterre.

B. Premier article des antennes latérales de grandeur moyenne et sans dilatation extérieure.

Je placerai ici la MAJA PIPA, mentionnée par M. Bosc, dans la première édition de ce Dictionnaire, et figurée par Herbst, *Canc.*, tab. 17, fig. 97. Son test est inégal, noduleux, avec le front obtus, les serres et les pattes couvertes de très-fines épines. Elle porte ses œufs sur son dos, comme le CRAPAUD PIPA.

On la trouve dans la mer des Indes.

2. *Corps presque globuleux ou arrondi, avec l'extrémité antérieure rétrécie en pointe; pieds très-grêles; longueur de ceux de la seconde paire double au moins de celle du corps.*

Ici viennent les DOCLÉES, *doclea* de M. Léach, et dont il a représenté une espèce dans ses Mélanges de Zoologie (*Doclea Rissonii*, tab. 74). Les pieds sont proportionnellement moins longs que dans la suivante.

A. Serres des mâles plus menues que les pieds suivans.

Le genre ÆGERIA de M. Léach.

B. Serres des mâles aussi grosses ou plus grosses que les pieds suivans.

MAÏA LONGS-PIEDS, *Maia longipes*. Herbst, *Canc.*, tab. 16, fig. 93; *Inachus lar.?* Fab.

Test tuberculé; museau avancé en forme de bec bifide et dont les deux pointes divergentes; seconde paire de pattes près de quatre fois plus longue que le corps. M. Léach cite cette figure d'Herbst comme se rapportant à *égérie indienne* (*Mélanges de Zoologie*, pl. 73).

Les *inachus longipes* et *spinifer* de Fabricius paroissent devoir former une division intermédiaire entre les deux précédentes.

Ces crustacés nous conduisent au genre *inachus*, tel qu'il a été restreint par M. Léach; et de ceux-ci nous passons aux *macropodies* et aux *pactoles*. Ils composent, avec les trois derniers genres, la seconde division des *inachus* de Fabricius.

Voyez, quant aux autres espèces de maïas mentionnées dans cet ouvrage, les renvois suivans.

MAÏA MACROCHELOS. *V.* PARTHENOPE.

MAÏA LONGUE-MAIN. *V.* idem.

MAÏA HORRIBLE. *V.* idem.

MAÏA VULGAIRE. *V.* LITHODE.

MAÏA SCORPION. *V.* INACHUS.

MAÏA FAUCHEUR. *V.* idem.

MAÏA PHALANGE. *V.* idem.

MAÏA LONGIROSTRE. *V.* MACROPODIE.

MAÏA LONGICORNE. pl. G. 15. 2. *V.* idem.

MAÏA SÉTICORNE. *V.* idem.

MAÏA MASCARON. *V.* DORIPPE. (L.)

MAÏAN. *V.* l'article FRINGILLE, pag. 236. (V.)

MAÏANTHEME, *Maianthemum*. Genre de plantes établi par Desfontaines (*Annales du Muséum*, 5.e *année*) pour placer quelques espèces de muguets. Il offre pour caractères: une corolle à quatre divisions très-profondes et formant étoile; quatre étamines; un ovaire supérieur surmonté peut-être de deux styles; une baie sphérique à deux loges.

Les MUGUETS A DEUX FEUILLES, et du CANADA composent ce genre établi primitivement par Sigesbeck, Roth, Decandolle et Haller qui l'avoit nommé UNIFOLIUM. On lui a aussi donné le nom de *Smilacina*. (B.)

MAIBETE. Nom espagnol du FRAMBOISIER. (LN.)

MAIE. L'un des noms allemands du BOULEAU. (LN.)

MAIER. La MORGELINE (*Alsine media*) reçoit ce nom en Allemagne. (LN.)

MAÏETE, *Maieta*. Genre de plantes établi par Ventenat aux dépens des MÉLASTOMES, et qui renferme trois espèces.

Ce genre ne diffère des *mélastomes* que parce que l'ovaire est inférieur, et le fruit une baie. (B.)

MAÏEUZE. C'est, en Savoie, la MÉSANGE CHARBONNIÈRE. (S.)

MAIGRE (*fauconnerie.*) *Voler bas et maigre*, se dit lorsque l'oiseau vole de bon gré et avec aisance. (S.)

MAIGRE. Poisson du genre SCIÈNE, sur lequel Cuvier a fait imprimer, dans les *Mémoires* du Muséum d'Histoire naturelle, une savante dissertation. (B.)

MAIHARI ou RAGUAHIL. C'est le nom que donnent les Arabes à une race du *chameau à une seule bosse*, plus petite et beaucoup plus rapide à la course. C'est cette même race que Diodore et Strabon ont nommée *camelos dromas*, et qui, seule, devroit porter le nom de DROMADAIRE. *V.* l'article CHAMEAU. (DESM.)

MAI-HO. Le PETIT RÂLE AUX YEUX ROUGES porte ce nom aux îles de la Société. (S.)

MAIL-ANSCHI. Nom qu'on donne au HENNÉ (*lawsonia spinosa*, L.), au Malabar. (LN.)

MAIL-ELOU. Nom qu'on donne, au Malabar, à un arbrisseau qui paroît voisin du *gattilier trifolié* (*vitex trifolia*). Celui-ci est le KATOU-MAIL-ELOU. Adanson fait un genre de la première plante, et sous le même nom de MAIL-ELOU; il le place dans la famille des verveines, près du genre *vitex*, dont il le distingue par les caractères suivans: calice tubuleux à cinq divisions; corolle aussi à cinq divisions; une baie uniloculaire à noyau quadriloculaire. Cette plante est connue des Portugais de l'Inde sous le nom de *karilha*. Les Brames lui donnent celui de *davirinti*. (LN.)

MAIL-OMBI. Nom malabare de l'ANTIDESME SAUVAGE (*antidesma sylvestris*, Lk.). (LN.)

MAILLE. Nom d'une des variétés du *manioc*. Voyez MÉDICINIER. (B.)

MAILLÉ. Épithète sous laquelle le *perroquet varié* est connu des oiseleurs. *V.* l'article des PERROQUETS. (S.)

MAILLÉ. On appelle ainsi les PERDREAUX, quand ils ont sur leur plumage des petites taches d'une couleur plombée. (V.)

MAILLOT, *Pupa*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui offre pour caractère: une coquille cylindracée, à spire allongée, et dont le dernier tour n'est pas plus grand que le pénultième; à ouverture irrégulière, arrondie ou ovale, et dont les deux bords sont réunis circulairement.

Ce genre a été établi par Lamarck aux dépens des BULIMES de Bruguières, et par conséquent des HÉLICES et des SABOTS (*turbo*) de Linnæus. Il comprend des coquilles analogues au *bulime maillot* de Bruguières, *turbo uva* de Linnæus. On l'a appelé le *maillot*, parce qu'il a la forme d'un enfant entouré de langes. Souvent même on sculpte une petite tête en cire

pour la placer dans l'ouverture de cette coquille, et compléter l'illusion.

Les genres VERTIGO de Muller, et GRENAILLE de Cuvier, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Plusieurs espèces de ce genre ont des dents ou des appendices au bord intérieur de leur ouverture. D'autres ont, dans leur intérieur, d'après l'observation de Draparnaud, deux valves allongées, attachées à l'animal, et dont on ne peut pas expliquer l'usage. Les terrestres se font, pendant l'hiver, un opercule membraneux, et passent cette saison dans la terre ou sous les pierres.

C'est dans la partie australe de l'Europe qu'on trouve le plus de *maillots*. Olivier en a apporté plusieurs nouvelles espèces des îles de l'Archipel, qu'on peut voir figurées dans son ouvrage intitulé : *Voyage dans l'Empire Ottoman*.

Draparnaud, dans son *Tableau des Mollusques de la France*, en mentionne vingt-cinq espèces, toutes terrestres, qu'il subdivise en trois sections.

La première section renferme les *maillots* qui ont la coquille courte, cylindrique et obtuse. Les plus communs sont :

Le MAILLOT MOUSSERON, *Turbo muscorum*, Linn., qui a la coquille grêle, torse, exactement cylindrique, et l'ouverture avec un pli peu prononcé. Il se trouve dans les haies, sous les feuilles. Il a à peine huit lignes de long.

Le MAILLOT BORDÉ, *Bulimus muscorum*, Brug., a l'ouverture chargée d'un pli, et le péristome garni extérieurement d'un bourrelet blanc. Il a été confondu par Bruguières avec les précédens, dont il diffère cependant beaucoup. On le trouve dans les haies, sous les pierres.

Le MAILTOT BARILLET, *Bulimus dolium*, Brug., a la coquille ventrue, lisse, à ouverture blanche, garnie d'un pli, et à bord columnaire presqu'à trois plis. On le trouve avec le précédent. C'est le *grand barillet* de Geoffroy.

La seconde section renferme les *maillots* qui ont la coquille oblongue, conoïde, acuminée. On y remarque :

Le MAILLOT AVOINE, *Bulimus avenaceus*, Brug., dont la coquille est d'un châtain foncé, mat, et l'ouverture pourvue de sept plis. Il a trois à quatre lignes de long, et se trouve contre les murs, contre les rochers, sous les pierres. C'est le *grain d'avoine* de Geoffroy.

Le MAILLOT QUADRIDENTÉ, *Bulimus quadridens*, Brug., a la coquille gauche, d'un brun pâle, lisse, à ouverture qua-

dridentée. On le trouve sous les mousses. C'est l'*anti-barillet* de Geoffroy.

Le MAILLOT CENDRÉ, *Bulimus similis*, Brug., a la coquille cendrée, acuminée, à ouverture garnie de cinq plis. On le trouve sur les rochers et sous les pierres. C'est l'*anti-nompareille* de Geoffroy.

La troisième division des *maillots* réunit ceux qui ont la coquille fusiforme, à sommet grêle, obtus, et à péristome continu. Elle doit former, d'après l'observation de Draparnaud même, un nouveau genre qu'il appelle CLAUSILIE. (*V.* ce mot.) Il faut principalement y noter :

Le MAILLOT LISSE, *Bulimus bidens*, Brug, qui a la coquille gauche, cornée, lisse ; la columelle garnie de deux plis et un osselet intérieur échancré. On le trouve sous les mousses. Derrière les deux lames de la columelle, il y a une lame plus droite, et à côté un osselet oblong, blanc, lisse, élastique, un peu contourné en spirale, échancré latéralement à son sommet, et dont la base se continue en une espèce de pédicule ou lame mince, qui, tournant avec la spire, va s'attacher intérieurement sur la columelle au commencement de l'avant-dernier tour.

Le MAILLOT RIDÉ a la coquille gauche, allongée, marquée de stries élevées, et la columelle garnie de deux plis. Il se trouve sur les murs et sous les pierres. C'est la *nompareille* de Geoffroy. (B.)

MAILLURES (*Fauconnerie*). Ce sont les taches qui forment des espèces de mailles sur le pennage des oiseaux de vol.

En terme de chasse, l'on dit que les perdreaux se *maillent*, lorsqu'ils commencent à se couvrir de mouchetures ; ils ne sont bons que quand ils sont *maillés*. (S.)

MAIMON. Espèce de singe du genre des MACAQUES. *V.* ce mot. (DESM.)

MAIN, *Manus*. C'est à cet organe si important de la préhension et du toucher que l'homme doit toute son adresse, et même sa supériorité sur tous les animaux, comme l'avoit dit jadis le philosophe Anaxagore, et comme l'a répété Helvétius. Toutefois cet instrument des instrumens, selon l'expression d'Aristote et de Galien, ne seroit pourtant pas suffisant lui seul, s'il n'étoit pas guidé par l'intelligence ou les facultés cérébrales. En effet, l'idiot a des mains ; les singes ont non-seulement deux mains, car ils en ont même quatre, et cependant ce ne sont pas les plus intelligens des êtres. Il ne faut donc pas dire avec les deux premiers auteurs cités, que l'homme pense et gouverne toutes les créatures, par cela seul qu'il a des mains, mais bien à cause qu'il possède un

grand cerveau servi par des instrumens merveilleux, tels que les mains. *V.* HOMME.

Toutefois, ces deux ordres d'organes, le cerveau et la main, qui font pour nous le destin du monde (*consilio manuque*), semblent toujours se développer ou se dégrader de concert parmi les animaux, de sorte que ceux dont le cerveau est le plus perfectionné possèdent la main la plus adroite, ou réciproquement. Il est essentiel de l'observer, si l'on veut prendre une opinion juste des desseins de la nature dans la création des êtres animés sur ce globe.

Les mains de l'homme sont évidemment organisées pour la préhension plutôt que pour appuyer sur le sol, car leur peau sensible et mollette n'est pas naturellement épaisse ou calleuse; de longs doigts divisés et flexibles, un pouce assez long et opposé à ces doigts, rendent la main humaine un organe par excellence et l'instrument créateur de toutes les machines. Quoique très-propre à saisir, la main des singes est bien moins parfaite que la nôtre; et par-là encore, ils nous sont inférieurs.

D'abord, ils ont un pouce beaucoup trop petit et presque ridicule, comme dit Eustachi; ensuite leurs doigts n'ont aucun mouvement séparé et indépendant l'un de l'autre, comme les nôtres. C'est parce que tous leurs tendons sont unis de telle sorte qu'en voulant fermer un seul doigt, il faut qu'ils meuvent tous les autres; mais dans notre main, il n'y a que le doigt annulaire avec le petit doigt qui aient des tendons et des mouvemens communs. Aussi, quelque adroits que soient les singes, ils n'auroient jamais autant de variétés et de combinaisons de mouvemens que notre main nous en attribue.

De plus, chez l'homme, le radius s'articule avec l'humérus de telle sorte que nous pouvons beaucoup plus tourner le bras en pronation et en supination que les singes. Il leur seroit impossible de s'escrimer avec autant de diversité de mouvemens que nous.

Mais ce qui nous attribue surtout un immense avantage d'adresse, même sur eux, c'est que nous n'avons nullement besoin des mains et des bras pour la marche, et que nous sommes parfaitement indépendans d'elles par les extrémités supérieures; ce qui n'a pas lieu dans la progression des singes. Ils ont tous plus ou moins besoin de leurs mains pour marcher et pour grimper. Les orang-outangs, les plus voisins même de l'espèce humaine, ne peuvent se tenir constamment droits comme nous, et marcher debout sans soutien. La cause en est dans la forme de leurs pieds qui sont encore des espèces de mains placées obliquement. Ils ont en effet un calcanéum fort court et le talon relevé de telle sorte que s'ils

vouloient appuyer bien à plat sur le sol, ils tomberoient infailliblement en arrière. Ils n'appuient donc surtout que sur le métatarse, et encore sur le bord externe du pied, mais non pas du côté du pouce, qui est relevé et très-court, et qui peut s'opposer aux longs doigts de ces pieds, comme à des mains. Toute cette structure fait que les singes ne marchent guère; ils ont quatre mains, ou sont *quadrumanes* (ou si l'on veut *pédimanes*); ce qui étoit convenable à leur destination, puisque tous sont formés pour grimper sur les arbres et vivre continuellement de leurs fruits dans les climats chauds où croissent tant d'arbres à fruits et de palmiers. La station de l'orang-outang (*Simia satyrus*, L.), du chimpanzé (*S. troglodytes*, L.) et des plus parfaits des singes sans queue de l'ancien continent, ne sauroit donc être qu'oblique ou transversale. Aussi ces animaux, et surtout les gibbons (*Simia lar*, L.), ont, au contraire de l'homme, les bras à proportion plus longs que les jambes; ce qui étoit utile pour empoigner de loin les branches d'arbres; ces longs bras se retrouvent de même chez les makis (*Lemur*) et les paresseux ou tardigrades, tous animaux grimpeurs.

Après les singes, viennent, dans la classe des mammifères, tous les animaux onguiculés ou à doigts séparés, conservant encore quelques formes de la main.

Nous ferons observer, à cet égard, que les plus adroits sont ceux qui conservent plus ou moins un os claviculaire, ou tout au moins ses rudimens. En effet, il donne la facilité à leurs bras de se tourner plus ou moins en pronation et en supination, de telle sorte que ces animaux se peuvent servir de leurs pattes antérieures pour tenir et porter leur proie à leur bouche. Mais ces espèces, qui sont surtout de l'ordre des rongeurs et des carnassiers, n'ont plus une main proprement dite; leur pouce n'est plus opposable à leurs autres doigts; par cette raison, ils ne peuvent saisir à la manière des mains d'homme ou de singe. Les doigts des chauve-souris surtout, sont extrêmement allongés et soutiennent une membrane qui leur sert comme de parachute dans leurs sauts imitant le vol des oiseaux. Ils n'ont plus qu'un simulacre de pouce portant une griffe pour s'accrocher.

Les hérissons, les taupes ont des sortes de mains à cinq doigts avec des ongles forts; les ours pareillement, semblent marcher à plat sur des espèces de mains, ce qui les fait nommer *plantigrades*; et ils peuvent serrer leur proie entre leurs bras et l'étouffer. On sait que les ongles des chats et ceux des genettes (*Viverra*, L.) ou des civettes, se redressent avec la dernière phalange des doigts; ce sont des animaux fort adroits encore.

Mais on trouve surtout des espèces de mains aux pieds de derrière chez les didelphes ou sarigues; car ils ont un pouce opposable aux doigts, de telle sorte qu'ils sont pédimanes comme des singes, et grimpent bien. Leur pouce n'a pas d'ongle cependant, et ils s'aident en outre par une queue prenante chez plusieurs espèces, comme le font aussi des singes (sapajous) d'Amérique. Tels sont principalement les phalangers.

Après ces animaux on doit placer les rongeurs pourvus de clavicules dont la main et le bras conservent beaucoup d'adresse: tel est au premier rang le castor, ce fameux architecte; tels sont les ondatras, aussi constructeurs, et plusieurs autres rats, des loirs, des hamsters, des gerboises, des rats-taupes, des marmottes, tous animaux fouisseurs ou collecteurs d'alimens pour l'hiver, comme l'écureuil, etc. On sait combien toutes ces espèces se servent de leurs pattes de devant en guise de mains.

Les autres mammifères ne sont plus que des êtres beaucoup moins intelligens, et aussi leurs pattes antérieures se trouvent encroûtées d'épais sabots de corne, comme les ruminans, les pachydermes, ou leur main déformée en rame comme chez les cétacés. Par-là se vérifie cet axiome que nous établissons ici, *que la perfection de l'organe cérébral est toujours en rapport avec celle des organes de préhension.* L'éléphant dont les doigts sont encroûtés de sabots cornés, ne fait point exception à cette règle, puisqu'il est vrai de dire que sa trompe lui tient lieu d'une main de merveilleuse adresse, et sert conséquemment son intelligence.

Nous verrons des preuves de cette proposition jusque chez les oiseaux, bien qu'on ne puisse pas dire qu'ils aient des mains, puisque leurs pattes antérieures sont transformées en ailes. Mais du moins les oiseaux qui se perchent, et parmi ceux-ci, les espèces qui grimpent, se servent de leurs pieds comme de sortes de mains. Or, de tous les grimpeurs, ce sont les perroquets qui savent le mieux s'aider de leurs pattes pour s'accrocher aux branches d'arbres, et pour saisir les fruits, les porter à leur bec. Aussi ces oiseaux ont un tarse court, deux doigts en avant et deux en arrière; mais ces moyens de préhension plus perfectionnés font aussi que les perroquets, et en général les grimpeurs, sont les plus intelligens des oiseaux, et méritent d'être placés à la tête de cette classe par la même raison que l'on place les singes, mammifères grimpeurs, à la tête des mammifères. Ensuite plusieurs oiseaux de proie, les nocturnes surtout, tels que les *strix* ou chouettes et hiboux, ont à leurs pattes un pouce mobile en devant ou en arrière, et par cela même, deux pieds analogues

à ceux des grimpeurs; aussi la chouette, l'oiseau de Minerve, par sa grosse tête (qui n'est pourtant pas toute remplie de cervelle, mais qui a les lames osseuses du crâne fort écartées, avec un diploë très-celluleux), et en général, les oiseaux rapaces, ainsi que les passereaux, les oiseaux percheurs, ont plus d'intelligence que les gallinacés, les échassiers, les palmipèdes; tous ces derniers ont, en effet, des pieds incapables de préhension.

Les autres classes d'animaux offrant dans leurs membres trop peu d'analogie avec la main, nous renverrons au mot PIED. (VIREY.)

MAIN. On appelle ainsi les VARECS, dans quelques cantons. (B.)

MAIN. *V.* MADIAN. (LN.)

MAIN DÉCOUPÉE. Nom vulgaire du PLATANE. (B.)

MAIN DU DIABLE. C'est un ALCYON. (DESM.)

MAIN (*fauconnerie*). C'est la serre de l'oiseau de vol. (S.)

MAIN DE GLOIRE. Ce nom a été donné à la MANDRAGORE. (LN.)

MAIN DE L'HOMME. Nom vulgaire de la CLAVAIRE DIGITÉE. (B.)

MAIN DE MARS (*Manus Martis*). L'un des noms du *quinquefolium*, chez les anciens. (LN.)

MAIN DE MER. C'est l'ALCYON MAIN DU DIABLE. (B.)

On donne aussi à cet *alcyon* les noms de MAIN DE LADRE, MAIN DE LARRON, MAIN DE JUDA. (DESM.)

MAINATE, *Gracula*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux SYLVAINS, de la tribu des ANISODACTYLES et de la famille des CARONCULÉS. *V.* ces mots. *Caractères :* bec convexe en dessus, robuste, un peu arqué; mandibule supérieure échancrée et courbée vers le bout; l'inférieure plus courte, comprimée latéralement; narines oblongues, glabres, ouvertes, situées près du *capistrum ;* langue cartilagineuse, pointue, bifide à son extrémité; tête caronculée, privée de plumes çà et là; les quatre premières rémiges un peu graduelles et les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière; les extérieurs réunis à la base, l'interne libre.

Ce genre, dans lequel les auteurs ont réuni un certain nombre d'espèces hétérogènes, puisqu'on y voit des *martins*, des *quiscales*, un *martin-pêcheur*, des *merles*, un *talapiot*, un *picucule*, une *coracine*, etc., n'est composé ici que d'une seule espèce, à laquelle j'ai réservé le nom générique de *gracula*, que M. Cuvier (Règne animal) a remplacé par celui d'*eulabes*, en conservant à sa division des *martins*, celui de *gracula*.

Le MAINATE proprement dit, *gracula religiosa*, Lath., pl. G 4 de ce Dict. Edwards croit que le nom indien de cet oi-

seau est *minor* ou *mino*; il est un peu plus gros que le *merle*, et a dix pouces six lignes de longueur; le bec est rouge à son origine et jaune vers le bout; l'iris de couleur noisette; tout son plumage noir, très-lustré sur plusieurs parties du corps, sur les ailes et la queue, et enrichi de reflets bleus, verts et violets. Une double crête jaune, irrégulièrement découpée, prend naissance de chaque côté de la tête derrière l'œil, tombe en arrière, où chaque partie se rapproche l'une de l'autre, et est séparée sur l'occiput par une bande de plumes longues et étroites qui partent de la base du bec; les autres plumes du sommet de la tête sont très-courtes, et imitent le velours noir; les pieds sont d'un jaune orangé, et les ongles bruns. Cette espèce, qui se trouve dans plusieurs parties de l'Inde et dans les îles de Sumatra et de Java, où elle porte le nom de *maynoa*, a plusieurs variétés; tels sont :

Le *mainate* de Brisson ne diffère qu'en ce que les pennes de l'aile, puis la seconde jusqu'à la huitième incluse, ont chacune, dans le milieu de leur longueur, une large bande transversale blanche, coupée par le noir de la tige. Cette bande n'occupe sur la seconde penne que le côté intérieur, et sur la huitième que le côté extérieur. Outre cette variété, on en signale encore trois autres.

Le *grand mainate* (*mainatus major*). Il ressemble au précédent par sa forme et la variété de ses couleurs; mais il est plus grand; sa taille égale celle du *choucas*. Son bec et ses pieds sont jaunes, sans aucune teinte de rougeâtre. Cet oiseau se trouve dans l'île de Hainan en Asie.

Le *petit mainate* d'Edwards (pl. 17) a sur les ailes la bande blanche de celui de Brisson, mais en diffère par une taille plus petite et par la forme des deux crêtes, qui s'unissent derrière l'occiput et embrassent la tête d'un œil à l'autre.

Le *mainate* de Bontius diffère beaucoup des autres; peut-être n'est-il pas de la même espèce. Son plumage est moucheté de gris cendré sur un fond teint de vert-de-mer et de bleu foncé; les mouchetures ont la même forme que celles de l'*étourneau*.

Les *mainates* se nourrissent de divers fruits et d'insectes. Leur douceur, leur familiarité, et surtout leur talent pour imiter en peu de temps le sifflet, le chant, la parole, et généralement tout ce qu'ils entendent, les font rechercher des Indiens et des Chinois.

Le Mainate a face jaune. *Voyez* Pologhion a face jaune.

Le Mainate des Indes orientales. *V.* Mainate proprement dit.

Le MAINATE A LONG BEC. *V.* MERLE DES SAVANES.

Le MAINATE A OREILLES BLEUES. *V.* POLOCHION GRACULÉ.

Le MAINATE PIE. *V.* POLOCHION PIE.

Le MAINATE PORTE-LAMBEAUX. *V.* DILORNE.

Le MAINATE RELIGIEUX. *V.* MAINATE proprement dit.

Le MAINATE A TÊTE NOIRE. *Voyez* POLOCHION A TÊTE NOIRE.

Le MAINATE VERT, *Gracula viridis*, Lath. *V.* LORIOT VERDÂTRE et le mot MARTIN, pour plusieurs autres *gracula* de Latham. (V.)

MAINE, *Mayna*. Arbrisseau à feuilles grandes, alternes, pétiolées, ovales, allongées, acuminées, légèrement ondées, glabres, et à pétiole muni de deux petites stipules caduques; à fleurs rassemblées dans les aisselles des feuilles, blanches, odorantes et pédonculées, qui forme un genre dans la dioécie polyandrie.

Ce genre a pour caractères dans les fleurs mâles, les seules connues : un calice monophylle à trois divisions profondes, presque rondes et concaves; une corolle de huit pétales orbiculaires; vingt-huit à trente étamines attachées sur un réceptacle conique qui s'élève du fond de la fleur, et ayant des anthères quadrangulaires et sillonnées.

Le *maine* se trouve dans les bois de Cayenne. Aublet, qui l'a découvert, rapporte que la grande quantité de fleurs dont se couvre cet arbrisseau, et l'odeur suave qu'elles répandent, le rendent très-intéressant. (B.)

MAINHEN. C'est le nom que porte le MARTIN, dans l'Indostan. *V.* ce mot. (V.)

MAINS (*botanique*). Synonyme de VRILLES. *V.* ce mot, et les mots ARBRE, PLANTE. (D.)

MAINUMBI. C'est ainsi que les naturels du Paraguay nomment les COLIBRIS et les OISEAUX-MOUCHES. (V.)

MAIPOURI. Nom que les habitans de la Guiane française donnent au TAPIR. *V.* ce mot. (S.)

MAIPOURI. Nom d'une PETITE PERRUCHE de Cayenne. *V.* l'article PERROQUET. (V.)

MAIRANIE, *Mairania*. Genre de plantes, établi par Desvaux, pour placer les ARBOUSIERS DES ALPES et RAISIN-D'OURS. Ses caractères sont : calice à cinq dents; corolle ovale, à limbe divisé en cinq petits lobes recourbés; dix étamines incluses, à filamens glabres, et à anthères imperfo-

rées s'ouvrant longitudinalement; baie à cinq loges monospermes.

Ce genre ne diffère pas de l'ARTOSTAPHYLOS d'Adanson. (B.)

MAIRE D'AMPLOA. C'est le nom nicéen de plusieurs poissons du genre SERPE de Bloch, ou GASTEROPLECUS de Gronovius. (DESM.)

MAIRERIA. Nom que Scopoli donne au genre *Mouroucoua* d'Aublet. *V.* MOUROUCOU. (LN.)

MAIRE-SIOUVO. Nom qu'on donne au CHÈVREFEUILLE, aux environs de Marseille. (B.)

MAÏS, MAHIZ, *Zea*, Linn. (*Monoécie triandrie*), appelé aussi *blé d'Inde*, *blé d'Espagne*, *blé de Turquie*. Plante de la famille des graminées, intéressante par son utilité dans l'économie rurale et domestique, et constituant un genre particulier.

Le *maïs* porte des fleurs unisexuelles. Les mâles et les femelles viennent sur le même pied. Les premières forment de superbes épis ou panicules au sommet des tiges. Elles sont réunies par paires dans un calice extérieur à deux valves, et chaque fleur présente un calice ou corolle propre, composé aussi de deux valves fort minces, et un peu moins longues que celles du calice commun. A leur centre, on voit trois étamines dont les filets capillaires et blanchâtres soutiennent des anthères jumelles et mobiles, et sur les côtés intérieurs des étamines se trouvent deux écailles obtuses et très-courtes.

Les fleurs femelles sont placées au-dessous des mâles. Elles forment un spadix simple, long, charnu, cylindrique, chargé d'une grande quantité de fleurs très-rapprochées, dont chacune est composée de deux glumes ou calices persistans et à valve double; d'un ovaire supérieur très-petit, et d'un style filiforme extrêmement long, terminé par un stigmate bifide pubescent. Les styles sont réunis en faisceaux dans leur partie supérieure, et saillans en dehors des spathes qui enveloppent et couvrent les fleurs et le fruit.

Le fruit est le même spadix qui portoit les fleurs femelles. Il se compose d'un très-grand nombre de semences dures, très-serrées, grosses comme un pois, arrondies, anguleuses à la base, disposées longitudinalement sur huit ou dix rangs, et formant un très-bel épi. Chacun de ces grains est logé dans autant de cellules ou alvéoles creusées à la surface de l'axe de l'épi, qui tient lieu de réceptacle commun. Leur écorce est mince, ferme, colorée, glabre, lisse et luisante; elle recouvre une substance farineuse et alimentaire, d'un blanc jaunâtre. A mesure que la maturité du fruit approche, les tu-

niques dont il est enveloppé s'écartent et laissent apercevoir la couleur de l'épi. (D.)

Cette plante présente le spectacle le plus imposant que puisse offrir la riche famille des *graminées*. Elle a, comme la plupart des espèces de sa famille, des racines traçantes, des tiges noueuses, des feuilles allongées et engaînées, des fleurs sans pétales et des épis : elle en diffère seulement en ce qu'elle ne contient pas les deux sexes réunis ; les étamines sont d'un côté, et les embryons du fruit de l'autre, mais sur le même pied, comme on vient de le voir.

Quelles que soient les raisons sur lesquelles se sont fondés des auteurs, d'ailleurs recommandables, pour essayer de prouver que le maïs n'est pas originaire d'Amérique, cette plante a des caractères trop frappans pour la méconnoître. Varron, Columelle, Pline, Palladius, Dioscoride, Théophraste, Galien, tous ceux, en un mot, qui ont traité de l'économie rurale ou des végétaux nourrissans et médicamenteux, gardent le plus profond silence sur le maïs. Il n'en est fait non plus aucune mention dans les relations des voyageurs qui ont été en Asie et en Afrique avant la découverte de Christophe Colomb. Cependant ils donnent les détails les plus circonstanciés des productions particulières aux contrées qu'ils ont parcourues. Les premiers auteurs qui en aient parlé, ne remontent guère au-delà du quinzième siècle, et c'est aux Espagnols que nous devons la première description exacte que nous possédions de ce grain.

Dans le Mémoire qui a été couronné en 1784, par l'académie des sciences de Bordeaux, sur cette question : *Quel seroit le meilleur moyen pour conserver le plus long-temps possible, soit en grain, soit en farine, le* maïs *ou blé de Turquie, plus connu dans la Guienne sous le nom de blé d'Espagne, et quels seroient les différens moyens d'en tirer parti dans les années abondantes, indépendamment des usages connus et ordinaires dans cette province?* nous avons rassemblé tous les faits qui ne permettent plus de douter que le maïs ne soit une production indigène du continent, ainsi que des îles de l'Amérique, d'où il a été transporté dans les autres parties de l'univers. On cultive ce grain en France, depuis long-temps ; il y étoit connu dès le règne de Henri II ; la *Maison rustique* de Charles Etienne et Jean Liébaut, en donnent l'assurance. On peut soupçonner, par un passage du *Théâtre d'Agriculture* d'Olivier de Serres, que dans quelques parties de la France il faisoit partie des récoltes ordinaires, vers la fin du seizième siècle.

Le maïs, qui étoit le froment de ce nouvel hémisphère, ne servoit pas uniquement de nourriture aux Indiens ; ils en

préparoient encore des boissons fermentées ; et le chicca, cette boisson vineuse, si célèbre parmi eux, étoit préparé avec ce grain. Ils s'en régaloient les jours consacrés à l'allégresse publique; mais elle les disposoit promptement à une ivresse turbulente. Aussi les Incas firent ils de son abstinence un article de religion. Ils lui attribuoient des vertus si extraordinaires, que dans les cérémonies des funérailles, les parens et amis rassemblés au lieu de la sépulture, versoient de cette liqueur, qui, au moyen d'un tuyau, alloit se rendre dans la bouche du défunt.

Aujourd'hui cette bière porte, dans les différentes parties de l'Amérique méridionale, les noms de CHICHU, CHIACOUR, CASSIBRY, etc.

Ce respect religieux des Indiens pour le maïs, et l'usage dans lequel ils étoient d'en préparer des boissons fermentées, m'ont d'abord engagé à l'examiner sous ce rapport, et j'ai prouvé qu'en lui appliquant le procédé ordinaire du brasseur, ce grain suppléeroit avec avantage l'orge dans la préparation de la bière, et dispenseroit les cantons où on en recueille d'abondantes moissons, de faire venir à grands frais de l'étranger cette liqueur vineuse. A la vérité, on retire des jeunes tiges et du grain de maïs, trop peu de sucre et d'amidon pour pouvoir jamais inscrire de pareilles ressources au nombre de celles que la plante peut réellement fournir, quoiqu'on l'ait tenté plusieurs fois en Europe, et qu'on dise qu'on le fasse en grand dans l'Amérique méridionale.

Le maïs est donc un des plus beaux présens que le Nouveau-Monde ait faits à l'ancien ; car indépendamment de la nourriture salutaire que les habitans des campagnes de plusieurs de nos provinces retirent de cette plante, il n'y a rien que les animaux de toute espèce aiment autant et qui leur profite davantage ; elle fournit du fourrage aux bêtes à cornes, la ration aux chevaux, un engrais aux cochons et à la volaille.

Quoiqu'on ait dit le contraire, il n'y a qu'une seule espèce de maïs qui a fourni, comme toutes les plantes cultivées, de nombreuses variétés.

Il y a donc du *maïs rouge*, *bleu et noir*; du *maïs bigarré* ou *chiné*; du *maïs jaune*; du *maïs roux*; du *maïs blanc*. Ces couleurs se rencontrent dans le même champ et sur le même épi ; et quoiqu'on ait prétendu que le *maïs rouge* ne souffroit pas de grain de couleur différente, j'ai vu sur des épis rouges des grains jaunes, blancs, violets, et même un seul grain, avoir cette bigarrure. Ces couleurs sont héréditaires

vraisemblablement pendant un certain temps; car après avoir semé plusieurs années consécutives ces grains colorés, je les ai obtenus avec les mêmes nuances.

Il y a environ cinquante ans qu'on a commencé à cultiver en Piémont un maïs à épi, et à grains plus petits, nommé *quarantain*, parce qu'il parcourt en quarante jours toutes les phases de sa végétation. Cette variété est aujourd'hui introduite dans toute la France.

Depuis peu on a apporté de l'Amérique septentrionale une autre variété de maïs encore plus petite sous tous les rapports, c'est le *maïs à poulet*. Elle est préférable parce que c'est réellement elle qui n'exige que quarante jours pour donner sa récolte dans le midi, et que par conséquent, là, on peut en faire deux récoltes par an, et que sa réussite est assurée même au nord de Paris.

On cultive dans une partie du Languedoc, et principalement aux environs d'Albi, un maïs dont l'épi n'a que huit rangées; le grain est plus gros et l'épi dépouillé plus petit: on l'appelle *maïs de Padiès*. Dans d'autres endroits, on préfère le maïs à seize rangées, qu'on distingue sous le nom de *maïs de Crussac*. L'épi dépouillé est plus gros et les grains plus petits; mais la pesanteur spécifique est à peu près la même. D'ailleurs, Saint-Genis a voulu essayer de semer à part les grains des épis qui contiennent depuis huit rangées jusqu'à quatorze; ils ne se sont pas reproduits constamment, c'est-à-dire que des épis qui, l'année dernière, avoient eu quatorze rangées, en ont fourni d'autres de douze à dix-huit, *et vice versâ*; d'où l'on peut conclure que ce ne sont pas des espèces particulières, mais bien de simples variétés.

Le *maïs blanc*, le *maïs jaune*, sont les principales variétés cultivées en France. Le premier est de quinze jours plus hâtif: on le préfère dans les départemens des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées, où il passe encore pour être le plus productif; il réussit dans les terres fortes. Le jaune, au contraire, exige un sol moins gras, et sa culture est plus généralement adoptée dans les départemens de la Gironde, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or et du Doubs; mais l'un et l'autre, avec quelques nuances de propriétés différentes, peuvent servir aux mêmes usages.

Quoique la nature ait revêtu la semence du maïs d'une enveloppe épaisse, qui la garantit long-temps des effets de la pluie, et des animaux destructeurs, on ne sauroit disconvenir que l'humidité, la sécheresse, le vent et le froid prolongés, n'influent sur la médiocrité et le défaut des récoltes. Mais l'expérience prouve que dans les cantons où il s'en fait de grandes cultures, ce grain brave assez long-temps les in-

tempéries, parce qu'il ne se plante qu'après les gelées du printemps, et ne reste sur pied que pendant la plus belle saison de l'année.

La plus formidable maladie qui attaque le maïs, est connue sous le nom de *charbon;* ce sont des tumeurs qui varient de grosseur et de forme, et se convertissent, en se desséchant, en une poussière noire, semblable à celle que renferme la *vesse-de-loup*, poussière qui n'est nullement contagieuse: toutes les parties de la plante peuvent en être affectées. Cependant il ne faut pas laisser subsister ces tumeurs ni pour le maïs, ni pour les autres grains de la même famille; autrement la plante ne porteroit ensuite que des épis médiocres. Le remède consiste à les enlever à mesure qu'elles paroissent, sans offenser la tige.

On doit choisir de préférence, pour semence, le maïs de la récolte précédente, et le laisser adhérent à l'épi jusqu'au moment des semailles, afin que le germe, presqu'à découvert, n'ait pas le temps d'éprouver un degré de sécheresse préjudiciable à son prompt développement. Il faut encore éviter de prendre les grains des extrémités de l'épi ou grappe, parce qu'ils sont les moins nourris, et que souvent ils n'ont pas été fécondés.

Toutefois le grain de quatre ans, pourvu qu'il ne soit pas moisi, et qu'on ne l'ait pas passé au four, réussit assez bien, pour qu'on ne doive pas craindre d'en faire usage à défaut de plus nouveau.

Il est toujours utile de faire tremper le maïs dans l'eau tiède vingt-quatre heures avant de le semer. Cette macération préalable n'exige ni embarras ni dépense; facile à employer partout, elle ne devroit être négligée nulle part: c'est un moyen d'accélérer le développement du germe. On pourroit même planter le maïs tout germé, parce qu'alors, si la terre n'étoit pas trop humectée, ce seroit hâter de quelques jours la récolte.

Quand le temps est favorable et que la terre est disposée à recevoir le maïs, il faut s'occuper des semailles: on les pratique de différentes manières; mais, quelle que soit celle qu'on adopte, on ne sauroit trop inviter à laisser entre chaque pied une distance de deux pieds et demi au moins en tout sens, et à ne rien négliger des travaux indispensables pour le succès de cette production. L'avidité de ceux qui voudroient semer le maïs plus serré, sera toujours trompée, suivant ce proverbe si vrai: *Qui sème dru, récolte menu; qui sème menu, récolte dru.*

Première pratique. Elle est précisément la même que pour le pois-légume; le semeur, muni d'un panier rempli de maïs, prend deux ou trois grains, les laisse tomber à deux

pieds de distance l'un de l'autre dans la raie que la charrue trace, et qu'elle comble au retour en couvrant la semence.

Seconde pratique. On trace des sillons à deux pouces de profondeur et à environ un pied et demi de distance; on réitère la même opération en travers, de manière que l'ensemble des sillons présente toujours des lignes droites, coupées par d'autres qui forment un carré parfait. Deux grains de maïs sont placés dans chacun des quatre coins du carré, et recouverts avec de la terre, à la profondeur d'environ un pouce.

Troisième pratique. On sème le maïs à la volée, assez clair, et on l'enterre à la charrue, comme la plupart des autres grains. Cette pratique, plus expéditive, il est vrai, que celle de planter, n'est pas aussi sûre. La distance entre chaque pied n'est pas aussi observée, et on court les risques de répandre plus de semence qu'il n'est nécessaire.

Quatrième pratique. On jette un premier rang de maïs, de manière qu'il y ait deux pieds de distance entre chaque trou dans lequel on a mis deux ou trois grains; on en plante un second à deux pieds de distance du premier rang, en observant de mettre aussi deux ou trois grains, ou, pour mieux dire, dans chaque place. Les deux rangs une fois établis, on laisse entre le premier des deux autres qu'on veut planter, un espace assez large pour qu'une charrue attelée de deux chevaux l'un devant l'autre, y puisse passer pour donner les façons.

Cinquième pratique. Celle-ci est la plus parfaite de toutes, mais elle est aussi la plus longue, et par conséquent la plus coûteuse; ce qui fait qu'elle n'a lieu que pour la culture en petit: elle consiste à semer le maïs au cordeau, à la distance de deux pieds, en faisant avec le plantoir un trou dans lequel on met ce grain, que l'on recouvre sur-le-champ, en comprimant la terre avec le pied.

Sixième pratique. Dans le courant de juin, lorsque les terres ont déjà rapporté du lin ou de la navette, on leur donne un coup de charrue, et aussitôt on y sème du maïs qu'on a eu soin de laisser macérer dans l'eau. Il arrive plus tard à maturité; mais souvent il n'en est pas moins bon, surtout lorsque les chaleurs se prolongent jusqu'au commencement d'octobre. Ce maïs est connu dans la Bourgogne sous le nom de *blé de Turquie de regain.*

Il existe encore d'autres pratiques; mais comme elles ont pour objet la culture du maïs dont on veut consacrer le produit au fourrage ou à multiplier le nombre des petits épis, pour, ensuite, les confire au vinaigre, nous en parlerons lorsqu'il s'agira de ces deux ressources.

En jetant un coup d'œil sur cette plante, il est facile de juger qu'elle a besoin, plus qu'aucune autre, du concours de la chaleur et de l'humidité, alternativement, jusqu'à la récolte; mais rien ne contribue davantage à développer, à fortifier les tiges, à leur faire produire des épis riches en grains, que des labours de culture ou de binages donnés à propos depuis le premier développement jusqu'au mois qui précède la récolte. Quiconque les néglige ou les épargne, ignore sans doute le profit qu'il peut en tirer. Leurs effets principaux sont:

1.° De rendre la terre meuble, et par conséquent propre à absorber et à retenir, à la surface, les élémens de la végétation répandus dans l'atmosphère.

2.° De purger la plante des mauvaises herbes qui lui dérobent sa substance nourricière, et s'opposent à l'extension des racines.

3.° De conserver au pied de la plante une sorte de fraîcheur, d'affermir la tige contre les secousses des vents, qui ont beaucoup de prise sur elle; enfin de mettre les racines à l'abri d'une grande sécheresse.

Premier binage. Il n'a lieu que quand le maïs a acquis cinq à six pouces de hauteur, et que la terre est un peu humectée; alors on donne le premier binage, qui consiste à sarcler les mauvaises herbes, à arracher les plants de maïs qui ne sont pas d'une belle venue, à éclaircir ceux qui seroient trop rapprochés, à garnir les vides, et à rechausser légèrement les plantes qu'on laisse en place à la distance de deux à trois pieds.

Second binage. Ce travail est semblable au précédent; mais on attend que le maïs ait environ un pied de hauteur: on se sert pour cet effet d'une petite charrue ou d'une binette, ou même d'une bêche courbée, dans les cantons où la main-d'œuvre n'est pas chère; on continue de détruire les mauvaises herbes, et on détache les rejetons qui partent des racines, et qui ne fourniroient que des épis foibles ou peu mûrs. On doit même observer que ces tiges, en les laissant subsister, sont aussi préjudiciables à la récolte, qu'avantageuses aux bestiaux qui s'en nourrissent.

Troisième binage. Dès que le grain commence à se former dans l'épi, il faut se hâter de donner le troisième binage, parce que c'est précisément l'époque où la plante exige le plus du sol. On a soin de nettoyer le champ des mauvaises herbes qui ont crû depuis le dernier travail; on rechausse le pied au moins de six pouces; de sorte que le maïs se trouve sur une butte: cette opération est indispensable pour augmenter l'empâtement des racines, pour les préserver du sé-

jour de l'eau et de l'action trop immédiate du soleil, enfin pour procurer plus de nourriture à la plante, et la soutenir contre les efforts du vent. Ce n'est, à bien dire, qu'après le troisième et dernier binage qu'elle a acquis assez de force pour n'avoir plus rien à craindre, et que, parvenue à une certaine hauteur, elle fait la loi aux mauvaises herbes. Il ne seroit cependant pas inutile de les arracher, surtout lorsqu'elles peuvent encore grener. Ce sarclage, pratiqué à la fin d'août avec le hoyau, rendroit la terre plus propre l'année suivante à la récolte du froment; mais rarement on l'exécute, à cause des frais de main-d'œuvre. Souvent on a les yeux ouverts sur ce que coûtent quelques soins de plus, et on les ferme sur les avantages infinis qui en sont la suite.

On peut, dans les terres fortes, au moment où l'on donne le troisième binage, semer et cultiver par rangées, dans les intervalles que laissent les pieds de maïs, des fèves, des pois, des haricots, qui offrent les avantages d'une double moisson. Ces espaces vides sont d'autant plus propres au succès de ces plantes, qu'ils ont été façonnés à la main et à plusieurs reprises, que le terrain est bon, et le climat très-favorable à la culture du maïs.

Souvent on cultive ensemble, par rangées, des pommes de terre et du maïs : ces deux plantes se prêtent dans leur végétation des secours réciproques. Souvent encore on plante des bordures de chènevis aux extrémités des champs de maïs, surtout de ceux qui se trouvent sur les grandes routes, afin que les animaux qui les traversent n'y occasionnent aucun dégât.

Il faut profiter des ressources qu'offre le maïs pendant sa végétation, parce qu'elles contribuent en même temps au succès de la récolte. Indépendamment des pieds arrachés lors du premier binage, pour éclaircir les endroits trop épais, on remarque dans les bonnes terres qu'il part du pied de la plante un, deux et même trois rejetons, qui ne produiroient que des épis avortés. Si on les laissoit jusqu'à la récolte, ils nuiroient au grain, retarderoient même sa maturité ; il faut donc les enlever, ainsi que les épis tardifs placés dans les aisselles des feuilles au-dessous des épis principaux. Ils servent, dans les ménages, à confire au vinaigre, à l'instar des cornichons.

Je dois faire observer ici qu'aux environs de Paris, ville où on fait une grande consommation d'épis de maïs confits, il est très-avantageux de cultiver sa plante pour cet objet, parce qu'on vend les épis d'un mois aussi cher que s'ils étoient arrivés à maturité, et que la tige s'emploie à la nourriture des bestiaux.

Quelque temps avant la récolte du maïs, il faut encore couper la portion de tige à la naissance de l'épi, c'est-à-dire, quand les filets soyeux sont sortis des étuis; en un mot, lorsqu'ils commencent à se sécher et à noircir. Ce retranchement, pratiqué à propos, loin d'affoiblir la plante, accélère au contraire sa maturité, et offre un fourrage aux bestiaux. Souvent on lie ces tiges en faisceaux avec les feuilles sur le corps même de la plante, après les avoir laissées quelques jours au soleil, puis on les met en réserve pour le fourrage de l'hiver, à moins qu'on ne soit déterminé à les laisser pour servir de soutien aux plantes grimpantes que l'on a semées dans les vides. Il convient toujours d'opérer ce retranchement avant la moisson.

Les années chaudes et sèches sont les plus avantageuses à la prospérité du maïs. On reconnoît facilement sa maturité à la couleur et à l'écartement des tuniques ou enveloppes de l'épi; elles se sèchent à leur extrémité; la partie supérieure se découvre, et l'on aperçoit une partie de grain : alors on détache l'épi de la tige en cassant le pédicule qui l'y attache.

Le maïs récolté et transporté à la grange, garni encore de sa robe ou de ses feuilles, est amoncelé dans une aire assez vaste pour que le grain ne contracte aucune disposition à s'échauffer. Pour le dépouiller, des femmes et des enfans s'asseyent autour du tas, prennent l'épi de la main gauche, de la droite tirent les robes vers le bas, et cassent le noyau auquel elles sont attachées pour en faire les différens triages. Les épis les plus beaux, les plus mûrs, sont mis de côté avec une partie de leurs enveloppes, et destinés pour les semailles; les autres en sont entièrement dépouillés, pour les usages ordinaires; enfin, les épis les moins mûrs sont séparés du tas pour être égrenés à mesure du besoin, et servir journellement de nourriture au bétail.

Une fois l'épi arraché, on enlève du champ tige et racines, surtout lorsqu'on doit y semer du froment. On les répand sur les grands chemins pour les triturer et les faire pourrir: on les met aussi dans le trou à fumier. Il seroit possible encore, dans une disette de fourrages, de diviser cette tige, et de la faire servir à la nourriture des bestiaux; car elle est trop dure et trop ligneuse pour devenir promptement un bon engrais. Ceux qui préfèrent d'en chauffer le four ou de la brûler dans les foyers, en tirent un meilleur parti, parce que, indépendamment de la chaleur qu'on en obtient, elle produit beaucoup de cendres, et ces cendres sont fort abondantes en potasse.

La culture du maïs pour fourrage n'exige point de travaux

Le maïs, une fois semé et recouvert à la charrue, est abandonné aux soins de la nature ; il n'a besoin d'être ni sarclé, ni buté, ni éclairci. Plus les pieds se trouvent rapprochés, plus la plante lève, et plus elle foisonne en herbe. Quel fourrage abondant et salutaire on obtiendroit par ce moyen sur les levées d'orge pour les momens où l'herbe commence à devenir rare et peu substantielle !

C'est au moment où la fleur mâle du maïs est prête à sortir de l'enveloppe, que la plante est bonne à couper : elle est alors remplie d'un suc doux, agréable et très-savoureux ; plus tard, le feuillage se faneroit, la tige deviendroit cotonneuse, insipide et peu nourrissante.

Quand les circonstances ont été favorables à la végétation, il est possible d'obtenir le *maïs fourrage* deux mois après les semailles. On en coupe alors à mesure qu'il en faut pour les bestiaux; mais quand la fin de l'automne approche, on ne doit pas attendre que le besoin détermine la coupe; il est nécessaire de la faire entièrement, de peur que les premiers froids ne surprennent la plante sur pied, ne permettent plus qu'on la fane, et n'altèrent infiniment sa qualité.

Qu'on ne craigne point que la double récolte qu'on fera de ce fourrage puisse porter préjudice aux autres végétaux dont on voudroit ensemencer le même champ. Les racines de toutes les plantes qu'on coupe avant la floraison étant encore tendres et humides, pourrissent facilement, et rendent au sol qui les a produites l'équivalent de ce qu'elles en ont reçu.

L'abondance d'une denrée devient ordinairement superflue quand on n'en trouve pas la consommation ; mais le maïs, quoique d'un rapport considérable, ne seroit jamais à charge aux habitans des pays qui le récoltent, s'ils vouloient profiter de toutes les ressources qu'il est possible d'en tirer.

L'expérience a démontré que le produit ordinaire du maïs en France, est de deux épis dans les bons terrains, et d'un seul dans ceux qui sont médiocres, surtout lorsque chaque pied n'a pas été suffisamment espacé, et qu'il n'a pas reçu toutes les façons indiquées. L'épi contient douze à treize rangées, et chaque rangée trente-six à quarante grains. Pour planter un arpent, il faut seulement planter la huitième partie de la semence nécessaire pour le semer en froment, et cet arpent rapporte communément plus du double de ce grain, sans compter les pois, les fèves, les haricots, les citrouilles qu'on sème dans les rangs vides, les tiges, les feuilles et les enveloppes de l'épi qu'on donne aux bêtes à cornes, le noyau de l'épi, la tige inférieure et les racines qu'on emploie au chauffage du four et à l'augmentation de l'engrais.

Enfin, le produit ordinaire du maïs est à celui du froment, comme trois est à cinq.

On ne trouvera pas déplacé ici le résultat de ce qu'un champ de maïs, bien cultivé, peut produire, tous frais déduits; il est tiré d'un Mémoire de Varenne de Fenille, sur la culture de ce grain dans la Bresse, inséré parmi ceux de l'ancienne société d'agriculture de Paris, trimestre de 1788. Voici le résultat de son expérience telle qu'il la rapporte lui-même.

« Sur la fin de 1785, j'avois réuni à d'anciennes clôtures « un terrain contenant environ vingt coupées, ou cinq jour- « naux, afin d'y faire des expériences d'agriculture plus « commodément. Ce terrain passoit pour être médiocre; « mais ayant remarqué qu'il avoit de la profondeur, je l'ai « fait labourer à la bêche au mois de mars 1786, après l'a- « voir couvert d'une quantité assez considérable de décom- « bres de vieux bâtimens, et surtout de vieux murs de pi- « sé. Ce labourage m'a coûté à raison de 3 liv. la coupée, « ou de 15 liv par journal.

« J'ai choisi dans ce terrain ainsi défoncé, un canton por- « tant deux cent vingt-huit pieds de longueur sur cent cin- « quante de largeur; ce qui donne trente-quatre mille deux « cents pieds carrés, ou environ cinq coupées et demie, à « raison de six mille deux cent cinquante pieds par coupée. « On l'a semé en maïs au printemps de 1786; on a enterré « la graine à la charrue.

« Les plants ont été butés et sarclés deux fois; il a été « employé six journées de manœuvres à chacun des bu- « tages, cinq journées pour en faire la récolte, et dix jour- « nées pour l'égrener: en tout, vingt-sept journées, à 15 s.

« La récolte a été de quatre-vingt-deux coupes et demie, « valant au prix actuel du *maïs* . . . . . 82 l. 10 s.

Sur quoi à déduire « pour la se- « mence..	1 l.	
» Pour le premier labourage à la « bêche, que je n'évaluerai qu'à 30 « sous au plus par coupée, attendu « que l'effet d'un semblable labour « doit subsister pendant plusieurs « années. Ci, pour cinq coupées et « demie	8 l. 5 s.	32 10
« J'évalue à 3 liv. le coup de « charrue pour semer	3	
« Vingt-sept journées de main- « d'œuvre, à 15 sous	20 l. 5 s.	

« Reste en produit effectif . . . . . 50 l.

« Ce produit, comme on voit, est considérable ; mais j'ai « remarqué que le froment qu'on a semé après le maïs, suivant l'usage, et auquel on a donné l'engrais et les coups « de labours ordinaires, n'a pas jusqu'ici une bien belle « apparence.

» Il ne me reste plus qu'à faire le récit d'une expérience « sur ces mêmes cinq coupées et demie de maïs, dont je crois « le résultat intéressant.

« En parcourant, au mois d'octobre 1785, d'assez vastes « champs de maïs, j'aperçus un pied qui me parut si « supérieur aux autres, et portoit un si bel épi, que la « curiosité d'examiner les racines me le fit arracher. J'observai qu'elles avoient un étage plus qu'aucune des plantes « voisines ; et voici quelle en avoit été la cause : Lorsqu'on « sème le maïs, la radicule s'épanouit bientôt, et se divise en « plusieurs racines fibreuses, mais non capillaires. Le premier butage fait pousser autour du premier nœud de la « tige une couronne de nouvelles racines déjà plus fortes que « les premières ; le second butage étant encore plus élevé, « il développe un second nœud, ce qui donne naissance à « une seconde couronne de racines, dont la grosseur, avant « qu'elles soient desséchées, approche de celle d'un bout « d'aile d'oie. Si le butage, s'élevant encore plus, approche « d'un troisième nœud sans y parvenir qu'imparfaitement, « on aperçoit les rudimens d'un troisième étage, qui n'attendoient qu'un peu de terre pour se développer et s'enfoncer. Ce beau pied avoit été buté à l'extraordinaire, et « avoit eu trois des nœuds de sa tige en terre : le dernier « empatement étoit extrêmement vigoureux.

» D'après cette observation, j'avois recommandé qu'on « divisât, en 1786, mes cinq coupées et demie de maïs en « six portions égales, dont l'une seroit fortement butée, « pour en comparer le produit avec une autre portion d'une « étendue semblable, mais cultivée à l'ordinaire. Cette opération, faite en mon absence, n'a pas été exécutée avec « tout le soin que j'aurois désiré ; cependant, la portion plus « fortement butée a produit en grains un treizième de plus « que les autres, sans qu'il y ait eu pour la main-d'œuvre « d'autre différence, sinon que l'ouvrier qui travailloit au « butage renforcé y avoit mis une heure de plus.

» Je me propose, en renouvelant cette expérience, de « faire donner trois coups au lieu de deux, en les rapprochant davantage, et de renforcer le butage singulièrement « au troisième coup. » Mais Varenne de Fenille a subi le sort de tant d'hommes célèbres par leurs travaux, par leurs vertus et par les services rendus à la patrie : pour aller au sup-

plice, il fut arraché du sein de ses plantations, d'autant plus précieuses, qu'elles devoient servir à perfectionner et à étendre la science des bois, et, par de grandes applications, à préserver les forêts nationales de l'état de dépérissement et de dégradation où elles se trouvent aujourd'hui. Je prie qu'on me pardonne ce trop court éloge d'un savant avec lequel j'avois l'avantage d'être en relation, et dont je regrette journellement la perte. On trouve quelques consolations de la mort de ses amis, en parlant souvent du bien qu'ils ont fait et de celui qu'ils ont voulu faire.

Divers procédés sont employés pour la conservation du maïs; le plus simple, le meilleur par conséquent, consiste à laisser deux bandes aux épis, et à en attacher par un nœud plusieurs ensemble, qu'on suspend ensuite au plancher à des perches qui traversent la longueur du grenier et de tous les autres endroits intérieurs et extérieurs du bâtiment. Le maïs se conserve ainsi pendant plusieurs années, avec toute sa bonté et sa faculté reproductive; mais cette méthode, peu coûteuse, assez généralement pratiquée, et comparable à celle de garder les grains en gerbe, ne sauroit s'appliquer à la totalité de la provision, à cause de l'emplacement qu'elle exigeroit: on ne doit donc l'adopter que pour le grain destiné aux semailles.

Une fois les épis dépouillés en totalité de leur robe, on les étend sur le plancher du grenier à un pied et demi au plus d'épaisseur, afin qu'ils puissent perdre leur humidité surabondante, et se ressuyer: il faut de temps en temps les remuer. Pour faciliter ce double effet, on pourroit même, avant de porter les grains de maïs au grenier, profiter de quelques beaux jours, et les exposer au soleil. Cette dessiccation préalable, si facile dans les cantons où le maïs prospère, favoriseroit l'égrenage, aussitôt que les besoins l'exigent. On se sert même à ce défaut, dans les provinces moins méridionales, de la chaleur du four, et voici de quelle manière on en fait l'application :

On chauffe le four un peu plus que pour la cuisson du gros pain, et, après l'avoir soigneusement nettoyé, on y jette les épis de maïs, que l'on étend avec un fourgon de fer recourbé: on ferme le four aussitôt. Une heure après, on le débouche, et au moyen de la pelle de fer, on a soin de remuer le fond du four, de soulever les épis posés sur l'âtre.

Cette première opération terminée, on étend avec la pelle une ligne de braise allumée à la bouche du four, que l'on ferme pour empêcher que la chaleur ne s'échappe; on remue les épis une seconde fois, et c'est à peu près l'affaire de vingt-quatre heures pour compléter la dessiccation du maïs.

Lorsqu'il s'agit de retirer les épis du four, on se sert d'un

instrument de fer de l'épaisseur de deux lignes, que l'on emmanche à une longue perche; on met les épis, au sortir du four, dans une manne ou panier, on les égrène aussitôt, dans la crainte qu'ils ne se ramollissent. On chauffe de nouveau le four pour y sécher d'autre maïs.

On a objecté qu'il valoit mieux mettre au four le maïs tout égrené, parce que la chaleur s'exerçant sur tous les points de la surface du grain, pénétreroit plus facilement, et opéreroit d'une manière moins gênante, moins dispendieuse et plus prompte, la dessiccation désirée; mais l'expérience a prouvé absolument le contraire.

Le maïs, séché par ce moyen, n'a plus l'aspect lisse et brillant; l'écorce est plus sèche, et la portion farineuse placée au centre est plus friable; le germe, qui a perdu de sa flexibilité, est moins attaquable par les insectes, plus susceptible de s'égrener, de se moudre, et de se conserver longtemps sans altération.

Mais ces avantages ne sauroient avoir lieu sans apporter en même temps dans la constitution du grain un dérangement dont le germe se ressent le premier. Il ne faut donc jamais passer au four le maïs destiné à la reproduction. Comme ce genre de dessiccation exige une consommation de bois et d'autres frais de main-d'œuvre, on ne doit y avoir recours que pour donner une qualité de plus à la bouillie qu'on prépare avec le maïs, qualité qu'a naturellement ce grain dans les provinces méridionales. Cette dépense deviendroit absolument inutile pour le maïs que l'on convertit en pain, ou que l'on donne aux animaux.

On peut égrener le maïs dans tous les pays chauds peu de temps après la récolte, surtout en l'exposant au soleil; mais l'opération n'est pas d'une exécution aussi facile dans les parties septentrionales.

Dans le nombre des méthodes employées, la plus expéditive est semblable à celle de battre avec le fléau: il suffit de renfermer les épis dans un sac, et de frapper dessus à coups redoublés avec des bâtons: le grain s'en détache aisément. On l'égrène avec la même facilité, en frottant fortement les épis entre un morceau de bois ou de fer sur lequel on s'asseoit, et qui est saillant en avant.

Après l'égrenage, on sépare à la main le noyau de l'épi nouveau; il est tendre, flexible, et peut par conséquent servir à la nourriture des animaux; mais l'état dur et ligneux qu'il acquiert insensiblement en se séchant dans l'endroit où il est déposé, ne leur permet plus d'en faire usage. On s'en sert dans les campagnes à favoriser l'ignition du bois vert; il prend feu aisément, et répand une flamme claire. On peut donc

l'employer, comme sa tige et ses racines, au chauffage du four, et ses cendres à la fabrication du salin, ou comme amendement.

Dès que le maïs est égrené et vanné, on le porte au grenier; il y reste jusqu'au moment de l'envoyer au marché pour le vendre, ou au moulin pour le moudre. Mais, quelle que soit sa sécheresse à l'époque où il a été renfermé, il faut en faire des couches minces, le soigner et le remuer fréquemment; sans quoi il se détériore.

Au lieu de l'abandonner dans le grenier, à la poussière et aux insectes, il seroit préférable de le renfermer dans de petits sacs isolés, et placer ces sacs dans l'endroit du bâtiment le plus sec, le plus frais et le plus propre, parce que là où il n'y a pas de chaleur et d'humidité, il n'y a point non plus d'insectes ni de fermentation à redouter.

La Hongrie exporte par an quatre-vingt à cent mille quintaux de maïs en Italie; on y construit des greniers exprès : il se conserve sans frais à l'abri de la fermentation et des animaux destructeurs.

Quand les besoins forcent d'égrener le maïs immédiatement après la récolte, il faut nécessairement l'exposer au soleil pour achever sa dessiccation, parce que, transporté humide au moulin, il engrapperoit les meules, et graisseroit les bluteaux. Il convient de le moudre à part, quand bien même on auroit l'intention de mêler ensuite la farine avec celle des autres grains pour en faire du pain. Bien broyé, il rend plus des trois quarts de son poids en farine, et le déchet n'excède pas celui des autres grains.

Le maïs moulu plus ou moins fin influe sur la qualité des mets qu'on en prépare. Une règle générale qu'on doit établir concernant l'état de division où l'on peut amener le grain, dépend de l'espèce de préparation à laquelle on a dessein de le soumettre. Il seroit bon qu'il ne fût que concassé quand on le destine à des potages, plus divisé au contraire, lorsqu'il s'agit d'en préparer de la bouillie; enfin, que la farine fût aussi fine qu'il est possible, pour en fabriquer du pain.

La farine de maïs la mieux faite est toujours rude au toucher; elle est jaunâtre quand elle résulte du *maïs jaune*, et d'un blanc mat quand elle appartient au *maïs blanc*. Celle qui provient du maïs séché au four est toujours terne, et a l'odeur de *rissolé*. Elle absorbe toujours plus d'eau que la farine des autres grains, et ne contient point la matière glutineuse du froment.

La défectuosité des moyens adoptés pour conserver le maïs en farine, a fait croire que dans cet état elle pouvoit à peine

être gardée deux à trois mois; mais elle bravera la durée d'une année au moins, pourvu qu'on la renferme dans des sacs au sortir des meules, qu'on tienne ces sacs dans l'obscurité, et qu'on les écarte les uns des autres autant qu'il est nécessaire pour que l'air, circulant tout autour, entraîne l'humidité qui transsude perpétuellement de l'intérieur, et établisse dans ces masses, ainsi divisées, une fraîcheur et une sécheresse salutaires.

C'est particulièrement sous la forme de bouillie que le maïs est consommé le plus ordinairement; et il faut convenir que l'on ne devroit en faire qu'avec la farine de maïs: alors elle porte, selon les pays, différens noms, *millasse*, *polenta* et *gaude*; en voici la préparation:

Mettez dans un chaudron de la farine de maïs; versez-y du lait, de l'eau ou du bouillon, jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement bien délayée; exposez le vase à un feu doux; faites bouillir le tout légèrement, en remuant sans discontinuer; ajoutez-y, vers la fin, pour assaisonnement, du sel; quelquefois c'est du beurre, de la graisse ou du sucre qu'on emploie, suivant les facultés. Dès que la bouillie aura acquis une consistance demi-liquide, retirez-la du feu, elle est cuite.

Cette bouillie, quoique compacte en apparence, ne pèse pas même sur les estomacs foibles; elle se digère facilement, et présente une ressource d'autant plus importante pour les habitans de la campagne, que sa préparation n'exige que peu de temps. Elle est d'ailleurs la plus simple, la plus naturelle et la plus convenable au maïs. L'embonpoint de ceux qui en vivent, atteste la salubrité de cette nourriture, et confirme la vérité de cette maxime, que *la farine qui fait la meilleure bouillie, est précisément celle qui convient le moins à la panification.*

Il ne reste plus à considérer le maïs que sous la forme de gâteau, de galette et de pain. Rien de plus facile que les deux premières préparations, puisqu'il ne s'agit que de mêler simplement la farine avec de l'eau et différens assaisonnemens, et de diviser ce mélange en petites masses plus ou moins consistantes, que l'on cuit sur-le-champ au four ou dans l'âtre de la cheminée.

Mais ce n'est pas la même chose pour le pain; cet aliment n'a pas seulement besoin du concours de la mouture, il faut encore celui du levain, du pétrissage et de la fermentation, pour servir de nourriture journalière et fondamentale.

Pour remplir cet objet, il est nécessaire que la farine soit toujours aussi fine qu'il est possible, que l'eau employée au pétrissage soit plutôt tiède que chaude, la pâte bien travaillée; qu'enfin la farine des autres grains qu'on y ajoute en

différentes proportions, se trouve toujours réduite à l'état de pâte fermentée ou de levain.

On doit bien se garder de convertir la farine de maïs en bouillie, avant de la mêler à la farine et au levain. Cette méthode, très-préconisée, est le moyen le plus assuré d'augmenter l'état gras et humide du pain qui en résulte. L'absence de la matière glutineuse dans ce grain, rendra toujours la pâte courte, et peu propre à obéir sans se rompre, à la fermentation panaire.

Ce pain, sans être très-léger, est fort agréable à l'œil et au goût; il a une couleur jaune clair, si c'est avec le *maïs jaune* qu'on l'a fait; et celle d'un blanc mat, quand on y a employé le *maïs blanc*.

Les bons effets du maïs se manifestent d'une manière si marquée sur les animaux, que la plupart montrent pour cet aliment une prédilection décidée; on le leur donne en épi, en grain, en farine et en son; les chevaux, les bœufs, les moutons et les cochons l'aiment de préférence aux autres grains; les volailles nourries de maïs, cru ou cuit, en farine ou en boulettes, profitent à vue d'œil, prennent beaucoup de graisse, et leur chair acquiert un goût fin et délicat: aussi les plus estimées viennent-elles des cantons où la culture du maïs est le plus généralement adoptée.

Mais c'est surtout le *maïs fourrage* qui devient une excellente nourriture pour les vaches laitières. Il n'y a dans les prairies, soit naturelles, soit artificielles, aucune plante qui contienne autant de principes alimentaires, et qui plaise davantage aux bestiaux, soit qu'on le leur donne seul ou qu'on le mêle à d'autres fourrages. Il est tendre, savoureux, et devient d'une grande utilité pour l'arrière-saison, lorsque l'herbe commence à devenir rare et peu substantielle.

Quoique la dessiccation la plus ménagée fasse perdre au *maïs fourrage* un goût sucré, si développé dans son état de verdeur, on est cependant dans l'usage de faner le superflu, et de s'en servir pendant l'hiver; alors il seroit à désirer qu'on voulût le diviser, les bestiaux s'en trouveroient mieux, et l'on économiseroit encore sur la quantité.

D'après ce tableau rapidement tracé des ressources que peut offrir le maïs, il est facile de juger combien il seroit important de rendre sa culture plus générale dans les cantons où elle peut prospérer. Je dis où elle peut prospérer; car cette plante exigeant pour compléter sa végétation quatre mois et demi, et étant extrêmement sensible au froid, les cantons situés au nord de la France ne sauroient lui convenir; mais l'expérience d'un siècle a prouvé qu'elle réussit non-seulement au midi, mais encore dans toutes les parties tem-

pérées de l'Europe, pourvu toutefois que les semailles se fassent à propos, que la distance entre chaque pied soit régulièrement observée, et que depuis la germination jusqu'à la maturité, on ne néglige aucun des soins qui ont été successivement indiqués. Cette plante, en un mot, a amené dans les contrées qui l'ont adoptée, une population, un commerce et une aisance qu'on n'y connoissoit point lorsqu'on n'y semoit que du froment et du millet; leur exemple ne suffit-il pas pour lever tous les doutes que l'ignorance et les préjugés ont tenté de jeter sur le mérite incontestable d'une plante aussi précieuse pour les hommes et les animaux? (PARM.)

MAISCH. C'est la MOSCATELLINE, en Allemagne. (LN.)

MAISOLOS. Nom grec que quelques auteurs ont appliqué à un quadrupède qui vit dans l'Inde, et qui ressemble au veau : c'est tout ce qu'on en sait. (S.)

MAITEN. *V.* MAYTEN. (B.)

MAIZI DE MIACATOTOTL, *Pipra torquata*, Lath. Taille du *manakin à tête d'or*; longueur d'environ trois pouces et demi; bec jaunâtre, tête d'un rouge de sang; collier d'un jaune doré; dessus du dos, croupion, poitrine, noirs; couvertures et pennes des ailes d'un bleu foncé; pieds jaunes.

Cet oiseau a été décrit par tous les ornithologistes d'après Séba, qui le dit venir du Brésil, mais qui lui a imposé un nom mexicain; ce nom signifie, dans la langue du Mexique, *oiseau de mais*. Le vrai MIACATOTOTL est un oiseau différent. *V.* ce mot. (V.)

MAÏ. Nom tatare du PEUPLIER BAUMIER. (LN.)

MAJA. Dans Fernandez, c'est le nom du MAIA. *V.* ce mot à l'article FRINGILLE, page 235. (V.)

MAJA. *V.* MAÏA. (L.)

MAJAGUÉ. Oiseau du Brésil, signalé par Pison, et trop peu connu pour pouvoir indiquer le genre qui lui convient : cependant on dit que c'est un *pufin*, presque aussi gros qu'une *oie*, et qui en a la forme. Son bec est crochu à son bout; sa tête grosse et ronde; son plumage brun noirâtre en dessus, et jaunâtre en dessous. (V.)

MAJALE de Valerius Cordus. C'est la primevère à feuilles farineuses en dessous. (LN.)

MAJAN. *V.* MAIAN à l'article FRINGILLE, pag. 236. (V.)

MAJANE, *Majana*. Plante à feuilles opposées, pétiolées, ovales, pointues, dentées en scie, marquées en dessus d'une large tache d'un rouge foncé, un peu visqueuse, et exhalant une odeur de térébenthine.

Cette plante, qui n'est peut-être qu'une espèce de *sauge* ou de *basilic à feuilles panachées*, est cultivée dans les jardins

de l'Inde, à raison de son aspect agréable et de son odeur suave. (B.)

MAJANI. Nom malais d'une espèce de *basilic* (*ocymum scutellarioides*. (LN.)

MAJANTHÈME, *Majanthemum*. Genre de plantes établi par Rotboll, pour placer le *muguet biflore*. Ce genre n'a pas été adopté. (B.)

MAJAUFE. Une des nombreuses variétés du FRAISIER. (B.)

* MAJEG. Nom lapon du CASTOR. (DESM.)

MAJET. Nom de la PORCELAINE STERCORAIRE. (B.)

MAJET, *Majeta*. Arbrisseau, de deux à trois pieds de haut; à rameaux tétragones, velus; à feuilles opposées, ovales, crénelées, fortement nervées, portées sur un pétiole court qui, conjointement avec la base de la nervure moyenne, se renfle et forme une vessie séparée en deux par une cloison mitoyenne; à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles.

Cet arbrisseau forme un genre dans la décandrie monogynie, qui a pour caractères : un calice monophylle, pentagone, velu, rouge écarlate, à cinq dents aiguës, accompagné à sa base de cinq écailles en recouvrement; une corolle de cinq pétales blancs, égaux, arrondis et onguiculés; dix étamines insérées au calice, à anthères bicornes; un ovaire supérieur pentagone, à style court, surmonté d'un stigmate en tête; une baie à cinq loges, formée par le calice qui s'est épaissi, et contenant un grand nombre de semences.

Le *majet* se trouve dans les forêts de Cayenne. Son fruit est bon à manger. (B.)

MAJHOUFIÉ. Nom languedocien du FRAISIER. MAJHOUFOS est celui de la FRAISE. (LN.)

MAJOR (le). Coquille du genre CÔNE. (B.)

MAJORANA. Nom donné, en Italie et en Languedoc, à la MARJOLAINE, espèce du genre *origan*. Il a passé ensuite dans la langue latine, et a servi à désigner la même plante, et les espèces des mêmes genres, ou même quelques autres labiées, par exemple, des menthes et des germandrées. Plusieurs botanistes croyent que la marjolaine est l'*amaracus* des anciens. Voilà pourquoi les mythologistes supposent que la marjolaine est la plante en laquelle fut changé le jeune Amaracus, parfumeur de Cynara, roi de Cypre, qui mourut de douleur, pour avoir cassé un vase plein de parfum. Les botanistes croyent aussi que la marjolaine peut bien être le *Sampsuchum*. Le genre MAJORANA de Tournefort, com-

prend les espèces d'origan, dont le calice est fendu en dessus, et les fleurs disposées en épis quadrangulaires. Moench a essayé de rétablir ce genre, en en corrigeant les caractères; mais il n'a pas été adopté. (LN.)

MAJUELO. C'est l'AUBÉPINE, en Espagne. (LN.)

MAK. Espèce de *cousins* plus grands que le *cousin commun*; ils sont armés d'un long aiguillon, roide, fourchu à son extrémité, et dont la piqûre cause des démangeaisons suivies de pustules avec enflure. Il faut avoir été exposé aux piqûres de ces insectes pour connoître combien ils sont fâcheux. Il m'est arrivé souvent, lorsque je voyageois dans les immenses savanes noyées de la Guyane, de passer les nuits entières sans pouvoir prendre un seul instant de repos, à cause du tourment que les *maks* me faisoient endurer, quoique j'eusse mis au fond de mon hamac de coton, tous mes vêtemens, à la vérité assez légers, et que j'eusse soin de faire entretenir au-dessous un feu étouffé, qui produisoit une épaisse fumée. Ces petits, mais insupportables animaux, n'en paroissent point incommodés, et de leur aiguillon ils perçoient les foibles retranchemens que j'opposois à leur rage. Leur nombre est prodigieux dans tous les lieux humides de l'île de Cayenne et de la Guyane.

Barrère a désigné ainsi cette espèce : *Culex magnus, longipes, omnium molestissimus.* (*Hist. nat. de la France équinox.* pag. 94). *Voyez* l'article du COUSIN. (S.)

MAK et MAKA. Noms du PAVOT, en Russie, en Pologne, en Bohème, en Hongrie, en Tartarie, etc. (LN.)

MAKAIRA, *Makaira.* Genre de poissons de la division des THORACIQUES, dont le caractère consiste à avoir : la mâchoire supérieure prolongée en forme de lance ou d'épée, et d'une longueur égale au cinquième ou tout au plus au quart de la longueur totale du corps; deux boucliers osseux et lancéolés de chaque côté de l'extrémité de la queue; deux nageoires dorsales.

Ce genre contient deux espèces : le MAKAIRA NOIRÂTRE, qui a les deux nageoires dorsales triangulaires et d'une seule couleur; la caudale en croissant et tachetée. Il se trouve dans les mers d'Europe. *V.* pl. G 1 où il est figuré.

Il est surprenant, observe Lacépède, que le *makaira*, qui a dix pieds de long sur trois pieds de haut, qui est remarquable par l'épée qu'il porte devant la tête, n'ait encore été mentionné par aucun naturaliste; il est probable, ajoute-t-il, qu'il a été confondu avec l'ESPADON (*xyphias*, Linn.), avec lequel il a de grands rapports.

L'individu qui a fourni les caractères ci-dessus, avoit été

jeté par une tempête sur les côtes de la Rochelle, où il a fait l'étonnement des pêcheurs et l'admiration des curieux. Sa mâchoire supérieure étoit unie, arrondie, d'une nature voisine de celle de l'ivoire, et du double plus longue que l'inférieure; il n'y avoit point de dents; le sommet de la tête étoit élevé et arrondi; l'œil gros et rond; les opercules composés de deux pièces arrondies; la première dorsale, susceptible de se replier, et les épines des boucliers tournées du côté de la tête.

Marcgrave, pag. 171 de son *Histoire naturelle du Brésil*, décrit et figure un poisson qui a été regardé par plusieurs naturalistes comme une variété du *xyphias espadon*, et qui forme la seconde espèce du genre *makaïra*. On peut l'appeler le *makaira blanchâtre*, et le caractériser ainsi : nageoires du dos arrondies et tachetées; la caudale en croissant, et d'une seule couleur.

Cette espèce, qui parvient à quatre pieds de long, est brune en dessus, et blanche en dessous. Ses nageoires dorsales sont réunies, et sa nageoire anale divisée. Ses ventrales sont très-longues. Sa chair est bonne à manger. (B.)

MAKAJASI. Nom qu'on donne, au Japon, à une espèce de PICRIDE (*picris japonica*), selon Thunberg. (LN.)

MAKAKOUNAN. Nom que les naturels de la Guyane française donnent à une petite espèce de quadrupède féroce, dont l'on n'a point de description exacte. L'on dit que cet animal est de la grosseur d'un *chat*, que son poil est grisâtre, qu'il fait deux ou trois petits par an, et qu'il entre dans les trous de divers animaux pour les égorger et les dévorer. Valmont de Bomare, qui rapporte ces faits d'après le docteur Laborde, présume que le *makakounan* est le même animal que le *margay*. Mais celui-ci a le pelage tigré, et n'entre pas dans les terriers des animaux qui en creusent. Il me paroît plutôt que c'est une espèce de MOUFFETTE, ou de MARTE. *V.* ces deux mots. (S.)

MAKAQUE. *V.* MACAQUE. (DESM.)

MAKARSCHAINA. Nom que porte la racine d'ANGÉLIQUE, au Kamtschatka, où on la mange. (B.)

MAKI (*Lemur*), Linn., Erxl., Gmel., Schreb., Cuv., Geoff., Lacép., Dumér., Tiedm., Illig.; *Prosimia*, Brisson, Storr.; *Cebus*, Klein. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des lémuriens.

Les animaux compris dans ce genre, présentent les caractères suivans : corps allongé, svelte; pieds semblables à ceux des singes; doigts munis d'ongles plats, à l'exception de l'index des pieds de derrière, qui a le sien aigu; tête longue et triangulaire, à museau très-effilé, ce qui lui donne quelque analogie avec celle du renard; trente-six dents en tout, dont

voici le détail : quatre incisives supérieures, réunies par paires, et séparées en devant; six inférieures proclives, longues, en petites lames; les externes (qui, selon M. Geoffroy, ne sont que les canines modifiées), plus fortes que les autres; deux vraies canines supérieures, longues, comprimées, cultriformes, croisant les inférieures en avant (ce qui est propre à ce genre seulement); deux canines inférieures (premières molaires modifiées, selon M. Geoffroy), plus courtes, comprimées, triangulaires; six molaires supérieures écartées des canines; cinq inférieures peu éloignées des canines; les antérieures, tant en haut qu'en bas, à une seule pointe; celles du fond de la bouche, à large couronne, mamelonnée vers le centre, et tuberculeuse aux angles; yeux de grandeur moyenne, à pupille ronde, ayant ordinairement l'iris coloré en orangé foncé, situés mi-partie en devant, mi-partie de côté; moustaches composées de soies de médiocre longueur et assez fines; oreilles courtes, arrondies et velues; narines terminales et sinueuses; deux mamelles pectorales; fesses velues; queue plus longue que le corps, couverte de poils dans toute sa longueur, jamais prenante ni distique; quatrième doigt des quatre pieds, le plus long de tous; poil très-doux et laineux, etc.

Les *makis* diffèrent fort peu des singes par leur organisation interne. Leur squelette présente seulement les particularités suivantes : l'os jugal est percé d'un trou petit, mais apparent, au centre; les deux os du bras et les deux os de la jambe sont distincts et écartés vers le milieu; le tibia et le fémur sont de longueur égale, comme le sont entre eux le tarse et le métatarse; les parties de la génération du mâle sont toujours apparentes à l'extérieur; le gland va en s'élargissant un peu, jusque près de la pointe qui n'est formée que par celle de l'os de la verge, et sa surface est hérissée de fortes épines de nature cornée, dont la pointe est dirigée en arrière; le foie n'a que deux grands lobes et un petit; l'estomac a généralement une forme globuleuse, et l'insertion de l'œsophage est très-rapprochée du pylore, etc., etc.

Toutes les espèces du genre des *makis* ont été trouvées dans l'île de Madagascar et dans les petites îles qui l'avoisinent; et c'est à tort qu'on a dit qu'il en existoit aussi sur la côte orientale d'Afrique. Ce groupe d'animaux, dont les formes du corps et les mœurs sont à très-peu de chose près semblables dans toutes les espèces, se trouve confiné dans cette région, de la même manière que les animaux marsupiaux le sont dans la Nouvelle-Hollande; et, comme le remarque M. Geoffroy, la loi zoologique établie par Buffon, qu'aucune espèce de mam-

mifères de la zone torride n'est commune aux deux continens, trouve ici une application très-remarquable. « Il est en effet « très-singulier, ajoute-t-il, que les singes étant répandus « en grand nombre dans tous les pays chauds de l'Afrique « et de l'Asie, on n'en connoisse point à Madagascar, et « que tous les mammifères de cette île, qui participent aux « formes et aux habitudes des singes, constituent une famille « particulière. Cette observation ne tendroit-elle pas à faire « croire que l'existence des singes et des makis est de beaucoup « postérieure à l'époque où l'île de Madagascar fut séparée « du continent? »

Le genre des makis est assez nombreux en espèces. Leur manière de vivre est peu connue. On sait, en général, qu'ils se nourrissent de matières végétales, et particulièrement de fruits; mais la forme de leurs molaires antérieures indique qu'ils peuvent y joindre des insectes. En domesticité, ces animaux s'accoutument aisément à manger de la viande cuite, du poisson cru, etc. Dans l'état de nature, ils se tiennent sur les arbres, en grandes troupes, dans les forêts qu'ils font retentir de leur voix. Ils marchent à quatre pattes comme la plupart des singes, et s'accroupissent comme eux pour se servir plus commodément de leurs membres antérieurs. Ils sont extrêmement vifs, et changent continuellement de place en exécutant des sauts fort étendus, mais avec légèreté, en balançant leur longue queue; ils grimpent avec la plus grande facilité à l'aide de leurs quatre mains dont les pouces sont très-séparés et fort longs; ils portent leur nourriture à la bouche avec une seule main comme les singes. Leur tempérament est très-lascif. On ne sait rien d'ailleurs sur leur mode d'accouplement, sur la durée de leur gestation, et sur le nombre des petits; mais il est vraisemblable qu'ils n'en font qu'un ou deux comme les singes, et en général, comme les animaux qui n'ont que deux mamelles. La durée de la vie des makis paroît assez longue; du moins, on a observé que quelques-uns de ces animaux avoient vécu une vingtaine d'années en captivité, malgré la différence de température qu'ils avoient éprouvée en changeant de climat, et les privations ou les contrariétés inséparables de cet état. En domesticité, ils sont fort doux, assez intelligens, susceptibles de reconnoître leur maître, mais ne lui donnant aucune marque d'affection. Ils recherchent la chaleur avec empressement, tiennent toujours leur robe très-propre, et s'endorment sur des lieux d'un difficile accès, après avoir pris beaucoup d'exercice. Ce sont des animaux de ménagerie d'un aspect très-agréable par leurs formes et par les couleurs de leur pelage; leur tête pointue et leurs yeux assez grands et dirigés en avant, donnent à leur physionomie

une finesse extraordinaire qui leur a valu le nom de *singes à museau de renard.*

On n'a point encore trouvé d'ossemens fossiles qui puissent être rapportés à des *makis.*

Le genre MAKI (*Lemur*) est un des plus naturels qui existent dans la classe des mammifères. Il semble former le chaînon qui doit lier le groupe des singes à celui des animaux carnassiers en général, et particulièrement à celui des marsupiaux insectivores. Plusieurs espèces qui lui avoient été réunies ont dû en être séparées, ainsi que nous l'avons dit aux articles LEMUR et LEMURIENS, auxquels nous renvoyons, afin de ne pas nous répéter ici; mais il existe un vrai *maki* que nous ne porterons pas cependant au nombre des espèces, parce que, sur la remarque de M. Geoffroy, il ne paroît être que le jeune âge d'un des makis connus, ainsi que le font présumer sa petite taille, son museau court et ses dents naissantes. C'est le GRISET de Buffon, suppl. tom. 7, pl. 34; — Audebert, *Hist. des makis*, fig. 7; — *lemur griseus*, Geoff., *Mag. encycl.*; — Fischer, *Anat. des makis*, sp. 8. Sa dépouille a été donnée par Sonnerat au Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Cet animal a dix pouces de longueur; le dessus de son dos, la face externe de ses membres, sa tête et sa queue sont d'un gris légèrement glacé de fauve; ses joues sont d'un gris uniforme, moins foncé que celui du front; le menton, la gorge, la poitrine, la face interne du bras et de la cuisse, sont d'un blanc sale; les poils de la queue sont d'un gris uniforme, et peu longs.

C'est particulièrement à M. Geoffroy que l'on doit la distinction des espèces qui doivent composer ce genre tel que nous venons de le définir: il en a d'abord annoncé quelques-unes dans le *Mémoire sur les makis*, qu'il a inséré dans le t. 7 du *Magasin encyclopédique*, et il a donné depuis les phrases caractéristiques de toutes celles qu'il reconnaît dans son *Tableau des quadrumanes*, publié dans le tome 19 des *Annales du Muséum.* Les meilleures figures de makis connues sont celles de l'ouvrage d'Audebert; et les détails anatomiques les plus nombreux sur ces animaux sont renfermés dans l'*Anatomie des makis*, publiée en Allemagne, en 1804, par M. Gotthelf Fischer.

Première Espèce. — Le MAKI MOCOCO, *Lemur catta*, Linn., Gmel. — MOCOCO, Buff., tom. XIII, pl. 22. — Audebert, *Hist. nat. des Makis*, fig. 4. — Schreb, *Saeugth*, pl. XLI. — *Ring-Tailed Lemur*, Shaw. Gen., Zool., 1 vol., part. 1, pag. 103, pl 35. — Geoffr., *An. Mus.*, tom. 19, pag. 161, sp. 12, et Ménag. nationale, édition in-12, pag. 18, tom. 2. — *Voy.* pl. G 29 de ce Dictionnaire.

Le *mococo* est de la taille du chat, c'est-à-dire, que sa longueur moyenne, mesurée du bout du nez à l'origine de la queue, est d'environ seize pouces; sa queue, d'égale grosseur dans toute son étendue, en a dix-neuf ou vingt; le poil très-doux qui recouvre le corps est d'un cendré clair sur les flancs et d'un cendré roussâtre sur le dos; la gorge, le ventre et la face interne des quatre extrémités sont d'un blanc pur; la tête est également blanche, à l'exception du bout du museau, du tour des yeux et de l'occiput qui sont noirs; les joues ont quelques poils cendrés; l'iris est brun; la face externe des quatre membres est grise, sans mélange de roussâtre; mais ce qui caractérise principalement cette espèce, c'est sa grande queue, toujours perpendiculaire au corps, et marquée d'une trentaine d'anneaux alternativement blancs et noirs, fort distincts et bien séparés les uns des autres.

Selon le voyageur Flacourt, les *mococos*, à l'état sauvage, vont par troupes de trente à quarante, dans les forêts de l'île de Madagascar. En domesticité, ce sont des animaux de mœurs fort douces, qui ne sont incommodes que par le mouvement prodigieux qu'ils se donnent; car, quoique très-vifs et très-éveillés, ils ne sont ni méchans, ni sauvages; ils s'apprivoisent assez pour qu'on puisse les laisser aller et venir sans craindre qu'ils s'enfuient; leur démarche est oblique, comme celle de tous les animaux qui ont quatre mains au lieu de quatre pieds. Ils sautent plus légèrement qu'ils ne marchent; ils sont assez silencieux, et ne font entendre leur voix que par un cri court et aigu, qu'ils laissent pour ainsi dire échapper lorsqu'on les surprend et qu'on les irrite. Ils dorment assis, le museau incliné et appuyé sur la poitrine.

Le mococo est le plus joli et le plus propre de tous les makis; il est aussi plus familier, et paroît plus sensible. Il a, comme les singes, beaucoup de goût pour les femmes; il est très-doux et très-caressant. Il craint le froid et se chauffe avec plaisir, soit au soleil, soit au feu, en étendant et roidissant ses membres. L'individu qui a vécu dans la ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle, et qui avoit d'abord appartenu au marquis de Nesle, et ensuite à M. Merlin de Thionville, étoit, au moins, depuis dix-neuf ans, en captivité lorsqu'il est mort. Il a toujours paru incommodé du froid et il montroit qu'il y étoit sensible en se ramassant en boule les jambes rapprochées du ventre, et en se couvrant le do avec sa longue queue. Il aimoit le feu au point de se laisse souvent brûler les moustaches et le visage avant de se déci der à s'éloigner à une distance convenable; ou bien il s

contentoit de détourner la tête, tantôt à droite, tantôt à gauche. On l'avoit placé dans le laboratoire du Muséum, où l'on prépare les pièces destinées à augmenter la collection, afin de ne pas le priver d'une certaine liberté à laquelle il avoit été accoutumé; mais il exigeoit la plus grande surveillance, car il étoit sans cesse en mouvement, examinant, touchant et renversant tout ce qui étoit à sa portée. Il ne s'endormoit jamais sans s'être préparé par un très-grand exercice, et notamment par des sauts en mesure qu'il exécutoit pendant une demi-heure, au moins, sans s'arrêter. On le nourrissoit de pain, de carottes et de fruits qu'il aimoit singulièrement : il mangeoit volontiers des œufs, et il avoit pris aussi, dans son jeune âge, du goût pour la viande cuite et les liqueurs spiritueuses. (*Mén. du Mus.*)

— *Seconde Espèce.* — Le MAKI VARI, *Lemur macaco*, Linn., Gmel.; — le VARI, Buff., t. XIII, pl. 27, le mâle; — Audebert, *Hist. nat. des makis*, fig. 5 (mâle), et 6 (femelle adulte); — VARI et VARI A CEINTURE, Geoff., *Mag. encycl.*, tom. 7, et *Ann du Mus.*, tom. 19, sp. 1; — Schreb., *Saeugth*, pl. 49; — *ruffed lemur*, Shaw., *Gen. Zool.*, tom. 1, p. 98.

Le vari est un peu plus grand que le *mococo*. Il est particulièrement remarquable par les couleurs de son pelage, variées de blanc et de noir, disposées par grandes plaques, par les longs poils qui entourent sa face, et forment comme une collerette, et par la belle couleur orangée de ses yeux. Dans la femelle adulte, la tête est toute noire, à l'exception d'une bande blanche partant au-dessus de l'oreille qu'elle comprend ainsi que les grands poils de la collerette, pour venir se réunir au blanc du dessous du cou; le dos est noir, à l'exception d'une bande blanche transversale, passant d'une aisselle à l'autre et un peu élargie dans son milieu; le ventre est noir, ainsi que les quatre extrémités; la face externe de l'avant-bras et de la cuisse, ainsi que les fesses, sont blanches. La queue est très-touffue et toute noire. Dans le mâle, le dos est blanc, et cette couleur se prolonge plus bas sur les côtés du ventre que sous les aisselles; du reste, la tête, les membres, le ventre et la queue sont semblables aux mêmes parties dans la femelle.

Un jeune individu mâle, mort en naissant dans la ménagerie de la Malmaison, et conservé dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, a six pouces au plus de longueur. Son corps est couvert de poils courts, gris très-clair, pour la plus grande partie. La tête est noire, la face et le collier sont gris; les épaules, la poitrine, le ventre, la face interne des membres, la queue et l'extrémité des pattes

sont noirs. Le museau est fort court, ainsi qu'on le remarque en général dans les jeunes individus des autres espèces.

Ce maki, observé à l'île de Madagascar, dans le canton de Mangabey, où il porte le nom de *varicossi*, est plus sauvage que le *mococo*; il est même, dit-on, d'une méchanceté féroce dans son état de liberté. Les voyageurs rapportent que ces animaux sont furieux comme des tigres, et qu'ils font un tel bruit dans les bois, que s'il y en a deux, il semble qu'il y en ait un cent, et qu'ils sont très-difficiles à apprivoiser. Néanmoins, ceux qui ont été apportés en Europe n'ont pas présenté de différence sensible entre leur manière de vivre et celle des autres makis.

Le nom de *vari* que porte cette espèce, ne vient point, ainsi qu'on pourroit l'imaginer, de la distribution variée des couleurs de son pelage; mais il paroît que dans le langage des Madégasses, c'est le nom générique des makis, car Flacourt appelle aussi *vari* le mococo et une autre espèce à poil gris qui, selon Audebert, pourroit bien être le mougous.

Troisième Espèce. — Le MAKI NOIR (*Lemur niger*) Geoffr., *Ann. du Muséum*, tome 19, page 159, sp. 2. — MAUCAUCO NOIR, Edwards, *Glanures*, tom. 3, pl. 217.

Ce *maki*, connu seulement par la description et la figure qu'en a publiées Edwards, pourroit bien n'être qu'une variété toute noire de l'espèce précédente, car ses formes sont exactement les mêmes; et l'on observe aussi chez lui la collerette de longs poils qui entoure les oreilles dans le vari. Il est, dit cet auteur, de la taille d'un chat domestique de moyenne grandeur. Son poil est assez long, médiocrement épais, fort doux, et d'un noir de jais sur toutes les parties du corps. Ses yeux sont d'un orangé vif, tirant sur le rouge, avec des prunelles noires. Le dedans de ses pattes et les parties nues de son nez sont d'un noir foncé.

L'individu d'après lequel Edwards a rédigé sa description, lui avoit été annoncé comme étant une femelle; mais il n'en avoit pas acquis la certitude.

Quatrième Espèce. — Le MAKI ROUGE (*Lemur ruber*), Péron et Lesueur. — Geoffr., *Annales du Muséum d'Histoire naturelle*, tome 19, page 159, sp. 3. — Cuvier, *Règne animal*, tome 1.er, page 117.

Ce beau *maki* a encore beaucoup de rapports avec le *vari* par sa taille et par l'allongement des poils qui environnent ses oreilles; mais il en diffère notablement par les brillantes couleurs de son pelage. Il est en général d'un roux-marron très-vif; la queue, un peu plus longue que le corps, est d'un

noir foncé uniforme, dans toute son étendue; les mains et les pieds sont de cette même couleur, ainsi que le ventre et la face interne des quatre extrémités; le dessus de la tête est d'une teinte plus foncée que le dos; la nuque est marquée d'une tache d'un blanc jaunâtre, assez grande et très-tranchée; les longs poils de la collerette sont d'un marron plus clair que la couleur des flancs. M. Geoffroy remarque que dans ce *maki* les bords orbitaires sont saillans à leur partie supérieure.

Commerson avoit vu et figuré cette espèce en 1763. C'est à Péron et Lesueur qu'on doit l'individu conservé dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Cinquième Espèce. — Le MAKI MONGOUS. (*Lemur mongoz*), Linn., Gmel. — MONGOUS, Edwards, *Glanures*, tome 3, pl. 216. — MONGOUS, Buff., tom. XIII, pl. 26. — Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tom. 19, page 161, sp. 8.

Jusqu'à l'époque à laquelle M. Geoffroy Saint-Hilaire publia son mémoire sur les *makis*, on comprenoit sous le nom de *mongous* tous les animaux de ce genre dont le pelage plus ou moins brun, n'offre jamais ni les taches par plaques des *varis*, ni la queue annelée des *mococos*. C'est alors seulement que ce naturaliste reconnut l'existence de plusieurs différences constantes parmi les *mongous*, et qu'il se détermina à séparer ces animaux en plusieurs espèces caractérisées par ces mêmes différences.

L'espèce qui a conservé pour lui le nom de *mongous*, a été observée par Buffon et par Edwards. Elle est particulièrement caractérisée par son pelage gris en dessus, blanc en dessous, et parce que le tour de ses yeux et son chanfrein sont noirs. L'individu décrit par Buffon, quoique adulte, puisqu'il avoit vécu en France plusieurs années, étoit plus petit que le *mococo*.

Il avoit, comme lui, le poil soyeux et assez court, mais un peu frisé. Son nez étoit plus gros que celui du *mococo*, et assez semblable à celui du *maki vari*. Il étoit tout brun, avec l'iris jaune, le nez noir, et les oreilles courtes. Sa queue très-longue, étoit d'une seule couleur et semblable à celle du corps. « C'étoit, dit Buffon, un animal fort sale et assez incommode; on étoit obligé de le tenir à la chaîne, et quand il pouvoit s'échapper, il entroit dans les boutiques du voisinage pour chercher des fruits, du sucre, et surtout des confitures dont il ouvroit les boîtes. On avoit bien de la peine à le reprendre, et il mordoit cruellement alors ceux même qu'il connoissoit le mieux. Il avoit un petit grognement presque continuel; et lorsqu'il s'ennuyoit et qu'on le laissoit seul,

il se faisoit entendre de fort loin par un coassement tout semblable à celui de la grenouille. C'étoit un mâle, et il avoit les testicules extrêmement gros pour sa taille. Il cherchoit les chattes, et même il se satisfaisoit avec elles, mais sans accouplement intime et sans production. Il craignoit le froid et l'humidité ; il ne s'éloignoit jamais du feu et se tenoit debout pour se chauffer. On le nourrissoit avec des fruits et du pain; sa langue étoit rude comme celle d'un chat; et si on le laissoit faire, il léchoit la main jusqu'à la faire rougir, et finissoit souvent par l'entamer avec les dents. Il étoit très-brusque dans ses mouvemens, et fort pétulant par instans; cependant, il dormoit souvent le jour, mais d'un sommeil léger, que le moindre bruit interrompoit. »

Ce *mongous* s'amusoit, comme le font la plupart des quadrumanes à longue queue, à en ronger l'extrémité, et en avoit détruit les quatre ou cinq dernières vertèbres.

Le *mongous* figuré par Edwards avoit été apporté à Londres en 1752. Il avoit le dos, le dessus du cou et de la tête d'un brun foncé, et le dessous du corps blanc; ses mains et ses pieds étoient recouverts de poils courts, d'un cendré clair; chacun de ses yeux étoit entouré de brun-noir, l'iris en étoit orangé, la pupille noire, etc. On le nourrissoit de fruits et d'herbes; mais il mangeoit aussi des poissons, qu'on lui donnoit tout vivans; il guettoit les oiseaux, à la manière des chats, etc.

Sixième Espèce. — Le Maki brun (*Lemur fulvus*), Geoffr., Ménagerie nationale, figure de Maréchal. — Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 19, pag. 161, sp. 9. — Grand Mongous, Buffon, suppl. tom. 7, pl. 33.

Le *maki brun*, dit M. Geoffroy (*Ménag. nat.*), est une espèce dont il n'est point fait mention dans le Système de la Nature; elle n'a encore été décrite que par Buffon. On ne doit pas la confondre avec le mongous. Elle est toujours d'un tiers plus grande; sa tête est plus arrondie et son museau plus fin; sa queue moins touffue et plus laineuse, diminue de grosseur vers son extrémité; elle est aussi d'une autre couleur, brune en dessus et cendrée en dessous. La croupe et les jambes sont lavées d'olivâtre, parce que les poils qui recouvrent ces parties sont roux à leur pointe; les yeux sont d'un jaune orangé très-vif; la tête est entièrement noire; le chanfrein élevé et busqué.

Cet animal avoit été montré, à Paris, sous le nom de *maki cochon*.

Septième Espèce.—Le MAKI AUX PIEDS BLANCS (*Lemur albimanus*), Geoffr., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 19, pag. 160, sp. 7.—*Maki aux pieds blancs*, Briss. *Règne animal*, pag. 221, sp. 2.—MONGOUS, Audebert, Hist. nat. des *makis*, fig. 1.

Cette espèce est encore une de celles que M. Geoffroy distingue parmi les mongous. Elle a, dit-il, le pelage gris-brun en dessus, des poils d'un roux cannelle sur les côtés du cou, la poitrine blanche, le ventre roussâtre et les mains blanches.

N'ayant pas eu occasion de la voir dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle, je me bornerai à extraire ce que Brisson et Audebert disent des deux individus qu'ils ont observés, et que M. Geoffroy lui rapporte. Celui de Brisson faisoit partie du cabinet de Réaumur : il venoit de Madagascar ; il avoit quatorze pouces de longueur ; tout son corps étoit couvert de poils doux et laineux, bruns tout près du corps, excepté le nez, la gorge et les quatre pieds qui étoient blancs, et le ventre qui étoit d'un blanc sale. Celui d'Audebert (qui faisoit partie de la collection du Muséum) avoit quinze pouces de longueur; son museau étoit noirâtre; ses oreilles avoient leur bord arrondi ; le poil qui couvroit ses joues étoit court et gris jaunâtre, celui des tempes et de la gorge d'une couleur ferrugineuse; le sommet de la tête, le dessus du corps, la face externe des membres, étoient couverts de poils gris-bruns foncés un peu frisés; mais le poil de la poitrine, du ventre et de l'intérieur des quatre membres étoit plus clair ; les mains et les pieds étoient revêtus de poils blanchâtres jusqu'aux ongles ; la queue étoit touffue et grise.

Huitième Espèce.—Le MAKI A FRONT NOIR (*Lemur nigrifrons*), Geoff., Ann. du Mus. d'Hist. nat., tom. 19, p. 160, sp. 4.—*simiasciurus lanuginosus fuscus*, Petiver., Gazoph.,—maki n.° 1; Briss. Règ. anim., pag. 220; —*lemur simiasciurus*, Schreb. *Saeugth* pl. XLII.

Ce *maki*, dont il existe un individu dans la collection du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, est de la taille du mococo, et se rapproche particulièrement du mongous par les couleurs de son pelage. Ses oreilles sont plus courtes que celles des *makis* des espèces précédentes. Son front et ses joues sont d'un brun-noir qui s'éclaircit progressivement vers le bout du museau qui est d'un gris blanchâtre. Le dessus de la tête et du col, ainsi que les épaules et la face extérieure des pattes de devant, sont d'un gris de plomb légèrement varié de blanchâtre, ce qui est dû à des anneaux blanchâtres et translucides de l'extrémité de quelques poils. Le dessus du dos, les flancs, les cuisses et la partie extérieure des jambes

de derrière sont d'un gris-brun assez uniforme. La queue, d'un gris un peu plus clair à la base, passe au gris noirâtre vers son extrémité. Plusieurs poils de cette partie sont annelés de blanchâtre vers leur pointe; les poils du dessous du cou et de la gorge sont d'un blanc sale. Les pieds et les mains sont revêtus de poils courts d'un gris cendré.

Neuvième Espèce. — Le Maki a front blanc, *Lemur albifrons*, Geoff., *Mag. Encycl.*, tom. 1, p. 20 (mâle), *ejusd*, *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tom. 19, pag. 160, sp. 6. — *Lemur albifrons*, Audebert, *Hist. nat. des makis*, fig. 3. — Maki d'Anjouan, *Lemur anjuanensis*, Geoff., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 161, sp. 10 (femelle).

Depuis long-temps M. Geoffroy avoit distingué le maki à front blanc, et lui avoit reconnu pour caractères, d'avoir: la tête d'un blanc terne; le museau noir et très-allongé; les oreilles couleur de chair; le corps couvert de poils bruns, et la queue plus longue que le corps et la tête pris ensemble. Il le soupçonnoit appartenir à l'espèce du *lemur laniger* de Gmelin, et il en avoit observé trois individus parfaitement semblables entre eux.

Plus tard, le même naturaliste forma, sous le nom de *maki d'Anjouan*, une nouvelle espèce caractérisée par un pelage roux vif en dessus, gris-roux sur les membres, avec les parties antérieures du tronc cendrées. L'individu qui lui avoit servi pour l'établir avoit été trouvé dans l'île d'Anjouan, l'une de celles qui avoisinent la côte de Madagascar.

Mais, dans le courant de l'année dernière, il est arrivé en France des makis de ces parages, dont tous les mâles appartenoient à l'espèce du maki à front blanc et les femelles au maki d'Anjouan, ce qui donna la conviction qu'ils appartenoient à une seule et même espèce et que les différences de couleurs qu'on avoit remarquées dépendoient uniquement de la différence des sexes.

La ménagerie du Muséum possède maintenant un mâle et une femelle de cette espèce, qui présentent toutes les habitudes pétulantes des autres makis et qui se nourrissent comme eux de fruits, de pain et d'herbes. La collection renferme aussi les individus qui ont servi à former les deux premières espèces. Voici leur description abrégée. Le mâle est à peu près aussi grand que le mococo; sa face est d'un brun foncé; le dessus de la tête, les joues et le dessous du cou sont garnis de poils d'un blanc sale; le dessous du menton est brun et presque nu; l'occiput, le dessus du cou, le dos, la face extérieure des quatre membres, sont d'un gris-brun varié, ce qui provient des anneaux blanchâtres

translucides qui terminent chaque poil; cette couleur passe au gris-fauve sur les mains et les pieds; la gorge, le ventre et la face interne des membres antérieurs sont d'un blanc sale; la queue est brune.

La femelle a la tête, le dessus du cou et le commencement du dos d'un gris-brun, chaque poil étant d'une couleur foncée à sa base et blanchâtre vers sa pointe; le dessous du cou est blanchâtre; le reste du dos, les cuisses et la face externe des pattes de devant sont d'un brun-roux; la queue, plus longue que le corps, est d'un roux assez vif à sa base et sur ses bords; son extrémité est d'un brun-roux; le ventre est de la couleur du cou.

Je crois pouvoir rapporter à cette espèce le *maki aux pieds fauves* de Brisson, *Prosimia fusca, rufo admixto, facie nigrâ, pedibus fulvis* (*Règne animal*, pag. 221, Sp. 3).

Dixième Espèce. — Le Maki a fraise, *Lemur collaris*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, tom. 19, pag. 161, fig. 11. (Espèce nouvelle non figurée.)

Cette espèce, qui a beaucoup de rapports avec les *mongous*, est particulièrement caractérisée par son pelage brun-roux en dessus, fauve en dessous; par une fraise de poils d'un roux orangé qui orne le dessous de son cou; par sa face plombée, la direction latérale des poils de sa queue, etc. La ménagerie possède maintenant deux individus de cette espèce, et la collection en contient plusieurs, dont un, remarquable par sa belle conservation, nous a fourni la description suivante.

Il est un peu plus grand que le mococo; le dessus de sa tête est noirâtre; le front est d'un noir varié de gris; le bas des joues présente des poils un peu plus longs que les autres, disposés en bande oblique comme des favoris, et d'une belle couleur rousse orangée; le menton est blanchâtre, et, sous le haut du cou, on remarque des poils roussâtres qui se joignent aux favoris roux orangés et complètent ainsi une sorte de fraise, ce qui a fait donner à ce *maki* le nom qu'il porte: l'occiput, le dessus du cou, le dos, les flancs, la face externe des membres, sont d'un brun lavé de roux; le bord externe de la main et du petit doigt porte de petits poils courts dirigés vers l'intérieur, et tous parallèlement les uns aux autres, d'un roux orangé aussi vif que ceux qui composent la fraise; le dessous du corps et la face interne des pattes de devant sont d'un fauve pâle; le bout du menton est blanchâtre; la queue, plus longue que le corps, est d'un brun foncé, surtout vers l'extrémité, où les poils sont un peu plus longs que ceux de la base.

Onzième Espèce. — Le MAKI ROUX, *Lemur rufus*, Geoffr., *Ann. du Mus. d'Hist. natur.*, tom. 19, p. 160, sp. 5; — le *maki roux*, Audebert, *Hist. nat. des makis*, fig. 2.

Cette dernière espèce est encore une de celles qui ont été confondues avec l'espèce du mongous. Elle a notamment de la ressemblance avec le maki aux pieds blancs; mais elle s'en écarte, ainsi que le remarque Audebert, par ses oreilles qui sont plus courtes, par sa queue qui, quoique très-longue, est garnie de poils plus courts, et enfin par la couleur du poil qui est d'un gris brunâtre dans le maki aux mains blanches, et roux sur celui-ci; cependant, malgré ces différences, ce naturaliste pense qu'il y auroit de la légèreté à affirmer que ces deux makis sont ou ne sont pas de la même espèce. M. Geoffroy Saint-Hilaire, au contraire, s'est déterminé à les séparer, et il caractérise ainsi le maki roux: pelage d'un roux doré en dessus, blanc jaunâtre en dessous; tour de la tête blanc, excepté au front; une bande noire s'étendant de la face à l'occiput.

A cela il faut ajouter encore que ce maki est de la grandeur de l'espèce aux pieds blancs, que son museau est noir, que ses extrémités sont de la couleur du corps, et que sa queue, rousse à sa base, est brune à son extrémité. Audebert dit, mais sans aucun motif plausible, que le *maki noir* figuré par Edwards, paroît être une variété de cette espèce. Nous avons vu que M. Geoffroy, au contraire, le rapprochoit du *vari*. (DESM.)

MAKI COCHON. *V.* MAKI BRUN. (DESM.)

MAKI (GRAND.) *V.* MAKI VARI. (DESM.)

MAKI GRIS (PETIT) ou GRISET (*lemur griseus*). *V.* les généralités sur les MAKIS. (DESM.)

MAKI NAIN ou RAT DE MADAGASCAR, de Buffon (*lemur pusillus*) Audebert; (*lemur murinus*) Pennant. C'est le GALAGO DE MADAGASCAR. (DESM.)

MAKI PIE. *V.* MAKI VARI. (DESM.)

MAKI A QUEUE ANNELÉE. *V.* MAKI MOCOCO. (DESM.)

MAKI. Nom qu'on donne vulgairement, au Japon, à une espèce d'IF remarquable par la largeur de ses feuilles (*taxus macrophylla*, Thunb.). (LN.)

MAKI-FETIDE. Arbre du Japon, dont le bois sent mauvais lorsqu'il est plongé dans l'eau chaude; il est fort recherché pour faire des meubles. On ignore à quel genre il appartient; peut-être est-ce au même genre que le précédent. (B.)

MAKINHA des Portugais. *V.* NIALEL. (LN.)

MAKOLAGWA. Nom polonais de la LINOTTE. (V.)

MAKON. Les Doriens nommoient ainsi le PAVOT. C'est le *mekon* des autres Grecs. (LN.)

MAKULU. C'est, à Ceylan, le nom qu'on donne aux feuilles d'un arbre, qui servent à enivrer le poisson. *V.* HYDNOCARPE. (LN.)

MALA. *V.* à l'article MALUS. (LN.)

MALABATHRUM. On donne ce nom, dans les pharmacies, à une feuille qu'on apporte de l'Inde, et qu'on fait entrer, comme alexipharmaque, dans la composition de la thériaque. Cette feuille est celle du LAURIER CASSIE, ainsi que je m'en suis assuré sur les échantillons que j'ai vus chez Henry, chef de la pharmacie des hospices de Paris. (B.)

Garzias prétend que le nom de malabathrum est une corruption de celui de *tamalapatra*, qu'on lui donne dans l'Inde. Cette corruption de nom est donc bien ancienne, puisque Dioscoride, Pline et autres anciens auteurs, donnent expressément le nom de *malabathron* ou *malabathrum*, et celui de *phyllon* (qui signifie feuille, en grec), à des feuilles aromatiques que, dès leur temps, on exportoit de l'Inde pour l'Europe. Pline même admet plusieurs sortes de *malabathrum*. Ces auteurs avoient de fausses notions sur l'arbre qui porte ces feuilles, qui est, à ce qu'on assure, le laurier cassie; mais M. de Lamarck en fait une espèce distincte, qu'il nomme *laurus malabathrum*. (LN.)

MALA-CANINA des Romains. Ce sont les fruits de la MANDRAGORE. (LN.)

MALACCA-PELA. C'est le nom que les habitans du Malabar donnent au GOYAVIER ROUGE (*psidium pomiferum*). Ils nomment simplement *pela*, le *goyavier commun* (*psidium pyriferum*). (LN.)

MALACCA-SCHAMBU. Nom malabare du JAMBOSIER (*eugenia jambos*, Linn.). (B.)

MALACHÈ. Théophraste et Dioscoride donnent ce nom à la MAUVE. (*V. Malva*) Il tire son origine d'un verbe grec qui signifie relâcher, parce que la *mauve* relâche l'estomac. Trew a figuré, sous ce nom, le *pavonia racemosa*, Wild. (LN.)

MALACHIE, *Malachius*. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des serricornes, tribu des lampyrides.

Le corps mou, des élytres flexibles, ont fait donner à ce genre, établi par Fabricius, le nom de *malachius*, d'un mot grec qui signifie *délicat*, *mou*, *tendre*, *efféminé*. Linnæus et Geoffroy ont confondu les *malachies* avec les *téléphores*;

le premier, sous le nom de *cantharis*, le second, sous celui de *cicindèle*. Quoiqu'il y ait quelque ressemblance extérieure dans la forme de ces insectes, les mandibules filiformes et les antennes presque en scie, distinguent suffisamment les *malachies* des *téléphores*, qui ont les mandibules simples, les palpes sécuriformes, et les antennes filiformes.

Le corps des *malachies* est un peu allongé; la tête est à peu près de la largeur du corselet. Les yeux sont arrondis, saillans. Le corselet presque aussi large que les élytres, est déprimé, rebordé, ordinairement arrondi. L'écusson est petit et arrondi postérieurement. Les élytres sont flexibles, de la longueur de l'abdomen; elles cachent deux ailes membraneuses repliées; les pattes sont de longueur moyenne, avec les tarses composés de cinq articles.

Les *malachies* sont des insectes très-communs, qui vivent ordinairement sur les fleurs. Quelques auteurs cependant ont observé qu'ils ne se contentent pas du suc mielleux des plantes, et qu'ils attaquent aussi d'autres insectes pour s'en nourrir. Leurs habitudes sont conformes à celles des *téléphores*, mais ils présentent une singularité trop remarquable pour n'en pas faire mention. Lorsqu'on les prend dans la main, on voit sortir des côtés du corselet et du ventre, deux vésicules fort rouges, enflées, molles et irrégulières, composées de trois lobes. Ces quatre vésicules se désenflent, rentrent dans le corps de l'insecte dès qu'on cesse de le toucher, et ne laissent au même endroit que des marques d'une tache rouge. Quelques auteurs ont donné à ces espèces d'appendices le nom de *cocardes*. Il est difficile de satisfaire la curiosité sur l'usage ou l'utilité que l'on peut attribuer à cette partie singulière : on a privé quelquefois ces insectes d'une ou de toutes ces vésicules, sans qu'ils aient paru moins agiles et moins vifs. Quelques espèces ont à l'extrémité de leurs élytres une échancrure avec une pointe saillante ou un crochet au milieu. Il me paroît que ce caractère n'est propre qu'à l'un des sexes, ayant vu l'un d'eux, celui dont les élytres sont unies, saisir avec ses mandibules le crochet des élytres de l'autre individu, et l'arrêter ainsi lorsqu'il fuyoit.

Les larves des *malachies* ne sont pas encore connues; cependant il est présumable qu'elles vivent dans le bois, car on trouve souvent dans les chantiers l'insecte parfait nouvellement sorti de sa nymphe.

Ce genre est composé d'une vingtaine d'espèces qui habitent l'Europe; on les trouve presque toutes aux environs de Paris. Parmi ces espèces nous remarquerons :

Le Malachie bronzé, *Malachius æneus*, pl. G 3. 16. Il est

d'un vert bronzé : ses élytres sont rougeâtres, avec la base et une partie de la suture d'un vert bronzé.

Le MALACHIE BIPUSTULÉ, *Malachius bipustulatus*, Oliv., *Col.* tom. 2, n.° 27, pl. 1, fig. 1. Il est d'un vert bronzé; l'extrémité de ses élytres est d'un assez beau rouge.

Le MALACHIE FASCIÉ, *Malachius fasciatus*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 2. Il est petit; sa couleur générale est le noir bronzé; ses élytres sont noires avec deux bandes transversales d'un beau rouge. (O. L.)

MALACHITE. Oxyde de cuivre combiné avec l'acide carbonique, qu'on trouve en masses solides et d'une très-belle couleur verte. La malachite est susceptible de poli, et souvent on l'emploie en bijouterie. Ce carbonate de cuivre forme des stalactites ou croûtes mamelonnées dans les fissures des filons, comme la matière calcaire dans les cavités des montagnes ordinaires, ou comme l'hématite dans les mines de fer. Quand elle est sciée et polie, elle présente des cercles concentriques de différentes teintes de vert qui font le plus joli effet. La plus belle malachite se trouve dans la mine de Gouméchefski en Sibérie, à dix lieues au sud d'Ekaterinbourg, dans les monts Oural. C'est la seule mine connue où l'on trouve des morceaux d'un certain volume qui soient solides et propres à être taillés et polis. Partout ailleurs la malachite est remplie de cavernosités ou mêlée d'oxyde bleu de cuivre et d'autres matières étrangères. J'ai vu à Pétersbourg, dans le cabinet du docteur Guthrie, un échantillon de malachite qui avoit été scié et poli; il avoit trente-deux pouces de long, dix-sept de large et deux d'épaisseur; c'est, je crois, le plus beau morceau que l'on connoisse; le docteur Guthrie l'avoit reçu à la mort du favori de l'impératrice, M. de Lanskoï, dont il étoit médecin: on l'estimoit plus de vingt mille francs. Il y a long-temps qu'on ne trouve plus rien de semblable.

Outre la *malachite mamelonnée*, et formée de couches de diverses teintes, il y en a une variété dont la couleur est uniforme et d'un beau vert d'émeraude velouté; elle est composée de stries qui partent de divers centres, et qui viennent aboutir à sa surface que cette structure rend chatoyante. Elle est susceptible d'un beau poli, et ce travail ne lui fait rien perdre de son chatoiement, surtout quand on lui donne une surface un peu convexe. Cette belle variété, qui est un *cuivre carbonaté soyeux compacte*, est extrêmement rare. (De Born en cite un échantillon, *Catal.* 11, pag. 338.)

Les mines de cuivre de la *Tourïa*, qui sont aussi dans les monts Oural, mais à cent lieues au nord d'Ekaterinbourg, produisent également de la malachite; mais en général elle

n'est ni si solide, ni d'une aussi belle couleur que celle de Gouméchefski; elle est souvent caverneuse, et ses teintes sont foibles et tirent sur le bleuâtre. Il s'en trouve néanmoins une variété fort jolie, et qui, je crois, ne se rencontre pas ailleurs; quand elle est sciée perpendiculairement à sa surface, l'intérieur présente des dessins qui ont en miniature la forme des panaches de plumes d'autruche, à peu près comme le mica en végétation qu'on trouve dans quelques granites des Pyrénées. Ces panaches sont d'une teinte blanche verdâtre, sur un fond vert d'œillet.

On trouve de la malachite plus ou moins belle dans les mines de cuivre de quelques autres contrées, notamment à Moldava et à Saska dans le Bannat; à Schmœlnitz en Hongrie; à Kamsdorf et à Freyberg en Saxe; à Falkenstein près Schwartz en Tyrol, etc. *V.* CUIVRE CARBONATÉ VERT, vol. 8, pag. 565. (PAT.)

MALACHODENDRON, ou MALVA ARBOREA. Pline donne ces noms à une espèce de MALVACÉE EN ARBRE qu'on croit être notre LAVATÈRE EN ARBRE (*L. arborea*, L.). (LN.)

MALACHRE, *Malachra*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie et de la famille des malvacées, qui offre pour caractères : une collerette universelle composée de trois ou de six folioles plus grandes que le paquet de fleurs qu'elle renferme, et à chaque fleur un calice monophylle, persistant, petit, campanulé, à cinq découpures, à la base duquel se montrent huit ou douze bractées linéaires qui tiennent lieu de calice extérieur; une corolle de cinq pétales ovoïdes, réunis par leurs onglets et adhérens au tube staminifère; des étamines nombreuses, réunies à leur base en un tube qui soutient des anthères réniformes; un ovaire supérieur, orbiculaire, surmonté d'un style cylindrique, qui se partage au sommet en dix parties dont chacune se termine par un stigmate obtus; en cinq capsules monospermes, disposées circulairement autour d'un réceptacle central.

Ce genre renferme des plantes exotiques à feuilles simples et alternes accompagnées de stipules; à fleurs ramassées en tête à l'extrémité des rameaux et à l'aissellé des feuilles. On en compte neuf à dix espèces, toutes d'Amérique et toutes annuelles.

La plus connue de ces espèces, la seule qu'on cultive dans les jardins de botanique de Paris, est la MALACHRE CAPITÉE, qui a les feuilles rudes au toucher, en cœur, anguleuses, dentées, le calice commun de trois folioles, et renfermant sept fleurs. Elle vient des Antilles, où elle croît dans les lieux marécageux. (B.)

MALACOCISSUS, *Plante flasque*, en grec. C'est un des

noms anciens d'une plante que plusieurs botanistes croyent être une espèce grimpante ou voluble à feuilles semblables à celles du LIERRE, et dont la tige est trop foible pour se soutenir d'elle-même comme celle du lierre. La TERRÈTE, le LISERON des haies, et le TAMINIER, sont cités pour tels. D'autres botanistes ont cru que les feuilles du *malacocissus* ne différoient de celles du lierre que par leur mollesse; et ils indiquent le POPULAGE et la FICAIRE, qu'ils nomment, le premier, *malacocissus major*, et le second, *mal. minor*. Ce nom est écrit tantôt *malacocissus, malacocissum*, et tantôt *malacocissos*. (LN.)

MALACODERMES. Quelques auteurs ont donné ce nom à une division des mollusques, qui comprend les espèces à corps mou et gélatineux, c'est-à-dire, les MÉDUSES et les ACTINIES. *V.* RADIAIRE. (B.)

MALACODERMES, *Malacodermi*. Insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, dont j'avois fait une famille, et qui comprennent les cinq dernières tribus de notre famille des SERRICORNES. *V.* ce mot et l'article ENTOMOLOGIE. (L.)

MALACODENDRE, *Malachodendrum*. Arbrisseau à feuilles alternes, grandes, pétiolées, ovales, acuminées, bordées de dents et velues dans leur jeunesse; à fleurs grandes, jaunes, solitaires et presque sessiles dans les aisselles des feuilles, qui forme, selon Cavanilles, un genre dans la monadelphie polyandrie.

Ce genre a pour caractères : un calice persistant, monophylle, divisé en cinq parties, velu à l'extérieur; une corolle de cinq pétales obtus, légèrement frangés sur leurs bords et velus en dehors; des étamines nombreuses réunies à leur base, et portant des anthères réniformes; un ovaire supérieur, velu ou lanugineux, marqué longitudinalement de cinq sillons et surmonté de cinq styles à stigmates globuleux; cinq capsules ovales, acuminées, uniloculaires, bivalves, monospermes, rapprochées et renfermant chacune une semence trifide.

Le malacodre avoit été confondu par Linnæus avec le *stewartia malachodendron;* mais il est fort différent comme espèce, quoique d'après l'observation de Jussieu, vérifiée par Ventenat, il doive être réuni à ce dernier genre, si son embryon est plane et son périsperme charnu. Il est probable qu'il vient de l'Amérique méridionale. On le cultive dans quelques jardins de Paris, où la grandeur de ses fleurs et leur bonne odeur font désirer sa multiplication. L'héritier en a donné une superbe figure, pl. 74 de ses *Stirpes*, sous le nom de *stewartia pentagyna*. Il est également figuré pl. 158 des *Dis-*

sertations de Cavanilles, et pl. 595 des *Illustr.* de Lamarck. (B.)

MALACOÏDES de Tournefort. C'est le même genre que le MALOPE de Linnæus. Le MALACOÏDES de Plumier répond au genre MALACHRA, aussi de Linnæus. (LN.)

MALACOLITHE (Pierre tendre, en grec). Abildgaard donne ce nom à une substance minérale que M. D'Andrade a fait connoître le premier avec quelques détails, sous le nom de SAHLITE, parce qu'elle fut d'abord trouvée en Suède, dans les mines d'argent de Sahla, en Westemannie, puis en Norwége. M. Haüy la rapporte au *pyroxène* dont elle est une variété; mais M. de Bournon, qui a publié un travail intéressant sur la *sahlite*, la croit distincte du *pyroxène*. *V.* ce mot et SAHLITE. (LN.)

MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX. Ordre de poissons établi par Cuvier, et qui répond aux familles des GYMNOPOMES et des DERMOPTÈRES de Duméril. (B.)

MALACOS. Oiseau de mer et de rivière, que l'on trouve au Cap de Bonne-Espérance, et dont les jambes sont enfoncées dans l'abdomen; il a le bec dentelé, la grosseur de l'*oie*. Kolbe dit qu'il passe la nuit, juché sur une pointe de rocher, ou perché sur un arbre. Son plumage est varié de noir, de blanc et de gris. (V.)

MALACOSTRACÉS, *Malacostraca*. Je désignois ainsi, dans mes ouvrages antérieurs sur l'entomologie, un ordre de crustacés, correspondant au genre *cancer* de Linnæus. Cette coupe forme aujourd'hui, avec son genre *oniscus*, quatre ordres: les DÉCAPODES, les STOMAPODES, les AMPHIPODES et les ISOPODES. Tous ces crustacés ont pour caractère commun: bouche composée de mandibules, de plusieurs mâchoires et recouverte par des pieds-mâchoires, tenant lieu de lèvre inférieure, ou la représentant.

Les uns ont un palpe sur chaque mandibule. La plupart ont un test, et le plus souvent les yeux pédiculés. Ils composent les trois premiers ordres et embrassent le genre *cancer* du même naturaliste.

Les autres n'ont point de palpe distinct aux mandibules, ni de test proprement dit; leur corps est annelé; leurs yeux sont toujours sessiles. C'est le quatrième ordre. Dans les *branchiopodes* qui composent notre cinquième et dernier ordre, la bouche est tantôt formée d'un suçoir, tantôt de mâchoires, mais jamais fermée par des pieds-mâchoires. Leurs tégumens sont plutôt cornés que calcaires; la plupart n'ont que des pattes branchiales. Ils sont tous aquatiques. (L.)

MALACOXYLE, *Malacoxylum*. Nom donné par Jacquin, qui l'a figuré, à un grand arbre des îles de France, qui est appelé MAPOU. (B.)

MALACOZOAIRES. Mot substitué, par Blainville, à celui de MOLLUSQUES, si anciennement connu, et si doux à prononcer. (B.)

MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES. *Voy.* l'article MÉDECINE VÉTÉRINAIRE. (DESM.)

MALADIES DES OISEAUX DE CAGE. *V.* les mots SERIN et OISEAU. (V.)

MALADIES DES VÉGÉTAUX. *V.* les articles ARBRE, GRAINS, VÉGÉTAUX, etc. (D.)

MALADOA. Coquille du Sénégal, rangée parmi les *pétoncles*, et dont on a fait une ARCHE, *arca senilis* (B.)

MALAGH. En Languedoc, on nomme ainsi le CERISIER SAUVAGE. (LN.)

MALAGO-CODI. Nom malabare du POIVRE NOIR (*piper nigrum*, L.). (LN.)

MALAGO-MARAM. Nom malabare d'un arbrisseau figuré par Rheede (5, tab. 25), et qui paroît voisin de l'*ornitrophe cobbe*; il en diffère par ses fleurs en grappes rameuses. J. Burmann croit qu'il est le même que le *rhus cominia*, c'est-à-dire l'*ornitrophe cominia*; mais celui-ci est un arbre de la Jamaïque. (LN.)

MALAGUETA. Les Espagnols donnent ce nom au MYRTHE-PIMENT. (LN.)

MALAGUETTE. *V.* au mot MANIGUETTE. (B.)

MALAGUETTE DU BRÉSIL. C'est le PIMENT ANNUEL (*capsicum annuum*, L.). (LN.)

MALAGUETTE DE GUINÉE. C'est l'AMOME GRAINE DE PARADIS. (LN.)

MALA-INSCHI-KUA. Selon Willdenow, la plante que les habitans du Malabar nomment ainsi, et qui est figurée pl. 14 du volume 11 de l'*Hortus Malabaricus*, est l'*hellenia allughas*. (LN.)

MALAIROSOS (rose mâle). En Languedoc, on nomme ainsi la ROSE DE PROVINS, parce qu'elle est d'une couleur beaucoup plus foncée et plus vigoureuse que les autres *roses*. (LN.)

MALAKAIA. Barrère donne ce nom au MARGAY. (*Voy.* ce mot.) Mais M. d'Azara prétend que ce nom altéré est celui de l'*ocelot*, appelé par les Guaranis *mbaracaya*. *Voyez*, à l'article CHAT, l'histoire de l'OCELOT. (S.)

MALAKENTOMOZAIRES. Nom donné par Blainville à une classe d'animaux marins, intermédiaire entre les MOLLUSQUES et les CRUSTACES. Elle ne renferme que les genres OSCABRION et ANATIF. (B.)

MALAKOKRANEYS. Nom grec du GEAI. *V.* ce mot. (S.)

MALAMIRIS. Nom indien d'une espèce de Poivre (*piper malamiris*, Linn.) appelée au Malabar Amalago, et qu'on ne doit pas confondre pour cela avec le *piper amalago*, lequel croît à la Jamaïque et à Saint-Domingue. (LN.)

MALANCIER. C'est, en Savoie, l'Amelanchier, arbrisseau du genre des Néfliers (*mespilus*), suivant Linnæus, et des Poiriers (*pyrus*), selon Willdenow. (LN.)

MA-LAN-HOA. C'est, en Chine, le nom de l'Aster des Indes (*aster indicus*, L.), cultivé dans les jardins comme ornement. Loureiro nous apprend qu'il n'a pas vu en Chine l'aster que Linnæus nomme *chinensis*, et qui est notre *reine marguerite*. (LN.)

MALANI, *Antirrhea*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des rubiacées, qui présente pour caractères : un calice persistant, très-petit et à quatre dents; une corolle monopétale, hypocratériforme, à tube court et à limbe divisé profondément en quatre lobes; quatre étamines à anthères oblongues, presque sessiles; un ovaire inférieur, arrondi, chargé d'un style filiforme, terminé par deux stigmates; un drupe ovale, très-petit, couronné, et couvrant un noyau biloculaire qui contient une seule semence dans chaque loge.

Ce genre, établi par Aublet, porte, dans Jussieu, le nom d'*antirrhea*, et dans Willdenow, celui de *cuninghamia*. Il renferme des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, opposées ou verticillées, accompagnées de stipules intermédiaires, et à fleurs disposées, aux aisselles des feuilles, sur des pédoncules rameux, ou en grappes terminales.

On en compte quatre espèces, dont les plus importantes à connoître sont :

Le Malani sarmenteux, qui a les feuilles opposées, ovales, rugueuses et velues en dessous. Il croît à Cayenne. Ses rameaux, très-longs et flexibles, en s'étendant sur les arbres voisins, grimpent jusqu'au sommet des plus grands, et couvrent quelquefois des espaces considérables en largeur.

Le Malani verticillé a des feuilles ovales, aiguës, verticillées trois par trois. C'est un grand arbre qui croît aux îles de France et de la Réunion, où on l'emploie à la charpente, sous le nom de *bois de lousteau*, et où l'infusion de ses feuilles ou de son écorce passe pour spécifique contre les hémorrhagies. (B.)

MALANKUA. Nom malabare d'une espèce de Zédoaire (*kæmpferia rotunda*, Linn.). (LN.)

MALAPAENNA. Arbre du Malabar, à feuilles alternes et à fleurs en corymbes sur les branches, composées d'un

calice à quatre ou cinq folioles persistantes; d'un à quatre ou cinq pétales; de huit ou dix étamines épigynes; d'un ovaire surmonté d'un style à un stigmate, et d'une baie uniloculaire contenant un noyau. Adanson en fait un genre qu'il place dans la troisième section de sa famille des CISTES. (LN.)

MALAPARI, *Malaparius*. Arbre à feuilles alternes, pétiolées, pinnées avec impaire, et à fleurs jaunes, en grappes, auxquelles succèdent des gousses qui contiennent une à trois semences. Son bois est mou et citrin. Il croît dans les Moluques, où on attribue à son écorce et à sa racine la faculté de corriger les effets des poisons.

Lamarck soupçonne qu'il appartient à la famille des *légumineuses*, et le rapproche des PTÉROCARPES. (B.)

MALAPERTURE, *Malaperturus*. Lacépède a ainsi appelé un genre qu'il a établi dans la division des poissons ABDOMINAUX, pour placer le SILURE ÉLECTRIQUE qui n'a pas les caractères des autres.

Ceux de ce nouveau genre sont : tête déprimée et couverte de lames grandes et dures ; bouche à l'extrémité du museau et barbillons aux mâchoires ; peau enduite d'une mucosité abondante ; une seule nageoire dorsale qui est adipeuse et placée près de la caudale.

Le *malaperture électrique* se trouve dans les rivières d'Afrique, et atteint deux pieds de long. Son corps est cendré et taché de noir, comme le *gymnote*, la *torpille*, le *tétraodon* et le *trichiure* du même nom spécifique ; il jouit de la propriété électrique ou mieux galvanique, c'est-à-dire, que dès qu'on le touche, on éprouve une commotion violente aux articulations (*V.* au mot ELECTRICITÉ); mais ici l'organe électrique entoure complétement le poisson, d'après l'observation de Geoffroy, qui a fait un excellent travail comparatif sur ce silure. Cette propriété lui a été donnée pour engourdir les autres poissons, même les tuer et en faire plus facilement sa proie. (B.)

MALARD ou MALART. Dans le midi de la France on appelle CANARD MALARD les métis du *canard de Barbarie* et de la *cane ordinaire*. En Normandie, c'est le nom du *canard domestique* mâle; la femelle s'appelle *bourre*, et le petit *bourret*. *V.* CANARD. (S.)

MALARMAT. Nom vulgaire d'un poisson, du *trigla cataphracta*, Linn., dont Lacépède a formé un genre sous le nom de PÉRISTÉDION. (B.)

MALAVEN. Bois incorruptible des Philippines. On ignore de quel arbre il provient. (B.)

MALAXIS, *Malaxis*. Genre de plantes établi par Swartz dans la gynandrie diandrie, et dans la famille des orchidées. Il a pour caractères : un nectaire monophylle, articulé, concave, en cœur, postérieurement en pointe, antérieurement bifide, et sur la base supérieure duquel est un enfoncement où sont placés deux étamines sessiles et un germe allongé. Il a six pétales, dont deux plus grands, presque triangulaires, renferment le nectaire, deux moyens arrondis et deux plus petits subulés, recourbés en arrière ; une capsule oblongue, à six côtes arrondies et à une seule loge.

Ce genre, fort voisin du CALYPSO de Salisbury, renferme treize espèces dont font partie les *ophrydes des marais*, de *Loësel*, etc. (*V.* au mot OPHRYDE.) J'ai observé en Caroline le MALAXIS EN ÉPI : son bulbe est gros comme une noisette, sa tige est quadrangulaire et ne s'élève que de six pouces. Une seule feuille sort de la racine, embrasse la tige dans la moitié de sa longueur, et se développe sous une forme ovale. Les fleurs sont disposées en grappes terminales, petites, vertes et légèrement odorantes. Elles avortent souvent. Elle se trouve dans les bois dont le terrain est très-bon.

Les genres CRYPTOSTYLE et LIPARIS ont été établis aux dépens de celui-ci. (B.)

MALBROUCK, *Simia faunus*. Quadrupède de l'ordre des quadrumanes et du genre GUENON. (*V.* ce mot.) Ce singe est figuré pl. G 6 de ce Dictionnaire. (DESM.)

MALCOME, *Malcomia*. Genre de plantes établi par Aiton pour placer les GIROFLÉES MARITIME, d'AFRIQUE et quelques autres. Ses caractères sont : calice fermé ; stigmate aigu ; silique cylindrique, bivalve. (B.)

MALCOT. Nom vulgaire du GADE-TACAUD. (B.)

MALE, *Mas* ou *Masculus*. Quoique nous traitions en particulier, à l'article SEXE, des organes mâles et femelles, nous avons observé d'autres caractères particuliers qui distinguent les femelles chez la plupart des animaux dioïques ; il faut donc exposer aussi ceux qui caractérisent les mâles. Ce sujet n'est pas sans importance, puisqu'il arrive trop souvent d'établir plusieurs espèces distinctes, faute de savoir quelles différences séparent les individus de différens sexes, quand leurs organes d'accouplement sont cachés.

Dans les végétaux dioïques, les pieds mâles ne sont jamais aussi forts, ni aussi nombreux que les pieds femelles ; c'est une observation facile à constater dans le chanvre, les épinards, les mercuriales, ou des arbres, tels que les saules et peupliers, etc. De même les palmiers mâles, les muscadiers mâles ne portant pas de fruits, sont plus petits, plus

maigres ou plus secs : ils périssent aussi plus tôt que les femelles qui, destinées à porter les fruits jusqu'à la maturité, devoient survivre à l'acte de la génération. Il en est de même parmi les insectes et toutes les espèces à vie courte, annuelle ou bisannuelle, de végétaux ou d'animaux; les mâles ne survivent guère à l'acte de la reproduction qui semble les épuiser entièrement. (*V.* aussi FEMELLE et PLANTE.)

Si le caractère de toutes les femelles, indépendamment des organes sexuels, consiste dans une plus grande proportion d'humidité, de puissance nutritive et réparatrice ; si la femme, par exemple, a les organes du bassin et de l'abdomen larges et développés, une surabondance d'humeurs manifestée par la saillie des mamelles, par plus d'embonpoint et de tissu cellulaire, par une chair plus molle, plus spongieuse, par des fluides prédominans, tels que le flux menstruel, le lait, l'urine, etc.; si, au contraire, elle a les organes du mouvement plus foibles, des bras, des jambes moins robustes, une tête, des épaules moins larges, les mâles se distingueront par des qualités tout opposées.

En effet, chez tous les animaux à sexes séparés, les mâles ont les organes antérieurs du corps, notamment la tête, le cou, les épaules, les bras et les jambes, l'épine dorsale dans les vertébrés, beaucoup plus vigoureux, plus solidement construits que chez les femelles. Aussi la femme forme une sorte de pyramide ; son bassin ou ses hanches sont plus larges que ses épaules. L'homme, au contraire, présente une pyramide renversée, puisque ses épaules sont bien plus larges que son bassin. Il doit, en effet, agir par la tête, les bras, la poitrine, organes de l'énergie animale ; la femme, au contraire, par l'utérus ou les mamelles, organes d'éducation ou de reproduction. (*V.* NATURE, et MATRICE, MAMELLES, MENSTRUES.)

Chez le mâle, c'est donc toujours à la vigueur, à l'activité, à l'ardeur, que tendent les fonctions.

1.° Tous les mâles sont plus secs, plus fibreux; ils paroissent plus bruns dans toutes leurs nuances de couleurs, ou ils ont des marques, des taches, etc., beaucoup plus tranchées et plus vives que les femelles, soit poils, plumes, écailles, coquilles, etc. Ce caractère est d'autant plus vigoureusement prononcé, parmi les oiseaux surtout, que l'individu est plus mâle, plus amoureux, plus capable d'engendrer. En effet, il ne revêt ses brillantes parures qu'à l'époque de sa puberté, et dans les saisons du rut, chez les espèces qui muent complétement, comme plusieurs oiseaux. (*V.* MÉTAMORPHOSE.) Pendant sa jeunesse impubère ou sa

vieillesse, souvent il n'a pas une livrée bien différente de sa femelle. Il en est de même chez les insectes à l'état de larve.

2.° Tous les mâles ont plus de productions extérieures que les femelles, sur la peau ou sur diverses parties. Il semble que la froideur, la timidité, naturelles aux femelles, renferment à l'intérieur toutes leurs fonctions, comme leur utérus et les organes sexuels, ou les rendent non-seulement cachées, dissimulées, diminuent leur voix, leur fassent chercher des détours et des défaites, la ruse et la tromperie. Au contraire, chez le mâle, la chaleur et la force interne poussent davantage au dehors les organes sexuels, développent plus fortement les poils, les plumes, les écailles, les crêtes, les cornes, les crinières, et mille autres attributs propres à son sexe, surtout vers la tête ou les épaules. Ainsi, la barbe à l'homme et les villosités de sa poitrine, les crinières de l'ouanderou et d'autres singes, celle du lion; les crêtes des vautours, du coq; la queue en roue, les aigrettes brillantes, les belles plumes coccygiennes du paon, celles de la lyre (*mænura*); la collerette du combattant de mer (*tringa*); le pinceau de poils à la gorge des griffons ou gypaëtes, et du dindon; les caroncules de la gorge, du tour des yeux, de plusieurs gallinacés; les huppes des ducs et chouettes; les plumes hypocondriacales et humérales des différens oiseaux de paradis; les crêtes, les goîtres de plusieurs lézards tupinambis, les verrues des pouces de devant aux batraciens; les appendices particuliers aux squales ou chiens de mer, et aux raies; plusieurs sortes de tentacules sur la tête de quelques poissons, baudroies, blennies; ou des crochets, des piquans divers sur les *trachinus*, uranoscopes, trigles, etc.: tels sont, en général, les attributs masculins. On en rencontrera encore des exemples chez les insectes; ainsi, des mâles de vers à soie et autres bombyx; des noctuelles, des vers luisans ou lampyres, des blattes, des kermès et coccus mâles portent seuls des ailes bien déployées; tandis que celles-ci n'existent qu'en rudiment, ou manquent tout-à-fait aux femelles, surtout dans les pays froids. Ainsi, les cigales, les grillons, les criquets mâles possèdent seuls ces bruyantes timbales, ou ces instrumens avec lesquels ils appellent leurs femelles au temps de leurs amours. Il y a des pointes, des cornes, et autres attributs aux corselets de plusieurs scarabées, de bousiers, de géotrupes.

3.° Parmi toutes les classes d'animaux vertébrés et à poumons, les mâles ont une voix plus forte et plus grave que les femelles; car, même les femelles d'oiseaux chanteurs sont muettes, ou ne jettent que de petits cris. Mais chez les mâles, les organes vocaux se développent et grossissent

(*V.* Glotte); et même la trachée artère, chez plusieurs palmipèdes, chez des échassiers et des gallinacés, se recourbe, s'allonge au-dessus du sternum, dans les mâles seulement, pour donner plus d'extension à leur voix, comme dans les circonvolutions du cor. C'est aussi vers l'époque du rut que les rubans et les cartilages du larynx se tendent davantage chez les mâles, pour rendre leurs cris plus rauques. (*V.* Voix.)

4.° Non-seulement, tous les mâles ont les organes de la locomotion plus agiles et plus robustes, en général, que les femelles; mais la nature les ayant destinés à la supériorité, dans leur race, elle leur attribua le courage, l'audace du caractère, et surtout des armes pour les combats. Aussi les mâles de ruminans à cornes ne manquent jamais de ces défenses, ce qui arrive à plusieurs de leurs femelles plus pacifiques, dans le genre des cerfs, par exemple, et chez les brebis; quand les deux sexes en portent également, le mâle en a de plus fortes et de plus grandes. De même les mâles d'éléphans, de babyroussas, ont des défenses ou des dents plus prolongées que celles des femelles. En général, les dents sont plus développées chez tous les mâles, et les dernières molaires (dents de sagesse) manquent plus souvent aux femmes qu'à l'homme.

Chez les oiseaux, ce sont seulement les gallinacés qui portent ces ergots ou ces éperons piquans aux pattes, et dont ils se servent dans leurs combats. Il en est de même des aiguillons du pli de l'aile, chez les pluviers (*charadrius spinosus*, *cayanus*, *cristatus*, *etc.*), les jacanas (*parra*), nommés *chirurgiens*, comme portant une lancette, une lame perçante à leurs ailes; les kamichis en ont deux à chaque. D'ailleurs, plusieurs oiseaux mâles portent aussi sur la tête un casque, comme le casoar, la peintade; ou une corne mobile, comme le kamichi, etc.

En effet, soit parmi les mammifères ruminans, et plusieurs autres, tels que les phoques, divers carnassiers, etc., soit parmi les oiseaux gallinacés, échassiers et palmipèdes, les mâles sont toujours moins nombreux que les femelles, communément, puisque la nature les a créés polygames. Aussi, un taureau, un étalon, un chien, ou un coq, un canard mâle, peuvent féconder plusieurs femelles; car, jusque dans l'état sauvage, ces animaux ont des sérails, des troupes de femelles à leur suite. A l'époque de leur reproduction, ils les rassemblent, les contraignent à demeurer sous leur protection; mais en même temps ils ne souffrent point que des étrangers viennent jouir de ces femelles. Plus jaloux que les sultans de l'Orient dans leur harem, ils détestent

également ces êtres immoraux qui dîment sur les plaisirs du vulgaire, qui ne ne se font nul scrupule de l'adultère. Les voilà donc en guerre contre tous leurs rivaux; sans doute ils se montrent héros en amour, et la libérale nature les a dotés d'une vigueur assez peu commune, pour suffire à l'imprégnation de leurs femelles; mais qui ne sait combien la chair est fragile aux tentations, et qu'une génisse tendre se lassant des caresses de son vieil époux, peut enfin préférer un voisin plus aimable?

5.° Ainsi, la nature qui vouloit la perfection des espèces, a donc établi que le mâle le plus robuste, le plus agile, le plus courageux, seroit préféré par les femelles. Et qu'on nous dise pourquoi les militaires, ou l'air mutin et martial des hommes, sont toujours mieux venus près des femmes que les sages et les philosophes (1)? Il est naturel que le foible aspire à être protégé par le plus fort, et qu'il cède avec moins de honte au vainqueur. Donc la guerre est le partage du mâle; c'est par-là qu'il brille aux yeux de ses rivaux et à ceux d'un autre sexe. L'amour est un combat dans lequel on n'acquiert le droit de donner la vie qu'en sachant braver la mort. Le nom du dieu *Mars* vient du mot *mâle;* ainsi Homère avoit une poésie mâle :

Mares animos in martia bella
Versibus exacuit.

C'est donc le sperme masculin qui donne la supériorité d'action et d'énergie vitale chez tous les animaux; le mâle recèle plus de feu que la femelle, lors même qu'il a le moins de corpulence, comme parmi une foule d'insectes, les termites, les fourmis, les coccus et kermès, etc.; car les femelles de ces espèces, portant souvent un grand nombre d'œufs, ont l'abdomen extraordinairement renflé et distendu. Il en est de même chez les poissons, les reptiles et même chez des oiseaux de proie; mais il existe une raison particulière de la force et de l'énergie attribuée à la plupart de ces femelles de carnivores, soit mammifères, soit oiseaux. Comme les mères devoient nourrir leur progéniture, il falloit qu'elles reçussent de la nature assez de vigueur musculaire pour vaincre une proie suffisante et l'apporter à leurs petits. Aussi les lionnes et les tigresses, comme toutes les femelles des oiseaux de proie, sont ou plus grosses et plus fortes, ou du moins plus féroces que leurs mâles à l'époque de leur gésine; de là vient le nom de *tiercelet* chez plusieurs faucons, dont la femelle est d'un tiers plus grande que le mâle.

(1) Voltaire rapporte que le cardinal de Richelieu se déguisoit en colonel, avec un énorme plumet, pour aller en bonne fortune.

6.° Indépendamment de ces caractères, les mâles de plusieurs animaux possèdent des organes d'appréhension pour retenir et forcer les femelles dans l'accouplement. Ainsi divers quadrupèdes et quelques serpens ont ou une verge fourchue et double, ou un os, ou des épines, des crochets au gland de leur verge, comme les chats, les gerboises, les agoutis (*caoia*), les crotales et vipères. (*V.* VERGE.) Les verrues du pouce des mâles de grenouilles et crapauds, servent à retenir les deux mains de ces batraciens fortement étreintes sous le ventre des femelles dans l'accouplement. On présume que les appendices anales des raies et des squales, contenant des lames de corne très-coupantes, sont également destinées à saisir les femelles qui manquent seules de ces organes. Dans les insectes, les libellules mâles portent des pinces à l'extrémité de l'abdomen pour saisir leurs femelles; les coléoptères ont des lames à côté de leur verge pour ouvrir les parois du vagin; plusieurs guêpes (*vespa clypeata* et *cribraria*, etc.) ont aussi de petits boucliers à leurs cuisses, pour le même but. Des scarabées, des lucanes mâles, ont tantôt les mandibules très-prolongées (le cerf-volant, *lucanus cervus*), ou des cornes, des proéminences du corselet, comme quelques staphylins ou oxytèles, des géotrupes; ou des formes différentes d'antennes en massue ou en feuilles, comme chez les hannetons; ou une pointe sur la tête, comme des sinodendres, etc.

Remarquez à cet égard que les parties proéminentes qui distinguent les mâles sont placées ordinairement, soit à la tête, soit au haut du corps; tandis que chez les femelles, c'est surtout à l'extrémité de l'abdomen, comme les tarières des cynips, des ichneumonides, les sabres ou tuyaux servant d'oviductus aux femelles des taupe-grillons et sauterelles, ou les aiguillons perçans des abeilles, des guêpes ou autres hyménoptères. Les femelles des crustacés ont aussi la queue plus large, avec des appendices pour soutenir leurs œufs. Ces faits indiquent donc que généralement dans tout le règne animal, les caractères masculins sont plutôt situés vers le haut du corps, et les féminins, vers le bas. On sait même que les organes fécondateurs des mâles des araignées sont placés à des palpes sur leur tête, tandis que la vulve de la femelle ne peut jamais être qu'à l'abdomen. Pareillement, chez des coquillages, tels que l'*hélix viviptara*, L., la verge du mâle est dans le tentacule droit, etc.

Enfin, quoique les mâles parviennent plus tard, d'ordinaire, que les femelles, à l'époque de leur puberté, parce qu'il faut plus de substance pour les composer, et qu'ils ont une texture plus solide, néanmoins ils achèvent plus rapidement leur carrière, pour l'ordinaire, parce qu'ils vivent avec beau-

coup plus d'intensité que les femelles. Plusieurs, surtout chez les insectes annuels, ou à métamorphose, ne survivent point à l'acte de la génération. Chez les espèces polygames, le mâle s'usè aussi plus rapidement que les femelles, parce qu'il est plus ardent. *Voyez* FEMELLE, SEXE, VERGE, GÉNÉRATION, NATURE, etc. (VIREY.)

MALE-FOU. Nom vulgaire d'une espèce d'ORCHIDE, *Orchis mascula*, L. (LN.)

MALEITAS ou MALEITEIRA. En Portugal, c'est le nom de quelques EUPHORBES qui y croissent. (LN.)

MALEROUDA. Tout ce que disent quelques anciens voyageurs, c'est que le *malerouda* est un oiseau noir de l'île de Ceylan; autant auroit-il valu n'en rien dire. (S.)

MALESHERBE, *Malesherbia*. Plante du Pérou, qui forme dans la pentandrie trigynie un genre qui offre pour caractères: un calice tubuleux, coloré, à dix stries, à cinq divisions ovales et ciliées; une corolle de cinq pétales; six écailles tridentées, attachées à l'ouverture du calice; cinq étamines; un ovaire supérieur, pédicellé, triangulaire, velu, terminé par trois styles insérés à sa base; une capsule allongée, triangulaire, uniloculaire, trivalve, et contenant un grand nombre de petites semences.

Ce genre est le même que celui appelé GYMNOPLEURE par Cavanilles. (B.)

MALESTAN. On donne ce nom aux SARDINES qu'on a mises en saumure avant de les placer dans des barils. (B.)

MALESTROMS. *V.* MAELSTROM. (PAT.)

MALETTA, MALAR, MARAVARA. C'est, dans Rheede, l'ACROSTIQUE HÉTÉROPHYLLE. (B.)

MALETTE A BERGER. *V.* THLASPI BOURSE A PASTEUR. (B.)

MALFAISANTE. Nom donné à la SCOLOPENDRE MORSITANTE. (L.)

MAL FAMÉES ou MAL NOMMÉES. Noms donnés, dans les colonies, à quelques espèces d'EUPHORBES qui ne sont point malfaisantes, comme sont en général les espèces de ce genre. (LN.)

MAL FINI. *V.* l'article FAUCON. (V.)

MAL FINI (PETIT). *V.* les mots ÉPERVIER et FAUCON. (S.)

MALHERBE. Nom qu'on donne, dans les parties méridionales de la France, à la DENTELAIRE COMMUNE, MÉZÉRÉON, et à une plante des mêmes contrées qu'on emploie à la teinture. Cette dernière est peut-être le SUMAC FUSTET. (B.)

MALICORIUM. Le peuple, dit Pline, appelle *malicorium* les fruits non mûrs du *malus-punica* (le GRENADIER), parce qu'il s'en sert pour préparer les cuirs. L'écorce de grenade est encore employée au même usage. *V.* au mot GRENADIER, vol. 13, p. 452. (LN.)

MALI-MALI. Nom caraïbe de la CASSE AILÉE. (B.)

MALIMBE. J'ai remplacé ce nom par celui de TISSERIN, pour le genre auquel je l'avois appliqué dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire, après m'être assuré qu'il ne pouvoit convenir à toutes les espèces qu'il renferme. *V.* tant pour ce mot que pour les oiseauxnommés *malimbes*, l'art. TISSERIN. (V.)

MALINA et MALINY. Noms du FRAMBOISIER, en Russie, en Pologne et en Bohème. (LN.)

MALINATHALLA. Théophraste donne ce nom, suivant Daléchamp, au SOUCHET COMESTIBLE, *Cyperus esculentus*, L. (LN.)

MALINEN. Un des noms allemands de la VIORNE OBIER. (LN.)

MALINGA-TENGA. Nom malabare des fruits de l'espèce de COCOTIER appelé *tenga*, c'est-à-dire, du *cocos nucifera*, Linn. (LN.)

MALION ou MALIUM. La CAMOMILLE ROMAINE, *Anthemis nobilis*, paroît avoir reçu ces noms chez les anciens. (LN.)

MALKOHA, *Phœnicophaus*, Vieill. Genre de l'ordre des oiseaux *sylvains*, de la tribu des ZYGODACTYLES, et de la famille des BARBUS. *V.* ces mots. *Caractères :* Bec plus long que la tête, épais, garni de soies divergentes à la base, entier, arrondi, lisse, aminci brusquement et arqué vers le bout; narines orbiculaires, latérales, situées à la base du bec; langue . . . . .; orbites mamelonnés; ailes à penne bâtarde courte; les troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes; dix rectrices, étagées; quatre doigts, deux devant, deux derrière. Cette division est composée de deux espèces qui se trouvent dans les Indes; elles se nourrissent de fruits. C'est à quoi se borne ce que l'on sait du genre de vie de ces oiseaux.

Le MALKOHA proprement dit, *Phœnicophaus pyrrhocephalus*, Vieill.; *cuculus pyrrhocephalus*, Lath., *Ind. zool.*, tab. 6; a quinze pouces de long; le bec d'un jaune verdâtre; le sommet de la tête et une partie des joues d'un rouge éclatant, entouré d'une bande blanche; le derrière de la tête et le dessos du cou, d'un vert noirâtre et tachetés de blanc; le de-

vant du cou, le dos, les ailes et la queue, d'un noir nuancé d'un peu de vert, celle-ci terminée de blanc; la poitrine et le ventre, de cette couleur; les pieds d'un bleu pâle. Cet oiseau se trouve à Ceylan, où il porte le nom de *malkoha*.

Le MALKOHA ROUVERDIN, *Phœnicophaus viridis*, Vieill., pl. 225 des *Oiseaux d'Afrique* de Levaillant, est un peu plus grand que le précédent; le bec est vert en dessus et noir en dessous; la tête et les plumes des joues sont d'un gris bleuâtre; les parties supérieures du cou et du corps, d'un vert sombre, glacé; les pennes alaires, de la même couleur en dehors; les parties inférieures d'un beau marron, plus foncé sur le ventre et le bas-ventre (1). Des individus ont les joues d'un rouge incarnat; la tête d'un gris foncé; le devant du cou et la poitrine couleur de rouille; la nuque, le dos, les ailes et la queue d'un vert sombre, à reflets métalliques; les pennes caudales terminées de roux foncé. (V.)

MALLA. Nom qu'on donne, au Pérou, à une espèce de CAPUCINE (*tropæolum peregrinum*), selon Feuillée. (LN.)

MALLA-HOLLA. Nom donné, à Ceylan, à l'arbre que les botanistes nomment *olax zeylanica*. (LN.)

MALLAM TODDALI des Malabares. On présume que c'est le même arbre que le CALABURE SOYEUX, ou bois de soie (*muntingia calabura*, L.); mais il est plus probable que c'est le micocoulier d'Orient (*celtis orientalis*, L.). Il est figuré par Rheede, Malab. 4. t. 40. (LN.)

MALLAM-TSJUTTI. Nom malabare d'un SAINFOIN (*hedysarum diphyllum*, L.), suivant J. Burmann. (LN.)

MALLEAMOTHE. Nom du PAVETTE DE L'INDE. (B.)

MALLEMUCKE. C'est, dans divers auteurs, le nom du GOÉLAND VARIÉ. (V.)

MALLEUS. Nom latin des coquilles bivalves du genre MARTEAU. (DESM.)

MALLINGTONE, *Mallingtonia*. Grand arbre de l'Inde à feuilles bipinnées, et à fleurs odorantes, disposées en panicules terminales, qui seul constitue un genre dans la didynamie angiospermie.

Les caractères de ce genre sont : calice à bords recourbés, garnis de cinq dents; corolle à tube très-long et à limbe à quatre divisions; anthères à deux lobes, dont l'un semble sortir de l'autre. (B.)

---

(1) Les narines sont, sur la figure de cet oiseau, étroites et sur les bords du bec.

MALLOCOQUE, *Mallococa*. Genre de plantes établi par Forster, mais qui ne diffère pas du GREUVIER. (B.)

MALLOTE, *Mallotus*. Arbre médiocre, à feuilles alternes, presque rondes, tricuspides, dentées et velues; à fleurs en forme de grappes à l'extrémité des rameaux, qui, selon Loureiro, forme un genre dans la dioécie polyandrie.

Ce genre offre pour caractères: un calice de trois folioles velues; point de corolle; dans les fleurs mâles, un grand nombre d'étamines attachées au réceptacle; dans les fleurs femelles, un ovaire supérieur, bilobé, à trois stigmates sessiles, oblongs, hérissés et colorés; une capsule presque ronde, à trois lobes, à six valves et à trois loges monospermes, entièrement couvertes de longs poils. Il est le même que celui appelé TREWIE par Willdenow, et TETRAGASTRIE par Gaertner.

Le *mallote* se trouve à la Cochinchine; il se rapproche un peu du genre ADELIE. (B.)

MALMADURILLO et MARRIONERA. Noms du LAURIER-TIN, en Espagne. (LN.)

MALMAISON. Nom de l'*astragale des champs*. (B.)

MALMEQUER. Quelques espèces de CHRYSANTHÈME (*chrys. coronarium*, *leucanthemum*, *segetum*), et le POPULAGE, portent ce nom en Portugal. (LN.)

MAL-NAREGAM. Ce genre d'Adanson a été appelé *lochneria* par Scopoli, et *atalantia* par Correa. Il est fondé sur un arbre du Malabar qui y porte le même nom de *malnaregam*. C'est le NAIN des Brames, et le LIMONELLIER MONOPHYLLE (*limonia monophylla*, L.) des botanistes. (LN.)

MAL-NOMMÉE. C'est ainsi que les Créoles de Saint-Domingue appellent les EUPHORBES HÉRISSÉE, PILULIFÈRE, A PETITES FLEURS, etc. (B.)

MALOION. L'un des noms que les Grecs donnoient au *lychnis stephanomatice*. *V.* au mot LYCHNIS. (LN.)

MALOM EGER. L'un des noms hongrois du RAT. (DESM.)

MALOPE, *Malope*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie, et de la famille des malvacées, qui offre pour caractères: un calice double et persistant, l'intérieur de cinq parties, et l'extérieur de trois folioles cordiformes; une corolle de cinq pétales, élargis, presque tronqués au sommet, réunis par la base, et adhérens au tube des étamines; des étamines nombreuses, inégales, réunies en tube à leur base, et à anthères réniformes; un ovaire supérieur, composé de plusieurs globules, duquel s'élève un style simple, à stigmates nombreux et sétacés; beaucoup de capsules arrondies, monospermes, glomérulées et évalves.

Ce genre renferme des herbes de grandeur moyenne, à feuilles simples, alternes, accompagnées de stipules, et à fleurs assez grandes, disposées dans les aisselles des feuilles. On en compte trois espèces, toutes annuelles et toutes propres aux parties méridionales de l'Europe, dont la plus commune est la MALOPE MALACOÏDE, qui a les feuilles ovales, presque en cœur, crénelées, et les fleurs axillaires longuement pédonculées. Cette plante, que l'on cultive dans les jardins de Paris, produit un assez bel effet lorsqu'elle est en fleur. (B.)

MALOPE de Pline. *V.* l'article MALVA. (LN.)

MALORA. Palmier des îles de Nicobar, dont le fruit se mange. Cossigny assure que c'est une espèce de BAQUOIS. (B.)

MALORT et MALURT. Noms de l'ABSINTHE, en Suède et en Danemarck. (LN.)

MALOT. L'un des noms vulgaires des TAONS. (DESM.)

MALOUASSE. Nom qu'on donne, en Sologne, au GROS-BEC. (V.)

MALPALXOCHI. C'est, dans Hernandez, l'HÉLICTÈRE SANS PÉTALES. (B.)

MALPIGHIA. Genre de plantes, consacré par Plumier à la mémoire du célèbre Malpighi, italien, professeur à Bologne, créateur de la physiologie végétale, qu'il a développée d'une manière aussi étonnante que savante, dans son *Traité de l'anatomie des plantes*, ouvrage indispensable à quiconque s'occupe de cette même science. Cet ouvrage se fait remarquer par l'exactitude des figures, lesquelles furent les premières qui donnèrent une juste idée de la structure des végétaux. Malpighi étoit contemporain de Tournefort.

Le genre malpighia est décrit, dans ce Dictionnaire, à l'article MOURLIER. Suivant M. Persoon, le genre *galphimia* de Cavanilles doit lui être réuni. (LN.)

MALPIGHIACÉES, *Malpighiaceæ*, Jussieu. Famille de plantes, qui a pour caractères : un calice monophylle, ordinairement quinquépartite et persistant; une corolle insérée sur un disque hypogyne, formée le plus souvent de cinq pétales onguiculés et alternes avec les divisions du calice; des étamines en nombre déterminé, insérées sur le disque qui porte la corolle, à filamens libres ou réunis à leur base, et à anthères arrondies; un ovaire simple ou trilobé, à un, deux ou trois styles, et à stigmates de même nombre, rarement six. Un fruit simple, triloculaire ou multiple, et composé de deux ou trois capsules ailées, jointes ensemble, et ne contenant ordinairement qu'une semence dans chaque loge ou dans chaque capsule; l'embryon dépourvu de périsperme; la radicule courbée sur les lobes, lorsqu'ils sont droits; ou droite, lorsqu'ils sont recourbés.

Les plantes de cette famille, qui comprend celle des *érables* de Jussieu, sont des arbres ou des arbrisseaux, la plupart exotiques, très-rameux, qui s'élèvent quelquefois à une grande hauteur; les feuilles, qui sortent de boutons couverts d'écailles et quelquefois gluans, sont constamment opposées, presque toujours simples, et quelquefois munies de stipules; leurs fleurs sont axillaires ou terminales, remarquables en général par leurs pétales onguiculés, quelquefois néanmoins dépourvues de corolle, presque toujours hermaphrodites, portées sur des pédicules souvent articulés dans leur milieu, et munis de deux petites écailles.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette famille, qui est la dixième de la treizième classe de son *Tableau du règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 15, n.° 5 du même ouvrage, huit genres sous deux divisions, savoir:

Les genres où les étamines sont distinctes, et où il y a un ou deux stigmates: MARRONNIER D'INDE, PAVIE, ÉRABLE. Cette division forme la famille des érables, dans Jussieu. *V.* au mot ÉRABLE.

Les genres où les étamines sont monadelphes, et où il y a trois stigmates: BANISTÈRE, HIPTAGE, TRIOPTÈRE, MOURELIER et ERYTHROXYLE. *V.* ces différens mots. (B.)

MALPOLE. Nom d'un *serpent* d'Asie, *Coluber sibilans*, Linn. *V.* COULEUVRE. (B.)

MALT. On donne ce nom à l'ORGE qu'on a fait germer pour fabriquer la bière. *V.* au mot ORGE. (B.)

MALTHA. Poisson du genre SQUALE, le *squale milandre*. (B.)

MALTHA ou MALTHE. *V.* BITUME GLUTINEUX, vol. 3, p. 453. (LN.)

MALTHÉE, *Malthe*. Sous-genre de poissons, établi par Cuvier aux dépens des LOPHIES. Il a pour type: les LOPHIES VESPERTILION, ÉTOILÉE, FAUJAS, etc. Ses caractères sont: tête extrêmement aplatie et élargie; yeux fort en avant; bouche sous le museau, médiocre et protactile; ouïes soutenues par six ou sept rayons, et ouvertes à la face dorsale, au dessous de chaque pectorale; une seule petite dorsale molle; le corps hérissé de tubercules et de barbillons, mais point de rayons libres sur la tête. *V.* CHIRONECTE. (B.)

MALTHINE, *Malthinus*. Genre d'insectes, que j'ai formé avec les téléphores dont les palpes sont terminés par un article ovoïde, et non en forme de hache, comme ils le sont dans la plupart. Ce sont de petites espèces dont la tête est amincie en arrière, et dont quelques-unes ont les étuis plus courts

que l'abdomen. Tels sont les téléphores : *biguttatus* et *minimus* d'Olivier. *V.* TÉLÉPHORE. (L.)

MALUM. *V.* à l'article MALUS. (LN.)

MALURT. Nom de l'ABSINTHE, en Danemarck et en Norwége (LN.)

MALURUS. Nom générique des MÉRIONS. *V.* ce mot. (V.)

MALUS, MALUM. (*Melea*, *melon*, *mela* des Grecs). Chez les Latins ces noms désignoient, comme chez les Grecs, ceux mis entre parenthèses, des fruits ronds, le plus souvent charnus, et les arbres qui les portent. On distinguoit l'espèce en ajoutant une épithète à ces noms, dont on donne plusieurs étymologies. Suivant l'une, on suppose que *malus* tire son origine ou de *mahl*, ancien mot teuton, qui signifie *régal* ou *festin*, ou du latin *malitia*, malice, et que *malus* devint ainsi le nom de la pomme, parce que ce fut un régal pour Adam et Ève de manger malicieusement du fruit défendu. Mais cette étymologie est insoutenable. L'étymologie suivante est plus que probable; elle tire les noms latins de leurs correspondans en grec, et ceux-ci du mot de la même langue qui signifie *miel*. En effet, les divers fruits appelés ainsi par les anciens, se distinguent par leur saveur douce. Chez les Latins, *malus* désignoit généralement l'arbre, et *malum* le fruit; chez les Grecs, *melea* est le premier, et *melum* le second. On trouvera ci-après l'indication des diverses sortes de *malus* ou *melea* des anciens, et celle des plantes que les botanistes, avant Linnæus, ont décrites sous ces noms. Disons ici que Pline traite spécialement des pommes (*pomus* et *poma*) dans un chapitre intitulé, *Malorum genera*, et qu'il dit que de son temps on en connoissoit vingt-neuf variétés, en partie dues aux soins de Martius, de Cestius, de Manlius et d'un Appius de la famille Claudia. Celui-ci obtint par la greffe une sorte de pomme qui reçut son nom, *malus appiana*, mais qui n'est pas notre pomme d'api; celle-ci est le *melimela* ou *melappia* des Latins. Dioscoride et Théophraste distinguent les pommes (*melon*), en sauvages et cultivées; mais ils indiquent fort peu de variétés.

Les pommiers font partie du genre PYRUS de Linnæus; mais la plupart des botanistes ne sont pas de cet avis. Dans le Pinax de C. Bauhin, on voit que, sous le nom de *malus*, il comprend plusieurs fruits exotiques; par exemple, le caramboliier, le fruit du baobab, celui de l'ahouay de Thevet, le durion, le brindonnier, etc. (LN.)

MALUM ÆTHIOPICUM (pomme d'Éthiopie). Dodonée nomme ainsi la MORELLE d'Éthiopie (*solanum æthiopicum*, L.). (LN.)

Malus americana. Commelin (Hort. 1, tab. 67 et 70.) donne ce nom à un Tapier (*cratæva tapia*) à un Cactier (*cactus pereskia*) et au Mancenillier. (ln.)

Malus armeniaca, Mala armeniaca, Malum armenium. Noms de l'Abricotier et de l'Abricot. L'abricotier est originaire d'Arménie. Pline et Dioscoride en décrivent plusieurs variétés. Ce dernier nomme l'arbre, *meleè armeniacè*, et le fruit *mela armenicè*, pomme d'Arménie. *V.* Prunier. (ln.)

Malus arantia; et aussi *Malum aurantium*, *mala aurantia* ou *aurea*, et *malum aureum*. Divers noms de l'Oranger et de l'Orange, inconnus aux Grecs et aux Latins. C. Bauhin suppose que l'oranger doit son nom d'*aurantia* à la couleur dorée de son fruit, ou bien à celui d'une certaine ville Arantia. *V.* Oranger. (ln.)

Malum aureum et Mala aurea. Dodonée et Gesner donnent ces noms à l'espèce de Morelle (*solanum lycopersicon*, L.), dont les fruits sont connus sous les noms de *pommes d'or* et de *tomates*. *V.* aussi Malus arantia. (ln.)

Malus assyria ou *malum assyrium*. *V.* Malus medica. (ln.)

Malus citria et *malum citrium*. *Voyez* Malus medica. (ln.)

Malum cotoneum. *V.* Malus cydonia. (ln.)

Malus cydonia, Pl. (*pommier de Cydon*). C'est le Cognassier, qui a pris ce nom de la ville de Crète, d'où il a été apporté en Grèce et en Italie, au dire de Pline, qui le nomme encore, avec Caton, *malum cotoneum*, d'où sont venues les dénominations suivantes: *malum cydonium* et *malum cotoneum* ou *citonium*. Le *cognassier* porte encore en Italie le nom de *mela cotogna*. C'est le *melea* ou *melon cydonium* de Théophraste, de Dioscoride, etc. Quelques auteurs assurent que le coing est la fameuse pomme des Hespérides des anciens.

On a décrit sous le nom de *mala cotonea*, le fruit du *cratæva marmelos*. (ln.)

Malus ou Malum indicum (pomme d'Inde). Rumphius (Amb. 2, t. 36) figure sous ce nom le Jujubier (*Zizyphus jujuba*, W.), qui est le *périmtoddal* des Malabares, dont Sonnerat a fait un genre particulier qu'il appelle *mansana*. *V.* ce mot. (ln.)

Malum insanum et Mala insana, qui signifient, en latin, *pomme malsaine*, ont produit, par leur altération, les noms suivans, *melansana*, *melanzana*, *melangena*, des Italiens; *bedengian*, des Arabes; *berengena*, des Espagnols; *berenjane*, ou *meringjane*, des Français, qui appartiennent tous à l'*aubergine*.

(*solanum melongèna* L.). Le *mala insana* de Césalpin est la *tomate*, qu'on mange en quantité dans toute l'Italie méridionale, et qu'on y apelle *pomme d'or*. (LN.)

MALUS LIMONIA. Les botanistes ont désigné sous ce nom, avant Linnæus, les LIMONS. Plukenet le donne à un arbre qui paroît être le *limonia pusilla* de Gærtner, c'est-à-dire, le *scolopia pusilla* de Willdenow. (LN.)

MALUM GRANATUM. *V.* MALUS PUNICA. (LN.)

MALUS MEDICA, MALUS ASSYRIA, *Pomme de Médie et pomme d'Assyrie*. C'est sous ces noms que l'on connoissoit les CITRONNIERS (*citrus medica*, Linn.), chez les Grecs et les Latins, qui leur avoient donné les noms des pays où ces arbres furent d'abord cultivés. Palladius en fit cultiver en Italie; de là ils passèrent en Espagne, où ils formèrent des forêts et couvrirent les champs. Théophraste, Dioscoride et Pline décrivent le citronnier; mais cet arbre étoit inconnu en Italie à l'époque de Virgile. Le *malus citra* des Latins, dont le fruit est leur *citra mela*, *citria* ou *citrea*, est aussi le citronnier. Ces noms tirent leur origine du nom *cedromela*, que les Grecs donnoient à la même plante. Selon Dioscoride, les citronniers n'étoient pas un objet de culture; leurs fruits servoient seulement en médecine. (LN.)

MALUS PERSICA et MALUM PERSICUM ou PERSICUS des Latins, *melea persicè* des Grecs. Ces noms sont ceux du PÊCHER et de la PÊCHE, encore appelés, en Italie, *persico* et *persiche* d'où dérivent les noms français et européens de cet arbre. Le pêcher est originaire de Perse; c'est ce que ses noms apprennent. Il fut transporté, fort anciennement, de Perse en Egypte, mais il n'y étoit point fertile; de là il vint en Grèce, et principalement dans l'île de Rhodes, où il fleurissoit sans donner de bon fruit; de la Grèce il vint en Italie, et de là dans la Gaule, et sa culture dans ces contrées lui fut très-favorable, car dès le temps de Pline les pêches de France avoient du renom. Théophraste, Dioscoride et autres auteurs grecs nomment le pêcher, *melea persicè*, et le distinguent très-bien du *persea*, espèce de laurier d'Egypte qui ne produisoit pas de fruit en-deçà de ce pays, et que les Perses d'alors ne confondoient pas non plus avec la pêche, qui, comme à présent, passoit pour un poison. C'est à la culture prolongée qu'on doit nos pêches peu connues en Orient.

Sloane a nommé *malus persica* un sapotilier, et le fruit du *mammea*. *V.* MAMEI, AMANDIER et PÊCHER. (LN.)

MALUS PUNICA, c'est-à-dire, pommier carthaginois. C'étoit, chez les Latins, le GRENADIER, arbre originaire d'Afrique, le *roia* ou *rpa* des Grecs. Pline dit qu'on lui donnoit communément le nom de *granatum* et de *malum*

granatum, selon les uns, à cause de la multitude de grains que contient le fruit; et selon d'autres, parce que cet arbre croît en abondance dans le royaume de Grenade en Espagne. C'est par comparaison avec les graines de ce fruit que l'on a donné le nom de *granatus* à la pierre que nous appelons grenat. Le *malicorion* des Grecs, ou le *malicorium* des Latins, est le fruit non mûr, ou l'écorce de ce fruit; le *balaustion* ou *balaustia* est la fleur desséchée. *V.* au mot GRENADIER. (LN.)

MALVA. Pline donne ce nom à la MAUVE. Cette plante est le *malachè* de Dioscoride et des Grecs. Ses noms expriment sa vertu émolliente et sa propriété d'être relâchante; c'est pour cela aussi que Martial appelle la mauve *mollis*, et Varron *molva*.

Théophraste indique deux sortes de *malachè* ou *mauve*: l'une qui s'élève en arbre et qui paroît être la ROSE TRÉMIÈRE; l'autre qu'on mange cuite, et qui est probablement une mauve commune (*malva rotundifolia* ou *sylvestris*).

Dioscoride et Pline indiquent deux sortes de *mauves*, l'une sauvage et l'autre cultivée. Ce dernier place au rang des mauves sauvages l'*althæa*, plante dont il rapporte au long les vertus, et qui est la GUIMAUVE OFFICINALE; il distingue dans les *mauves* cultivées : le malope des Grecs, sans doute notre ROSE TRÉMIÈRE (*althæa rosea*, Linn.), qui se faisoit remarquer par la grandeur de ses feuilles; et le MALACHÈ (notre mauve commune), ainsi nommée par les Grecs, dit-il, parce que cette plante relâche le ventre.

Isidore rapporte des vers de Cinna, ancien poëte, qui dit que dans l'antiquité on s'est servi pendant long-temps des feuilles de *mauve* pour écrire dessus. Ælien en conclut que c'est probablement le *malachè* de Pythagore, autrement dit *feuille sainte*.

Les modernes ont laissé le nom de *malva* à la mauve commune; mais les botanistes contemporains de Bauhin l'ont étendu à diverses plantes des genres *malva*, *althæa*, *alcea*, *lavatera*, *hibiscus*. Après eux jusqu'à Linnæus, on voit qu'il a été donné à des plantes exotiques, soit des mêmes genres, soit de ceux appelés *dillenia*, *waltheria*, *sida*, *malachra*, *malope*, *urena*.

Le genre *malva* de Tournefort ne fut pas adopté par Linnæus, qui en répartit les espèces dans ses genres *malva*, *althæa* et *lavatera*. Moench a formé de son côté le genre *modiola* aux dépens du MALVA de Linnæus, lequel est mentionné à l'article MAUVE. (LN.)

MALVACÉES, *Malvaceæ*, Juss. Famille de plantes qui

offre pour caractères : un calice à cinq divisions ou à cinq découpures, souvent double, c'est-à-dire entouré d'un calice extérieur d'une ou plusieurs folioles ; une corolle régulière, formée de cinq pétales distincts, hypogynes, ou connés inférieurement et adhérens à la base d'une corolle tubuleuse ; des étamines hypogynes, en nombre déterminé et indéterminé, à filamens tantôt réunis dans presque toute leur étendue en un tube cylindrique, pressé contre le style et corollifère dans sa partie inférieure, tantôt réunis simplement à leur base en un anneau ou godet, et alors ou tous anthérifères, ou quelques-uns stériles, mêlés parmi ceux qui sont fertiles ; à anthères situées au sommet ou à la surface du tube, cylindracées, libres, arrondies ou réniformes, creusées de quatre sillons longitudinaux ; un ovaire simple, quelquefois stipité, à style ordinairement unique et à stigmate rarement simple ; un fruit, ou multiloculaire et s'ouvrant en plusieurs valves septifères sur le milieu, ou formé de plusieurs capsules presque toujours verticillées autour de la base du style, quelquefois ramassées en tête et portées sur un réceptacle commun, s'ouvrant ordinairement par leur côté intérieur, et rarement évalve ; des semences solitaires ou nombreuses dans chaque loge ou dans chaque capsule, insérées, soit à l'angle intérieur, soit sur le réceptacle central du fruit qui unit les loges et les capsules ; l'embryon dépourvu de périsperme ; les lobes froncés ou recoquevillés, courbés sur la radicule.

Les plantes de cette famille ont été appelées *colonnifères* par plusieurs botanistes, à cause de la réunion des filamens des étamines de la plupart des genres en un faisceau tubuleux, cylindrique ou colonniforme. Leur tige herbacée, frutescente ou arborescente, est ordinairement cylindrique, rarement anguleuse, le plus souvent droite, quelquefois couchée, presque toujours rameuse et couverte de poils nombreux de formes différentes. Leurs feuilles, qui sortent de boutons coniques nus, terminaux ou axillaires, sont alternes, simples, palmées ou digitées, toujours garnies de stipules, quelquefois munies en dessous, près de leurs nervures, d'une ou de plusieurs glandes. Leurs fleurs sont terminales ou axillaires, presque toujours hermaphrodites, très-rarement diclines par l'avortement d'un des organes sexuels, et en général assez grandes et d'un aspect agréable.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte à cette famille, qui est la dix-septième de la treizième classe de son *Tableau du Règne végétal*, trente-cinq genres, sous sept divisions ; savoir :

1.° Les genres dont les étamines sont en nombre indéter-

miné, contenues dans un tube corollifère, et dont le fruit est multicapsulaire : PALAVA, MALOPE.

2.° Les genres dont les étamines sont en nombre indéterminé, connées ou en tube corollifère, dont le fruit est multicapsulaire, les capsules verticillées, disposées orbiculairement ou conniventes en une seule : MAUVE, GUIMAUVE, LAVATÈRE, MALACHRE, PAVONE, URÈNE, NAPÉE et ABUTILON.

3.° Les genres dont les étamines sont en nombre indéterminé, connées en un tube corollifère, et le fruit simple et multiloculaire : ANODA, SOLANDRE, KETMIE, MAUVISQUE et COTONNIER.

4.° Les genres dont les étamines sont en nombre déterminé, connées en un tube corollifère, et le fruit multiloculaire : FUGOSIE ou CIENFUGOSIE.

5.° Les genres dont les étamines sont en nombre déterminé ou indéterminé, toutes fertiles et connées à leur base en un godet sessile : MÉLOCHIE, RUIZIE, MALACODENDRE, GORDONIE, HUGONIE, FROMAGER, BAOBAB.

6.° Les genres dont les étamines sont presque toujours en nombre déterminé, connées à leur base en un godet sessile, quelques-unes stériles, mêlées parmi les fertiles : PENTAPÈTES, CAÇAOYER, ABROME, GUAZUMA, DOMBEY, VELAGUE, ASSONIE et BUTTNÈRE.

7.° Les genres dont les étamines sont ordinairement en nombre déterminé, et sessiles, connées à leur base en un godet qui fait presque corps avec l'ovaire : AYENIE, KLEINHOVE, HÉLICTÈRE et TONGCHU.

Ventenat a proposé (Jardin de la Malmaison) de former, avec les genres de cette dernière division et ceux de la première division des tiliacées, une nouvelle famille sous le nom de STERCULIACÉES.

Dupetit-Thouars a établi une nouvelle famille très-voisine de celle-ci; famille qu'il a appelée CHLENACÉE, mais qui ne paroît pas suffisamment fondée. (B.)

MALVAISCO. Nom portugais de la GUIMAUVE. (LN.)

MALVA ROSEA, ou *Mauve rose*. Ce nom a été donné par Lobel, par C. Bauhin et par d'autres anciens botanistes, aux ROSES TRÉMIÈRES (*althæa*). (LN.)

MALVASIA. Nom espagnol d'une variété de raisin qui donne le vin connu sous le nom de MALVOISIE. (LN.)

MALVAVISCUS, pour *Malva-viscosa*, MAUVE VISQUEUSE. Anguillara donne ce nom à la GUIMAUVE. Depuis, Dillen s'en est servi pour une espèce de malvacée que Linnæus rapporta aux hibiscus, et qu'Adanson, Cavanilles et Jussieu en ont ôté de nouveau, en lui laissant son ancien

nom, changé en celui d'*achania* par Aiton, Swartz et Willdenow. *V.* MAUVISQUE. (LN.)

MALVEOLA d'Heister. C'est l'ABUTILON. (LN.)

MALVINDA. Genre de Dillen, adopté par Medicus et par Moench, mais que Linnæus et presque tous les botanistes ont réuni au genre SIDA. Il a pour type les *sida rhombifolia*, *spinosa* et *carpinifolia*, qui se distinguent par leur capsule à cinq ou huit valves bifides et à loges monospermes. On trouve sous ce même nom, la *waltheria indica* et l'*urena sinuata*. (*Voy.* Burm., *Zeyl.*, tab. 68 et 69, fig. 2.) (LN.)

MALVIZZO. Nom italien du MAUVIS. (V.)

MALVOISIE. C'est une espèce de VIN. (*V.* au mot VIN et au mot VIGNE.) Il y a la *malvoisie de Candie*, la *malvoisie de Madère*, etc. (B.)

MALVONE des Italiens. C'est la ROSE-TREMIÈRE. (LN.)

MAMANIRA, *Mamanira*. Arbrisseau à feuilles opposées, pétiolées, ovales, dentées, blanchâtres en dessus; à fleurs purpurines, disposées en petites grappes axillaires, auxquelles succèdent des baies monospermes, violettes, grosses comme un grain de chènevis. Il se trouve dans les Moluques. Son bois n'est bon qu'à brûler.

Un autre arbrisseau, fort peu différent, croît dans les mêmes îles.

Rumphius a négligé de donner les caractères de la fructification de ces deux arbrisseaux, qu'on pourroit, à l'inspection des figures, rapporter au *micocoulier*, si leurs feuilles n'étoient pas opposées. (B.)

MAMANT ou MAMONT. *V.* MAMMOUT ou MAMMOUTH. (DESM.)

MAMAT. *V.* PASSERINE JACOBINE. (V.)

MAMAY de Bauhin; MAMMEI de Plumier. *V.* MAMEI. (LN.)

MAMBI. Substance d'un gris blanchâtre, et de nature savonneuse, que les Péruviens mêlent avec les feuilles du *coca* (*Erythroxylon coca*), et qu'ils mâchent avec délices. Laharpe dit que c'est une terre. Raynal lui donne le nom de *tocera*. Mais elle ne paroît être que la cendre de la plante *quinoa*. (LN.)

MAMBRINE. Variété de l'espèce de la CHÈVRE. *V.* ce mot. (DESM.)

MAMBU. Altération du nom du BAMBOU. (B.)

MAMEI, *Mammea*. Très-bel arbre de la polyandrie monogynie, et de la famille des guttifères, qui est connu à Saint-Domingue, et dans les îles françaises voisines, sous le

nom d'*abricotier*, à raison de la ressemblance qu'on a cru voir entre son fruit et les abricots d'Europe.

Cet arbre, figuré pl. G 12 de ce Dictionnaire, a une racine pivotante et profonde, qui rend sa transplantation difficile. Son tronc s'élève jusqu'à soixante-dix pieds, et se termine par un grand nombre de rameaux qui forment une vaste cime pyramidale. Son écorce est grisâtre et crevassée. Ses jeunes rameaux sont tétragones, et garnis de feuilles opposées, ovales, obtuses, très-entières, glabres, coriaces, luisantes, toujours vertes, veinées, larges comme la main, et portées sur des pétioles fort courts. Leur superficie est parsemée d'un grand nombre de petits points élevés, qu'on distingue à l'œil nu, et qui correspondent à autant de vésicules transparentes, quand on les regarde à l'opposite de la lumière. Ses fleurs sont portées sur des pédoncules courts, épars sur les anciens rameaux : elles sont blanches, grandes comme un œillet, et exhalent une odeur agréable.

Chacune de ces fleurs offre un calice monophylle, caduc, à deux divisions coriaces et colorées ; une corolle de quatre pétales, arrondis, creusés en cuiller, et un peu épais ; des étamines nombreuses à anthères oblongues ; un ovaire supérieur, arrondi, surmonté d'un style épais, à stigmate capité.

Le fruit consiste en une baie uniloculaire, très-grosse, arrondie, obscurément tétragone, un peu acuminée par la base du style. Il a l'écorce épaisse et renferme, dans une pulpe charnue, quatre coques monospermes, de forme à peu près ovale, aplatie d'un côté, de la grosseur d'un petit œuf de poule, fibreuses, coriaces, inégales à leur superficie, qui contiennent chacune une amande.

Ces fruits, dont la couleur est jaunâtre, se vendent sur les marchés à Saint-Domingue, et sont regardés comme les meilleurs du pays. On en voit qui sont presque de la grosseur de la tête. Leur saveur est douce, aromatique, fort agréable ; mais il faut avoir soin d'enlever complétement les deux premières écorces, la seconde, ainsi que la pulpe qui avoisine les noyaux étant d'une amertume qui se conserve plusieurs jours dans la bouche. On les sert ordinairement sur les tables, coupés par tranches qu'on fait macérer dans du vin sucré. On en prépare, avec du sirop et des aromates, d'excellentes marmelades, qu'on transforme facilement en confiture sèche, pour les envoyer en Europe. L'esprit-de-vin distillé sur les fleurs de *mamei*, se change en une liqueur aromatique, qu'on vante beaucoup dans les îles sous le nom d'*eau créole*.

Le *mamei* croît naturellement dans toutes les Antilles et à

la Guiane. On ne le cultive pas positivement : mais lorsqu'on défriche un terrain, on conserve les plus beaux pieds, et les moins éloignés de l'habitation, pour l'usage journalier de la table. Son bois est excellent pour la charpente et la menuiserie. Il transsude de son écorce, lorsqu'elle est entamée, une gomme qui tue les CHIQUES, qui s'insinuent souvent dans la chair des pieds des colons.

Cet arbre présente quelques variétés. Ses fleurs avortent souvent ; mais il ne peut être regardé comme polygame.

Vahl, dans ses *Églogues*, a mentionné une seconde espèce de *mamei*, sous le nom de *mammea humilis*, qu'il soupçonne être la même plante que le *rhedia lateriflora* de Linnæus.

Le *mamei asiatique* de Linnæus est le BUTONIC. *Voyez* ce mot.

La fleur de cet arbre entre dans la coction des liqueurs de la Martinique. (B.)

MAMEKA. C'est, au Cap de Bonne-Espérance, le nom des FICOÏDES, qu'il est possible de mâcher pour apaiser la soif. (B.)

MAMELEN, d'Amboine. Arbre mentionné par Rumphius (Amb. 3, t. 54), et dont la description qu'il donne est trop incomplète pour savoir à quel genre il peut appartenir. Les Malais le nomment *caju-cuning*, c'est-à-dire, arbre de nuit, parce que son feuillage, qui est fort épais, produit au-dessous une profonde obscurité. Ses feuilles sont opposées, entières ; ses fleurs en tête ; et ses fruits, de la grosseur d'un œuf de canard et jaunâtres, contiennent des graines menues dans une chair blanche et molle. (LN.)

MAMELLES, *Mammæ*. Ce mot vient, comme celui de *maman*, des premiers mots que prononce l'enfant. C'est ainsi qu'on appelle les organes destinés à l'allaitement des enfans et des jeunes animaux de la classe des QUADRUPÈDES VIVIPARES. Chaque mamelle est une glande conglomérée unique, couverte d'un tissu cellulaire feuilleté et tenace. Cette glande est formée de grains arrondis, séparés par de la graisse et entourés de tissu spongieux et cellulaire. Au milieu de cette glande rampent et s'entre-croisent une foule de conduits lactifères, demi-transparens, dilatables, qui se réunissent en plusieurs troncs pour se rendre au *mamelon*. Telle est la conformation générale de la mamelle. En outre, il s'y rend plusieurs artères thorachiques et épigastriques dans la femme, et hypogastriques chez les quadrupèdes qui ont les mamelles placées à la région inguinale, indépendamment des nombreux vaisseaux lymphatiques qui s'y ramifient.

Les mamelles ont des nerfs assez nombreux, car leur sen-

sibilité est très-vive. La papille, qui n'est couverte que d'un réseau muqueux, d'une peau et d'un épiderme très-fins, est sensible au moindre toucher. Elle est formée d'un tissu vasculaire particulier qui jouit de la propriété d'entrer en une véritable érection analogue à celle de la verge et du clitoris; car nous verrons que ces organes ont beaucoup de sympathie entre eux. Elle reçoit du sang et devient rouge et très-sensible alors. Ses conduits s'ouvrent et sont prêts à faire jaillir le lait de même que le sperme est éjaculé par les canaux excréteurs des vésicules séminales. En effet, il y a une grande ressemblance entre l'action de la glande mammaire et celle des organes de la génération. L'allaitement peut être considéré en quelque sorte comme une suite de l'accouplement sexuel, car il est destiné à en nourrir le produit; cè qui se remarque plus évidemment encore chez les animaux marsupiaux ou portant leurs petits dans une bourse inguinale qui contient leurs mamelles.

Ruysch a vu les papilles nerveuses qui rendent le toucher du mamelon si exquis et si délicat; elles sont bien visibles dans la baleine, qui est un animal mammifère. (Ruysch, *Thes. anat.* I, t. IV, fig. 7, 8 et 9.) Autour du mamelon règne une aréole formée d'une peau qui contient des glandules. Celles-ci sécrètent une humeur sébacée analogue à celle qui se sépare autour du gland de l'homme et les plis des nymphes du vagin de la femme; c'est encore une autre ressemblance des mamelles avec les organes sexuels. L'aréole de la mamelle est de couleur rose aux blondes et plus coloré chez les brunes; il est noir comme du charbon chez les négresses, et même chez les femmes samoïèdes. Ces femmes ont aussi les mamelles fort longues et pendantes comme des espèces de sacs. La structure anatomique des mamelles a surtout été bien exposée par Alex. B. Kœlpin, *Dissert. inaugural. anatomica de structurâ mammarum sexûs sequioris*, an 1765, in 4.° Griphiswæ; voyez aussi les notes de Cuboli et de Girardi sur les tables de Santorini; et sur les relations de la matrice avec les mamelles, Jac. Anemaet, *de mirabili quas mammas inter et uterum intercedit sympathiâ*. Lug. Bat. 1784, in 4.°.

La sympathie des mamelles des animaux avec leur matrice est reconnue depuis long-temps; et même elle est très-marquée aux diverses époques de la vie. Ainsi, en même temps que les organes de la génération se développent, à l'âge de la puberté, les mamelles reçoivent un grand accroissement; de sorte qu'il paroît évident que la même cause suffit dans ces deux cas. A l'époque des menstrues des femmes, leurs mamelles se gonflent et se durcissent sensiblement; elles diminuent après l'écoulement menstruel. Dans la conception et

la grossesse, elles commencent à sécréter le lait et à le préparer pour le nourrisson futur; mais s'il périt dans le sein maternel, aussitôt les mamelles s'affaissent, et cessent de former du lait dans leur intérieur. Dans les môles de la matrice et les autres excroissances morbifiques de cet organe, on voit les mamelles se gonfler comme pendant une véritable grossesse, quoiqu'elles ne sécrètent pas de lait. Lorsque l'écoulement menstruel est supprimé tout à coup, les mamelles se gonflent et même se remplissent quelquefois de lait, ce qui avoit déjà été observé par Hippocrate. De même, les nourrices ont rarement leurs menstrues et engendrent moins facilement, parce que l'afflux des humeurs se porte aux mamelles. Ainsi, pour diminuer l'excès des règles, on a appliqué des ventouses aux mamelles. Il y a donc une sorte de commerce de sang et d'humeurs entre la matrice et les mamelles: joignez à cela les commotions sympathiques qui se propagent de l'une à l'autre, dans les affections qui tiennent à l'union sexuelle; ainsi l'excitation de l'organe mammaire s'étend aux parties de la génération, et l'érection de l'une sollicite l'érection de l'autre; car la sensibilité du mamelon correspond beaucoup à celle du clitoris; c'est même un de ces secrets de l'amour qu'on sent plus facilement qu'on ne les explique. Les mamelles participent aussi à la volupté de l'union sexuelle; leur état de spasme ou d'odaxime est nécessaire pour la sécrétion abondante du lait. Ainsi, l'enfant ne reçoit pas seulement la liqueur nourricière des mamelles par une simple succion ou pression de l'organe, mais au moyen d'une véritable éjaculation qui s'opère par l'excitement du mamelon. Cela est si vrai que les mères sécrètent plus de lait pour leur fils, que pour un étranger qui ne fait pas la même impression sur leur système nerveux. Il y a même des enfans qui savent beaucoup plus exciter le mamelon les uns que les autres, et qui tirent par conséquent une plus grande abondance de lait. Il suffit quelquefois de faire approcher l'enfant de la mamelle pour en voir jaillir le lait par le seul jeu des organes. Les caresses du père ou d'une personne chérie augmentent même tout à coup la sécrétion du lait chez les nourrices; mais le coït détériore sa qualité, comme il a été dit au mot LAIT. La frayeur suspend tout à coup la production du lait de même que les règles. Kolbe et ensuite Levaillant (*Voyage premier au Cap de Bonne-Espérance*, part. 2, pag. 223, édit. *in*-4.°) assurent que pour faire produire plus de lait à chaque vache, les Hottentots soufflent avec force dans sa vulve; aussitôt le lait coule abondamment. Suivant Hérodote, les Scythes, peuple galactophage, enfonçoient un bâton poli dans la vulve des cavales, pour exciter leurs mamelles à la sécrétion du lait. Le chimiste Bayen rap-

porte aussi que les habitans des Pyrénées enfoncent leur bras dans la vulve des vaches pour produire le même effet. Voilà donc l'influence de l'utérus sur la formation du lait, bien prouvée par une foule d'exemples dont il est facile de s'assurer. Les femmes qui allaitent n'ont presque jamais à craindre le cancer au sein, qui attaque assez souvent celles qui ont négligé ce devoir maternel.

Non-seulement la mamelle sécrète naturellement du lait, à la suite de l'accouchement, dans la femme et les femelles des quadrupèdes vivipares; mais encore elle peut en produire indépendamment de cette cause. C'est ainsi qu'on a vu des filles chastes donner du lait parce qu'elles avoient plusieurs fois présenté leur sein à sucer à des enfans. (Stahl, *requisit. bonæ nutricis;* Alberti, *Constit. Carol.*, p. 124.) Cette irritation de la mamelle suffit pour cet effet, sans qu'on doive en conclure que la fille est accouchée. Ce qui est même assez étrange, et pourtant avéré, c'est l'observation que des femmes âgées qui avoient perdu leur évacuation menstruelle, et dont le sein étoit entièrement flétri, ont cependant reproduit du lait, lorsqu'elles ont fait sucer, à plusieurs reprises, leurs mamelles desséchées à des nourrissons. Les *Transactions philosophiques*, n.° 453, citent une femme de soixante-huit ans, qui, ayant un petit-fils privé de sa mère, fut émue de compassion, et lui offrit sa mamelle pour le distraire de ses douleurs : mais après avoir plusieurs fois répété ce moyen, elle fut surprise de voir son lait revenir et couler. Cet exemple a été aussi remarqué dans une femme octogénaire (*Act. litter. suecic.* 1733, p. 86), et dans une brebis stérile (Russel, *de tabe glandulari*, p. 64.) Quelques philosophes qui combattent les causes finales, reprochent à la nature d'avoir fait un ouvrage inutile en donnant des *mamelons* à l'homme et aux autres mâles des mammifères (1). Il y a pourtant des exemples d'hommes qui ont été capables de fournir du lait de leurs seins à des enfans; nous en avons cité plusieurs à l'article de l'homme. Ces faits ont été observés chez différens peuples naturellement gras et humides, qui habitent des terrains bas, et sont d'une complexion lymphatique. La succion de leurs *mamelons*, par des enfans, y attire du lait. De même les en-

(1) Les mâles de plusieurs animaux adultes n'ont pas toujours montré que leurs *mamelles* fussent inutiles, et en les offrant à leurs petits, ceux-ci en ont pu quelquefois obtenir du lait. Cela est non-seulement remarquable chez des hommes, en Russie, par exemple (*Comment. acad. Sc. petropol.*, tom. 3, pag. 278 et *seq.*), mais même dans d'autres mâles de quadrupèdes, selon Blumenbach, *Hannoverisch. Magazin.* 1787, pag. 753 et suiv.

fans nouveau-nés sont encore si remplis d'humeurs lymphatiques, que leurs petites mamelles pressées donnent une sorte de lait.

La colère, la terreur, tarissent sur-le-champ la mamelle, ou communiquent au lait des qualités nuisibles.

On sait que les vaches ne donnent pas également leur lait à toutes les personnes qui les traient; il y a des mains plus douces et plus caressantes pour leur pis, et celles-ci en tirent une plus grande quantité. L'apparition d'un inconnu, un mouvement de trouble ou de surprise, influent beaucoup sur la sécrétion de leur lait, de même que chez la femme; car il en est qui ne peuvent pas donner de lait en la présence de ceux qui ne leur sont pas familiers, tandis qu'elles en sécrètent abondamment à la seule vue d'une personne aimée; tant le système nerveux a de pouvoir sur cette fonction!

L'allaitement paroît être en quelque manière une copulation de la mère avec son enfant; en effet, on remarque beaucoup d'analogie entre le coït et la lactation. Les mamelles semblent être une matrice extérieure qui continue à nourrir le fœtus jusqu'à ce qu'il puisse s'alimenter de soi-même. Cette idée se confirme lorsqu'on observe la conformation des didelphes et des kanguroos. Le nom de *didelphe*, qui a été imposé aux premiers, signifie même *double matrice*, parce qu'en effet, indépendamment de leur matrice intérieure qui a deux cavités, la plupart des femelles de ces animaux ont encore à l'extérieur une poche inguinale, *marsupium*, ou une duplicature de la peau soutenue par deux osselets particuliers, dans laquelle se trouvent renfermées les mamelles. Les fœtus sortent de la matrice intérieure avant leur entière formation, et lors même qu'on ne peut guère distinguer aucun de leurs membres. En cet état, ils s'attachent fortement aux mamelons de la mère, qu'ils sucent; ils y demeurent presque immobiles de même que des fœtus, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à un terme d'accroissement suffisant pour se passer du sein maternel. Ainsi chez ces quadrupèdes, il y a une double matrice, puisque les mamelles en remplissent entièrement la fonction. Ceci nous éclaire même sur l'état du fœtus dans la matrice de la femme et des autres animaux; car si nous jugeons par analogie, nous admettrons que l'embryon peut sucer la liqueur de l'amnios, ainsi que plusieurs physiologistes l'ont soupçonné.

Il nous reste à examiner dans quels animaux se trouvent les mamelles. Il est facile de voir d'abord que c'est dans les espèces vivipares uniquement, puisque leurs petits n'étant pas encore capables de se nourrir d'eux-mêmes en sortant du sein maternel, ils ont évidemment besoin d'un aliment tout

préparé. Aussi les oiseaux, étant privés de mamelles, ont soin, pour la plupart, de digérer à demi des alimens, pour les dégorger à leurs petits. Certaines glandes du jabot des pigeons et d'autres oiseaux, sécrètent même, à cette époque, une humeur lactée qui se mêle à ces alimens, et qui en forme une pâte nutritive pour l'usage des petits. Les reptiles, qui sont ovipares, de même que les poissons, n'ont aucune mamelle, et ne nourrissent jamais leurs petits. Les espèces qu'on regarde comme vivipares, telles que la *vipère*, plusieurs autres serpens venimeux, et le *seps*, la *salamandre*, etc., le *perce-pierre vivipare* (*blennius viviparus*) et quelques autres poissons ne sont pas essentiellement vivipares ; car leurs œufs éclosent dans l'oviductus, avant d'en sortir. En outre, les petits qu'ils mettent au jour sont assez forts pour se passer de leur mère. Chez tous ces animaux, le jaune de l'œuf contient une assez abondante quantité de matière nutritive pour la subsistance du jeune animal, de sorte qu'il peut se passer des soins de sa mère. Il en est de même de tous les autres animaux, crustacés, mollusques, vers et insectes. Dans les plantes, les feuilles séminales ou cotylédons, au nombre d'un ou deux pour l'ordinaire, sont les mamelles de la jeune plante. *V.* Œuf.

Il n'y a donc que l'homme, les quadrupèdes vivipares et les cétacés qui aient des mamelles. Ils en portent tous sans exception, les mâles comme les femelles. On a long-temps cru que le cheval n'en avoit point ; mais le célèbre Daubenton les a trouvées placées sur le prépuce ; au reste, elles sont fort petites.

L'homme, les singes et autres quadrumanes, les chauve-souris, n'ont que deux mamelles situées à la région de la poitrine, ainsi que l'éléphant, parce que ces espèces produisent seulement un ou deux petits à chaque portée. Les *carnivores* et les *rongeurs*, qui mettent bas de nombreuses liguées, ont, pour l'ordinaire, six et même huit mamelles abdominales, afin que les mamelons soient proportionnés au nombre des petits. Les *ruminans* ont des mamelles inguinales, pourvues de deux ou quatre mamelons. Dans les *cétacés*, les deux mamelles sont placées près de l'anus, à l'origine de la queue ; il paroît que celles des *lamantins* sont placées vers la poitrine, au nombre de deux ; enfin dans tous les animaux elles sont en nombre pair.

Comme c'est une loi générale que tous les animaux vivipares à sang rouge et chaud sont pourvus de mamelles, on a saisi ce caractère pour les désigner sous une dénomination commune, plus exacte que celle de *quadrupèdes*, qui ne convient ni aux *singes*, ni aux *chauve-souris*, ni aux *cétacés*. Le

mot *mammifère* est donc une expression qui désigne avec précision tous les êtres pourvus de mamelles, c'est-à-dire, tous ceux qui sont de véritables vivipares, comme nous l'expliquons à l'article qui en traite. C'est ainsi que la nature a disposé avec sagesse les organes de chaque ordre d'êtres, pour la plus grande utilité de chacun d'eux. Néanmoins l'on n'a pas encore pu découvrir de mamelles dans les ornythorhinques et les échidnés, ces quadrupèdes singuliers de la Nouvelle-Hollande; de sorte qu'on ignore s'ils sont véritablement vivipares comme les autres quadrupèdes auxquels ils ressemblent. Ces animaux privés aussi de dents, ayant, les uns, un bec aplati comme le canard, toujours une ouverture commune pour les excrémens et pour le sperme, comme le cloaque des oiseaux (ce qui leur a valu le nom de *monotrèmes* imposé par M. Geoffroy), présentent d'autres analogies encore avec les ovipares. (*Voyez* MATRICE et LAIT. (VIREY.)

MAMELLE DE CHAIR. Champignon du genre AGARIC de Linnæus, qui a la forme d'une mamelle et qui croît dans les bois aux environs de Paris; il ne paroît pas dangereux. On le reconnoît à son défaut de peau, à sa consistance analogue à celle de la couenne de lard et cassante, à sa couleur de chair et au mamelon central de son chapeau. Paulet l'a figuré pl. 118 de son *Traité des champignons*. (B.)

MAMELLE A L'ENCRE. C'est encore une espèce du genre AGARIC, dont la forme se rapproche de celle d'une mamelle pourvue de son mamelon, qui croît en touffe dans les bois aux environs de Paris. Elle est d'abord gris de lin, ensuite rougit au centre et noircit en dessous, sans perdre la poussière blanche qui recouvre toutes ses parties, puis se résout en une liqueur noire. Son usage, comme aliment, est dangereux. Paulet l'a figurée pl. 125 de son *Traité des Champignons*. (B.)

MAMELLE PELUCHÉE. On a donné ce nom à l'AGARIC GRANULÉ de Schæffer. (B.)

MAMELLE RAYÉE ET DORÉE. AGARIC de quatre à cinq pouces de haut sur moitié de diamètre, qui se fait reconnoître à son chapeau roux doré, mamelonné à son centre et fendillé en ses bords. Il se trouve dans les bois des environs de Paris, et est dangereux. On en voit la figure pl. 117 du *Traité des Champignons* de Paulet. (B.)

MAMELON. Nom commun, donné à quelques coquilles univalves dont l'extrémité de la spire est terminée en bouton. Ainsi la *nérite*, représentée pl. 7, fig. 10 de la *Conchyliologie* de Dargenville, est le *mamelon blanc*; ainsi celle figurée tab. 67, lettre D de l'ouvrage de Gualtieri, est le *ma-*

mélon à columelle noire. C'est le *nerita melastoma* de Linnæus. *V.* au mot NÉRITE. (B.)

MAMELON (petit) AILÉ. AGARIC tout blanc qui croît en petites touffes au pied des bouleaux aux environs de Paris. Il a un petit mamelon au centre de son chapeau qui se relève sur ses bords en forme de petites ailes. Il a une odeur nauséeuse ; cependant il n'a pas rendu malade un chien à qui on en a fait manger. Paulet l'a figuré pl. 113 de son *Traité des champignons.* (B.)

MAMELON A L'AIL. Espèce d'AGARIC qui croît dans les départemens de l'Est de la France, où on le mange. Il se fait remarquer par son odeur d'ail, qui disparoît par la cuisson. Son chapeau a un mamelon au centre et est de couleur chamois. Paulet l'a figuré pl. 112 de son *Traité des champignons.* (B.)

MAMELON ARDOISE. AGARIC qui croît dans les bois des environs de Paris, et qui n'est point malfaisant, quoiqu'il en ait l'apparence. Il se fait reconnoître à son chapeau violet foncé et mamelonné, à son centre et à ses lames couleur de chair. Paulet l'a figuré pl. 115 de son *Traité des champignons.* (B.)

MAMELON AURORE. Petit AGARIC qui croît sur les gazons aux environs de Paris, et qui se fait remarquer, en naissant, par sa belle couleur rouge qui s'éteint successivement ; son chapeau est pourvu d'un petit mamelon central. Le médecin Paulet l'a figuré pl. 120 de son *Traité des champignons.* (B.)

MAMELON D'OURSIN. On appelle ainsi les saillies du test des OURSINS, sur lesquelles s'articulent les piquans. (B.)

MAMELON SOURIS. Nom d'un AGARIC qui croît dans les bois des environs de Paris, qui a la couleur de la souris et qui paroît velu comme elle. Son chapeau est mamelonné à son centre ; il a une saveur piquante et désagréable, mais n'est cependant pas malfaisant. Paulet l'a figuré pl. 116 de son *Traité des champignons.* (B.)

MAMELONNÉ. Poisson du genre BALISTE (*balistes papillosus.* (B.)

MAMELONNÉ BISTRE. Paulet a figuré sous ce nom, pl. 115 de son *Traité des champignons*, un agaric des environs de Paris, qui est de couleur bistre, et qui offre un mamelon à son centre. Il ne paroît pas dangereux. (B.)

MAMELONNÉ, se dit des rameaux qui présentent à leur surface des tubercules hémisphériques. On le dit aussi des agates appelées *orientales,* qui offrent dans l'interieur de leur pâte des formes arrondies comme des bulles d'écume de savon. On voit que cette pâte, avant d'avoir de la solidité, se

trouvoit dans un état gélatineux. On les nomme aussi *agates pommelées*. *V.* AGATE. (PAT.)

MAMELONNE (GRAND). Espèce d'AGARIC tout blanc, de cinq pouces de hauteur et de diamètre, qui se fait remarquer par un mamelon central. On la trouve au printemps, dans les bois aux environs de Paris. Il y a lieu de croire qu'elle n'est pas dangereuse. Paulet l'a figurée pl. 113 de son Traité des champignons. (B.)

MAMELONNÉS. Famille de champignons, établie par Paulet, et qui offre pour caractère un bouton au centre du chapeau. Il y a les *Mamelonnés blancs*, qui comprennent le GRAND MAMELONNÉ BLANC et le PETIT MAMELONNÉ AILÉ; les *Mamelonnés pâles*, où se trouvent le CROTIN DE CHEVAL, le SATIN PÂLE, le PETIT BOUTON LILAS, le PETIT BOUTON BLANC et ROUX; les *Mamelonnés foncés*, qui réunissent le MAMELONNÉ BISTRE, le MAMELON ARDOISE; les *Mamelonnés gris*, sous lesquels se rangent le MAMELON SOURIS, la MAMELLE RAYÉE et DORÉE, l'ÉTEIGNOIR DORÉ et le NYCTALOPIQUE. (B.)

MAMELONS (*botanique*), *Papillæ*. Nom qu'on donne à certaines excroissances qui se trouvent sur quelques feuilles ou fruits. (LN.)

MAMELONS CARNÉS, de Vaillant. Paulet donne ce nom à deux AGARICS qui croissent dans les bois des environs de Paris, et dont Vaillant a fait mention. Ils se reconnoissent à leur couleur de chair et au mamelon central de leur chapeau; le grand s'élève à trois ou quatre pouces, et a ses lames dentées; le petit a deux ou trois pouces d'élévation et le pédicule fusiforme: ils ne sont point dangereux. Le médecin précité les a figurés pl. 119 de son Traité des champignons. (B.)

MAMELONS PLATEAUX. Paulet donne ce nom à une famille de champignons établie dans le genre AGARIC de Linnæus, et qui renferme ceux qui ont le chapeau plat en dessus avec un mamelon au centre, et les lames plus larges à leur base.

Il ne rapporte que deux espèces à cette famille, le MAMELON A L'AIL et le BOUTON PLATEAU. (B.)

MAMENA. On trouve figuré sous ce nom, pag. 249, vol. 2 de l'*Herbier d'Amboine*, par Rumphius, un arbre de taille médiocre, dont les feuilles sont éparses, pétiolées, ovales, allongées, pointues, crénelées, glabres, coriaces et luisantes, et dont les fleurs viennent en petits paquets latéraux au-dessous des feuilles, sur la partie nue des branches et des rameaux. Il succède à ces fleurs des drupes oblongs, ombiliqués, rougeâtres lorsqu'ils sont mûrs, et renfermant, sous une pulpe de peu d'épaisseur, une noix rude et ridée qui contient une amande visqueuse.

Cet arbre croît naturellement dans les Moluques. Ses jeunes feuilles servent à purger les enfans, et son écorce donne, lorsqu'on l'entame, une liqueur visqueuse, blanchâtre, qui jaunit en se desséchant, et qui a une saveur astringente désagréable. Son bois est de nul usage. (B.)

MAMITHSA. Plante dont parlent les auteurs arabes. On croit que c'est le PAVOT CORNU. (B.)

MAMMAIRE, *Mammaria*. Genre de vers mollusques nus, qui a pour caractère : un corps libre, globuleux ou ovale, terminé en dessus par une seule ouverture. *Voy.* pl. E 23, où il est figuré.

Ce genre a été établi par Muller. Il est composé d'animaux gélatineux très-petits, qui, quoique non fixés, ne se trouvent que contre les tiges des VARECS et autres plantes marines, dans les mers du nord de l'Europe. Leur organisation est encore plus simple que celle des ASCIDIES, et ne présente rien de particulier à développer. Le BIPAPILLAIRE de Péron s'en rapproche un peu.

Il y a trois espèces de *mammaires* connues; savoir : la MAMMAIRE MAMELON, qui est conique, ventrue et blanche; la MAMMAIRE VARIÉE, qui est ovale, blanche, variée de pourpre, et la MAMMAIRE GLOBULE, qui est ronde et cendrée. (B.)

MAMMALOGIE. On nomme ainsi, ou mieux on doit nommer ainsi, car ce mot n'est pas encore généralement reçu, la science qui a pour objet l'étude des animaux à mamelles ou mammifères, c'est-à-dire des quadrupèdes proprement dits (1). *V.* aux mots ANIMAL, MAMMIFÈRE, etc.

Cette science est sans doute aussi ancienne que le monde, puisque l'homme n'a pas pu exister un seul jour sans apprendre à connoître quelques-uns des animaux qui se font remarquer par leur grandeur ou leur nombre; cependant c'est réellement une des dernières qui aient été organisées, puisqu'il y a à peine un siècle que ses bases ont été fixées.

Ce fait, très-remarquable, s'explique naturellement, lorsque l'on considère que les mammifères étant en nombre assez limité, et en général faciles à distinguer à la première vue, ont tous eu des noms spécifiques qui les rappeloient facilement à la mémoire, et que par conséquent il a été moins nécessaire de leur appliquer les méthodes, sans lesquelles on

(1) M. de Blainville (prodrome d'une nouvelle distribution méthodique des animaux), propose, pour remplacer le nom de *Mammalogie*, dont la composition est vicieuse, celui de *mastozoologie*, dont les racines sont toutes tirées de la langue grecque. Avant lui on avoit déjà fait usage du mot *mastologie*. (DESM.)

se perd lorsqu'on embrasse l'ensemble des autres parties de l'Histoire naturelle.

On trouve plusieurs espèces de mammifères mentionnées dans les écrits qui nous ont été transmis par des peuples bien antérieurs aux Grecs et aux Romains; mais c'est seulement dans les ouvrages d'Aristote et de Pline qu'on commence à prendre quelques notions régulières sur ce qui les concerne. Ces pères de l'histoire naturelle nous apprennent tout ce qu'on savoit de leur temps sur leurs mœurs et leurs usages relativement à l'homme; ils indiquent même le rapport ou les différences qui les caractérisent, mais ils n'en donnent pas de description complète, de manière qu'on est souvent obligé de déterminer les espèces dont ils ont voulu parler d'après des bases qui ne sont pas toujours sûres. Malgré cela, leurs ouvrages doivent être médités par les naturalistes les plus instruits, parce qu'ils sont abondans en faits, et qu'aujourd'hui surtout on peut facilement suppléer par la critique à la méthode qui leur manque.

Ceux qui, après ces célèbres mammalogistes, ont le plus mérité parmi les anciens aux yeux de la science, se réduisent à Élian et à Oppian. Le premier a fait un ouvrage sur *la nature des animaux* en général, et le second un *Traité de la chasse*, où il traite des animaux sauvages. Cependant plusieurs autres, tels que Columelle, Caton, Sénèque, Varron, Athénée, Hippocrate, etc., même des historiens et des poëtes parlent par occasion des animaux, soit à raison de leur utilité pour l'homme, soit à cause de leur férocité, etc.; mais ce qui nous reste d'eux ne permet pas de croire qu'ils aient eu la plus légère idée d'une marche méthodique.

Lorsqu'au renouvellement des lettres en Europe on commença à s'occuper de l'étude de l'histoire naturelle, c'est dans les ouvrages cités plus haut, et non dans l'observation de la nature, qu'on chercha des faits concernant les mammifères. Aussi se traîna-t-on pendant long-temps sur les traces d'Aristote, sans faire faire aucun progrès à la science. Conrad Gesner, qui, en 1551, publia une *Histoire des quadrupèdes*, peut être regardé comme les plus ancien des mammalogistes méthodistes. Il traita de ces animaux suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, mais il réunit à la suite les uns des autres ceux qui forment des groupes ou des genres naturels, tels que les *singes*, les *chevaux*, les *cerfs*, les *bœufs*, etc. Du reste, il fait une division de quadrupèdes ovipares, pour les *tortues*, les *lézards*, les *grenouilles*, et ne parle pas des *cétacés*.

Aldrovande, Jonston et autres, marchèrent sur les traces de Conrad Gesner pendant le siècle suivant, et présentèrent quelques faits nouveaux, sans avancer beaucoup les progrès

de la science ; mais Ray lui fit faire un grand pas, en publiant, en 1693, son *Synopsis methodica animalium*.

Dans cet ouvrage, spécialement consacré à présenter une méthode de *mammalogie*, il divise les mammifères en deux grandes classes, savoir : ceux qui ont les pieds *ongulés*, et ceux qui les ont *onguiculés*.

La première classe se subdivise en mammifères solipèdes, tels que le *cheval ;* en mammifères à pieds fourchus, tels que la *brebis ;* et en mammifères qui ont les pieds divisés en plus de deux parties, comme l'*éléphant*.

Les mammifères à pied fourchu se subdivisent encore en deux sections, ceux qui ne ruminent pas, tels que le *cochon*, et ceux qui ruminent ; ces derniers forment quatre genres ; les *brebis*, les *chèvres*, les *cerfs* et les *bœufs*.

Parmi les mammifères qui sont armés d'ongles, Ray distingue d'abord ceux qui les ont larges, et ressemblant aux ongles de l'homme, tels que les *singes*, et ensuite ceux qui les ont étroits et aigus. Parmi ces derniers, il sépare ceux qui ont le pied fourchu, tels que les *chameaux*, de tous les autres qu'il appèle *fissipèdes*.

Ces fissipèdes se subdivisent encore en : 1.° *analogues* qui ont *plus de deux incisives* à chaque mâchoire, comme les *lions*, les *chiens*, etc., ou qui ont seulement deux incisives, comme le *castor*, les *lièvres*, les *cochons d'inde*, les *écureuils*, les *rats*, les *marmottes*, etc. ; 2.° *anomaux*, qui n'ont point de dents du tout, comme le *tamandua*, ou qui ont des dents différentes, en nombre, en forme et en position, de celles de tous les autres mammifères, tels que les *hérissons*, les *tatous*, les *taupes*, les *paresseux*, etc.

Après Ray, plusieurs auteurs, entre autres Séba, principalement recommandable par ses figures, entrèrent dans l'arène ; mais ils cédèrent tous au génie transcendant de Linnæus, qui, en 1735, donna un aperçu de la grande réforme qu'il projetoit dans l'histoire naturelle en général, et qui, en 1737, époque de la seconde édition de son *Systema naturæ*, développa le plan qu'il n'a que légèrement modifié depuis en le perfectionnant.

L'influence que les ouvrages de ce célèbre naturaliste ont eue sur les progrès de l'histoire naturelle en général, et de celle des animaux à mamelles en particulier, est immense. Il a fixé toutes les bases de cette science, l'a débarrassée de toutes les difficultés dont elle étoit hérissée, et lui a créé une langue appropriée à ses besoins. Ses travaux n'ont pas été d'abord appréciés en France à leur valeur ; mais aujourd'hui on leur rend dans toute l'Europe, même, on peut le dire, dans le monde entier, la justice qu'ils méritent.

Il convient donc d'exposer son système avec tous les détails nécessaires pour le faire comprendre à ceux mêmes qui n'ont aucune idée d'histoire naturelle.

Les ordres des mammifères se forment principalement sur la considération des dents, parce que ce sont elles qui fixent leur naturel, qu'elles sont peu sujettes à varier, et que leurs différences fournissent des combinaisons propres à baser les genres, sans laisser la faculté de les multiplier arbitrairement. *V.* les mots MAMMIFÈRE et DENTS.

Ces ordres sont au nombre de sept, savoir :

Les BRUTA, qui ont les dents incisives nulles.

Les GLIRES, qui ont deux incisives à chaque mâchoire, et point de dents canines.

Les PRIMATES, qui ont quatre incisives à une seule ou aux deux mâchoires, et des canines.

Les FERÆ, qui ont des incisives coniques aux deux mâchoires, et des canines.

Tous les quadrupèdes qui entrent dans ces ordres ont les pieds onguiculés.

Les BELLUÆ ou *Grands quadrupèdes*, qui ont des incisives obtuses aux mâchoires.

Les PECORA ou *Bestiaux*, qui n'ont point d'incisives à la mâchoire supérieure.

Tous les quadrupèdes qui entrent dans ces ordres ont les pieds ongulés.

Enfin les CETÆ, *Cétacés*, qui ont des nageoires au lieu d'ongles.

Les *primates* renferment quatre genres, qui sont :

HOMO, *Homme*. Connois-toi toi-même (*Nosce te ipsum*) !

SIMIA, *Singe*, les dents canines solitaires plus longues et écartées.

LEMUR, *Maki*, six dents incisives à la mâchoire inférieure.

VESPERTILIO, *Chauve-Souris*, les doigts allongés et garnis de membranes propres au vol.

Les *bruta* comprennent six genres, savoir :

ELEPHAS, *Eléphant*, qui a des dents canines, des dents molaires, et le nez allongé en trompe.

TRICHECHUS, *Morse*, qui a des dents canines à la mâchoire supérieure, un os ridé en place de dents molaires, et les pieds postérieurs réunis.

BRADYPUS, *Paresseux*, qui a des dents molaires dont les deux antérieures sont plus longues ; point de dents incisives ni de canines ; le corps couvert de poils.

MYRMECOPHAGA, *Fourmilier*, point de dents ; le corps couvert de poils.

Manis, *Pholidote* ou *Pangolin*; point de dents, le corps écailleux.

Dasypus, *Tatou*; des dents molaires, point de dents incisives ni de canines; le corps encuirassé.

On compte dix genres dans les *feræ*. Ce sont:

Phoca, *Phoque*; six dents incisives supérieures et quatre inférieures.

Canis, *Chien*; six dents incisives à chaque mâchoire, et les intermédiaires de la supérieure lobées.

Felis, *Chat*; six dents incisives à chaque mâchoire; les inférieures égales; la langue hérissée de papilles aiguës.

Viverra, *Mangouste*; six dents incisives à chaque mâchoire; les intermédiaires de la mâchoire inférieure plus courtes.

Mustela, *Belette*; six dents incisives à chaque mâchoire; les inférieures rapprochées, dont deux alternativement plus internes.

Ursus, *Ours*; six dents incisives à chaque mâchoire; les supérieures creusées; pénis avec un os flexueux.

Didelphis, *Sarigue*; dix dents incisives supérieures; huit inférieures.

Talpa, *Taupe*; six dents incisives supérieures; huit inférieures.

Sorex, *Musaraigne*; deux dents incisives supérieures; quatre inférieures.

Erinaceus, *Hérisson*; deux dents incisives supérieures, et deux inférieures.

Six genres sont réunis dans les *glires*. Ce sont:

Hystrix, *Porc-épic*, dont le corps est couvert de piquans.

Castor, *Castor*, qui a les dents incisives supérieures en forme de coin; quatre dents molaires de chaque côté.

Mus, *Rat*, qui a les dents incisives supérieures subulées.

Sciurus, *Ecureuil*, qui a les dents incisives supérieures en forme de coin, et les inférieures comprimées.

Noctilio, *Noctilion*, qui a deux dents incisives inférieures bilobées, et les membres antérieurs conformés comme les chauve-souris.

Les *pecora* renferment six genres, qui sont:

Camelus, *Chameau*. Point de cornes; plusieurs dents canines à chaque côté des mâchoires.

Moschus, *Chevrotain*, ou *Musc*. Point de cornes; des dents canines solitaires; les supérieures saillantes.

Cervus, *Cerf*. Des cornes solides, rameuses, tombant chaque année; point de dents canines.

Capra, *Chèvre*. Des cornes creuses, redressées, persistantes; point de dents canines.

Ovis, *Mouton*. Des cornes creuses, dirigées en arrière, et tournées en dedans; point de dents canines.

Bos, *Bœuf*. Des cornes creuses, dirigées en avant, et point de dents canines.

Parmi les *belluæ*, on trouve quatre genres:

Equus, *Cheval*, qui a six dents incisives à chaque mâchoire.

Hippopotamus, *Hippopotame*, qui a quatre dents incisives à chaque mâchoire.

Sus, *Cochon*, qui a quatre dents incisives supérieures et six inférieures.

Rhinocéros, *Rhinoceros*, qui a deux dents incisives à chaque mâchoire.

Enfin les *cetæ* ou *cétacées* comprennent quatre genres:

Monodon, *Narwal*, qui a deux dents longues, avancées en forme de cornes, à la mâchoire supérieure.

Balæna, *Baleine*, qui a des dents à la mâchoire supérieure d'une substance analogue à la corne.

Physeter, *Cachalot*, qui a des dents osseuses, mais seulement à la mâchoire inférieure.

Delphinus, *Dauphin*, qui a des dents osseuses à chaque mâchoire.

Actuellement il convient de parler des autres naturalistes qui ont écrit dans l'intervalle de la première à la douzième et dernière édition du *Systema Naturæ*, publiée par Linnæus en 1766.

Parmi les méthodistes, on trouve d'abord Klein, qui, rival déclaré de Linnæus, entroit toujours en lice contre lui. Il publia, en 1751, son *Quadrupedum dispositio brevisque historia naturalis*. Dans cet ouvrage, les mammifères sont divisés en deux ordres: les *ongulés*, qui ont le pied terminé par un ou plusieurs sabots; et les *onguiculés*, qui ont des doigts.

Les premiers renferment cinq familles:

Monochiles, qui n'ont qu'un sabot, *cheval*.

Dichiles, qui ont deux sabots, *taureau*, *belier*, *bouc*, *cerf*, *porc*.

Trichiles, qui ont trois sabots, *rhinocéros*.

Tétrachiles, qui ont quatre sabots, *hippopotame*.

Pentachiles, qui ont cinq sabots, *éléphant*.

Les seconds renferment également cinq familles:

Didactyles, qui ont deux doigts à chaque pied, *chameau* et *aï*.

Tridactyles, qui ont trois doigts aux pieds de devant, *paresseux* et *tamandua*.

Tétradactyles, qui ont quatre doigts aux pieds de devant, *tatou* et *agouti*.

Pentadactyles, qui ont cinq doigts aux pieds de devant, *lièvre*, *rat*, *belette*, *hérisson*, *chien*, *loup*, *renard*, *coati*, *chat*, *ours*, *glouton*, *singe*.

Acromalopèdes, qui ont cinq doigts réunis par une membrane, *loutre*, *castor*, *vache marine*, *phoque*, *lamantin*.

Immédiatement après Klein, vint Brisson, qui, en 1756, publia un ouvrage intitulé le *Régne animal divisé en onze classes*, dans lequel les mammifères sont distribués en dix-huit ordres, et renferment quarante-deux genres.

1.° Les quadrupèdes qui n'ont point de dents, le *fourmilier* et le *pholidote* ou *pangolin*.

2.° Ceux qui n'ont que des dents molaires, le *paresseux* et l'*armadille* ou *tatou*.

3.° Ceux qui n'ont que des dents canines et molaires, l'*éléphant* et la *vache marine*.

4.° Ceux qui n'ont point de dents incisives à la mâchoire supérieure, et qui en ont six à l'inférieure, *chameau*.

5.° Ceux qui n'ont point de dents incisives à la mâchoire supérieure, qui en ont huit à l'inférieure, et dont le pied est fourchu, *giraffe*, *bouc*, *belier*, *bœuf*, *cerf*, *cheorotain*.

6°. Ceux qui ont des dents incisives aux deux mâchoires, et dont le pied est un sabot, *cheval*.

7.° Ceux qui ont des dents incisives aux deux mâchoires, et le pied fourchu, *cochon*.

8.° Ceux qui ont des dents incisives aux deux mâchoires, et trois doigts onguiculés à chaque pied, *rhinocéros*.

9.° Ceux qui ont deux dents incisives à chaque mâchoire, quatre doigts onguiculés aux pieds de devant, et trois à ceux de derrière, *cabiai*.

10.° Ceux qui ont dix dents incisives (1) à chaque mâchoire, quatre doigts onguiculés aux pieds de devant, et trois à ceux de derrière, *tapir*.

11.° Ceux qui ont des dents incisives aux deux mâchoires, et quatre doigts onguiculés à chaque pied, *hippopotame*.

12.°. Ceux qui ont deux dents incisives à chaque mâchoire, et les doigts onguiculés, *porc-épic*, *castor*, *lièvre*, *lapin*, *écureuil*, *loir*, *rat*, *musaraigne* et *hérisson*.

---

(1) Caractère faux, puisque les tapirs ont seulement six incisives à chaque mâchoire.

13.° Ceux qui ont quatre dents incisives à chaque mâchoire, et les doigts onguiculés, *singe*, *roussette*.

14.° Ceux qui ont quatre dents incisives à la mâchoire supérieure, six à l'inférieure, et les doigts onguiculés, *maki*, *chauve-souris*.

15.° Ceux qui ont six dents incisives à la mâchoire supérieure, quatre à l'inférieure, et les doigts onguiculés, *phoque*.

16.° Ceux qui ont six dents incisives à chaque mâchoire, et les doigts onguiculés, *hyène*, *chien*, *belette*, *blaireau*, *ours*, *chat* et *loutre*.

17.° Ceux qui ont six dents incisives à la mâchoire supérieure, huit à l'inférieure, et les doigts onguiculés, *taupe*.

18.° Ceux qui ont dix dents incisives à la mâchoire supérieure, huit à l'inférieure, et les doigts onguiculés, *philandre*.

Aucun ouvrage d'une certaine importance sur les mammifères, ne parut pendant les années qui suivirent la publication de ceux de Klein et de Brisson; mais on trouve une grande quantité d'espèces décrites dans les voyageurs ou dans les recueils des sociétés savantes. Plusieurs naturalistes, physiciens, anatomistes ou médecins, méditèrent sur leur organisation, et firent imprimer des dissertations physiologiques d'un grand mérite. Tous ces travaux, qu'il seroit trop long de rapporter ici, seront mentionnés aux articles particuliers des espèces qui en ont été l'objet.

Un an avant la mort de Linnæus, c'est-à-dire en 1777, Erxleben publia un ouvrage intitulé : *Systema regni animalis*, qui peut être considéré comme la première partie d'une nouvelle édition du *Systema Naturæ*. Cette édition très-perfectionnée, soit relativement à l'établissement des genres, augmentés de dix; soit relativement à la synonymie, qui est complète depuis Aristote; soit enfin relativement à la critique des espèces, qui est très-soignée, peut être mise entre les mains de tous ceux qui se disposent à l'étude de la *Mammalogie*, et ne doit pas quitter celles du naturaliste le plus instruit, parce que cet ouvrage est celui qui renferme le plus de choses en un moins grand nombre de mots.

Les genres nouveaux que Erxleben a introduits dans la science, sont : Papio, Cercopithecus, Cebus, Callitrix, faits aux dépens des *singes*; Lutra, séparé des *fouines*; Cavia, Glis (*loirs*); Spalax et Dipus (*gerboises*), établis avec des *rats*; Antilope, dédoublé des *chèvres*; et il rétablit le genre Hydrochœrus, déjà fondé par Linnæus dans la 6.me édition du *Systema Naturæ*, mais abandonné par lui dans la 12.me.

L'édition du *Systema Naturæ*, que Gmelin mit au jour en 1788, n'est qu'une informe compilation, où se trouvent réunis, sans critique, tous les objets nouveaux en histoire

naturelle qui avoient paru depuis la douzième. On peut la consulter pour se mettre sur la voie des recherches ; mais on ne doit en faire usage qu'avec beaucoup de réserve, lorsqu'il est nécessaire de fixer son opinion. (B.)

Mais, dès 1780, Gottl., Conrad., Christ., Storr, professeur, avoient publié, à Tubinge, une thèse sous le titre de *Prodromus methodi animalium*, remarquable par l'esprit de méthode qui y règne, et surtout par le choix des bases de la classification. Nous devons la faire connoître, puisqu'elle a donné la direction que l'on suit encore dans la distribution méthodique des mammifères.

Ces animaux sont d'abord partagés en trois phalanges : 1.° les mammifères pourvus de pieds propres à la marche ; 2.° les mammifères dont les pieds sont en forme de nageoires ; mais à doigts distincts, et 3.° les mammifères qui ont de vraies nageoires sans doigts apparens.

La PREMIÈRE PHALANGE se divise en deux cohortes : les *onguiculés* et les *ongulés*.

Les onguiculés se partagent en trois ordres, savoir : les *primates*, les *rosores* (rongeurs), et les *mutici*.

Les PRIMATES sont subdivisés en deux tribus : les *manuati* (qui ont des mains), et les *emanuati* (sans mains).

Parmi les *manuati*, on trouve trois sections, savoir : 1.° les palmaires, ceux qui n'ont de mains qu'aux membres antérieurs, l'*homme* ; 2.° les palmoplantaires, ceux qui en ont aux quatre extrémités, les *singes*, les *makis* (qu'il appelle *prosimia*), les *procebus* (*lemur catta*, Linn), les *tarsius* ou tarsiers, et les *lemur* (galéopithèques de Geoffroy) ; 3.° les plantaires, ceux dont les pieds postérieurs sont seulement munis d'un pouce opposable, les *didelphes* et les *phalangers*.

Parmi les *emanuati*, Storr distingue ceux de la première section qui appuient la plante du pied en entier sur la terre (plantigrades), savoir : les genres *vespertilio*, *sorex* ou musaraigne, *talpa*, *erinaceus*, *meles* ou blaireau, *gulo* ou glouton, *mellivora* (blaireau d'Afrique), *ursus* et *nasua* ou coati. Ceux de la seconde section qui marchent sur l'extrémité des doigts (digitigrades) ont, les uns, les ongles non rétractiles, ce sont les genres *procyon* ou raton, *canis* et *hyæna* ; les autres au contraire les ont rétractiles, ce sont les *felis* ou chats. Ceux de la troisième section marchent aussi sur l'extrémité des doigts, mais sont remarquables par la forme très-allongée de leur corps qui leur a fait donner le nom d'animaux vermiformes ; ce sont les *viverra* ou mangoustes, les *mustela* ou martes, et les *lutra* ou loutres.

Les ROSORES ou rongeurs sont caractérisés par leurs deux incisives tranchantes supérieures et inférieures ; et le man-

que de canines ; ils sont divisés en neuf genres, savoir : *hystrix* ou *porc-épic*, *castor*, *mus*, *glis*, *sciurus*, *lagomys*, *cavia*, *procavia* (*daman*), et *lepus*.

Les MUTIQUES (*mutici*) sont les mammifères onguiculés auxquels il manque une ou plusieurs sortes de dents (toujours les incisives), même qui n'en ont point du tout ; et dont les ongles sont robustes : ce sont les *bradypus* ou paresseux, les *cataphractus* ou tatou, les *pholidotus* ou pangolins, et les *myrmecophaga* ou fourmiliers.

Ici se termine l'énumération des mammifères propres à la marche, dont les doigts sont armés d'ongles proprement dits. Ceux qui ont les doigts garnis de sabots ou les *ongules* sont partagés en trois ordres : 1.° les JUMENTA qui n'ont qu'un seul sabot, tels que les animaux du genre *equus* ; 2.° les PECORA qui en ont deux, tels que les genres *camelus*, *giraffa*, *aries*, *antilope*, *taurus*, *cervus* et *moschus* ; 3.° les BELLUÆ qui ont plus de deux sabots à chaque pied ; ce sont les genres *sus*, *hydrochœrus* (le cabiai), *rhinoceros*, *elephas*, et *hippopotamus*.

La SECONDE PHALANGE, ou celle qui renferme les mammifères à pieds modifiés en nageoires, comprend les genres *phoca*, *rosmarus* ou morse, *trichecus* ou dugong, et *manatus* ou lamantin.

Enfin la TROISIEME PHALANGE, celle des mammifères à vraies nageoires, comprend seulement les genres *delphinus*, *diodon* (*monodon*) de Linnæus, *physeter* et *balæna*.

Boddaert médecin et sénateur à Flessingue, publia, en 1785, le premier volume de son *Elenchus animalium* qui renferme un *Genera* et un *Species mammalium*. Le nombre des mammifères indiqués dans cette méthode est assez considérable, mais la synonymie des espèces est loin d'être épurée. Nous nous contenterons de donner ici un simple tableau de la classification suivie dans cet ouvrage.

I. MAMMIFÈRES TERRESTRES (*Terrestria*).

I. *Mammifères onguiculés.*

A. Quadrumanes (*quadrumania*).

1. Singes.
   - A. Singes prop. dits (*Simia*).
   - B. Papions (*Papio*).
   - C. Guenons (*Cercopithecus*).
   - D. Sapajous (*Cebus*).
   - E. Sagouin (*Callithrix*).
2. Maki (*Prosimia*), *Lemur*, Linn.
3. Loris (*Tardigradus*).

B. Onguiculés ; ongles longs.

4. Bradype (*Bradypus*)
5. Chauve-souris (*Vespertilio*).
6. Tatou (*Dasypus*).
7. Pangolin (*Manis*) ; *Pholidotus*, Briss.
8. Fourmilier (*Myrmecophaga*).

II. *Mammif. carnassiers* (Feræ)

9. Didelphe (*Didelphis*).
10. Ours (*Ursus*).

11. Meles (*Ursus*, Linn.)
12. Mangouste (*Viverra*).
13. Marte (*Mustela*).
14. Chat (*Felis*).
15. Hyène (*Hyæna*)
16. Chien (*Canis*).

III. *Mammif. rongeurs* (Glires).

17. Lièvre (*Lepus*).
18. Cabiai (*Cavia*).
19. Rat (*Mus*).
20. Gerboise (*Dipus*).
21. Ecureuil (*Sciurus*).
22. Loir (*Myoxus*).
23. Musaraigne (*Sorex*).
24. Taupe (*Talpa*).
25. Porc-épic (*Hystrix*).
26. Hérisson (*Erinaceus*).

IV. *Mammif. ruminans* (Ruminantia.)

27. Chevrotain (*Tragulus*), *Moschus*, Linn.
28. Giraffe (*Camelopardalis*).
29. Cerf (*Cervus*).
30. Antilope (*Antilope*).
31. Chèvre (*Hircus*), *Capra*, L.
32. Mouton (*Ovis*).
33. Bœuf (*Bos*).
34. Chameau (*Camelus*).

V. *Ungulés non ruminans.*

35. Cochon (*Sus*).
36. Cheval (*Equus*).
37. Tapir (*Hydrochœrus*).
38. Rhinocéros (*Rhinoceros*)
39. Eléphant (*Elephas*).

II. MAMMIFÈRES AQUATIQUES (*Aquatilia*).

40. Hippopotame (*Hippopotamus*).
41. Castor (*Castor*).
42. Loutre (*Lutra*).
43. Morse (*Rosmarus*).
44. Phoque et Dugong (*Phoca*).
45. Lamantin (*Manati*) *Trichecus*, Linn.

Vicq-d'Azyr, dans son *Système anatomique des animaux*, publié en 1792, donna aussi une classification des mammifères; mais ce travail n'a généralement pas été suivi.

Les quadrupèdes sont divisés en quinze classes et en 38 genres.

1.re *Classe* PÉDIMANES (*pedimani*); genres : *singes* (subdivisé en *pithéciens*, *cercopithéciens*, *sagouins* et *sapajous*), *makis*, *loricans*, *tarsiens*.

2.e *Cl.* ROMGEURS (*rodentes*); genres : *sciuriens*, *écureuils volans*, *gliriens*, *murins* ou rats, *surmurins* ou agoutis, *essorillés* ou rat-taupes, *planiqueues* ou castors, *sauteurs* ou gerboises, *double-dents* ou lièvres, *épineux* renfermant les porc-épics et les hérissons.

3.e *Cl.* ALIE-PIEDS (*pteropodii*); genre : *chauve-souris*.

4.e *Cl.* TAUPINS (*talpii*); genre : *taupes*.

5.e *Cl.* SORICIENS (*soricii*); genre : *musaraignes*.

6.e *Cl.* EDENTÉS (*edentati*); genres : *paresseux* (pigri), *cuirassés* ou *tatous* (*loricati*), *fourmiliers* (*myrmecophagi*), *écailleux* ou pangolins (*squammei*).

7.e *Cl.* CARNIVORES; genres : *oursiniens*, *mustélins*, *ichneumons* ou mangoustes, *félins* ou chats, *hyænins*, *canins* ou chiens, et *loutrins*.

8.e *Cl.* Empêtrés (*involuti*); genres : *phocins* ou phoques (divisé en phoques sans conques aux oreilles, et phoques avec une conque); *manatins* ou lamantins, *rosmariens* ou morses (comprenant aussi le dugong).

9.e *Cl.* Chevaux d'eau (*hippopotamii*); genre : *hippopotame.*

10.e *Cl.* Eléphantins (*elephantini*); genre : *éléphant.*

11.e *Cl.* Tapiriens (*tapirii*); genre : *tapir.*

12.e *Cl.* Rhinocéros (*rhinocerotl*); genre : *rhinocéros.*

13.e *Cl.* Porcins (*porcini*); genre : *cochon.*

14.e *Cl.* Ruminans (*ruminantes*); genres : *branchus* (les cerfs); *cornus* (ce genre se subdivise en *ossicornes* ou giraffes, *unicornes*, *curvicornes*, *spiricornes*, *lyricornes*, tous appartenant au genre des antilopes, *hircaniens* ou chèvres, *aumailles* ou bœufs, *coupeurs* ou chevrotains, et *camélins* ou chameaux).

15.e *Cl.* Solipèdes (*solipedes*); genre : *cheval.*

Une foule d'espèces établies sans critique, sont rapportées à ces genres avec des noms plus ou moins bizarres, presque tous imaginés par Vicq-d'Azyr.

Quelques années plus tard parut, en allemand, le *Manuel d'Histoire naturelle* de Blumenbach, professeur à Gottingue, dont on doit une traduction française à M. Soulange-Artaud. Les mammifères y sont ainsi distribués :

Ord. I.er Bimanes, *Bimanes.*	L'*homme* avec deux mains.
—— II.e Quadrumanes, *Quadrumana.*	Animaux qui ont quatre mains; les singes, les babouins, les cercopithèques et les makis.
—— III.e Chiroptères, *Chiroptera.*	Les mammifères dont les pieds de devant sont recouverts de membranes qui servent au vol; les chauve-souris.
—— IV.e Fissipèdes ou Digités, *Digitata.*	Mammifères à doigts libres aux quatre pieds. Cet ordre se divise d'après la différence des dents, dans les trois familles suivantes.
A. Fissipèdes rongeurs, *Glires.*	Les dents semblables à celles des souris et des rats; les écureuils, les loirs, les marmottes, les cabiais, les gerboises, les lièvres, les porc-épics.
B. Fissip. carnassiers, *Feræ.*	Les animaux carnassiers proprement dits, et quelques autres genres dont les dents sont semblables; les hérissons, les musa-

	raignes, les taupes, les didelphes, les civettes, les belettes, les ours, les chiens, les lions.
C. Fissip. édentés, *Bruta.*	Sans dents ou au moins sans incisives; les paresseux, les fourmiliers, les pangolins, les tatous.
— — V.e Solipèdes, *Solidungula.*	Les chevaux, etc.
— — VI.e Bisulces, *Bisulca.*	Les animaux ruminans ou à pied fourchu.
— — VII.e Onguiculés, *Multungula.*	Animaux le plus souvent très-grands, informes, dont le corps est couvert de soies ou de quelques poils rares, et qui ont ordinairement plus de deux sabots à chaque pied; les cochons, le tapir, les éléphans, les rhinocéros et les hippopotames.
— — VIII.e Palmipèdes.	Mammifères à pieds nageurs, divisés encore en trois familles, d'après la différence de leurs dents.
A. Palmipèdes rongeurs, *Glires.*	Le castor.
B. Palmipèdes carnassiers, *Feræ.*	Les phoques, les loutres.
C. Palmipèdes édentés, *Bruta.*	Les ornithorhynques, les morses, le lamantin. (Ce dernier forme la transition aux mammifères du dernier ordre.)
— — IX.e Cetacés.	Baleines, etc.

M. Cuvier ne publia qu'en l'an 6 de la république française (1798), son *Tableau élémentaire des Animaux.* Cet ouvrage renferme les bases de la classification qu'il a depuis développée dans son *Anatomie comparée* et dans son *Règne animal*, et ces bases ont les plus grands rapports, ainsi que le dit lui-même le savant professeur, avec celles que Storr avoit posées dans son *Prodromus methodi animalium.* Les changemens et les subdivisions des genres sont le résultat d'un travail qui lui est commun avec M. Geoffroy.

L'histoire de l'*homme*, dans cette méthode, forme un chapitre isolé. La plupart des grands genres de mammifères se rapportent à ceux de Linnæus. Ils sont ainsi distribués.

Quadrumanes (ou mammifères à quatre mains). Genres: singe subdivisé en *orangs*, *sapajous*, *guenons*, *macaques*, *babouin* et *alouatte*; maki, subdivisé en *makis* proprement dits, *indris*, *loris*, *galagos* et *tarsiers*.

CARNASSIERS. A. CHÉIROPTÈRES. Genres : CHAUVE-SOURIS, subdivisé en *roussettes*, *chauve-souris* proprement dites, *rhinolophes*, *phyllostomes*, *noctilions*; GALÉOPITHÈQUE (*Lemur volans*, Linn.)

B. PLANTIGRADES. Genres : HÉRISSON, divisés en *hérissons* proprement dits, et *tenrecs*, MUSARAIGNE, TAUPE, OURS, partagé en *ours* proprement dits, *blaireaux*, *coatis*, *ratons*, *kinkajoux*, *mangoustes*.

C. CARNIVORES ou digitigrades. Genres : MARTE partagé en *loutres*, *martes*, *moufettes*, CHAT, CHIEN, divisé en *chiens* proprement dits, et *hyènes*, CIVETTE.

D. PÉDIMANES, qui ont le pouce du pied de derrière écarté et opposable, et dont les petits naissent avant terme, Genres : DIDELPHE partagé en *sarigues*, *dasyures*, *phalongers* et *kanguroos*.

RONGEURS. Genres : PORC-ÉPIC, LIÈVRE, divisé en *lièvres* proprement dits, et *pikas* ou *lagomys*, DAMAN, CABIAI divisé en *cabiais* proprement dits, et *agoutis*, CASTOR, ECUREUIL partagé en *polatouches* ; *écureuil* proprement dits, et *aye-aye* ; RAT subdivisé en *Marmottes*, *campagnols*, *rats* proprement dits, *hamsters*, *rats-taupes*, *gerboises*, *loirs* et *ondatras*.

EDENTÉS ou qui n'ont point de dents incisives. Genres : FOURMILIER, divisé en *fourmilliers* proprement dits, *fourmiliers épineux* (*echidna*); *fourmiliers écailleux* ou *pangolins*, ORYCTÉROPE, TATOU, PARESSEUX.

ELÉPHANS. Genre : ÉLÉPHANT.

PACHYDERMES ou mammifères à sabots, qui en ont plus de deux à chaque pied, et qui ne ruminent pas. Genres : COCHON, TAPIR, RHINOCÉROS, HIPPOPOTAME.

RUMINANS ou mammifères à deux sabots. Genres : CHAMEAU divisé en *chameaux* proprement dits, et *lamas*, CHÈVROTAIN, CERF, GIRAFFE, ANTILOPE, CHÈVRE, BREBIS, BŒUF.

SOLIPÈDES ou mammifères à un seul sabot. Genre : CHEVAL.

AMPHIBIES à doigts réunis par une membrane commune. Genres : PHOQUES, MORSE (renfermant le morse et le dugong), LAMANTIN.

CÉTACÉS. Genres : DAUPHIN, CACHALOT, BALEINE et NARWHAL.

Deux ans après, parurent les deux premiers volumes de l'*Anatomie comparée*, auxquels étoient joints des tableaux synoptiques de toutes les classes d'animaux. Celui des mam-

mifères reproduisoit la classification que nous venons de détailler, à quelques modifications près, dont voici les principales. L'homme y forme l'ordre des BIMANES. Les GALÉOPITHÈQUES composent une famille à part, intermédiaire aux chauve-souris et aux hérissons. Le genre des MUSARAIGNES est subdivisé en quatre, savoir : les *musaraignes* proprement dites, les *desmans*, les *chrysochlores* (1), et les *scalopes*. Les CIVETTES prennent place entre les *martes* et les *chats*. Les KANGUROOS passent des pédimanes dans les rongeurs. Les ONDATRAS sont rapprochés des campagnols. Les PARESSEUX ou bradypes, forment sous le nom de *tardigrades* un ordre particulier intermédiaire entre les édentés et les pachydermes. Les ÉLÉPHANS rentrent dans ce dernier ordre, ainsi que le DAMAN. Les LAMANTINS sont classés en tête des cétacés.

En l'an 12 (1804), je publiai dans le 24.e volume du Dictionnaire d'Histoire naturelle, un tableau méthodique des mammifères, principalement basé sur les classifications de MM. Storr et Cuvier, et dans lequel je distinguai des familles naturelles, qui, à bien considérer, n'étoient, comme la plupart des familles qu'on a établies en zoologie, que les genres mêmes de Linnæus.

Voici un tableau de cette méthode.

SECTION I.re — MAMMIFÈRES ONGUICULÉS.

PREMIÈRE DIVISION. — *Les trois sortes de dents.*

Ordre 1.er BIMANES. Genre : homme, *homo*.

— 2.e QUADRUMANES. — *Fam.* 1. SINGES. Genres : Orang, *pithecus*, Cuv. ; sapajou, *callitrix*, Cuv. ; * (2) saki *pithecia*, Nob. (genre nouveau.) ; * sagouin, *sagoin*, Lacép. ; guenon, *cercopithecus*, Erxl. ; magot, *cynocephalus*, Cuv. ; * pongo, *pongo*, Lacép. ; babouin, *papio*, Cuv. ; alouatte, *cebus*, Erxl. — *Fam.* 2. LÉMURIENS ou *makis*. Genres : maki, *lemur*, Linn. ; indri, *indri*, Geof. ; loris, *loris*, Geoff. ; galago, *galago*, Geoff. ; tarsier, *tarsius*, Storr.

— 3.e CARNASSIERS. — 1.er *Sous-ordre*. CHÉIROPTÈRES. — *Fam.* 1.re GALÉOPITHÉCIENS. Genre : galéopithèque, *galeopithecus*, Geof. — *Fam.* 2.e CHAUVE-SOURIS ; genres : ptérope, *pteropus*, Erxl. ; vespertilion, *vespertilio*, Linn. ; nyctère, *nycterus*, Geof. ; rhinolophe, *rhinolophus*, Geoff. ; phyllostome, *phyllostoma*, Geoff. ; noc-

(1) Ce genre a été formé par M. Lacépède.

(2) Tous les genres dont le nom est marqué d'un astérisque n'étoient point établis lors de la publication du *Tableau élémentaire* et de *l'Anatomie comparée de* M. Cuvier.

tilion, *noctilio*, Geoff.—2.e *Sous-ordre*. PLANTIGRADES. — *Fam.* 1re ECHINÉENS. Genres : hérisson, *erinaceus*, L.; tenrec, *tenrec*, Cuv. — *Fam.* 2.e SORICIENS. Genres : musaraigne, *sorex*, L.; desman, *mygale*, Cuv.; scalops, *scalops*, Cuv.; chrysochlore, *chrysochloris*, Lac.—*Fam.* 3.e TALPIENS. Genre : taupe, *talpa*, Linn.—*Fam.* 4.e OURSINIENS. Genres : ours, *ursus*, Linn.; blaireau, *taxus*, Cuv. (*meles*, Storr); raton, *procyon*, Storr; kinkajou, Cuv.; coati, *nasua*, Storr. — 3.e *Sous-ordre*. CARNIVORES ou digitirades. —*Fam.* 1.re MUSTÉLINS, G.*; suricate, *suricata*, Nob. (genre nouveau); mangouste, *ichneumon*, Geoff.; marte, *mustela*, Linn.; moufette, *mephitis*, Cuv.; loutre, *lutra*, Erxl. — *Fam.* 2.e FÉLINS. Genres : chat, *felis*, L.; civette, *viverra*, L. — *Fam.* 3.e CYNOSIENS. Genres : hyène, *hyena*, Cuv; * fennec, *fennecus*, Nob. (genre nouveau); chien, *canis*, L. — 4.e *Sous-ordre*. PÉDIMANES. Genres : sarigue ou didelphe, *didelphis*, L.; dasyure, *dasyurus*, Geoff.; * péramèle, *perameles*, Geoff.; wombat, *wombatus*, Geoff. (genre douteux); phalanger, *phalangista*, Geoff.; coescoes, *coescoes*, Lac.

11.e DIVISION. —*Absence d'une sorte de dent au moins.*

— 4.e RONGEURS. [Genres anomaux; kanguroo, *kangurus*, Cuv.; * potoroo, *potorous*, Nob. (genre nouveau); * phascolome, *phascolomys*, Geoff.; aye-aye, *cheyromys*, Geoff.] — *Fam.* 1.re SCIURIENS. Genres : polatouche, *pteromys*, Cuv.; écureuil, *sciurus*, Linn. — *Fam.* 2.e GLIRIENS. Genres : gerboise, *dipus*, Gm.; * gerbille, *gerbillus*, Nob. (genre nouveau); loir, *myoxus*, Gm.— *Fam.* 3.e CRICETINS. Genres : marmotte, *arctomys*, Gm.; hamster, *cricetus*, Cuv. campagnol, *arvicola*, Cuv.—*Fam.* 4.e ESSORILLÉS. Genres : talpoïde, *talpoïdes*, Lac.; * aspalax, *aspalax*, Nob. (genre nouveau). —*Fam.* 5.e MURINS. Genres : rat, *mus*, Linn. —*Fam.* 6.e PLANIQUEUES. Gen. : ondatra, *ondatra*, Cuv.; castor, *castor*, L. *Fam.* 7.e ACLÉIDIENS. Gen. : cabiai, *hydrochœrus*, Erxl.; agouti, *cavia*, Linn.— *Fam.* 8.e LÉPORINS. Genres : lièvre, *lepus*, L.; pika, *lagomys*, Cuv. — *Fam.* 9.e HYSTRICIENS. Genres : porc-épic, *hystrix*, et coëndou, *coendus*, Lac.

— 5.e MONOTRÈMES, Geoff. Point de dents implantées; un cloaque, des os marsupiaux, etc. Genres : * ornithorhynque, *ornithorhynchus*, Home; échidné, *echidna*, Home.

— 6e. EDENTÉS.—*Fam.* 1.re MYRMÉCOPHAGES. Genres : pangolin, *Canis*, Linn. ; fourmilier, *myrmecophaga*, L. —*Fam.* 2.e ORYCTÉRIENS ; oryctérope, *orycteropus*, Geoff. ; tatou, *dasypus*, Linn.—*Fam.* 3.e TARDIGRADES. Genres : bradype, *bradypus*, Linn. ; * mégathère, *megaterium*, Cuv.

SECTION II.e — MAMMIFÈRES A SABOTS.

— 7.e PACHYDERMES. Plus de deux doigts et de deux sabots à chaque pied ; animaux non ruminans. Genres : éléphant, *elephas*, Linn. ; tapir, *tapirus*, Gm ; * *palæotherium*, Cuv. ; rhinocéros, *rhinoceros*, L. ; daman, *hyrax*, L. ; hippopotame, *hippopotamus*, Linn. ; cochon, *sus*, Linn. ; * *anoplotherium*, Cuv.

— 8.e RUMINANS. Pieds à deux doigts et deux sabots. Animaux ruminans. — 1.re Section. *Point de cornes ni de bois, les trois sortes de dents.* Genres : chameau, *camelus*, Linn. ; lama, *lama*, Cuv. ; chevrotain, *moschus*, Linn. — 2.e Section. *Des cornes* ou *des bois.* Genres : cerf, *cervus*, Linn. ; giraffe, *camelopardalis*, Linn. ; antilope, *antilope*, Erxl. ; chèvre, *capra*, L. ; brebis, *ovis*, L. ; bœuf, *bos*, L.

— 9.e SOLIPÈDES. Un seul doigt à chaque pied. Animaux non ruminans. Genre : cheval, *equus*, Linn.

SECTION III.e — MAMMIFÈRES A NAGEOIRES.

— 10.e AMPHIBIES. *Point d'évents.* Genres : phoque, *phoca*, Linn. ; morse, *trichecus*, Linn. ; dugong, *dugong*, Lac. ; lamantin, *manatus*, Lac.

— 11.e CÉTACÉS. *Des évents.* Genres : dauphin, *delphinus*, L. ; cachalot, *physeter*, Linn. ; narwhal, *monodon*, Linn. ; baleine, *balœna*, Linn.

Entre cette époque de 1804 et l'année 1811, on découvrit beaucoup d'espèces de mammifères, dont plusieurs, très-remarquables, servirent à établir des genres nouveaux. La plupart provenoient des collections formées dans le voyage aux Terres Australes, par MM. Péron, Lesueur et Leschenault ; d'autres avoient été recueillies en Egypte, par M. le professeur Geoffroy. Ce savant avoit suivi nos armées à Lisbonne, et recueilli de précieux objets, qui, sans cet événement, seroient toujours restés inconnus. D'Azara, dans le même intervalle de temps, avoit publié son excellent ouvrage intitulé : *Essai sur l'Histoire-naturel'e des Quadrupèdes du Paraguay.* Les membres de la Société linnéenne de Londres

avoient fait connoître plusieurs espèces nouvelles ; les *Annales du Muséum* étoient remplies de *monographies* intéressantes dues aux travaux assidus des professeurs de cet établissement national ; et entre autres, M. Cuvier avoit mis au jour les plus grandes parties de ses recherches sur les quadrupèdes fossiles, et M. Geoffroy sa nomenclature des chéiroptères. M. de Humboldt avoit publié son recueil d'Observations zoologiques, etc. Dans cet état de choses il falloit placer, dans un système complet, le résultat de toutes ces nouvelles recherches ; c'est ce qu'entreprit Illiger, jeune naturaliste prussien, mort récemment. Ce zoologiste publia en 1811, une classification des mammifères et des oiseaux, sous le titre de *Prodromus systematis mammalium et avium*, qui se fait remarquer surtout par la netteté et la précision des caractères génériques, et particulièrement par l'ordre qui règne dans l'énumération de ces caractères.

Il s'en faut néanmoins que l'on puisse louer également les motifs qui ont guidé ce naturaliste dans la formation des familles et des ordres. En les fondant le plus souvent sur des remarques de peu d'importance, il ne paroît pas avoir été pénétré du principe si heureusement découvert et si habilement mis en pratique par M. Cuvier, la *subordination des caractères*. Quant à sa nomenclature, nous nous croyons aussi fondés à lui faire le reproche d'avoir trop souvent changé des noms reçus depuis fort long-temps, pour leur en substituer d'autres, tirés du grec, qui ne font que surcharger la mémoire, en portant de la confusion dans la synonymie, sans faire avancer la science d'un seul pas.

Il divisa la classe des mammifères en quatorze ordres, trente-neuf familles et cent-vingt-cinq genres, de la manière suivante.

ORDRE I.er — ERECTA (*Droits*). Cet ordre correspond à celui des *bimanes* de nos méthodes.

Fam. 1.ere *Erecta*. Genre : *homo* (homme).

ORD. II. — POLLICATA (*porte-pouces*). Cet ordre correspond à ceux des *quadrumanes* et des *pédimanes*.

Fam. 2. *Quadrumana* (les singes). Genres : simia (*orang*); * hylobates (1) (*gibbon*) ; * lasiopyga (*douc* ou *pygatrix* de Geoffr.) ; cercopithecus (*guenon*) ; cynocephalus (*babouins* et *mandrills*) ; * colobus (*sim. polycomos*, Schr. et *ferruginea*, Shaw.) ; atèles (*atèles*, Geoff.) ; * mycetes (*alouattes* ou *hurleurs*) ; pithecia (*saki*, Desm.) ; aotus (*aote* de Humboldt) ; callithrix (*sapajous*) ; hapale (*sagouin*, Lacép. ; *ouistiti*, Cuv.)

(1) Les nouveaux genres d'Illiger sont indiqués par un astérisque

Fam. 3. *Prosimii* (les makis). Genres : lichanotus (*indris*, Geoff.) ; lemur (*makis*) ; * stenops (*loris paresseux*, *nycticèbe*, Geoff.).

Fam. 4. *Macrotarsi* (les tarsiens, Vicq d'Az.). Gen. : tarsius (*tarsier*) ; otolicnus (*galago*).

Fam. 5. *Leptodactyla* (doigts-longs). Gen. : cheïromys (*aye-aye*, Geoff.).

Fam. 6. *Marsupialia* (marsupiaux). Gen. : didelphys (*didelphe* ou *sarigue*) ; * chironectes (*didelphe oyapock*) ; thylacis (*péramèle*, Geoff.) ; dasyurus (*dasyure*, Geoff.) ; amblotis (*wombat*) ; balantia (*coescoes*, Lac. ; *phalanger*, Cuv.) ; phalangista (*phalangers volans*) ; phascolomys (*phascolome*, Geoff.)

Ord. III. — Salientia (sauteurs). *Fam.* 7 ; salientia. Gen. : hypsiprymnus (*potoroo*, Desm.) ; halmaturus (*kanguroo*) ;

Ord. IV. — Prensiculantia (mammifères rongeurs). *Fam.* 8, *macropoda*, (macropodes). Genres : dipus (*gerboises*) ; pedetes (*gerboises du Cap* ou *helamys* de M. Fréd. Cuv.) ; meriones (*gerbille*, Desm.).

Fam. 9. *Agilia* (agiles). Gen. : myoxus (*loir*) ; * tamias (*sciurus striatus*, Linn.) ; sciurus (*écureuil*) ; pteromys (*écureuil volant ou polatouche*).

Fam. 10. *Murina* (murins). Gen. : arctomys (*marmotte*) ; cricetus (*hamster*) ; mus (*rat*) ; spalax (*talpoïde*, Lacép. ; *aspalax*, Nob.) ; * bathyergus (*taupe du Cap*, de Buff.)

Fam. 11. *Cunicularia* (fouisseurs). Genres : georychus (*lemming*) ; hypudœus (*campagnol*, Cuv.) ; fiber (*ondatra*).

Fam. 12. *Palmipeda* (palmipèdes). Gen. : hydromys (*hydromys*, Geoff.) ; castor (*castor*).

Fam. 13. *Aculeata* (épineux). Gen. : hystrix (*porc-épic* et *coendou*) ; lonchères (*echimys*, Geoff.).

Fam. 14. *Duplicidentata* (doubles dents). Gen. : lepus (*lièvre*) ; lagomys (*pika*).

Fam. 15. *Subungulata* (subungulés). Gen. : cœlogenus (*paca*, Fr. Cuv.) ; dasyprocta (*agouti*) ; cavia (*cochon d'Inde* ou *cobaye*, Cuv.) ; hydrochœrus (*cabiai*)

Ord. V. — Multungula (mammifères à plusieurs sabots ou *pachydermes*).

Fam. 16. *Lamnunguia* (à sabots minces). Gen. : lipura (*hyrax hudsonius*, Schreb.); hyrax (*daman*).

Fam. 17. *Proboscidea* (proboscidiens). Gen. : elephas (*éléphant*).

Fam. 18. *Nasicornia* (nasicornes). Gen. : rhinocéros (*rhinoceros*).

Fam. 19. *Obesa* (informes). Gen. : hippopotamus (*hippopotame*).

Fam. 20. *Nasuta* (nasiques). Gen. : tapirus (*tapir*).

Fam. 21. *Setigera* (porte-soies). Gen. : sus (*cochon*).

ORD. VI. — SOLIDUNGULA (mammifères à un seul sabot ou *solipèdes*).

Fam. 22. *Solidungula*. Gen. : equus (*cheval*).

ORD. VII. — BISULCA (bisulces ou *ruminans*).

Fam. 23. *Tylopoda* (tylopodes). Gen. : camelus (*chameau*); auchenia (*lama*).

Fam. 24. *Devexa* (penchés). Gen. : camelopardalis (*giraffe*).

Fam. 25. *Capreoli* (les cerfs). Gen. : cervus (*cerf*); moschus (*chevrotain*).

Fam. 26. *Cavicornia* (cavicornes). Gen. : antilope (*antilope*); capra (*les chèvres et les moutons*); bos (*bœuf*).

ORD. VIII. — TARDIGRADA (mammifères tardigrades de M. Cuvier).

Fam. 27. *Tardigrada* (tardigrades). Gen. : bradypus (*bradype tridactyle* ou *ai*); * choloepus (*bradype didactyle* ou *unau*); prochilus (*bradypus ursinus* de *Pennant*, qui, suivant de nouvelles observations, doit être rapporté au genre des ours).

ORD. IX. — EFFODIENTIA (Ce sont les *édentés* proprement dits, qui déchirent, avec leurs griffes, les habitations des *termes*, dont ils se nourrissent).

Fam. 28. *Cingulata* (cuirassés). Gen. : * tolypeutes (les *tatous à trois et à quatre bandes*); dasypus (*tatous à une, six, huit et neuf bandes*).

Fam. 29. *Vermilinguia* (vermilangues). Gen. : orycteropus (oryctérope); myrmecophaga (*fourmilier*); manis (*pholidote* ou *pangolins*).

ORD. X. — REPTANTIA (rampans; *monotrèmes* de M. Geoffroy).

Fam. 30. *Reptantia.* Gen. : tachyglossus (*échidné*); ornithorhynchus (*ornithorhynque* ou *platypus* de Shaw); pamphractus (*testudo squamata* de Bontius. Cet animal est une vraie tortue).

ORD. XI. — VOLITANTIA (*voltigeurs*. Ce sont les chéïroptères et les galéopithèques).

Fam. 31. *Dermoptera* (dermoptères). Gen. : galeopithecus (*galéopithèque*).

Fam. 32. *Chiroptera* (cheïroptères. Gen. : pteropus (*roussette*); * harpyia (*céphalotes* de M. Geoffroy); vespertilio (*chauve-souris proprement dites*); nycteris (*nyctère*, Geoffr.); rhinolophus (*rhinolophe*, *ejusd.*); phyllostomus (phyllostome, *ejusd.*); noctilio (*noctilion*, *ejusd.*); * saccopteryx (*vespertilio lepturus*, Gm.); dysopes (*molosse*, Geoffr.).

ORD. XII. — FALCULATA (Ce sont les *plantigrades* et les *carnivores* ou *digitigrades* de M. Cuvier).

Fam. 33. *Subterranea* (souterrains). Gen. : erinaceus (*hérisson*); centetes (*tenrec*); sorex (*musaraigne*); mygale (*desman*); * condylura (*sorex cristatus*, Linn.); chrysochloris (*chrysochlore*); scalops (*scalops*); talpa (*taupe*).

Fam. 34. *Plantigrada* (plantigrades). Gen. : cercoleptes (kinkajou); nasua (*coati*); procyon (*raton*); gulo (*glouton*); meles (*blaireau*); ursus (*ours*).

Fam. 35. *Sanguinaria* (sanguinaires). Gen. : mégalotis (*fennec*); canis (*chien*); hyæna (*hyène*); felis (*chat*); viverra (*civette*); ryzæna (*suricate*, Desm.).

Fam. 36. *Gracilia* (grêles). Gen. : herpestes (*mangouste*); mephitis (*moufette*); mustela (*marte*); lutra (*loutre*).

ORD. XIII. — PINNIPEDIA (pinnipèdes ou amphibies de M. Cuvier).

Fam. 37. *Pinnipedia.* Gen. : phoca (phoque); trichecus (*morse*).

ORD. XIV. — NATANTIA (nageurs. Les *cétacés*).

Fam. 38. *Sirenia* (sirènes). Gen. : manatus (*lamantin*); halicore (*dugong*); * rytina (*lamantin* de Steller).

Fam. 39. *Cete* (cétacés proprement dits). Gen. : balæna (*baleine*); ceratodon (*narwhal*); ancylodon (*anar-*

nak) ; physeter (*cachalot*) ; delphinus (*dauphin*) ; dranodon (*hyperoodon*, Lac.).

Cinq années après la publication de l'ouvrage d'Illiger, c'est-à-dire, en 1816, M. Blainville publia, dans le Nouveau Bulletin de la Société philomathique, un *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du règne animal*, dans lequel les mammifères sont classés de la manière suivante.

- MAMMIFÈRES.
  - Sous-Classe I.ère. — MONODELPHES.
    - I.er Degré d'organisation ou Ordre : QUADRUMANES ?
      - NORMAUX.
        - SINGES du continent.
          - ancien, PITHECI, (Singes.)
          - nouveau, PITHECIÆ, (Sapajous.)
        - MAKIS. Pithécoïdes.
          - MAKIS.
          - LORIS.
          - AYE-AYE.
      - ANOMAUX.
        - pour le vol. — GALÉOPITHÈQUES.
        - pour grimper. — TARDIGRADES.
    - II.e Degré : CARNASSIERS ?
      - NORMAUX.....
        - PLANTIGRADES. (Omnivores.)
        - DIGITIGRADES. (Carnivores.)
        - INSECTIVORES.
      - ANOMAUX.
        - pour voler..... CHÉIROPTÈRES.
        - pour fouir..... TAUPES.
        - pour nager..... PHOQUES.
    - III.e Degré : ÉDENTÉS ?
      - NORMAUX..... ÉDENTÉS.
      - ANOMAUX pr nager CÉTACÉS.
    - IV.e Degré : RONGEURS ?.....
      - GRIMPEURS.
      - FOUISSEURS.
      - COURENRS.
      - MARCHEURS.
    - V.e Degré : GRAVIGRADES.....
      - ÉLÉPHANS.
    - VI.e Degré : ONGULOGRADES
      - NORMAUX. doigts
        - impairs.....
          - PACHYDERMES.
          - SOLIPÈDES.
        - pairs.....
          - non RUMINANS ou Brutes.
          - RUMINANS.
      - ANOMAUX pr nager LAMANTINS. (1)
  - Sous-Classe II. DIDELPHES.....
    - NORMAUX.....
      - CARNASSIERS.
      - RONGEURS.
    - ANOMAUX.
      - pour fouir... ECHIDNÉS.
      - pour nager... ORNITHORYNQUES.

(1) Depuis la publication de ce tableau, M. de Blainville a reconnu

Quoiqu'il ne soit joint à ce tableau aucune note explicative, il est facile de suivre la marche de son auteur. On voit que les organes de la génération lui fournissent ses premières divisions; qu'ensuite il établit plusieurs groupes naturels d'animaux, fondés sur les caractères généraux que fournit l'ensemble de l'organisation; et que dans chacun de ces groupes il distingue encore (mais comme anomalies) les modifications que le genre de vie, la nature des alimens, etc., ont pu apporter au type principal.

M. de Blainville ajoute qu'il se pourroit que les *cétacés* dussent former un degré d'organisation séparé, et qu'on devra peut-être faire des échidnés et des ornithorhynques, une sous-classe à part.

C'est à la suite de ce même tableau que ce naturaliste fait connoître, pour la première fois, sous le nom de *phascolarctos*, un quadrupède de la Nouvelle-Hollande, très-singulier par ses formes, et que les sauvages de ce pays appellent *colak* ou KOALA (*V.* ce dernier mot.)

Enfin, la dernière classification des mammifères qui ait été publiée, est celle de M. Cuvier, dans son important ouvrage, intitulé (*le Règne animal distribué suivant son organisation*). Elle ne diffère qu'en peu de points de celle qui fait partie des tables jointes au second volume de l'*Anatomie comparée*. Les principaux changemens sont les suivans: Les carnassiers, au lieu d'être divisés en *chéiroptères*, *plantigrades*, *digitigrades* et *pédimanes*, le sont en *chéiroptères*, *insectivores* et *carnivores*. Ces derniers sont subdivisés en *plantigrades*, *digitigrades* et *amphibies*. On voit que l'ordre des pédimanes est supprimé, et que les phoques (qui appartenoient à l'ordre des amphibies) ont changé de place. Un ordre nouveau est créé, c'est celui des *marsupiaux*; il se compose de tous les animaux à bourse de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande, c'est-à-dire, qu'il comprend tous les pédimanes, plus les genres *kanguroo*, *potoroous* et *phascolome*. Les *rongeurs* sont divisés en rongeurs à clavicules, et rongeurs sans clavicules. Les *édentés* comprennent les *tardigrades*, les *édentés* proprement dits, et les *monotrèmes* de Geoffroy malgré les rapports de ces derniers avec les marsupiaux. L'ordre des *solipèdes* est supprimé, et fondu avec celui des pachydermes. Les éléphans ne sont plus séparés de ces derniers animaux. Les ruminans sont partagés en deux sections; ceux qui sont sans cornes, et ceux qui en sont pourvus. Les cétacés renferment définitivement, sous la dénomination d'*herbivores*, les lamantins,

---

que les *lamantins* appartenoient au groupe des gravigrades, et devoient être considérés dans ce groupe comme *anomaux pour nager*. *Voyez* LAMANTIN.

les dugons et les *rytina* ou lamantins de Steller, qui, jusqu'à Illiger avoient été réunis aux morses et aux phoques pour former l'ordre des amphibies, intermédiaire à ceux des solipèdes et des cétacés.

Comme cette méthode est celle que nous suivons dans ce Dictionnaire, nous devons la faire connoître avec plus de détails que les précédentes que nous avons exposées rapidement, afin de donner les moyens de suivre pas à pas la marche et les progrès de la science. Nous choisirons un seul caractère (le plus saillant) pour chaque ordre et pour chaque genre, afin de mettre à même de déterminer un quadrupède quelconque qui seroit présenté.

Distribution méthodique des mammifères selon la méthode de M. Cuvier.

A. MAMMIFÈRES ONGUICULÉS *ou pourvus d'ongles formés d'une seule lame cornée qui ne couvre qu'une des faces du bout du doigt.*

ORDRE I.er BIMANES. Corps disposé pour la station verticale. Animal vraiment bipède et bimane. Les trois sortes de dents. Genre : *homme.*

ORDRE II. QUADRUMANES. Des mains aux quatre extrémités, les trois sortes de dents.

Fam. 1. (1) SINGES. Quatre dents incisives à chaque mâchoire.

† Singes de l'ancien continent ou *Catarrhins*, Geoff.; cinq mâchelières de chaque côté; narines rapprochées.

— *Orang.* Angle facial 65°; point de queue.

— *Guenon.* Angle facial 60°; des abajoues, une longue queue.

— *Babouin.* Museau plus allongé que celui des guenons, queue plus ou moins courte (2).

---

(1) Dans ce Dictionnaire nous appelons Familles les genres de M. Cuvier, et Genres la plupart des subdivisions qu'il admet, et qui ont été crées comme tels par les auteurs.

(2) M. Cuvier divise ses *babouins*; 1.° en *magots*, point de queue; 2.° en *macaques*, une queue plus ou moins longue, narines obliques à la face supérieure du museau; 3.° en *cynocéphales* à museau allongé et comme tronqué au bout, semblable au museau des chiens; 4.° en *mandrills* à museau de trente degrés et à queue très-courte; et 5.° en *pongos* à longs bras et sans queue. Nous conservons le genre *macaque* des auteurs, et nous y réunissons les macaques proprement dits, et les magots de M. Cuvier. Nous gardons aussi, comme genres, les *babouins* (cynocéphales de M. Cuvier), les *mandrills* et les *pongos*.

†† Singes d'Amérique ou sapajous, *platyrrhiniens*, Geoff.; six mâchelières (1); narines percées sur les côtés du nez.

* Sapajous proprement dits; *hélopithèques*, Geoff.; queue prenante.

— *Alouatte* ou *Hurleur*. Tête pyramidale, branches montantes de la mâchoire inférieure très-hautes.

— *Sapajou*. Tête très-plate; des pouces aux mains.

— *Atèle*. Tête *id.*; pouces dé devant cachés sous la peau.

— *Callitrix*. Tête *id.*; des pouces aux mains; queue poilue, très-peu prenante (2.)

** Sakis; *geopitheques*, Geoff.; queue touffue, non prenante.

— *Saki*. Tête ronde.

*** Ouistitis; *arctopithèques*, Geoff.; cinq dents molaires; ongles crochus, à l'exception de ceux des pouces.

— *Ouistiti* (3).

Fam. 2. Makis. Incisives en nombre différent de quatre à à l'une ou à l'autre mâchoire, ou du moins autrement dirigées que dans les singes.

— *Makis* proprement dits. Six incisives inférieures proclives; une longue queue.

— *Indri*. Quatre incisives inférieures proclives; point de queue.

— *Loris*. Six incisives inférieures proclives; point de queue (4).

— *Galago*. Six incisives inférieures proclives; tarses allongés; une queue.

— *Tarsier*. Deux petites inc. inf. non proclives; une queue.

Ordre III. Carnassiers. Les trois sortes de dents; jamais de main aux extrémités antérieures.

Fam. 1. Chéiroptères. Un repli de la peau étendu entre les quatre pieds et les doigts.

---

(1) A l'exception des ouistitis qui n'en ont que cinq comme les singes de l'ancien continent.

(2) Nous joignons à cette division les genres *lagotriches* de M. Geoffroy, à tête ronde, à angle facial de cinquante degrés, et à poils minces et frisés; et *aote* de M. de Humboldt, caractérisé par des yeux très-grands presque contigus, et par des oreilles très-petites.

(3) Nous n'adoptons pas le genre *tamarin* de M. Geoffroy.

(4) M. Cuvier comprend dans ce genre le *loris grêle* et le *loris du Bengale*. M. Geoffroy les sépare, et forme du second le type d'un nouveau genre qu'il nomme *nycticébe*. Nous adoptons ce genre.

† Chauve-souris : bras, avant-bras et doigts excessivement longs, et formant de véritables ailes.

* *Mâchelières à couronne plate.*

— *Roussette.* Quatre incisives à chaque mâchoire; un petit ongle à l'index.

— *Cephalote.* Deux incisives; point d'ongle à l'index.

** *Mâchelières à couronne garnie de pointes aiguës.*

— *Molosse.* Museau simple; deux incisives à chaque mâchoire; queue longue dépassant la membrane.

— *Nyctinome.* Lèvre supérieure haute et échancrée; quatre incisives en bas, deux en haut; queue libre en dessus de la membrane.

— *Stenodermes.* Museau simple; point de queue; deux incisives en haut, quatre en bas.

— *Noctilion.* Museau court et renflé, fendu, garni de verrues; quatre incisives en haut, deux en bas; queue courte et libre en dessus de la membrane.

— *Phyllostome.* Une membrane en forme de feuille relevée sur le nez; quatre incisives à chaque mâchoire, dont une partie de celles d'en bas sont rejetées par l'accroissement des canines (1).

— *Mégaderme.* Feuille du nez plus compliquée que dans les phyllostomes; quatre incisives en bas, point en haut.

— *Rhinolophe.* Nez garni d'une membrane et de crêtes en forme de fer à cheval; quatre incisives en bas et deux très-petites en haut.

— *Nyctère.* Chanfrein creusé d'une fossette longitudinale, quatre incisives supérieures se touchant, six en bas, oreilles non réunies.

— *Rhinopome.* Une fossette moins marquée que dans les nyctères; narines au bout du museau avec une petite lame dessus; oreilles réunies; queue dépassant la membrane.

— *Taphien.* Une fossette au chanfrein; point de lame aux narines; deux incisives en haut; quatre en bas; queue libre au-dessus de la membrane.

— *Chauve-souris* proprement dites. Museau simple; oreilles séparées; quatre incisives en haut, six en bas.

(1) M. Geoffroy a séparé récemment des phyllostomes, une espèce, *vesp. soricinus*, Gm., dont il forme son genre glossophage. *V.* Phyllostome.

— *Oreillard.* Oreilles plus grandes que la tête, réunies comme dans les mégadermes et les rhinopomes; dents des chauve-souris (1).

†† Galéopithèques : doigts des mains tous garnis d'ongles tranchans, et pas plus longs que ceux des pieds.

— *Galéopithèque.*

Fam. 2. Insectivores. Mâchelières hérissées de pointes; pieds courts non propres au vol; plante de ceux de derrière appuyée en entier sur le sol.

† Deux longues incisives en avant, suivies d'autres incisives et de petites canines plus courtes que les mâchelières.

— *Hérisson.* Corps couvert de piquans au lieu de poils.

— *Musaraigne.* Corps couvert de poils; point de trompe; pieds propres à la marche.

— *Desman.* Deux très-petites dents entre les deux grandes incisives d'en bas; nez allongé en forme de trompe très-flexible.

— *Scalops.* Dents des desmans; nez des musaraignes; mains des taupes.

— *Chrysochlore.* Dents des desmans; museau court; pieds de devant à trois ongles propres à fouiller la terre.

†† Quatre grandes canines écartées, entre lesquelles sont de petites incisives.

— *Tenrec.* Corps couvert de piquans; pattes propres à la marche.

— *Taupe.* Pattes antérieures courtes et larges, à doigts réunis, et armés d'ongles tranchans propres à fouir.

Fam. 3. Carnivores. Six incisives à chaque mâchoire; molaires tranchantes (2), jamais hérissées de pointes coniques.

1.re Tribu. *Plantigrades* : marchant sur la plante entière du pied.

— *Ours.* Trois grosses molaires entièrement tuberculeuses de chaque côté; queue très-courte.

---

(1) M. Geoffroy ajoute à ces genres celui qu'il appelle *myoptère*, et qu'il forme sur le *rat-volant* de Daubenton. Ses caractères sont : deux incisives à chaque mâchoire, nez simple, oreilles isolées, queue longue dépassant la membrane interfémorale. Illiger distingue encore le genre qu'il nomme *saccopteryx*, et Rafinesque celui qu'il appelle *atalapha*. *Voyez* ces mots.

(2) Entièrement tuberculeuse dans les ours seulement, et l'étan plus ou moins dans les genres voisins.

— *Raton.* Six molaires, les trois postérieures tuberculeuses, les antérieures pointues; queue longue.

— *Coati.* Queue et dents des ratons; nez très-allongé et mobile.

— *Kinkajou.* Cinq molaires, deux antérieures pointues, trois postérieures tuberculeuses; queue prenante.

— *Blaireau.* Corps bas sur jambes; queue courte; une poche sous la queue, remplie d'une humeur fétide.

— *Glouton.* Semblable au blaireau par le port; point de poche, mais un pli sous la queue; dents assez semblables à celles des martes.

II.e Tribu. *Digitigrades:* marchant sur le bout des doigts.

— *Marte.* Pieds courts; corps très-long, vermiforme, une seule molaire tuberculeuse au fond de la mâchoire supérieure (1).

— *Chien.* Deux molaires tuberculeuses, plates au fond de la mâchoire supérieure; langue douce; pieds de devant à cinq doigts, et ceux de derrière à quatre.

— *Civette.* Deux molaires, *idem;* langue garnie de papilles cornées; une poche ou un enfoncement, souvent rempli d'une matière très-odorante, entre l'anus et l'organe de la génération (2).

— *Hyène.* Mâchelières très-grosses et coniques; langue rude; quatre doigts à tous les pieds; une poche sous l'anus.

— *Chat.* Mâchoires courtes; une petite molaire tuberculeuse supérieure seulement; ongles rétractiles; langue rude.

III.e Tribu. *Amphibies:* pieds courts enveloppés par la peau; en forme de nageoires; les postérieures dans la direction du corps.

— *Phoque.* Quatre ou six incisives en haut, quatre en bas; des canines pointues, moyennes.

---

(1) M. Cuvier réunit les *moufettes* et les *loutres* aux martes. Nous continuons à séparer ces deux genres. Les premiers de ces animaux se font remarquer par la longueur de leurs ongles de devant et leur queue touffue; et les seconds, par leurs pieds palmés et leur corps très-bas sur jambes, moins effilé que celui des martes et des moufettes.

(2) M. Cuvier laisse les *mangoustes* avec les civettes. Nous les séparerons. Le caractère distinctif le plus saillant consiste en ce que l'anus est percé au fond de la poche dans les mangoustes, tandis qu'il est plus en arrière dans les civettes.

C'est ici que nous plaçons notre genre *suricate*, qui ne diffère des mangoustes qu'en ce qu'il n'y a que quatre doigts à chaque pied au lieu de cinq.

— *Morse.* Deux énormes canines ou défenses supérieures; point d'incisives ni de canines inférieures.

Fam. 4. MARSUPIAUX ou *animaux à bourse.* Naissance des petits, prématurée; souvent une poche formée par un repli de la peau de l'abdomen dans les femelles; des os marsupiaux dans les deux sexes.

* De longues canines et de petites incisives aux deux mâchoires; poche des femelles manquant quelquefois.

— *Sarigues* ou *Didelphe.* Dix incisives en haut, huit en bas; pouce séparé aux pieds de derrière; queue prenante (1).

— *Dasyure.* Huit incisives supérieures; six inférieures; pouces postérieurs rudimentaires; queue lâche.

— *Péramèle.* Dix incisives supérieures; six inférieures; pouces postérieurs rudimentaires; les deux premiers doigts réunis par la peau jusqu'aux ongles (2).

** Deux longues incisives inférieures proclives, tranchantes par leur bord externe; six incisives supérieures; canines supérieures longues; inférieures très-courtes; pouce des pieds de derrière très-séparé; les deux premiers doigts réunis jusqu'aux ongles. Une poche dans les femelles.

— *Phalanger.* (3)

*** Mêmes caractères; point de pouce postérieur ni de canines inférieures; pieds de derrière allongés; queue forte, non prenante.

— *Potoroo* (Potorous, Noh.; *hypsiprymnus,* Illig.)

**** Mêmes caractères; point de canines du tout; pieds postérieurs et queue très-robustes.

— *Kanguroo* (Kangurus, Geoffr.).

***** Deux longues incisives sans canines à la mâchoire inférieure; deux longues incisives au milieu de quelques petites sur les

---

(1) Nous séparons, avec Illiger, du genre didelphe, l'oyapock ou *petite loutre* de la *Guiane* de Buffon, dont les quatre pieds sont palmés. Il constitue le genre CHIRONECTES.

(2) Nous plaçons ici le genre *Isoodon* établi par M. Geoffroy dans son cours de l'année dernière, et qui est ainsi caractérisé: dix incisives supérieures, huit inférieures; quatre doigts aux pieds de derrière, dont les deux antérieurs réunis comme dans les péramèles.

(3) Nous séparons les *phalangers-volans* des phalangers ordinaires, à cause des membranes étendues que forme la peau de leurs flancs, et de leur queue non prenante. Nous les nommons PÉTAURISTES (*petaurus*, Shaw).

côtés à la supérieure; cinq doigts à chaque pied, les antérieurs divisés en deux groupes, le pouce et l'index d'une part, les trois autres du côté opposé. — Pouce postérieur très-grand; les deux premiers doigts réunis comme dans les phalangers; queue très-courte.

— *Koala.* (*Phascolarctos*, Blainv.)

****** Deux incisives supérieures; deux incisives inférieures, comme dans les rongeurs; une poche dans les femelles; cinq doigts armés d'ongles crochus aux pieds de devant, et quatre, séparés, avec un tubercule à la place du pouce sans ongle, aux pieds de derrière; point de queue.

— *Phascolome* (phascolomys) (1).

Ordre IV. Rongeurs. Deux grandes incisives à chaque mâchoire; point de canines; point de poche sous le ventre des femelles, ni d'os marsupiaux dans les deux sexes.

* *Des clavicules.*

— *Castor.* Queue aplatie horizontalement de forme presque ovale et couverte d'écailles; pieds postérieurs palmés.

— *Rat.*

† Molaires sans racines proprement dites, à couronne plate, traversées dans toute leur hauteur par des lignes d'émail.

— *Ondatra.* Pieds palmés; queue longue, comprimée et écailleuse.

— *Campagnol.* Queue velue à peu près de la longueur du corps.

— *Lemming.* Queue et oreilles très-courtes; doigts de devant propres à fouiller la terre.

†† Molaires divisées dès leur base en racines, mais dont la couronne plate offre encore des lignes transverses, saillantes et creuses.

— *Echimys.* Queue longue, écailleuse; poils en forme de piquans plats, comme des lames d'épées.

— *Loir.* Queue longue, velue ou touffue; poil doux.

††† Molaires divisées en racines à leur base, et à couronne plus ou moins tuberculeuse.

— *Hydromys.* Pieds de derrière palmés aux deux tiers; molaires creusées en cuiller dans leur milieu.

— *Rat* (proprement dit). Queue longue et écailleuse; molaires à tubercules mousses.

— *Hamster.* Queue courte et velue; dents des rats; des abajoues.

---

(1) Cet animal est appelé wombat par les habitans de la nouvelle-Hollande. Il paroît que le wombat de Bass (*amblotis*, Illig.) est le même animal, mais dont les dents ont été mal observées.

— *Gerboise*. Queue longue, touffue au bout; dents des rats; membres postérieurs très-longs (1).

— *Rat-taupe*. Incisives inférieures en coin comme les supérieures, trois molaires à tubercules mousses; point de queue; yeux très-petits, entièrement cachés sous la peau.

— *Rat-taupe du Cap* (*Bathyergus*, Illig.). Incisives comme dans les rats-taupes; quatre molaires; queue courte; yeux petits, mais découverts.

— *Hélamys* (*Pedetes*, Illig.). Train de derrière disproportionné comme dans les gerboises; incisives comme dans les rats-taupes; molaires à deux lames tant en haut qu'en bas; cinq doigts antérieurs, quatre postérieurs, armés d'ongles crochus; queue touffue.

— *Marmotte*. Incisives inférieures pointues; cinq molaires tuberculeuses; jambes courtes; queue velue.

— *Ecureuil*. Incisives inférieures très-comprimées; queue longue, garnie de poils distiques.

— *Eureuils* proprement dits. Quatre doigts devant; cinq derrière; point d'abajoues.

— *Tamias*. Mêmes caractères; des abajoues.

— *Polatouches*. Peau étendue le long des flancs, entre les pattes de devant et celles de derrière.

— *Aye-aye*. Tous les pieds à cinq doigts, dont le dernier de devant excessivement allongé (2).

** *Point de clavicules*.

— *Porc-épic*. Corps couvert de piquans roides et aigus (3).

— *Lièvres*. Incisives supérieures doubles; cinq doigts devant, quatre derrière.

— *Lievres* proprement dits. Une queue; oreilles longues; jambes postérieures très-longues.

— *Lagomys* (pika). Point de queue; oreilles médiocres; jambes peu différentes de longueur entre elles (4).

---

(1) Nous avons séparé des gerboises le genre *gerbille*, dont les pieds postérieurs ont un nombre de doigts constant, et dont les pommettes sont moins saillantes que celles des gerboises.

(2) Des observations de M. de Blainville tendent à établir que cet animal est fort rapproché des quadrumanes, et notamment de ceux de la famille des makis.

(3) Nous séparons des porc-épics les *coëndous* dont la queue est prenante, pour en former un genre distinct.

(4) Les *pikas* ou *lagomys* forment pour nous un genre distinct de celui des lièvres.

— *Cabiai.* Quatre doigts devant, trois derrière, armés d'ongles larges et réunis par des membranes, point de queue; molaires composées de lames émailleuses transverses.

— *Cobaye.* Doigts en même nombre que dans les cabiais, mais séparés; molaires n'ayant chacune qu'une lame simple et une fourchue; point de queue.

— *Agouti.* Doigts en même nombre, et séparés; molaires à couronne plate, irrégulièrement sillonnée; une petite queue, ou un tubercule en place.

— *Paca.* Cinq doigts à chaque pied, l'interne à ceux de devant et les latéraux à ceux de derrière, très-petits.

ORDRE V. ÉDENTÉS. Point d'incisives; de gros ongles, se rapprochant plus ou moins de la nature des sabots.

I.re Tribu. *Tardigrades :* Face courte.

— *Paresseux* ou *Bradype.* Des molaires cylindriques et des canines aiguës, plus longues que les molaires; bras et avant-bras beaucoup plus longs que les cuisses et les jambes.

— *Megatherium.* Point de canines; doigts très-inégaux et armés de grands ongles.

II.e Tribu. *Edentés ordinaires :* Museau pointu.

— *Tatou.* Des mâchelières seulement; test écailleux et dur, composé de compartimens semblables à de petits pavés, qui recouvrent la tête, le corps et souvent la queue.

— *Oryctérope.* Des mâchelières seulement; corps couvert de poils ras; ongles plats, propres à fouir et non tranchans; langue extensible.

— *Fourmilier.* Point de dents du tout; corps couvert de poils; ongles de devant forts et tranchans; langue très-extensible.

— *Pangolins.* Point de dents du tout; corps et queue recouverts de grosses écailles tranchantes, disposées comme des tuiles.

III.e Tribu. *Monotrèmes :* Un cloaque et un os de la fourchette comme dans les oiseaux; des os marsupiaux; mamelles jusqu'à présent inconnues; point de dents enchâssées; cinq doigts à tous les pieds.

— *Echidné.* Museau allongé, terminé par une petite bouche; langue extensible; corps couvert de piquans très-forts; pieds courts, armés d'ongles robustes, propres à creuser la terre.

— *Ornithorhynque.* Museau allongé, en forme de bec de canard; pieds de devant pourvus d'une membrane qui dépasse beaucoup les ongles; corps couvert de poils; queue courte, fort large, aplatie et poilue.

B. MAMMIFÈRES ONGULÉS. *Des sabots entourant en entier les dernières phalanges.*

ORDRE VI. PACHYDERMES. Animaux quadrupèdes à sabots et ne ruminant pas.

Fam. 1. PROBOSCIDIENS ou *Pachydermes à trompe et à défenses.* Cinq doigts à tous les pieds; point de canines; deux défenses implantées dans les os incisifs, prenant souvent un accroissement énorme.

— *Eléphant.* Molaires à couronne plate composées d'un certain nombre de lames verticales, formées chacune de substance osseuse enveloppée d'émail, et liées ensemble par la substance corticale.

— *Mastodonte.* Pieds, défenses et trompe comme dans les éléphans; molaires à couronne hérissée de grosses pointes coniques.

Fam. 2. PACHYDERMES proprement dits. Quatre, trois ou deux doigts aux pieds.

* Doigts en nombre pair.

— *Hippopotame.* Quatre doigts à tous les pieds, terminés par de petits sabots; quatre incisives à chaque mâchoire; de très-fortes canines, dont les inférieures courbes; six molaires partout, dont l'émail figure des trèfles dans la dent usée.

— *Cochon.* Quatre doigts; deux mitoyens grands et armés de forts sabots; et deux extérieurs beaucoup plus courts et ne touchant pas la terre; des incisives en nombre variable; des canines recourbées vers le haut; museau tronqué, terminé par un boutoir.

— *Cochons* proprement dits. Vingt-quatre ou vingt-huit mâchelières dont les postérieures à couronne tuberculeuse, et les antérieures plus ou moins comprimées; six incisives à chaque mâchoire.

— *Phascochères.* Mâchelières composées de cylindres joints ensemble par un cortical; défenses arrondies très-grandes,

dirigées de côté et en haut; de très-grosses verrues sur les joues; deux incisives supérieures, six inférieures.

— *Pecaris*. Mâchelières et incisives des cochons proprement dits; canines semblables à celles des carnassiers, ne sortant pas de la bouche; point de doigt externe au pied de derrière; une ouverture glanduleuse sur les lombes, d'où sort une humeur fétide; point de queue; les deux grands os du métacarpe et du métatarse soudés entre eux (1).

— *Anoplotherium*. Six incisives à chaque mâchoire; quatre canines, presque semblables aux incisives; vingt-huit molaires dont les seize postérieures sont, les supérieures carrées et les inférieures en double ou triple croissant, comme celles des rhinocéros; point d'intervalle entre les canines et les molaires; les quatre pieds terminés par deux grands doigts comme dans les ruminans; os du métacarpe et du métatarse séparés.

** Doigts toujours en nombre impair aux pieds de derrière, et souvent à ceux de devant.

— *Rhinocéros*. Sept dents mâchelières supérieures de chaque côté, à couronne carrée avec divers linéamens saillans, et sept inférieures à couronne en double croissant (la postérieure en croissant triple); trois doigts à chaque pied; peau très-épaisse, nue et rugueuse; une ou deux cornes de nature fibreuse sur la voûte formée par les os propres du nez.

— *Daman*. Dents molaires des rhinocéros; deux fortes incisives recourbées à la mâchoire supérieure; quatre incisives inférieures; corps couvert de poil; quatre doigts aux pieds de devant et trois à ceux de derrière; un tubercule au lieu de queue.

— *Palæotherium*. Mâchelières des précédens; six incisives et deux canines à chaque mâchoire; trois doigts visibles à chaque pied; une trompe.

— *Tapir*. Les vingt-huit molaires présentant toutes, avant d'être usées, deux collines transverses et rectilignes; six incisives et deux canines à chaque mâchoire; ces canines séparées des molaires par un espace vide; nez en forme de trompe; quatre doigts aux pieds de devant, trois à ceux de derrière.

Fam. 3. Solipèdes. Un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied.

(1) Dans ce Dictionnaire nous établissons, sous le titre de genres, ces trois divisions. *V.* les articles *Cochon*, *Phascochœre*, *Pecari*.

— *Cheval.*

Ordre VII. Ruminans. Des incisives seulement à la mâchoire inférieure, presque toujours au nombre de huit, remplacées en haut par un bourrelet calleux; molaires presque toujours au nombre de six partout, ayant leur couronne marquée de deux doubles croissans; les quatre pieds terminés par deux doigts et deux sabots; quatre estomacs.

† Point de cornes.

— *Chameau.* Des canines aux deux mâchoires; des dents pointues implantées dans l'os incisif; six incisives inférieures; un petit sabot à chaque doigt; col très-long.

— *Chameaux* proprement dits. Les deux doigts réunis en dessous, jusque près de la pointe, par une semelle commune; dos chargé de loupes de graisse.

— *Lamas.* Doigts plus séparés; point de loupes graisseuses (1).

— *Cheorotain.* Une longue canine de chaque côté de la mâchoire supérieure, qui sort de la bouche dans les mâles; un péroné grêle.

†† Des cornes, au moins dans le sexe mâle.

* Des cornes osseuses, branchues, caduques, repoussant chaque année plus grandes que les précédentes, le plus souvent dans les mâles seulement; corps svelte; des larmiers.

— *Cerf.*

** Des cornes ou proéminences du frontal enveloppées d'une peau velue qui se continue avec celle de la tête, et qui ne se détruit point.

— *Giraffe.*

*** Proéminences du frontal revêtues d'un étui de substance élastique, composée de poils agglutinés, qui croît par couches et pendant toute la vie.

— *Antilope.* Substance des cornes osseuses, solide et sans pores ni sinus, comme dans le bois des cerfs; cornes contournées de diverses manières, selon les espèces, se trouvant souvent dans les deux sexes; taille légère et svelte; des larmiers.

— *Chèore.* Noyau osseux des cornes, occupé en grande partie par des cellules qui communiquent avec les sinus frontaux; cornes dirigées en haut et en arrière; men-

(1) Nous séparons les deux genres *lama* et *chameau*.

ton généralement garni d'une longue barbe; chanfrein concave.

— *Mouton*. Noyau osseux semblable à celui des chèvres; cornes dirigées en arrière et revenant plus ou moins en avant, en spirale; chanfrein généralement convexe; point de barbe.

— *Bœuf*. Noyau osseux semblable à celui des chèvres et des moutons; cornes dirigées de côté et revenant vers le haut ou en avant, en forme de croissant; animaux grands, à taille trapue, à jambes robustes, à mufle large (1).

ORDRE VIII. CÉTACÉS. Mammifères sans pieds de derrière, dont le tronc se continue en une queue épaisse terminée par une nageoire cartilagineuse horizontale; extrémités antérieures ayant leurs os raccourcis, aplatis et enveloppés dans une membrane tendineuse qui les réduit à de véritables nageoires.

Fam. 1. CÉTACÉS HERBIVORES. Dents à couronne plate; deux mamelles pectorales; des moustaches; narines percées dans la peau au bout du museau, ne faisant pas l'office d'évents.

— *Lamantin*. Corps oblong, terminé par une nageoire ovale, allongée; huit molaires marquées de deux collines transverses à leur couronne; point d'incisives ni de canines dans l'âge adulte; des vestiges d'ongles sur le bord des nageoires.

— *Dugong*. Corps allongé; queue terminée par une nageoire en forme de croissant; molaires composées chacune de deux cônes réunis par le côté; de petites défenses pointues insérées dans les os incisifs.

— *Stellère* (*rytina*, Illig.). Une seule mâchelière composée, de chaque côté, à couronne plate et hérissée de lames d'émail; nageoires sans ongles.

Fam. 2. CÉTACÉS ORDINAIRES. Des évents; mamelles près de l'anus; estomac à cinq, et quelquefois jusqu'à sept poches distinctes; dents coniques lorsqu'elles existent; deux petits os suspendus dans les chairs près de l'anus (seul vestige d'extrémités postérieures).

---

(1) D'après M. de Blainville, nous séparons des bœufs, le bison musqué *du Canada*, pour en former un genre distinct sous le nom d'*ovibos*.

† Cétacés à petite tête.

— *Dauphin.* Des dents aux deux mâchoires, toutes simples et presque toujours coniques, variant en nombre selon les espèces; point de *cœcum.*

—*Dauphins* proprement dits. Gueule formant, en avant de la tête, une espèce de bec plus mince que le reste; une nageoire dorsale.

—*Marsouins.* Point de bec; museau court et uniformément bombé; une nageoire dorsale.

—*Delphinaptères.* Semblables aux marsouins; point de nageoire sur le dos.

—*Hyperoodon.* Corps et museau comme dans les dauphins proprement dits; deux petites dents en avant de la mâchoire inférieure, qui ne paroissent pas toujours en dehors; palais hérissé de petits tubercules (1).

— *Narwhal.* Point de dents proprement dites; de longues défenses droites et pointues, implantées dans l'os intermaxillaire, et dirigées dans le sens de l'axe du corps.

†† Cétacés à grosse tête, faisant à elle seule le tiers ou la moitié de la longueur du corps.

— *Cachalot.* Tête très-volumineuse, excessivement renflée, surtout en avant; mâchoire supérieure ne portant pas de fanons et manquant de dents ou n'en ayant que de petites et peu saillantes; mâchoire inférieure étroite, allongée, armée de chaque côté d'une rangée de dents cylindriques ou coniques.

—*Cachalots* proprement dits. Point de nageoire dorsale.

—*Physétères.* Une nageoire dorsale.

— *Baleines.* Tête moins renflée en avant que celle des cachalots; mâchoire supérieure en forme de carène ou de toit renversé, ayant ses deux côtés garnis de lames transverses minces (les *fanons*), formées d'une espèce de corne fibreuse, effilées à leur bord; mâchoire inférieure sans aucune armure.

—*Baleines* proprement dites. Point de nageoire sur le dos.

—*Baleinoptère.* Une nageoire sur le dos.

---

(1) A l'article Dauphin, nous avons présenté une distribution méthodique de ces cétacés en six sous-genres d'après, M. de Blainville. Le genre hyperoodon de M. Lacépède se rapporte au sixième.

Ici se termine l'énumération des diverses méthodes employées par les naturalistes, pour classer les mammifères. Nous avons cru devoir donner les tableaux synoptiques des principales de ces méthodes, afin de faire connoître la marche progressive de la branche de la zoologie, à laquelle elles ont rapport, et de faire voir qu'elles se sont progressivement compliquées depuis celle de Gesner, qui n'est autre chose que l'ordre alphabétique, jusqu'à celle de M. Cuvier qui *distribue* les mammifères d'*après* tous les points de *leur organisation*, rangés eux-mêmes selon leur degré d'importance. Il est facile de saisir que, dans l'origine, les caractères extérieurs les plus frappans étoient les seules bases sur lesquelles on construisoit ces sortes d'édifices; et qu'ensuite l'étude des caractères intérieurs est venue rectifier les erreurs qu'un examen trop superficiel avoit fait commettre. Enfin, on reconnoît que les divisions et subdivisions des mammifères en familles, en ordres et en genres, ont été multipliées en raison du nombre toujours croissant des espèces observées de ces animaux.

Beaucoup d'auteurs se sont occupés de classer les mammifères en apparence; études très-arides, mais dont le résultat définitif doit néanmoins servir de fondement à l'hist. naturelle de ces animaux. Linnæus s'est montré supérieur à tous les autres, dans ce genre de travail. Son *Systema Naturæ* est depuis un demi-siècle, le code de la zoologie dans toute l'Europe savante; et encore, il est juste de reconnoître que les bases de la plupart des autres méthodes en usage lui sont dues. Ayant seulement un nombre plus considérable d'êtres à classer, on a été obligé de subdiviser les groupes qu'il avoit formés, mais le plus souvent, ses genres correspondent exactement aux familles dont on admet l'existence.

Mais il faut revenir sur nos pas, et parler des naturalistes qui ont considéré la *mammalogie* sous un autre point de vue.

Pendant que Linnæus décrivoit les mammifères d'une manière précise, mais sèche, Buffon les peignoit sous des couleurs peu exactes, mais brillantes. L'un ne cherchoit qu'à instruire, et l'autre vouloit principalement plaire. Tous deux se sont fait un grand nom, et ont puissamment influé sur leur siècle par des voies opposées.

C'est en 1749 que parurent les premiers volumes de l'*Histoire naturelle* de Buffon. Cet ouvrage, qui fut lu avec la plus grande avidité, et traduit dans toutes les langues de l'Europe, a répandu le goût de l'histoire naturelle dans toutes les classes de la société. Ces brillans succès furent dus principalement à la manière dont il est redigé. En effet, il est difficile de décrire avec plus d'élégance et en même temps

de chaleur, les mœurs des animaux; mais ce style enchanteur, qui frappe l'imagination la plus froide, qui séduit tous ceux qui n'ont pas étudié la nature sur la nature même, ne paroît au sévère naturaliste qu'un ornement étranger au vrai but de la science, et propre à entraîner dans des erreurs. Aussi ceux qui ont fait une étude particulière des mœurs des animaux, reconnoissent que Buffon, entraîné par son talent, comme écrivain, a exagéré dans un grand nombre de circonstances leurs qualités bonnes ou mauvaises, a transporté parmi eux les passions des hommes, et a, en réalité, plutôt fait le roman que l'histoire de la nature. Malgré cela, le nom de cet illustre écrivain traversera les siècles; son ouvrage fera toujours la gloire de la France.

Buffon, d'après ses vues, n'a pas dû s'astreindre et ne s'est pas en effet astreint à une marche systématique : il parle d'abord des animaux domestiques, ensuite de ceux qui sont les plus connus ou les plus remarquables : il les décrit à grands traits sans distinguer leurs caractères génériques des spécifiques. Cette manière, qui réussit vis-à-vis de tous ceux qui veulent lire pour s'amuser, n'a point d'inconvéniens pour la science, tant qu'il n'est question que des quadrupèdes connus de tout le monde, ou de ceux qui intéressent généralement; mais lorsqu'il s'agit d'entrer dans le détail des espèces qui ont été peu remarquées, ce puissant génie est obligé de se rapprocher des naturalistes méthodistes, qu'il appelle *nomenclateurs;* par exemple, de mettre les *rats* avec les *rats*, les *chauve-souris* avec les *chauve-souris*, etc.

L'impulsion donnée dans deux directions différentes par Linnæus et par Buffon, a produit une prodigieuse quantité d'ouvrages sur l'histoire naturelle des mammifères, écrits dans toutes les langues, et rédigés sous tous les points de vue. Les principaux sont ceux de Pallas, de Pennant, d'Allamand, de Schreber, de Shaw, etc. Un grand nombre de voyageurs fournirent également des matériaux à la science à toutes les époques, tels que Anson, Marcgrave, Catesby, Brown, Kalm, Kolb, Kæmpfer, Sloane, Hernandez, Feuillée, Forskaël, Sonnerat, Steller, Pallas, Russel, Bruce, Philipp, Ulloa, d'Azara, Barrow, Humboldt, Péron et Lesueur, etc., etc.

Nous croyons devoir joindre à ce que nous venons de dire sur la marche et les progrès de la mammalogie, la liste des ouvrages principaux qui ont été publiés sur les animaux dont elle a l'étude pour objet. Nous suivrons, autant qu'il sera possible, dans cette énumération, la division des auteurs, proposée par Brunnich pour les entomologistes.

Naturalistes anciens; historiens. — *Aristoteles*, Historia de animalibus. — *Ælianus*, de naturâ animalium. — *Oppian*, de Venatione. — *Plinius*, naturalis historiæ.

Historiens modernes. — *Buffon*, Histoire générale et particulière, avec la Description du Cabinet du roi, édition in-4.°, 1749-1789. -- Edit. de *Sonnini*, renfermant des articles additionnels, propres à ce dernier. — Edit. hollandaise de *Allamand*. — *Lacépède*, Hist. nat. des cétacés, an 12, etc.

Commentateurs des anciens et Compilateurs. — *Aldrovande*, de Quadrupedibus solipedibus, 1616; *Ejusd.*, Quadrupedum omnium bisulcorum historia, 1621. — *Ejusd.*, de Quadrupedibus digitatis viviparis, 1637. — *Gesner*, de Quadrupedibus, 1551. — *Jonston*, Historiæ naturalis de quadrupedibus, 1657. — *Nieremberg*, Historia naturalis maximè peregrina, libris XVI distincta, 1633. etc.

Méthodistes et nomenclateurs anciens et modernes. — *Blumenbach*, Manuel d'Histoire naturelle, trad. franç., 1803. — *Bodduert*, Elenchus animalium, 1785. — *Brisson*, Règne animal divisé en neuf classes, quadrupèdes, 1756. — *Cuvier*, Tableau élémentaire de l'Histoire naturelle des animaux, 1798. — *Ejusd.*, Tableaux joints aux leçons d'anatomie comparée, 1800. — *Ejusd.*, Règne animal, 1817. — *Duméril*, Zoologie analytique, 1806. — *Erxleben*, Systema regni animalis, classis 1, mammalia, 1777. — *Gmelin*, édit. 13, Syst. naturæ, 1790. — *Illiger*, Prodromus systematis mammalium et avium, 1811. — *Klein*, Quadrupedum dispositio brevisque historia naturalis, 1751. — *Lacépède*, Classification des mammifères, IX. — *Linnæus*, Systema naturæ, édit. 1 à 12, 1766. — *Pennant*, History of quadrupeds. British zoology — arctic zoology — indian zoology. — *Ejusd.* Synopsis of quadrupeds. — *Ray*, Synopsis methodica animalium quadrupedum et serpentum, 1693. — *Shaw*, General zoology, 1800-1804. — *Storr*, Prodromus methodi mammalium, 1780. — *Vicq-d'Azyr*, Système anatomique des animaux, 1792, etc.

Voyageurs. *Adanson*, Voyage au Sénégal, 1757. — *Anderson*, Histoire naturelle de l'Islande, du Groënland, etc., 1747. — *Azara*, Essai sur l'Histoire nat. des quadrupèdes du Paraguay, trad. fr. 1801 — *Ejusd.*, Voyage dans l'Amérique méridionale, de 1761 à 1801, traduct. franç., 1809. — *Bajon*, Mémoire pour servir à l'histoire de Cayenne, 1777. — *Barrère*, Essai sur l'Hist. nat. de la France équinoxiale, 1741. — *Bartram*, Voyage dans les parties sud de l'Amérique septentrionale, 1779. — *Belon*, Observations faites dans un voyage en Orient, 1553. — *Bontius*, Historiæ natu-

ralis et medicæ Indiæ orientalis.—*Bosman*, 1658. Voy. en Guinée 1708.—*Brown*, The civil and natural History of Jamaïca. — *Bruce*, Voyage en Abyssinie et aux sources du Nil, 1790. — *Catesby*, The natural history of Carolina, Florida and the Bahama Islands, 1731 et 1743. — *Commerson*, Manuscrits. — *Cook*, ses Trois Voyages. — *Dampier*, Voyages autour du monde, 1697 et 1699. — *Daniels* (*Samuel*), African Scenerys. — *Des Marchais*, Voyage en Guinée, 1731. — *Dapper*, Umstandliche und eigentliche Beschreibung von africa, etc. 1670. — *Dutertre*, Histoire générale des Antilles habitées par les Français, 1666-1671. — *Egède*, Description du Groënland, 1763. — *Fabricius* (*Othon*), Fauna Groenlandica, 1790.—*Flacourt*, Voyage à Madagascar, 1658.—*Hernandez*, Nova plantarum animalium et mineralium historia, 1651. — *Feuillée*, Journal d'Observations faites sur les côtes orientales de l'Amérique, 1714. — *Ejusd.*, Journal, etc., dans la Nouvelle-Espagne et aux îles de l'Amérique, 1725. — *Forskaël*, Icones rerum naturalium quas in itinere orientali depingi curavit, 1776, et descriptio animalium, etc., 1775. — *Guldenstaedt*, Voyage en Russie, 1787-1791. — *Hasselquist*, Voyage en Orient, traduct. franç., 1769. — *Humboldt*, Observations de zoologie et d'anatomie comparée, 1811.—*Kæmpfer*, Amœnitatum exoticarum, 1712.—*Knox*, An historical relation of the island Ceylon.—*Kolbe*, Vollstandige reschreibung des africanischen vorgebirges der guten hoffnung, etc., 1709.—*Levaillant*, Voyage dans l'intérieur de l'Afrique par le Cap de Bonne-Espérance, 1790.—*Ejusd.*, Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique, 1795.—*Leguat*, Voyages et aventures, 1720.—*Marcgrave*, Historiæ rerum nat. Brasiliæ, 1648. — *Martens*, Voyage au Spitzberg, 1675. — *Molina*, Essai sur l'histoire naturelle du Chili, traduct. franç., 1789. — *Olafsen* (*Eggert*) ou *Erard Olavius*, Voyage en Islande, 1772, traduct. franç., 1802. — *Olivier*, Voyage dans l'Empire othoman, etc., 1807.—*Osbeck*, Voyage à la Chine, en 1750, impr. en 1757. — *Pallas*, Voyage dans plusieurs provinces de Russie. — *Pernetty*, Voyage aux îles Malouines, 1770. — *Péron et Lesueur*, Voyage de découvertes aux Terres Australes, 1801 et 1804, publié en 1807 et 1817. — *Philipp*, The voyage of governor Philipp to Botany-Bay, 1789.— *Phipps*, Voyage au Pôle boréal, en 1773, traduction française, 1775. — *Sloane*, Voyage to the Islands Madera, Barbados, Nieves, S.-Christophers and Jamaïca, 1707-1727. — *Sonnerat*, Voyage à la Nouvelle-Guinée, 1776. — *Ejusd.*, Voyage aux Indes orientales et à la Chine, 1782. — *Sonnini*, Voyage dans la Haute et Basse-Egypte, 1799. — *Sparmann*, Voyage au Cap de Bonne-Espérance, 1787.

— *Stedmann*, Voyage à Cayenne et à la Guiane. — *Tilesius*, Voyage autour du monde, par le capitaine Krusenstern. — *Ulloa*, Voyage historique de l'Amérique méridionale, 1752, Amsterd—. *Valentyn*, l'Inde orientale ancienne et nouvelle, 1724-1726. — *White*, Journal of a voyage to new south wales, 1790, traduct. franç., 1795, etc.

Anatomistes. — *Perault* et *Duverney*, Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des animaux, for mant le tome 3 des Mémoires de l'Académie royale des sciences, 1666-1699. — *Blasius*, Anatome animalium terrestrium variorum, volantium, aquaticorum, serpentum, etc., 1681. — *Daubenton*, Description du Cabinet du roi, dans l'Hist. nat. de Buffon. — *Vicq-d'Azyr*, Système anatomique des animaux. — *Cuvier*, Anatomie comparée, 1800; — et une foule de dissertations ou de Mémoires plus ou moins étendus, *de Tyson*, *Camper*, *Tenon*, *Vicq-d'Azyr*, MM. *Cuvier*, *Pinel*, *Duméril*, *Home*, *De Blainville*, *Home*, *Fischer*, etc., etc.

Descripteurs de collections et de ménageries. — MM. *Cuvier*, *Lacépède* et *Geoffroy*, Ménagerie du Muséum, in-folio et in-12, 1804. — *Hermann*, Observationes zoologicæ. — *Linnæus*, Museum Adolphi-Frederici regis, 1754; — *Ejusd.*, Mus. Ludoviciæ Ulricæ regiæ, 1764. — *Seba*, locupletissimi rerum naturalium thesauri accurata descriptio, 1734 — 1765; — *Wormius*, Museum Wormianum, 1655, etc.

Monographes. — *Audebert*, Histoire naturelle des singes et des makis. — *Fischer*, Anatomie des makis, 1804. — *Pallas*, Novæ species quadrupedum e glirium ordine, 1778. — *Steller*, de Bestiis marinis, 1753. — *Parsons*, Dissertation upon the elars of the phocæ marinæ. — *Vosmaër*, Monographies et figures enluminées d'animaux, 1799, etc.

Iconographes. — *Bonaterre*, Planches des quadrupèdes de l'Encyclopédie. — *Edwards*, Glanures d'histoire naturelle. — *Shaw* et *Leach*, Naturalists miscellan, 1789, etc. — *Schreber*, Die saeugthiere, in abbildungen nach, de natur, mit beschreibungen, 1775-1792, etc.

Géographes. — *Zimmerman*, Specimen zoologiæ geographicæ quadrupedum domicilia et migrationes sistens, 1777. Et tous les auteurs de *Faunes*, qui ont traité des mammifères, et dont la plupart doivent prendre place parmi les méthodistes.

Recueils de Mémoires et mélanges. — Mémoires de l'Aca-

démie royale des sciences, de 1666 à 1789. — Annales et Mémoires du Muséum d'histoire naturelle, 23 volumes. — Bulletin des sciences, et nouveau Bulletin des sciences, par la Société philomathique de Paris, depuis 1791 jusqu'en 1817 — Journal d'histoire naturelle, 1792. — Journal de physique, 1773 à 1817. — Transactions de la Société linnéenne de Londres, 13 vol., 1791 à 1808. — Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris, 1799. — Naturforcher, 1774-1793. — *Pallas*, Spicilegia zoologica, 1767-1780. — *Ejusd.* Miscellanea zoologica, 1766. — Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, Commentarii, 1726—1746. — Novi Commentarii, 1749-1775. — Acta, 1777-1782. — Nova acta, 1783-1802. — Mémoires, 1809-1815. — Mémoires de la Société des naturalistes de Berlin : Beschœftigungen, 1775-1779, Schriften, 1780-1794, Neu-Schriften, 1795 et années suivantes, Magasin, etc., 1807-1817. — Mémoires de l'Institut d'Egypte, Histoire naturelle, tome second, et planches. — Magasin encyclopédique. — Mémoires de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, etc.

Tous ces recueils contiennent une foule de dissertations et de mémoires particuliers sur différens genres ou différentes espèces de mammifères dont il ne nous est pas possible de rapporter ici les titres. Nous nous bornerons à citer comme les plus récens, les mémoires de M. Geoffroy, sur les chauve-souris, sur les animaux à bourses, et sur la classification des quadrumanes; les savantes recherches de M. Cuvier sur les animaux perdus, et ses discussions lumineuses sur la synonymie de la plupart des quadrupèdes vivans qui rentrent dans des genres dont il a trouvé des espèces fossiles; les recherches suivies de M. Frédéric Cuvier, sur les dents des carnassiers et des rongeurs, et sur les caractères génériques qu'elles peuvent fournir, ainsi que ses observations sur les mœurs des animaux de la ménagerie, etc.

Terminologie des Mammifères.

Les caractères, soit génériques, soit spécifiques des mammifères, sont tirés des différences que présentent leurs diverses parties, soit internes, soit externes. Constamment, les différences extérieures importantes sont aussi des indices certains de différences intérieures très-marquées de sorte, que, dans la classification des animaux, on peut s'en tenir aux premières pour établir les genres et distinguer les espèces et se contenter de rapporter, à l'appui, les caractères remarquables que l'anatomie fait découvrir.

Les organes qui servent à la locomotion et à la nutrition sont, en général, les seuls où l'on recherche les différences caractéristiques des ordres et des genres. Des considérations moins importantes servent à distinguer les espèces.

Caractères extérieurs des Mammifères.

Ils sont tirés des formes de la tête (*caput*), du tronc (*truncus*), de la *queue* (*cauda*) et des membres (*artus.*)

De la tête.—On distingue dans la tête, le crâne (*cranium*) et la face (*vultus*). Le crâne se partage en *sinciput* ou partie antérieure, et *occiput* ou partie postérieure; le *vertex* en est le sommet; le front (*frons*) est la région du sinciput placée entre les yeux et le vertex; il est proportionné, haut, ou bas selon les espèces. Il est surtout bien marqué dans l'homme et dans les singes. La tempe (*tempora*) est la région située de chaque côté entre l'œil et l'oreille. On distingue, dans la face, les yeux (*oculi*), les oreilles (*aures*), le nez (*nasus*) et la bouche (*os*). Le prolongement de la face porte le nom de *museau;* sa longueur est déterminée par l'angle plus ou moins aigu que forment deux lignes idéales, dont l'une passant par le méat auditif, viendroit toucher l'extrémité antérieure du bord alvéolaire de la mâchoire supérieure, et l'autre partant de ce même point seroit tangente à la partie la plus saillante du front. Cet *angle facial* ne se mesure guère que dans les singes chez lesquels son ouverture varie entre 65 et 30 degrés. De tous les mammifères, l'*orang outang*, après l'homme, l'a le plus ouvert, et le *fourmilier tamanoir*, le plus aigu. La tête, en général, est plus ou moins ronde dans la plupart des singes, pyramidale chez d'autres, allongée excessivement dans les fourmiliers dont nous venons de parler, énorme dans les éléphans, les cachalots, les baleines; très-petite dans les bradypes, tout aplatie avec une face en bec de canard dans les ornithorhynques, etc.

L'*oreille* n'a point de conque externe dans beaucoup de mammifères, et notamment dans les cétacés, dans quelques phoques, dans les taupes, et, en général, dans les animaux aquatiques ou souterrains. Lorsqu'elle existe, elle est tantôt nue, arrondie, appliquée contre la tête comme dans beaucoup de singes, tantôt déjà anguleuse postérieurement et supérieurement, comme cela se voit dans les espèces de ces animaux qui s'éloignent le plus des premières. Dans les carnassiers, les oreilles sont ordinairement triangulaires, droites, en forme de cornet et de médiocre longueur. Chez quelques-uns, cependant, l'extrémité en est arrondie. Dans les animaux d'un

naturel timide et qui ont des habitudes nocturnes, elles prennent un grand développement comme chez les lièvres et les chauve-souris. Parmi ces dernières, dont les oreilles sont toujours nues, il en est qui les ont aussi longues que le corps, d'autres qui les ont réunies à leur base, d'autres chez lesquelles la surface de la conque de l'oreille est augmentée par l'excessif développement du *tragus* ou de l'*oreillon*. Les éléphans ont leurs oreilles externes fort larges, aplaties et placées contre les côtés de la tête; la peau en est aussi dure, à peu de chose près, que celle du corps. Les ruminans, qui sont pour la plupart des animaux timides, ont aussi les oreilles en cornet et mobiles. En général, les oreilles tombantes, en tout ou en partie, sont des signes non équivoques de domesticité.

Les *yeux* sont visibles au-dehors dans la plupart des mammifères. Dans le seul rat-taupe (*mus typhlus*, ou *aspalax* des anciens) la peau n'est pas amincie devant l'œil et n'y présente pas d'ouverture : l'œil est rudimentaire à la place qu'il devroit occuper. Tous les animaux qui vivent habituellement sous terre, comme les taupes, les *bathyergus*, ont généralement les yeux très-petits. Ceux qui vivent au-dehors et qui sont nocturnes, les ont, au contraire, le plus souvent fort gros, avec la cornée très-saillante, tels que les lièvres, les polatouches, etc. ; mais leurs dimensions paroissent avoir des limites, car les plus gros mammifères, tels que les baleines, les cachalots, les éléphans, ne les ont pas d'un volume proportionné à celui de leur corps. Leur position varie. Dans les singes, ils sont, comme dans l'homme, dirigés en avant, et fort rapprochés l'un de l'autre ; dans les herbivores, ils sont situés latéralement, et, pour ainsi dire, sur un même axe; chez les carnassiers, leur position est intermédiaire. Leur cornée est plus ou moins bombée, ainsi que nous venons de le remarquer ; et l'on observe que dans les phoques et les cétacés, cette cornée est tout-à-fait plate, comme cela a d'ailleurs lieu dans les poissons. Les yeux sont recouverts et lubréfiés par les paupières ou replis de la peau supérieure et inférieure dans la plupart des espèces, si ce n'est dans les mêmes phoques et cétacés chez lesquels ils sont continuellement lavés par l'eau de la mer. Les carnassiers, dont la vue a le plus de finesse, ont une troisième paupière (*membrana nictitans*) ou paupière clignotante qui peut, jusqu'à un certain point, recouvrir le globe de l'œil. Quant à celui-ci, il offre pour parties extérieures les plus apparentes l'iris et la pupille. L'iris est diversement coloré, en noir, en brun, en fauve, en jaune orange très-vif, en jaune paille ou légèrement verdâtre, enfin

en blanchâtre dans les individus atteints de la maladie albine. La *pupille* ou l'ouverture placée au milieu de l'iris pour laisser pénétrer les rayons lumineux dans le fond de l'œil, présente différentes formes selon les espèces, et en raison de la quantité de lumière dont l'œil est frappé. Dans la plupart des mammifères sa forme est ronde, elle s'élargit dans l'obscurité et se rétrécit à la lumière. Chez les ruminans et les chevaux, son contour est en carré long; chez tous les chats et chez les renards, lorsqu'elle se rétrécit, de ronde qu'elle étoit, elle devient d'abord lenticulaire, et ensuite elle finit par n'être plus qu'une ligne verticale très-étroite.

Le *nez* affecte des formes et des positions bien variées dans les mammifères. Chez l'homme, il est proéminent sur la face, et les deux narines sont placées inférieurement. Chez les singes (la *guenon nazique* et la *guenon à nez proéminent* exceptées), il s'aplatit sur la face et contribue à former le *museau*. Mais ce qui est fort remarquable, c'est que chez tous les singes de l'ancien continent, les narines sont fort rapprochées, tandis qu'elles sont à une certaine distance l'une de l'autre dans ceux du nouveau. Chez les makis, le nez prolongé en pointe, a des narines sinueuses. Beaucoup de chauve-souris ont le dessus de leur nez, ou leur *chanfrein*, garni d'une gouttière ou de crêtes membraneuses plus ou moins compliquées, tantôt en forme de fer de lance, tantôt en fer à cheval, ou en fleur de lis, ou en scie, etc. etc. Dans tous les carnassiers plantigrades ou digitigrades, et chez les rongeurs, il est terminé par une surface nue, humide, aux faces latérales de laquelle sont percées les narines, et qui devient le *mufle* dans les ruminans. Chez ceux-ci, le mufle est plus ou moins circonscrit, suivant l'habitation constante des espèces; ainsi l'élan, le renne et le buffle musqué du Canada, qui sont propres aux climats les plus froids de la terre, n'ont point du tout de partie nue à leur nez, tandis qu'on en remarque une chez toutes les autres espèces du même ordre. Parmi les singes, nous devons aussi remarquer quelques espèces qui par la forme renflée de leur museau et la troncature qui le termine, et où sont placées les narines, ont des rapports de physionomie marqués avec les chiens, ce qui leur a valu la désignation de *cynocéphales*.

Après avoir parlé des formes de nez les plus ordinaires dans les mammifères, nous devons signaler les anomalies qu'offrent ces mêmes formes. Ainsi la guenon à long nez, dont il a été question, est en effet remarquable par la longueur excessive de son nez qui est comme pincé de haut en bas à sa pointe, et légèrement bilobé au bout. Le *coati* placé dans

le genre des ours par Linnæus, mais dont on a fait depuis un genre à part, a le nez fort allongé dans la direction du front, et fort mobile. Ce caractère se retrouve aussi dans les ours, mais beaucoup moins développé. Le *desman* est encore un animal fort remarquable sous ce rapport : il a une véritable *trompe* qui lui permet de plonger dans l'eau sans s'asphyxier, parce qu'il tient les ouvertures des narines au dehors. Dans les échidnés et les fourmiliers, le nez fait partie de l'allongement de la tête, et les narines sont ouvertes au bout; dans l'ornithorhynque, on les voit supérieurement et vers la base du bec si singulier qui termine la tête de cet animal. L'éléphant est, sans contredit, de tous les mammifères, celui dont le nez a la conformation la plus singulière : il constitue ce qu'on appelle la *trompe* ou cette longue colonne charnue, mobile dans tous les sens, creusée par le double canal des narines, et terminée par une pince fort délicate, formée d'un doigt mobile qui se rapporte, avec la plus grande justesse, au bord opposé de l'ouverture, sur le contour supérieur de laquelle il est situé. Cette trompe supplée à l'extrême brièveté du cou de l'éléphant, qui ne lui permettroit pas de baisser sa tête jusqu'à terre pour saisir sa nourriture. Mais cet instrument n'est pas particulier à l'éléphant : les mastodontes ou les animaux enfouis sur les bords de l'*Ohio*, si connus sous le nom de mammonts ou mammouths, en avoient un aussi considérable, et l'Amérique méridionale renferme un genre d'animaux vivans, les *tapirs*, dont les formes générales ont beaucoup d'analogie avec celle des cochons, et chez lesquels on trouve une trompe, mais beaucoup plus petite à proportion, que celle des éléphans et des mastodontes. Les palæotherium, dont on rencontre les débris dans les plâtres de Montmartre, en étoient également pourvus. Le nez du porc ou *groin* a bien encore quelque analogie avec ces nez prolongés ; il est mobile, armé, comme celui de la taupe, d'un osselet particulier appelé *os du boutoir*, qui lui donne de la consistance et le rend propre à fouiller la terre.

Dans les mammifères essentiellement aquatiques, le nez change de forme. Chez les phoques, les narines font l'office ordinaire ; mais comme elles doivent être plus souvent fermées qu'ouvertes, il y a des muscles qui en tiennent constamment les orifices bouchés, et ce sont d'autres muscles qui, à la volonté de l'animal, les font ouvrir pour respirer l'air. Chez les cétacés proprement dits, les narines ouvertes sur le sommet de la tête, et sans nez proprement dit, en deux ouvertures ou *évents*, servent d'égouts pour faire sortir l'énorme quantité d'eau que ces animaux

avalent en poursuivant leur proie. Tantôt ces évents ont un orifice commun, tantôt ils sont séparés. L'eau qui en sort forme des jets ou des gerbes souvent très-considérables dans les grosses espèces, et c'est ce qui a valu aux cétacés la dénomination vulgaire de *soufleurs*, qui leur est généralement appliquée.

Le nom de *chanfrein* est particulièrement réservé à la partie de la face comprise entre le front et les narines. Il est arqué dans les moutons, creusé légèrement en sens inverse dans les chèvres, droit dans les porcs, etc.; dans les rhinocéros, il supporte une ou deux cornes de nature fibreuse, plus ou moins allongées.

La *bouche* est plus ou moins ouverte. Dans les fourmiliers et l'échidné, elle ne l'est guère plus qu'il ne faut pour laisser sortir la langue extensible de ces animaux. Dans les didelphes et les dasyures, au contraire, elle est excessivement fendue. On y distingue, en allant du dehors au dedans, les lèvres, les dents et la langue.

La plupart des mammifères ont des *lèvres* charnues, et l'on ne peut guère en excepter que l'ornithorhynque, dont la bouche, semblable à un vrai bec de canard, a ses bords cornés et garnis de petites lamelles cornées et transversales. Les uns ont la lèvre supérieure fendue, tels que les rongeurs, les chameaux, les lamas; et les autres, et c'est le plus grand nombre, l'ont entière. En général, cette lèvre est assez mince dans les animaux carnassiers (les phoques et les morses exceptés); tandis qu'elle est épaisse, et souvent garnie de muscles assez forts dans les herbivores, tels que les ruminans, et surtout tels que les chevaux, chez lesquels elle sert pour arracher l'herbe dont ils se nourrissent. Cette même lèvre porte les *moustaches*, dont nous parlerons plus bas. Quant à l'inférieure, elle est ordinairement simple et toujours entière; dans l'éléphant seulement, elle se prolonge en pointe.

Les dents fournissent les principaux caractères génériques des mammifères, parce que leur nombre, leur disposition et leur forme, sont en rapport direct avec les autres organes de la nutrition, et par suite avec le genre de nourriture et les habitudes naturelles de ces animaux. Les dents ayant été décrites avec le plus grand détail dans un article particulier (*V.* DENTS), nous n'en parlerons ici que d'une manière sommaire, et pour donner la définition des mots employés par les naturalistes dans leurs descriptions.

On appelle *dents simples*, celles qui sont formées d'un noyau de substance osseuse, entouré d'une couche émailleuse, qui

ne fait pas de replis très-profonds dans son intérieur; exemple: molaires de l'homme, des carnassiers, des singes, etc.

Dents composées. Celles qui sont: ou formées, comme les dents simples, de substance osseuse entourée d'une couche émailleuse, mais chez lesquelles cet émail fait des replis profonds, qui rendent la surface de leur couronne, comme rubanée, lorsqu'elle est usée; exemples: lièvre, campagnol, castor; ou formées de plusieurs dents simples, plus ou moins aplaties, placées les unes près des autres, et réunies par une troisième matière (non organisée, ou substance cémenteuse); exemples: éléphant, phascochære.

Dents incisives. Celles qui sont situées en avant de la bouche, les supérieures étant implantées dans les os intermaxillaires.

Dents canines ou *laniaires.* Celles qui viennent après, et qui sont ordinairement crochues et plus longues que les incisives.

Dents molaires ou *mâchelières.* Les plus reculées vers le fond de la bouche, et ordinairement les plus grosses. Le nom de *molaires* convient particulièrement à celles des animaux herbivores, parce qu'elles font effectivement l'office de meules, et celui de *mâchelières*, à celles des autres animaux.

Défenses. De grandes dents, souvent les canines, comme les défenses des sangliers; d'autres fois les incisives, comme celles des éléphans, qui sortent de la bouche, et prennent différentes directions.

Les incisives sont bilobées, trilobées ou entières à leur tranchant, comprimées, ou en coin, ou taillées en biseau. Tantôt elles n'existent pas à l'une ou à l'autre mâchoire, ou à toutes les deux; d'autres fois leur nombre varie, mais ne dépasse jamais celui de dix. Dans les hommes et les singes, on en compte quatre partout; dans les vrais carnassiers, six; dans les rongeurs, deux, etc. Les ruminans n'en ont point de supérieures; les édentés en sont totalement privés, ainsi que les monotrèmes. Les chéïroptères, les marsupiaux et les pachydermes sont, de tous les mammifères, ceux chez lesquels les incisives varient le plus en nombre. On dit qu'elles sont *droites*, lorsqu'elles sont perpendiculaires à l'axe des mâchoires, et *proclives* lorsqu'elles sont dirigées dans le sens de cet axe.

Les canines, ordinairement au nombre de quatre en tout, une à chaque côté de chaque mâchoire, se croisent, l'inférieure passant presque toujours en avant de la supérieure. Elles sont très-apparentes dans les animaux carnassiers, et deviennent petites dans les insectivores. Elles manquent tout-à-fait aux rongeurs, à la plupart des ruminans, aux éléphans, à quelques édentés, etc. Elles

sont énormes dans les hippopotames et les cochons, où elles portent le nom de *défenses*.

Les molaires sont souvent séparées des canines par un intervalle plus ou moins long, appelé *barre* ou *espace interdentaire*, mais notamment chez les herbivores. L'*homme* et les *anoplotherium* sont les seuls chez lesquels toutes les dents de la bouche composent une série continue autour de chaque bord alvéolaire.

Les molaires à couronne plate appartiennent essentiellement à des herbivores; exemples : ruminans, rongeurs;

Celles à couronne garnie de tubercules mousses, à des omnivores; exemples : hommes, singes, ours;

Celles à couronne garnie et munie de pointes aiguës, à des insectivores; exemples : chauve-souris, taupes, hérissons;

Celles qui sont comprimées, tranchantes et lobées, à des carnivores proprement dits; exemples : chats, chiens, etc.

Parmi les molaires d'herbivores, les unes ont des racines, et s'usent sans pousser, une fois qu'elles sont formées; les autres n'ont pas de racines, proprement dites, et poussent toujours, soit de haut en bas, ou de bas en haut, comme celles des castors, des campagnols, des cobayes, etc.; soit du fond de la bouche, en avant, comme celles des kanguroos et des éléphans.

Les molaires d'omnivores ont toutes des racines, et s'usent peu.

Les molaires d'insectivores ont toujours leurs pointes acérées; elles sont nombreuses, et les antérieures n'ont souvent qu'une seule pointe.

Les molaires de carnivores varient dans leur forme; les antérieures sont ordinairement à un seul lobe, et ont été appelées *fausses molaires*. Il y en a toujours une très-forte à deux ou trois lobes, à chaque mâchoire et très-comprimée; celle-ci a été nommée *carnassière*. Enfin, celles qui situées le plus au fond de la bouche, sont plus ou moins obtuses, ont des *talons* ou parties mousses, d'autant plus développés, que l'animal est moins carnassier, *et vice versâ*, ont reçu, à raison de cette forme, le nom de *tuberculeuses*.

Toutes les dents dont nous avons parlé jusqu'à présent sont implantées dans les alvéoles; mais il y a de *fausses dents* dans un seul genre (*les ornithorhynques*), qui sont formées de petits tubes cornés soudés, et qui présentent dans leur coupe quelque ressemblance avec celle d'une tige de jonc. Ces dents sont simplement fixées aux gencives. On en trouve de même structure, mais émailleuse et implantées, dans un autre animal, l'oryctérope.

Les combinaisons des dents observées jusqu'à présent dans

les mammifères, sont les suivantes : 1.° point de dents du tout ; 2.° des molaires seulement ; 3.° des molaires et des canines ; 4.° des molaires et des incisives ; 5.° les trois sortes de dents ; mais il y en a un nombre bien plus considérable si l'on fait attention aux différences que les mâchoires, supérieure et inférieure, peuvent présenter entre elles, relativement à la présence ou à l'absence de telle ou telle sorte de dents.

Parmi les cétacés, deux genres offrent des anomalies remarquables : les dauphins qui ont, pour la plupart, toutes leurs dents coniques comme des canines, et un peu distantes les unes des autres ; et les baleines qui, n'ayant point d'armure à la mâchoire inférieure, ont la supérieure garnie de lames cornées transversales appelées *fanons*, qui ont une analogie (assez éloignée) à la vérité, avec les dents composées des éléphans.

Les parois de la bouche de certains mammifères présentent une partie qui fournit un bon caractère générique ; c'est, de chaque côté, un repli assez profond pour servir de réservoir aux alimens que les animaux, qui en sont pourvus, ne veulent pas consommer de suite. Ces sacs, appelés *abajoues* ou *salles*, se trouvent dans tous les singes de l'ancien continent, les orangs exceptés, dans les chauve-souris du genre *nyctère*, selon M. Geoffroy, où ils ont un usage particulier, dans les hamsters, quelques échimys, et certains écureuils de terre, dont Illiger a fait un genre sous le nom de *tamias*.

La *langue* est ovale et aplatie, de médiocre longueur dans l'homme et dans les singes ; plus longue et surtout plus mince dans les carnassiers proprement dits, où elle sert pour lapper ; très-longue et très-forte dans les ruminans auxquels elle sert comme de main pour tondre et arracher l'herbe dont ils font leur nourriture, énorme et graisseuse et en forme de coussin sur lequel les fanons s'appuient dans les baleines ; excessivement longue et vermiforme dans les fourmiliers, les pangolins et les échidnés.

Sa surface est douce dans tous les animaux herbivores ; mais dans beaucoup de carnassiers et d'insectivores, tels que les lions, tigres et autres chats, les civettes, les makis, les glossophages, les phyllostomes, les roussettes, etc., elle est hérissée de papilles cornées, très-dures, dirigées en arrière et assez solides pour entamer la peau léchée par cette langue.

Du tronc. — Le tronc se divise en *cou* ou partie antérieure, *dos* ou partie supérieure, *lombes* ou partie postérieure et supérieure, *poitrine* ou partie antérieure et inférieure, *ventre* ou

partie inférieure, et *flancs* ou parties latérales. La partie supérieure du cou reçoit le nom de *nuque* et l'inférieure celui de *gorge*. On peut encore ajouter la *queue* au tronc, comme ne formant que la continuation de la colonne vertébrale (1).

Le *cou* est plus ou moins long. Dans les mammifères tout-à-fait aquatiques, comme les cétacés où le corps est tout-à-fait taillé comme celui des poissons, ce cou n'est pas distinct; et même dans le squelette, les vertèbres cervicales sont d'une minceur extrême et soudées presque toutes ensemble. Dans les lamantins la tête n'est pas non plus distinguée du tronc par un cou distinct. Pour les autres animaux on remarque, en général, que la longueur du cou est proportionnelle à celle de la hauteur des pieds de devant, au *garrot*; ainsi les ruminans et surtout les ruminans les plus élevés sur jambes, comme les giraffes, les chameaux, les lamas, ont le cou le plus long. Le cheval, dont la tête est plus longue, a le cou plus court, relativement. Les rongeurs et les carnassiers l'ont médiocre; les chauve-souris qui saisissent leur proie au vol l'ont assez court ainsi que les quadrumanes, les bimanes et la plupart des rongeurs qui peuvent porter leur nourriture à leur bouche à l'aide de leurs membres antérieurs.

L'éléphant, qui a dans sa trompe un moyen de préhension excellent, a le cou fort court. Il en est de même du mastodonte ou animal de l'Ohio; et, dans le tapir, où le cou est un peu plus long, la trompe est plus courte.

Le *dos* varie dans ses dimensions; il est d'autant plus court que l'animal est plus épais dans toutes ses formes, comme cela a lieu dans l'éléphant et l'hippopotame; il est très-allongé au contraire dans quelques petits carnassiers, comme ceux du genre des martes, bombé comme celui d'un poisson dans les cétacés, etc. Sa direction générale est parallèle à l'horizon dans la plupart des mammifères; dans l'homme seulement elle est verticale; dans la giraffe et dans quelques singes à longs bras, elle est intermédiaire à ces deux directions.

Les *lombes* (ou la *croupe*) ont plus de largeur dans les animaux destinés à la course que dans les autres, et, en général, le bassin est modifié pour le genre de vie; dans les phoques il est

(1) On conçoit que toutes les désignations que nous donnons pour exprimer la position relative des diverses parties qu'on distingue dans le tronc, ne peuvent s'appliquer qu'à un vrai quadrupède, placé debout sur ses quatre jambes. Dans toute autre position, comme, par exemple, dans la station sur les pieds de derrière, ces désignations seroient tout autres.

allongé, et très-étroit. Dans les taupes et les chauve-souris qui ne font usage, pour ainsi dire, que de leurs pieds de devant, les lombes ont aussi fort peu de largeur, tandis que dans les chevaux, les ruminans des genres des cerfs et des antilopes, la croupe est fort marquée, etc.; dans un pachyderme d'Amérique, il y a sur la croupe une ouverture glanduleuse qui distille continuellement une liqueur fétide.

La *poitrine* est plus large dans les mammifères pourvus de clavicules que dans ceux où ces os sont rudimentaires. Ainsi, l'homme, les quadrumanes et les chauve-souris sont ceux qui ont le poitrail le plus ample, tandis que les agoutis, les lièvres, les ruminans, qui sont des animaux essentiellement coureurs, l'ont fort étroit. Dans l'homme, les quadrumanes, beaucoup de chéiroptères, les lamantins, les mamelles, au nombre de deux seulement, sont situées sur cette région.

Le *ventre* est plus ou moins renflé, selon le genre de nourriture des animaux; ainsi ceux qui vivent d'herbes, qui sont obligés d'en prendre une très-grande quantité pour pouvoir subsister, et qui ont un appareil digestif approprié; les ruminans et les solipèdes, ont le ventre gros, tandis que les carnassiers qui prennent beaucoup moins d'alimens, et dont les intestins sont fort courts, l'ont peu volumineux, et même, dans certains (les chiens levriers, par exemple), il est comme appliqué postérieurement sur la face inférieure de la colonne vertébrale.

Les *mamelles* sont placées sous le ventre dans tous les carnassiers et les rongeurs, et existent chez eux conjointement avec des mamelles pectorales; dans les ruminans et les solipèdes, ces mamelles sont inguinales et peu nombreuses. Dans quelques espèces du genre des antilopes, la peau des aines est repliée de manière à former de chaque côté une sorte de *poche inguinale* oblongue, et dans laquelle il ne s'amasse point de liqueur particulière.

Dans les cétacés qui n'ont tous qu'un vestige intérieur de bassin, le ventre n'est séparé de la queue que par la région où se trouvent les organes de la génération, l'anus et les mamelles. Dans les ornithorhynques et les échidnés, quelque peine qu'on ait prise, on n'a pu encore découvrir de mamelles; mais cela n'est pas une raison suffisante pour assurer que ces organes n'existent pas; il est possible qu'ils ne prennent d'accroissement et qu'ils ne deviennent visibles qu'à l'époque de l'allaitement, si toutefois ces animaux peuvent téter avec une bouche telle que la leur.

Le ventre, dans beaucoup de femelles de marsupiaux, présente un repli de la peau formant une *poche* ou *bourse* spacieuse,

fond de laquelle sont les mamelles, et où sont placés les petits jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour pouvoir sortir et chercher eux-mêmes leur nourriture. Dans d'autres espèces, cette poche n'existe point; mais on voit de chaque côté du ventre un repli longitudinal de la peau qui la représente.

Le nombre des mamelles est de deux, comme nous venons de le dire, tantôt *inguinales*, tantôt *pectorales*, dans plusieurs espèces de mammifères. Les loris en ont quatre pectorales; la plupart des carnassiers huit en tout, savoir : six ventrales et deux pectorales. Les didelphes en ont douze; les truies dix ventrales, etc.

L'*anus* et les *organes de la génération* ont leurs issues à la partie postérieure du ventre; l'anus est souvent accompagné de poches glanduleuses, secrétant des humeurs très-odorantes, telle que la *civette*. Cette poche est ordinairement distincte de l'anus; mais quelquefois ces deux parties sont confondues comme dans les mangoustes. Dans la plupart des femelles, la vulve est plus ou moins éloignée de l'anus, et dans les mâles, il en est de même des organes génitaux. Les *testicules* sont apparens au dehors, et renfermés dans un *scrotum* ou dans des *bourses* chez les bimanes, les quadrumanes, la plupart des carnassiers, les ruminans, etc.; dans les marsupiaux, ils sont très-développés, et, ce qui est fort extraordinaire, placés en avant de la verge. Dans le plus grand nombre des rongeurs, ils n'apparoissent qu'au temps du rut, etc. Le *fourreau* de la verge tient à la peau du ventre dans toutes les espèces, à l'exception cependant des bimanes, des quadrumanes et des chéiroptères. Les échidnés et les ornithorhynques (ou monotrèmes), n'ont, ainsi que quelques rongeurs et édentés, qu'une seule issue ou un véritable *cloaque* pour les organes de la génération et les intestins.

La *verge*, tantôt rentrée, tantôt apparente, tantôt libre, tantôt appliquée contre le ventre, est plus ou moins cylindrique ou conique. Le gland qui la termine, présente des formes très-variées; il est tantôt lisse, tantôt armé d'épines cornées. Le *prépuce* ou la peau de la verge, dans deux espèces, le castor et le porte-musc, offre deux poches remarquables, remplies d'une humeur particulière, le *castoréum* et le *musc*.

Les *flancs* n'offrent rien de remarquable dans la plupart des quadrupèdes, si ce n'est chez les musaraignes, où l'on trouve sous le poil une petite glande, d'où suinte une humeur odorante.

La *queue* affecte des formes très-variées dans les mammifères. Elle n'existe pas dans quelques-uns, tels que les orangs, le pongo, quelques roussettes et phyllostomes, le phasco-

lome, le rat-taupe, les pikas, le cabiai, le cochon d'Inde, etc. Elle est remplacée par un simple *tubercule* dans le *magot*. Elle est fort courte dans quelques macaques, dans les ours proprement dits, le koala, les cerfs et antilopes, etc.; extrêmement longue dans les makis, les guenons, les atèles, les kinkajous, les didelphes, le fourmilier-tamanoir, etc. Elle est ronde dans la plupart des espèces où elle existe, et son tronçon diminue insensiblement depuis sa base jusqu'à l'extrémité. Elle est courte, aplatie de haut en bas, de forme ovale et nue dans les castors et les lamantins; de même forme aplatie mais velue, dans l'ornithorhynque; comprimée latéralement dans l'ondatra; presque tétragone dans quelques musaraignes. Elle est ou poilue ou nue, ou moitié poilue et moitié nue. Lorsqu'elle est couverte de poils, ou ces poils sont courts et serrés comme dans le fourmilier didactyle, ou lâches comme dans les makis, ou fort longs comme ceux de la queue du cheval et du fourmilier-tamanoir. Lorsqu'elle est nue, sa peau est annelée ou écailleuse; quelquefois l'extrémité en est terminée par un flocon de poils plus longs, comme dans le lion, l'âne, la gerboise, etc. Elle est *prenante* dans quelques espèces, c'est-à-dire, qu'elle peut saisir des corps avec sa pointe, et servir à l'animal pour s'accrocher. Tantôt la partie prenante, comme dans les atèles et les alouattes, les coëndous, le kinkajou, etc., est nue; tantôt elle est poilue comme dans les sapajous.

Les *membres*. — Dans les mammifères il y a, tantôt quatre membres, tantôt deux seulement. Les antérieurs ne manquent jamais. Les cétacés, les lamantins et les dugongs sont les seuls animaux de cette classe qui n'aient point d'extrémités postérieures.

Ceux qui ont quatre membres doivent exclusivement porter le nom de *quadrupèdes*. Les uns, et c'est le plus grand nombre, ont les membres de longueur à peu près égale; d'autres, tels que les *gibbons*, le *pongo* et les *bradypes*, ont les antérieurs beaucoup plus longs que les postérieurs, tandis qu'il en est chez lesquels ce sont, au contraire, les pieds de derrière qui acquièrent le plus de développement: tels sont, par exemple, les *kanguroos*, les *potoroos*, les *péramèles*, les *gerboises*, les *gerbilles*, les *lièvres*, et en général, les *rongeurs*.

Chaque membre se divise en plusieurs parties; on distingue dans les antérieurs, l'épaule, le bras, l'avant-bras, le poignet ou métacarpe, le carpe et les phalanges ou *main*; et dans les postérieurs, la hanche, la cuisse, la jambe, le métatarse ou *canon*, le tarse et les phalanges ou *pied*.

Chaque pied, soit antérieur, soit postérieur, se termine

par des doigts apparens, dont le nombre varie entre un et cinq. Il y a des quadrupèdes à cinq doigts à tous les pieds, ou à quatre doigts devant et cinq derrière, ou à trois doigts devant et à quatre derrière; il y en a de tétradactyles, ou à quatre doigts partout; quelques-uns ont quatre doigts devant et trois derrière; il y en a qui n'ont que deux ou trois doigts seulement en avant, et quatre en arrière; d'autres à trois ou à deux doigts partout. Enfin les chevaux seuls n'ont qu'un seul doigt visible, quoiqu'on retrouve sous la peau des vestiges de deux autres qui seroient latéraux.

Les *doigts* sont plus ou moins allongés, plus ou moins séparés les uns des autres. Ainsi dans les animaux ruminans et pachydermes, ils sont ordinairement très-courts; et même dans les derniers de ces animaux, ils sont entourés jusqu'au sabot par une peau épaisse. Dans les carnassiers et les rongeurs ils sont plus distincts; et dans les quadrumanes, ils sont, comme dans l'homme, plus parfaitement séparés, et peuvent agir séparément. Dans les chauve souris où ils acquièrent le *maximum* de développement, ils supportent les membranes qui transforment les pattes de devant en véritables ailes. Chez les cétacés, ils sont tous renfermés dans des enveloppes ligamenteuses serrées de façon à modifier le membre tellement qu'il n'est plus qu'une simple rame.

On appelle *pouce* le doigt le plus interne; il manque dans beaucoup d'espèces, ou n'est que rudimentaire. Lorsqu'il existe, toujours plus gros et plus court que les autres doigts, il est le plus souvent dans la même direction que ceux-ci; mais chez beaucoup de mammifères, il est susceptible de leur être opposé, tantôt aux membres antérieurs comme dans l'homme, tantôt aux quatre pieds comme dans les singes et les makis, et d'autres fois aux pieds de derrière seulement, comme dans les didelphes, les phalangers, etc.

On donne les noms de *digitigrades* aux animaux qui marchent sur l'extrémité des doigts, et de *plantigrades* à ceux qui appuient en entier la plante du pied de derrière sur le sol. Les *fissipèdes* sont ceux dont les doigts sont séparés, et les *palmipèdes* ceux dont les doigts sont réunis par une expansion de la peau. Le chien, le chat, sont digitigrades; l'ours, le blaireau, le hérisson, la musaraigne, sont plantigrades. Tous ces animaux sont fissipèdes, et le nom de palmipèdes est réservé aux loutres, au castor, à l'ornithorhynque chez lesquels les pieds, soit antérieurs, soit postérieurs, ont leurs doigts munis de membranes.

La dernière phalange de chaque doigt est ordinairement garnie d'une armure cornée appelée, *ongle*, lorsqu'elle est médiocrement développée et qu'elle n'entoure pas en entier

la phalange, et *sabot*, lorsqu'elle est épaisse et qu'elle garnit la phalange de toutes parts. Les mammifères, pourvus d'ongles, sont dits *onguiculés ;* ceux qui ont des sabots reçoivent le nom d'*ongulés*.

Parmi les onguiculés, les uns ont les ongles foibles et plats ou en *gouttière* comme les singes : d'autres les ont forts et arqués pour fouiller la terre, comme les taupes, les blaireaux, les hamsters, les fourmiliers, etc., et ce sont surtout les antérieurs; d'autres les ont très-acérés et *rétractiles*, comme les chats ; il en est qui les ont en forme de crochets, tous soudés ensemble, comme les bradypes ou paresseux, etc. Ils manquent presque toujours aux doigts des ailes des chauve-souris, et constamment au pouce des didelphes. Il est un genre, celui des makis, dont tous les ongles sont à peu près plats, à l'exception de celui de l'index du pied de derrière qui est *subulé*, c'est-à-dire fort aigu et arqué.

Parmi les ongulés, l'éléphant a cinq petits sabots à chaque pied ; l'hippopotame, quatre ; le rhinocéros, trois ; les cochons, deux grands et deux petits ; le tapir, trois en avant, quatre en arrière ; le cheval, un seul partout ; les ruminans ou bisulques, deux, etc.

Tégumens. La peau est plus ou moins serrée, et laisse voir plus ou moins bien les formes des muscles de l'animal, surtout lorsqu'elle n'est pas recouverte de longs poils. Ainsi dans les cerfs et les antilopes, elle est assez exactement appliquée contre le corps, tandis que dans les bœufs elle semble avoir trop d'ampleur dans quelques parties, telles que le cou, par exemple, où elle forme le grand pli appelé *fanon*. Elle est *calleuse* dans certaines places, comme les points sur lesquels appuient à terre les chameaux lorsqu'ils s'accroupissent, la paume des mains, la plante des pieds, les fesses de beaucoup de singes de l'ancien Continent, etc. Elle est *verruqueuse* lorsqu'elle présente de petites éminences nues. Elle est *écailleuse*, lorsque l'épiderme se replie de façon à figurer des écailles, comme sur la queue des castors, des sarigues et des rats. Elle est *épaisse* et *rugueuse* comme celle des éléphans, etc.

Les compartimens osseux de la peau même des *tatous*, forment un test, une cuirasse fort solide, mais cependant susceptible de se prêter à la volonté de l'animal. Ils forment trois pièces principales, une sur la tête, une sur les épaules, et une sur la croupe, et entre ces deux dernières des bandes transversales et mobiles pour donner au corps la facilité de se ployer.

Le corps, lorsque la peau n'est pas exactement nue ou à peu près nue, comme dans les cétacés, les lamantins et quelques pachydermes, se trouve recouvert, ou de poils ou de piquans, ou d'écailles.

Les *poils* sont de deux sortes : un feutre plus ou moins épais et doux qui garnit immédiatement la peau, et qui est traversé par de longs poils cylindriques qui seuls sont apparens au dehors. Ce feutre se rencontre principalement dans les animaux du Nord. Les poils prennent diverses directions et forment quelquefois en s'allongeant considérablement une *aigrette* sur la tête, une *crinière* sur le cou, une *barbe* sous le menton, un *flocon* au bout de la queue, etc. Ils ont des degrés de finesse très-variés : les plus grossiers ont été appelés *soies*; ceux qui sont courts et frisés, *laine;* ceux qui sont courts et secs, *bourre*. Il y en a qui sont longs et également secs, tels que ceux de l'élan, du musc, des bradypes, qui ressemblent à du foin au toucher, et qui sont très-cassans. Les porcs-épics en ont de fort longs et tubuleux en dessous de leur corps. Quelques-uns beaucoup plus longs que les autres et placés sur les lèvres, ont reçu le nom de *moustaches;* ils sont surtout fort longs dans les carnassiers nocturnes, et n'existent point d'une manière sensible dans les ruminans, les cétacés, etc.; dans les lamantins ils forment de chaque côté une touffe d'une force et d'une épaisseur extraordinaire, qui permet au houquet qu'ils composent, de servir comme de dent pour arracher l'herbe. Il y a aussi des poils plus longs sur les yeux de quelques quadrupèdes, et qui ont reçu le nom de *sourcils;* l'homme, les ruminans, etc., ont des *cils* bien marqués sur les bords des paupières, etc. Les poils manquent quelquefois sur diverses parties du corps, comme sur les callosités des singes, des chameaux, les *châtaignes* des chevaux.

Les *piquans* ne sont que des poils très-forts; ils affectent diverses formes. Dans les échidnés ils sont à peu près exactement coniques et de médiocre longueur; il en est presque de même dans les hérissons, les coëndous; dans les porc-épics ils sont très-longs et légèrement plus renflés au milieu qu'aux extrémités; dans les échimys et quelques rats, ils sont aplatis en forme de lame d'épée, ils existent tantôt seuls, tantôt mêlés avec du poil, etc.

Les *écailles* qu'on n'observe que dans les pangolins et les phatagins, sont très-larges, triangulaires, tranchantes par leurs bords et imbriquées.

On doit ici parler des *cornes creuses* qui appartiennent aux genres bœuf, chèvre, antilope et mouton. Elles ne se trouvent pas toujours dans les deux sexes, et c'est la femelle qui, souvent, en est dépourvue. Elles consistent en un étui de corne fixé pour la vie sur un axe osseux qui prend diverses directions selon les espèces. Leur surface est lisse, rugueuse ou annelée; elles présentent des arêtes, ou longitudinales ou contournées en spirale, etc.

Les *bois* des cerfs(1) se voient principalement sur la tête des mâles. Ce sont des productions, véritablement osseuses qui se forment d'abord revêtues par la peau, qui tombent et repoussent chaque année et se développent toujours davantage jusqu'à ce qu'elles aient acquis leur *maximum* de grandeur; elles sont rameuses, et leur tige principale reçoit le nom de *merrain*, leurs branches celui d'*andouillers*, et la bifurcation de celles-ci la désignation d'*empaumure*, etc.

Enfin il est des cornes, telles que celles des giraffes, qui sont persistantes, osseuses et toujours recouvertes de peau; et d'autres, comme celles des rhinocéros, qui sont formées de substance fibreuse et cornée.

Des couleurs des mammifères. Les couleurs affectent des dispositions analogues dans toutes les espèces des genres bien naturels, et sont assez constantes dans les individus d'une même espèce; cependant il y a deux sortes de variétés qu'on observe dans beaucoup. Ce sont les *albinos* dont le tissu muqueux est décoloré, et les *mélanos* où il passe au noir. En général, le pelage est plus foncé en dessus qu'en dessous; cependant le blaireau et le hamster font exception. Il est tantôt d'une couleur uniforme comme dans le lion, le couguar, etc., tantôt piqueté de diverses teintes, comme dans la mangouste, le lièvre, etc.; ce qui est produit par les anneaux diversement colorés des poils. Les diverses parties du corps sont quelquefois de couleur différente, comme dans le maki vari, la guenon douc, etc.; d'autres fois ces couleurs sont disposées en bandes longitudinales comme dans les moufettes, les écureuils palmiste et suisse, la civette rayée, etc.; d'autres fois en bandes transversales, comme dans le tigre, le kanguroo, la mangouste à bandes, le zèbre, etc. Souvent sur un fond uni on voit des taches pleines, comme dans les genettes, la hyène tachetée, le serval, la marmotte souslik, etc.; d'autres fois ces taches sont en rose, c'est-à-dire, que leur milieu est de la même teinte que le fond; elles affectent aussi diverses formes.

Le fond du pelage est gris cendré (dans la souris); fauve (dans le lion); brun (dans l'ours d'Europe et la marte); marron (dans le maki rouge); roux (dans l'alouatte); noir (dans le coaïta, l'ours d'Amérique, le chat melas, etc.); blanc (dans l'hermine d'hiver, le lièvre variable aussi d'hiver); olivâtre (dans la guenon callitriche); d'un gris vi-

(1) Nous ne faisons mention des *bois*, à cette place, qu'à cause de l'analogie de position que ces productions ont avec les *cornes* proprement dites, leur nature étant toute particulière. Il en est de même des cornes des giraffes.

neux (dans le maki mococo); isabelle (dans la vigogne), etc. Les cornes sont tantôt noirâtres, tantôt blondes, etc.

Caractères anatomiques.

Ceux qui servent à la distinction des genres sont uniquement pris du squelette, et des parties le plus souvent apparentes de ce squelette à travers la peau; telles sont: les *crêtes sourcilières* qui consistent en un rebord osseux des orbites plus ou moins marqué dans les singes; les *crêtes occipitales* ou saillies très-fortes du derrière de la tête servant à l'attache du ligament cervical et très-marquées dans les carnassiers, les porcs, etc. On en tire encore de la force et de l'écartement de l'*arcade zygomatique*, tantôt dirigée en haut dans les carnassiers, ou en bas dans les herbivores; de la direction de l'axe des *orbites*; de la présence ou l'absence des *clavicules*; de la composition des os de l'avant-bras qui permet ou interdit les mouvemens de pronation ou de supination; de celle des os de la jambe; de la longueur relative des *tarses* et *métatarses*; de l'indication des *doigts rudimentaires*; de la forme de la *dernière phalange*; de celle des *vertèbres caudales*, etc., etc. *V.* l'article Mammifères. (desm.)

MAMMARAN. Nom qu'à la Guyane les naturels donnent à la Liane a persil (*paullinia polyphylla*). (ln.)

MAMMEA de Linnæus. *V.* Mamei, qui est le nom américain de l'espèce principale de ce genre de plante. (ln.)

MAMMEY. *Voyez* Mamei.

FIN DU DIX-HUITIÈME VOLUME.